



OUFFET

COMMUNE DE OUFFET

Programme Communal de Développement Rural



Wallonie



Service public
de Wallonie



=====

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Réf. (H:_Commun\Henri\travaux\2005.Impulsion-2005\050307.CC-MarchéAuteurProj.doc)

Séance du 19 décembre 2006.

Présents : M. Marc GIELEN, Bourgmestre, Mme Caroline MAILLEUX, M. René LAMBAY, Mme Renée LARDOT, Echevins,
MM. Benoît JADIN, Francis FROIDBISE, Paul WAUTELET, Mme Agnès VAN EYNDE, MM. Tony ROBERT, Jean-Marc MOES, Mme Emilie SERVAIS, conseillers communaux,
Henri LABORY, Secrétaire communal.

LE CONSEIL COMMUNAL,

OBJET : *Plan Communal de Développement Rural (PCDR).*

- *Décision de principe de mise en œuvre d'un Plan communal de Développement rural (PCDR) ;*
- *Désignation de l'organisme d'accompagnement, à savoir le GREOA.*

Vu le décret du 06/06/1991 du Conseil régional wallon relatif au Développement rural ;

Vu l'arrêté du 20/11/1991 de l'Exécutif régional wallon portant exécution du décret susmentionné ;

Considérant que la Commune d'OUFFET aspire à développer un ensemble coordonné d'actions de développement et d'aménagement dans le but de revitaliser la Commune, d'améliorer le cadre de vie tout en respectant le caractère et la spécificité de son milieu rural ;

Considérant que ce projet à long terme engendrera des dépenses à la fois à imputer au budget ordinaire (dépenses de fournitures administratives estimée à 2.500,00 €/an) et au budget extraordinaire (crédit à inscrire au fur et à mesure de l'évolution du projet) ;

Considérant que la surcharge de travail administrative pourra être assumée par le personnel en place au sein de l'Administration communale, assisté par les élus en place ;

Considérant que Mme Renée LARDOT, Echevine, est désignée comme personne de référence au sein du Collège et que M. Henri LABORY, Secrétaire communal, est désigné comme agent traitant et personne de contact au sein du personnel administratif ;

Considérant qu'une des premières phases à inscrire au budget extraordinaire, soit la réalisation d'un diagnostic socio-économique, doit être effectuée sur fonds propres et peut être estimée à 30.000,00 € ;

Considérant que les étapes ultérieures peuvent faire l'objet de subsides de la RW s'élevant jusqu'à 80 % des travaux et études concernées ;

Considérant que les finances communales permettent d'aborder ce projet et que les crédits budgétaires requis sont inscrits au budget communal 2007 et seront adaptés dès la prochaine modification budgétaire ;

Vu le CDLD ;

Sur proposition du Collège échevinal,

Après en avoir délibéré,

=====

DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

- D'adopter la décision de principe d'adhérer au projet de Développement rural ;
- De solliciter l'approbation de la Région wallonne ainsi que son soutien dans le cadre de toutes les démarches à mettre en œuvre ;
- De solliciter le GREOA comme organisme accompagnateur pour la préparation et l'exécution de son programme de Développement rural ;
- De préparer, pour le prochain Conseil communal, le dossier relatif à la mise en œuvre d'un marché public portant sur la désignation d'un auteur de projet pour la réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
- Les dépenses concernées seront inscrites au budget 2007 et suivants, à l'ordinaire d'une part en majorant essentiellement le crédit 104/124-02, et à l'extraordinaire, en 2007 dans un premier temps, en ajustant dès la prochaine modification budgétaire le crédit inscrit à l'AB 9301/733-60 au montant de 40.000,00 €, à financer par le FREO ;
- La présente délibération sera transmise à M. le Ministre de la Région wallonne ayant l'Agriculture et la Ruralité dans ses compétences, au GREOA et à Mme Dadoumont, Releveuse régionale.

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
(S) Henri LABORY



Le Bourgmestre,
(S) Marc GIELEN

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire communal,



Le Bourgmestre,

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Réf. (H:_Commun\Henri\TRAVAUX\011.PCDR2006\090622.CC-Approbation Composition CLDR.doc)

Séance du 22 juin 2009

PRESENTS: *M. Marc GIELEN, Bourgmestre, Mme Caroline MAILLEUX, M. René LAMBAY, Mme Renée LARDOT, Echevins, MM. Benoît JADIN, Paul WAUTELET, Mme Agnès VAN EYNDE, M. Jean-Marc MOES, Mme Emilie SERVAIS, conseillers communaux, Henri LABORY, Secrétaire communal.*

OBJET: CLDR (COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL) - COMPOSITION.

SEANCE A HUIT CLOS

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le décret du 06/06/1991 du Conseil régional wallon relatif au Développement rural;

Vu l'arrêté du 20/11/1991 de l'Exécutif régional wallon portant exécution du décret susmentionné;

Vu la décision du Conseil communal d'OUFFET, en date du 19/12/2006, par laquelle il décide:

- D'adopter la décision de principe d'adhérer au projet de Développement rural;
- De solliciter l'approbation de la Région wallonne ainsi que son soutien dans le cadre de toutes les démarches à mettre en œuvre;
- De solliciter le GREOA comme organisme accompagnateur pour la préparation et l'exécution de son programme de Développement rural;

Vu la décision de M. le Ministre de la Région wallonne, en date du 26/02/2007, par laquelle:

- Il décide de demander au Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève (GREOA) d'accompagner notre Opération de Développement rural à partir de l'année 2007;
- Il nous invite à lancer le marché relatif à la désignation de notre auteur de Programme communal de Développement rural (PCDR).

Vu l'appel à candidature en vue de constituer la CLDR (**COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL**) lancé à la population par le biais de notre site communal, d'un «toute-boîte» et de nos feuillets communaux d'avril, de mai et de juin 2009;

Vu le nombre et la diversité des postulants;

Vu les critères de composition de la Commission Locale de Développement Rural fixés par le S.P.W. et plus particulièrement par la Direction du Développement Rural (chaussée de Louvain 14 à 5000 Namur);

Considérant qu'en cette même séance du 22 juin 2009, le Conseil communal a adopté, à l'unanimité des membres présents, le règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural de Ouffet;

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter comme suit la composition de la CLDR de OUFFET :

REPRESENTATION	EFFECTIFS	SUPPLEANTS
<u>Géographique</u> OUFFET WARZEE ELLEMELLE	MARCHAL Martine VAN SULL Philippe DEGOTTE Lucienne	JANSSEN Paulette LEGREVE Chantal GROSFILS Francis
<u>Politique</u> EC EC EC OPA	GIELEN Marc LARDOT Renée WAUTELET Paul JADIN Benoît	MAILLEUX Caroline SERVAIS Emilie FROIDBISE Francis ROBERT Tony
<u>Groupe d'âge</u> ➤ 30 ans ➤ 30-50 ans ➤ + 50 ans	TAENS Guillaume GROSJEAN Philippe THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine MONFORT Nathalie DONCEEL Marie-Louise
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie RONDELET Jacques KALBUSCH Xavier LABORY Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre SCHLÖSSER Isabelle COPPE Kristel	RUTHY Philippe ROYER Myriam LIZEN Jean-Marie DEBOTZ Vincent WAUTELET Fanny DEMOITIE Armand SCHLÖSSER Jean-Pierre DEFAYS Maria

Président: Marc GIELEN, Bourgmestre

Secrétaire: Henri LABORY, Secrétaire communal

- D'adresser la présente délibération à Madame RAHIER du Service Extérieur de Développement Rural de Huy (DGARNE – SPW DGO3) et au GREOA.

Par le Conseil,

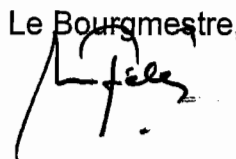
Le Secrétaire communal,
Henri LABORY

Le Bourgmestre,
Marc GIELEN

Pour copie conforme,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Réf. (H:_Commun\Henri\COLLEGE-CONSEIL\Conseil communal\2009\090622.CC-Approbation ROI CLDR.doc)

Séance publique du 22 juin 2009

PRESENTS: *M. Marc GIELEN, Bourgmestre, Mme Caroline MAILLEUX, M. René LAMBAY, Mme Renée LARDOT, Echevins, MM. Benoît JADIN, Paul WAUTELET, Mme Agnès VAN EYNDE, M. Jean-Marc MOES, Mme Emilie SERVAIS, conseillers communaux, Henri LABORY, Secrétaire communal*

OBJET: CLDR (COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL) – APPROBATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le décret du 06/06/1991 du Conseil régional wallon relatif au Développement rural;

Vu l'arrêté du 20/11/1991 de l'Exécutif régional wallon portant exécution du décret susmentionné;

Vu la décision du Conseil communal d'OUFFET, en date du 19/12/2006, par laquelle il décide:

- D'adopter la décision de principe d'adhérer au projet de Développement rural;
- De solliciter l'approbation de la Région wallonne ainsi que son soutien dans le cadre de toutes les démarches à mettre en œuvre;
- De solliciter le GREOA comme organisme accompagnateur pour la préparation et l'exécution de son programme de Développement rural;

Vu la décision de M. le Ministre de la Région wallonne, en date du 26/02/2007, par laquelle:

- Il décide de demander au Groupement Régional Economique Ourthe-Ambève (GREOA) d'accompagner notre Opération de Développement rural à partir de l'année 2007;
- Il nous invite à lancer le marché relatif à la désignation de notre auteur de Programme communal de Développement rural (PCDR).

Vu le CDLD;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

- D'adopter le règlement d'ordre intérieur tel que rédigé ci-dessous;
- La présente délibération sera transmise à Madame RAHIER du Service Extérieur de Développement Rural de Huy (D GARNE – SPW DGO3) et au GREOA.

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE OUFFET

Règlement d'Ordre Intérieur

TITRE I - MISSIONS

Article 1:

Conformément au décret de l'Exécutif Régional wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural, la composition de la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) de la commune de Ouffet sera adoptée par le Conseil communal, en sa séance de ce 22/06/2009.

Article 2:

Conformément au décret susmentionné, la mission générale de la C.L.D.R est d'avoir un rôle permanent d'information, de concertation, de relais entre la population et le pouvoir communal pour tout ce qui concerne l'opération de développement rural.

Les membres sont chargés de faire écho dans leur milieu des débats de la C.L.D.R. et de recueillir l'avis de leurs concitoyens.

La Commission joue ainsi un rôle d'organe consultatif du Conseil communal, maître d'œuvre de l'opération.

Elle répond à toute demande d'avis de sa part et s'exprime au besoin, d'initiative.

Article 3:

Plus particulièrement, la C.L.D.R. est chargée:

- *de représenter le mieux possible l'ensemble de la population;*
- *de cerner les besoins de la population;*
- *de définir, avec l'aide de l'auteur de P.C.D.R., les objectifs d'un développement global de la Commune;*
- *de retenir et d'affiner les projets d'actions mis en œuvre;*
- *de concevoir avec l'aide de l'auteur du P.C.D.R., un avenant – projet de Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) devant être soumis au Conseil communal, présentant de manière harmonisée et globale des objectifs et des projets d'actions et fixant parmi ces projets un ordre de priorité;*
- *de proposer au Conseil communal des demandes de convention – exécution de développement rural à passer avec le Ministre concerné;*
- *d'assurer le suivi des projets du P.C.D.R. approuvé;*
- *de participer à la mise à jour ou à la révision du P.C.D.R.*

Article 4:

La C.L.D.R. adopte au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, un rapport d'activités à destination du Conseil communal.

Ce rapport décrit les activités de la C.L.D.R. et l'avancement de l'opération de développement rural au cours de l'année civile écoulée, ainsi que les propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.

Article 5:

Pour remplir ses missions, la C.L.D.R. peut mettre en place des groupes de travail, conformément au décret relatif au développement rural, pour étudier certains thèmes ou certains points.

Les groupes de travail mis sur pied comprendront au moins un membre de la C.L.D.R.

Mais c'est à la Commission plénière qu'il appartient de faire des propositions au Conseil communal.

TITRE II – SIEGE ET DUREE

Article 6:

La C.L.D.R. a son siège à l'Administration communale de Ouffet, rue du Village, n°3 à 4590 OUFFET, où toute correspondance officielle lui sera adressée.

Elle pourra cependant décider de se réunir en tout endroit qu'elle choisit.

Article 7:

La C.L.D.R. est constituée pour la durée de l'opération de développement rural.

TITRE III – COMPOSITION

Article 8:

La C.L.D.R. est composée conformément aux conditions établies par le décret relatif au développement rural ; elle se veut représentative de la population de Ouffet.

Elle se compose d'habitants volontaires intéressés par le développement rural qui sont prêts à mettre leur compétence et leur temps disponible au service de cette cause.

Article 9:

La CLDR de Ouffet comprend entre 10 et 30 membres effectifs et un nombre égal de suppléants. Le Conseil communal les choisit de manière à respecter une répartition géographique équilibrée ainsi qu'à assurer la représentativité des tranches d'âge, des hommes et des femmes, des catégories socio-économiques, de la vie associative et des groupes politiques du conseil communal, conformément au Décret relatif au développement rural du 6 JUIN 1991.- (M.B. du 03/09/1991)

Article 10:

La C.L.D.R. ne peut comporter plus d'un quart de conseillers communaux.

Article 11:

Conformément au décret du 6 juin 1991, la Présidence est assurée par le Bourgmestre de la Commune ou son suppléant.

Article 12:

Le secrétariat de la C.L.D.R. est assuré par un agent communal qui n'a pas voix délibérative.

Article 13:

Le renouvellement des membres démissionnaires sera assuré dans le respect des différents critères de représentativité susmentionnés.

Article 14:

Tout membre de la C.L.D.R. peut démissionner en informant par écrit le Président qui en avisera la C.L.D.R. au cours de la réunion suivante.

S'il s'agit d'un membre effectif, son suppléant est alors prioritaire pour occuper la place vacante.

Article 15:

Les membres du Conseil communal sont renouvelés lors d'une nouvelle législature.

Article 16:

Tout membre absent et non excusé à trois réunions successives reçoit une lettre du Président pour savoir s'il est démissionnaire ou pas.

Si dans les quinze jours à dater de l'envoi, aucune réponse n'est parvenue au Président, la démission sera effective et actée par le Conseil communal.

Tout membre absent et non excusé à six réunions successives sera automatiquement réputé démissionnaire et la démission sera actée par le Conseil communal.

Le Secrétariat tiendra à jour un registre de présence.

Article 17:

Tout membre empêché d'assister à une réunion de la C.L.D.R. doit en avertir le secrétariat ou un membre de la C.L.D.R.

Article 18:

Un représentant de la Région Wallonne peut assister de droit aux réunions de la C.L.D.R. et y avoir une voix consultative.

TITRE IV – FONCTIONNEMENT

Article 19:

La C.L.D.R. se réunira au minimum quatre fois l'an et chaque fois que l'opération de développement rural le requerra.

Article 20:

Hormis le cas d'urgence, le Président convoque les membres effectifs et suppléants par écrit au moins huit jours ouvrables avant la date de réunion. La convocation mentionnera les dates, lieu et heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Article 21:

Le Président ouvre, conduit et clôt les débats.

Il veille au respect du présent règlement.

Il fixe les réunions et arrête l'ordre du jour.

Article 22:

Les agents de développement du GREOA assistent le Président dans l'animation de la réunion ; l'agent communal rédige le compte-rendu de chaque réunion.

Article 23:

Les comptes-rendus des réunions de la C.L.D.R. seront envoyés à tous les membres effectifs et suppléants.

Article 24:

Dans la mesure où les membres auront pu, préalablement, prendre connaissance du procès-verbal de la réunion précédente, comme le prévoit l'art. 23 du présent règlement, il n'en sera pas donné lecture à l'ouverture des réunions.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal de la réunion précédente est considéré comme adopté.

Article 25:

Les archives de la C.L.D.R. seront conservées, en double exemplaire, l'un par les agents de développement du GREOA, l'autre par l'administration communale.

Rapports et comptes-rendus peuvent être consultés à l'administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Article 26:

La commission peut inviter des consultants choisis en raison de leur compétence ; Ils assistent aux réunions avec voix consultative.

TITRE V – PROCEDURE DE DECISION

Article 27:

Les décisions se prennent généralement par consensus.

Toutefois, en cas de désaccord, la décision est prise à la majorité simple des membres présents ayant voix délibérative, Président compris.

Article 28:

Les membres effectifs ont voix délibératives.

Les membres suppléants ont voix consultatives.

En cas d'absence de son effectif, le suppléant a voix délibérative.

TITRE VI – MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT

Article 29:

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu par le présent règlement, la C.L.D.R. applique les règles ordinaires des assemblées délibératives.

Article 30:

Le présent règlement peut être modifié sur proposition faite au Conseil communal par la C.L.D.R. elle-même.

Pour être recevable par le Conseil communal, la proposition doit recueillir les deux tiers des voix délibératives avec un quorum des deux tiers des membres de la C.L.D.R.

Article 31:

Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement.

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
Henri LABORY



Le Bourgmestre,
Marc GIELEN

Pour copie conforme,

Le Secrétaire communal,



Le Bourgmestre,

Procès Verbal du Conseil communal

Séance du 14 mars 2011.

Présents : : M. Marc GIELEN, Bourgmestre, Mme Caroline MAILLEUX, M. René LAMBAY, Mme Renée LARDOT, Echevins, MM. Benoît JADIN, Francis FROIDBISE, Paul WAUTELET, Mme Agnès VAN EYNDE, MM. Tony ROBERT, Jean-Marc MOËS, Mme Emilie SERVAIS, conseillers communaux, Henri LABORY, Secrétaire communal.

Objet : Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) – Désignation de nouveaux membres.

Vu le décret du 06/06/1991 du Conseil régional wallon relatif au Développement rural;

Vu l'arrêté du 20/11/1991 de l'Exécutif régional wallon portant exécution du décret susmentionné;

Vu le nombre et la diversité des postulants;

Vu les critères de composition de la Commission Locale de Développement Rural fixés par le S.P.W. et plus particulièrement par la Direction du Développement Rural (chaussée de Louvain 14 à 5000 Namur);

Considérant que, en séance du 22/06/2009, le Conseil communal a adopté, à l'unanimité des membres présents, le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) de la Commission Locale de Développement Rural de Ouffet;

Vu la décision du Conseil communal, réuni en séance le 07/02/2011, par laquelle il décide :

- - de prendre acte et d'approuver la démission des membres suivants :

REPRESENTATION	EFFECTIFS	SUPPLEANTS
<u>Géographique</u> WARZEE		LEGREVE Chantal
<u>Groupe d'âge</u> + 50 ans		DONCEEL Marie-Louise
<u>Associatif et autres</u>	RONDELET Jacques LABORY Cécile SCHLÖSSER Isabelle COPPE Kristel	ROYER Myriam DEBOTZ Vincent DEMOITIE Armand DEFAYS Maria

- De mettre en œuvre un appel à candidature au niveau de la population ouffetoise en vue de remplacer les membres démissionnaires et ce par le biais du site communal et du feuillet communal ;

Considérant que suite à l'appel susvisé, les candidatures suivantes ont été reçues : BAUDOIN Joseph (rue du Bout), DEFÊCHEREUX Marie-Louise (Grand'Place), DEFREERE Marcel (Grand'Place), D'HEUR Astrid (rue Mognée), GILON Corinne (Grand'Route), GODBILLE Géraldine (rue du Baty), GROSFILS Francis (rue de Parfondvaux), LEDOUPPE Anne (rue des Ecoles), SEIDEL Marie-Cécile (rue de l'Eglise), WALHIN Freddy (Grand'Place) ;

Vu le CDLD ;

Après discussion et échanges de points de vue ;

Sur proposition du Collège communal ;

Le Conseil communal, à l'unanimité, décide :

- - de désigner les membres suivants au sein de la la Commission Locale de Développement Rural, à savoir :

REPRESENTATION	EFFECTIFS	SUPPLEANTS
<u>Géographique</u> WARZEE		LEDOUPPE Anne
<u>Groupe d'âge</u> 30-50 ans + 50 ans	GILON Corinne	D'HEUR Astrid DEFREERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	DEFÊCHEREUX Marie-Louise SEIDEL Marie-Cécile	WALHIN Freddy GODBILLE Géraldine BAUDOIN Joseph

- De confirmer comme suit la composition de la C.L.D.R. à ce jour :

REPRESENTATION	EFFECTIFS	SUPPLEANTS
<u>Géographique</u> OUFFET WARZEE ELLEMELLE	MARCHAL Martine VAN SULL Philippe DEGOTTE Lucienne	JANSSEN Paulette LEDOUPPE Anne GROSFILS Francis
<u>Politique</u> EC EC EC OPA	GIELEN Marc LARDOT Renée WAUTELET Paul JADIN Benoît	MAILLEUX Caroline SERVAIS Emilie FROIDBISE Francis ROBERT Tony
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans 30-50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFREERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFÊCHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre SCHLÖSSER Jean-Pierre	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny BAUDOIN Joseph MONFORT Nathalie

- D'adresser la présente délibération à Madame RAHIER du Service Extérieur de Développement Rural de Huy (DGARNE – SPW DGO3) et au GREOA.

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
(S) Henri LABORY

le Secrétaire communal,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,
(S) Marc GIELEN

Le Bourgmestre,

Procès Verbal du Conseil communal

Séance du 15 mars 2012.

Présents : M. Marc GIELEN, Bourgmestre, Mme Caroline MAILLEUX, M. René LAMBAY, Mme Renée LARDOT, Echevins, MM. Francis FROIDBISE, Tony ROBERT, Jean-Marc MOËS, Mme Emilie SERVAIS, conseillers communaux, Henri LABORY, Secrétaire communal.

Objet : Plan Communal de Développement Rural d'OUFFET.

- Approbation du P.C.D.R. ;
- Confirmation du choix de la fiche 1.1 : Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice.

Vu le décret du 06 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991, susmentionné ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la décision du Conseil communal, en séance du 19 décembre 2006, par laquelle il décide :

- D'adopter la décision de principe d'adhérer au projet de Développement rural ;
- De solliciter l'approbation de la Région wallonne ainsi que son soutien dans le cadre de toutes les démarches à mettre en œuvre ;
- De solliciter le GREOA comme organisme accompagnateur pour la préparation et l'exécution de son programme de Développement rural ;

Vu les décisions du Conseil communal du 22 juin 2009 et du 14/03/2011 par lesquelles il arrête la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et désigne ses membres ;

Vu le processus de consultation populaire coordonné par le GREOA conformément à la législation et les réflexions menées par les groupes de travail et la commission (CLDR) ;

Vu l'approbation du projet de Programme Communal de Développement Rural (PCDR) adopté ce 29 février 2012 par la CLDR ;

Vu la décision de la CLDR, ce même 29/02/2012, par laquelle elle confirme le choix de la fiche 1.1 : Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice ;

Vu la décision du Collège communal, en séance du 01/03/2012, par laquelle il décide de marquer son accord de principe au Programme Communal de Développement Rural (PCDR) tel qu'approuvé le 29/02/2012 par la CLDR de OUFFET ;

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) tel qu'adopté par la CLDR de OUFFET le 29/02/2012 ;
- De confirmer le choix de la fiche 1.1 : Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice.
- De transmettre un expédition de la présente décision au SPW – DGO3 – Service extérieur du Développement rural de Huy, à l'attention de Mme Françoise RAHIER, ainsi qu'au GREOA.

Le Secrétaire communal,
(S) Henri LABORY

le Secrétaire communal,

Par le Conseil,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,
(S) Marc GIELEN

Le Bourgmestre,

COMMUNE DE OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Auteur de programme : GREOA asbl
Organisme accompagnateur : GREOA asbl

TABLE DES MATIERES GENERALE

PARTIE I: ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE.....	5
PARTIE II: RESULTATS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE.....	147
PARTIE III: OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.....	197
PARTIE IV: PROJETS.....	225
PARTIE V: TABLEAUX RECAPITULATIFS.....	423

Partie I

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

PREAMBULE	11
GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	13
1. INTRODUCTION	15
1.1. Remembrement agricole	15
1.2. Rénovation Rurale	15
1.3. Développement durable et actuelle Opération de Développement Rural	16
Synthèse	19
2. IDENTITE HISTORIQUE.....	20
2.1. Quelques jalons du passé	20
2.2. Quelques personnages marquants	22
3. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET GEOGRAPHIQUES	23
3.1. Localisation.....	23
3.2. OUFFET et son intégration dans un Groupement d'Action Local (GAL)	24
3.3. Etendue du territoire, structure physique	24
3.3.1. Géologie, relief et sol	24
3.3.2. Hydrographie.....	26
3.4. Occupation du sol	29
3.5. Climat	31
Synthèse	32
4. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE.....	33
4.1. Sites et éléments du patrimoine naturel protégés par un statut légal.....	33
4.1.1. Sites NATURA 2000	33
4.1.2. Arbres et haies remarquables	35
4.1.3. Remarque	36
4.2. Sites et éléments du patrimoine naturel non protégés par un statut légal.....	37
4.3. Ressources aquifères, pression environnementale et gestion	38
4.3.1. Impact de différentes activités.....	38
4.3.2. Zones de prévention autour des captages	39
4.3.3. Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)	40
4.3.4. Contrat de Rivière Ourthe.....	42
4.3.5. Développement de zones humides	43
4.4. Ressources forestières, pression environnementale et gestion	43
4.4.2. Plan d'aménagement forestier	44
4.5. Qualité de l'air	47
4.6. Risques SEVESO et nucléaire	47
4.7. Nuisances sonores.....	48
4.8. Projet LIFE Héliantheme	48
4.9. Opération 31 Communes au soleil	48
4.10. Association à visée environnementale	49
4.11. Déclaration de politique générale 2007-2012	49
Synthèse	50
5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ANALYSE PAYSAGERE	51
5.1. Plan de Secteur et son analyse	51
5.2. Structuration des voies de communication	53
5.3. Localités et leurs spécificités	54

5.3.1.	Béemont	54
5.3.2.	Ellemelle	55
5.3.3.	Ouffet, Petit-Ouffet.....	56
5.3.4.	Warzée	58
5.3.5.	Hameaux isolés	59
5.4.	Patrimoine bâti	60
5.4.1.	Patrimoine protégé par un statut juridique.....	60
5.4.2.	Petit Patrimoine Populaire Wallon.....	61
5.5.	Analyse du paysage	62
5.6.	Cartographie des antennes d'opérateurs mobiles	64
5.7.	Outils développés dans le cadre de l'aménagement du territoire	65
5.8.	Déclaration de politique générale 2007-2012	65
	Synthèse	65
6.	POPULATION- DEMOGRAPHIE – STRUCTURE FAMILIALE	67
6.1.	Situation actuelle	67
6.2.	Evolution démographique.....	68
6.3.	Evolution de la population par village	70
6.4.	Structure d'âge de la population.....	71
6.4.1.	Population par grands groupes d'âge.....	71
6.4.2.	Pyramides des âges.....	71
6.4.3.	Coefficients de sénilité et de dépendance.....	73
6.5.	Population étrangère	74
6.6.	Ménages, état-civil.....	74
	Synthèse	76
7.	LOGEMENT	78
7.1.	Parc de logements	78
7.2.	Ancienneté des bâtiments	79
7.3.	Permis de bâtir pour nouvelles constructions et rénovations de bâtiments affectés au logement	80
7.4.	Qualité du logement, superficie et commodités.....	81
7.5.	Statut d'occupation des logements	84
7.6.	Marché acquisitif	84
7.6.1.	Terrain à bâtir.....	85
7.6.2.	Habitations ordinaires	86
7.6.3.	Appartements	87
7.6.4.	Scénario du prix de l'immobilier pour le futur.....	87
7.7.	Marché locatif	87
7.8.	Logements sociaux (secteur locatif et/ou secteur acquisitif)	88
7.8.1.	Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA).....	88
7.8.2.	Ourthe Amblève Logement (OAL).....	88
7.8.3.	Logements de transit et d'insertion	88
7.8.4.	Fonds du Logement Wallon	89
7.8.5.	Société Wallonne du Crédit Social	89
7.8.6.	Whestia Assurances wallonnes du logement.....	89
7.9.	Programme communal d'actions en matière de logement.....	89
7.10.	Déclaration de politique générale 2007-2012 de la Commune	90
	Synthèse	90
8.	NIVEAU DE VIE - VIE ECONOMIQUE	92
8.1.	Revenus	92
8.2.	Demandeurs d'emploi.....	94
8.3.	Revenu minimum d'intégration.....	96
8.4.	Entreprises et emplois salariés	96
8.5.	Secteur commercial.....	99
8.6.	Analyse des données de l'INASTI.....	99
8.7.	Secteur agricole	101
8.8.	Exploitation des ressources naturelles	104

8.8.1.	Activités extractives.....	104
8.8.2.	Sylviculture	104
8.9.	Secteur touristique	104
8.9.1	Attractions et activités touristiques.....	104
8.9.2.	Patrimoine immatériel	105
8.9.3.	Maison du Tourisme Ourthe-Ambève	106
8.9.4.	Syndicat d'Initiative d'Ouffet.....	106
8.10.	Déclaration de politique générale 2007-2012 de la Commune	107
	Synthèse	108

9. SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE - ENSEIGNEMENT- VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE..... 110

9.1.	Services sociaux et de santé.....	110
9.1.1.	Centre Public d'Action Sociale (CPAS)	110
9.1.2.	Agence Locale pour l'Emploi (ALE)	110
9.1.3.	Maison de l'emploi	110
9.1.4.	Aides pour le logement.....	111
9.1.5.	Services rendus par les différentes mutuelles.....	111
9.1.6.	Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR).....	111
9.1.7.	Croix-Rouge.....	111
9.1.8.	Télé-service du Condroz	111
9.1.9.	Action Régionale de Prévention Intégrée (ARPI)	111
9.1.10.	Maisons de repos.....	112
9.1.11.	Remarque	112
9.2.	Enseignement, formation	113
9.2.1.	Enseignement maternel, primaire et secondaire	113
9.2.2.	Enseignement de promotion sociale.....	113
9.2.3.	Enseignement artistique	114
9.3.	Bibliothèque et le Bibliobus.....	114
9.4.	Infrastructures et associations sportives.....	114
9.5.	Infrastructures et activités culturelles, de loisirs; associations	115
9.6.	Petite enfance, jeunesse	116
9.6.1.	Accueil de la petite enfance et l'extrascolaire.....	116
9.6.2.	Mouvements et association de jeunes.....	116
9.7.	Associations tournées plus spécifiquement vers les seniors	117
9.8.	Associations patriotiques	117
9.9.	Communication.....	117
9.10.	Jumelages.....	117
	Synthèse	118

10. MOBILITE– SERVICE DE POLICE - SECURITE ROUTIERE 120

10.1.	Réseau routier – Parc automobile	120
10.2.	Transports en commun.....	121
10.3.	Zone de Police (ZP 5296)	122
10.3.1.	Organisation	122
10.3.2.	Plan zonal de sécurité 2009-2012	123
10.4.	Sécurité routière et accidents de la circulation.....	123
10.5.	Outils communaux pour la mobilité et la sécurité routière	126
10.6.	Déclaration de politique générale 2007-2012 de la commune	126
	Synthèse	127

11. GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS..... 128

11.1.	Administration communale.....	128
11.2.	Collège communal, Conseil communal	128
11.3.	Moyens humains de l'Administration communale	129
11.4.	Collaborations de la Commune – Affiliations aux intercommunales, autres organismes et sociétés ...	130
11.5.	Finances	130
11.5.1.	Taxes et redevances communales.....	130

11.5.2.	<i>Prime communale</i>	132
11.5.3.	<i>Moyens financiers et pouvoir d'emprunts</i>	133
11.6.	Equipements et infrastructures.....	134
11.6.1.	<i>Patrimoine communal</i>	134
11.6.2.	<i>Distribution d'eau</i>	134
11.6.3.	<i>Distribution d'électricité</i>	134
11.6.4.	<i>Plans triennaux</i>	134
11.6.5.	<i>Travaux financés en tout ou en partie via d'autres programmes de la Région wallonne ou d'autres pouvoirs subsidants</i>	135
11.6.6.	<i>Travaux effectués par le service des travaux de la Commune et/ou sur les fonds propres à la Commune</i>	135
11.7.	Collecte et gestion des déchets	136
11.7.1.	<i>Modalités de collecte</i>	136
11.7.2.	<i>Quantité de déchets</i>	137
11.8.	Service Régional d'Incendie (SRI).....	138
11.9.	Bpost.....	138
11.10.	Note de politique générale de 2007-2012 de la Commune	138
	Synthèse	139
12.	CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE	140
12.1.	Caractéristiques géographiques, ressources naturelles et environnement	140
12.2.	Caractéristiques du patrimoine bâti, du logement et aménagement du territoire	141
12.3.	Caractéristiques économiques.....	142
12.4.	Caractéristiques démographiques	143
12.5.	Caractéristiques de la Mobilité et de la Sécurité routière.....	143
12.6.	Caractéristiques de l'éducation, du secteur de la santé, de la vie socio-sportivo-culturelle, des services et de la gestion communale.....	143

PREAMBULE

Les autorités communales ont décidé en date du 19 décembre 2006 de lancer une **Opération de Développement Rural (ODR)** afin de constituer un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Leur souhait est de constituer un outil stratégique pour l'avenir d'OUFFET¹ en s'inscrivant dans une dynamique participative. L'étude socio-économique va notamment présenter la situation actuelle de la Commune dans ses différents aspects pour disposer d'une « carte d'identité » communale dans son contexte Eurégional.

Afin de disposer d'une vision extérieure, le Conseil communal a désigné le 27 juillet 2007, le **Groupeement Régional Economique Ourthe-Amblève (GREOA)**² pour dresser ce cliché communal et élaborer le document final à présenter au Gouvernement wallon. Le vote de celui-ci scellera ainsi la validité du document pour une durée maximale de 10 ans. Bien qu'intimement liée, cette mission d'auteur de programme n'est pas à confondre avec l'accompagnement de la Commune dans ce processus participatif. Celui-ci est effectué par les agents de développement dont les tâches sont décrites plus précisément dans le second volet du PCDR (Partie II), intitulé «Résultats de la participation citoyenne». Ces mêmes agents sont également employés par le GREOA via une Convention signée avec la Région wallonne. Le dialogue constant entre les différents acteurs du GREOA œuvrant dans l'élaboration du PCDR représente une aubaine facilitant la transmission des données. Ce travail en symbiose a permis d'enrichir les différentes parties de ce document.

Le dernier chapitre, intitulé *Caractéristiques générales de la Commune*, donnera au lecteur pressé une carte d'identité résumée d'OUFFET.

A la fin des différents chapitres de la présente étude, un paragraphe reprend les éléments relatifs à la déclaration de politique générale 2077-2012. En outre, un tableau *Atouts, Faiblesses* et une synthèse permettent de mettre en exergue les éléments essentiels.

NB: de nombreuses informations en note de bas de page comprennent des liens vers des sites Internet. Ces derniers évoluant au cours du temps, il est important de préciser que ceux-ci ont été vérifiés en décembre 2011.

¹ Afin de distinguer l'entité d'OUFFET, résultant de la fusion des communes, elle sera écrite en majuscules tandis que le village en tant que tel sera présenté en minuscules.

² Une présentation détaillée du GREOA sera effectuée dans la Partie II du PCDR.

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AIDE: Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton

AISOA: Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève

ALE: Association Liégeoise d'Electricité

ALEm: Agence Locale pour l'Emploi

ALG: Association Liégeoise du Gaz

ARPI: Action Régionale de Prévention Intégrée

CGT: Commissariat Général au Tourisme

CILE: Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux

CPAS: Centre Public d'Action Sociale

CPDT: Conférence Permanente du Développement Territorial

CLDR: Commission Locale de Développement Rural

CRAT: Commission Régionale d'Aménagement du Territoire

CSIS: Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique

CSL: Crédit Social Logement

CWATUPE: Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie

DGATLP: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine

DGO: Direction Générale Opérationnelle

DGARNE: Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement

DNF: Département de la Nature et des Forêts

GREOA: Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève

GAL: Groupement d'Action Local

FEDER: Fonds Européen de Développement Régional

HoReCa: Hôtels Restaurants Cafés

HP (Plan): Habitat Permanent

INASTI: Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

INS: Institut National de Statistique

INTRADEL: Intercommunale de Traitement des Déchets en Région Liégeoise

IRM: Institut Royal Météorologique

Microrégion: Anthisnes, Aywaille, Clavier, Comblain-au-Pont, Durbuy, Ferrières, Hamoir, Nandrin, OUFFET, Sprimont, Tinlot

OAL: Ourthe-Amblève Logement

ODR: Opération de Développement Rural

OFFH: Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

ONE: Office de la Naissance et de l'Enfance

ONSS: Office National de Sécurité Sociale

PASH: Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCA: Plan Communal d'Aménagement
PCDR: Programme Communal de Développement Rural
PCDN: Plan Communal de Développement de la Nature
PCGE: Plan Communal Général d'Egouttage
PDS: Plan de Développement Stratégique
PiCM: Plan interCommunal de Mobilité

RAVeL: Réseau Autonome de Voies Lentes
RGBSR: Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
RNOB: Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique

SAU: Surface Agricole Utilisée
SDER: Schéma de Développement de l'Espace Régional
SETHY: Service d'Etudes Hydrologiques
SGIB: Site de Grand Intérêt Biologique
SGR: Sentier de Grande Randonnée
SNCB: Société Nationale des Chemins de fer Belges
SPF: Service Public Fédéral
SPGE: Société Publique de la Gestion de l'Eau
SPW: Service Public de Wallonie

TEC: Transports En Commun

UREBA: Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments publics
UVCW: Union des Villes et Communes de Wallonie

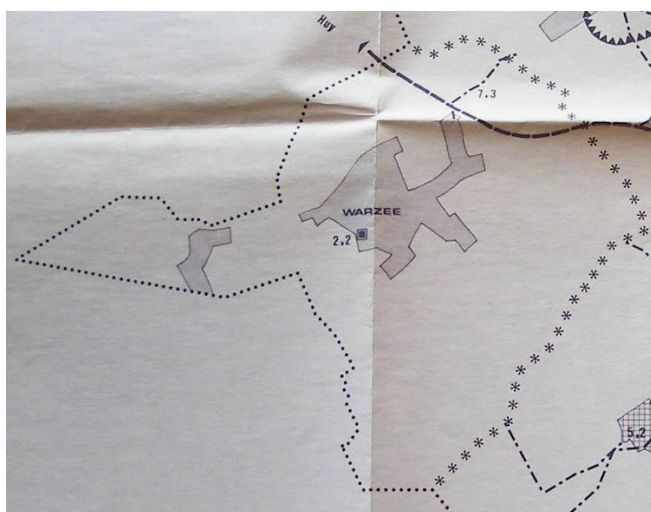
ZHIB: Zone Humide d'Intérêt Biologique
ZPS: Zone de Protection Spéciale
ZSC: Zone Spéciale de Conservation

1. INTRODUCTION

Ce chapitre d'introduction présente, le remembrement agricole, l'ancienne Opération de Rénovation Rurale et les notions de développement durable.

1.1. Remembrement agricole

Un remembrement agricole a couvert le village de Warzée dans les années 70. L'extrait de carte ci-contre, datant des années 80 et dressé dans le cadre de l'Opération de Rénovation Rurale, montre le périmètre d'intervention.



Il s'agissait de modifier le parcellaire afin de réduire le morcellement par regroupements et échanges de terres entre propriétaires. L'objectif poursuivi était de simplifier les conditions d'exploitation au niveau agricole.

Comme les plans consultables à l'administration communale le montrent, des chemins se sont retrouvés en voies sans issue ce qui a déformé le maillage intervillages. Certains sentiers ont également disparus.

1.2. Rénovation Rurale

La Rénovation Rurale en Ourthe-Amblève fût, à l'instar d'autres communes en Région wallonne, une opération "pilote" à l'origine du Décret sur le développement rural du 6 juin 1991. Contrairement à l'individualisme communal souvent observé, les sept communes d'Ourthe-Amblève membres du GREOA à l'époque (Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir, Ouffet et Sprimont) s'étaient associées pour établir les bases d'un développement rural à vision supracommunale. L'étude fut orientée vers la recherche et la définition d'actions concrètes favorisant le cadre de vie des populations concernées. Une volonté claire de maintenir un mode de vie en adéquation avec le milieu rural tout en tenant compte de la proximité de Liège était exprimée. Il convenait en outre de favoriser au maximum les flux économiques existants, d'encourager l'implantation de petites et moyennes entreprises, de mettre en valeur les potentialités touristiques et de doter la région d'une infrastructure moderne. Ces actions relevant du caractère régional furent gérées par le GREOA. Elles aboutirent notamment à une étude sur la gestion sanitaire des immondices, une étude sur l'implantation des parcs à conteneurs, un inventaire des ressources du sous-sol de la région d'Ourthe-Amblève, un document sur les choix à opérer en terme d'assainissement des eaux en milieu rural, une guidance en matière d'emploi...

Les communes, outre l'approbation de ce plan commun, ont défini leur propre schéma directeur.

Le tableau ci-dessous reprend les projets retenus à l'époque concernant spécifiquement OUFFET.

N°	Intitulé	Remarques
1	Urbanisation et équipement d'un terrain communal de 9ha à Ouffet	Réalisé (hors rénovation rurale)
2.1	Aménagement et équipement d'un terrain de sports à Ouffet	Acheté (hors rénovation rurale)
2.2	Amélioration des installations du terrain de football à Warzée	Non réalisé
3	Construction d'une salle de spectacles et réunions à Ouffet	Non réalisé
4.1	Aménagement de la Maison communale à Ouffet	Réalisé sur fonds propres
4.2	Restauration de la Tour de Justice à Ouffet	Réalisé pour l'extérieur (hors rénovation rurale)
5.1	Rénovation d'un site carrier à Ouffet	Non réalisé
5.2	Aménagement d'une nouvelle route autour d'un site carrier à Ouffet	Non réalisé
6.1	Restauration et protection du centre d'Ellemelle	Non réalisé
6.2	Aménagement de l'étang et des abords à Ellemelle	Réalisé ³ (hors rénovation rurale)
7.1	Nouvelle liaison entre Ouffet et Ellemelle	Réalisé
7.2	Infrastructure routière agricole à Ouffet et Ellemelle	Non réalisé
8	Amélioration de la distribution d'eau à Ellemelle	Captage devenu obsolète
9.1	Mise en place de stations d'épuration à Ouffet	Une station a été réalisée sur les deux prévues initialement
9.2	Mise en place d'un réseau de canalisations des eaux résiduaires à Ellemelle	Non réalisé
10.1	Règlement sur les bâtisses	Non réalisé
10.2	Restauration de la petite chapelle de Xhenseval à Ouffet	Non réalisé
10.3	Aménagement d'aires de repos et pique-nique à Ouffet	Non réalisé

Certains points ont été concrétisés et pas nécessairement avec des moyens financiers provenant de l'enveloppe budgétaire qui avait été consacrée pour la Rénovation Rurale.

1.3. Développement durable et actuelle Opération de Développement Rural

C'est en juin 1992, au premier "Sommet de la Terre" organisé par les Nations Unies qu'est consacré le terme "développement durable" dont la définition la plus explicite demeure *notre capacité à satisfaire nos besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins, ceci à l'échelle planétaire.*

³ Cf. p.43.

Un développement durable repose sur trois piliers principaux: social, environnemental et économique.

- *Social: lutter contre la pauvreté et l'exclusion, assurer à tous un accès aux biens matériels (revenus, emploi, logement, éducation, santé, loisirs...) mais aussi immatériels (sécurité, considération...) nécessaires à une existence digne, réduire les inégalités sociales.*
- *Environnemental: viser une utilisation parcimonieuse des ressources naturelles non renouvelables, lutter contre les pollutions, préserver la biodiversité...*
- *Economique: mettre en place une économie au service des besoins humains essentiels, en privilégiant la création d'emplois dans des conditions de travail décentes et en veillant au respect de l'environnement.*

Un schéma classique en la matière résume les piliers du développement durable.



Source: D. Lecomte, 2008 (<http://www.campusresponsables.com>)

Le souci d'intégration entre les différents piliers du développement durable est essentiel. Au minimum, il faut veiller à ce que ces dimensions économique, sociale et environnementale ne se contrecarrent pas l'une l'autre. Au mieux, il s'agit de mettre en place des mécanismes par lesquels elles se renforceront mutuellement.

Pour guider la mise en pratique du concept de développement durable, 27 principes fondateurs ont été arrêtés lors de la Conférence de Rio en 1992. Voici quelques-uns de ces principes:

- *le principe de précaution et la priorité à une approche préventive: pour limiter la nécessité de recourir à des mesures curatives par la suite, opérer les choix avec prudence;*
- *le principe de responsabilité: adopter une responsabilité humaine et environnementale pour l'ensemble des activités et décisions;*
- *le principe de transparence: informer, contribuer à l'objectivation des faits, accroître la visibilité de l'information;*
- *le principe de transversalité: articuler les compétences et les intérêts sectoriels pour prendre des décisions plus intégrées;*
- *le principe d'innovation sociale et technologique: participer aux développements humain et technologique;*
- *l'ouverture à la participation citoyenne et au partenariat: tenir compte des besoins exprimés, motiver les acteurs et les pousser à prendre des responsabilités pour le développement durable;*

- *le principe de contribution aux enjeux globaux: avoir un impact local, national pour contribuer à rencontrer des enjeux mondiaux;*
- *le principe de solidarité: au sein d'une société dans le temps, dans l'espace...*

Par la proximité avec les citoyens, les forces vives locales et par la transversalité de leurs compétences, les communes ont un rôle à jouer dans l'implication de la société civile pour les grands enjeux durables: sensibilisation, éducation et participation des citoyens mais aussi des acteurs importants des sphères économique, sociale et environnementale.

L'Union Européenne a traduit et répertorié les recommandations auprès des villes européennes dès 1994, en organisant à Aalborg le premier sommet des villes européennes durables. Cette première manifestation a permis la rédaction de la *charte des villes européennes sur la voie du développement durable*. En juin 2004, les participants à la quatrième Conférence européenne des Villes durables, «Aalborg + 10» ont adopté les «Engagements d'Aalborg». Ces dix engagements constituent un outil aidant les autorités locales à appliquer les principes de durabilité.

1. *Gouvernance: recourir davantage à la démocratie participative en invitant tous les acteurs de la société locale à participer réellement à la prise de décisions politiques.*
2. *Urbanisme: assurer une gestion saine et efficace des villes, en garantissant que les sujets concernant la durabilité soient centraux dans le processus décisionnel.*
3. *Préservation du patrimoine naturel commun: protéger et préserver le patrimoine naturel, en réduisant la consommation d'énergies fossiles, en accroissant celle des énergies renouvelables, en améliorant la qualité de l'eau, de l'air, des sols, et en favorisant la biodiversité.*
4. *Consommation responsable: utiliser prudemment les ressources naturelles et encourager la consommation durable, notamment par la réduction et le recyclage des déchets.*
5. *Planification: concevoir les infrastructures urbaines en y intégrant les aspects environnementaux, sociaux, économiques, de santé et culturels au profit de tous.*
6. *Meilleure mobilité: favoriser la mobilité durable, entre autres en développant les moyens de transport en commun et en réduisant l'impact des véhicules polluants sur l'environnement et la santé.*
7. *Action locale pour la santé: protéger le bien-être des citoyens, notamment en permettant l'accès de tous aux soins de santé et en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales ou des sexes.*
8. *Economie locale durable: soutenir l'économie locale, en stimulant les emplois de proximité et en encourageant la production locale de biens et de services.*
9. *Equité et justice sociales: soutenir les communautés ouvertes, en améliorant la sécurité et en assurant l'accès de tous aux services publics, à l'éducation, aux offres d'emploi, à la formation et à la culture.*

10. *Du local au global: développer une approche stratégique globale, en améliorant la prise de conscience des impacts de nos actions au-delà des frontières de notre pays (par exemple: les changements climatiques) et en renforçant la coopération internationale.*

Synthèse

Cette introduction donne un aperçu du remembrement agricole de Warzée et de l'Opération de Rénovation Rurale de la fin des années 1980 où la participation citoyenne était absente.

IDENTITE HISTORIQUE

OUFFET bénéficie d'un passé riche dont les traces ont traversé le temps constituant ainsi une part de l'identité de ses villages. Il aurait été dommage de limiter l'approche historique à un seul chapitre, car les événements, parfois authentiques ou teintés d'exagération, voire simplement imaginaires, ont influencé d'une manière ou d'une autre l'évolution des villages. C'est pourquoi l'option retenue a été d'injecter au fur et à mesure des paragraphes des éléments d'antan. De nombreuses pièces du petit patrimoine sont disséminées sur l'entité et, afin de préserver cette mémoire historique, il est nécessaire d'y prêter attention, car la disparition d'éléments du passé est un pas vers l'oubli des racines et de l'évolution villageoise de l'entité. Des actions sont donc préconisées pour préserver la mémoire collective.

2.1. Quelques jalons du passé

Un morceau de roche située à Ellemelle témoignerait, selon certains, d'une présence humaine depuis le **néolithique**. Des chercheurs posent l'hypothèse que cette pièce serait une dalle de couverture d'un dolmen⁴ baptisé "*la Grosse Pierre*". Les dolmens sont associés aux Celtes et à des rites funéraires célébrant le passage de la vie à la mort. La sorcellerie a aussi été évoquée⁵. Cependant, cette interprétation est sujette à caution, car la présence de cette pierre pourrait être la traduction d'un phénomène naturel.

Avant l'arrivée des Romains, la zone géographique était occupée par une peuplade appelée «*Condruse*», *d'origine germanique, elle habitait au sud de la vallée de la Meuse et sa langue était le Gaulois. Elle était entrée dans la ligue des Gaulois pour lutter contre les Romains et se soumit à César lors de sa campagne de l'an 53 avant Jésus-Christ. Lors de la division en parcelles du pays, les Romains appelèrent cette région le « Pagus Condrustencis », ce qui est devenu le Condroz au fil des siècles. Aujourd'hui, le Condroz est la seule région de Belgique qui a gardé son nom d'origine gauloise*⁶.

La présence **romaine** est notamment attestée à Warzée par la présence de substructions⁷ d'une villa datant du 2^{ème} siècle. Le bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois n°34 de 1852, en sa page n°80, explique qu'il existe, entre Ellemelle, Warzée et Seny, un sentier marqué de larges dalles de grès, témoin de l'existence de voies romaines secondaires. Les « tiges » ou vieux chemins condrusiens ont souvent une assiette romaine.

Ouffet est mentionné en tant que tel en 1096, période marquée par le début de la première croisade⁸ tandis qu'Ellemelle est une très ancienne paroisse déjà citée en 1005.

Ouffet appartenait à l'église Saint-Lambert et continua de dépendre de la mense⁹ épiscopale jusqu'à la Révolution. Comme on le verra dans les chapitres consacrés à l'analyse du bâti, et

⁴ Monument mégalithique formé d'une pierre plate posée sur deux pierres verticales. En Breton, dolmen signifie pierre longue.

⁵ MURRAY M. A., *The Witch-cult in Western Europe*, Oxford University Press, 1921, p.159.

⁶ <http://www.nandrin.be/histoire.htm>

⁷ En architecture, une substruction consiste en un ensemble de fondations ou de toute autre structure initiale dont le but est de surélever l'étage le plus bas ou la base d'une construction, au-dessus du niveau naturel du sol.

⁸ Le pape Urbain II prêcha la première croisade le 27 novembre 1095.

du tourisme¹⁰, le **Moyen-âge** est une période qui a imprimé certaines caractéristiques à l'entité. En effet, de nombreuses fermes et châteaux sont disséminés dans l'entité.

La Tour de justice¹¹, ancien donjon datant du 12^{ème} siècle, détruite en 1314 par les milices hutoises, reconstruite puis, tombant presque en ruines, rénovée en 1593 en moellons calcaires, est un lieu où de nombreux procès, notamment de sorcellerie, se sont tenus.

Comme trace importante du Moyen-âge, citons d'ores et déjà le donjon de Lizin datant du 13^{ème} siècle. À partir de 1482, *siège de la seigneurie de Crisengnée au Moyen Âge, le donjon était une habitation fortifiée qui connut divers agrandissements puis fut "rabotée" d'un niveau au moins, sans doute au XIX^{ème} siècle*¹².



Les bornes frontières de Stavelot-Malmédy, autres vestiges du passé, se dressent encore et témoignent du morcellement du territoire à l'époque médiévale. L'extrait de carte ci-contre, datant du 18^{ème} siècle, montre bien la frontière entre la principauté de Liège (vert clair sur la carte) et celle de Stavelot-Malmédy (en jaune sur la carte) à proximité de Petit-Ouffet.

Du côté de Béemont, il y avait la limite avec le Duché de Luxembourg (vert plus foncé sur la carte).

La présence des ruisseaux a permis la construction de nombreuses meuneries¹³ dont le moulin banal¹⁴ d'Ouffet dont il est déjà fait mention en 1154.

Après 1789, le village comme le reste de la Principauté de Liège, passe sous l'Administration française. Le département de l'Ourthe est créé en 1795.

Aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, Warzée, Ouffet et Ellemelle étaient traversés par des lignes vicinales. La ligne Comblain-au-Pont - Clavier permettait d'acheminer les produits carriers vers les deux entités susmentionnées. Les carrières ont joué un rôle prépondérant dans l'histoire de l'entité de la fin du 19^{ème} siècle au début du 20^{ème} siècle. Outre les marchandises, le réseau vicinal était également utilisé pour le transport de passagers. Il existait également la ligne Warzée-Ougrée.

⁹ La mense est le revenu destiné à l'entretien d'une personne ou d'une communauté religieuse.

¹⁰ Cf. pages 51 à 62 et 105 à 108.

¹¹ Cf. p. 60.

¹² <http://www.skene.be/RWJP97TXT/ouffetlizin.html>

¹³ FOCAN M., *Néblon-le-Moulin... Un moulin pas si banal que cela*, Bulletin Communal d'Ouffet, Janvier 2008, p.8-11.

¹⁴ Les banalités sont, dans le système féodal, des installations techniques que le seigneur est dans l'obligation d'entretenir et mettre à disposition de tout habitant de la seigneurie. La contrepartie en est que les habitants de cette seigneurie ne peuvent utiliser que ces installations seigneuriales, payantes.

2.2. *Quelques personnages marquants*

Claude de Hay, seigneur de Jenneret, résidant à Himbe fut assassiné en 1614 à Ouffet. La croix du Tô, encore visible, fut érigée en sa mémoire.

Joseph Sprumont, né en 1936, est un artiste local, tailleur de pierre et sculpteur du monument commémoratif de la guerre 14-18 érigé au centre de la Grand place d'Ouffet qui auparavant était un étang.

Théophile Marcel Nagels, soldat d'origine flamande, est tombé en terre wallonne à Ouffet le 11 mai 1940. Le lecteur intéressé par les faits liés à la seconde guerre mondiale peut se procurer à l'Administration communale une publication, datée de septembre 2006, intitulée "*A la mémoire de Théophile Marcel Nagels...*"¹⁵

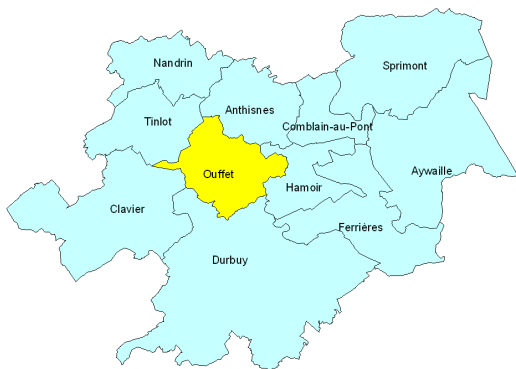
René Walhin, peintre-dessinateur, ancien professeur de Saint-Luc, décédé en 2008, a inventé une méthode d'apprentissage du dessin dans l'espace et a inspiré François Walthéry pour le personnage du Vi Bleû.

Bien d'autres personnages locaux ont influencé par leurs actions, le développement local de l'entité. Citons par exemple: **Jehan de Soheing** (Maire d'Ouffet), la famille **Dawance** (fabrique d'eau gazeuse et petite distillerie), Monsieur **Bellaire**, (patron de la firme "les Transports du Condroz")...

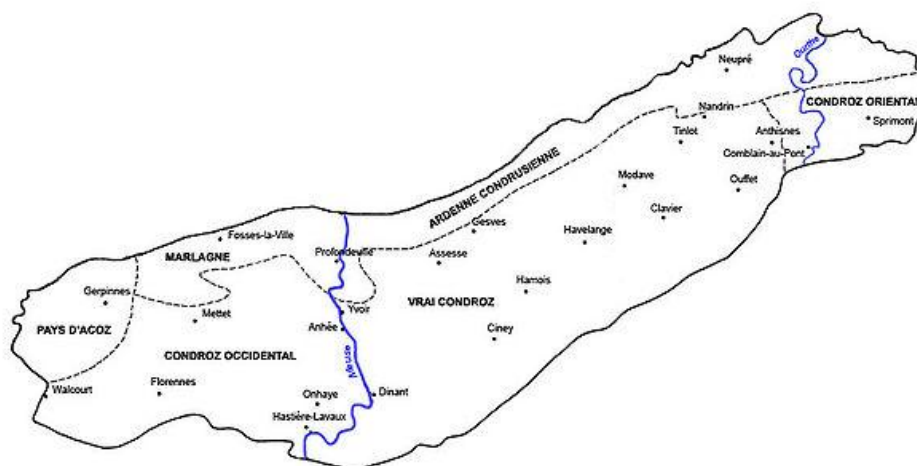
¹⁵ Ce document a été rédigé dans le cadre des Journées du Patrimoine de 2006. A OUFFET l'intitulé était *les monuments funéraires, reflet de notre histoire: découverte des cimetières communaux*.

3. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET GEOGRAPHIQUES

3.1. Localisation



OUFFET, commune située en Province de Liège et limitrophe à celle du Luxembourg, appartient judiciairement et administrativement à l'Arrondissement de Huy. Lors de la constitution de la présente étude socio-économique, un découpage géographique, appelé dans le reste du document "**Microrégion**", a été déterminé afin d'effectuer des comparaisons dans un contexte transcommunal. La carte ci-contre reprend les entités de cette zone géographique.



Au cœur du Condroz¹⁶ Liégeois, OUFFET jouxte Durbuy¹⁷ (Province du Luxembourg) et la Commune s'inscrit dans le contexte de l'EUREGIO Meuse-Rhin¹⁸ ce qui offre la possibilité de bénéficier de différents services (insertion d'informations dans un magazine transfrontalier de la culture et des loisirs également distribué en néerlandais et en allemand, etc.).

¹⁶ OUFFET se situe dans le « vrai Condroz » ou le « Condroz central »

¹⁷ Ce point est important à souligner au vu de l'influence de ce pôle touristique sur la Microrégion (cf. p.105 et suivantes).

¹⁸ Créé en 1976 en tant que groupe de travail, l'EUREGIO MEUSE-RHIN est l'un des plus anciens partenariats de coopération transfrontalière. En 1991, l'Euregio s'est dotée d'un statut juridique en devenant une Fondation de droit néerlandais dont les membres sont la Province du Limbourg (Pays-Bas), les Provinces du Limbourg et de Liège (Belgique), la Communauté germanophone (Belgique), la "Regio Aachen e.V." (Allemagne).

Source: <http://www.euregio-mr.org>

Commune	Distance ¹⁹ en km
Aywaille	22
Bruxelles	126
Durbuy	14
Huy	21
Liège	32
Namur	63
Marche	33

Le tableau ci-contre illustre les distances en kilomètres du centre d'Ouffet vers d'autres entités. Cet aperçu est intéressant car il s'agit de différents pôles d'attraction dont l'impact peut se mesurer dans la vie quotidienne des OUFFETOIS pour les déplacements vers le lieu de travail, les loisirs...

Le lecteur est d'ailleurs invité à consulter le chapitre 10 qui traite notamment de la Mobilité²⁰.

3.2. OUFFET et son intégration dans un Groupement d'Action Local (GAL)

La Commune s'intègre dans un **Plan de Développement Stratégique (PDS)** sur un territoire couvrant 6 autres communes (Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Tinlot et Anthisnes): le *Pays des Condruses*²¹. L'objectif principal du GAL est de mettre en œuvre une stratégie de développement territorial permettant d'établir des collaborations fortes entre les communes afin de mieux répondre aux souhaits des citoyens dans des domaines comme le développement économique, l'urbanisme, l'agriculture, le tourisme, la culture, la mobilité, l'hydrographie... Ce GAL s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets LEADER²² du programme wallon de développement rural 2007-2013.

Les acteurs actifs dans le Programme Communal de Développement Rural ont travaillé de concert avec le GAL afin de coordonner efficacement les actions de terrains qui contribueront à améliorer la qualité de vie des OUFFETOIS.

3.3. Etendue du territoire, structure physique

Territoire de 4.022 ha, OUFFET se classe à la 158^{ème} place sur les 262 communes wallonnes. Par rapport à sa superficie, il s'agit donc d'une petite Commune.

3.3.1. Géologie, relief et sol

La géologie influe sur la structuration du paysage et sur la nature même des sols sur lesquels une trame biologique (flore et faune) se développe.

La forme, si particulière du relief du Condroz, qui a conduit à la création de la notion de «relief condrusien» prend ses racines dans le substratum géologique ancien. Les grès qui se sont sédimentés au Faménien et auxquels ont succédé les calcaires du Dinantien, ont été plissés lors de l'orogénèse hercynienne. La succession d'anticlinaux et de synclinaux, qui

¹⁹ Les distances ont été calculées à l'aide www.viamichelin.com en utilisant l'itinéraire conseillé par le site.

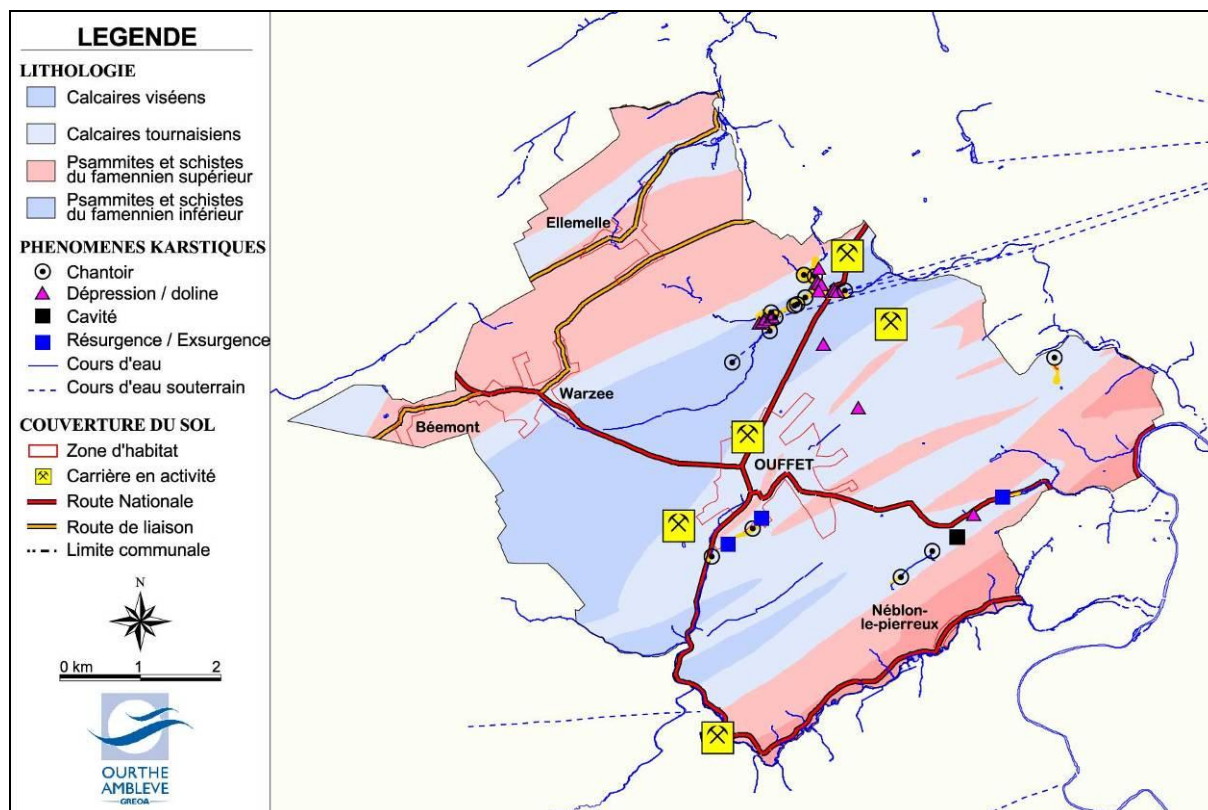
²⁰ Cf. p.120.

²¹ <http://www.galcondruses.be>

²² <http://www.leaderwallonie.be/homewal.php>

résulte de ce plissement, est orientée Nord-Est au Sud-Ouest. L'érosion qui a suivi a laissé en relief les crêtes de grès et creusé en dépression les niveaux calcaires.²³

L'étude topographique de la Commune montre que l'altitude oscille entre 150 et 305 mètres. De grandes dénivellations sont constatées majoritairement au sud-est de la Commune vers le Néblon et l'Ourthe. Hormis ces zones, les pentes sont majoritairement relativement douces (de 240 m à 305 m).



La carte simplifiée²⁴ reprise ci-dessus montre la nature des sols de l'entité avec la présence de bandes calcaires qui, en s'érodant sous l'action de l'eau, sont à l'origine de phénomènes karstiques comme les chantoirs, dépressions, dolines... La localisation de ces phénomènes est importante dans le cadre de la construction d'édifices car la stabilité des sols est une donnée dont il faut tenir compte. Outre le calcaire Viséens et Tournaisiens, les psammites²⁵ et schistes du Faménien sont bien présents.

²³ Dr. E. GROESSENS, *Le CONDROZ, une entité géographique, reflet de son passé*. <http://www.geologie-info.com/articles.php?Article=Condroz>

²⁴ GREOA asbl, *Commune d'Ouffet, Plan Communal Général d'Egouttage*, décembre 1997.

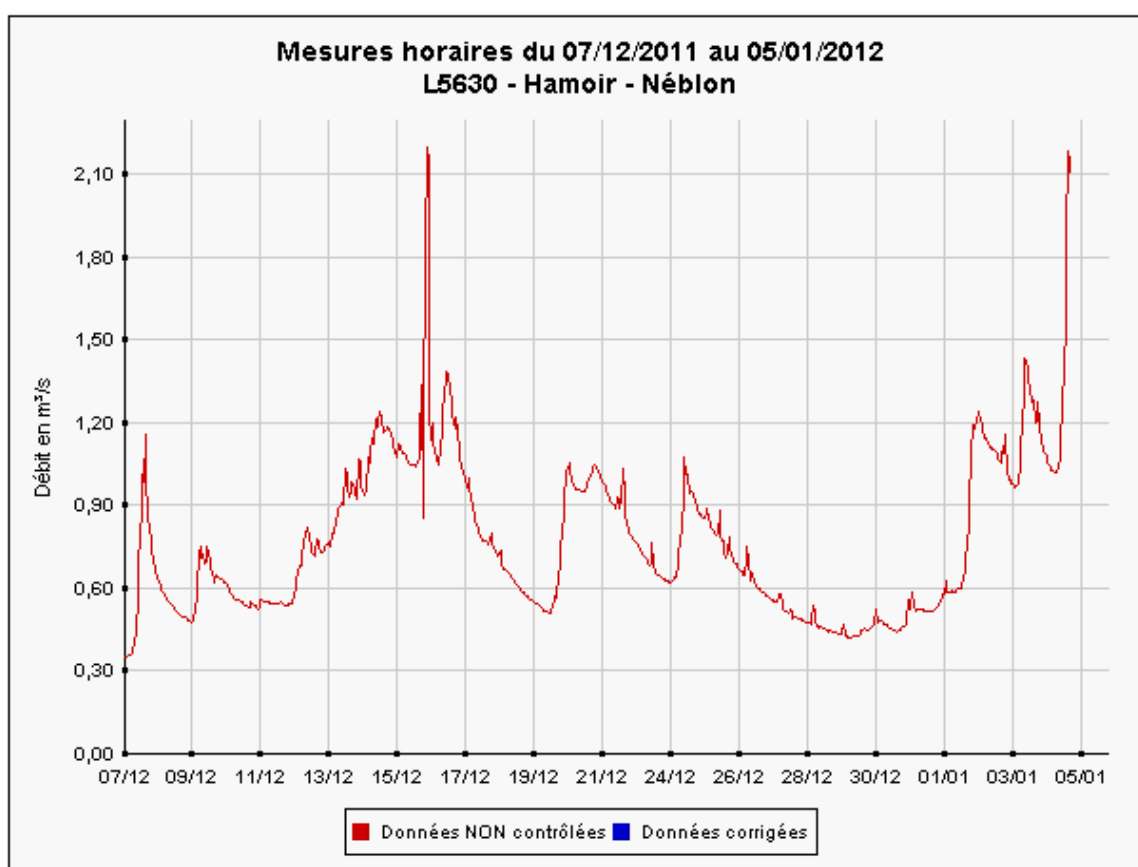
²⁵ Grès à ciment argileux, riches en micas détritiques, groupés en lits minces.

3.3.2. Hydrographie²⁶

Ruisseaux et eaux de surface

L'Ourthe traverse l'entité seulement sur 676 mètres.

La Direction des Cours d'Eau non navigables gère les cours d'eau dits de première catégorie²⁷ comme le Néblon qui parcourt plus de 6.678 mètres sur la commune d'OUFFET avant d'arriver à Hamoir. Une station de mesurage (L5630)²⁸ située dans la vallée du Fond du Néblon, permet de quantifier le débit comme le montre le graphique ci-dessous.



Le rôle du bassin du Néblon est essentiel puisque d'importants volumes d'eau sont prélevés dans les nappes phréatiques pour alimenter de nombreux ménages. La relative charge en calcaire de l'eau s'explique par la structure géologique du sol²⁹.

²⁶ La carte "Contraintes biologiques" reprise dans les annexes de la Partie I complète l'information.

²⁷ Les cours d'eau de 1^{ère} catégorie se caractérisent par un bassin hydrographique d'au moins 5.000 hectares, une largeur comprise entre 5 et 35 mètres et une vitesse d'écoulement, en période normale, de moyenne à rapide (0,25 à 1 mètre par seconde). Afin de mieux appréhender la gestion des cours d'eau, la Direction des Cours d'Eau non navigables a développé un réseau de mesures en continu des hauteurs d'eau et des débits sur l'ensemble de la Wallonie. <http://aqualim.environnement.wallonie.be/aqualim>

²⁸ Coordonnées LAMBERT (X, Y) (231.494, 124.110) et mise en service 4 juin 1976

²⁹ Un document à télécharger sur l'état des lieux des eaux souterraines détaille le bassin du Néblon à l'adresse: http://environnement.wallonie.be/directive_eau/edl_ssb/esosb.asp

Les ruisseaux de l'entité sont non navigables et se répartissent en catégories. Outre le Néblon, ruisseau de 1^{ère} catégorie, le tableau suivant reprend des données fournies par la **Direction Générale Opérationnelle (DGO)** Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement du **Service Public de Wallonie (SPW)**. Bien entendu, des tronçons de cours d'eau peuvent changer de catégorie.

Cours d'eau non navigables	2 ^{ème} catégorie ³⁰	3 ^{ème} catégorie ³¹	non classé
Ruisseau de Nesson (2.151 m)	*		*
Ruisseau Mont des Prés (558 m)		*	*
Ruisseau du Bois des Rennes			*
Ruisseau de Renal (548 m)	*	*	*
Ruisseau d'Odeigne		*	*
Ruisseau de Houpe-le-Loup			*
Ruisseau de Blockay	*		
Ruisseau 12035 (495 m)			
Ruisseau de la Fontaine de Lizin		*	*
Ruisseau de Crossée			*
Ruisseau d'Ellemelle ou du Moulin (22 m)	*	*	*
Ruisseau non dénommé			*

Au niveau des eaux de surfaces, il existe, disséminés dans la Commune, des étangs de plus ou moins grande importance: étang d'Ellemelle, étang près de la ferme d'Odeigne...

Les aléas d'inondation

Une première définition des zones inondables a été réalisée en 1986 par le **Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)**³² et le **Service d'Études Hydrologiques (SETHY)**. Un vaste plan gouvernemental, voté le 9 janvier 2003 et intitulé **Plan global de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés (Plan PLUIES)**, a été mis en place: une cartographie des aléas d'inondation a été commanditée. La nouvelle cartographie de l'aléa d'inondation de l'Ourthe a été adoptée par l'Arrêté ministériel du 13 juillet 2006³³. Comme mentionné dans le document explicatif de la Région wallonne qui accompagne la carte, *l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement «naturel» de cours d'eau. La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais*³⁴. Il est également précisé que les données ne sont pas figées dans le temps. En fonction de facteurs

³⁰ Sont classés en 2^{ème} catégorie les cours d'eau non navigable ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha. Ils sont gérés par les Provinces.

³¹ Il s'agit des cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 ha) n'ayant pas encore atteint la limite de la section où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des communes). Ils sont gérés par les communes sous tutelle provinciale.

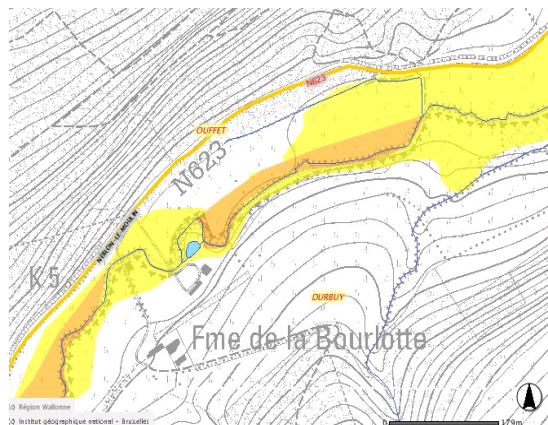
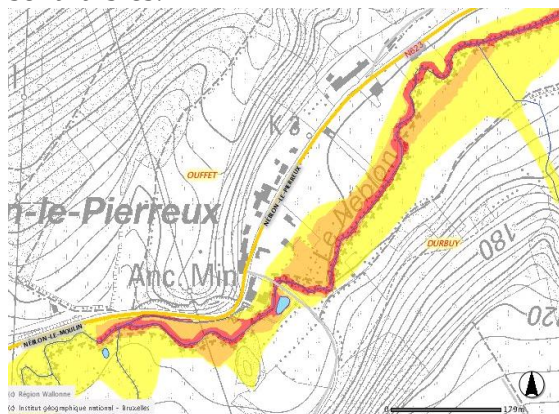
³² Depuis le 1^{er} août 2008 le MET a été fusionné avec le Ministère de la Région Wallonne formant désormais une seule entité le Service Public de Wallonie.

³³ Moniteur Belge du 11/08/2006.

³⁴ http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto/Inondations/notice_pdf/Carto_ZI_-_Annexe_2_-_Notice_explicative_-_Ourthe.pdf

comme l'évolution climatique, des mises à jour sont prévues. Trois valeurs ont été déterminées en tenant compte de la récurrence de l'inondation et de son importance. Sur la carte, les zones rouges ont une valeur élevée, l'orange indique une valeur moyenne et le jaune une valeur faible. Selon la zone où l'on se situe, les conséquences seront différentes notamment par rapport aux activités que l'on peut y développer. En fonction de l'urbanisation et des conséquences de certains travaux, une évolution sur le terrain peut être constatée. Partant de l'étroite dépendance qui existe entre un cours d'eau, ses affluents et leurs bassins versants respectifs qui sont des drains naturels, toute action sur un de ces trois éléments a des répercussions sur le régime du cours d'eau. Les actions les plus courantes sont la création de barrages, l'endiguement, le dragage, le drainage des zones humides, la déforestation des berges, le changement d'occupation du sol, l'imperméabilisation du sol... Il convient dès lors d'être prudent lors de l'exploitation de ces zones (pour n'importe quelle destination que ce soit).

En ce qui concerne OUFFET, le problème se manifeste surtout autour du Néblon qui présente une fine bande en zone rouge et quelques zones en orange comme le montrent deux extraits de la carte³⁵, consultable sur le portail cartographique de la Région wallonne. Pour les autres cours d'eau de l'entité, il s'agit généralement d'une fine bande jaune signifiant que les risques sont faibles.



Eaux souterraines

Des nappes souterraines présentes sous l'entité sont exploitées par la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) et aussi par la Société Wallonne des Eaux (SWDE). Comme indiqué dans le chapitre environnemental³⁶, la protection des nappes aquifères souterraines est primordiale et encadrée de manière juridique puisque des zones de prévention sont prévues.

Néblon-le-Moulin représente le 5^{ème} captage³⁷ le plus important de la Région Wallonne; 9,4 millions de m³ y ont été prélevés en 2007. *Les galeries de la CILE ont été creusées dans les calcaires, à la base des versants le long de la rivière, afin de capter les sources à l'émergence qui étaient abondantes à cet endroit. Le dispositif de captage est constitué principalement de trois galeries: la galerie Principale, la galerie Communale et la galerie de Tinkou*³⁸.

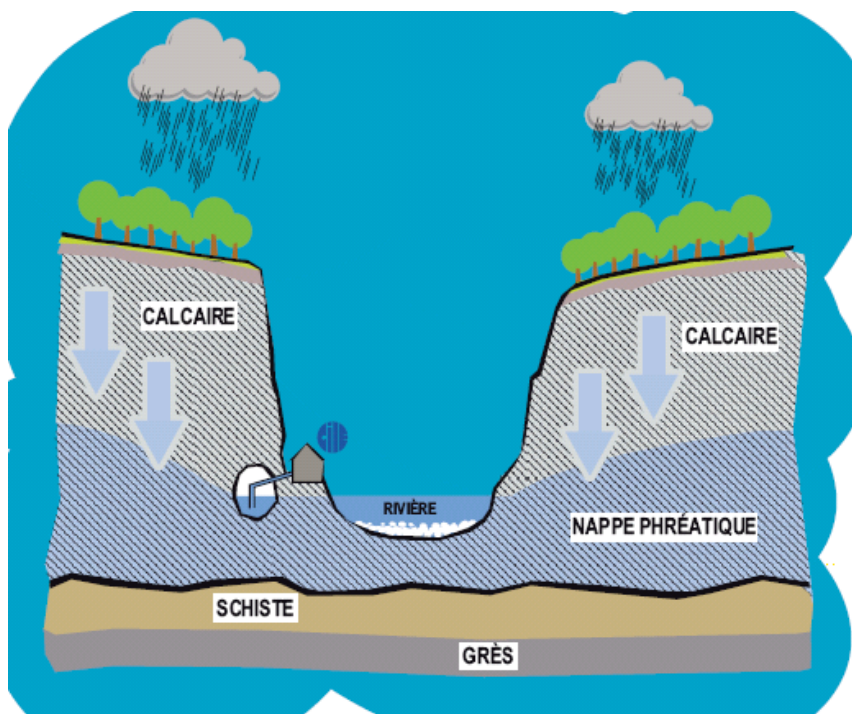
³⁵ <http://cartopro1.wallonie.be/alino/viewer.htm>

³⁶ Cf. page 38.

³⁷ Observatoire des eaux souterraines, *Etat des nappes d'eau souterraine de la Wallonie*, Juin 2008.

³⁸ <http://www.cile.be/pages/mission/captages.html>

Le schéma³⁹ ci-dessous explique de manière didactique la situation pour le Néblon.



L'eau de pluie alimentant la nappe phréatique en percolant au travers des roches se charge en calcaire ce qui explique la dureté⁴⁰ assez élevée de l'eau captée. La superficie de la nappe phréatique du bassin hydrogéologique du Néblon est évaluée à environ 65 km² et couvre en partie Clavier, Durbuy, Havelange, OUFFET et Somme-Leuze⁴¹.

3.4. Occupation du sol

Le lecteur est également invité à consulter la carte n°1 intitulée *Situation générale* dans les annexes de la Partie Etroitement liée à l'histoire, l'occupation du sol a évolué et est corrélée avec l'affectation des différents terrains disponibles. Des outils⁴² ont été développés afin de gérer au mieux cette occupation humaine en tenant compte de l'environnement naturel. Le territoire est donc en constante évolution et il importe de gérer ce cadre de vie avec parcimonie.

³⁹ http://www.intercommunales-liegeoises.be/upload/cile_captage_neblon.pdf

⁴⁰ Une eau est dite "dure" lorsqu'elle est fortement chargée en ions calcium (Ca^{2+}) et magnésium (Mg^{2+}) et, par opposition, "douce" lorsqu'elle contient peu de ces ions. Lorsqu'une eau dure est chauffée, il se forme un précipité insoluble de carbonates: le tartre. Au niveau du Néblon, l'eau captée présente un taux de plus de 30 ° Français ce qui est déjà élevé.

⁴¹ DGRNE, *Etat des Lieux des sous-bassins hydrographiques Tome I, Masse d'eau des calcaires et grès du Condroz: RWM021, bassin du Néblon*, Août 2005, p.4.

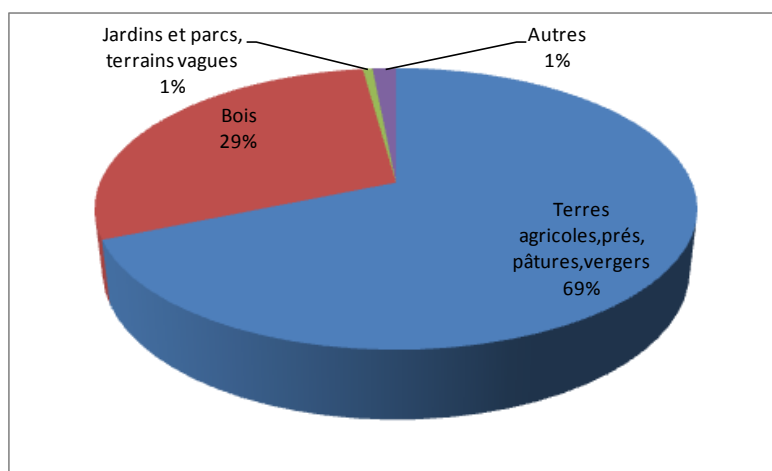
⁴² Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), les plans de secteurs...

Pourcentage de parcelles non bâties

	1987	1997	2007	2009
OUFFET	94,51	93,90	93,29	92,75
Microrégion	91,85	90,30	89,21	87,90
Région wallonne	89,86	88,54	87,45	85,88

Le tableau⁴³ ci-contre montre que le territoire d'OUFFET présente un pourcentage de surface non bâtie supérieur par rapport à la Microrégion et à la Région wallonne. Afin de disposer d'une vue prospective sur les possibilités de bâtir dans l'entité, les réserves foncières possibles par analyse du plan de secteur seront traitées dans le point n° 5.1 en page 51.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des parcelles non bâties.



La surface agricole qui comprend les terrains de culture, les prés et les vergers représente une large part de la surface non bâtie. La rubrique "Autre" comprend les terrains vagues, les chemins cadastrés, les surfaces d'eau cadastrées, les jardins et parcs. Ces données confirment le caractère rural de la Commune. En analysant de manière plus fine et en descendant encore l'échelle d'observation, les prés et pâtures représentent 1.298 ha de la surface agricole soit un peu plus de la moitié de celle-ci. L'analyse du secteur agricole sera effectuée dans le chapitre traitant de la vie économique⁴⁴.

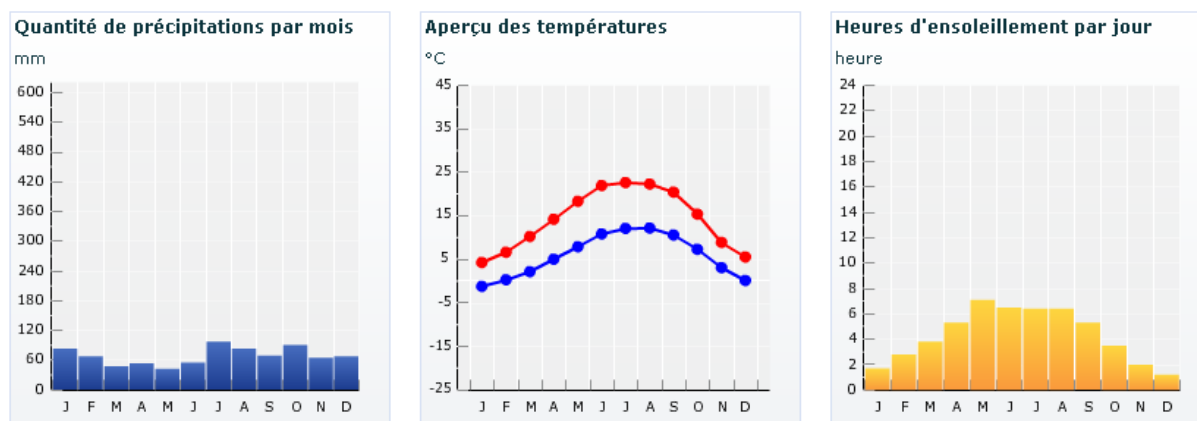
⁴³ En fonction des données fournies par l'Institut National de Statistique (INS) et collectées sur le site <http://ecodata.mineco.fgov.be> (SPF Economie)

⁴⁴ Cf. point 8.6 pages 101 et suivantes.

3.5. Climat

Comme dans l'ensemble du pays, le climat peut être qualifié de tempéré et humide.

Les climatogrammes⁴⁵ repris ci-dessous pour OUFFET illustrent bien les propos de L'Institut Royal Météorologique (IRM).



Les données peuvent montrer de fortes variations entre les plateaux et le vallon du Néblon. Ainsi, le fond de vallée est généralement 1°C plus chaud que le plateau, mais les inversions de température peuvent atteindre 5 à 6°C certains jours. Ceci prouve l'existence de ce que l'on pourrait qualifier de microclimats⁴⁶. La modification du climat général peut être expliquée par des éléments du milieu physique comme la présence de forêts, d'étendues aquifères, de l'exposition, de sources de chaleur...

Une étude du Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement a émis un rapport en décembre 2004 sur les effets du changement climatique en Belgique intitulé *les impacts potentiels sur les bassins hydrographiques et la côte maritime*. Selon les auteurs, les modèles actuels prévoient un changement climatique entraînant des pluies plus fortes en hiver et des périodes de sécheresse en été. Les eaux de surfaces sont plus sensibles à ces variations que les nappes souterraines.

⁴⁵ Le climatogramme est une représentation graphique du cycle annuel du climat moyen d'un lieu en particulier. Il se construit à partir des moyennes mensuelles de la quantité de précipitations et de la température moyenne, qui sont recueillies en ce lieu sur une longue période. Les données sont fournies par Meteoservices NV.

⁴⁶ Le microclimat désigne généralement des conditions climatiques limitées à une région géographique très restreinte, significativement distinctes du climat général de la zone où se situe cette région.

Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
▪ OUFFET intégré dans l'Eurégio, le GAL du Pays des Condruses ▪ Importante surface non bâtie ▪ Système permettant de suivre en temps réel le débit du Néblon	▪ Instabilité du sol de certaines zones avec des phénomènes karstiques ▪ Quelques zones à risque d'inondation surtout le long du Néblon

OUFFET, petite commune du Condroz de 4.022 ha, est intégrée à l'Arrondissement de Huy de la Province de Liège.

L'histoire géologique a donné un relief plus vallonné vers le ruisseau du Néblon et des pentes plus douces vers le nord de la Commune. Le sol est essentiellement composé de carbonates, de schistes et de psammites. Des phénomènes karstiques sont présents dans les zones carbonatées.

De nombreux ruisseaux irriguent la Commune: le plus important est le Néblon(~6km) susceptible de déborder (présence de zones à risques élevé et moyen sur la carte des aléas d'inondation). La nappe phréatique du Néblon est exploitée par la CILE et la SWDE. Plus de 9 millions de m³ par an sont pompés pour fournir de nombreux ménages wallons en eau alimentaire.

L'occupation du sol, étudiée de manière plus approfondie dans le chapitre traitant de l'aménagement du territoire, montre le caractère rural et agricole de la Commune où presque 93 % des parcelles sont non bâties.

Le climat tempéré humide général se décline légèrement en fonction de facteurs comme l'altitude, la présence d'un ruisseau ou d'un massif boisé.

4. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE

Ce chapitre est intimement lié au précédent. L'analyse va s'attacher plus particulièrement aux biotopes de l'entité se développant sur la structure physique décrite précédemment. Un inventaire prospectif des menaces sur l'environnement sera dressé, tout en mettant en exergue les efforts et outils mis en place pour gérer ce patrimoine naturel. Le point concernant la problématique des déchets ménagers et de leur collecte sera abordé au paragraphe 11.7 pages 136 et suivantes. Le lecteur est également invité à consulter la carte n°4 intitulée *Contraintes biologiques* dans les annexes de la Partie I.

4.1. Sites et éléments du patrimoine naturel protégés par un statut légal

La question des sites naturels bénéficiant d'un statut de protection légal wallon ou national, voire européen, est traitée en premier lieu puisque des obligations particulières en découlent.

4.1.1. Sites NATURA 2000

Historique

Face à la dégradation de la biodiversité en Europe, les directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992) ont tenté d'intégrer de nouvelles conceptions en matière de conservation, en prévoyant notamment la mise en place, à l'échelle de l'Union européenne, d'un réseau écologique européen cohérent. Celui-ci doit être composé de zones protégées, les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** d'une part, destinées à protéger ces habitats d'oiseaux, et les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, d'autre part, destinées à protéger les habitats d'espèces et certains habitats naturels ou semi-naturels particuliers. Par ce régime, le législateur européen a eu le souci de concilier, dans la mesure du possible, les considérations de conservation avec les exigences socio-économiques. A partir de 1998, le Gouvernement wallon a entamé une réforme de la loi sur la conservation de la nature de 1973 en vue de transposer et d'appliquer les dispositions des directives Oiseaux et Habitats pour lesquelles, jusque-là, aucune mesure d'application n'avait été prise. Cette réforme a pris la forme du décret du 6 décembre 2001 (publié au Moniteur belge le 22 janvier 2002) et a créé un nouveau statut de protection, celui de *site Natura 2000*.

Philosophie et but

*Natura 2000 entend replacer l'Homme au milieu de la Nature. A charge pour lui de comprendre celle-ci, de la respecter et de l'aider lorsque le cas se présente. Nous avons démontré à maintes reprises que nous, Humains, étions capables du pire comme du meilleur. L'objectif de Natura 2000 est de faire en sorte que nous en ayons à jamais terminé avec le pire*⁴⁷. Plus concrètement, il s'agit de sélectionner et de conserver des sites pour maintenir ou rétablir dans un "état de conservation favorable" une série d'espèces et de milieux présents en Wallonie, choisis en fonction de leur rareté ou de leur vulnérabilité à l'échelle européenne.

⁴⁷ Extrait du site <http://natura2000.wallonie.be/humain.html> de la Région wallonne.

Sites retenus

Pas moins de 4 sites sont présents sur l'entité et couvrent une superficie totale de plus de 95 ha soit 2,4% du territoire.

a) Bois d'Anthisnes et d'Esneux (BE33015)⁴⁸

D'une surface totale de 906 ha, ce site concerne les communes d'Anthisnes (384,67 ha), d'Esneux (377,28 ha), d'OUFFET (47,19 ha), de Nandrin (45,66 ha), de Comblain-au-Pont (26,93 ha), de Neupré (23,43 ha) et de Tinlot (1 ha).

En continuité avec les bois du Sart-Tilman et les massifs forestiers de Ferrières, le Bois d'Anthisnes et d'Esneux constitue le plus grand massif forestier du Condroz. Sa géologie particulière composée d'alternance de crêtes psammitiques et de dépressions calcaires confère au site une belle diversité biologique propice à la présence d'espèces comme le pic mar, le pic noir ou la bondrée apivore.

Cette zone avait déjà été mentionnée dans le **Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)** d'Anthisnes comme un massif forestier de première importance abritant des espèces telles que la cigogne noire, le milan royal, le busard Saint-Martin, le martin-pêcheur d'Europe, la pie-grièche écorcheur, l'autour des palombes, le chat sauvage et le blaireau.

Le réseau écologique pourrait subir des dommages si des extensions des périmètres d'exploitation des "carrières dites du bois d'Anthisnes" voyaient le jour.

b) Vallée de l'Ourthe entre Hamoir et Comblain-au-Pont (BE33026)⁴⁹

D'une surface totale de 591 ha, ce site concerne les communes de Comblain-au-Pont (224,1 ha), de Hamoir (204,38 ha), d'Anthisnes (88,01 ha), de Ferrières (59,31 ha) et d'OUFFET (15,5 ha).

Ce site comprend diverses carrières abandonnées de la Vallée de l'Ourthe hébergeant des nichées de hiboux grand-duc dans les parois rocheuses. Des pics noirs et des bondrées apivores nidifient dans le Bois de Bléron. Le site est vulnérable aux éventuelles reprises de l'activité des carrières et il est important de veiller au respect des mesures de gestion prônées par l'aménagement des sites soumis au régime forestier.

c) Vallée et affluents du Néblon (BE34001)

D'une superficie totale de 138 ha, ce site concerne les communes de Durbuy (101 ha), d'OUFFET (32 ha), de Clavier (5 ha).

Entre deux vallées (Néblon-le-Moulin, Ama et Jenner), ce site est notamment couvert de massifs boisés et pourvu d'une faune et une flore diversifiée. Le martin-pêcheur est bel et bien présent le long de la portion du Néblon incluse dans cette zone Natura

⁴⁸ <http://biodiversite.wallonie.be/sites/natura2000/carto/BE33015.htm>

⁴⁹ http://biodiversite.wallonie.be/sites/natura2000/carto/cartes1/BE33026_2.jpg

2000. La menace principale réside dans l'enrésinement ou l'implantation de peupliers en fond de vallée.

d) Vallée de l'Ourthe entre Bomal et Hamoir (BE34002)⁵⁰

D'une surface totale de 618 ha, il concerne les communes de Durbuy (324,8 ha.), de Hamoir (199,16 ha), de Ferrières (93,77 ha) et d'OUFFET (0,67 ha).

Ce site correspond au lit majeur de l'Ourthe entre Bomal et Hamoir (prairies humides...) et englobe également les versants de la rivière ou de ses affluents (notamment les rochers de Logne, de Vieuxville, de Sy, de Naussoigne...). Il accueille des oiseaux forestiers et des oiseaux typiques de vieilles pâtures et prairies humides. Le site est extrêmement riche en orchidées et plantes rares.

La vulnérabilité du site est mise en avant avec les menaces subséquentes à la surfréquentation aboutissant au piétinement voire aux prélèvements d'espèces végétales rares.

4.1.2. Arbres et haies remarquables

Les arbres et les haies remarquables dans les communes constituent un listing officiellement reconnu et impliquant un certain nombre de droits et d'obligations⁵¹.

Des exemples malheureux de non-respect de la législation se sont déjà manifestés par le passé; par exemple, une aubépine d'une centaine d'années a été abattue fin des années 90 à Warzée. Pour préserver ce patrimoine naturel et historique il en va de la responsabilité de chaque citoyen.

L'Aubépine de Warzée, l'une des plus grosses du pays (2,85 m de circ. à 1,50 m du sol) a été arrachée sans permis en septembre 1996. A la demande expresse de l'asbl Le Marronnier, procès-verbal a été dressé par la commune d'Ouffet⁵²... Une condamnation a d'ailleurs été prononcée à l'égard des contrevenants en avril 1998.

Si l'arbre ou la haie appartient à cette liste, cela implique le respect de certaines règles en cas de volonté d'abattage ou d'arrachage. Une brochure explicative éditée par l'association Natagora est téléchargeable à l'adresse:

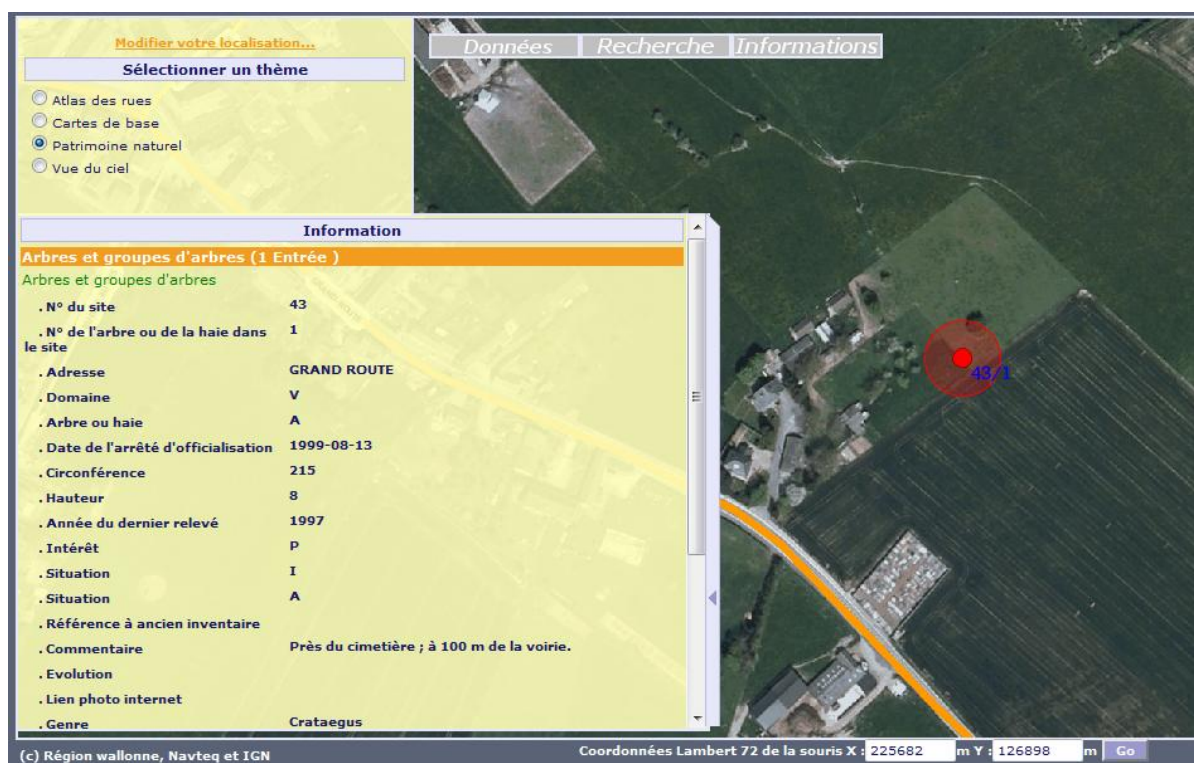
<http://www.natagora.org/files/author/elise.poskin/fiche-haies-A4.qxd.pdf>

Une autre source de données est le portail cartographique de la Région wallonne car, comme le montre la capture d'écran reprise à la page suivante, il est possible de repérer les arbres et haies sur une carte. Chaque point permet également de sortir une fiche signalétique de chaque arbre ou haie sélectionné(e).

⁵⁰ <http://biodiversite.wallonie.be/sites/Natura2000/carto/BE34002.htm>

⁵¹ La liste des arbres et haies remarquables (144 repérés) communiquée par l'Administration communale se trouve en annexe.

⁵² http://www.ardennesmagazine.be/rubrique/courrier/courrier_pages/0702.htm



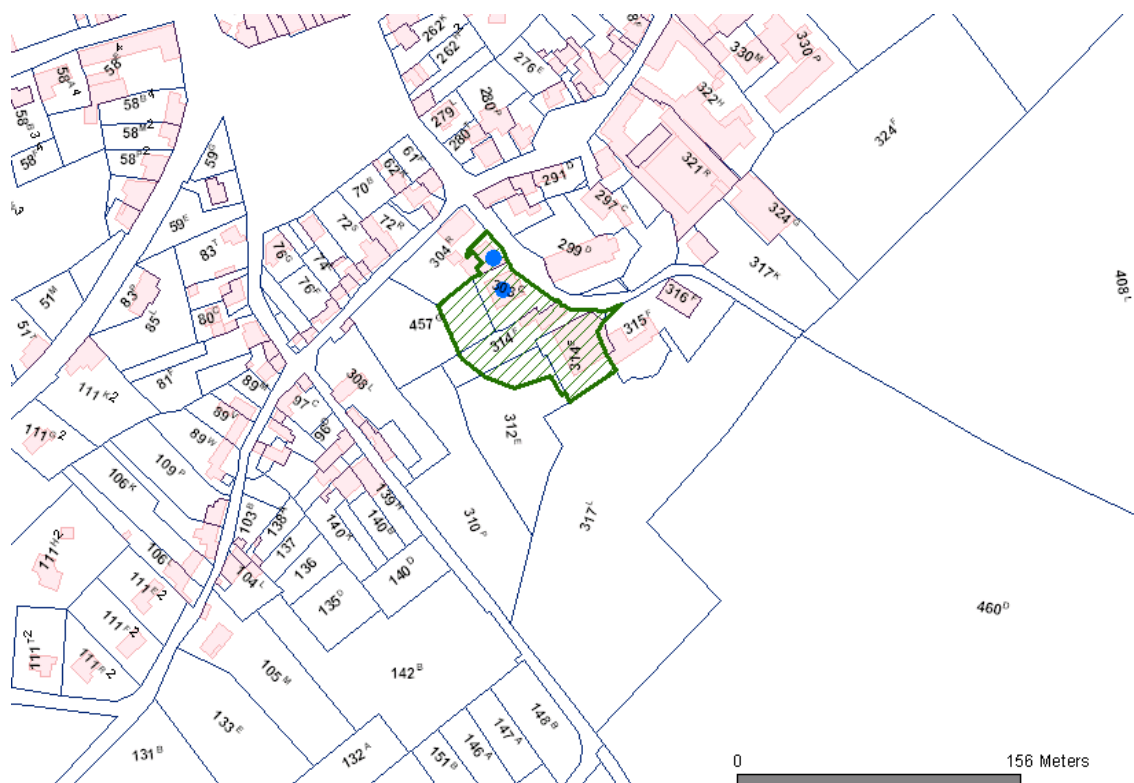
4.1.3. Remarque

Il existe également une liste de biens classés émanant de la DGO Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie. Les biens immobiliers classés seront traités dans l'analyse de la morphologie du bâti et des noyaux villageois⁵³. Cependant, des éléments du patrimoine naturel sont repris dans deux sites classés et méritent donc d'être déjà mentionnés dans ce chapitre.

Alentours du Donjon, dit ancienne Cour de Justice (22/07/1981).

Le périmètre protégé est circonscrit par des hachures sur cet extrait de carte provenant du site cartographique de la Région wallonne.

⁵³ Cf. point 5.4.1 pages 60.



Pierre au Sacrement et Chemin de Messe (03/01/1992)

Le chemin susmentionné permettait aux habitants de Béumont de se rendre à l'Eglise de Pair. Une pierre au sacrement datée de 1740 et appartient de manière indivise à OUFFET et à Clavier. *Entièrement en pierre calcaire, elle affecte la forme d'un autel à retable commémorant le vol d'une "Remontrance" retrouvée à cet endroit. Au centre, un ostensor entouré de deux chandeliers sous un fronton portant les armoiries de Liverlo-van Buel, seigneur du château de Béumont*⁵⁴.

4.2. Sites et éléments du patrimoine naturel non protégés par un statut légal

Il existe en Région wallonne des sites reconnus comme étant des composants essentiels du maillage écologique et qui ont été repris à ce titre dans divers inventaires. Le fait de figurer dans une de ces listes ne leur prodigue pas une protection juridique. Les listes établies sont: sites de la liste Collard⁵⁵ et al., ISIWAL⁵⁶, Sites de **Grand Intérêt Biologique (SGIB)**⁵⁷...

⁵⁴ Source: <http://www.cicc-clavier.be/Pdf/pair.pdf>

⁵⁵ Dès le début des années 60, l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a voulu se lancer dans une action efficace en faveur de la conservation de la nature en général, et plus spécialement identifier des sites et des paysages dignes d'intérêt au point de vue scientifique, esthétique et culturel, tant ruraux qu'urbains, qui sont tout aussi dignes d'intérêt que les sites classés par la Commission Royale des Monuments et des Sites. Cet inventaire est nommé "Inventaire des sites".

⁵⁶ Un inventaire de sites de très grand intérêt biologique a été réalisé par Inter-Environnement Wallonie à la fin des années 1970 (ISIWAL I) sur base de cinq critères: la rareté des espèces présentes dans le site, la diversité et l'abondance de ces espèces, l'originalité du site, la vulnérabilité du site et la complexité du site. Par après, une convention passée avec le Centre de Recherches Écologiques et Phytosociologiques de Gembloux a permis d'en réaliser une mise à jour en 1992 (ISIWAL II). Cependant, les sites repris aux deux inventaires ISIWAL n'ont pas été précisément cartographiés ce qui handicape l'observation de l'évolution précise de l'ensemble des sites répertoriés.

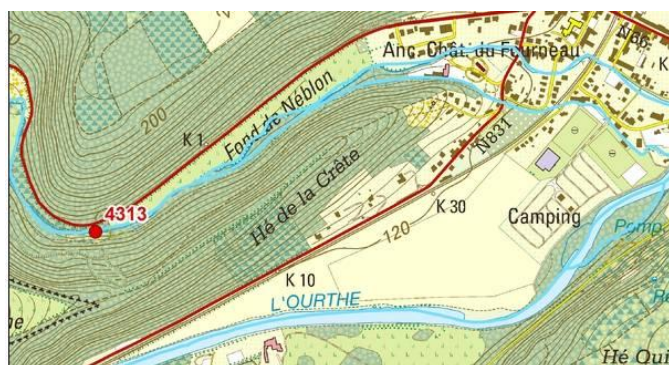
En ce qui concerne OUFFET, aucun site n'est intégré dans les listes précitées.

4.3. Ressources aquifères, pression environnementale et gestion

Comme évoquée précédemment, l'eau est une ressource naturelle importante de la Commune. Les rivières, ruisseaux et zones humides constituent des lieux de choix pour le développement de la faune et de la flore. Cependant, les activités humaines sont sources de pollution et la mise en place d'outils de gestion permet de répondre aux menaces pesant sur les biotopes.

4.3.1. Impact de différentes activités

Bon nombre de composants chimiques se retrouvent dans les sols, mais également dans les eaux. L'industrie, le secteur agricole, mais aussi les particuliers contribuent à leur échelle, en utilisant certains produits phytosanitaires comme les désherbants, à introduire des concentrations en divers produits chimiques.



La qualité physicochimique de l'eau est d'autant plus importante que l'or bleu de la nappe phréatique exploitée sur OUFFET est injecté dans le réseau de distribution.

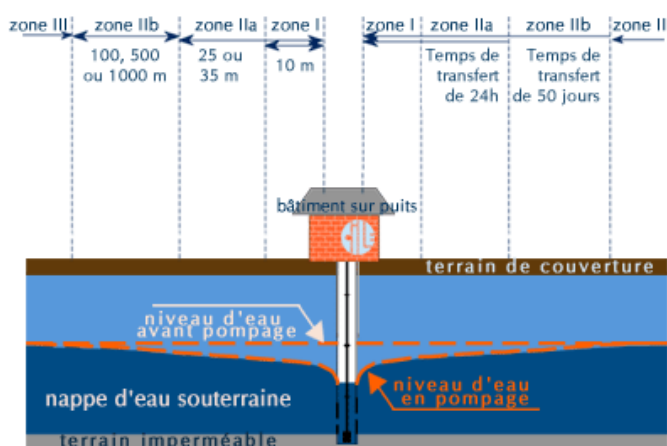
Des prélèvements réguliers sur les eaux de surface sont effectués pour vérifier la qualité de l'eau⁵⁷. En ce qui concerne le Néblon, le contrôle est réalisé à la station permanente n°4313, située sur l'entité de Hamoir et reprise sur la carte⁵⁹ ci-dessus.

⁵⁷ L'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) a lancé le programme SGIB afin de rassembler et d'intégrer dans un système standardisé les informations qui concernent les sites recelant des espèces et des habitats d'un grand intérêt biologique. Comme les paragraphes précédents le démontrent, de nombreux projets d'inventaires des données relatives à des sites d'intérêt biologique ont été lancés depuis plusieurs années en Wallonie. Les nombreuses données accumulées sont toutefois dispersées dans des rapports dont la diffusion est souvent restée confidentielle. Actuellement, il existe une demi-douzaine d'inventaires de sites d'intérêt biologique qui sont loin d'être comparables les uns aux autres.

⁵⁸ 12.000 cours d'eau répertoriés ainsi que les réserves artificielles constituées par les barrages et les petits étangs constituent une ressource annuelle importante en Région wallonne. La préservation de la qualité des eaux de surface est un enjeu majeur du fait de leur intérêt biologique (faune, flore...), mais aussi compte tenu des usages de cette ressource (production d'eau potable, loisirs aquatiques...). La qualité d'une eau est caractérisée par les diverses substances qu'elle contient, leur quantité et leur effet sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine. Ces substances peuvent être, soit d'origine naturelle (bicarbonates, sulfates, sodium, calcium, magnésium, potassium, azote, phosphore, aluminium, fer...), soit découler de la présence humaine (eaux usées) ou des activités industrielles et agricoles (substances toxiques, métaux, pesticides). C'est la concentration en ces différents éléments qui détermine la qualité d'une eau et permet de savoir si celle-ci convient à un usage particulier. Des critères de qualité de l'eau de surface adaptés aux principaux usages de l'eau ont été définis en Région wallonne (eaux de baignade, eaux potabilisables, eaux piscicoles). Le suivi systématique de la qualité des eaux de surface et de son évolution repose actuellement sur plusieurs réseaux de mesure (réseau de mesures physico-chimiques, réseau substances dangereuses, réseau eaux de baignade, réseau eaux potabilisables, réseau eaux naturelles, réseau écotoxicité). Grâce aux données récoltées par ces différents réseaux, il est possible de surveiller l'évolution de la qualité générale des eaux de surface, d'étudier la conformité par rapport aux

Les eaux usées se retrouvant dans le circuit hydrographique menacent l'équilibre de l'écosystème aquatique. Dans l'optique de gérer cette problématique, des **Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)** ont été mis en place en Région wallonne. Cet outil de gestion sera analysé au point 4.3.3.

4.3.2. Zones de prévention autour des captages



La Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (**CILE**) capte de l'eau et dans l'optique de protéger cette ressource, un Arrêté ministériel relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés *Galerie principale, Sources Bois, Peupliers, Galerie communale et Galerie Tinkou*, sis à Néblon-le-Moulin sur le territoire des communes d'OUFFET (province de Liège) et de Durbuy (province de Luxembourg) a

été adopté le 22 octobre 2004 (Moniteur Belge du 2 décembre 2004). Les activités humaines sont donc réglementées afin de protéger la nappe d'eau souterraine des pollutions. Comme le montre le graphique⁶⁰ ci-dessus, il existe un zonage en fonction de la distance par rapport aux puits de captage.

Il existe les types de zones suivantes⁶¹:

- Zone I : Zone de prise d'eau
- Zone II : Zone de prévention
- Zone IIa : Zone de prévention rapprochée
- Zone IIb : Zone de prévention éloignée
- Zone III : Zone de surveillance

La zone de prise d'eau (Zone I) : zone située à une distance de 10 mètres autour des limites extérieures des installations de surface nécessaires à la prise d'eau. Elle est la propriété du producteur d'eau, et seules les activités en rapport avec la production d'eau y sont autorisées.

La zone de prévention rapprochée (Zone IIa): zone à l'intérieur de laquelle une pollution transportée par les eaux souterraines pourrait atteindre le captage en 24 heures.

La zone de prévention éloignée (Zone IIb): zone à l'intérieur de laquelle une pollution transportée par les eaux souterraines pourrait atteindre le captage entre 1 et 50 jours.

La zone de surveillance (Zone III): correspond à l'aire géographique du bassin d'alimentation du captage.

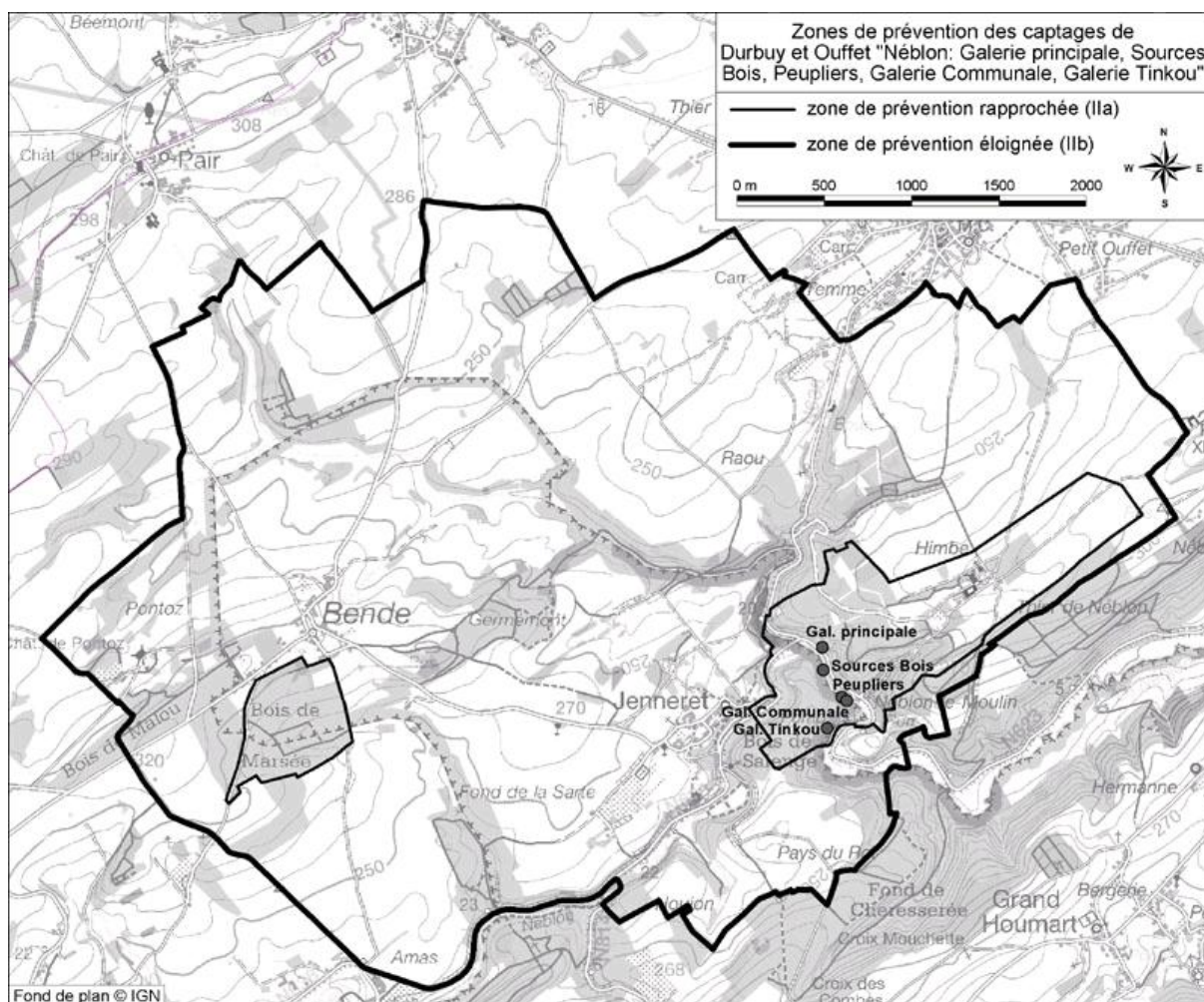
La carte ci-dessous, consultable à l'Administration, communale montre le zonage arrêté.

différentes normes en vigueur et d'évaluer l'efficacité des actions engagées. [Extrait du site Internet: <http://aquaphyc.environnement.wallonie.be>]

⁵⁹ <http://aquaphyc.environnement.wallonie.be/Station.do?method=selectStation&station=4313&bassin=8>

⁶⁰ Source: <http://www.cile.be/pages/mission/protoc.html>

⁶¹ Source: <http://www.aquawal.be/fr/production/protection-des-captages/index.html>



4.3.3. Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)

Dans l'optique d'épurer les eaux usées et de se mettre en conformité avec les directives européennes en la matière, l'arrêté du 3 mars 2005 du Gouvernement wallon⁶² relatif au Livre II du Code de l'Environnement a inscrit la réalisation de 14 PASH. Certaines mesures pour la mise en conformité d'habitations existantes avec la réglementation en matière d'épuration ont été reportées. OUFFET, majoritairement inscrite dans le PASH de l'Ourthe, compte une toute petite partie du territoire dans le PASH Meuse aval. Le lecteur est également invité à consulter la carte n°3 intitulée *Infrastructures techniques* dans les annexes de la Partie I.

PASH de l'Ourthe

En ce qui concerne l'Ourthe⁶³, le PASH a été approuvé le 10 novembre 2005. Un tableau synthétique réalisé en 2005 par la Société Publique de la Gestion de l'Eau (SPGE) résume la situation pour l'entité et les 2.460 habitants de l'époque.

⁶² Moniteur Belge du 12/04/2005.

⁶³ Moniteur Belge du 10/12/2005.

Assainissement collectif	Assainissement autonome
2.039 dont 528 d'ores et déjà épurés	421

Une majorité d'OUFFETOIS sont repris dans un régime d'assainissement collectif avec un réseau d'égouttage déjà bien avancé puisque en 2005, lors de l'élaboration du PASH, sur les 27,9 km, 94,4% du réseau était déjà réalisé. Les plans triennaux contiennent des actions en cette matière et le lecteur est invité à consulter le point 11.6.4 page 134 . Une station d'épuration située à Ouffet destinée à 1.500 Equivalents Habitants (EH) fonctionne depuis 1992; trois autres sont à construire à Ellemelle (300 EH), Warzée (500 EH) et Ouffet Nord (800 EH)

Le tableau ci-dessous est construit selon les données de la SPGE. Les longueurs d'égouts ont été réparties selon quatre classes de priorité:

- * P1: première priorité: zone de baignade;
- * P2: seconde priorité: station d'épuration existante;
- * P3: troisième priorité: station d'épuration en cours de réalisation;
- * P4: quatrième priorité: station d'épuration restant à réaliser.

	Egout (m) —Classe P1	Egout (m) —Classe P2	Egout (m) —Classe P3	Egout (m) —Classe P4
Innomée	0	11	0	332
Chemin du Moulin	0	0	0	70
Rue de Moulin	0	0	0	404
Rue de Verlée	0	0	0	250
Rue de Warzée	0	0	0	365
Tige de Fairon	0	0	0	62
Tige de Hody	0	0	0	76

Depuis, l'élaboration du PASH en 2005, la situation a évolué et des modifications ont été apportées (*Arrêté du Gouvernement wallon du 7 juillet 2011 approuvant l'avant-projet de modification du PASH de l'Ourthe et exemptant les modifications proposées d'une évaluation des incidences sur l'environnement, tel que publié au Moniteur belge du 29 juillet 2011*). En ce qui concerne OUFFET, au niveau de la rue de Hody, la volonté est de passer à un système d'épuration collectif plutôt qu'autonome.

Au niveau de travaux exécutés en matière d'égouttage, divers travaux de renouvellement ont débuté en juin 2011 rue du Perron et Chaussée de Huy. Une mise en adjudication a été récemment effectuée pour des travaux au niveau du Carrefour Saint-Joseph entre la N66 et N638 au bas de la rue de la Sauvenière. Un dossier est également en cours d'élaboration pour l'égouttage prioritaire rue de l'Eglise. La station d'épuration d'Ouffet Nord est espérée pour 2015.

PASH Meuse aval

Il a été approuvé par le Gouvernement wallon en date du 4 mai 2006 et publié au Moniteur Belge le 15 mai. En 2006, cela impliquait seulement 40 habitants des environs de Béemont qui sont situés dans une zone d'assainissement autonome.

Au regard de ce qui précède, la situation des habitants d'OUFFET, commune rurale, est relativement enviable par rapport à d'autres entités de ce type, car bon nombre d'infrastructures en matière d'égouttage sont déjà en place.

4.3.4. Contrat de Rivière Ourthe

Cet outil mis en place par la Région wallonne depuis 1993 permet la concrétisation d'actions autour des rivières et de différents aspects liés à l'eau. Le terme *contrat* revêt toute son importance, car il consiste en un engagement volontaire de la part des signataires qui souhaitent y participer. Tous les usagers⁶⁴ des cours d'eau sont invités à se mettre autour de la table. Tous les deux ans, un programme d'actions est établi afin de remplir des objectifs déterminés. Les domaines sont vastes: la qualité des eaux de surface et souterraine, les risques liés aux inondations, la restauration des cours d'eau et la gestion concertée de ceux-ci, la conservation de la nature et la préservation des écosystèmes aquatiques, l'aspect pédagogique, le tourisme...

Depuis 2010, OUFFET a rejoint le Contrat de rivière Ourthe. Outre les actions menées sur l'ensemble de la rivière, OUFFET en tant que maître d'œuvre, a inscrit des actions au programme 2011-2013.

Le tableau ci-dessous compile les données présentées sur le site www.cr-ourthe.be

THEME	ACTION	ACHEVEMENT
I.1 Assainissement collectif	Terminer la pose des derniers tronçons d'égouts (rue Sauvenière, chaussée de Huy, rue du Perron, carrefour St-Joseph, rue de l'Eglise) et améliorer des tronçons existants	2013
I.2 Assainissement autonome	Rechercher une solution pour diminuer l'impact du rejet d'eaux usées domestiques dans le ruisseau de Ellemelle à Moulin, Fontaine de Lizin, Néblon	2011
I.3 Pesticides	Organiser la gestion différenciée des espaces verts communaux	2011 à 2013
I.4 Pollutions	Débarrasser les cours d'eau des déchets anthropiques qui y ont été déposés	2011
II.2 Ruissellement / Infiltration des eaux de pluies	Installations d'un système permettant l'utilisation de l'eau de pluie dans les sanitaires de la nouvelle salle communale	2013
V.1 Patrimoine bâti / petit patrimoine	Réaménager quelques éléments du patrimoine	2011
VI.1 Information-sensibilisation	Reprendre dans le bulletin communal divers articles de sensibilisation aux grands thèmes du Contrat de rivière (herbicides, déchets, utilisation rationnelle de l'eau de pluie...)	2011 à 2013
	Proposer aux écoles de l'entité le développement d'un projet pédagogique autour du parrainage d'un cours d'eau	2011
VII.2 Participations financières	Accorder à l'ASBL « Contrat de rivière Ourthe » un subside de 1250 euros par an liquidé sur base d'une déclaration de créance en début d'année civile	2011 à 2013

⁶⁴ Riverains, associations de pêcheurs...

4.3.5. Développement de zones humides



L'aménagement d'une zone humide contribue au renforcement du maillage écologique en constituant un biotope pouvant être favorable au développement de la flore et de la faune. Il est cependant nécessaire de veiller à un entretien et une surveillance régulière afin d'éviter par exemple la prolifération d'espèces invasives néfastes pour la trame biologique locale.

Le réaménagement de l'étang d'Ellemelle décidé en mai 2008 constitue une action positive pour rendre une seconde jeunesse à cette étendue d'eau qui s'était dégradée: envasement, développement non contrôlé de plantes, berges instables...

4.4. *Ressources forestières, pression environnementale et gestion*

La superficie totale des bois selon le cadastre concernait en 2009 près de 1.095 ha, dont 180 ha de bois communaux, soit près de 27 % du territoire d'OUFFET. Cependant, toute forêt est sujette à l'existence de menaces contrôlables ou non.

Il existe bien entendu des **menaces dites naturelles** provenant des conditions climatiques comme les sécheresses, le développement non contrôlé d'espèces animales⁶⁵ ou végétales, les incendies, les maladies...

L'exploitation forestière dans l'optique de récolter du bois doit être encadrée car différents dégâts peuvent être occasionnés. Un déboisement mal géré peut entraîner la disparition de certains biotopes et de certaines espèces de la faune et de la flore. S'ajoute à cela le risque de pollution du sol par perte d'hydrocarbures des machines utilisées notamment pour le débardage.

Le tourisme est également un facteur de nuisance environnementale, car outre certains comportements inciviques de promeneurs qui déjettent des détritiques ou prélèvent (au cours de leur promenade) des espèces végétales, les véhicules à moteur comme les quads et motos représentent également une menace pour la quiétude des lieux avec le risque de perte d'hydrocarbures polluant les sols.

Le braconnage est un comportement pouvant mettre en danger des espèces présentes sur le territoire.

4.4.1. Propriétaires privés

Sur l'ensemble du territoire communal, une grande partie de la surface forestière appartient à des propriétaires privés. Le nouveau Code forestier adopté par Décret le 15 juillet 2008 prévoit à la fois des mesures fiscales et de gestion forestière tout en prévoyant en son article

⁶⁵ Par exemple: les scolytes qui sont de petits insectes xylophages de l'ordre des coléoptères. Ils constituent une grande famille d'insectes dits «ravageurs», les scolytidés (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Scolyte>)

30 que le Gouvernement wallon peut allouer certains types de subventions aux propriétaires publics et privés : pour des travaux forestiers (boisement, reboisement, dépressage, dégagement, éclaircie); pour l'ouverture au public; pour le maintien de la biodiversité; pour le regroupement forestier. L'asbl Société Royale Forestière de Belgique (SRFB), qui compte de nombreux propriétaires privés, dispose d'un site Internet (<http://www.srfb.be>) qui rassemble des informations intéressantes comme la brochure *Biodiversité et gestion forestière: un nouveau guide pour la forêt privée*.

4.4.2. Plan d'aménagement forestier⁶⁶

Le plan d'aménagement forestier est rédigé par le Département Nature et Forêt (DNF), gestionnaire des forêts communales soumises au Régime forestier. C'est le document qui régit, oriente et organise les différentes fonctions des forêts. Il constitue un véritable tableau de bord prospectif avec des actions prévues pour une gestion harmonieuse de la forêt communale.

Au niveau de la forêt soumise, OUFFET dépend du cantonnement d'Aywaille de la Direction de Liège et du triage⁶⁷ identifié par le numéro 25.

Selon le plan d'aménagement forestier établi, les essences présentes sur la commune d'OUFFET se répartissent selon le tableau repris ci-dessous. La série concerne principalement deux massifs boisés: le Bois du Trou du Loup et le Bois de Pinsonchamps.

Répartition des essences	
Essences	%
Résineux	30,74
Epicéas (commun, sitka)	9,77
Douglas	6,45
Pins (sylvestre, noir, de Corse)	5,69
Mélèzes	5,43
Abies grandis	2,77
Divers	0,63
Feuillus	59,7
Chêne	35,23
Hêtre	16,89
Divers	11,34
Frêne	0,48
Erable	0,28
Merisier	0,23
Alisier	0,18
Aulne glutineux	0,11
Vides	4,52

Les feuillus sont principalement représentés par le chêne et le hêtre. Le frêne, l'érable et le merisier sont en faible proportion et sont considérés comme des bois précieux.

Selon la situation géographique, parmi les résineux, le douglas est à privilégier tout en étant attentif à la rouille suisse, maladie affectant spécifiquement cette essence.

En vertu de diverses contraintes et de la multiplicité des rôles de la forêt, l'ensemble de celle-ci ne peut pas être consacrée à la production et il est nécessaire de trouver le bon équilibre entre les fonctions écologique, économique, cynégétique, sociale-culturelle-récréative.

⁶⁶ Ministère de la Région wallonne Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement Division de la Nature et des Forêts, *Aménagement de la série I mixte de la Commune d'OUFFET*, 2002.

⁶⁷ Le triage est la plus petite circonscription territoriale des **services extérieurs** de la Division Nature et Forêts. Il y a actuellement 533 triages désignés en Région wallonne. Trois ou quatre triages sont regroupés pour former une **brigade**, équipe de travail de base pour les opérations de **martelage**. Trois, quatre ou cinq brigades forment un **cantonement**. Il y a actuellement 36 cantonnements en Région wallonne.

Fonction écologique

Par ses capacités d'épuration et son rôle de réservoir faunistique et floristique, la forêt doit pouvoir s'acquitter naturellement d'un rôle écologique. Toutefois, l'impact trop marqué de notre société actuelle est parfois trop lourd pour être compensé immédiatement, l'inertie d'une forêt étant trop importante pour notre rythme de vie. Divers aménagements permettent alors d'optimiser son rôle écologique sans compromettre les opportunités économiques. A ce titre, le plan d'aménagement forestier définit plusieurs objectifs:

- *adopter une gestion forestière appropriée dans les sites où les risques de dégradation des sols ou de la qualité de l'eau sont importants;*
- *préserver les habitats forestiers typiques;*
- *aménager les lisières dans un but de protection des espèces animales sauvages;*
- *créer, lors des coupes de régénération des feuillus, des clairières propices au développement de la succession des essences (bouleau, saule, sorbier, chêne, érable) et ainsi favoriser la biodiversité;*
- *augmenter le mélange des essences;*
- *conserver une proportion d'arbres sénescents, morts sur pied ou au sol afin de protéger les espèces animales et fongiques inféodées à ces essences et à ce milieu;*
- *entretenir un sous-bois abondant et diversifié de sorbier, charme, sureau, coudrier, cornouiller, pommier, poirier... pour protéger l'avifaune et la faune sauvage sans qu'il soit pour cela un frein pour la régénération naturelle.*

Fonction économique

Les revenus de la forêt soumise contribuent aux rentrées financières de la Commune. Il convient donc qu'ils soient réguliers et soutenus. Au niveau économique, le plan d'aménagement forestier prévoit les objectifs suivants:

- *diversifier les essences;*
- *augmenter la proportion de douglas parmi les résineux;*
- *introduire davantage des essences feuillues dans les plantations de résineux;*
- *dynamiser la sylviculture, pratiquer des tailles de formation (en feuillus) et privilégier la sylviculture d'arbres "objectif" (en douglas, mélèze et en feuillus) afin d'augmenter la qualité, les dimensions, la stabilité et le rendement des peuplements;*
- *planifier des investissements;*
- *assurer un équilibre sylvo-cynégétique.*

La forêt représente un intérêt économique car la vente de bois et la fonction cynégétique⁶⁸ sont sources de rentrées financières: le revenu moyen brut de la vente de bois, entre 1997 et 2001, représente à lui seul 68 % des recettes totales des ressources forestières pour la Commune. Les dépenses étant relativement faibles par rapport aux recettes, les revenus totaux sont donc élevés. Le Plan d'aménagement forestier préconise un réinvestissement afin d'enrichir le patrimoine forestier. A titre indicatif et en fonction des données communales, la vente de bois rapporte une moyenne de 35.000 €/an.

⁶⁸ Relatif à la chasse.

Fonction cynégétique

L'étude de la densité du gibier est nécessaire pour garder cet équilibre prôné dans le point relatif à la fonction écologique; si la chasse prodigue des revenus, il est nécessaire d'une part de préserver des espèces et d'éviter le surpeuplement d'autres qui pourraient occasionner de sérieux dégâts aux massifs forestiers. En outre, l'augmentation de la densité de population du gibier peut être à l'origine de maladies telles que la peste porcine chez le sanglier, la bronchite vermineuse du chevreuil...

Le droit de chasse est également une source de revenu pour OUFFET avec en moyenne une recette de plus ou moins 17.000 €/an.

Fonctions sociale, culturelle, récréative

A cet égard, les bois communaux d'OUFFET sont traversés par peu de promenades: le tourisme forestier est donc peu présent car il existe une seule promenade balisée. Les fonctions sociale, culturelle et récréative ne représentent pas les axes essentiels de l'aménagement des bois communaux. Bien entendu, il est nécessaire de veiller à ce que les promeneurs respectent les lieux et la quiétude de la faune forestière. D'autres communes ont misé davantage sur ces fonctions; cependant le potentiel sur l'entité semble faible.

4.4.3. Certifications pour une gestion durable des forêts

La gestion durable⁶⁹ des forêts passe aussi par des outils comme la certification. En Wallonie, deux instruments sont utilisés.

Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC)⁷⁰

Cette certification est devenue, depuis sa création en 1999, la plus importante en terme de superficie. Le respect des règles édictées garantit que la gestion des forêts est *respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable*. Une vérification des règles à respecter par le propriétaire est assurée par un organisme indépendant. Les entreprises de transformation qui arborent un tel label doivent posséder une attestation de Chaîne de Contrôle afin de permettre la traçabilité du bois utilisé. Il est à noter que 48 % de la surface forestière en Wallonie est certifiée.

OUFFET ne fait pas encore partie des 195 propriétaires publics participant au programme PEFC. Par contre au niveau des propriétaires privés, Monsieur Gilles BARCHMAN ainsi que Monsieur Pierre PELTZER gèrent leurs propriétés respectives en accord avec les principes PEFC.

Forest Stewardship Council (FSC)⁷¹

Le label FSC apposé sur un produit garantit que celui-ci est fabriqué avec du bois issu d'une forêt gérée selon 10 principes du FSC compris dans une charte dont la philosophie s'inscrit dans la gestion durable des forêts au niveau mondial. Les produits commercialisés sont

⁶⁹ Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable, afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures. Définition provenant du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

⁷⁰ <http://www.pefc.be/fr/default.asp>

⁷¹ Fair Timber asbl est le représentant du FSC en Belgique

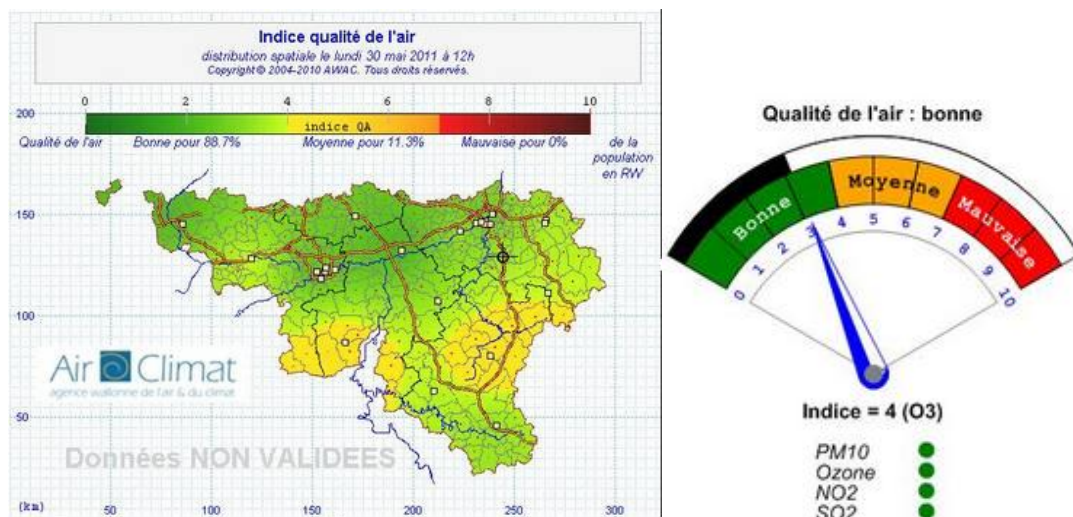
reconnaissables, car un logo y est apposé. En juin 2008, 29 entreprises belges étaient membres du Groupe d'entreprises FSC⁷²: *Antalis nv*, *Aveve*, *Bekol International*, *Bois Certifié*, *Brico*, *Brico Plan-it*, *Burgo Benelux*, *Carrefour*, *Casa International nv*, *Colruyt - Collishop*, *De Noordboom cvba*, *Dessauvage Geert nv*, *Dreamland*, *Ecobos*, *Eurabo nv*, *Fortim Trading nv*, *Gamma België*, *Goekint Graphics*, *Hubo*, *Indufor (DLH Belgium) Kompan nv*, *Lagae Hout nv*, *Norbord*, *Quintelier Gebr. nv*, *Servaege nv*, *Vandecasteele Houtimport*, *Vogel Import-Export...*

4.5. Qualité de l'air

Le 15 mars 2007, le Gouvernement wallon a adopté un Plan wallon Air-Climat qui reprend notamment une série d'actions dont l'objectif est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

L'activité humaine influe sur la qualité de l'air et des polluants peuvent affecter de manière négative, dans certaines conditions atmosphériques, la santé des personnes les plus fragilisées⁷³. Certains faits, comme l'incinération des déchets par des privés, la circulation des véhicules à moteur à explosion ou le chauffage de bâtiments contribuent à la pollution de l'air. Des efforts doivent être consentis afin de diminuer le rejet de polluants.

Afin de prévenir la population en cas de pic de pollution par différents composés chimiques, il existe un réseau télémétrique, qui a été mis en place par la Région afin de communiquer des indices de qualité de l'air, ainsi que des cartes de la Wallonie, reprenant la situation en temps réel. Ces deux captures d'écran proviennent du site <http://airclimat.wallonie.be>.



4.6. Risques SEVESO et nucléaire

Aucune industrie présentant un tel risque n'est installée sur l'entité. Cependant, dans le cadre de la coopération interzonale de la zone de police Condroz (Anthisnes/Clavier/Comblain-Au-

⁷² <http://www.fsc.be/default.aspx?ID=94&Taal=FR>

⁷³ Par exemple, en cas de pic d'ozone (O₃), certains problèmes respiratoires peuvent apparaître.

Pont/Ferrières/Hamoir/Marchin/Modave/Nandrin/Ouffet/Tinlot), deux protocoles précisent, d'une part, les interventions en cas d'incidents à la centrale nucléaire de Tihange⁷⁴ et, d'autre part, les mesures en cas de problèmes à l'usine Prayon-Rupel⁷⁵ située à Engis. Le Service Régional d'Incendie situé à proximité de l'Administration communale de Hamoir interviendrait également.

4.7. Nuisances sonores

Depuis juillet 2011, la cartographie des nuisances sonores a été publiée par la Région wallonne et est accessible sur le <http://carto1.wallonie.be/cigale/viewer.htm>, sur base de données mesurées en 2006. En ce qui concerne spécifiquement OUFFET, aucune zone géographique n'a été signalée comme problématique.

4.8. Projet LIFE Héliantheme⁷⁶

Le projet *LIFE Héliantheme*⁷⁷ couvre une vaste zone s'étendant de la montagne Saint-Pierre⁷⁸ et la vallée du Geer à la région de Marche-en-Famenne. Il concerne directement l'entité. L'objectif principal est la restauration de plus de 150 ha de pelouses calcaires et de pelouses sur rocher. Trois étapes sont prévues: la phase de restauration (élimination de broussailles, abattage de peuplement de résineux...), la phase de gestion récurrente (broutage par des animaux comme les moutons et les chèvres), la phase d'implication et de sensibilisation du public. Au-delà de la restauration des sites, l'enjeu pour le projet est de taille: recréer un continuum de pelouses, connectées les unes aux autres, de manière à assurer la viabilité à long terme des plantes et animaux qui les caractérisent. En ce qui concerne OUFFET, cela concerne les sites Natura 2000 proches du Néblon.

4.9. Opération 31 Communes au soleil⁷⁹

Avec les 30 autres communes de l'arrondissement de Huy-Waremme, OUFFET a décidé d'équiper des bâtiments publics de panneaux photovoltaïques pour:

- atteindre une plus grande indépendance énergétique;
- inscrire la Commune dans une dynamique durable;
- offrir un modèle pour l'équipement des maisons ou des entreprises de la Commune, mais aussi au-delà.

La Maison communale a donc été équipée de panneaux photovoltaïque (43 m²) pour une production annuelle estimée à 3.910 KWh. Les chiffres communiqués après un an de

⁷⁴ PROTO-101: Réactions en cas d'accident ou de risque d'accident nucléaire ; PROTO-277 : Coordination et direction opérationnelles des services de police lors d'un accident nucléaire à la centrale de TIHANGE.

⁷⁵ PROTO-160: Plan d'urgence et d'intervention du site SEVESO PRAYON-RUPEL (Engis).

⁷⁶ <http://www.life-heliantheme.eu/index.php?id=484>

⁷⁷ Les **hélianthèmes** sont des plantes dicotylédones, généralement des sous-arbrisseaux, appartenant à la famille des Cistacées et au genre *Helianthemum*. Leur nom signifie en grec *fleur du soleil* (<http://fr.wikipedia.org/wiki/H%C3%A9lianthe%C3%A8me>)

⁷⁸ Le massif calcaire de la Montagne Saint-Pierre se situe entre Oupeye et Visé à la frontière des Pays-Bas, de la Flandre et de la Wallonie.

⁷⁹ <http://www.31communesausoleil.be>

fonctionnement des panneaux vont au-delà des espérances puisque, entre le 15/07/2010 et le 15/07/2011, la production est de 4.900 KWh. L'optique est également de servir d'exemple et de stimuler les citoyens à se tourner vers les énergies renouvelables. Une prime communale pour l'installation de panneaux solaire est d'ailleurs d'application⁸⁰.

4.10. Association à visée environnementale

En 1988, l'association **Défense Environnement Ellemelle-Ouffet-Warzée (DEEOW)**, apolitique et affiliée à Inter-Environnement Wallonie, est créée. Cette asbl a différents objectifs: protéger le cadre de vie des habitants de la Commune, rassembler et fédérer les actions des associations du Condroz, informer les habitants, éduquer le grand public... Cependant, cette association ne semble plus active.

4.11. Déclaration de politique générale 2007-2012

Le Collège communal est tenu de déposer un programme de politique générale, dans les 3 mois qui suivent l'élection des échevins (art. 242bis de la Nouvelle Loi Communale), couvrant la durée du mandat et comportant au moins les principaux projets politiques du Collège. Ce document permet de visualiser concrètement les axes préconisés pour la législature communale. Un article présenté sur le site Internet de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) explique l'intérêt d'une telle note: *ces évolutions procèdent d'un souci commun: celui d'améliorer la transparence de la politique locale, celui d'assurer mieux la communication entre les "décideurs", les représentants des citoyens et les citoyens eux-mêmes.*⁸¹

En ce qui concerne l'environnement, la volonté communale évoquée dans la Déclaration de politique générale est d'aboutir à la création des stations d'épuration promises par la Région wallonne tout en renforçant aussi l'information sur l'épuration individuelle. L'encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables est aussi un axe mentionné: la volonté est de maintenir la prime communale⁸² pour l'installation de panneaux solaires.

⁸⁰ Cf. point 11.5.2 Prime communale, page 132

⁸¹ VAN BOL J.-M., *Entre politique et administrations locales: pour un contrat d'objectifs*, octobre 2006.

⁸² Cf. point 11.5.2 page 132.

Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
▪ Patrimoine naturel: superficie importante (zones forestières, agricoles...) ▪ 4 sites Natura 2000 (95,36 ha) ▪ 2 sites classés ▪ Néblon et les nappes phréatiques préservées par un périmètre de protection ▪ Réseau d'égouttage bien développé ▪ Existence d'outils de protection et de gestion: PASH, Plan d'aménagement forestier, Contrat de Rivière Ourthe, Life Héliantheme, 31 communes au soleil ▪ Certification PEFC de bois privés sur l'entité ▪ Réaménagement de l'étang d'Ellemelle	▪ Pollutions du milieu naturel en raison des activités humaines (eaux usées, déchets, circulation automobile...) → risques pour la faune et flore locale ▪ Pas de certification PEFC pour les bois communaux

Les milieux naturels représentent un biotope intéressant à protéger (dont certaines portions sont intégrées dans des zones Natura 2000). Cependant, une autre ressource naturelle constitue une richesse à préserver: l'or bleu. Le Néblon, les différents ruisseaux qui irriguent l'entité et la nappe phréatique exploitée à grande échelle par la CILE sont menacés par les activités humaines.

Des outils de surveillance et de gestion des ressources naturelles existent. Si certains sont effectivement employés comme les appareils télémétriques, les deux PASH, le Plan d'aménagement forestier, le Contrat de Rivière Ourthe, d'autres, comme la certification des bois communaux ou l'élaboration d'un Programme Communal de Développement de la Nature ne sont pas utilisés à OUFFET.

La qualité de l'air est également un élément dont il faut se préoccuper. La diminution de l'émission des gaz à effet de serre concerne l'ensemble des OUFFETOIS. Ce dernier paragraphe est notamment en relation avec la mobilité et le logement qui seront analysés dans d'autres chapitres.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ANALYSE PAYSAGERE

L'aménagement du territoire est lié aux activités humaines se développant sur la Commune. Le lecteur est également invité à consulter dans les annexes cartographiques la carte n°5 intitulée *Analyse du bâti*.

5.1. Plan de Secteur et son analyse

Le Plan de Secteur, déterminant les diverses affectations du territoire de la Commune, se retrouve sur les planches 48/4, 48/8, 49/1 et 49/5, de l'IGN.

La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a publié une fiche d'occupation et d'affectation du sol pour OUFFET reprenant des tableaux et graphiques.⁸³

Année 2008

Catégories d'utilisation du sol		ZDU		ZACC		ZNDU		Total (Ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	97	85,9	1,4	1,3	14	12,8	113
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	4,6	59,4	0,2	2,6	3,0	38,1	7,8
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	8,1	71,1	-	-	3,3	28,8	11
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	0,9	39,1	-	-	1,4	60,9	2,3
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	12	40,8	-	-	18	59,2	30
	Terrains à usage industriel et artisanal	11	82,4	-	-	2,3	17,6	13
	Terrains dévolus au transport	2,2	27,8	-	-	5,7	72,2	7,9
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	20	93,2	-	-	1,5	6,8	22
	Bâtiments spéciaux	0,5	98,4	-	-	-	-	0,5
	Sous-total	157	75,3	1,7	0,8	50	23,9	208
Terrains non artificialisés	Terres cultivées et cultures permanentes	35	2,8	5,0	0,4	1.233	96,8	1.273
	Prés et pâtures	103	7,9	9,7	0,7	1.190	91,3	1.303
	Forêts, bois et production de "sapins de Noël"	8,2	0,7	-	-	1.085	99,3	1.093
	Terres vaines et vagues	15	50,9	0,1	0,4	15	48,7	30
	Milieux naturels non exploités	-	-	-	-	-	-	-
	Plans d'eau et principaux cours d'eau	-	-	-	-	2,6	96,5	2,7
	Sous-total	162	4,4	15	0,4	3.525	95,2	3.703
Voiries, cours d'eau et terrains de nature		28	25,3	0,5	0,4	81	74,3	109
Total		347	8,6	17	0,4	3.656	91,0	4.020

⁸³ <http://cpdt.wallonie.be/old/Data/observatoire/fiches4/Ouffet.pdf>

Les zones agricoles et forestières cumulées témoignent de l'aspect rural et vert de la Commune avec une prédominance de terres consacrées à l'agriculture. L'implantation d'activités économiques dans des espaces dédiés est relativement faible. En observant la carte n°5 du bâti présentée dans les annexes de la Partie I, la teinte verte domine ce qui corrobore les données présentées dans le tableau ci-dessus.

Une faible part de la superficie communale est dédiée à l'urbanisation (157 ha). La majorité des superficies urbanisables est destinée à l'habitat. Il est intéressant de noter qu'actuellement, OUFFET souhaite valoriser au niveau de la Maladreye (*Tige Pirette*) une **Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)**. Un permis de lotir a été délivré en 2010 et ce dernier a pour objet la création de 40 lots visant à la création de 46 logements. Ce lotissement devrait aussi contenir 8 logements sociaux (4 maisons et 4 appartements)⁸⁴.

Il est possible de développer l'habitat dans les zones destinées à l'urbanisation; cependant, un terrain non artificialisé ne signifie pas automatiquement que celui-ci peut être bâti, car il s'agit d'une disponibilité brute devant être affinée puisque ces superficies peuvent être soumises à des contraintes juridiques ou techniques empêchant la valorisation des surfaces. Par exemple, un terrain se situant en zone à bâtir au plan de secteur peut s'avérer non constructible car la zone est inondable ou présente des phénomènes karstiques...

⁸⁴ Cf. Chapitre 7. Logement p. 78 et suivantes

5.2. Structuration des voies de communication

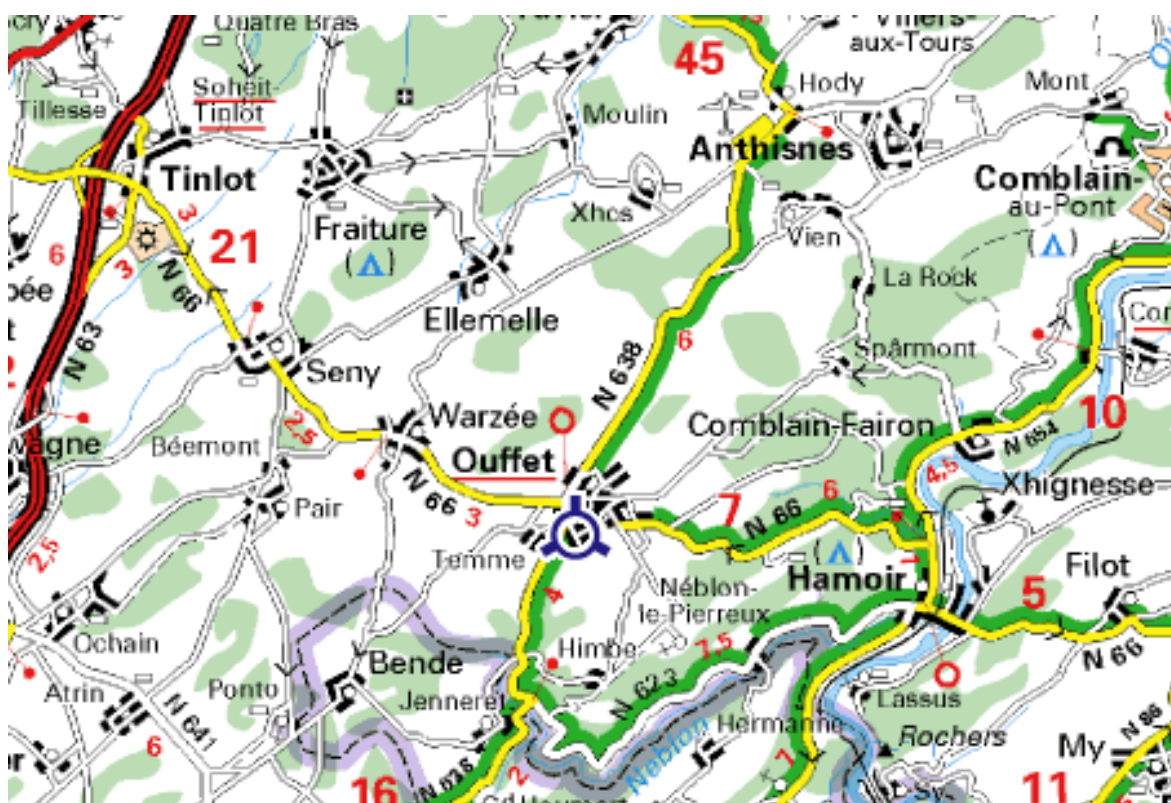
Ce paragraphe se focalise sur la structuration des voies de communication influençant l'aménagement du territoire. Les aspects mobilité et sécurité routière seront abordés plus en profondeur au point 10 de cette analyse⁸⁵. Le **Plan interCommunal de Mobilité (PiCM)** Amblève-Condroz-Ourthe présente l'avantage d'étudier la situation de manière transcommunale permettant ainsi d'aborder la question d'OUFFET dans son contexte régional.

Le PiCM définit quatre secteurs et OUFFET est intégré dans le secteur du Plateau. La carte ci-dessous montre bien que la Commune est traversée par 4 voiries régionales:

- Comblain-au-Pont - Hamoir (N654);
- Huy - Trois-Ponts (N66);
- Hamoir – Jenneret (N623);
- Esneux-Méan (N638).

Ellemelle est une ancienne commune qui n'est pas traversée par une voirie régionale.

Toutes les autres voiries, lorsqu'elles ne sont pas privées, ont le statut de routes communales. Remarquons également que l'entité n'est pas traversée par le réseau ferroviaire.



⁸⁵ Cf. pages 120 et suivantes.

5.3. Localités et leurs spécificités

Pour construire ce paragraphe, des visites de terrains ont été réalisées et préparées à l'aide de cartes de l'Institut Géographique National dressées à l'échelle de 1/10.000^{ème}. Bien entendu, la situation est parfois fort différente d'un hameau à l'autre et il est donc important d'analyser cet environnement par village. L'ouvrage « *Le Patrimoine monumental de la Belgique wallonie (16/1)* » édité en 1992 par les éditions Mardaga a également servi de guide pour les visites de terrain.

L'histoire est un élément qui a notamment influencé la structuration et l'aspect des villages. De manière générale, à l'instar de beaucoup d'autres communes, l'habitat se groupait jadis sur des lieux favorables: approvisionnement en eau, abris naturels vis-à-vis des rigueurs climatiques, voies de communication...étaient autant de raisons de fixer, ci ou là, un hameau. Ponctuellement, des fermes isolées, des moulins pouvaient être rencontrés.

5.3.1. Béemont



Ce petit hameau se situe à la frontière des entités de Clavier et de Tinlot.



Le château de Béemont, reconstruit vers 1752, constitue un point central de ce hameau. De style régence liégeoise, il est en briques rouges et les angles en pierres calcaires. A la droite de ce bâtiment, une ferme en quadrilatère présente un style identique au château.

Peu après la reproduction de la Grotte de Lourdes, de nouvelles constructions aux teintes hétéroclites ne cadrent pas avec le château et le petit centre villageois, qui lui, a été préservé.



5.3.2. Ellemelle



Le nom de ce village, fait unique en Région wallonne, est un palindrome⁸⁶.



L'ancienne vocation agricole du village est soulignée par l'existence de fermes regroupées en bordure de la route principale jusqu'à l'église. En léger surplomb, l'édifice religieux dédié à Sainte-Barbe, datant du 18^{ème} siècle et remanié au 19^{ème} siècle, est entouré du cimetière qui contient des monuments funéraires intéressants (notamment des croix en fonte récemment restaurées...).

Le centre du village a conservé son caractère ancien, de grande qualité architecturale, car il n'y a pas une seule nouvelle construction le dénaturant. A l'heure actuelle, il reste encore quatre fermes du 17^{ème} siècle, dont deux sont encore en activités, tandis que les autres bâtiments datent du 18^{ème} ou du 19^{ème} siècle. Toutes les constructions présentent une grande homogénéité avec une couleur ocre caractéristique des pierres d'avoine⁸⁷. Le centre d'Ellemelle est repris en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique au plan de secteur.

Une centaine de mètres plus loin de la *rue de Verlée*, sur la gauche, à proximité d'un étang récemment aménagé, une salle de village construite dans les années 1930 impacte de manière négative la sortie d'Ellemelle.

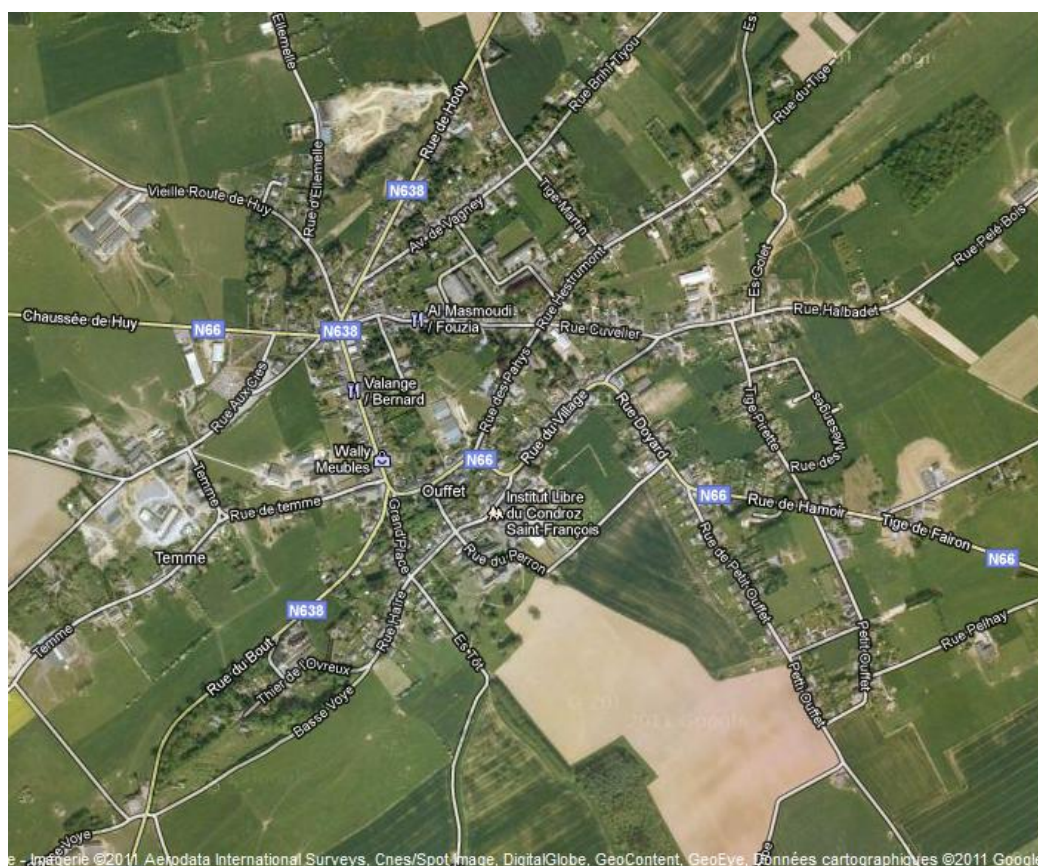
En dehors du centre du village, de nombreuses habitations quatre façades ont été construites. Celles-ci présentent une hétérogénéité tant au niveau des volumes que des couleurs de parements. Le développement de l'habitat pavillonnaire se manifeste notamment *ruelle des Fossés*.



⁸⁶ C'est-à-dire un texte dont l'ordre des lettres reste le même qu'on le lise de gauche à droite ou de droite à gauche.

⁸⁷ Il s'agit d'un nom donné à des grès faméniens qui ont été décalcifiés et décolorés en raison de la percolation de l'eau.

5.3.3. Ouffet, Petit-Ouffet



En tant que centre de l'entité, il s'agit de la zone la plus peuplée de la Commune et, comme le lecteur le constatera à la lecture de ce paragraphe, une grande diversité de bâtiments se côtoient. Les routes régionales constituent un axe structurant divisant le village d'est en ouest mais aussi suivant une ligne nord-sud.



La Grand place du village constitue le point de départ de l'analyse du bâti du village d'Ouffet. Elle était anciennement appelée "*Place de l'étang*" car une grande partie de la place était occupée par un étang qui a été remplacé par un monument aux morts.

Autour de la Grand Place arborée, stationnent de nombreux véhicules. On remarque également des bâtisses en briques ou en moellons dont certaines ont conservé un caractère ancien et traditionnel. L'ensemble est assez disparate, comme dans *la rue du Village*.



Non loin de cette place, la *rue du Perron* rassemble de nombreux bâtiments intéressants et reflétant le riche passé de l'entité. L'ancienne Cour de justice, détachée de la terre de Durbuy en 1255, est située à proximité de l'église Saint-Médard, du presbytère et du château-ferme d'Ouffet. Cet ensemble harmonieux d'un point de vue architectural donne un superbe cachet à cette rue. Ce noyau se prolonge également *rue Haire* dont les maisons sont majoritairement en moellons de calcaire.



Non loin de l'ancienne Cour de justice, après avoir dépassé le château-ferme, un espace relativement dégagé offre une vision éloignée de Petit-Ouffet. Relativement moderne, ce quartier rassemble un nombre important de maisons quatre façades, comme illustré par le cliché photographique ci-contre. L'extension de l'habitat se manifeste également dans de nombreuses rues du nord de la *rue de Hamoir* (*Tige Pirette*, *rue des mésanges*, *rue Haldabet*, *rue Cuvelier*).



Au niveau de la *rue de Temme*, trois fermes principalement constituées de moellons de calcaire témoignent de l'importance du passé agricole d'Ouffet. La bâtisse qui attire le regard est l'imposante « Haute Ferme » qui, comme son nom l'indique, est dominée par un corps de logis ressemblant à une tour.

La *rue aux Oies* compte également une ferme remarquable qui est aujourd'hui divisée en deux immeubles avec une cour séparée par un mur. Il s'agissait à l'origine d'une ferme en quadrilatère dont la maçonnerie est composée de moellons en calcaire datant du début du 19^{ème} siècle.



A l'extrême sud du village, citons également la ferme isolée de la *rue du Bout* dont les bâtiments articulés en U sont principalement composés de moellons de grès.

5.3.4. Warzée



Le centre du village est caractérisé par l'église Saint-Martin, construite en moellons de



calcaire et implantée en léger surplomb par rapport à la voirie régionale N66 qui divise le village. Non loin de cet édifice (*rue de l'Eglise* et sur la *Grand Route*), il subsiste quelques bâtiments d'exploitations agricoles en moellons de calcaire. Ce cœur de village est composé de manière relativement hétéroclite avec un mélange de bâtiments plus anciens parfois rénovés et de nouvelles constructions. La photo ci-contre illustre bien l'utilisation de différents types de moellons avec, comme à Ellemelle, l'utilisation de pierres d'avoine (couleur jaune paille). La brique est également relativement présente ainsi que quelques bâtisses crépies (notamment *rue de l'Eglise*). Cet aspect hétéroclite contraste avec l'harmonie du centre du village d'Ellemelle.

Au niveau de la *rue Ponsay*, des habitations présentant des briques de type identique ont été construites sous forme de « cité sociale ». En remontant cette rue et à proximité de la *rue au Chêne*, des habitations de type pavillonnaire se sont implantées parmi une ou deux habitations plus anciennes en grès.





Le développement récent du village est plus prononcé du côté du *Tige d'Oneux*, rue du Batty.

Certains bâtiments modernes tranchent avec des habitations plus anciennes. Au niveau du *Tige de Hody*, une belle ferme en moellons représente bien l'architecture typique du Condroz des 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

5.3.5. Hameaux isolés

L'entité d'OUFFET compte un grand nombre de bâtiments architecturaux relativement isolés dans des petits hameaux.

5.3.5.1. Crossée



Situé au nord d'Ouffet et proche de la route régionale N638, ce hameau compte deux ensembles architecturaux intéressants: une ferme et la forteresse de Crossée qui se situe au bout du chemin. Ces deux bâtisses se situent à proximité d'une carrière qui compte encore trois équivalent temps pleins.

5.3.5.2. Himbe, Xhenceval

Situé au sud d'Ouffet, ce hameau est composé d'un remarquable château avec ses dépendances (chapelle, tour forte, ancienne forge, ferme). L'environnement est également relativement boisé. A l'heure actuelle, la ferme est consacrée à des activités équestres. Le lieu est baptisé « Le paradis du cheval » (<http://www.just4host.be/himbe/>).



Non loin de Himbe, la ferme isolée de Xhenceval en moellons de calcaire était le siège de la seigneurie du même nom, qui dépendait de la Cour allodiale⁸⁸ de Liège.

5.3.5.3. Lizin

Situé au nord d'Ouffet, ce hameau est uniquement composé de deux exploitations agricoles et d'un donjon classé datant du 13^{ème} siècle. Les deux fermes (ferme de la Maison forte et ferme des Sarazins) majoritairement composées de moellons de calcaire confèrent à l'ensemble une grande homogénéité architecturale. L'ancien donjon, illustré par la photo ci-contre, est isolé par rapport aux deux fermes.



⁸⁸ Allodial : en référence au propriétaire d'un alleu, c'est-à-dire d'une terre non soumise aux droits seigneuriaux.

5.3.5.4. Néblon-le-Moulin et Néblon-le-Pierreux



Situés à l'extrême sud de l'entité d'OUFFET, ces petits hameaux comptent chacun un ancien moulin alimenté par le Néblon et se situent le long de la route régionale N623. Il reste donc quelques anciennes bâtisses en moellons ainsi que quelques habitations plus modernes.

5.3.5.5. Odeigne, Houp-le-Loup



Non loin d'une ferme isolée en moellons et proche de la frontière avec Hamoir, se dresse le château d'Odeigne. Datant de la fin du 19^{ème} siècle, il est principalement constitué de briques et de pierres en calcaire.

Au bout du *Tige de Fairon*, à la frontière est de la Commune, la ferme isolée en cour carrée de Houp-le-Loup est à proximité d'un bois. Les bâtiments en moellons de grès ont été pour la plupart transformés.



5.4. Patrimoine bâti

Témoins du passé, les éléments de ce patrimoine sont à préserver. Le lecteur aura d'ores et déjà relevé différentes pièces intéressantes dans la description morphologique des villages. Ce paragraphe permet de disposer d'une vue plus globale.

5.4.1. Patrimoine protégé par un statut juridique

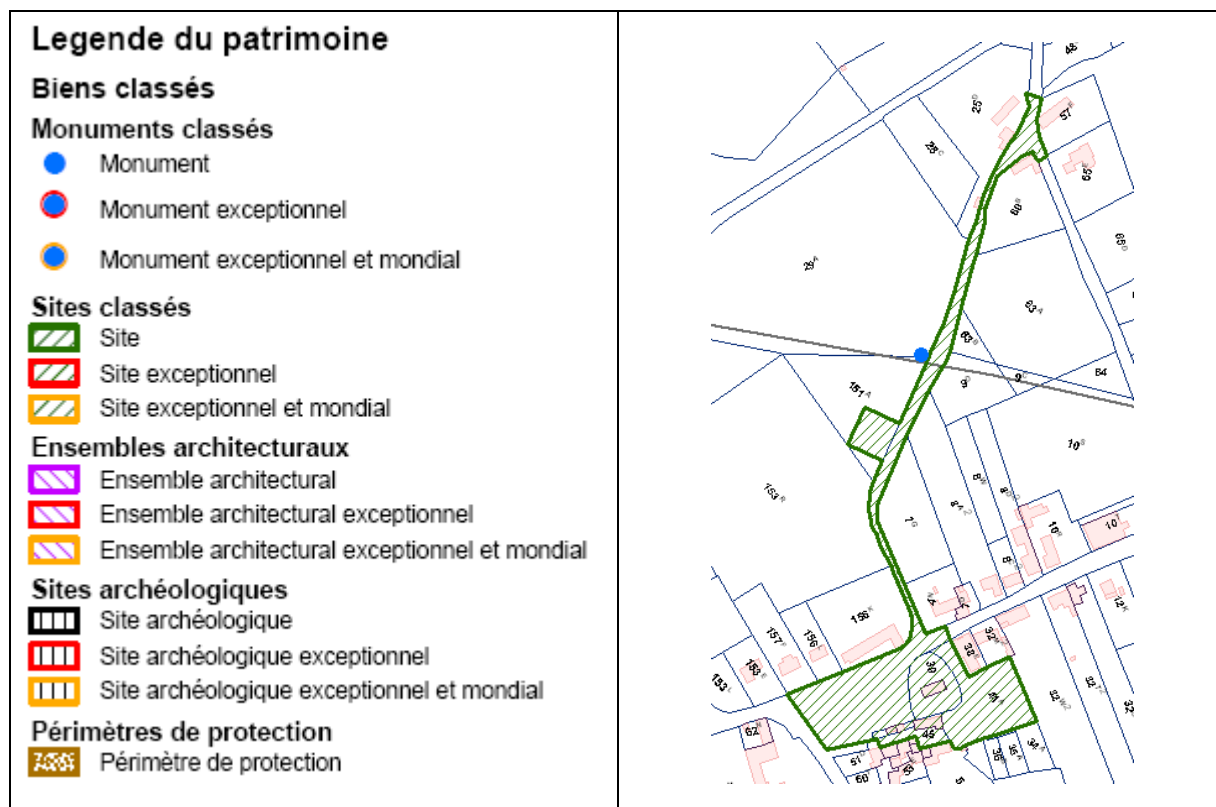
Le classement de biens est assuré par les régions et dépend, pour la Wallonie, de la **Direction Générale Opérationnelle (DGO)** Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie. Plusieurs textes de loi précisent les informations données dans le **Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE)**. Cette liste rassemble des monuments mais aussi des sites.

Sites et biens classés ⁸⁹ sur la commune d'OUFFET		
Date de classement	Lieux	Description
22/07/1981	Ouffet	Donjon, dit ancienne cour de justice (façades et toiture) (Monument) et alentours (Site), rue du Perron
24/08/1989	Ouffet	Donjon de Lizin (Monument)
03/01/1992	Warzée+Clavier	« Pierre au sacrement » (Monument) et le « chemin de Messe » (Site)

Une application cartographique⁹⁰ de la Région wallonne permet de visualiser le patrimoine susmentionné et, pour chaque site, il est possible de zoomer pour obtenir des renseignements sur le parcellaire concerné, comme illustré par la capture d'écran concernant *la Pierre au sacrement et le chemin de Messe*.

⁸⁹ http://mrw.wallonie.be/dgatlpl/dgatlpl/Pages/Patrimoine/Dwnld/BiensClasses/Liste%20biens_Lg.pdf

⁹⁰ http://carto6.wallonie.be/WebGIS/viewer.htm?APPNAME=BC_PAT : en cliquant sur les biens et sites concernés, il est possible de télécharger les décisions de classement.



5.4.2. Petit Patrimoine Populaire Wallon



Le petit patrimoine est composé par exemple de croix, sépultures, fontaines, puits, abreuvoirs...

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 1998, des subventions peuvent être accordées par la Région wallonne pour la rénovation, la restauration et la valorisation du petit patrimoine public ou privé⁹¹. Cependant, il n'est pas toujours facile pour les particuliers et/ou associations de quartier de monter un dossier pour restaurer et mettre en évidence du petit patrimoine. Dans l'optique de favoriser les initiatives dans ce domaine, "Qualité Village Wallonie"

offre un soutien aux associations et/ou aux personnes⁹².

⁹¹ La procédure pour obtenir les aides financières est décrite de manière précise sur le site <http://www.pppw.be>

⁹² <http://www.qvw.be>

5.5. Analyse du paysage

Une analyse paysagère pourrait à elle seule constituer une étude de plusieurs centaines de pages car la notion même est complexe. Une *Analyse Paysagère du Plan de Secteur de Huy-Waremme (mars 2004)* a notamment été réalisée par l'asbl **Action et Défense de l'Environnement** de la vallée de la Senne et des ses Affluents (**ADESA**)⁹³.

Il est important de s'accorder sur certaines notions afin de bien comprendre l'esprit des analyses paysagères. Le mot paysage est défini dans le dictionnaire Larousse comme: *une étendue de "pays" qui présente ou représente une vue d'ensemble*. Il s'agit d'une perception visuelle; par conséquent, dans la suite du paragraphe, **le paysage** sera compris comme *une image d'un lieu tel qu'il est perçu par un observateur qui, du sol, regarde cet espace*⁹⁴.

Outre les **Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP)**⁹⁵, il existe également les **Points de Vue Remarquables (PVR)** qui sont, comme le nom l'indique, ponctuels. Si les endroits sont linéaires on parlera de **Lignes de Vue Remarquables (LVR)**. De plus, l'étude souligne aussi l'existence de points de vue ou de lignes de vue d'intérêt communal.

Bon nombre de détracteurs vont arguer l'aspect subjectif de l'esthétisme d'un paysage. Cependant, une méthode d'analyse a été mise au point par l'asbl ADESA après l'examen minutieux de la littérature spécialisée et la rencontre avec des experts en la matière. La méthodologie est expliquée dans un document contenant un guide pratique avec une fiche de terrain permettant d'effectuer une analyse paysagère en atténuant au maximum la subjectivité.

Pour ce faire, trois étapes sont nécessaires:

- sélectionner des critères de qualité⁹⁶;
- délimiter des unités paysagères;
- analyser la qualité paysagère au sein de chaque unité.

L'étude réalisée par ADESA a notamment été utilisée par la société SGS Belgium SA qui, en octobre 2006, a rédigé une Etude d'incidence sur l'environnement d'un éventuel parc éolien à OUFFET.

La CPDT a récemment édité un atlas des Paysages de Wallonie. Ce document richement illustré dispose d'un volume entièrement consacré au plateau condrusien. La page suivante est extraite de cette étude⁹⁷.

⁹³ Le siège social se situe rue de Charleroi 25 à 1400 Nivelles.

⁹⁴ Ministère de la Région Wallonne, DGRNE, *Etat de l'Environnement Wallon, Paysage (1996)* p.11.

⁹⁵ Espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement.

⁹⁶ Six critères ont été retenus par ADESA dont l'importance variera en fonction des paysages rencontrés: la profondeur de champs ou longueur de vue, la variété, la dimension verticale, la présence de plans successifs, l'harmonie et la rareté. Chaque critère est décrit de manière précise dans une note introductive de la méthode utilisée.

⁹⁷ <http://www.cpd.be/telechargement/publications/atlas-paysages/4/all.pdf>



Plateau agricole d'Ouffet



Les vastes panoramas sont fréquents dans cette aire, qui est l'une des plus caractéristiques des paysages condusiens. Ils offrent à la vue l'alternance des chavées agricoles, au parcellaire partagé entre champs et herbages, et des tiges, boisés ou parfois cultivés. Ici, une exploitation agricole isolée se signale par des hangars (Bois-et-Borsu). Les boisements plus importants sur la gauche de la photo signalent les pentes des vallons des affluents du Hoyoux, hors aire.



© IGN-Brucelles (extrait de la carte 1/20 000)



L'aire concentre une majorité de localités implantées le long d'une rue de sommet du tige. La carte topographique ci-contre illustre bien ces implantations linéaires, particulièrement marquées à Bois-et-Borsu ; la silhouette de son habitat, vue depuis la chavée au nord-ouest, se découpe au sommet du tige.



La N63 ou « route du Condroz » traverse l'aire du nord au sud. Elle se signale par l'alignement de poteaux d'éclairage et le flux des véhicules qui l'empruntent, mais reste relativement discrète (ci-dessus à gauche, Clavier). A Tintot, à l'approche de l'agglomération légeoise et profitant de cette voie rapide, une zone d'activité économique aux vastes bâtiments blancs s'est implantée à proximité de la nationale (ci-dessus à droite). Le panache de vapeur d'eau visible à l'horizon sur les deux photos localise les tours de refroidissement de la centrale nucléaire de Thiangé.

Comme l'atteste le document de la CPDT ci-dessus, de nombreux panoramas existent à OUFFET.

A l'initiative du Groupe d'Action Local (GAL) du Pays des Condruses, un « Programme paysage » est en cours d'élaboration : il s'agit d'une étude qui a pour but de fournir aux communes un outil de gestion du paysage destiné à les aider lors de prises de décision en matière d'aménagement du territoire. Le document d'orientation reprendra des propositions d'action de protection, de gestion et d'aménagement d'un point de vue paysager. Une évaluation de la qualité des paysages va permettre de jeter les bases pour l'élaboration de ce Programme paysage⁹⁸. La participation citoyenne est également de mise dans le processus d'élaboration. Un return auprès de la population est également prévu lorsque l'étude sera terminée.

5.6. Cartographie des antennes d'opérateurs mobiles

Une cartographie des antennes GSM est accessible sur le site de l'Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications (<http://www.sites.bipt.be/index.php?language=FR>).



Trois implantations d'antennes relais sont actives sur l'entité. Certains pylônes sont utilisés par plusieurs opérateurs. A l'aide de la carte interactive du site Internet, il est possible d'accéder à toutes les spécifications techniques et à l'avis de l'Institut Scientifique de Service Public (ISSEP). Au niveau des trois implantations, il existe :

- 2 antennes Proximus
- 1 antenne Mobistar
- 2 antennes Base

⁹⁸ http://www.galcondruses.be/index.php/docman/doc_download/59-guide-pour-participer-a-linventaire-des-paysages

5.7. Outils développés dans le cadre de l'aménagement du territoire

Il est à signaler que la Commune n'a pas de Commission Consultative en Aménagement du Territoire et Mobilité (CCATM). La note de politique générale ne laisse pas transparaître l'idée de constituer une telle commission. L'élaboration d'un Schéma de Structure Communal (SSC) n'est pas non plus à l'ordre du jour.

De manière générale, il est nécessaire d'aménager le territoire avec parcimonie. Il ressort que l'exode des villes vers la campagne a un impact non négligeable sur l'espace rural:

En termes environnementaux, la désurbanisation est un mode de développement extrêmement consommateur de ressources, et, en premier lieu, d'espace. Cette consommation d'espace s'explique, pour l'habitat comme pour les activités économiques, par la mise en place d'une urbanisation extensive sur de vastes parcelles, urbanisation qui s'avère souvent anarchique et portant par ailleurs atteinte à l'intégrité des paysages. L'étalement des espaces urbanisés est aussi responsable d'un accroissement général de la mobilité et des flux tant des hommes que des marchandises, d'où un accroissement des consommations énergétiques et l'aggravation de nombreux problèmes déjà présents aujourd'hui (au niveau de l'environnement, de la santé, de la vie sociale, des transports, de la congestion...) ⁹⁹.

5.8. Déclaration de politique générale 2007-2012

OUFFET souhaite développer une politique d'urbanisme favorisant la création de nouveaux logements tout en respectant le cadre paysager et le caractère rural de la Commune. La concertation avec les citoyens semble également de mise et le PCDR est un outil qui est cité au sein de cette note.

Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
▪ Disponibilité de terrains pour construire ▪ Deux ZACC ▪ Centre du village d'Ellemelle ▪ Patrimoine bâti avec de nombreuses fermes et châteaux de caractère ▪ Beaux panoramas	▪ Absence d'une CCATM, d'un SSC ▪ Nouvelles constructions s'intégrant parfois de manière peu harmonieuse ▪ Petit patrimoine insuffisamment mis en valeur

⁹⁹ L. Brück, N. Mairy, J.-M. Halleux, Prof. Dr. B. Mérenne-Schoumaker, *Les comportements résidentiels des ménages face à la problématique du développement durable*, 2001, ULg, p.4.

L'aménagement du territoire et l'analyse des paysages sont des matières difficiles à aborder car une certaine subjectivité est parfois de mise. Quatre routes régionales structurent le territoire. Même s'il existe une réserve foncière importante sur la Commune, il est primordial de gérer cela avec intelligence, car préserver les attraits paysagers d'OUFFET et respecter le caractère identitaire des villages sont des axes à privilégier. La Commune compte deux ZACC dont celle de la Maladreye où un projet de construction d'habitations s'élabore.

Les trois villages et les petits hameaux composant l'entité ont conservé de manière plus ou moins importante leur typicité d'antan. Malgré qu'il n'y ait que trois sites et biens classés, les fermes en cour carrée, les châteaux et maisons fortes disséminées sur le territoire donnent à OUFFET une certaine attractivité à valoriser. Malheureusement, des éléments du petit patrimoine disparaissent inexorablement par manque d'entretien et les initiatives de restauration sont à encourager d'autant qu'il existe des subventions régionales.

Répartition spatiale de la population d'OUFFET (INS 2008) par secteur statistique			
N° secteur	Intitulé du secteur statistique	Chiffres absolus	%
A	Ouffet	1.710	65,44
A001	Ouffet - centre	958	36,66
A012	Petit Ouffet	411	15,73
A023	Temme	204	7,81
A090	Ouffet - habitations dispersées	74	2,83
A10-	Néblon	40	1,53
A189	Rénale – Odeigne – Houpe-le-Loup ¹⁰⁰	23	0,88
B	Warzée	617	23,61
B000	Warzée - centre	541	20,70
B08-	Béemont	54	2,07
B090	Warzée - habitations dispersées	22	0,84
C	Ellemelle	286	10,95
C00-	Ellemelle - village	190	7,27
C012	Ellemelle centre - extension	66	2,53
C091	Ellemelle - habitations dispersées	30	1,15

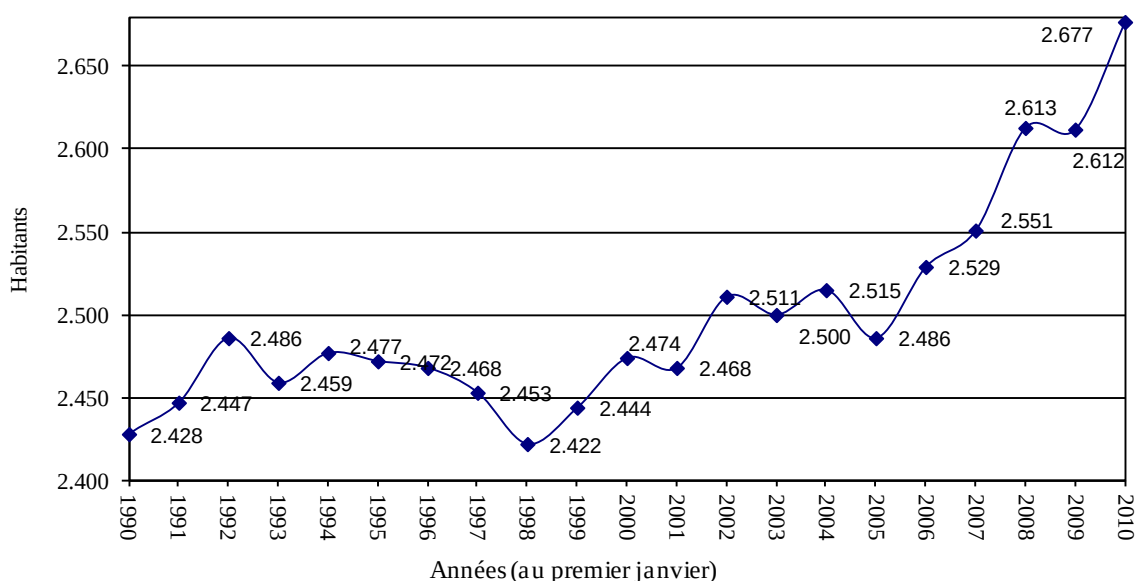
Les centres des villages concentrent la majorité de la population et l'ancienne commune d'Ouffet est de loin la plus peuplée.

6.2. Evolution démographique

En 1981, OUFFET comptait 2.310 habitants pour atteindre, en 1990, 2.428 habitants (croissance d'un peu plus de 5%).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la population depuis 1990 et se base sur les données de l'INS disponibles.

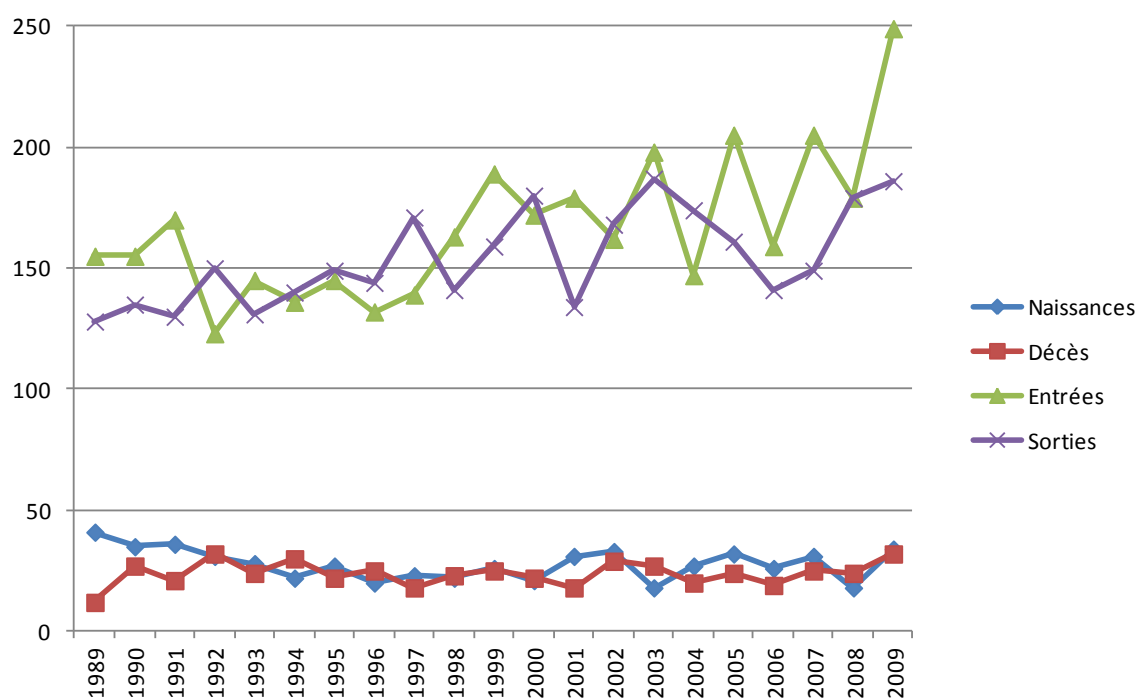
Evolution de la population de la commune d'OUFFET



¹⁰⁰ L'INS orthographie le secteur statistique de cette manière.

Bien que de tendance croissante, la courbe adopte des rythmes variables avec des mouvements décroissants. La période entre 1994 et 1998 montre une baisse de la population de 2,2 % pour arriver au point le plus bas de la période couverte par le graphique. Depuis 1998 jusqu'en 2010, la courbe a repris une évolution de croissance et la Commune a gagné 255 habitants. Deux périodes d'augmentation plus importantes sont observables: 1998-2000 et 2005-2010. Le plus fort taux de croissance se situe entre 2009 et 2010 (+2,5% en un an). La construction de lotissements explique cela; le lecteur est invité à se référer au point n°7.3 page 80 traitant des permis de bâtir. En fonction du développement de l'habitat dans certaines parties du territoire, ce mouvement de croissance se poursuivra probablement dans les années à venir.

Une explication sous-jacente à cette évolution est illustrée par le graphique ci-dessous¹⁰¹. Le **solde naturel**, correspondant à la différence entre les naissances et les décès, n'est pas le facteur principal expliquant cette croissance. Le **solde migratoire**, se définissant comme la différence entre l'immigration et l'émigration de population vis-à-vis du territoire, reste l'élément influençant le plus la démographie. La chute du nombre d'habitants est importante entre 1997-1998 et 2004-2005. Ces dernières années, une croissance relativement forte se manifeste.



¹⁰¹ Donnée INS venant de la base de données Ecodata.

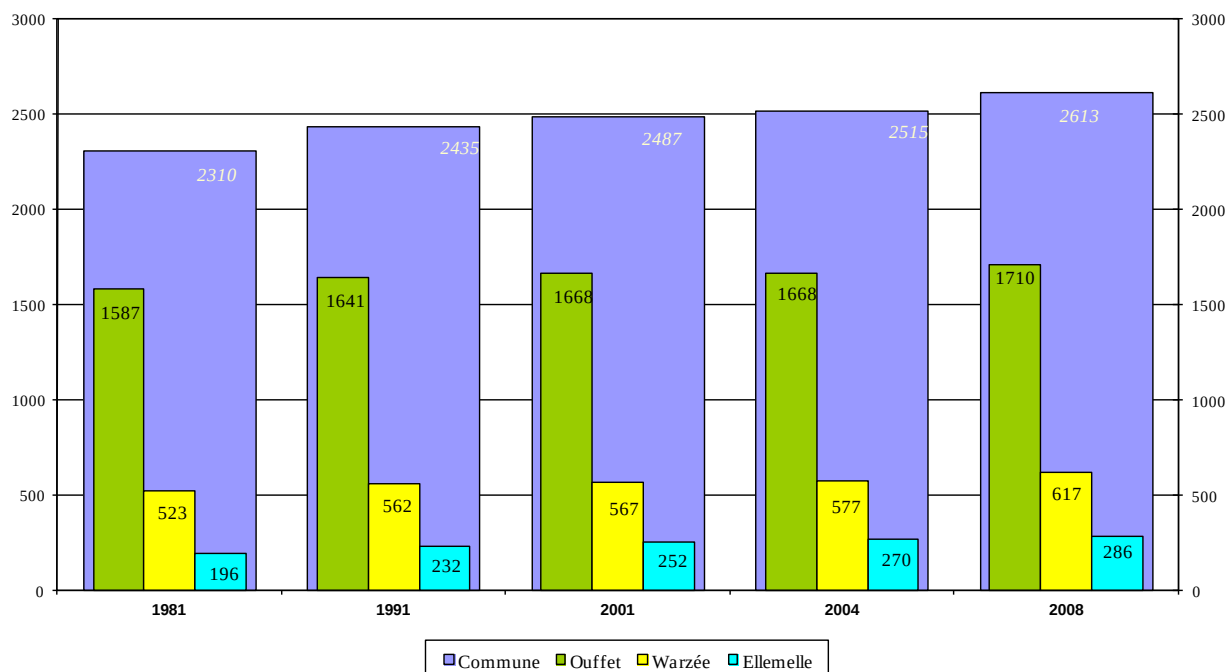
Evolution de la population entre 1981 et 2010			
	1981	2010	%
Nandrin	3.541	5.687	60,60
Ferrières	3.207	4.680	45,93
Durbuy	7.729	2.539	44,10
Tinlot	1.762	10.983	42,1
Aywaille	8.194	13.614	40,93
Sprimont	9.660	11.460	39,85
Anthisnes	3.213	4.096	27,48
Clavier	3.555	4.376	23,09
Hamoir	3.110	3.702	19,04
OUFFET	2.310	2.677	15,89
Comblain-au-Pont	4.960	5.406	8,99

Toutefois, depuis 1981, OUFFET connaît une des plus faibles évolutions de la Microrégion. Cela peut s'expliquer par une relative distance et moins de facilités d'accès à Liège que pour des communes périphériques comme Ferrières, Aywaille et Sprimont. Enfin, rappelons qu'il s'agit d'évolutions relatives puisque chaque commune ne dispose pas des mêmes possibilités d'extension de son habitat et, par voie de conséquence, du nombre d'habitants.

La situation géographique de la Commune, son éloignement de la route du Condroz d'une part, et des autoroutes d'autre part, peuvent en partie expliquer cette évolution de croissance plus lente que dans d'autres communes de la Microrégion.

6.3. Evolution de la population par village

Le graphique ci-dessous, construit à partir des données INS disponibles, montre l'évolution démographique sur le territoire.¹⁰²



¹⁰² Pour l'année 1981, 4 personnes ont été considérées comme non localisables ce qui explique la différence entre le total d'habitants pour l'entité et la somme des personnes par anciennes communes

L'évolution de la population est proportionnellement plus importante sur l'ancienne commune d'Ellemelle que sur Ouffet; depuis 1981, le nombre d'habitants à Ellemelle a crû de plus de 45 % contre 18 % à Warzée et un peu plus de 8 % pour Ouffet.

6.4. Structure d'âge de la population

6.4.1. Population par grands groupes d'âge

Les classes d'âge exprimées en % de la population en 2010			
	OUFFET	Microrégion	Région wallonne
Moins de 20 ans	23,7	24,4	24,4
De 20 à 64 ans	61,1	59,9	59,1
65 ans et plus	15,2	15,7	16,5

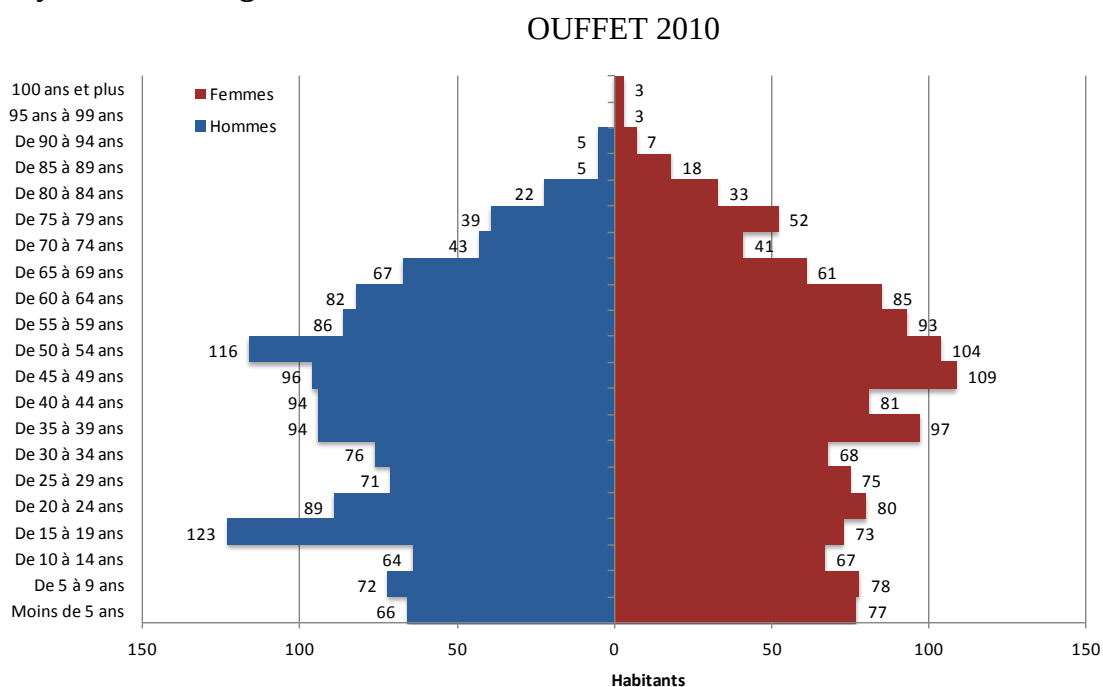
La structure de la population d'OUFFET est comparable à la Microrégion et à la Wallonie. On remarque toutefois un léger retrait des personnes de plus de 65 ans et une proportion plus

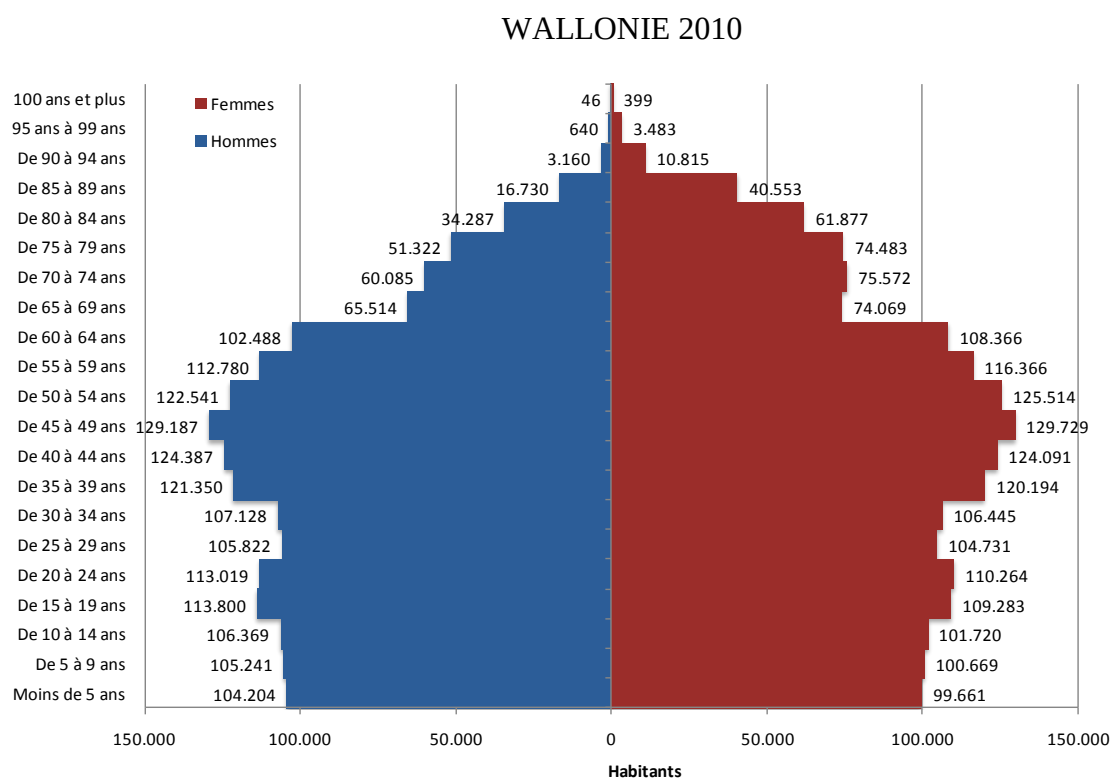
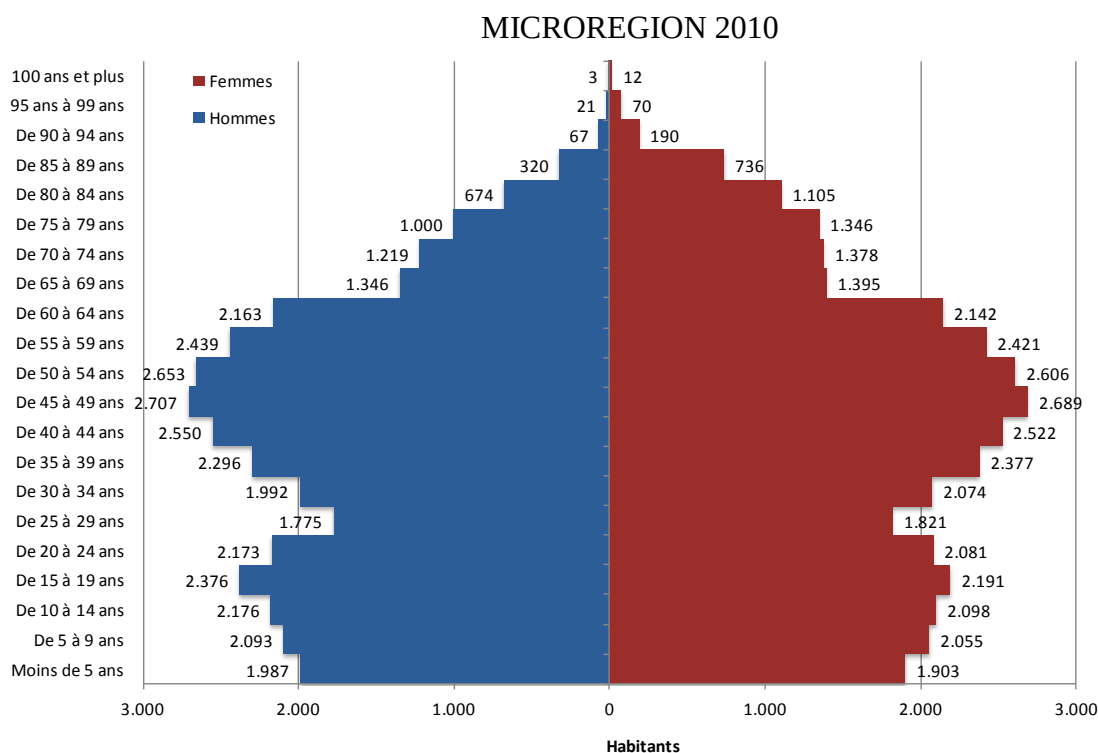
importante d'OUFFETOIS entre 20 et 64 ans.

	0-17 ans	18-64 ans	65 ans et +
Ouffet	19,12	64,33	16,55
Warzée	25,61	61,91	12,48
Ellemelle	21,68	67,13	11,19

En analysant les données de l'INS selon les secteurs statistiques (données datant de 2008) exprimées en %, il est constaté qu'une plus grande proportion de personnes de plus de 65 ans s'est installée dans l'ancienne commune d'Ouffet, le pôle commercial et de services le plus important de la Commune. Ellemelle est le village où la proportion de personnes entre 18 et 64 ans est la plus forte alors que Warzée est une zone comptant un pourcentage plus important de jeunes de moins de 18 ans.

6.4.2. Pyramides des âges





A première vue, l'examen des pyramides des âges conduit au même constat pour OUFFET, la Microrégion et la Wallonie: les groupes d'âge les plus représentés sont ceux des générations du baby-boom, soit les personnes âgées actuellement de 30 à 60 ans. Pour les personnes plus âgées, on constate également que la règle voulant que les femmes vivent plus longtemps que les hommes est respectée. Les trois pyramides sont déséquilibrées.

Cependant, à OUFFET, un pic de population masculine dans la tranche d'âges 15-19 ans se manifeste clairement et est plus important que pour la gent féminine.

Au vu des pyramides et de leurs tracés généraux, on peut penser que, dans un délai de 20 ans, la population d'OUFFET, ainsi que celle de la Région wallonne et de la Microrégion, va régresser et ne pourra être compensée que par un solde migratoire en provenance d'autres régions, voire d'autres nations.

Toutefois, il convient d'apporter quelques nuances, car à OUFFET, la proportion de 25 à 29 ans est plus faible, tout comme pour la Microrégion et pour la Région wallonne. Comme les 20 à 24 ans présentent également une faible proportion, il va être difficile de renforcer la base de la pyramide car le nombre de parents à venir n'est pas du tout comparable aux générations dites du Baby-boom. Toutefois, un espoir de rééquilibrer la pyramide réside dans la proportion des 15 à 19 ans. Et pour sédentariser dans la Commune cette tranche d'âge d'éventuels "futurs parents", il importe de développer un tissu économique et professionnel attrayant.

L'âge moyen des OUFFETOIS, selon l'INS, est passé de 37,93 ans en 2000 à 40,49 ans en 2008. Ceci confirme le vieillissement progressif de la population nécessitant des changements dans l'organisation de la société actuelle tant au niveau social que culturel. En effet, de nombreux services et équipements collectifs devront s'adapter à une population âgée; cela nécessitera probablement la création de plus de maisons de repos, l'adaptation des modes de déplacement, le remaniement des loisirs proposés, etc.

6.4.3. Coefficients de sénilité et de dépendance

Coefficient de sénilité en 2010	
OUFFET	0,64
Microrégion	0,64
Wallonie	0,68

Le coefficient de sénilité représente le rapport entre la population de plus de 65 ans et la population de moins de 20 ans. Il indique les perspectives de renouvellement de la population. Au plus faible est ce rapport, au mieux sont les perspectives.

Les résultats obtenus pour OUFFET sont plus favorables par rapport à la Wallonie.

Coefficient de dépendance en 2010	
OUFFET	0,64
Microrégion	0,67
Wallonie	0,69

Le coefficient de dépendance mesure le poids des moins de 20 ans et des plus de 65 ans pour la classe d'âge entre 20 et 65 ans; il représente la charge sociale pesant sur les actifs. Au plus faible est le rapport, au plus mince est cette charge. Ce point est plus favorable à OUFFET.

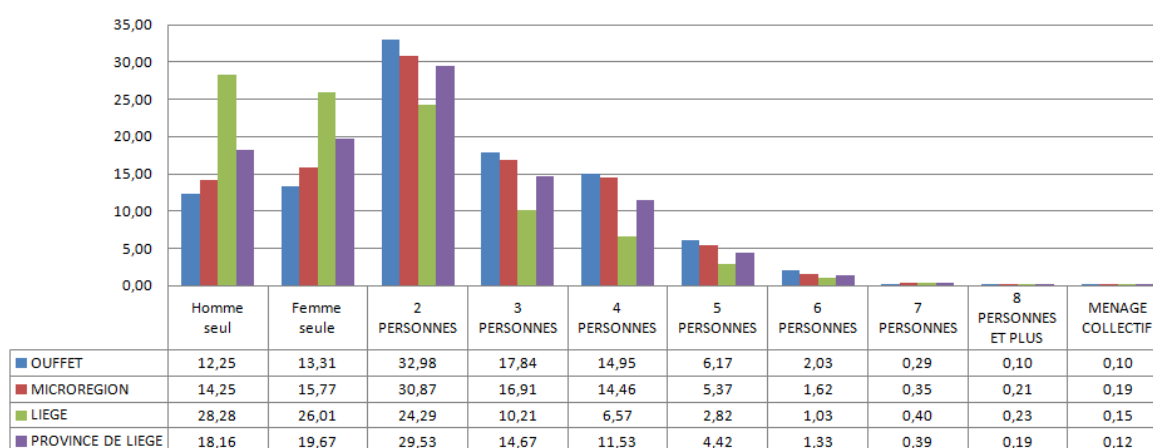
La combinaison de ces deux coefficients montre donc que la commune d'OUFFET, bien que vieillissante présente une situation plus favorable qu'en Région wallonne.

6.5. Population étrangère

En 2010, selon l'INS, OUFFET comptait 53 personnes de nationalité étrangère domiciliées sur son territoire avec une proportion plus importante de Français et d'Italiens. Seulement quelques habitants sont des ressortissants non Européens. La population étrangère ne représente que 1,98 % de la population OUFFETOISE, c'est-à-dire un taux très faible par rapport à la Wallonie (>10%). L'évolution en nombre de la population depuis 1989 est marginale.

6.6. Ménages, état-civil

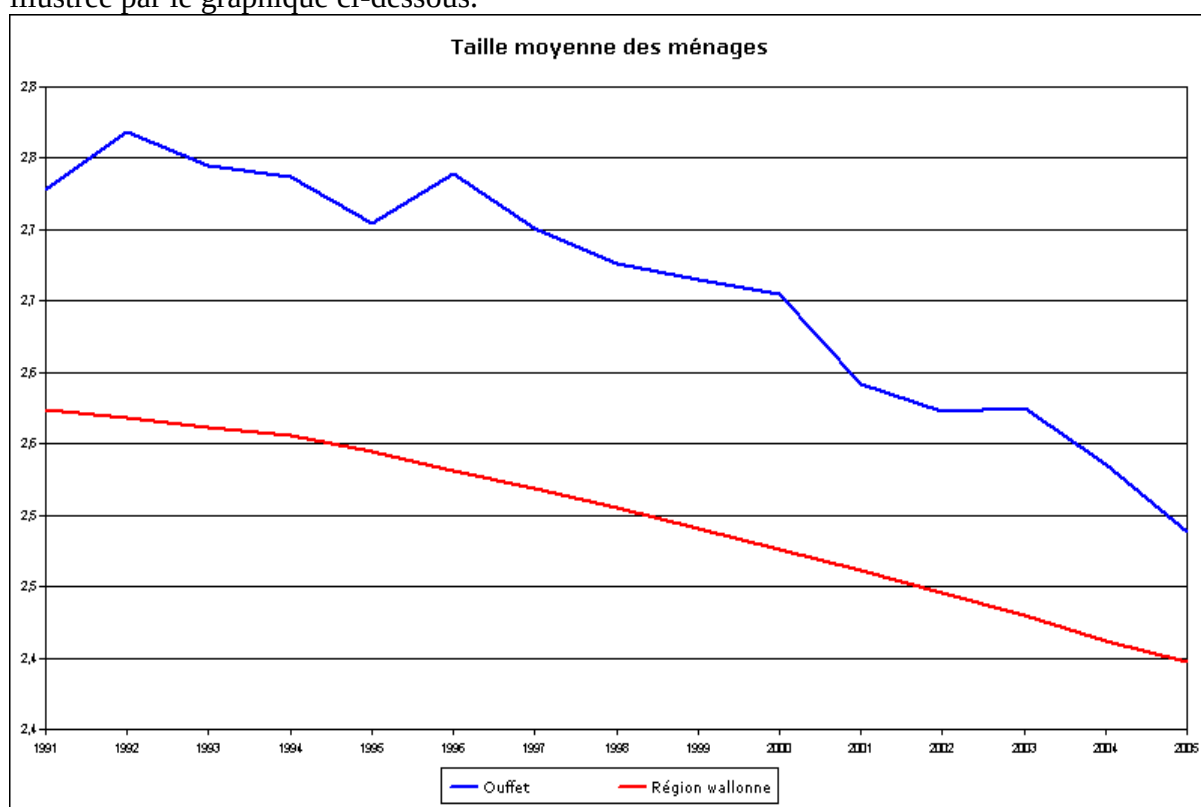
Selon l'INS, le nombre de *ménages privés* en 2008, c'est-à-dire les personnes vivant sous un même toit, s'élève à 1.037 pour OUFFET. Le graphique ci-dessous illustre, de manière comparative, la composition des ménages



L'analyse montre que la structure des ménages est fondamentalement différente en milieu rural par rapport à une ville comme Liège. En effet, les ménages constitués d'une seule personne sont majoritaires en ville (54 % des ménages contre 25,58 % à OUFFET). Contrairement à la ville de Liège, les ménages de deux personnes sont les plus représentés en province de Liège, dans la Microrégion et à OUFFET.

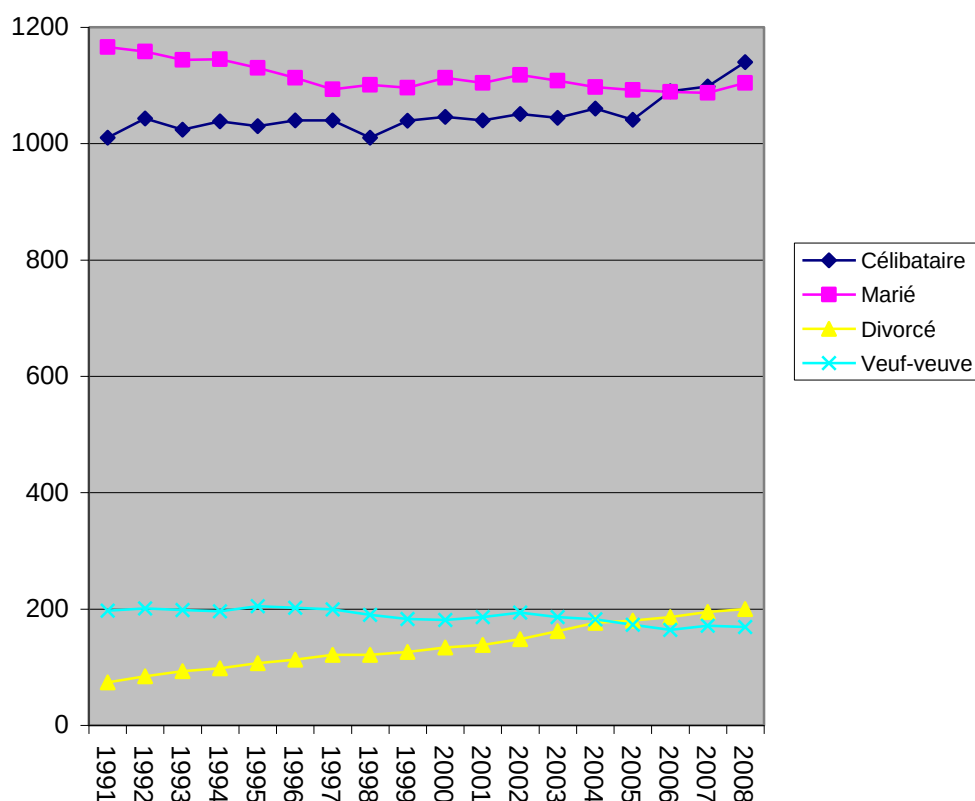
Néanmoins, le graphique de la page suivante indique que la taille des ménages diminue: le nombre de personnes vivant seules est en augmentation depuis quelques années. Les raisons sont multifactorielles et découlent notamment du vieillissement de la population, de l'accroissement du nombre de divorces... Cet état de fait est à prendre en compte dans des domaines comme l'offre de services, de logements... Par exemple, il est toujours plus facile pour une personne seule de trouver un logement adapté dans un centre urbain que dans une commune rurale.

L'évolution de la taille des ménages, sur base des données Cityse¹⁰³ entre 1991 et 2005, est illustrée par le graphique ci-dessous.



¹⁰³ CYTISE COMMUNES est une base de données statistiques relative aux communes wallonnes pouvant être interrogée de manière interactive. Elle est développée par le Groupement de Démographie appliquée (GéDAP) de l'Université catholique de Louvain.

Etat civil à OUFFET 1991-2008



Il est également utile d'observer l'évolution de l'état civil des OUFFETOIS. Manifestement, comme en Région wallonne, OUFFET montre une diminution du nombre de personnes mariées, accompagnée d'une croissance du nombre de divorces et de célibataires. Ces glissements sociétaux sont observés à différents échelons du pays avec des amplitudes différentes et plus marquées dans les grandes villes.

Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
▪ Croissance démographique limitée mais qui augmente plus rapidement depuis quelques années ▪ Structure des ménages protégeant plus de l'isolement que dans les villes ▪ Les 15 à 19 ans bien représentés	▪ Pyramide des âges déséquilibrée avec un vieillissement de la population ▪ Augmentation du nombre d'isolés

Au 1^{er} janvier 2012, OUFFET comptait 2.755 habitants. La hausse du nombre d'habitants est relativement lente. Ellemelle est le village où l'augmentation est proportionnellement plus importante par rapport aux autres composantes de l'entité.

La pyramide des âges est déséquilibrée et le vieillissement de la population va impliquer des changements dans différents domaines dont il est nécessaire de tenir compte.

La composition des ménages a fondamentalement changé en suivant des mouvements sociétaux généraux, à savoir une réduction du nombre de personnes par foyer. Même si de plus en plus de personnes vivent seules, habiter à la campagne semble être une protection contre l'isolement car le taux de ménages composés d'un seul membre est de loin inférieur à ce qui est constaté dans des villes comme Liège.

7. LOGEMENT

7.1. Parc de logements

Ce tableau composé avec des données de l'INS illustre l'offre totale de logements en date du 1^{er} janvier 2010 à OUFFET et communes avoisinantes.

	Logements	Population	Proportion nb. Habit./nb. De logements
Anthisnes	1.751	4.096	2,34
Aywaille	5.270	11.460	2,17
Clavier	1.817	4.376	2,41
Comblain-au-Pont	2.365	5.406	2,29
Durbuy	7.404	10.983	1,48
Ferrières	2.167	4.680	2,16
Hamoir	1.757	3.702	2,11
Nandrin	2.247	5.687	2,53
OUFFET	1.151	2.677	2,33
Sprimont	5.645	13.614	2,41
Tinlot	969	2.539	2,62

La proportion entre la quantité de logements et le nombre d'habitants a été calculée.

Les villes dites touristiques ont généralement un taux inférieur à deux: l'exemple de Durbuy est frappant avec un taux de 1,48; la même observation se manifeste pour les villes côtières comme Knokke-Heist où la proportion est de 0,89.

En Ourthe-Amblève, la commune de Stoumont présente un taux de 1,71: cette entité compte de nombreuses résidences secondaires. Pour OUFFET, la proportion

calculée accrédite l'hypothèse d'une commune peu touristique.

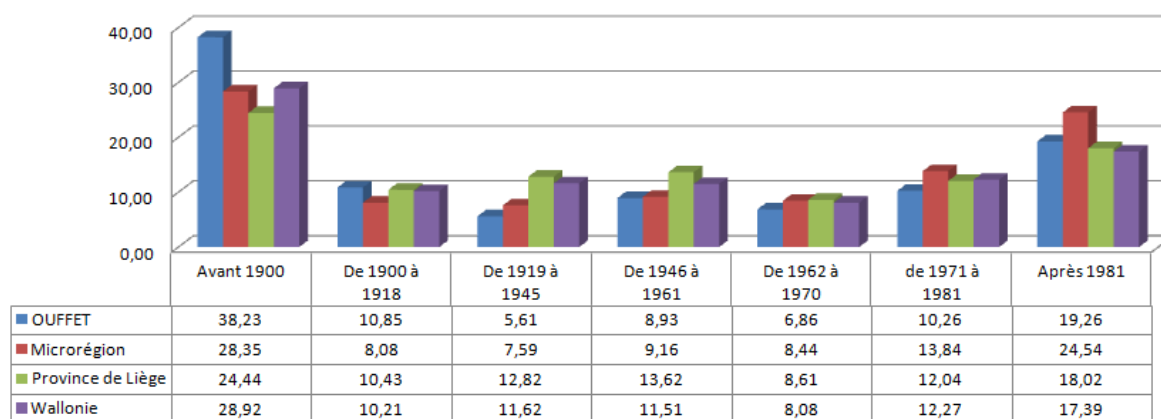
Comme le tableau ci-dessous l'illustre, la croissance de l'offre de logements est plus forte que l'accroissement démographique pour l'ensemble des communes présentées.

	Logements 1995	Proportion nb. Habit./nb. De logements	Evolution en % du nbr. de logements 1995-2010	Evolution en % nbr. d'habitants 1995-2010	Différence de croissance entre logement et démographie
Anthisnes	1.514	2,46	15,65	10,02	5,64
Aywaille	4.174	2,31	26,26	19,03	7,23
Clavier	1.551	2,55	17,15	10,62	6,53
Comblain-au-Pont	2.220	2,37	6,53	2,85	3,68
Durbuy	6.187	1,49	19,67	19,35	0,32
Ferrières	1.837	2,18	17,96	17,12	0,85
Hamoir	1.535	2,22	14,46	8,50	5,96
Nandrin	1.801	2,72	24,76	16,23	8,54
OUFFET	954	2,59	20,65	8,29	12,36
Sprimont	4.412	2,66	27,95	16,17	11,78
Tinlot	752	2,76	28,86	22,48	6,38

Le changement du mode de vie est une hypothèse pouvant expliquer ce décalage avec l'évolution démographique du nombre d'habitants. Si l'on se réfère au point traitant de la structure familiale et des ménages¹⁰⁴, le nombre de personnes qui vivent dans un même logement diminue (plus de personnes vivant seules, notamment en fonction de l'augmentation du nombre de divorces).

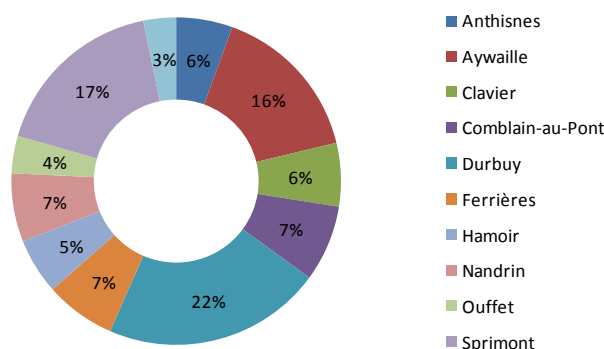
7.2. Ancienneté des bâtiments

Il est nécessaire de ne pas confondre ancienneté et vétusté car des bâtisses ont été entretenues voire restaurées. Bien entendu, certains logements sont dégradés en raison notamment d'un manque d'entretien, le bâtiment se transforme alors en un élément négatif où des actions s'avèrent parfois nécessaires. L'isolation parfois défailante des anciens logements les rend assez énergivores. Le graphique, reprenant les années de construction des bâtiments, est ramené en pourcentage afin de mieux analyser la situation au 1^{er} janvier 2010.



OUFFET présente un pourcentage relativement élevé de bâtiments construits avant 1918 en comparaison avec les autres zones géographiques présentées dans le tableau.

Au sein de la Microrégion, le poids statistique des communes, par rapport au nombre de bâtiments est différent; la pondération en pourcentage en fonction du nombre de bâtiments est illustrée par le graphique ci-contre (2007).



L'influence de Durbuy, Aywaille et Sprimont est particulièrement importante sur la Microrégion. La forte croissance démographique de ces communes a provoqué une hausse substantielle des nouvelles constructions. Par contre, OUFFET, où 38,23 % des bâtiments datent

d'avant 1900, influe nettement moins la Microrégion. Ce regroupement, lorsqu'il est analysé de plus près, montre donc de fortes variances internes.

¹⁰⁴ Cf. point 6.6 page 74.

En descendant au niveau des secteurs statistiques pour les données relatives au logement du recensement décennal de 2001 fournies par l'INS, il est possible de dresser le tableau ci-dessous exprimé en %.

	Jusqu'en 1980	Après 1980	Inconnu
Ouffet	85,45	13,16	1,39
Warzée	87,56	11,44	1,00
Ellemelle	80,61	19,39	0,00

A Ellemelle, le pourcentage de logements construits après 1980 est plus important que dans les deux autres villages. Ce constat est en adéquation avec le paragraphe 6.3 qui montre une évolution démographique importante de ce village depuis 1981.

7.3. *Permis de bâtir pour nouvelles constructions et rénovations de bâtiments affectés au logement*¹⁰⁵

En fonction de ce qui précède, il est utile d'analyser les permis de bâtir octroyés pour les constructions et les rénovations. Afin de travailler de manière comparative, les tableaux sont présentés en pourcentage par année, en fonction de la commune de la Microrégion (100% des permis).

	Nombre de permis de bâtir octroyés pour des nouvelles constructions entre 2000-2010											
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Anthisnes	13	8	11	16	14	8	11	15	15	5	16	132
Aywaille	34	26	29	28	16	18	30	17	8	20	16	242
Clavier	23	8	14	8	15	37	20	23	13	16	11	188
Comblain-au-Pont	11	15	11	7	6	9	10	6	12	13	12	112
Durbuy	52	68	50	54	51	60	74	12	101	59	44	625
Ferrières	20	20	21	28	29	18	24	17	18	17	10	222
Hamoir	9	5	11	9	12	18	15	11	12	10	7	119
Nandrin	28	26	26	16	21	28	32	25	22	19	17	260
OUFFET	7	4	10	8	8	2	8	23	15	8	13	106
Sprimont	75	42	39	37	56	69	84	98	54	92	43	689
Tinlot	7	11	7	17	14	21	12	23	11	7	11	141

Pour le nombre total de permis relatifs aux nouvelles constructions, entre 2000 et 2010, OUFFET est classée dernière. Deux années sortent du lot: 2008 (15 permis) et 2007 (23 permis); par contre en 2005, seulement 2 permis de bâtir ont été délivrés.

	Nombre de permis de bâtir octroyés pour des rénovations entre 2000-2010											
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Anthisnes	9	12	12	10	11	18	16	14	20	14	17	153
Aywaille	25	24	23	21	19	9	9	13	19	21	13	196
Clavier	10	14	10	17	23	18	22	20	23	32	13	202
Comblain-au-Pont	21	16	10	15	16	13	18	14	17	22	13	175
Durbuy	32	21	17	26	30	28	55	7	30	42	30	318
Ferrières	22	14	20	27	28	23	26	21	27	19	23	250
Hamoir	6	10	6	7	10	15	16	12	9	22	8	121
Nandrin	34	16	25	32	33	19	16	24	32	19	19	269
OUFFET	10	13	2	12	13	10	8	8	25	16	16	133
Sprimont	44	39	31	28	19	37	51	49	54	54	53	459
Tinlot	8	7	11	7	8	7	6	9	8	7	6	84

¹⁰⁵ Des bâtiments non affectés à la résidence ont été soit rénovés soit construits. Ceux-ci sont soit des commerces, des bâtiments d'entreprises ou de services publics et ne sont pas repris dans cette partie de l'analyse.

Au niveau du nombre d'autorisations pour les rénovations, la Commune se classe devant Hamoir et Tinlot

	% de rénovations entre 2000-2010
Comblain-au-Pont	60,98
OUFFET	55,65
Anthisnes	53,68
Ferrières	52,97
Clavier	51,79
Nandrin	50,85
Hamoir	50,42
Aywaille	44,75
Sprimont	39,98
Tinlot	37,33
Durbuy	33,72

Comme l'illustre le tableau ci-contre, certaines disparités transparaissent au sein des communes de la Microrégion. OUFFET présente un pourcentage de rénovations relativement élevé ce qui est explicable au vu de l'ancienneté du parc de logement.

7.4. Qualité du logement, superficie et commodités

7.4.1. Données du recensement décennal de 2001¹⁰⁶

Une statistique classique sur la qualité du logement est généralement proposée par l'INS dans le cadre des recensements décennaux. Le tableau ci-dessous exprimé en pourcentage amène quelques commentaires.

Qualité des maisons unifamiliales en 2001 (%)				
	grand confort	moyen confort	petit confort	sans petit confort
Nandrin	67	7	20	7
Ferrières	56	9	27	7
Durbuy	53	10	31	6
Aywaille	52	12	28	8
Tinlot	60	8	27	6
Sprimont	61	9	24	6
Anthisnes	60	8	23	8
Clavier	60	9	24	7
Hamoir	51	14	27	8
OUFFET	56	11	28	5
Comblain-au-Pont	49	14	30	8
Province de Liège	50	18	24	8

Petit confort = eau + WC intérieur + salle de bain

Moyen confort = petit confort + chauffage central

Grand confort = moyen confort + cuisine 4 m² + téléphone + auto

¹⁰⁶ En ce qui concerne le recensement de 2011, les résultats ne sont pas encore connus et un changement de méthode d'enquête est en cours: http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/recensement/historique/

Depuis l'établissement de ces critères, le mode de vie en société a évolué et les indicateurs proposés semblent bel et bien obsolètes; d'autres facteurs sont à introduire. Il est quand même intéressant de constater qu'à OUFFET seulement 5% des logements sont sans petit confort.

Les données sont à interpréter avec prudence, car lors du recensement décennal, les réponses fournies par les citoyens ne reflètent pas toujours la réalité. Agissant de manière comparative, les inexactitudes sont considérées comme semblables d'une zone géographique à une autre.

	% des habitations en fonction du nombre de chambres (au recensement décennal de 2001)				
	0 chambre	1 chambre	2 chambres	3 et 4 chambres	5 chambres et +
Anthisnes	0,21	8,32	32,42	55,21	3,84
Aywaille	0,69	15,42	32,35	47,32	4,21
Clavier	0,27	8,06	26,01	60,15	5,51
Comblain-au-Pont	0,45	10,01	34,63	52,17	2,74
Durbuy	0,72	11,63	30,49	52,23	4,92
Ferrières	0,87	9,63	30,93	53,54	5,03
Hamoir	0,84	11,67	33,4	49,58	4,5
Nandrin	0,64	6,33	28,18	60,55	4,29
OUFFET	0,54	6,7	25,51	62,7	4,54
Sprimont	0,62	9,47	30,19	55,7	4,01
Tinlot	0,53	6,1	24,8	61,41	7,16
Province de Liège	1,96	16,46	33,49	45,43	2,66
Région Wallonne	1,97	12,47	33,29	49,25	3,02

Le tableau ci-dessus montre qu'OUFFET est la commune de la Microrégion disposant du plus haut pourcentage de logements composés de 3 à 4 chambres ce qui semble en adéquation avec la superficie moyenne des logements (cf. paragraphe 7.4.2).

Le pourcentage de studios et/ou kots (0 chambre) est faible par rapport à l'ensemble de la Région wallonne. A titre de comparaison, Liège, ville Universitaire, dispose d'un pourcentage de 5,36 %.

Le tableau suivant donne de précieux renseignements sur les commodités des logements.

	% des habitations en fonction des commodités (au recensement décennal de 2001)					
	Jardin	Garage	Salle de bain	Ordinateur	Connection Internet	Téléphone portable
Anthisnes	88,03	77,85	93,95	39,75	24,48	62,31
Aywaille	74,66	67,65	96,27	32,65	18,22	66,51
Clavier	84,13	76,04	94,47	38,12	22,32	61,75
Comblain-au-Pont	78,32	64,5	94,38	28,66	15,53	59,86
Durbuy	80,05	69,34	95,8	30,68	17,43	60,52
Ferrières	85,13	76,03	93,75	33,68	20,21	61,59
Hamoir	77,39	69,88	93,87	30,05	15,92	60,1
Nandrin	89,82	82,2	94,54	47,35	30,03	68,66
OUFFET	83,83	77,27	96,19	35,62	19,56	66,81
Sprimont	84,72	78,41	96,16	42,28	27,27	68,57
Tinlot	87,03	74,06	94,94	42,41	24,12	66,02
Province de Liège	68,59	57,3	93,73	31,43	17,82	61,82
Région wallonne	73,6	59,1	93,39	32,13	18,36	61,65

A OUFFET, comme dans l'ensemble de la Microrégion, les logements disposent majoritairement d'un jardin.

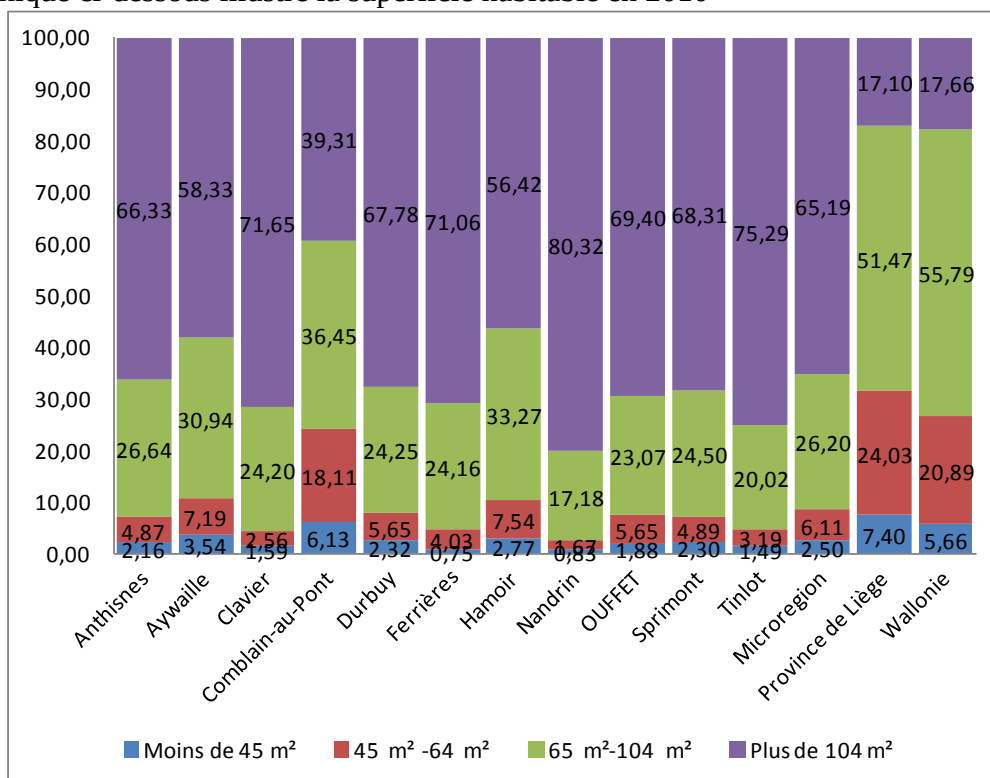
En ce qui concerne les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), depuis 2001, la présence informatique n'a cessé de croître et, pour OUFFET, le chiffre de 19,56 % de logements avec une connexion Internet n'est plus de mise. Cependant, gardons à l'esprit que de nombreux ménages n'ont pas d'accès à l'Internet depuis leur domicile.

Bien entendu, la qualité d'un logement et les commodités qui le composent sont corrélés aux moyens financiers des habitants.

D'autres données pourraient être corrélées afin de développer une grille d'analyse permettant de revoir ce concept de petit, grand et moyen confort. Ce travail dépasse le cadre de ce diagnostic dont l'optique est de dresser une carte d'identité de la Commune en montrant également que les statistiques et chiffres doivent être interprétés avec un esprit critique en tentant des liens permettant de travailler à la fois de manière transversale avec une vue prospective.

7.4.2. Superficie des logements en 2010

Le graphique ci-dessous illustre la superficie habitable en 2010



Comparativement aux superficies observées en Wallonie et en Province de Liège, OUFFET a une plus grande proportion de logements de plus de 104 m². Au niveau de la Microrégion, Nandrin sort du lot avec un pourcentage particulièrement élevé de logements de plus 104 m². Cet indicateur montre que la qualité du logement est probablement supérieure à ce qui est observé à l'échelle régionale.

7.5. Statut d'occupation des logements

Statut d'occupation des logements privés en 2001						
	Propriété		Location		Titre gratuit	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Anthisnes	1.157	80	223	15	74	5
Aywaille	2.792	70	995	25	218	5
Clavier	1.198	79	235	16	83	5
Comblain-au-Pont	1.380	67	580	28	85	4
Durbuy	2.717	73	883	24	110	3
Ferrières	1.277	78	273	17	93	6
Hamoir	1.081	75	294	20	76	5
Nandrin	1.629	86	184	10	87	5
OUFFET	737	78	175	19	33	3
Sprimont	3.414	77	819	19	182	4
Tinlot	592	77	130	17	47	6

En comparant avec les précédents recensements décennaux, une tendance générale à la baisse du secteur locatif se dégage; les habitants préférant devenir propriétaires d'un logement. Cependant, la question de la pérennité de cette tendance à une augmentation du nombre de propriétaires sera à observer dans les années à venir.

Depuis 2001, la construction de logements à appartements destinés à la **location** se multiplie dans des communes comme Aywaille, Sprimont, Durbuy. Cette démarche effectuée par

des investisseurs répond à une demande. A OUFFET, cette tendance n'est pas encore franchement observable.

7.6. Marché acquisitif

L'INS établit des statistiques des prix de vente basés sur les déclarations rentrées à l'administration fiscale par les acheteurs. Afin de se prémunir des appétits du fisc, certaines déclarations sont probablement sous-estimées dans des proportions difficiles à évaluer. Cependant, ces erreurs doivent être valables pour toutes les communes. De même, un bien immobilier n'est pas l'autre, et il existe certainement de grandes disparités de taille, de confort... influençant les prix. A nouveau, on peut considérer que ces erreurs sont présentes pour chaque commune et rendent donc les comparaisons pertinentes.

7.6.1. Terrain à bâtir

	Prix moyen en €/m ² selon l'INS								% d'augmentation entre		
	2010	2009	2008	2005	2000	1995	1985	1975	2010 et 1975	2010 et 2000	2010 et 2009
Anthismes	23,8	29,8	34,1	19,7	10,6	10,0	7,1	4,0	494,66	124,40	-20,05
Aywaille	28,8	39,6	36,2	21,7	13,1	10,6	10,5	5,0	475,88	119,80	-27,27
Clavier	15,3	25,1	34,5	20,4	10,9	7,1	6,3	2,5	513,12	40,62	-39,03
Comblain-au-Pont	48,1	37,6	42,6	18,0	11,6	11,3	9,5	4,4	992,13	314,26	27,69
Durbuy	29,3	31,7	28,5	19,7	11,1	9,8	8,7	3,3	787,74	163,92	-7,55
Ferrières	33,8	28,8	38,7	14,8	8,1	8,2	5,9	3,2	955,71	317,07	17,14
Hamoir	17,0	-	35,2	22,8	9,2	8,9	9,7	3,7	358,44	84,37	-
Nandrin	37,8	38,2	46,9	26,1	15,6	11,9	7,4	3,9	868,83	142,21	-1,21
OUFFET	23,3	34,3	49,9	24,2	8,2	7,1	6,5	3,8	514,47	184,76	-31,87
Sprimont	34,9	43,0	48,7	35,1	17,5	13,3	8,7	4,7	642,25	99,35	-18,79
Tinlot	22,9	39,0	-	17,7	17,8	9,4	-	3,0	664,02	28,77	-41,21
Wallonie	47,0	45,0	40,0	32,4	18,3	15,5	11,5	6,6	612,12	156,83	4,44
Province de Liège	43,2	40,5	36,2	27,8	15,1	14,8	12,6	6,5	564,62	186,09	6,67

Il est difficile de tirer des conclusions sur la situation précise d'OUFFET car le nombre de transactions est relativement faible. En 2010, 10 ventes ont été comptabilisées.

En novembre 2011, un site d'annonces immobilières (www.immoweb.be) proposait 6 terrains à bâtir sur le territoire communal dont 5 à Ellemelle. Le prix moyen s'établissait à 52 € du m².

La tendance à la croissance des prix est observée en Wallonie et en Province de Liège. Cependant, les chiffres présentés par l'INS sont d'autant plus étonnants qu'une étude de la Chambre des notaires de Liège établit le prix du terrain à bâtir dans la Province comme suit :

Le prix moyen d'un terrain à bâtir en Province de Liège est à présent de 74,90 € soit une augmentation par rapport à 2009 de 2,2 %. Si l'on compare cela aux augmentations des années passées, on note qu'il s'agit clairement de la moins forte progression des dernières années. En valeur relative (déduction faite de l'inflation constatée en 2009 de 2,19 %) il s'agit d'une quasi stabilisation des prix. Et pourtant, le prix au mètre carré continue à augmenter. En revanche, la superficie des terrains est clairement marquée par un rétrécissement, cela signifie que le prix moyen d'un terrain à bâtir reste stable en valeur absolue.

Années ou indice=100	2010
1974-1975	337,96
1981	219,44
1988	162,21
1996	132,17
2004	115

En ce qui concerne le pourcentage d'augmentation, il est nécessaire de tenir compte de l'inflation permettant ainsi de relativiser l'importance de la croissance. En effet, l'indexation automatique des salaires et des allocations compense en partie l'inflation. Comme le montre le tableau¹⁰⁷ ci-contre, un produit acheté 100 € en 1975 sans augmentation de prix vaut 337,96 € en 2010.

¹⁰⁷ Il est possible d'obtenir des informations complémentaires et d'utiliser le calculateur à l'adresse http://statbel.fgov.be/indicators/cpi_base_fr.asp?y=2007&m=12.

Le tableau ci-dessous tient compte de l'inflation.

	2007 en €/m ²	1975 en €/m ²	%
Anthisnes	7,0	4,7	48,94
Aywaille	8,5	4	112,50
Clavier	4,5	3,9	15,38
Comblain-au-Pont	14,2	3,8	273,68
Durbuy	8,7	2,5	248,00
Ferrières	10,0	4,4	127,27
Hamoir	5,0	3	66,67
Nandrin	11,2	3,2	250,00
OUFFET	6,9	5	38,00
Sprimont	10,3	3,3	212,12
Tinlot	6,8	3,7	83,78
Wallonie	13,9	6,6	110,61
Province de Liège	12,8	6,5	96,92

En annualisant l'augmentation sur 35 ans, en ce qui concerne OUFFET, la croissance est de 1,08 % par an alors que pour la Province de Liège le chiffre s'établit à 2,76%.

En 1975, le prix du m² de terrain était assez bas pour OUFFET et un phénomène de rattrapage s'est donc opéré au fil des ans.

7.6.2. Habitations ordinaires

Le tableau ci-dessous présente le prix de vente moyen des maisons ordinaires par Commune.

	Prix moyen en € selon l'INS								% d'augmentation entre		
	2010	2009	2008	2005	2000	1995	1985	1975	2010 et 1975	2010 et 2000	2010 et 2009
Anthisnes	178.979	135.828	150.370	116.345	76.952	51.352	34.199	17.342	932,1	132,6	31,8
Aywaille	179.287	149.549	175.575	111.577	71.750	47.505	28.962	18.709	858,3	149,9	19,9
Clavier	144.919	175.466	150.430	130.008	79.696	51.782	29.643	14.931	870,6	81,8	-17,4
Comblain-au-Pont	118.614	121.416	123.305	94.732	62.144	49.416	20.127	14.347	726,7	90,9	-2,3
Durbuy	160.610	123.557	162.351	106.492	75.483	56.427	30.301	20.721	675,1	112,8	30,0
Ferrières	154.200	189.809	184.059	132.931	70.351	54.855	29.157	18.469	734,9	119,2	-18,8
Hamoir	135.107	104.642	140.496	89.130	73.441	56.225	31.409	19.210	603,3	84,0	29,1
Nandrin	193.386	155.887	174.443	114.821	103.886	71.882	40.691	17.634	996,7	86,2	24,1
OUFFET	137.638	151.364	145.589	110.521	74.877	65.537	27.976	17.233	698,7	83,8	-9,1
Sprimont	164.775	182.198	174.834	133.561	78.896	62.119	28.237	18.595	786,1	108,9	-9,6
Tinlot	165.107	171.750	155.643	122.300	89.598	63.415	35.374	19.100	764,4	84,3	-3,9
Province de Liège	139.850	134.995	134.728	99.239	67.198	50.263	28.191	17.080	718,8	108,1	3,6
Région wallonne	139.638	134.333	135.446	100.744	68.559	52.391	28.651	17.637	691,7	103,7	3,9

Le prix moyen dans la Microrégion présente des disparités entre communes et OUFFET n'est pas une des communes les plus chères. Sur ces dernières années, à l'exception de 2010, le prix moyen d'achat de ces habitations ordinaires à Ouffet est supérieur à celui pratiqué en Région wallonne et en Province de Liège. Entre 2009 et 2010, une chute de prix s'est manifestée à OUFFET.

En tenant compte de l'inflation, on obtient les prix en euros repris dans le tableau ci-dessous. Les montants mentionnés sont en adéquation avec ce qui peut être observé dans le rapport annuel de la Chambre des notaires.

	2007	1975	%
Anthisnes	52.959	17.342	205,4
Aywaille	53.050	18.709	183,6
Clavier	42.881	14.931	187,2
Comblain-au-Pont	35.097	14.347	144,6
Durbuy	47.523	20.721	129,3
Ferrières	45.627	18.469	147,0
Hamoir	39.977	19.210	108,1
Nandrin	57.222	17.634	224,5
OUFFET	40.726	17.233	136,3
Sprimont	48.756	18.595	162,2
Tinlot	48.854	19.100	155,8
Province de Liège	41.381	17.080	142,3
Région wallonne	41.318	17.637	134,3

7.6.3. Appartements

En fonction du nombre peu important d'appartements vendus dans différentes communes de la Microrégion, comme à OUFFET, il est impossible d'obtenir le prix de vente moyen via l'INS. En effet, si le nombre de transactions est inférieur à 3 sur une année, le montant moyen n'est pas communiqué et ce, dans une optique de protection de la vie privée.

7.6.4. Scénario du prix de l'immobilier pour le futur

Comme le souligne cet article publié dans Trends Tendances¹⁰⁸, accéder à la propriété devient de plus en plus difficile :

La croissance des prix ne pourra donc reposer que sur les fondamentaux que sont la croissance des revenus et les mouvements démographiques, ce qui implique qu'elle sera globalement positive mais plus faible que ces dernières années. Avec un bien moyen dont le prix dépassera le cap des 200.000 euros en 2011, le marché n'a jamais été aussi inaccessible au cours de ces 25 dernières années. Une amélioration sur ce point n'est pas attendue dans les prochaines années.

7.7. Marché locatif

Il n'est pas simple de connaître le prix moyen des locations et en l'absence de données suffisamment fiables, il est difficile d'avancer des chiffres pour en tirer des conclusions fiables.

¹⁰⁸ <http://trends.rnews.be/fr/economie/actualite/immo/l-immobilier-belge-plus-inaccessible-que-jamais/article-1194927191197.htm#>

7.8. Logements sociaux (secteur locatif et/ou secteur acquisitif)

7.8.1. Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève (AISOA)

OUFFET participe à la gestion de l'AISOA en collaboration avec 9 autres communes de la région¹⁰⁹, selon l'adoption par le Gouvernement wallon de l'Arrêté du 04/07/1996 permettant le regroupement de communes qui totalisent au moins 50.000 habitants au sein d'une AIS.

L'AISOA est une asbl agréée par le Ministre du Logement dont le siège se situe rue de la Heid 8A à 4920 Aywaille. Elle prend en gestion des immeubles salubres, confiés par des propriétaires privés, se chargeant de les louer à des ménages en état de précarité, tout en fournissant un accompagnement social aux locataires. L'objectif poursuivi est de proposer aux citoyens les plus démunis un accès locatif à un maximum de logements salubres. L'AISOA louait, à OUFFET, 13 logements¹¹⁰ en 2010.

7.8.2. Ourthe Ambève Logement (OAL)

Contrairement à l'AISOA qui utilise des logements privés, OAL (anciennement, **Habitat Bon Marché**) est une société du service public dont le siège se situe Place Leblanc à 4170 Comblain-au-Pont. Elle englobe les communes du Pays d'Ourthe-Ambève à l'exception de Stoumont et de Lierneux. A l'instar des autres Sociétés de Logement de Service Public (SLSP), les missions d'OAL sont :

- d'acquérir et de rénover des logements avant de les louer;
- d'acquérir et de rénover des bâtiments pour les transformer en logements destinés à la location;
- de construire ou de gérer des logements destinés à la location ou à la vente.

En 2010, en fonction des données fournies par OAL, OUFFET comptait 24 logements publics gérés par cet organisme. Différents projets amèneraient ce nombre à 28 à l'horizon 2012 (cf. point 7.9). Il existe une demande importante pour accéder à ce type de logement social: la liste d'attente est donc relativement longue.

7.8.3. Logements de transit et d'insertion

A OUFFET, un logement de transit est effectif depuis 2007 et est situé rue des Pahys. *L'appartement de transit a pour vocation d'héberger les ménages en difficulté pour une période maximale de 6 mois. Si, à l'expiration de cette période, le ménage est toujours privé de logement pour un motif de force majeure ou est encore en état de précarité, le bailleur peut lui accorder une nouvelle période d'occupation de 6 mois maximum.*

Le logement d'insertion est un logement réhabilité ou restructuré grâce à une subvention de la Région wallonne et destiné à l'hébergement des ménages en état de précarité. Contrairement au logement de transit, le logement d'insertion donne lieu à un bail de 3 ans

¹⁰⁹ Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Tinlot.

¹¹⁰ Programme Communal d'actions en matière de logement 2012-2013

*minimum. L'immeuble doit conserver cette affectation pendant 9 ans minimum.*¹¹¹ A l'heure actuelle, il n'y a pas logement de ce type à OUFFET.

7.8.4. Fonds du Logement Wallon¹¹²

Le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLFNW en abrégé FLW) est une société coopérative à responsabilité limitée qui, grâce à l'intervention financière de la Région wallonne, agit à la fois sur le secteur locatif (aide locative) et acquisitif (crédits hypothécaires sociaux). Par exemple, le FLW octroie aux familles nombreuses des éco-prêts à 0%, d'une durée maximum de 10 ans, pour couvrir des travaux économiseurs d'énergie dans l'habitation.

7.8.5. Société Wallonne du Crédit Social¹¹³

Cet organisme octroie, gère et finance des prêts hypothécaires sociaux grâce à l'aide et à la garantie de la Région wallonne. Pour obtenir un prêt de ce type, il est possible de se rendre dans des antennes locales proches (par exemple: L'Ouvrier Chez Lui à Huy, Crédit Social Logement ou Credissimo à Verviers). La nécessité des prêts sociaux s'exprime de plus en plus et est également liée à l'augmentation des prix constatée dans le secteur acquisitif. Tout citoyen peut, s'il rentre dans les conditions d'octrois, solliciter cet organisme.

7.8.6. Whestia Assurances wallonnes du logement¹¹⁴

Cet organisme gère notamment les "assurances-vie" couvrant le solde restant dû des crédits hypothécaires notamment pour les personnes qui bénéficient d'un prêt social.

7.9. Programme communal d'actions en matière de logement

*Les pouvoirs locaux prennent toutes les mesures tendant à diversifier les types de logements disponibles sur leur territoire, à permettre la réalisation de logements sociaux assimilés, d'insertion, de transit et moyens ainsi qu'à lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements. Chaque commune est tenue d'établir **un programme bisannuel d'actions en matière de logement**. Dès après l'approbation de ces programmes par le gouvernement, la direction de la DGATLP en assure le suivi et l'évaluation*¹¹⁵.

Des projets à vocation sociale ont d'ores et déjà été concrétisés :

- 2004-2005 : rénovation de 6 appartements et création de 3 nouveaux
- 2008 : l'ancienne administration de Warzée compte maintenant 2 maisons et 2 appartements.

Un projet commun de l'OAL et de la Société Wallonne du Logement (SWL) de 2 maisons et 2 appartements à construire dans la zone de la Maladreye (*Tige Pirette*) a été inscrit dans le programme communal 2010-2012 en matière de logement. Un avis du Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable a été remis en février 2010 pour le permis

¹¹¹ <http://www.uvcw.be/articles/33,232,34,34,272.htm>

¹¹² <http://www.flw.be>

¹¹³ <http://www.swcs.be>

¹¹⁴ <http://www.whestia.be>

¹¹⁵ <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Log/Pages/Ancrage/ancrage.asp>

de lotir¹¹⁶ pour cette zone de 44 parcelles propriétés de la SWL. Dans un second temps, une quarantaine de parcelles supplémentaires pourraient également être bâties sur cette ZACC.

Le programme d’ancrage communal logement 2012-2013 prévoit la création de trois logements sociaux, implantés au football d’Ouffet (*rue du Doyard*). Ce dernier point est à lier avec la fiche projet n°2.4 présentée dans la Partie IV du PCDR.

7.10. Déclaration de politique générale 2007-2012 de la Commune

Au sein de ce document, deux points retiennent l'attention avec, d'une part la poursuite des partenariats avec Ourthe-Amblève Logement et l'Agence Immobilière Sociale dans le meilleur intérêt des citoyens, et d'autre part la volonté d'assurer *une mixité fonctionnelle dans les politiques du logement et de l'aménagement du territoire pour les quartiers de village afin qu'ils demeurent de véritables lieux de vie.*

Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
▪ De nombreuses rénovations de logements anciens ▪ Superficie moyenne des logements élevée par rapport à la Microrégion ▪ Taux élevé de propriétaires ▪ Des organismes aidant les particuliers en matière de logement (secteur locatif et/ou secteur acquisitif) ▪ Logement communal de transit	▪ Peu d'appartements disponibles ▪ Croissance plus importante de logements par rapport à la démographie de la population → consomme de l'espace (aménagement du territoire) ▪ Prix élevé du marché acquisitif

¹¹⁶

http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/generateur/sites/Modules_NTL/Donnees/cwedd/Documents/MediaNTL1422_988_10_266_Lotissement_La_Maladreye_a_Ouffet.pdf

Ce chapitre dépeint la situation du logement à OUFFET. Au 1^{er} janvier 2010, OUFFET comptait 1.151 logements. Certaines caractéristiques sont en adéquation avec ce qui est observé dans les autres communes de la Microrégion comme la croissance plus importante du nombre de logements par rapport à la hausse démographique (de plus en plus de ménages d'une personne), le nombre important de propriétaires, la hausse des prix de l'immobilier...

Malgré un pourcentage élevé de bâtiments construits avant 1918, le pourcentage de permis de bâtir pour des rénovations est en dessous de ce qui est observable dans des communes voisines. Le pourcentage de nouvelles constructions à Ellemelle est plus élevé par rapport aux autres villages de l'entité.

La présence de nombreux logements comprenant trois chambres et plus permet d'accueillir des familles avec plusieurs enfants ce qui est positif pour la pyramide des âges.

Le programme d'actions en matière de logement est un outil stratégique permettant de développer une politique cohérente en partenariat avec des organismes comme l'OAL, l'AISSA.... Lors de cette ODR, il est souhaitable de travailler de concert, par exemple pour réfléchir à la construction d'espaces communautaires favorisant la mixité sociale.

8. NIVEAU DE VIE - VIE ECONOMIQUE

8.1. Revenus

Les données présentées dans le tableau ci-dessous couvrent les exercices fiscaux 2009 et 2005. Les montants en euros sont à prendre avec précaution car ce qui est fiscalement déclaré ne correspond pas toujours aux sommes effectivement perçues par le contribuable.

La clé de tri des communes de la Microrégion s'effectue sur l'indice de richesse¹¹⁷ calculé par l'INS pour l'exercice 2009.

	Exercice 2009			Exercice 2005		
	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse
Durbuy	22.861	17.950	87,12	19.631	15.275	85,24
Comblain-au-Pont	22.998	17.725	89,40	20.551	15.783	90,13
Hamoir	24.202	19.370	92,36	21.469	16.871	91,90
Aywaille	25.176	19.459	94,52	21.714	16.699	93,34
Ferrières	26.703	20.549	98,20	22.819	17.803	94,44
OUFFET	26.644	20.393	99,16	22.653	17.157	94,59
Clavier	27.068	19.787	99,18	22.873	18.226	94,26
Tinlot	29.704	21.785	105,30	24.194	18.726	101,02
Anthisnes	28.593	21.690	106,89	26.360	18.854	101,85
Sprimont	29.439	21.105	107,93	25.102	18.623	103,59
Nandrin	33.688	22.972	123,40	29.763	20.691	118,61
Province de Liège	24.644	18.737	93,30	21.951	16.804	92,88
Région wallonne	25.159	18.764	94,17	22.230	16.671	93,46

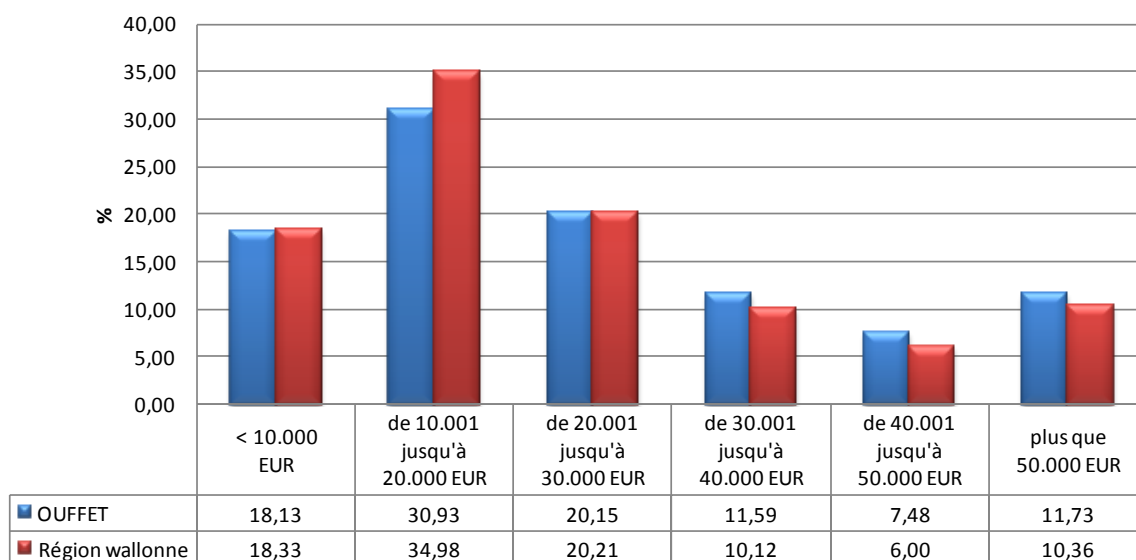
Le *revenu moyen* est le revenu total net imposable divisé par le nombre total de déclarations tandis que le *revenu médian*¹¹⁸ se définit comme le revenu se situant au centre de la série. Les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur du revenu, cela permet de dire que 50 % des déclarations des OUFFETOIS sont supérieures à 20.393 € pour l'exercice 2009. L'*indice de richesse* est un indicateur intéressant et l'INS en explique la signification et son mode de calcul: *l'indice de richesse est le rapport entre le revenu moyen par habitant d'une commune, d'un arrondissement, d'une province ou d'une région et le revenu moyen par habitant à l'échelle nationale. L'indice de richesse de la Belgique est de 100. Dès lors, un indice de richesse de 105 signifie que le revenu moyen par habitant étudié est supérieur de 5 % à la moyenne nationale.*

L'indice de richesse, à OUFFET, est en croissance depuis 2005 et est supérieur à celui de la Région wallonne.

¹¹⁷ Notice méthodologique de l'INS: http://mineco.fgov.be/entreprises/atlasproject/Atlas2007_methode_fr.htm

¹¹⁸ L'intérêt de calculer le revenu médian réside dans le fait que ce montant est moins influencé par les extrêmes que le revenu moyen.

Le graphique ci-dessous étudie la répartition des déclarations pour l'exercice 2009 selon différentes tranches.



OUFFET, par rapport à l'ensemble de la Région wallonne, montre une surreprésentation de déclarations supérieures à 30.000 €. Il s'agit donc d'une Commune avec une disparité des revenus plus importante qu'en Région wallonne.

Les données par secteur statistique pour l'exercice 2009 sont les suivantes.

Code du secteur	Nom du secteur	Nombre de déclarations	Revenu moyen par décl. (en EUR)	Revenu médian par décl. (in EUR)
A001	Ouffet – centre	578	25.442	18.897
A012	Petit Ouffet	224	27.289	21.427
A023	Temme	119	.	18.220
A090	Ouffet - habitations dispersées	34	.	25.434
A10-	Néblon	22	.	22.306
A189	Rénale– Odeigne - Houpe-le-Loup ¹¹⁹	13	.	.
B000	Warzée-centre	295	25.744	19.945
B08-	Béemont	23	.	22.540
B090	Warzée- habitations dispersées	11	.	.
C00-	Ellemelle – village	101	.	22.644
C012	Ellemelle centre – extension	40	.	21.129
C091	Ellemelle - habitations dispersées	11	.	.
9999	Pas de liaison avec un secteur	13	.	.

Afin d'assurer la protection de la vie privée, les données ne sont disponibles que pour un certain nombre de déclarations ce qui rend l'analyse difficile car parcellaire. Heureusement, pour les revenus de 2003, les données sont nettement plus complètes¹²⁰ et il ressort d'une

¹¹⁹ L'INS orthographie le secteur statistique de cette manière.

¹²⁰ Chiffres complets disponibles à l'INS pour les revenus de 2003.

analyse par secteur statistique que le village d'Ellemelle dispose du revenu médian le plus élevé des trois villages (21.427 €) tandis que Warzée présente le revenu moyen le plus élevé (29.806 €). En fait, à Warzée quelques familles plus aisées tirent la moyenne vers le haut tandis qu'à Ellemelle le revenu par déclaration est plus uniforme.

8.2. *Demandeurs d'emploi*

Le FOREM communique mensuellement des statistiques sur le nombre de demandeurs d'emploi.

	DEI ¹²¹	Population active ¹²²	Taux DEI
Septembre 2007	152	1.207	12,59%
Septembre 2008	137	1.248	10,97%
Septembre 2009	154	1.273	12,09%
Septembre 2010	160	1.273	12,56%
Septembre 2011	153	1.273	12,02%

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le taux de **D**emandeurs d'**E**mplacement **I**noccupés (**DEI**) pour OUFFET se situe aux environs de 12% de la population active en 2011 ce qui est légèrement inférieur à la moyenne wallonne, soit environ 15 %. Ces chiffres constituent une évaluation grossière de part le simple fait que la population active communiquée par l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (**IWEPS**) pour 2009, 2010 et 2011 sont les même puisque de nouvelles données sur ce sujet n'ont pas été diffusées depuis 2009.

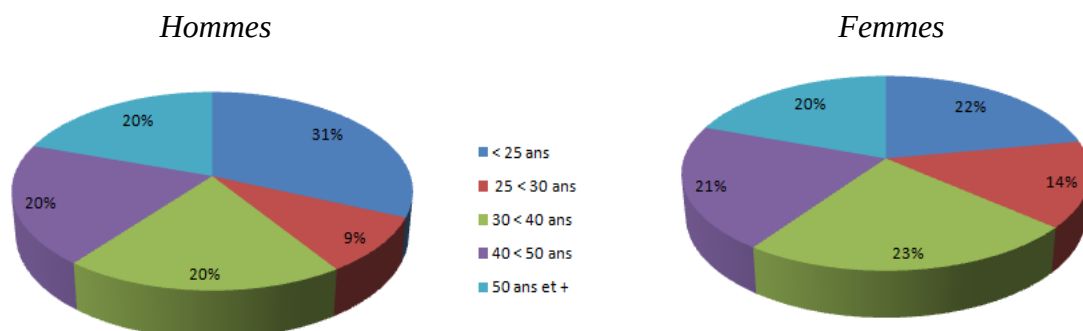
Répartition des DEI par sexe et selon les tranches d'âge

En septembre 2011, selon les chiffres du FOREM, la structure pour OUFFET est légèrement différente d'un sexe à l'autre. Les graphiques ci-dessous montrent la répartition selon les tranches d'âge et par sexe.

¹²¹ Les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) sont des personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi salarié et immédiatement disponibles pour un emploi. Il s'agit: des chômeurs complets indemnisés, des jeunes inoccupés en période d'attente (demandeurs en attente); des demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits librement qui sont à la recherche d'un emploi, des chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations, des chômeurs renonçant aux allocations, des chômeurs admis sur base d'un travail à temps réduit volontaire (ont perdu leur travail qui consistait en un temps réduit volontaire), des bénéficiaires d'allocations de transition (étudiants à horaire réduit); des demandeurs d'emplois à charge du CPAS.

¹²² La population active se définit comme la partie de la population totale en âge de travailler (les 15-64 ans) qui travaille (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendants, ...) ou qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi).

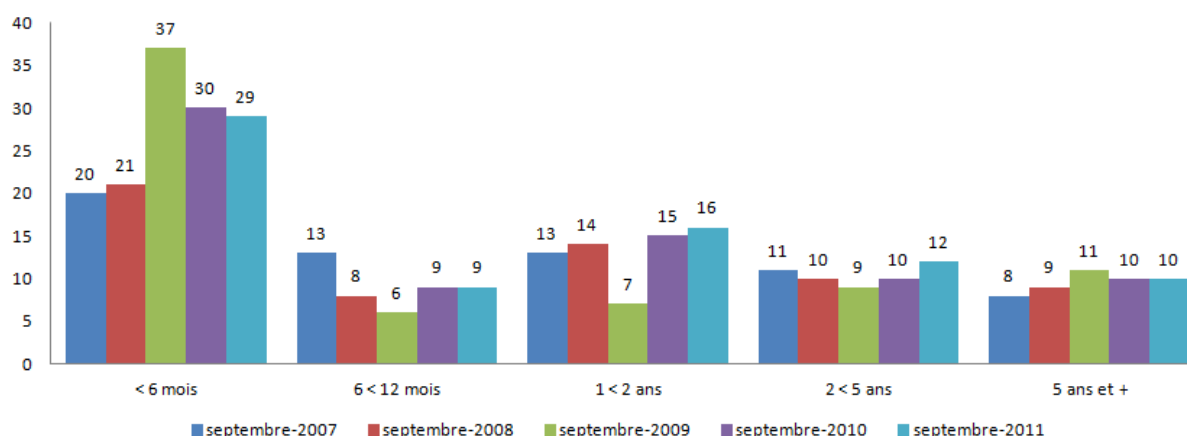
Répartition des DEI par sexe et tranches d'âge pour septembre 2011



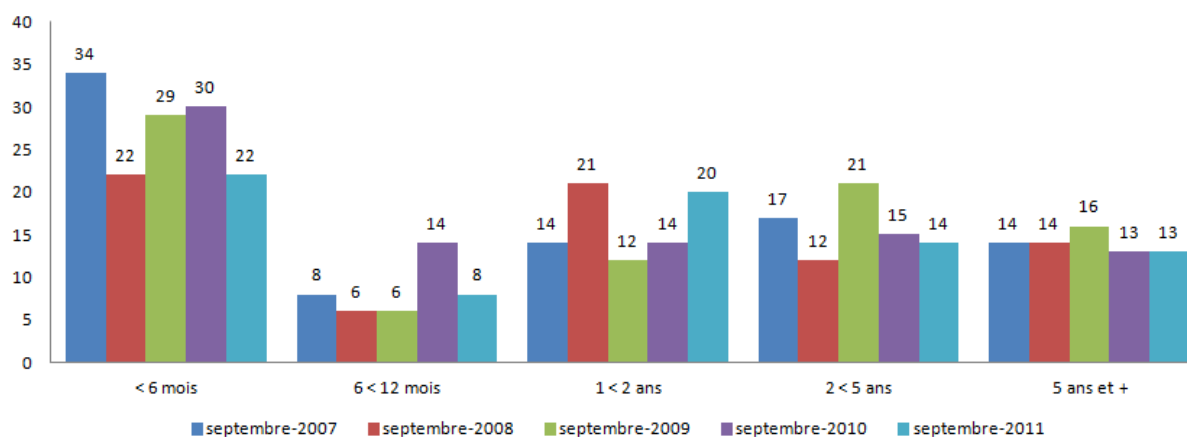
Les graphiques laissent transparaître une légère différence dans la répartition avec un pourcentage plus important d'hommes de moins de 25 ans (que pour les femmes de la même tranche d'âges). En Région wallonne, la différence est également de mise.

Une autre donnée pertinente est d'observer le temps passé comme DEI selon le sexe.

Hommes



Femmes



Les données du FOREM pour OUFFET indiquent que les femmes restent proportionnellement plus longtemps inscrites comme DEI que les hommes ; ce constat est le même en Région wallonne.

8.3. Revenu minimum d'intégration

Selon le rapport établi pour le budget de l'exercice 2011 du CPAS et depuis plusieurs années, il existe une majoration substantielle de l'intervention communale qui passe de 190.665 € en 2007 à 275.000 € budgétisés pour 2011. Il apparaît clairement dans la justification du montant de l'intervention communale que les dépenses d'aides sociales sont en augmentation. Pour plus de renseignements, le lecteur est invité à également consulter le point n°9.1.1 p.110 car le CPAS offre également d'autres services que le versement de cette aide financière.

Des statistiques par commune sont consultables et téléchargeables sur le site <http://www.mi-is.be>. En ce qui concerne le revenu minimal d'intégration, le tableau ci-dessous reprend les années 2008 à 2010 concernant OUFFET.

	2008	2009	2010
Nbr. de bénéficiaires	27	25	27

Une certaine stabilité dans les chiffres semble de mise.

8.4. Entreprises et emplois salariés

Les statistiques de l'ONSS constituent un indicateur intéressant des activités économiques déployées sur l'entité. Le tableau ci-dessous reprend les activités suivant une nomenclature dénommée NACEBEL¹²³ au premier janvier 2010. Une distinction a également été effectuée entre le secteur privé et les établissements publics. Bien entendu, seules les entreprises ayant au moins un salarié sont reprises.

¹²³ Cette nomenclature a été révisée en 2008: *La Nomenclature européenne des activités économiques (NACE) constitue le cadre de référence pour la production et la diffusion des statistiques relatives aux activités économiques en Europe. Une nouvelle version - NACE Rév. 2 – a été établie par le Règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 (Journal officiel de l'Union européenne du 30 décembre 2006). La NACE-BEL 2008 est la nouvelle version de la nomenclature NACE-BEL, alignée exactement sur la NACE Rév. 2. Elle a été élaborée dans le cadre d'un Groupe de travail du Conseil supérieur de statistique composé de membres de la communauté académique, des représentants des organisations du monde socio-économique et de l'administration. La NACE-BEL 2008 sera intégrée dans le répertoire des entreprises et des unités d'établissements de la Direction générale Statistique et Information économique début janvier 2008; les enquêtes et indices concernés par la nouvelle nomenclature seront adaptés conformément à la réglementation européenne.* (http://statbel.fgov.be/figures/nacebel2008_fr.asp).

Secteur public

<i>Activités selon le classement NACE</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Etablissements</i>
Enseignement primaire et enseignement secondaire	210	5
Autre action sociale sans hébergement	2	1
Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	10	2
Activités de nettoyage	11	1
Administration générale, économique et sociale	35	3
Autres transports terrestres de voyageurs	28	1
TOTAL	296	13

Secteur privé

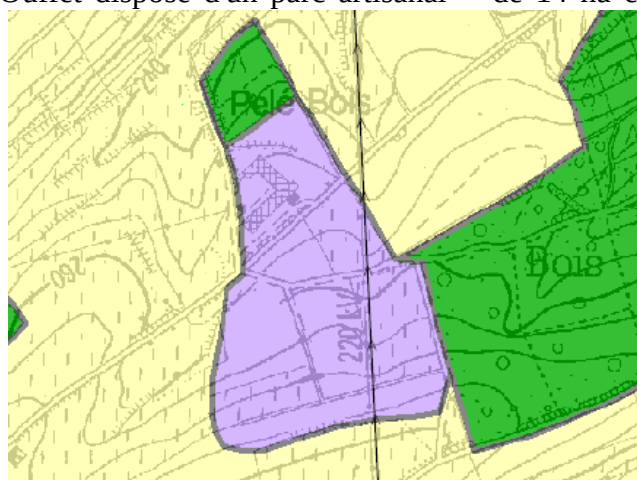
<i>Activités selon le classement NACE</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Etablissements</i>
Culture et élevage associés	4	3
Exploitation forestière	1	1
Extraction de pierres, de sables et d'argiles	3	1
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	1	1
Forge, emboutissage, estampage des métaux; métallurgie des poudres	3	1
Fabrication de meubles	1	1
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	2	1
Travaux de finition	7	3
Autres travaux de construction spécialisés	1	1
Commerce de véhicules automobiles	1	1
Intermédiaires du commerce de gros	3	1
Commerce de gros d'autres biens domestiques	1	1
Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	1	1
Autres transports terrestres de voyageurs	3	1
Restaurants et services de restauration mobile	4	2
Intermédiation monétaire	6	2
Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite	2	1
Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	2	2
Activités juridiques	2	1
Services d'aménagement paysager	4	1
Administration générale, économique et sociale	3	1
Activités des médecins et des dentistes	2	1
Activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur	0	1
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	1	1
Extraction de pierres, de sables et d'argiles	5	1
Taille, façonnage et finissage de pierres	7	1
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	8	1
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	7	1

<i>Activités selon le classement NACE</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Etablissements</i>
Services d'aménagement paysager	5	1
Activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur	9	1
Activités des autres organisations associatives	5	1
Construction de réseaux et de lignes	10	1
Commerce de détail en magasin non spécialisé	11	1
Publicité	13	1
Fabrication d'éléments en métal pour la construction	36	1
Traitement et revêtement des métaux; usinage	22	1
TOTAL	196	43

A OUFFET, les postes de salariés dans le secteur public sont assez importants et dépassent de loin le nombre d'emplois du privé. Ceci est explicable par la présence des établissements scolaires qui à eux seuls procurent 210 emplois.

En ce qui concerne le secteur privé, 43 établissements procurent 196 postes ce qui donne donc une moyenne de 4,5 postes en moyenne par entreprise. Ceci est relativement peu important par rapport aux 22,77 postes en moyenne par structure publique.

Ouffet dispose d'un parc artisanal¹²⁴ de 14 ha et 39 a, situé à l'écart du centre et de toute habitation, qui n'est visible ni de la N66, route régionale la plus proche, ni du centre d'OUFFET. La carte ci-contre est un extrait du plan de secteur de cette zone qui se remplit progressivement comme l'atteste le mensuel Emplois du Temps du Forem de Huy de mars 2008: *sur les 14 hectares, deux nouvelles implantations (une entreprise horticole et une entreprise générale) vont rejoindre les 7 premiers occupants.*



¹²⁴ http://www.ouffet.be/index.asp?doc_id=115

Secteur commercial

Pour le secteur commercial, la majorité des magasins sont installés au centre de l'entité le long de la N66. La diversité y est de mise et l'on rencontre à la fois des services financiers, deux boulangeries, une papeterie, une station essence, une pharmacie, une boucherie, une librairie... De petites et moyennes surfaces commerciales comme Proxy Delhaize et Ecomarché sont présents avec des heures d'ouverture permettant au citoyen de réaliser des emplettes le dimanche matin. Par contre les deux autres villages, Warzée et Ellemelle, présentent une structure commerciale assez réduite. De nombreux commerces sont également accessibles dans les communes voisines.

8.5. Analyse des données de l'INASTI

Les chiffres de l'INASTI disponibles comptabilisent les indépendants selon leur lieu de domicile et l'endroit où ils exercent leur profession. Ceci implique que les chiffres montrent le nombre d'indépendants domiciliés sur la Commune au 1^{er} janvier 2010 par branches d'activités.

Sous-branche d'activité	A titre principal	Complémentaire	Actif après la retraite	TOTAL
Horticulteurs : fleurs, pépinières	3	2	0	5
Cultivateurs, métayers, herbagers, éleveurs d'animaux de ferme	41	3	5	49
Exploitation des forêts	6	1	0	7
Diverses activités liées à l'agriculture : aviculteurs, éleveurs de volaille, apiculteurs, bergers	1	1	1	3
Industrie des céramiques : briqueteries, tuileries, faïenceries	3	0	3	6
Industrie chimique : produits chimiques, explosifs, engrais chimiques, huiles, savons, couleurs, colles, produits pharmaceutiques, produits synthétiques	1	0	0	1
Industrie alimentaire : farines, boulangeries, fabrication de conserves, vinaigre, boissons, battage, meunerie, boucherie, charcuterie, industrie de la charcuterie	4	1	1	6
Industrie du vêtement : confection de vêtements, modistes, cannes, parapluies	1	0	0	1
Industrie du bâtiment : maçonnerie, sculpture et taille de la pierre, marbrerie, plomberie, peinture, jointoiement, installations électriques, travaux publics, dragage	12	8	4	24
Industrie du bois et de l'ameublement : meubles, garnisseurs, matelassiers, tapissiers, menuisiers, étalagistes, entrepreneurs de pompes funèbres	13	1	0	14

Sous-branche d'activité	A titre principal	Complémentaire	Actif après la retraite	TOTAL
Industrie d'art et de précision : clivage et taille du diamant, électroniciens, horlogers, serruriers, photographes, bijoutiers, graveurs, outilleurs, prothésistes dentaire, informatique (matériel)	1	1	0	2
Transports : transport de personnes, correspondances, marchandises, taxis	3	0	1	4
Bateliers	1	0	0	1
Commerce en détail : achat, vente, location de produits industriels	10	1	3	14
Commerce en gros et en détail : achat, vente, location de produits industriels	1	0	0	1
Banques : offices de crédits, commerce des métaux précieux et de valeurs mobilières, bureaux de change	1	1	0	2
Assurances	3	8	1	12
Industrie hôtelière : hôtels, restaurants, fritures, traiteurs, cafés, salons de consommation, maisons garnies, logements, campings	11	0	0	11
Divertissements publics : théâtres, cinémas, salles de spectacle, cirques, salles de jeux, salles de billard, cafés-concerts, hippodromes, luna-park, manèges, piscines, plaines de sport ou parcs d'attractions	0	2	0	2
Forains	1	0	0	1
Marchands ambulants, colporteurs	1	2	0	3
Médecins, chirurgiens	6	1	1	8
Dentistes	1	0	0	1
Pharmaciens	1	0	0	1
Vétérinaires	6	0	0	6
Paramédical : psychologues, infirmiers, accoucheuses, thérapeutes, masseurs	8	5	0	13
Enseignement privé : professeurs, répétiteurs, précepteurs,	0	3	0	3
Lettres : gens de lettres, journalistes, traducteurs, interprètes, bibliothécaires particuliers, publicistes	3	1	0	4
Arts (à partir du 1/7/2003) : fourniture de prestations artistiques...	0	1	0	1
Avocats	2	0	0	2
Notaires	1	0	0	1
Huissiers de Justice	1	0	0	1
Géomètres, ingénieurs, comptables, experts (fiscaux-immobiliers)	1	1	1	3
Architectes	8	1	0	9
Professions diverses à caractère intellectuel : conseillers, informaticiens, bureaux de service	1	5	0	6
Soins de beauté : coiffeurs, manucures, pédicures, sauna	4	1	1	6
Professions diverses à caractère manuel : garagistes, réparateurs de radios et télévisions, services divers	3	3	0	6
Administrateurs de sociétés	45	8	4	57
TOTAL	209	62	26	297

En 2010, les indépendants domiciliés à OUFFET représentent un peu plus de 11% de la population totale. Ce chiffre est en légère augmentation depuis quelques années. Une grande majorité d'entre eux exercent à titre principal mais le nombre d'indépendants complémentaires croît de plus en plus. Ce phénomène n'est pas propre à l'entité mais constitue une tendance observable dans l'ensemble du pays.¹²⁵ De même, de plus en plus de personnes sont actives après la retraite. Remarquons également que l'activité *Cultivateurs, métayers, herbagers, éleveurs d'animaux de ferme* compte encore 49 indépendants déclarés à l'INASTI.

8.6. Secteur agricole

Comme le paragraphe précédent l'a évoqué, ce secteur est bien présent sur l'entité. Les recensements agricoles vont permettre d'approcher cette matière de manière plus précise.

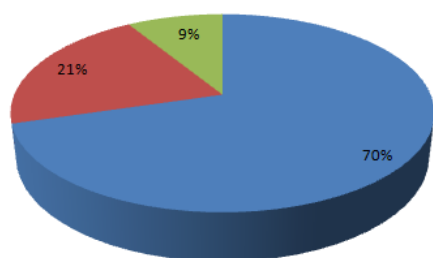
Nombre d'exploitations agricoles de la commune d'OUFFET selon le recensement de 2010	
Exploitations à titre principal	25
Exploitations à titre secondaire	16
TOTAL	41

Comme le tableau ci-contre le montre, OUFFET est une entité où l'agriculture revêt une certaine importance comparativement à la commune voisine de Hamoir où il ne reste plus que 20 exploitations. Cependant, le secteur agricole est encore bien présent dans d'autres communes du

Condroz.

Toutefois, comme dans l'ensemble de la Région wallonne, une chute du nombre d'exploitations est constatée; 76 entreprises agricoles étaient comptabilisées en 1981 et 72 en 1991. Depuis, la décroissance s'est accélérée, car entre 1991 et 2010, la chute est de 43 %! La participation de ce secteur à la vie économique ne cesse de baisser comme le confirme l'atlas de la Wallonie qui, en 1999, constatait: *la part du secteur primaire (agriculture) n'a cessé de*

■ A TITRE PRINCIPAL ■ COMPLEMENTAIRE ■ ACTIF APRES RETRAITE



se réduire, passant de 3,1 % en 1985 à 1,8 % en 1995. L'importance du secteur secondaire a également tendance à diminuer (sa part est passée de 33,7 % à 28,4 % dans la période 85-95).

Le recensement agricole 2010 permet également de se projeter dans l'avenir. Le premier tableau reprend les agriculteurs en fonction de leur âge et le second aborde la

question de la succession.

¹²⁵ En Belgique, le nombre d'indépendants à titre complémentaire a pratiquement doublé entre 2001 et 2010 (+ 41%). Source: <http://www.zenito.be/fr/general/nouvelles/le-nombre-d%E2%80%99ind%C3%A9pendants-a-titre-compl%C3%A9mentaire-a-pratiquement-double>

Age des agriculteurs en 2010 (OUFFET)		
Moins de 35 ans	0	0%
De 35 à moins de 45 ans	9	22%
De 45 à moins de 55 ans	11	27%
De 55 à moins de 65 ans	15	36%
De 65 ans et plus	6	15%

Présence d'un successeur en 2010 (pour les exploitants de 50 ans et +)			
Oui	Non	Ne sait pas	Sans objet
5	13	6	0
21%	54%	25%	0%

La situation n'est pas facile, car seuls 21 % des exploitants qui ont répondu sont en bonne voie d'avoir un successeur. En comparant avec l'ensemble de la Région wallonne qui présente 15% de réponses positives à la présence d'un repreneur potentiel, la situation d'OUFFET est néanmoins plus favorable. La recherche d'un successeur n'est pas chose aisée en raison notamment des réticences liées à la rentabilité et les sommes financières à engager pour reprendre une exploitation. Auprès des jeunes, l'image du métier d'agriculteur ne semble pas très positive, car s'occuper d'une exploitation est particulièrement exigeant quant aux heures à prêter dans des conditions difficiles. Dès lors, se pose la question du devenir des terres agricoles exploitées par ceux-ci. Dans les années à venir, il est donc probable que le nombre d'exploitations diminue encore.

Au niveau de la Région wallonne, il existe des **Aides à Investir pour Développer l'Agriculture (AIDA)**¹²⁶ pour s'installer en tant qu'agriculteur ou pour moderniser une exploitation.

Main d'œuvre agricole régulière				
Recensement	Exploitants	Conjoints	Autres (membres de la famille ou non)	TOTAL
1981	76	40	22	138
1991	72	34	16	122
2004	42	10	23	75
2010	34	9	24	67

Ce tableau montre la baisse de la quantité d'emplois recensés qui est corrélée avec la chute du nombre d'exploitations.

Les conjoints des exploitants s'impliquent de moins en moins au profit d'autres membres de la famille ou d'extérieurs à celle-ci.

Afin d'affiner la photographie de l'agriculture à OUFFET, le mode de faire valoir de la **Surface Agricole Utile (SAU)**¹²⁷ et la taille des exploitations vont être examinés.

Répartition des exploitations agricoles selon la taille (recensement 2010)	
Sans terres	0
De 0,01 à moins de 5 ha	6
De 5 ha à moins de 10 ha	4
De 10 à moins de 15 ha	4
De 15 à moins de 20 ha	0
De 20 à moins de 30 ha	1
De 30 à moins de 50 ha	10
De 50 ha et plus	16

Mode de faire valoir de la SAU sur OUFFET en hectares			
Recensement	Exploitée en propriété	Exploitée en location	Métayage et autres modes
1991	764,25	2081,58	0
2004	730,13	2021,03	0
2010	787,35	2020,07	1,7
1991 (%)	26,86	73,14	0,0
2001 (%)	26,54	73,46	0,0
2010 (%)	28,03	71,91	0,06

¹²⁶ Arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2007.

¹²⁷ La Surface Agricole Utile (SAU) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de : terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers...). Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

Les exploitations de plus de 50 hectares sont majoritaires et, depuis de nombreuses années, dans un souci de rentabilité, elles se sont tournées vers des surfaces de plus en plus grandes. Depuis 1991, la SAU a décru de 1,2% pour un nombre d'exploitations qui a chuté de 43% confirmant l'augmentation de surface par ferme. L'exploitation de terres louées est majoritaire et le métayage¹²⁸ est un système tendant à disparaître de manière générale sur l'ensemble du territoire wallon. A OUFFET, il représente une partie congrue du mode de faire valoir de la SAU.

OUFFET est une commune présentant des pâturages pour l'élevage mais aussi des terres arables cultivées. En 2010, les cultures représentaient 1.349,45 ha (48% de la SAU).

Les deux tableaux suivants reprennent le détail des types de cultures et d'élevages.

	Superficie en Ha		Nbr. de têtes
Céréales pour le grain (froment, orge, épeautre, triticale, avoine...)	796,67	Bovins	6.985
Culture industrielle (colza, betteraves sucrières, lin, chicorée)	193,93	Porcins	3.694
Pommes de terre	6,7	Ovins	97
Fourrages des terres arables (maïs, betteraves, prairies temporaires, légumineuses)	303,97	Caprins	5
Jachères	77,95	Equidés	16
Légumes en plein air	16,38	Volailles	56.168

En ce qui concerne les types de culture, les céréales représentent la plus grosse superficie des surfaces cultivées, avec une part très large pour le froment et l'orge. Afin de faciliter la lecture du tableau, les items entre parenthèses ont été classées en fonction de leur ordre d'importance ce qui veut dire qu'au niveau des cultures industrielles, il y a plus de colza que de betteraves. Les fourrages couvrent également une large superficie. Ces derniers sont utiles pour l'activité d'élevage qui occupe plus de 1.460 ha.

Au niveau des types d'élevage, plus de 30 exploitations élèvent des bovins. Parmi les fermes disposant de volailles, une se distingue car il s'agit d'un élevage industriel avicole (SPRL "Le réveil avicole").

Au niveau de l'industrie agroalimentaire, les Sociétés Coopératives Agricoles Réunies des régions herbagères (**SCAR**)¹²⁹, originaires du Pays de Herve, disposent d'un dépôt sur la commune avec un magasin appelé la *Graineterie d'Ouffet* (rue aux oies). La Société Coopérative Agricole de la Meuse (**SCAM**) est également active sur le territoire.

Deux établissements à Warzée commercialisent et/ou réparent des machines et outils agricoles.

L'entité héberge (Warzée) le *Service de remplacement agricole Hesbaye-Condroz*. Celui-ci a pour mission, dans sa zone géographique, d'accorder une assistance en main-d'œuvre aux agriculteurs exerçant cette profession à titre principal qui se trouvent momentanément dans l'impossibilité d'assurer leur travail.

L'agriculture constitue donc une part importante de l'économie locale.

¹²⁸ Bail agricole où l'exploitant et le propriétaire se partagent les récoltes.

¹²⁹ <http://www.scar.be/content/default.asp?page=4706>

8.7. Exploitation des ressources naturelles

8.7.1. Activités extractives

L'industrie extractive est toujours active à divers endroits du territoire communal:

- au lieu dit "Troydo" la société anonyme (s.a.) du même nom traite du calcaire et du petit granit;
- rue de Temme 21, la sprl *Grispierre* traite le marbre;
- route de Néblon est installée la s.a. *Carrières de Grès du Néblon*;
- sur la route de Hody, deux sites sont exploités par la *carrière Baligaine* et la *carrière Sentier Maroye* pour le calcaire et par la *sprl Carrières Van Reeth-Hoefkens* pour le petit granit;
- Rue Crossée, la carrière du même nom est uniquement utilisée pour la transformation de pierres.

8.7.2. Sylviculture

En ce qui concerne cette partie, le lecteur est invité à consulter le paragraphe 4.4 où la question de la production est abordée¹³⁰.

8.8. Secteur touristique¹³¹

Ce paragraphe a pour but de broser un bilan de ce secteur et des potentialités de développement de celui-ci.

OUFFET s'intègre dans le Pays d'Ourthe-Amblève. La proximité de Durbuy, pôle touristique majeur de la zone, constitue à la fois un atout mais également une difficulté. Développer le secteur touristique d'OUFFET implique donc la construction de spécificités attractives pour les touristes, clients potentiels des commerces et plus particulièrement du secteur HoReCa.

8.9.1 Attractions et activités touristiques

A l'heure actuelle, OUFFET ne dispose pas d'attraction majeure drainant une foule importante de touristes. Il s'agit plus d'un tourisme. Au niveau patrimoine, la Tour de justice est un pôle important de la Commune, cité notamment dans le circuit de la route buissonnière de la Province de Liège ainsi que dans la brochure relative à la route romantique dont voici un extrait: *A Ouffet, la tour de Justice est un ensemble remarquable en moellons de calcaire des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, construite sur les fondations d'une tour médiévale, remontant sans doute au 13^{ème} siècle. Sa restauration en 1987 lui a redonné tout son éclat. D'Ouffet, la route plonge vers la bucolique vallée du Néblon. Entre saules et peupliers, la rivière effectue de belles arabesques dans un joli pays de bocages. Un cours d'eau s'adresse aux flâneurs, qui traîneront ici avec plaisir leurs godasses.* Le vallon du Néblon est un autre atout majeur invitant à la promenade comme en témoigne l'édition du guide Ourthe-Néblon. Une carte

¹³⁰ cf. pages 43 et suivantes.

¹³¹ Cf. Annexes partie I, carte n°6 tourisme.

d'initiative communale, éditée par la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Amblève¹³², reprend 6 promenades pédestres et cyclistes non encore reconnues par le Commissariat Général au Tourisme (CGT). En comptabilisant les tronçons communs, 54,3 km de parcours y sont présentés.

Comme évoqué dans l'analyse du bâti, la typicité des hameaux, des fermes et édifices permet aux visiteurs de se plonger dans l'histoire locale de cette entité condrusienne. En fonction des visites de terrain et des rencontres, il apparaît que le petit patrimoine, témoin du passé, n'est pas suffisamment valorisé et, des éléments historiques sont parfois menacés de disparition. Des mesures sont donc préconisées à court, moyen et long termes afin de préserver les richesses, parfois méconnues, de l'entité (croix, bornes...).

8.9.2. Patrimoine immatériel

Chaque année, différentes manifestations drainent de nombreuses personnes intéressées par les activités évenementielles. Deux sont particulièrement appréciées et suscitent la venue de nombreux visiteurs d'un jour.

Le village des Crèches

*En 1995, le Doyen de l'époque était à cent lieux d'imaginer que son premier Village des Crèches allait prendre cette ampleur. Un projet qu'il avait mis sur pied pour inciter les habitants à se regrouper, à partager, à briser l'isolement. À présent, en trois semaines, quelques 30.000 visiteurs débarquent de toute la Province et partent à la rencontre de 50 crèches de quartier, disséminées à Ouffet, Warzée et Ellemelle. Sans oublier les centaines de crèches que les particuliers exposent, de manière individuelle. Ni thème, ni concours au programme. Juste l'envie de faire rêver.*¹³³

Cependant, en 2011, la 17^{ème} édition a été mise entre parenthèse en raison d'un certain épuisement de la formule et aussi un manque de plus en plus criant de bénévoles au sein du Syndicat d'Initiative d'Ouffet, organisateur de cet événement.

Ouffet médiéval

Un week-end moyenâgeux est actuellement organisé de manière bisannuelle et remporte un succès grandissant. L'historique de la tenue de cette manifestation est présenté sur un site Internet¹³⁴ qui nous apprend que la première édition date de 1967. La prochaine édition est programmée pour les 14 et 15 avril 2012.

Comme le lecteur le constatera à la lecture du paragraphe 8.9.4, consacré au Syndicat d'Initiative d'Ouffet, d'autres manifestations plus locales sont organisées.

¹³² Il est possible d'acheter la carte et le guide Ourthe-Néblon à la Maison du tourisme et au Syndicat d'initiative d'OUFFET ou de le commander via <http://www.ourthe-ambleve.be/fr/doc.php?prod=4&action=ajout>

¹³³ Extrait du Journal "Le Jour" du 17 décembre 2007

¹³⁴ <http://www.ouffetmedieval.eu/>

8.9.3. Maison du Tourisme Ourthe-Amblève

La Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Amblève, inaugurée en 2000 et regroupant dix communes, est implantée sur le territoire de la commune d'Aywaille, à Remouchamps. Celle-ci est située juste à côté de la grotte, rue de Louveigné. Gérée par le **G**roupement **R**égional **E**conomique **O**urthe-**A**mbève (**GREOA**), elle est ouverte les jours en semaine de 8h30 à 17h00 ainsi que le week-end de 10h00 à 17h00 d'octobre à mars. D'avril à septembre, les heures d'ouverture sont de 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h30 le vendredi et de 9h00 à 18h00 le week-end. L'accueil y est assuré par une équipe au minimum bilingue ayant une formation spécifique dans le tourisme. Cette équipe gère la diffusion de l'information touristique pour la région Ourthe-Amblève, majoritairement synthétisée, mise en forme et éditée par le GREOA. Le Pays d'Ourthe-Amblève dispose donc là d'une structure professionnelle mise en place afin d'améliorer l'accueil et l'information des visiteurs affirmant de ce fait que le tourisme n'est plus maintenant considéré comme un simple complément saisonnier mais bien comme un véritable outil de développement économique.

La fréquentation annuelle de cette structure d'accueil montre une proportion importante de néerlandophones (54 % de Hollandais et 14% de Flamands). Bien entendu, l'information fournie aux clients couvre l'ensemble du Pays d'Ourthe-Amblève. Les germanophones sont également proportionnellement plus nombreux (8%).

De plus, le service graphisme du GREOA prodigue des conseils et réalise des actions permettant la mise en place d'une politique de promotion via différentes publications (affiches, flyers événementiels...).

8.9.4. Syndicat d'Initiative d'Ouffet

Le SI d'Ouffet, village situé dans le Condroz Hutois, a pour but le développement et la promotion de la culture, du patrimoine local et d'un tourisme à caractère rural. Cette phrase extraite du blog <http://siouffet.skynetblogs.be> synthétise à merveille l'objectif que cette structure s'est fixé.

Les vendredis de la Tour¹³⁵, organisés par le Syndicat d'Initiative, valorisent le site de la Tour de justice tout en développant des activités culturelles ouvertes à tous. La Saint Nicolas des enfants est également organisée par cette structure.

8.9.5. Offre d'hébergements et nuitées

Sur l'entité, une seule structure hôtelière offre 7 chambres et propose des escapades gastronomiques, le *Carpe Diem*¹³⁶. Cet hôtel trois étoiles, situé au centre de l'entité, permet également de louer une salle pour des banquets et/ou des séminaires. Son avantage pour les touristes est sa situation par rapport à Durbuy (pôle touristique majeur); cet élément est d'ailleurs mis en exergue dans les différents supports publicitaires utilisés par l'hôtel.

Il existe également un gîte de 9 personnes appelé *Dochanadama* du côté d'Ellemelle, et aussi un gîte de 40 personnes¹³⁷ à Néblon-le-Pierreux avec piscine intérieure, tennis et étang. La

¹³⁵ <http://vendredisdelatour.skynetblogs.be/>

¹³⁶ <http://www.lecarpediem.be>

¹³⁷ <http://www.locations4saisons.com/>

Ferme du Richichou, située rue de Hamoir, propose deux gîtes (un de 18 à 20 personnes et le second de 14 à 16 personnes). L'offre s'étoffera avec un nouveau gîte prochainement installé rue du Tige à Ouffet.

Soulignons tout de même qu'il existe un peu moins d'une vingtaine de résidences secondaires dont il est difficile de mesurer l'utilisation.

En ce qui concerne les nuitées touristiques, aucun chiffre n'est communiqué par l'INS pour la Commune.

8.9.6. l'HoReCa¹³⁸

Le paragraphe précédent a mis en avant la partie hébergement. Le *Carpe Diem* est le seul établissement considéré comme restaurant de l'entité. Il existe également un commerce traiteur, une friagerie-sandwicherie au centre d'Ouffet et un snack-Pita. Le café *Le Chrome*, est également installé dans le centre de l'entité tandis qu'à Warzée un établissement de ce type porte le nom de *Café des Sports*. Le secteur HoReCa est relativement discret à OUFFET prouvant également que le tourisme est peu développé sur la Commune, car les deux secteurs sont souvent étroitement liés. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la concentration de l'HoReCa dans des communes comme Durbuy, Esneux et même Hamoir.

8.10. Déclaration de politique générale 2007-2012 de la Commune

Au sein de cette note, l'axe 2 aborde le développement économique ; il est relevé que le PCDR est un outil devant absolument tenir compte de cette dimension. La volonté de diversification transparaît dans le document fourni. Le secteur touristique mais aussi l'agriculture, l'emploi et la création de conditions favorables pour l'installation d'entreprises y sont abordés.

¹³⁸ Les données proviennent à la fois des pages d'or et de la liste des commerces, entreprises, professions libérales de la Commune d'Ouffet reprise en annexe.

Synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
▪ Indice de richesse pour l'entité supérieur à la moyenne régionale ▪ Zone artisanale comprenant quelques entreprises ▪ Deux établissements secondaires et trois écoles fondamentales, pourvoyeuses d'emplois et de retombées économiques indirectes pour le commerce local ▪ Des commerces au centre de l'entité avec des moyennes surfaces ▪ MTOA et Syndicat d'Initiative	▪ Secteur agricole en perte de vitesse ▪ Tourisme peu exploité et faiblesse du secteur HoReCa

Une étude de la Banque DEXIA de 2007, classant les communes en fonction d'une typologie basée sur des critères socio-économiques, a inclus OUFFET dans un cluster¹³⁹ de communes rurales à faible activité touristique (cluster w4).

« Cette catégorie regroupe des communes comme Hamoir de taille moyenne ou petite présentant un caractère rural prononcé et un niveau de revenu de la population plus faible que la moyenne régionale. Ces communes subissent (vraisemblablement en raison de leur plus grand éloignement des grands centres d'emplois) un léger déclin démographique et ne subissent pas, ou encore faiblement, le phénomène de rurbanisation. Le niveau de centralité et d'activités économiques y sont assez faibles ».

Certains éléments plaident pour cette inscription dans le cluster susmentionné: commune à caractère rural prononcé; faible activité touristique. Par contre l'analyse socio-économique donne des arguments montrant qu'OUFFET ne remplit pas tous les critères de ce cluster w4 : le revenu moyen par habitant est supérieur à la Région wallonne, le déclin démographique n'est pas réellement constaté, il s'agit plus d'une lente croissance.

Si l'enseignement prodigue de nombreux emplois, le secteur touristique semble sous-exploité; prendre conscience de son potentiel est une première étape à franchir afin de créer les conditions favorables du développement.

¹³⁹ Cluster est un mot anglais faisant référence à la notion d'ensemble, de paquet, de groupe ou de compartiment. Cela permet de classer des groupes en fonction de leur contenu. L'intérêt est d'obtenir des groupes les plus contrastés possibles. (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Cluster#Statistique>)

L'agriculture d'OUFFET présente un bon équilibre entre les élevages et les cultures. Mais ce secteur en crise a besoin de soutien.

L'exploitation de la pierre avec des carrières en activité est également une caractéristique de l'entité.

Des mesures sont préconisées afin de stimuler l'entrepreneuriat en valorisant au mieux la zone d'économie mixte présente sur le territoire.

9. SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE - ENSEIGNEMENT-VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE¹⁴⁰

9.1. Services sociaux et de santé

9.1.1. Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Ce service, qui octroie le revenu minimum d'intégration¹⁴¹ est situé au centre de l'entité, non loin de l'Administration communale: rue du Village 10. Le CPAS remplit des missions diversifiées à l'aide de ses propres services mais également via des conventions avec des asbl privées ou partenaires publics:

- médiation de dettes;
- Initiatives Locales d'Accueil (**ILA**) pour les candidats réfugiés politiques;
- distribution de repas chauds (2.097 en 2010);
- interventions pour les allocations de chauffage (241 en 2010);
- service de taxi social depuis mars 2010;
- service d'aides familiales, d'aides ménagères et de gardes-malades ;
- service de gardiennes encadrées et de baby-sitting
- service d'assistance juridique
- etc.

En fonction des matières, des heures spécifiques de permanences sont prévues du lundi au vendredi.

Le CPAS occupe 5,04 ETP en volume total.

9.1.2. Agence Locale pour l'Emploi (ALE)¹⁴²

L'ALE permet aux Chômeurs Complets Indemnisés (**CCI**) et aux bénéficiaires du revenu minimum d'intégration de prêter un nombre restreint d'heures de travail. Les employeurs potentiels sont les particuliers, les asbl, les autorités communales et les établissements d'enseignement. Les activités autorisées sont définies par la loi. L'ALE se situe à OUFFET dans le même bâtiment que le CPAS.

9.1.3. Maison de l'emploi

La Commune ne dispose pas d'une telle infrastructure mais il existe un accord entre l'ALE et la Maison de l'emploi de Durbuy. Par conséquent, des permanences de ladite structure se tiennent les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 9h00 à 12h00 à l'Administration communale.

¹⁴⁰ Le lecteur est invité à également consulter la carte n°2 de l'annexe cartographique.

¹⁴¹ Cf. point 8.3, page 96.

¹⁴² Le site communal décrit succinctement son fonctionnement: http://www.ouffet.be/index.asp?doc_id=103

9.1.4. Aides pour le logement

Le lecteur est invité à se référer au point 7.8 du chapitre logement.

9.1.5. Services rendus par les différentes mutuelles

Les mutuelles proposent de nombreux services à leurs affiliés avec la possibilité de disposer notamment de soins à domicile (Centrale de Services à Domicile, Aides et Soins à Domicile...), de services de transports de personnes (Solidarité Entraide Services...), de prêt de matériel sanitaire... Même si les mutuelles ne disposent pas toutes d'un siège à OUFFET, leurs services sont disponibles sur l'entité.

9.1.6. Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

Cette entreprise d'économie sociale d'utilité publique qui mène une action d'aide à domicile pour les personnes est active sur 101 communes dont OUFFET. *Les objectifs prioritaires du service sont le maintien, le rétablissement, le développement du bien-être de la personne, des membres d'une famille, de l'entourage proche en vue de rechercher une qualité de vie au travers de l'aide et du maintien à domicile*¹⁴³. Pour recourir aux services d'une aide ménagère, il est possible d'utiliser le système des Titres-services.

9.1.7. Croix-Rouge¹⁴⁴

La section locale desservant OUFFET a son siège à Anthisnes et compte en son sein, en plus des deux communes précitées Comblain-au-Pont, Nandrin, Clavier. La Croix Rouge offre des services de manière locale et il est notamment possible de bénéficier de prêt de matériel.

9.1.8. Télé-service du Condroz

Cette asbl au champ d'actions transcommunal est établie à Ouffet, rue du Perron, 29. Elle développe des projets à buts sociaux: écoute, visite aux isolés, aide aux déplacements, information et orientation, aide aux déménagements, récupération de meubles en bon état, vêtements, activités de brocante et défilé de mode, animation culturelle, distribution de colis alimentaires...

9.1.9. Action Régionale de Prévention Intégrée (ARPI)

Le siège social se trouve à Comblain-au-Pont (place Leblanc, 13) et le secrétariat est situé à Aywaille (avenue François Cornesse 6); l'ARPI œuvre de manière transcommunale.

Les objectifs de l'ARPI sont principalement: de mettre en place des programmes de prévention destinés prioritairement aux jeunes et aux enfants; de répondre aux besoins individuels et de groupes liés aux situations de paupérisation, d'exclusion, de marginalisation, de délinquance; d'organiser des séances et des modules de sensibilisation et de formation; de créer des lieux d'accueil et d'écoute, essentiellement à destination d'un public de jeunes; d'organiser la rencontre de jeunes au travers du travail d'éducateurs de rue. L'ARPI regroupe l'Aide en Milieu Ouvert (AMO), le Centre de Jeunes asf, le Service Régional Prévention

¹⁴³ <http://www.admr.be>

¹⁴⁴ <http://www.croixrouge.be/>

(SRP), la Teignouse, et le Centre de Jeunes l'Aventure. Les communes concernées sont celles reprises sur la carte issue du site www.lateignouse.be

Zone d'action

Aujourd'hui, nous sommes actifs sur 11 communes, soit 525 km² et 70 000 habitants. Il s'agit des communes de Aywaille, Anthisnes, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Ouffet, Nandrin, Sprimont, Tinlot.



9.1.10. Maisons de repos

Sur le territoire communal, il existe une maison de repos privée appelée « Les Milles Roses », située rue *Brihi Tiyou* d'une capacité de 21 lits et accessible à des personnes atteintes de pathologies invalidantes (Parkinson, démences...). Un projet d'extension de 16 lits est à l'étude depuis fin 2011.

Ceci représente une faiblesse puisque la démographie de l'entité impliquera une augmentation des tranches d'âge susceptibles de résider dans ce type d'infrastructures. Le nombre de places disponibles semble donc insuffisant.

9.1.11. Remarques

Citons également les sociétés qui proposent des Titres-Services (Netconcept, Activ'services...)

Il existe également de nombreuses associations, asbl et services dans différents domaines afin de répondre aux problèmes auxquels les citoyens peuvent être confrontés dont le champ d'action couvre OUFFET comme par exemple: Association Parkinson asbl, Ligue des Familles, Parents secours, Sourire d'enfants asbl, CESHAM asbl dont fait partie le service SACHA pour l'intégration des personnes handicapées, Le Relais de Sprimont s'occupant des violences conjugales... Pour plus de renseignements, le lecteur peut consulter le guide social du secteur psycho-médico-social, annuaire de référence édité tous les 18 mois (<http://www.guidesocial.be>).

9.2. Enseignement, formation

9.2.1. Enseignement maternel, primaire et secondaire

Une école communale est installée rue des écoles à Warzée. Elle propose un enseignement maternel et primaire tout comme l'établissement scolaire fondamental Saint-Joseph situé rue de Temme à Ouffet.

Au niveau de l'enseignement de la Communauté française, l'Athénée Royal d'Ouffet¹⁴⁵ propose tous les cycles du maternel au secondaire.

L'implantation à Ouffet de l'Institut Libre du Condroz Saint-François¹⁴⁶ est également un établissement secondaire.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'élèves en maternel, primaire et secondaire en fonction des établissements au 1^{er} octobre depuis 2008.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	2010-2011		2009-2010		2008-2009	
Fondamental	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire
Ecole communale	31	54	32	61	30	56
Ecole Saint-Joseph	48	97	42	99	42	98
Athénée Royal	27	51	31	47	20	35
Secondaire						
Institut Libre du Condroz	396		395		400	
Athénée Royal	240		245		250	

L'existence de deux établissements secondaire implique une présence accrue de jeunes sur le territoire. Bien entendu, ceci a une répercussion sur la circulation en période scolaire mais aussi sur les commerces locaux du centre d'Ouffet.

9.2.2. Enseignement de promotion sociale

Ce type d'enseignement est dispensé en association avec les communes de Saint-Georges et Havelange. Les cours proposés dans des matières diversifiées (langues, informatique, obtention du certificat d'aptitude pédagogique...) s'adressent, d'une part à des demandeurs d'emploi soucieux d'augmenter leur chance d'obtenir un emploi en suivant des formations supplémentaires, d'autre part à des travailleurs voulant progresser au sein de leur entreprise ou changer d'orientation. Des cours de ce type d'enseignement sont prodigués à l'Athénée Royal d'Ouffet.

¹⁴⁵ <http://www.arouffet.be/>

¹⁴⁶ <http://www.ilcsf.be/accueil.html>

9.2.3. Enseignement artistique

L'asbl Académie des Ardennes permet de suivre certains cours artistiques. Les OUFFETOIS se tournent également vers l'Académie Ourthe-Vesdre-Amblève et le Conservatoire de Musique de Huy.

9.2.4. Associations parascolaires

Il existe également des associations parascolaires constituées notamment de parents participant à la vie scolaire: Activité socioculturelles de l'Ecole Saint-Joseph, Comité de parents de l'Ecole communale, Cour de Récré (Association des parents de la section fondamentale de l'Athénée Royal d'Ouffet), l'Amicale de l'Athénée Royal d'Ouffet.

9.3. Bibliothèque et le Bibliobus¹⁴⁷

Une bibliothèque communale (non reconnue par la Fédération Wallonie Bruxelles), installée à côté de l'Administration rue du Village, ouvre ses portes de 19h00 à 21h00 le mercredi ainsi que le samedi matin de 9h00 à 12h00. La bibliothèque compte approximativement 175 inscrits avec en moyenne 250 prêts par mois.

De nombreuses activités s'y déroulent comme la tenue un mercredi par mois de « l'heure du conte », des goûters littéraires, la participation aux opérations « Je lis dans ma commune », la tenue de cours d'informatique... Un blog est entièrement consacré aux activités de cette bibliothèque: <http://bibliouffet.blogspot.com/>

Le Bibliobus de la Province de Liège effectue deux haltes sur l'entité les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois:

- à Warzée, à l'école communale, de 14h00 à 14h30
- à l'Athénée Royal, de 14h40 à 15h30

Notons que le Discobus¹⁴⁸ de la médiathèque, qui permet la location de disques compacts, vidéocassettes, DVD et cédéroms, ne passe pas par OUFFET, mais il est possible de se rendre rue du Moulin à Hamoir chaque mercredi de 14h45 à 15h45.

9.4. Infrastructures et associations sportives

La base de données des infrastructures sportives, accessible via Internet¹⁴⁹, du département Infrasports de la Direction Générale Opérationnelle *Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé*, révèle que l'Athénée Royal d'Ouffet dispose en son sein de deux salles de sports et que l'Institut Libre Saint François bénéficie également d'une salle.

¹⁴⁷ Le Bibliobus est un véhicule (camion, semi-remorque, bus) transformé pour permettre l'acheminement de livres et leur prêt ainsi que l'accueil confortable des visiteurs et des lecteurs.

<http://www.bibliotheques.be/fr/bibliobus/recherche/Default.asp>

¹⁴⁸ <http://www.lamediatheque.be/inf/loc/discobus.php>

¹⁴⁹ <http://infrasport.pouvoirslocaux.wallonie.be/CADSPORT/index.jsp>

Il existe également deux terrains de football éclairés et trois terrains de tennis non éclairés situés rue de Pair à Warzée. Le site du Doyard à Ouffet comptait également un terrain de football et de tennis mais ils ne sont plus utilisés par des clubs mais bien par des particuliers ou des écoles. Deux terrains multisports ont également été aménagés en 2011.

Les clubs sportifs actifs sur l'entité sont :

- **Judo Club Ouffet Ourthe-Condroz** (entraînements: Athénée Royal d'Ouffet) ;
- **Volley Club d'Ouffet** (entraînements: Institut Libre Saint François). Cependant, en 2011, le nombre de participants étant insuffisant, le club est donc en dormance;
- **Société de Gymnastique et de danse "L'Aube"**(entraînements: Institut Libre Saint François). Le comité s'occupe également de marches ADEPS sur la Commune ;
- **Royal Football Club Ouffet-Warzée;**
- **MCP Li Macrale so l'voye (Club de motards) ;**
- **Tennis Club Ouffet à Warzée.**

L'asbl TSA, qui propose des stages sportifs et de langues durant les congés scolaires au Hall Omnisports de Hamoir, s'adresse aussi aux jeunes OUFFETOIS puisque cette association organise un ramassage en car sur l'entité.

Un prix du mérite sportif est octroyé chaque année afin d'inciter les citoyens à pratiquer une activité physique.

Le jeu d'échecs, considéré comme un sport cérébral, peut être pratiqué tous les mercredis de 14h00 à 18h00 à la salle polyvalente de l'Administration communale.

9.5. Infrastructures et activités culturelles, de loisirs; associations

Il n'y a pas un centre culturel local, cependant la Commune est affiliée à l'asbl *Le Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy (CCAH)* ce qui permet de développer certaines activités sur la Commune. Par exemple, l'opération *Boule de Neige* organisée de manière bisannuelle, est une exposition itinérante ouverte aux artistes plasticiens de la région, sur des thèmes variés. A chaque étape, un jury a choisi deux artistes « ambassadeurs » locaux dont les œuvres, toutes techniques confondues, sont intégrées à l'exposition régionale dans les étapes organisées tous les deux mois au sein des communes affiliées au CCAH comme Ouffet, Clavier, Tinlot, Anthisnes, Modave, Villers-le-Bouillet.

Diverses infrastructures accueillent les activités culturelles et de loisirs. *La Tour de justice* d'Ouffet est régulièrement utilisée pour des manifestations locales comme des concerts (Vendredis de la Tour), des expositions (Boule de Neige), la fête médiévale...

Il existe également la *petite salle jouxtant l'administration communale* (utilisée notamment par l'ACRF, la troupe de théâtre, la commission des aînés, les lundis pour des jeux de société, les mercredis pour les échecs, soupers...) ainsi que la salle du Conseil.

En examinant l'entité, le manque d'une salle polyvalente se ressent car, s'il existe également *les locaux du tennis et du football à Warzée* (goûter des aînés, soupers scolaires, carnaval...) ainsi qu'une *salle à Ellemelle* (Théâtre, Halloween, Adeps, Saint-Nicolas...), elles sont nettement améliorables et insuffisantes

L'asbl *Semence de Curieux*, installée à Ellemelle dans l'ancienne école du village où une librairie photographique est installée, organise de manière ponctuelle des activités notamment dans le cadre des journées du Patrimoine, la petite école de plantes, stages pour enfants sur la construction d'instruments de musiques...

Outre les associations déjà citées au sein de la liste publiée au sein du bulletin communal, nous relevons l'asbl *Les Bons Amis* (comité de fête à Warzée) et le *Comité du quartier de Temme, Comité des fêtes de Warzée, Comité Les Foyons (ancien comité l'Aurore)*.

En ce qui concerne le secteur associatif, le problème du vieillissement de la population peut occasionner certaines difficultés comme la pérennisation des clubs et associations devant trouver de nombreux bénévoles. La question de la relève au sein du secteur doit retenir l'attention.

9.6. Petite enfance, jeunesse

9.6.1. Accueil de la petite enfance et l'extrascolaire

La SITTELLE, Centre d'Accueil extrascolaire situé rue des Pahys n°6, accueille les enfants de 2,5 ans à 12 ans toute l'année après l'école et durant les vacances scolaires. La Commune organise également, durant 3 semaines une période de vacances qui remporte un certain succès (54 enfants en moyenne par jour). La liste des accueillantes d'enfants agréées par l'ONE est présentée sur le site Internet communal¹⁵⁰. Cette liste recense quatre gardiennes. Il n'existe pas de crèche sur le territoire OUFFETOIS.

9.6.2. Mouvements et association de jeunes

Bien que de nombreux jeunes soient inscrits dans des clubs sportifs et des associations culturelles, il existe des structures qui leur sont totalement dédiées. La définition de jeunesse implique des âges différents avec des besoins spécifiques et les activités développées doivent donc être adaptées. OUFFET compte la *Maison des jeunes de Warzée*¹⁵¹ (rue de Pair), un *Espace Jeunes à Ouffet*¹⁵² (rue des Pahys) et le *Patro Saint-Médard* (rue du Perron)¹⁵³.

¹⁵⁰ http://www.ouffet.be/index.asp?doc_id=287

¹⁵¹ Ouvert les vendredis soir et parfois certaines soirées y sont organisées. Notons qu'il n'y a pas d'éducateur et qu'elle n'est pas reconnue par la Fédération Wallonie Bruxelles.

¹⁵² Ouvert les mercredis, vendredis et samedis soirs (temporairement fermé depuis août 2011)

¹⁵³ <http://www.patrouffet.be/index2.html>

9.7. Associations tournées plus spécifiquement vers les seniors

Au vu du vieillissement de la population, cette branche du secteur associatif a un bel avenir devant lui. De plus, le prolongement de l'espérance de vie couplée avec une amélioration aussi qualitative de l'état de santé est également un facteur stimulant.

Une *Commission consultative des aînés* s'est structurée et poursuit un objectif de dynamisation du troisième âge. Elle est à la base de la création en 2011 d'un nouveau groupe de 3x20 ans (ELOW'S). Bien entendu, les nombreuses activités socioculturelles, villageoises sont intergénérationnelles et permettent aussi de resserrer les liens entre les différentes tranches d'âges.

9.8. Associations patriotiques

Les sections Soheit-Tinlot, Seny, Warzée, Fraiture de la **Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre (FNAPG)** et la section locale d'Ouffet de la **Fédération Nationale des Anciens Combattants (FNAC)** de Belgique ont notamment un rôle essentiel dans la commémoration des combattants ayant participé aux deux conflits mondiaux de 1914-1918 et 1940-1945.

9.9. Communication

Les outils informatifs sont des éléments perfectibles pour optimiser la communication entre l'Administration communale et les citoyens mais aussi pour les associations, clubs...

A l'heure actuelle, un feuillet d'information est édité une fois par mois. Il est complété par un Bulletin communal si nécessaire. Les données publiées permettent aux citoyens de disposer d'un meilleur aperçu des activités communales et de les sensibiliser à certaines problématiques. Des améliorations sont toujours possibles tant au niveau graphique que dans la richesse du contenu.

Un site Internet www.ouffet.be reprend des informations communales. Cependant, l'ergonomie générale, les mises à jour et l'interactivité sont encore à développer.

9.10. Jumelages

Les jumelages ont pour but de développer les échanges entre les populations des entités. Il s'agit d'occasions permettant le partage d'expériences et la participation à des manifestations festives. Par exemple, Ouffet jumelée avec Vagney, village des Vosges, a notamment permis à l'équipe des juniors du club de Football Ouffet-Warzée de passer quelques jours durant les vacances de Pâques 2007.

Des jumelages avec Warzée datant d'avant la fusion des communes sont « dormants » :

- Laronxhe (village de Meurthe-et-Moselle) ;
- Schlierbach (village allemand).

9.11. Culte

Trois paroisses d'obédience catholique sont présentes sur l'entité à savoir: la paroisse Saint-Médard (Ouffet), la paroisse Saint-Martin (Warzée) et la paroisse Sainte-Anne (Ellemelle). Notons que le bâtiment en face de la Tour de justice est considéré par certains comme une Collégiale¹⁵⁴ plutôt que comme une église car, historiquement, un collège de 4 chanoines y siégeait.

9.12. Déclaration de politique générale 2007-2012 de la commune

Des actions se focalisant plus spécifiquement sur l'enfance, la jeunesse et les seniors sont mentionnées. L'accueil de la petite enfance et les activités pour les jeunes sont notamment programmées. L'accent est également porté sur la coopération entre les différents établissements scolaires et l'écoute des besoins de chaque implantation scolaire dans le cadre des compétences communales. En ce qui concerne la politique sociale, le CPAS est le point central d'une politique d'actions volontaristes pour répondre aux besoins constatés sur le terrain. La communication vers les citoyens semble aussi représenter un axe qui sera amélioré et développé. Ce point rejoint d'autres éléments des rubriques présentes dans la déclaration notamment *Sports-Santé, Vie associative et culturelle*. Le renforcement de l'aide logistique ainsi que l'élaboration de meilleures synergies entre clubs, associations et la Commune transparaît dans le document. Les pôles sportifs et culturels sont donc évoqués.

Synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
▪ Divers services sociaux et de santé (CPAS, ARPI...) ▪ Etablissements scolaires implantés dans l'entité → de nombreux jeunes ▪ Tissu d'associations, clubs dans les domaines sociaux, culturels et sportifs touchant différentes tranches d'âges ▪ Tour de justice d'Ouffet comme lieu de développement d'activités ▪ Maison de repos	▪ Pas de crèche ▪ Manque d'un ou plusieurs espaces sportifs ainsi que d'une salle polyvalente ▪ Salles existantes vétustes

¹⁵⁴ Une collégiale est une église qui a été confiée à un chapitre collégial, c'est-à-dire une réunion de chanoines (de nombre variable selon les lieux) qui se tient ailleurs qu'au siège épiscopal.

Même s'il existe à OUFFET de nombreux services dédiés à la santé, au social, à la culture et au sport, les besoins ne sont pas entièrement rencontrés. Afin de dynamiser l'implication citoyenne dans la vie de la cité, une réflexion en termes d'infrastructures et aussi de synergies doit être entamée. Un manque d'infrastructures de qualité est à souligner.

La présence d'un nombre important de jeunes, puisque deux établissements du secondaire sont implantés à Ouffet, représente une caractéristique particulière pour une Commune rurale de cette taille.

La circulation des informations pourrait être améliorée en utilisant de manière optimale les outils comme le feuillet communal et le site Internet.

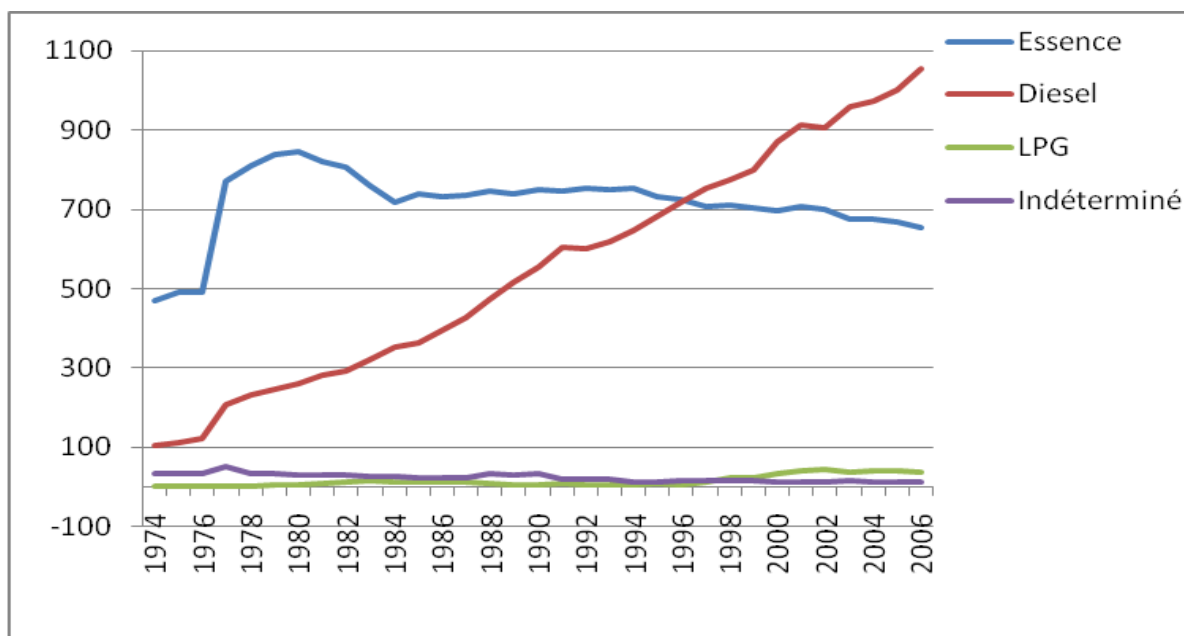
10. MOBILITE– SERVICE DE POLICE - SECURITE ROUTIERE

10.1. Réseau routier – Parc automobile

	Réseau autoroutier (en km)	Réseau régional et provincial (en km)	Réseau communal (en km)	Total (en km)
Anthisnes	0,00	8,68	129,84	138,51
Aywaille	9,38	44,66	449,46	503,49
Clavier	0,00	30,18	181,80	211,98
Comblain-au-Pont	0,00	15,14	109,38	124,52
Durbuy	0,00	65,70	341,34	407,04
Ferrières	4,80	28,73	286,56	320,10
Hamoir	0,00	14,42	118,39	132,81
Nandrin	0,00	9,54	166,39	175,93
Ouffet	0,00	20,31	101,14	121,44
Sprimont	8,17	43,57	339,97	391,71
Tinlot	0,00	18,46	78,79	97,25

Le tableau ci-dessus montre bien que, par rapport aux communes de la Microrégion, le kilométrage total des voiries à OUFFET est relativement réduit.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du nombre de véhicules à OUFFET en fonction du type de moteur.



De manière générale et comme dans l'ensemble du pays, le nombre de véhicules n'a cessé de croître depuis plusieurs décennies; OUFFET n'échappe pas à cette tendance. De plus, la quantité de véhicules équipés d'un moteur diesel a augmenté au détriment de la motorisation essence. En fonction de cet élément, il est possible de déduire que le nombre de kilomètres

parcourus par les véhicules est également en croissance. Par hypothèse, pour que l'achat d'une voiture diesel se justifie par rapport à un véhicule essence, il est nécessaire de parcourir un plus grand nombre de kilomètres. Cette conclusion est confirmée par les statistiques du Service Public Fédéral Mobilité et Transport montrant qu'en moyenne le nombre de kilomètres parcourus par voiture personnelle a augmenté depuis 1975 jusqu'en 2006 de plus de 33 %¹⁵⁵. Cette inflation du nombre de kilomètres parcourus se stabiliserait depuis 2000. L'augmentation des prix du carburant avec un rattrapage au niveau du diesel pourrait, à terme, provoquer des changements de comportements.

Des comptages sont régulièrement effectués par le SPW sur les voiries régionales¹⁵⁶ afin de mesurer le flux de trafic. En 2007, la route régionale N638 comptabilisait 2.804 Unités Véhicules Particuliers (UVP) pour 24 heures sur le tronçon reliant Ouffet à Esneux alors qu'en 2004 le chiffre s'établissait à 2.123 traduisant ainsi une augmentation du trafic. Sur cette même régionale, entre Ouffet et Durbuy, en 2006, il n'y avait que 668 UVP par 24 heures en 2007.

La N66 entre Tinlot et Ouffet est le tronçon de la route régionale de l'entité le plus utilisé, puisqu'en 2007, 4.341 UVP l'ont empruntée par 24 heures. Cependant, une diminution du trafic est constatée par rapport à 2004 où le chiffre s'établissait à 5.029 UVP. Cette décroissance est également mesurée sur le tronçon entre Ouffet et Hamoir car si en 2004 il y avait 2.949 UVP par 24 heures le nombre a atteint 2.655 UVP.

10.2. Transports en commun¹⁵⁷

Différentes lignes de bus irriguent l'entité:

- la n°90 *Warzée-Tinlot-Neuville-Boncelle-Ougrée-Liège* entre Warzée et Seny;
- la n°92a *Warzée-Hody-Anthisnes-Comblain* ne circulant que le jeudi avec un départ à 9h10 de Warzée et le retour à partir de Comblain-au-Pont à partir de 11h40;
- la n°93 *Esneux-Tavier-Warzée et Esneux-Anthisnes-Ouffet* non active les week-ends et surtout adaptée pour le transport des étudiants du secondaire ;
- la n°94 *Warzée-Tinlot-Ougrée-Liège*
- la n°96 *Terwagne-Clavier-Les Avins-Ocquier-Ouffet* (Bus scolaire)
- la n°97 *Huy - Strée - Ouffet - Hamoir - Ext.: Ferrières (Saint-Roch)* surtout destinée au transport scolaire.
- la n°99 *Warzée-Durbuy-Barvaux-Bomal*

En dehors des heures et jours scolaires, la situation est plus problématique car le nombre de destinations et la fréquence des bus ne sont guère favorables.

OUFFET ne bénéficie pas des services d'un réseau ferroviaire contrairement à Hamoir. Il n'est donc pas simple de se passer d'un véhicule individuel.

Depuis 2010, pour pallier à cela, le CPAS d'OUFFET a mis en place un système de bus à la demande:

¹⁵⁵ De 11.285 km à 15.024 km. (http://www.statbel.fgov.be/figures/d37_fr.asp#2b)

¹⁵⁶ Pour visualiser la structuration du réseau routier, le lecteur est invité à consulter le paragraphe 5.2 page 53.

¹⁵⁷ Cf. Annexes Partie I, carte n°2: Services et Espaces publics.

L'Ouftibus fonctionne 5 jours par semaine, de 8h30 à 17h30. Il circule dans un rayon de 40 km (Liège, Marche, Huy). L'Ouftibus est, sur base de réservation, prioritairement destiné aux citoyens sans moyen de transport, ou pour des collectivités (conseil des aînés,...). Le tarif est démocratique (0,20€/km/passager en collectivité; 0,30€/km/passager individuel). Grâce à cette création, un Ouffetois a trouvé un emploi de chauffeur¹⁵⁸. Des initiatives similaires sont en train de voir le jour dans de nombreuses communes rurales.

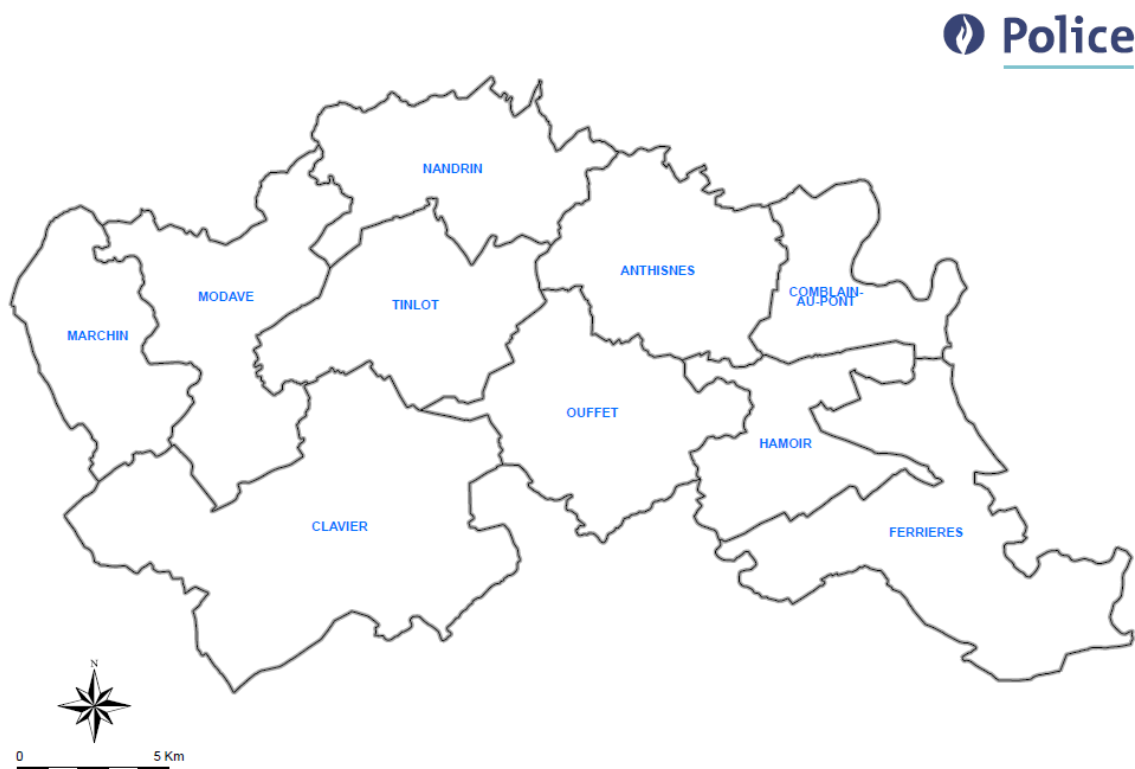
Le GAL du Pays des Condruses a mis en place le *Taxi Condruses* qui est également actif sur OUFFET (cf. <http://www.galcondruses.be/index.php/taxicondruses>). Afin de stimuler le covoiturage, la Commune s'est également affiliée à *CarpoolPlaza* (<http://www.carpool.be>).

10.3. Zone de Police (ZP 5296)¹⁵⁹

10.3.1. Organisation

Avant d'aborder la question de la sécurité routière, il est important de parler d'un acteur principal en la matière c'est-à-dire la police locale.

La Zone de Police du Condroz est composée de 10 communes représentées sur la carte ci-dessous.



¹⁵⁸ http://archives.sudpresse.be/condroz-pour-pallier-le-manque-de-transport-en-commun_t-20100406-H2E4WG.html?queryand=tinlot&firstHit=0&sort=datedesc&by=20&when=-1&pos=0&all=0&nav=0

¹⁵⁹ <http://www.policelocale.be/5296/home.html>

La direction zonale de la police est située à Modave, Rue du Bois Rosine, 16 et le poste de police local est situé dans les bâtiments de l'Administration communale, rue du village 3 à Ouffet.

10.3.2. Plan zonal de sécurité 2009-2012

Un plan zonal de sécurité 2009-2012 existe et les priorités sont synthétisées dans le tableau suivant extrait du site de la police¹⁶⁰.

- Contribuer à maîtriser l'insécurité routière tant objective que subjective dans la zone.
- Contribuer à maîtriser le phénomène des cambriolages dans les habitations.
- Contribuer à renforcer le sentiment de bien-être et améliorer la qualité de la vie en réduisant les principaux facteurs dérangeants.
- Contribuer à réduire l'implication des jeunes de moins de 25 ans en tant qu'auteurs ou victimes dans les phénomènes visés par les trois objectifs stratégiques précédents.

Chaque année des statistiques et enseignements sont tirés afin d'orienter les actions sur le terrain. Dans les prochains paragraphes, le lecteur trouvera des éléments communiqués par la police permettant de relativiser le sentiment d'insécurité. Bien entendu, comme tous les chiffres, ceux-ci doivent être interprétés avec prudence, car il existe aussi un « chiffre noir » qui représente tous les actes théoriquement identifiables comme infraction mais non connus des services de police.

10.4. Sécurité routière et accidents de la circulation

Dans ce paragraphe, les données de l'INS seront utilisées et complétées par les chiffres de la zone de police.

	1978	1985	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Anthignes	18	10	10	13	15	9	11	13	17
Aywaille	74	61	44	73	62	55	73	55	69
Clavier	35	20	17	14	21	12	18	20	12
Comblain-au-Pont	38	22	23	18	17	15	20	20	16
Durbuy	56	42	41	44	87	64	63	59	64
Ferrières	30	24	22	24	32	25	29	24	23
Hamoir	12	15	14	13	14	10	13	25	17
Nandrin	34	25	28	32	27	29	32	21	20
Ouffet	7	12	11	14	2	13	13	13	4
Sprimont	78	50	54	41	45	41	53	50	53
Tinlot	25	13	20	16	17	11	11	30	27

Le nombre d'accidents constatés sur OUFFET semble faible par rapport à d'autres communes (Aywaille, Durbuy, Sprimont, Nandrin...). Cet état de fait peut s'expliquer, en partie, par le nombre de kilomètres de voiries et également par l'absence d'une autoroute traversant l'entité. Cependant, la configuration de certains lieux peut être accidentogène. Malgré une forte

¹⁶⁰ <http://www.infozone.be/fiches/lie/5296.htm>

croissance du nombre de véhicules et du flux de circulation, le nombre d'accidents n'a pas suivi la même courbe prouvant que des efforts axés sur la sécurité routière ne sont pas vains. Les années 2005 et 2009 sont particulièrement favorables.

Comme l'illustre le tableau basé sur les chiffres INS, les victimes sont majoritairement les utilisateurs des voitures. Parmi les deux roues, les conducteurs de moto sont les plus touchés. Les piétons sont relativement épargnés puisque, entre 2005 et 2009, un seul blessé de ce type a été relevé.

	2005	2006	2007	2008	2009
Piétons	0	0	1	0	0
Cyclistes	0	0	1	0	1
Cyclomotoristes	0	1	2	0	0
Motocyclistes	0	7	7	5	1
Conducteurs ou passagers de voitures, camionnette, camions	5	12	4	10	2
Autre usager	0	0	0	0	0

Les données communiquées par la zone de police complètent bien l'information et permettent de disposer de chiffres jusqu'au 31 décembre 2009. La zone géographique couverte par ces données s'écarte légèrement de la Microrégion déterminée dans ce diagnostic.

Ce premier tableau, extrait du rapport annuel 2009 de la police du Condroz, concorde avec les chiffres de l'INS.

ZP CONDOZ	Accidents avec lésions corporelles							
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
ANTHISNES	12	19	8	13	10	10	12	16
CLAVIER	14	15	17	16	12	16	21	12
COMBLAIN	13	27	27	15	13	19	20	14
FERRIERES	22	18	18	24	24	23	18	17
HAMOIR	9	17	13	13	10	15	22	17
MARCHIN	13	17	12	16	12	6	12	12
MODAVE	18	24	22	20	13	23	21	25
NANDRIN	23	23	15	19	27	29	22	20
OUFFET	9	7	13	4	12	12	12	5
TINLOT	13	18	15	16	10	9	29	24
Total annuel	146	185	160	156	143	162	189	162

Deux autres tableaux réalisés pour 2009 permettent d'apporter un éclairage supplémentaire sur les lieux où se déroulent les accidents constatés par les services de l'ordre sur OUFFET.

2009

	Accidents	Mortels	Blessés	
			Graves	Légers
RN 623	1	0	0	1
RN 654	1	0	0	1
RN 66	3	1		3
Route locale	0	0	0	0
Total	5	1	0	5

Vitesse autorisée	Accidents	Mortels	Blessés	
			Graves	Légers
30	-	-	-	-
50	2	1	0	2
70	-	-	-	-
90	3	0	0	3

Au vu de la fréquence peu importante d'accidents, il est difficile d'avancer des conclusions valides et il est donc intéressant de se reporter aux données qui avaient été communiquées pour 2007 dans le cadre de l'élaboration du prédiagnostic.

2007

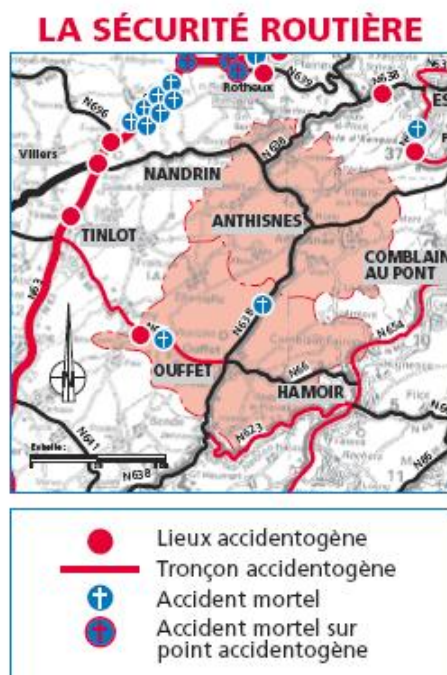
	Accidents	Mortels	Blessés	
			Graves	Légers
RN 623	3	0	0	3
RN 638	2	0	0	2
RN 66	5	1	1	5
Route locale	3	0	0	3
Total	13	1	1	13

Vitesse autorisée	Accidents	Mortels	Blessés	
			Graves	Légers
30	-	-	-	-
50	6	0	1	7
70	-	-	-	-
90	7	1	0	6

En 2007, la RN 66 est la plus accidentogène suivie par la RN 623. Il est rassurant de constater que les zones 30 sont épargnées par les accidents avec blessés.

La grande majorité des accidents se produisent dans les zones où la vitesse maximale autorisée est de 90 km/h. Ce constat peut également être tiré sur l'ensemble de la zone de police comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Nb Accidents	2006	2007	2008	2009
30	3	3	4	5
50	30	50	59	38
70	13	6	10	11
90	89	107	100	95
120	11	6	19	17



Ce graphique extrait du PiCM confirme qu'un tronçon accidentogène traversant Ouffet est la RN 66.

En observant de manière plus large, la route du Condroz empruntée régulièrement par des OUFFETOIS est particulièrement dangereuse car de nombreux accidents mortels y sont comptabilisés.

Les forces de l'ordre expliquent dans leur analyse que la cause principale des accidents est la perte de contrôle du véhicule essentiellement provoquée par la vitesse et l'imprégnation alcoolique des conducteurs. Ces éléments donnent donc des indications sur les axes de la politique préventive à mener en la matière.

Au niveau de l'ensemble de la zone de police, comme le montre le tableau ci-dessous, l'implication des jeunes dans les accidents se manifeste plus particulièrement les vendredis, samedis et dimanches.

Accidents avec lésions corporelles des moins de 25 ans								
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Total
Anthignes	2	1		1		2	1	7
Clavier		2	1	1	3			7
Comblain-au-Pont		2		2		3	1	8
Ferrières		1		1	1	1	2	6
Hamoir			1	1	1	2	2	7
Marchin		1			2		2	5
Modave			2		3	2	1	8
Nandrin		1	1	1	1	5	4	13
Ouffet		1						1
Tinlot	1	3	2			4	2	12
2009	3	12	7	7	11	19	15	74

10.5. Outils communaux pour la mobilité et la sécurité routière

Comme évoqué à plusieurs reprises, OUFFET s'est inscrit dans la dynamique d'un Plan interCommunal de Mobilité ce qui offre la possibilité de bénéficier de subsides pour des projets rentrés dans le cadre du *Plan Escargot*¹⁶¹, la subvention prenant en charge 75 % du coût du projet. Concrètement l'aide régionale a permis en 2004 d'effectuer la réfection de la *rue Sauvenière* et les *Crédits d'impulsion 2005-2006* ont rendu possible l'aménagement des trottoirs le long de la route régionale à Warzée.

Il existe d'autres outils permettant d'agir de manière concrète sur la mobilité et la sécurité routière. Citons parmi les initiatives soutenues par la Région wallonne : les Plans de Déplacement Scolaires, les Plans de Déplacements d'Entreprises, les fiches d'accessibilité multimodale, la semaine de la mobilité... Ces outils peuvent être actionnés par le secteur public mais également par le secteur privé.

10.6. Déclaration de politique générale 2007-2012 de la commune

Le Plan interCommunal de Mobilité est mis en avant comme outil permettant d'améliorer la situation existante notamment par le biais de concrétisations financées par les crédits "Escargots". Une proposition intéressante est également à souligner: *instauration d'une navette gratuite pour les personnes et vers les endroits isolés de notre Commune, avec adaptation des heures d'ouverture de certains services.*

La police de proximité représente, en collaboration avec les professionnels du secteur et le monde associatif, la pierre angulaire d'une politique de sensibilisation à la sécurité au sens large du terme.

¹⁶¹ Anciennement appelé « Crédits d'Impulsion ».

Synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
▪ Zone de police qui développe un plan zonal de sécurité sur des bases objectives ▪ Le PiCM et ses réalisations subventionnées (plan Escargot) ▪ Peu de piétons impliqués dans des accidents ▪ L'Ouftibus (transport à la demande) ▪ Taxi condruces et affiliation à Carpoolplaza	▪ Réseau de transports en commun déficient en dehors du transport scolaire ▪ Nombre de véhicules automobiles en constante augmentation

Malheureusement OUFFET est une commune où il est difficile de se déplacer sans un véhicule automobile car les transports en commun offrent peu de possibilités. Ceci mérite une attention particulière puisque cette déficience peut représenter un frein dans le développement même des activités économiques, culturelles, sportives... Cependant, certaines mesures favorisant le covoiturage et des systèmes à la demande se mettent en place.

Les accidents de la circulation ne sont pas endémiques par rapport à d'autres communes. Cependant, il vaut mieux prévenir que guérir et réaliser des aménagements dans l'optique de sécuriser l'ensemble des usagers reste une bonne option. Le PiCM est donc un outil de choix qui mérite cependant une adaptation car la situation sur le terrain évolue d'année en année.

Pour améliorer la qualité de vie, le sentiment de sécurité est essentiel. Les membres de la zone de police sont des acteurs importants dans la politique préventive et répressive à mener.

11. GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS

Découper une matière en thèmes n'est pas toujours aisé, et tout au long de cette Partie I, des éléments de la gestion communale ont été insérés au fil des paragraphes. Le lecteur se réfèrera aux paragraphes ad hoc, ce chapitre complétant les informations précédentes.

11.1. Administration communale

Situé au centre de l'entité, le principal bâtiment administratif, au sein duquel la salle du Conseil est intégrée, se situe rue du Village n°3. Les citoyens sont accueillis du lundi au samedi de 9H00 à 12H00. Cette ouverture le samedi est un point positif pour les personnes travaillant en semaine durant les heures de bureau.

11.2. Collège communal, Conseil communal

Le Collège communal¹⁶² est composé du Bourgmestre, des trois Echevins et du Président du Centre Public d'Action Sociale

	Compétences
Bourgmestre	
<i>Marc GIELEN (EC)</i> ¹⁶³ <i>Tige de Hody, 15</i> <i>4590 Warzée</i>	<i>Police, Finances, Emploi, Sport</i>
Echevins	
<i>Caroline MAILLEUX (EC)</i> <i>Béemont, 7</i> <i>4590 Warzée</i>	<i>Etat civil - Population - Jeunesse - Instruction publique - Information - Petite enfance</i>
<i>René LAMBAY (EC)</i> <i>Rue Hestrumont, 12</i> <i>4590 Ouffet</i>	<i>Travaux - Bâtiments</i>
<i>Renée LARDOT (EC)</i> <i>Tige de Fairon, 9</i> <i>4590 Ouffet</i>	<i>Logement - Culture - 3ème âge - Environnement - Patrimoine</i>
Président du CPAS	
<i>Paul WAUTELET (EC)</i> <i>Rue du Tige, 36</i> <i>4590 Ouffet</i>	

¹⁶² Le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation prévoit, depuis le 08 octobre 2006, que siège au Collège Communal le (la) Président(e) du CPAS. Les membres du Collège se répartissent entre eux les attributions en début de législature. Ils ne peuvent prendre de décisions que collégalement à l'exception de l'Officier d'Etat-Civil et du Bourgmestre dans des fonctions de police préventive.

¹⁶³ Entente Communale (EC).

Le Conseil communal est composé du Bourgmestre, des trois Echevins, du Président du CPAS et des conseillers communaux; ces derniers sont repris dans de le tableau ci-dessous.

Conseillers communaux (au 1/01/2011) en plus des Bourgmestre et Echevins		
Francis FROIDBISE (EC) Rue Haïre, 46 4590 Ouffet	Jean-Marc MOES (EC) Grand'Route, 2 4590 Warzée	Emilie SERVAIS (EC) Thier de l'Ovreux,1 4590 Ouffet
Tony ROBERT (OPA) ¹⁶⁴ Rue du Perron, 7 4590 Ouffet	Benoit JADIN (OPA) Rue de l'Eglise, 27 4590 Ouffet	Agnès VAN EYNDE (OPA) Xhenceval, 1 4590 Ouffet

11.3. Moyens humains de l'Administration communale

Les données ont été communiquées par l'Administration communale.

Administration

- Le secrétaire communal: Henri LABORY
- Les employés: Francine BOURGUIGNON (population, état civil, étrangers, permis de conduire), Marie-France HENROT (urbanisme, permis d'exploiter), Caroline LAMBERT (comptabilité, taxes, redevances), Nathalie DONIS (affaires générales, élections, enseignement, extrascolaire, gestion du personnel, informatique, pensions, service du logement), Vlora MEHMETI (comptabilité), Renaud IMHAUSER.

Personnel ouvrier

- Les ouvriers: Michel LECLERE, Francis CORNET, Thierry GILSON, José BAULESCH, André DAMSIN, Benoît EVRARD, Johnny FRANCOIS, Eric HERMAN, Philippe LAMBIN, Michaël LORENZUTTI, Eric RASQUIN, Henri ROUXHE.
- Les agents d'entretien: Geneviève BARONHEID, Chantal LIMAGE

Personnel enseignant

- Le directeur: Frédéric BROGIATO
- Les institutrices maternelles: Christine MOES, Marie-Alice PIRE
- Les institutrices (-teurs) primaires: Frédéric BROGIATO, Guénaël LECLERE, Christine PAQUES
- Le professeur d'éducation physique: Yves ROINET

¹⁶⁴ Ouverture, Participation, Action (OPA)

Personnel de l'accueil extrascolaire

- La coordinatrice-animatrice: Edith DEFAWES
- L'animatrice: Emilie BEAUMONT

Bibliothèque

- La bibliothécaire: Kristel COPPE

11.4. Collaborations de la Commune – Affiliations aux intercommunales, autres organismes et sociétés

Dans différentes matières, la Commune a besoin de bénéficier de l'expertise de différents organismes publics et parapublics mais aussi du privé (asbl...): *Intermosane, FINIMO, Intradel, SPI, CILE, AIDE, GREOA, La Teignouse, Dexia, Ethias, asbl Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy, GAL du Pays des Condruses, Union des Ville et Communes de Wallonie (UVCW) ...*

11.5. Finances

11.5.1. Taxes et redevances communales

Au niveau de l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) le taux est de 7,5%. Le précompte immobilier est passé en 2008 à 2.400 centimes additionnels et le conseil communal du 3 octobre 2011 a laissé la taxation inchangée. Cette pression fiscale est moindre que dans la majorité des communes wallonnes

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des taxes pour OUFFET

Taxes

Description		Euros
Taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des immondices	Par ménage	80
	Par personne isolée	40
Carte d'identité et titre de séjour	Carte d'identité	15
	Duplicata	20
	Pièce et certificat d'identité pour enfants de moins de 12 ans	1,25
Passeport	<i>Personne de plus de 18 ans</i>	
	a) procédure normale	74
	b) procédure d'urgence	243
	<i>Personne de moins de 18 ans</i>	
	a) procédure normale	44
	b) procédure d'urgence	213
Carnet de mariage		15
Autres documents administratifs, certificats, extraits...	Par document	3
Document soumis au droit de timbre		
Taxe communale sur la distribution d'écrits publicitaires	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires jusqu'à 10 gr inclus	0,0111
	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 10 gr et jusqu'à 40 gr inclus	0,0297
	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 40 gr et jusqu'à 225 gr inclus	0,0446
	Par exemplaire distribué pour écrits et échantillons publicitaires supérieurs à 225 gr	0,08
	Par exemplaire d'écrit distribué émanant de presse régionale gratuite	0,006
Permis d'environnement	Classe 1	125
	Classe 2	30
	Classe 3	15
Taxe communale sur les secondes résidences	Par seconde résidence	500
Taxe vente sacs poubelles	Par sac	1,5

Redevances communales

Description		Euros
Redevance sur la délivrance de documents urbanistiques	(par document)	25
Redevance sur exhumation	(par exhumation)	250
Redevance pour l'intervention des services communaux en matière de propreté publique	<i>Enlèvement déchets abandonnés</i>	
	Petits déchets (tracts, cendriers, etc...)	50
	Sacs poubelles	75
	Volumes importants: 1 ^{er} m ³	370
	Idem : m ³ supplémentaire	25
	<i>Par acte de nettoyage</i>	
	Divers du fait d'une personne ou d'une chose (vidange avaloir, dispersion dégraisse ou d'huile sur la voie publique...)	75
	Par acte d'enlèvement de déjection canine et autres salissures d'animaux	50
	Par acte d'enlèvement de la voie publique de nourriture destinée aux animaux errants et aux pigeons	50
	De tags, apposés sur le domaine public	50
	<i>Par acte d'enlèvement</i>	
	D'affiches apposées en d'autres endroits du domaine public que ceux autorisés	50,00 €/m ²
	De panneaux amovibles	25
	Par m ² d'effacement de graffitis, apposés sur le domaine communal	250
Raccordement au réseau d'égouttage	Par mètre courant de front de voirie, hors lotissement, en zone d'épuration collective	50
	Par mètre courant de front de voirie, hors lotissement, en zone d'épuration individuelle	25

11.5.2. Prime communale

Depuis 2004, il existe une prime communale qui est octroyée pour l'installation d'un chauffe-eau solaire (forfait de 300 € jusqu'à 4 m² + 40 € par m² supplémentaire jusqu'à un plafond de 1.250 €).

11.5.3. Moyens financiers et pouvoir d'emprunts

Comptes et budgets des dernières années		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Comptes 2008		
Droits constatés nets	4.913.410,21	968.120,15
Engagement	4.117.494,42	937.459,28
Résultats	795.915,79	30.661,11
Comptes 2009		
Droits constatés nets	1.539.793,59	1.093.500,00
Engagement	2.374.423,43	1.093.500,00
Résultats	-843.529,84	00,00
Compte 2010		
Droits constatés nets	4.260.734,37	3.638.511,73
Engagement	3.118.103,68	3.607.940,62
Résultats	1.142.630,69	30.571,11
Budget 2011		
Prévision recettes	2.435.524,00	1.974.719,30
Prévision dépenses	2.368.001,00	1.974.719,30
Résultats	67.523,00	0

Fin 2009, selon le profil individuel de la Commune établi par Dexia, le montant pour les emprunts à long terme à charge de la Commune par habitant n'est que de 84 € et est en diminution par rapport aux années précédentes. Ce chiffre est très bas car en moyenne pour les communes en Province de Liège on arrive à 931 €/habitants.

Parmi les dépenses¹⁶⁵, celles-ci se ventilent comme suit:

- *du personnel intervenant à concurrence de 47,31 %*
- *de fonctionnement intervenant à concurrence de 24,58 %*
- *de transferts intervenant à concurrence de 25,95 %*
- *de la dette intervenant à concurrence de 2,16 %*

Le niveau de l'endettement de la Commune est très raisonnable et son pouvoir d'emprunt reste donc important.

¹⁶⁵ http://www.ouffet.be/index.asp?doc_id=95

11.6. Equipements et infrastructures¹⁶⁶

11.6.1. Patrimoine communal

Le lecteur trouvera en annexe de la Partie I l'ensemble du patrimoine communal.

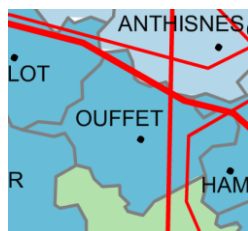
11.6.2. Distribution d'eau

La distribution d'eau sur la commune est gérée par trois compagnies différentes en fonction des anciennes communes:

- la **Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE)** pour Ouffet;
- la **Société Wallonne de Distribution des Eaux (SWDE)** pour Ellemelle;
- la **Compagnie Intercommunale des Eaux Source les Avins groupe Clavier (CIESAC)**.

11.6.3. Distribution d'électricité

Depuis la libéralisation du marché, le consommateur final peut se fournir auprès de la société de son choix comme *Electrabel, Essent, Nuon, Luminus...*



Intermosane s'occupe d'une partie du réseau basse tension de distribution sur l'entité et des lignes d'un voltage inférieur à 150 KV comme celle de 15 KV qui longe le chemin allant de Petit Ouffet à Xhenceval. Par contre *Elia* s'occupe des infrastructures hautes tensions dépassant 150KV comme celle qui passe à proximité d'Ellemelle. Le schéma ci-contre¹⁶⁷ montre les grandes lignes électriques qui traversent l'entité.

11.6.4. Plans triennaux¹⁶⁸

Plan triennal 2004-2006

- Enduisage des rues Hestrumont, des Pahys, Perron, Haïre à Ouffet, de la ruelle au Ris du Tige de Pair à Warzée.
- Réfection des toitures et nettoyage des façades de l'Eglise Saint-Médard.

Plan triennal 2007-2009

Année 2008

- Endoscopie de diverses parties du réseau d'égouttage.

¹⁶⁶ Cf. Annexes Partie I, cartes n°2 et n°3

¹⁶⁷ <http://www.icedd.be/atlasenergie/cartes/ftptma01.swf>

¹⁶⁸ Pour plus d'information sur les possibilités offertes par les plans triennaux : <http://mrw.wallonie.be/dgpl/fr/subventions/default.asp#triennal>

- Divers travaux de renouvellement d'égouttage Grand-Place d'Ouffet, rue Sauvenière, chaussée de Huy, rue du Perron.

Année 2009

- Réalisation de divers aménagements de sécurité au niveau des entrées de villages et carrefours dangereux à Warzée (rue du Baty), à Ellemelle (rue du Moulin et ruelle des Fossés) et à Ouffet (rue Tige Pirette).
- Egouttage de la rue de l'Eglise à Warzée (400 m).
- Travaux sur les abords de voiries de la chaussée de Huy (Protection des piétons et aménagement du stationnement).

Plan triennal 2010-2012

Année 2011

- Egouttage prioritaire de la rue de l'Eglise à Warzée.

11.6.5. Travaux financés en tout ou en partie via d'autres programmes de la Région wallonne ou d'autres pouvoirs subsidiaires

Concrétisés

- L'aide régionale "*Crédits d'impulsion 2005-2006*" (appelé maintenant *Plan Escargot*) ont permis l'aménagement des trottoirs le long de la route régionale à Warzée.
- Le *Plan Mercure 2007-2008* a permis l'aménagement de l'étang d'Ellemelle.
- Le *Plan UREBA 2008* a permis : l'isolation et la réalisation d'un nouveau plancher au niveau des greniers de l'Administration communale, l'isolation du plafond de la bibliothèque et la réalisation d'un sas d'entrée, l'isolation et le remplacement des châssis et l'installation d'un nouveau chauffage au niveau du local des jeunes (rue du Perron).

Programmés

- Réfection du monument aux morts (Guerre 40-45) sis au Cimetière d'Ouffet et réalisation d'une œuvre commémorative.
- Dossier de l'appel à projets « générations rurales » une salle intergénérationnelle à « la Sitelle ».

11.6.6. Travaux effectués par le service des travaux de la Commune et/ou sur les fonds propres à la Commune

Concrétisés depuis 2008

- Pose de caveaux dans le cimetière d'Ouffet.
- Pose de conduites d'eau : rue Halbadet, rue Es Golet, sentier Maroye, pour alimenter le Proxy Delhaize et l'Eco-marché.

- Aménagement locaux du Patro.
- Remplacement des conduites d'eau des rues du Perron et Haïre.
- Divers travaux d'égouttage.
- Travaux de réfections à l'école communale et aménagement d'un coin repos et d'un bureau.
- Travaux de sablage et de rejointoiement à l'intérieur de la Tour de justice.
- Travaux de menuiserie intérieure et peinture des appartements des Pahys.
- Travaux au parking de la Tige de Pair, du sentier de Warzée jusqu'à l'école et la ruelle du Ris.
- Aménagement d'un bureau supplémentaire et des greniers à la Maison communale.
- Réalisation des trottoirs rue Halbadet et Es Golet.
- Réfection d'un tronçon de voirie Tige de Fairon...

Programmé

- Salle communale de la rue aux Oies.

11.7. Collecte et gestion des déchets

11.7.1. Modalités de collecte

La gestion des déchets sur la commune d'OUFFET est gérée par l'intercommunale INTRADEL. A l'heure actuelle, le système des sacs payants est d'application.

Déchets ménagers

La collecte hebdomadaire en porte à porte est effectuée les vendredis du mois.

Les ordures ménagères sont incinérées ou mises en Centre d'Enfouissement Technique (CET). Le recyclage ou la valorisation n'est possible qu'à partir des déchets triés déposés en porte-à-porte (PMC) ou à partir des déchets acheminés vers les parcs à conteneurs et bulles à verres.

Papiers/cartons et déchets PMC

Les PMC et papiers sont collectés en porte-à-porte toutes les semaines paires.

Encombrants

Les encombrants sont enlevés à la demande pour une somme dépendant du cubage (10 €/m³).

Recyparc

Cette infrastructure, pour les communes d'Anthisnes et d'OUFFET, est implantée rue de Hody à Ouffet. Le Recyparc est ouvert de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 du mardi au vendredi et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.

Bulles à verres et conteneurs à textiles et chaussures

Ces structures permettant au citoyen de pratiquer le tri sélectif sont disséminées à divers endroits de la Commune: rue aux oies à Ouffet, rue de Verlée à Ellemelle et rue Tige de Pair à Warzée. Un conteneur de l'asbl Terre est également installé sur l'aire de stationnement du Proxy Delhaize et de l'Intermarché.

Collecte des sapins

La collecte des sapins est programmée début janvier.

11.7.2. Quantité de déchets

Au niveau de la quantité des déchets à OUFFET, une amélioration du tri sélectif s'est produite au cours du temps comme le montre le tableau communiqué par la Commune.

ANNEE	Habitants SPF	ORDURES MENAGERES		DECHETS ORGANIQUES		P.M.C.		PAPIERS - CARTONS	
		Quantité(kg)	kg/hab.an	Quantité(kg)	kg/hab.an	Quantité (kg)	kg/hab.an	Quantité (kg)	kg/hab.an
2010	2.677	373.140,00	139,39			38.020,00	14,20	114.200,00	42,66
2009	2.612	392.320,00	150,20			39.120,00	14,98	106.080,00	40,61
2008	2.613	364.440,00	139,47			38.527,55	14,74	75.320,00	28,83
2007	2.551	359.220,00	140,82			36.018,00	14,12	73.140,00	28,67
2.006	2.529	345.940,00	136,79			36.592,74	14,47	78.240,00	30,94
2.005	2.486	339.500	136,56			36.060	14,51	100.620	40,47
2.004	2.515	349.240	138,86			35.257	14,02	84.700	33,68
2003	2.511	337.020,00	134,22			35.874,00	14,29	87.360,00	34,79
2002	2.487	483.520,00	194,42			30.337,00	12,20	83.980,00	33,77

Une réduction de la quantité des ordures ménagères se manifeste. Cependant, il serait utile de focaliser des efforts sur la manière de consommer afin que le consommateur évite autant que faire se peut d'acheter des produits « suremballés ».

De même la quantité de papiers et cartons collectée semble croître au cours du temps.

11.8. Service Régional d'Incendie (SRI)

Ce service est installé dans le parc communal de Hamoir rue de Tohogne 12. Il y a de nombreuses années, en 1896, le Conseil communal Hamoirien décidait de mettre sur pieds un corps de Pompiers¹⁶⁹. Actuellement, les pompiers couvrent différentes communes du secteur (Hamoir, Ferrières, Anthisnes, OUFFET, Comblain-au-Pont, une partie de Durbuy) pour à peu près 23.000 habitants. Un service d'ambulance est également assuré. Une réforme des SRI se profile et cette matière risque donc d'évoluer à brève échéance tout en provoquant une augmentation des coûts pour la Commune.

11.9. Bpost

Rue de la Sauvenière à Ouffet, le bureau est ouvert :

- le lundi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- du mardi au vendredi de 13h45 à 16h45

Il est possible de se fournir en timbres à la *librairie de Pery*, *La Maison du papier*, *Esso Ouffet*.

Les boîtes aux lettres sont, quant à elles, présentes dans chaque village.

11.10. Note de politique générale de 2007-2012 de la Commune

La diminution des recettes par la perception de dividendes moindres et une augmentation des dépenses risquent de se produire (réforme du SRI, libéralisation du marché de l'électricité, crise financière...).

Les moyens budgétaires sont évoqués en lançant des pistes à suivre pour une bonne gestion *et il ressort qu'il conviendra de développer des économies dans tous les secteurs, voire le cas échéant de dégager des moyens nouveaux au travers de la fiscalité.*

¹⁶⁹ <http://www.hamoir.be/pompiers/Historique.html>

Synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
▪ Ouverture le samedi matin des services de l'Administration communale ▪ Endettement faible de la Commune ▪ Taxation inférieure à ce qui se pratique en moyenne dans les communes de la Région wallonne ▪ Nombreux travaux subsidiés ▪ Tri des déchets efficace et Recyparc	▪ Augmentation progressive de la taxation ▪ Heures d'ouverture de Bpost assez limitées

Malgré une légère augmentation de la pression fiscale en 2008, OUFFET est en-dessous de la moyenne régionale. L'endettement de la Commune est particulièrement bas laissant ainsi une marge de manœuvre importante pour des investissements. Le rapport financier de Dexia montre également qu'OUFFET finance une bonne partie des travaux à l'aide de subsides et de fonds propres.

L'ouverture le samedi matin de l'Administration communale est un plus pour les OUFFETOIS car cette permanence ne s'effectue pas dans de nombreuses communes qui ont pourtant plus de personnel.

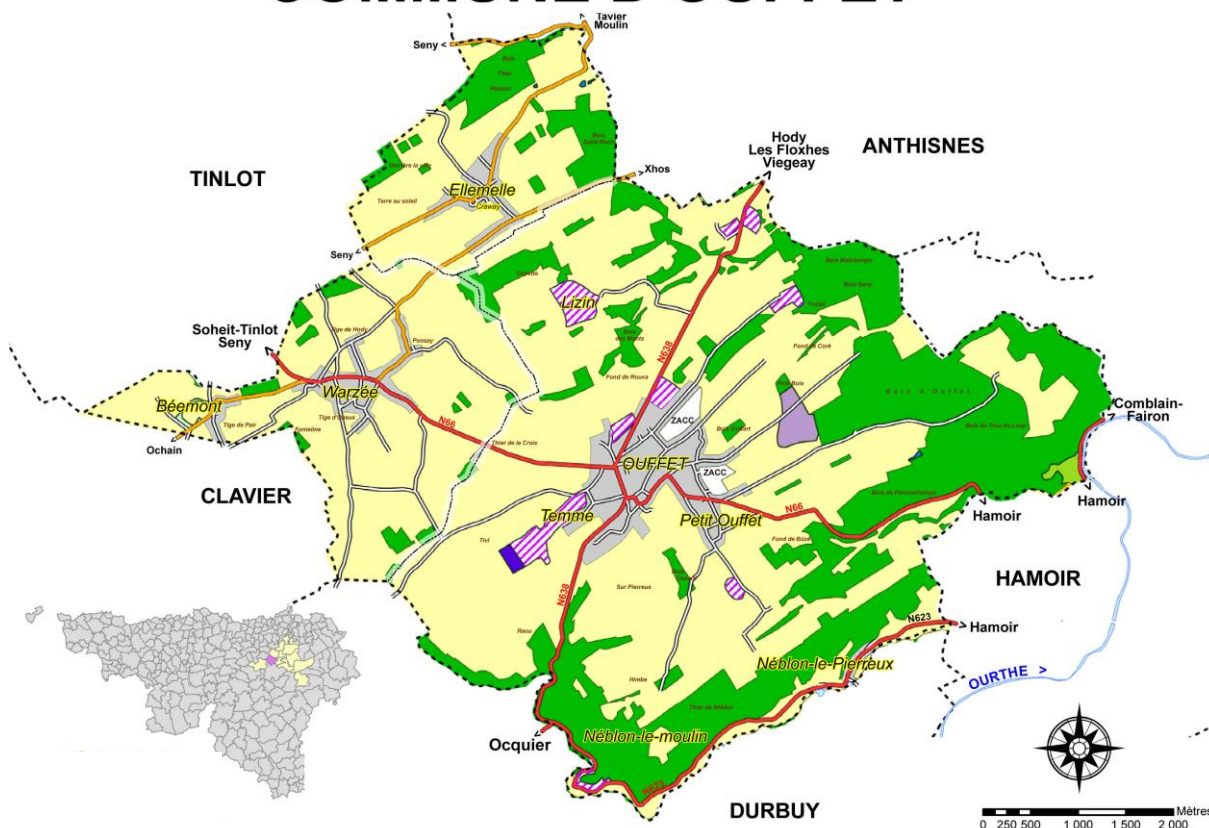
La gestion des déchets avec le tri sélectif évoluera dans les années à venir avec aussi une application au client final de l'intégralité du "coût-vérité".

12. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

Ce chapitre est une synthèse des caractéristiques socio-économiques d'OUFFET. Se référer aux tableaux Atouts, Faiblesses en fin de chaque chapitre permettra également au lecteur de se forger rapidement une bonne image de l'entité. La cartographie reprise dans les annexes de la Partie I spatialise certaines caractéristiques communales.

12.1. Caractéristiques géographiques, ressources naturelles et environnement

COMMUNE D'OUFFET



Située en Province de Liège et limitrophe à celle du Luxembourg, la commune d'OUFFET est intégrée dans le **Pays d'Ourthe-Ambève**. Commune de l'Eurégio Meuse-Rhin, l'entité de **4.022 hectares** résulte de la fusion entre les anciennes communes d'Ouffet, d'Ellemelle et de Warzée. Cette commune du **Condroz liégeois** participe également à la dynamique impulsée par le Groupement d'Action Local (GAL) du **Pays des Condruses**. OUFFET présente un relief un peu plus accidenté vers le sud de la Commune. Son aspect rural est confirmé par le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) qui octroie à l'entité le statut de « commune rurale à **prédominance de surfaces agricoles et forestières** ». Au niveau lithologique, la partie centrale de la Commune est principalement constituée de **roches calcaires** puisqu'OUFFET fait partie de la Calestienne. La présence de **phénomènes karstiques** se manifeste avec des cavités, résurgences et dolines.

Notons que d'un point de vue paysager, de **vastes panoramas** sont fréquents sur le plateau d'OUFFET ce dont il est important de tenir compte en matière d'aménagement du territoire.



Au niveau hydrographique, au sud de la Commune coule le **Néblon** qui est le principal ruisseau de l'entité après l'Ourthe qui ne traverse l'entité que sur un peu moins de 700 mètres à la frontière de Hamoir. Les **nappes phréatiques** constituent une richesse abondamment exploitée ce qui implique l'existence de zones de protection de captage.

Les différents substrats sont donc réunis pour devenir le terreau de **biotopes variés** se traduisant par une faune et une flore, parfois endémiques, diversifiées. Des **sites** sont d'ailleurs **protégés** juridiquement comme les 4 sites **Natura 2000**. Les **arbres et haies remarquables** sont également nombreux (144 éléments). Outre ses sites protégés, de nombreux endroits constituent des lieux biologiquement intéressants comme les zones humides proches du Néblon.

Différents **outils de gestion** ont été mis en place afin de minimiser l'impact négatif des activités humaines sur le territoire. Depuis 2010, OUFFET a rejoint le **Contrat rivière Ourthe** et est également inscrite dans la dynamique **Life Héliantheme** pour la protection de pelouses calcaires. En outre, **l'Opération 31 Communes au soleil** a permis d'équiper la Maison Communale de panneaux photovoltaïques pour générer de l'électricité verte. En ce qui concerne l'épuration des eaux, le réseau d'égouttage est déjà bien développé. Au niveau de la gestion forestière, seuls des **propriétaires privés** ont adopté le système de **certification PEFC**. Le développement de zones humides comme le réaménagement de l'**étang d'Ellemelle** permet également de renforcer la biodiversité.

12.2. Caractéristiques du patrimoine bâti, du logement et aménagement du territoire



L'**histoire** parfois agitée de la région a laissé de nombreux vestiges plus ou moins bien conservés qui forgent l'identité des différents villages et hameaux. L'utilisation de certains matériaux comme les **pierres d'avoine** dans de très nombreuses habitations au centre d'Ellemelle donne également une belle homogénéité. Cependant, l'analyse du bâti montre également que l'entité est loin d'être uniforme. Par exemple, la brique est nettement plus présente à Ouffet. Outre les **nombreux châteaux** et **anciennes fermes** en moellons dispersés sur l'entité, de nombreux éléments du **petit patrimoine** permettent aux habitants et visiteurs de se plonger dans les racines du passé. Parmi le patrimoine bâti, **3 monuments bénéficient d'un classement** (cf. p.60).

En ce qui concerne le logement, la **croissance** est de mise puisque la population est en augmentation. Malgré de **nombreuses rénovations** s'expliquant par l'ancienneté du parc du logement et afin d'absorber l'afflux massif de néo-ruraux, les **nouvelles constructions se multiplient** et le village d'**Ellemelle** est, à l'heure actuelle, particulièrement touché par ce phénomène. Les maisons 4 façades constituent une grande part du parc de logements. Au vu

des prix pratiqués dans le secteur acquisitif **l'accès à la propriété devient de plus en plus difficile**. Bien que l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA) et Ourthe-Amblève Logement (OAL) étendent leurs activités sur OUFFET, trouver une location à un prix modéré relève de l'exploit. Le **programme communal d'actions en matière de logement** a permis le développement de quelques logements à visée sociale.

Au vu de la croissance du bâti, **l'aménagement du territoire** constitue un point essentiel pour le développement harmonieux du territoire en tenant compte de ses spécificités. A l'heure actuelle, la Commune ne dispose **pas d'une Commission Consultative en Aménagement du Territoire et Mobilité (CCATM)** et rien n'indique sa création dans un avenir proche.

12.3. Caractéristiques économiques

Tout d'abord, **l'analyse des revenus** montre qu'en moyenne les OUFFETOIS disposent de moyens financiers **supérieurs à la moyenne régionale**. La répartition selon les différentes tranches de revenus par déclaration montre une proportion plus importante de déclarations de plus de 30.000 euros qu'en Wallonie. OUFFET compte également un **taux de demandeurs d'emploi moins élevé** qu'en Wallonie.

Au niveau des activités économiques, à l'instar de nombreuses communes wallonnes, le **secteur agricole**, qui compte de l'élevage et de la culture, est en perte de vitesse et il est de plus en plus difficile de trouver un repreneur pour une exploitation. Notons que de nombreux postes de travail découlent de **l'enseignement** notamment en fonction de la présence deux établissements secondaires. Ceux-ci ont eu une influence positive sur le développement commercial du centre d'Ouffet qui compte de nombreux magasins. L'existence d'un **parc artisanal** est un plus car des PME ont la possibilité de s'y installer.



Le **tourisme** est un **axe moins développé** que dans d'autres communes d'Ourthe-Amblève malgré la présence de promenades intéressantes mais non reconnues par le CGT. Pourtant, la Commune ne manque pas d'atouts et de potentialités de développement dans ce secteur. **L'évènementiel** draine souvent pas mal de monde.

12.4. Caractéristiques démographiques



La Commune présente donc une certaine **croissance démographique** mais qui est **modérée** par rapport aux autres communes de la Microrégion. Cependant, la population a tendance à augmenter un peu plus ces trois dernières années grâce au **solde migratoire**. Il est indéniable, comme dans l'ensemble de la Wallonie, que la **population vieillit**. Il est donc primordial de se projeter dans le futur en adaptant les services pour répondre aux besoins de demain. A l'heure actuelle, il existe **une seule maison de repos** située à Brihê Tiyou. Les changements sociétaux se marquent également au niveau de la cellule familiale dont le nombre de membres décroît au fil du temps: même si vivre dans une commune rurale semble protéger de la solitude, de plus en plus de personnes habitent seules. Les liens sociaux et intergénérationnels sont donc à promouvoir.

12.5. Caractéristiques de la Mobilité et de la Sécurité routière



trop peu présentes.

Si OUFFET est d'**accès facile via les routes régionales** au moyen d'un véhicule personnel, utiliser les **transports en commun** s'avère **difficile** pour rejoindre les différents villages. En effet, la fréquence des bus du TEC n'est pas idéale. Afin de faciliter la mobilité des citoyens, l'«*Ouftibus*» (transport à la demande) a été mis en place par le CPAS grâce à un partenariat public-privé; citons également l'initiative Taxi-condruses et l'adhésion à Carpoolplaza. En ce qui concerne les **modes doux de déplacement**, il n'est pas facile de se rendre d'un village à l'autre de manière sécurisante par des voies cyclopédestres

L'utilisation des moyens de transport est toujours intimement liée à la **sécurité routière** et, des **accidents** de la circulation se produisent en blessant plus généralement des **automobilistes** et leurs passagers que des piétons ou cyclistes. Les **motards** sont aussi régulièrement mis en cause. Les tronçons à 90Km/h des routes régionales sont les plus dangereux.

12.6. Caractéristiques de l'éducation, du secteur de la santé, de la vie socio-sportivo-culturelle, des services et de la gestion communale

La **forte présence de jeunes** sur le territoire s'explique par la présence des écoles secondaires. Les **associations parascolaires** gravitant autour de l'enseignement facilitent souvent l'intégration des parents habitant dans la Commune. Notons également qu'il existe des structures dont les activités sont tournées vers les **jeunes** (Mouvements de jeunesse).

Les OUFFETOIS peuvent bénéficier de l'**aide** et de l'**assistance** de nombreux services communaux comme le **CPAS**, mais aussi d'organismes privés (asbl, mutuelles...). Des services comme la distribution de repas à domicile sont appréciés. Comme dans de nombreux

domaines de la vie quotidienne, les différentes possibilités d'aide et d'assistance ne sont pas toujours suffisamment connues. Au niveau de l'**accueil extrascolaire**, la Sittelle rencontre un vif succès. Il existe également quelques accueillantes agréées par l'ONE mais le nombre de places est relativement limité.

Au niveau de la **vie sportive**, il existe des **infrastructures** dont certaines sont améliorables. En outre, certains **clubs** sportifs actifs sur l'entité utilisent également les salles des établissements secondaires installés à OUFFET. Il existe également un accord **transcommunal** avec Tennis Sports Accueil aux sports (TSA) qui organise un ramassage en car pour des stages se déroulant au **Hall Omnisports de Hamoir**.

D'un point de vue **culturel**, même s'il n'existe pas un centre culturel local, un certain dynamisme en la matière est observé. Outre la **bibliothèque** et ses activités, la **Tour de Justice** d'Ouffet est un lieu utilisé régulièrement (expositions, concerts...). L'accord conclu avec le **Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy (CCAH)** permet aussi le développement de manifestations culturelles. Parmi les associations locales certaines s'impliquent particulièrement dans les activités culturelles comme par exemple le Syndicat d'Initiative d'Ouffet.

La **commune d'OUFFET** joue un rôle prépondérant dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Outre les **plans triennaux**, et les travaux financés en tout ou en partie par un **pouvoir subsidiant**, des projets ont aussi été développés sur fonds propres. **Peu endettée**, l'entité dispose de moyens permettant de financer en tout ou en partie des projets. L'**Administration communale** (ouverte également le samedi matin) est un service de **proximité** dont les attributions se complexifient au gré des évolutions du paysage institutionnel et des législations souvent de plus en plus contraignantes. Le **peu de personnel communal** constitue également une difficulté supplémentaire à laquelle les communes de petite taille sont confrontées.

OUFFET, petite commune rurale et agricole du Condroz Liégeois, a une croissance démographique modérée pouvant être en partie expliquée par un certain éloignement d'une autoroute. Cependant, ces dernières années, une augmentation plus importante de la population est ressentie ce qui implique de nouveaux défis notamment au niveau environnemental. Un juste équilibre entre développement des activités humaines et le cadre de vie sera de mise. La population vieillissante est également à soutenir et les services rendus par le secteur public devront aussi être adaptés en fonction des besoins actuels et futurs.

SOURCES

Ouvrages, Etudes

CHAMBRE DES NOTAIRES, *Evolution du marché immobilier en 2007 en province de Liège*, février 2008.

FOCAN M., *Néblon-le-Moulin... Un moulin pas si banal que cela*, Bulletin Communal d'Ouffet, Janvier 2008.

GREOA asbl, *Commune d'Ouffet, Plan Communal Général d'Egouttage*, décembre 1997.

IWEPS, *Les estimations de la population active par Commune: une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail*, Août 2007.

MURRAY M. A., *The Witch-cult in Western Europe*, Oxford University Press, 1921.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, DGRNE, *Etat de l'Environnement Wallon, Paysage (1996)*.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, DGRNE, DIVISION DE LA NATURE ET DES FORETS, *Aménagement de la série 1 mixte de la commune d'Ouffet*, 2002.

OBSERVATOIRE DES EAUX SOUTERRAINES, *Etat des nappes d'eau souterraine de la Wallonie*, Juin 2008.

VAN BOL J.-M., *Entre politique et administration locales: pour un contrat d'objectifs*, octobre 2006.

SPF ECONOMIE, *Chiffres clés pour la commune d'Esneux*, 2007.

SGS Belgium S.A., *Etude d'incidence sur l'environnement d'un éventuel parc éolien à Ouffet*, octobre 2006.

Remarques

A cette liste il convient d'ajouter les Bulletins d'information communale ainsi que des feuillets informatifs distribués lors des journées du patrimoine. De plus, différents textes législatifs (loi, décrets...) ont également été consultés.

En ce qui concerne les statistiques, les principales sources utilisées sont: INS, IWEPS, le FOREM, CGT, Administration communale.

Pour la cartographie principalement : IGN 1/10.000, PPNC, PLI (v.0.6)

Sites Internet principaux consultés

<http://air.wallonie.be>
<http://aquaphyc.environnement.wallonie.be>
<http://biodiversite.wallonie.be>
<http://cartographie.wallonie.be>
<http://ecodata.mineco.fgov.be>
<http://environnement.wallonie.be>
<http://fr.wikipedia.org>
<http://infrasport.pouvoirslocaux.wallonie.be>
<http://jelisdansmacommune.be>
<http://mineco.fgov.be/>
<http://mrw.wallonie.be>
<http://natura2000.wallonie.be>
<http://siouffet.skynetblogs.be>
<http://statbel.fgov.be>
<http://statistiques.wallonie.be>
<http://www.cr-ourthe.be>
<http://vendredisdelatour.skynetblogs.be>
<http://www.actu24.be>
<http://www.ardennesmagazine.be>
<http://www.arouffet.be>
<http://www.casanovaouffet.be>
<http://www.cicc-clavier.be>
<http://www.cile.be>
<http://www.croixrouge.be>
<http://www.euregio-mr.org>
<http://www.geologie-info.com>
<http://www.guidesocial.be>
<http://www.hamoir.be>
<http://www.icedd.be>
<http://www.ilcsf.be/accueil.html>
<http://www.intercommunales-liegeoises.be>
<http://www.journeesdupatrimoine.be>
<http://www.lamediatheque.be>
<http://www.lateignouse.be>
<http://www.leaderwallonie.be/homewal.php>
<http://www.lecarpediem.be>
<http://www.lepur.geo.ulg.ac.be>
<http://www.lesoir.be>
<http://www.locations4saisons.com>
<http://www.nandrin.be/histoire.htm>
<http://www.ouffet.be>
<http://www.ouffet-medieval.be>
<http://www.ourthe-ambleve.be>
<http://www.patroouffet.be>
<http://www.pefc.be>
<http://www.pppw.be>
<http://www.quefaire.be>
<http://www.scar.be>
<http://www.skene.be/RWJP97TXT/ouffetlizin.html>
<http://www.srfb.be>
<http://www.viamichelin.com>
<http://www.immoweb.be>

Partie II

RESULTATS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

1. DECISION DU CONSEIL COMMUNAL	151
2. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR : GREOA.....	151
3. PRISE DE CONTACT AVEC LE TERRITOIRE, LA POPULATION ET LES PERSONNES RESSOURCES	152
3.1. Premières rencontres avec les autorités communales	152
3.2. Visites de terrain	152
3.3. Personnes ressources.....	152
4. LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	153
5. SYNTHESE DE LA CONSULTATION CITOYENNE.....	154
6. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION	155
6.1. Calendrier des réunions et participation.....	155
6.2. Publicité	156
6.3. Réunions préparatoires	157
6.4. Méthodologie.....	157
7. REUNIONS DE RETOUR.....	159
7.1. Calendrier des réunions et participation.....	159
7.2. Publicité	159
7.3. Réunion préparatoire.....	160
7.4. Méthodologie.....	160
8. GROUPE DE TRAVAIL OBJECTIFS.....	161
8.1. Calendrier et participation	161
8.2. Publicité	161
8.3. Réunion préparatoire.....	161
8.4. Méthodologie.....	161
9. REUNIONS THEMATIQUES CITOYENNES (PREMIERE SERIE).....	162
9.1. Calendrier et participation	162
9.2. Publicité	163
9.3. Réunion préparatoire.....	163
9.4. Méthodologie.....	163
10. REUNIONS THEMATIQUES CITOYENNES (DEUXIEME SERIE)	164
10.1. Calendrier et participation	164
10.2. Publicité	165
10.3. Réunions préparatoires	165
10.4. Méthodologie.....	165
11. REUNIONS THEMATIQUES CITOYENNES (TROISIEME SERIE)	166
11.1. Calendrier et participation	166
11.2. Publicité	167
11.3. Réunions préparatoires	167
11.4. Méthodologie.....	167

12. ENQUETE AFIN D’APPROFONDIR LES DONNEES	168
13. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.....	169
13.1. Appel à candidatures et constitution de la Commission	169
13.2. Composition.....	169
13.3. Préparation des réunions	170
13.4. Calendrier des réunions de la CLDR	170
13.5. Déroulement et résultats des réunions de la CLDR	171
14. SUIVI DU PROCESSUS	174
15. CONSULTATION DE LA POPULATION : LES RESULTATS	175
15.1. Cadre de vie	175
15.2. Activités économiques	179
15.3. Vie citoyenne, lien social et participation citoyenne.....	183
15.4. Solidarité citoyenne (services - logements)	189
15.5. Mobilité – Sécurité routière	191
16. CONCLUSION.....	195

1. DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal d'OUFFET a décidé en date du 19 décembre 2006 de mener une Opération de Développement Rural (ODR) sur l'ensemble du territoire de la Commune. Le GREOA a été désigné comme organisme accompagnateur de l'ODR par le Ministre du Développement rural en février 2007.

2. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR : GREOA



Le Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, en abrégé GREOA¹⁷⁰, a vu le jour en 1972 à l'initiative des forces vives de la région Ourthe-Amblève avec comme objectif d'assurer la défense, le développement et la promotion des intérêts économiques et sociaux de cette région.

L'association (ASBL) étend principalement ses activités à treize communes de la Province de Liège: Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, OUFFET, Sprimont, Stoumont et Trooz.

Ses rôles et missions se déclinent suivant trois grands axes:

- le GREOA est un bureau d'études essentiellement orienté vers les questions d'environnement et d'aménagement du territoire;
- il est aussi un organisme de promotion au sens large du terme (économie, tourisme, culture et secteur social), actif dans le domaine de l'assistance aux entreprises et attentif au développement économique de la région, notamment au niveau touristique comme organisme gestionnaire de la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève. Il manifeste également sa présence dans divers programmes d'actions contre l'exclusion sociale;
- il constitue enfin un groupe de pression défendant les intérêts de la région Ourthe-Amblève.

Le GREOA s'est positionné comme *auteur de programme* de Programmes Communaux de Développement Rural (PCDR); il a réalisé ceux des communes d'Aywaille, de Sprimont, d'Esneux, de Stoumont et de Hamoir. Il est également l'auteur de programme des PCDR en cours d'élaboration pour les communes d'OUFFET, de Ferrières et de Trooz.

Il s'est également affirmé comme *organisme accompagnateur* dans la mesure où, depuis l'année 2003, grâce au soutien financier de la Région wallonne, il a pu engager trois agents (2,5 ETP) afin d'aider les communes d'Aywaille et de Sprimont dans la mise en œuvre des consultations citoyennes prévues dans le cadre de ce type de programme. Ce soutien s'est élargi en 2006 à Esneux et Stoumont, en 2008 à Hamoir et à OUFFET, en 2009 à Ferrières et en 2011 à Trooz.

Le GREOA est aussi en mesure de proposer aux communes membres un site Internet (étude socio-économique, procès-verbaux de réunions, agenda...). Ce site, avec le nom de domaine www.pcdr.be, est en ligne depuis janvier 2005.

¹⁷⁰ Le rapport d'activités de l'organisme est téléchargeable sur le site <http://www.greoa.be>

3. PRISE DE CONTACT AVEC LE TERRITOIRE, LA POPULATION ET LES PERSONNES RESSOURCES

3.1. *Premières rencontres avec les autorités communales*

Le 25 juillet 2007, le directeur du GREOA ainsi que l'auteur de programme et un agent de développement ont rencontré les autorités communales afin de préparer le début de la nouvelle ODR. La réalisation de l'étude socio-économique a été abordée. Il a été convenu de débiter les réunions publiques en novembre 2008.

L'Assemblée Générale du GREOA, qui s'était déroulée à Ouffet en juin 2007, avait déjà permis aux différents acteurs du dossier de se rencontrer.

3.2. *Visites de terrain*

Tout au long du processus, de la consultation citoyenne à l'élaboration des fiches-projets, les agents de développement ont réalisé des visites pour prendre connaissance du territoire, bien visualiser les lieux cités par les habitants et se familiariser avec le cadre de vie des Ouffetois. Outre les visites individuelles régulières réalisées par les agents de développement, une visite de terrain a été organisée le *14 octobre 2008* avec l'Echevine en charge du développement rural et le Secrétaire communal. Le *23 octobre 2009*, une nouvelle visite de terrain a été effectuée par les agents de développement avec l'Echevine du développement rural. Les agents de développement ont également réalisé des visites de terrain à Ouffet, avec la population, à l'occasion d'une rencontre organisée le *20 mars 2010* dans le cadre de la deuxième série de réunions thématiques citoyennes destinées à approfondir la réflexion sur les fiches-projets¹⁷¹.

3.3. *Personnes ressources*

Les agents de développement ont rencontré l'Echevine du Développement rural le 2 septembre 2008 et ont notamment discuté des personnes ressources qu'il serait intéressant de rencontrer. En voici la liste :

<i>Personnes ressources</i>	<i>Date de la rencontre</i>
Hervé Persain (Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy)	04/12/2008
Philippe Ruthy (Syndicat d'initiative d'Ouffet)	09/02/2009
Martine Marchal (Directrice a.i. de la Direction de la restauration, SPW/DGO4 – département du patrimoine, et habitante d'Ouffet)	12/02/2009
Tony Robert (Conseiller communal de l'opposition)	02/03/2009
Philippe Van Sull (personne ressource en environnement)	04/03/2009
Alain Voisot (reporter international et auteur du conte « Les Nutons du Condroz »)	24/03/2009

¹⁷¹ Cf. 10.1, p. 164

GAL Pays des Condruses - Jean-François Pêcheur (coordinateur, appui technique) - Marc Wauthélet (chargé de mission : ressources hydriques) - Béatrice Georges (chargée de mission : mobilité)	14/10/2009
Eric Collette (SPI)	26/01/2010

Plus tard dans le processus, d'autres rencontres ont encore été organisées¹⁷². Afin d'affiner la réflexion sur les infrastructures de rencontres, les agents de développement ont rencontré de nombreux acteurs du secteur associatif¹⁷³.

4. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin d'intégrer le concept de développement durable au PCDR, une conférence-échange a été organisée le *30 septembre 2009* à Ouffet en collaboration avec l'asbl ExpositantD, organisatrice du Festival de Développement Durable de Méry¹⁷⁴.

Pour la publicité, en plus de l'information parue dans les toutes-boîtes annonçant les premières réunions thématiques citoyennes, des folders spécifiques (format américain) ont été réalisés et distribués dans les commerces de l'entité. Un courrier a été envoyé aux écoles de la Commune afin de les inviter à participer à la réunion. En outre, une publicité a été réalisée via le mailing, le site Internet du PCDR, le site communal et le compte *Facebook* créé pour l'ODR. La conférence a également été annoncée dans le Bulletin communal de septembre 2009. La réunion a rassemblé 17 personnes.



Toutes-boîtes

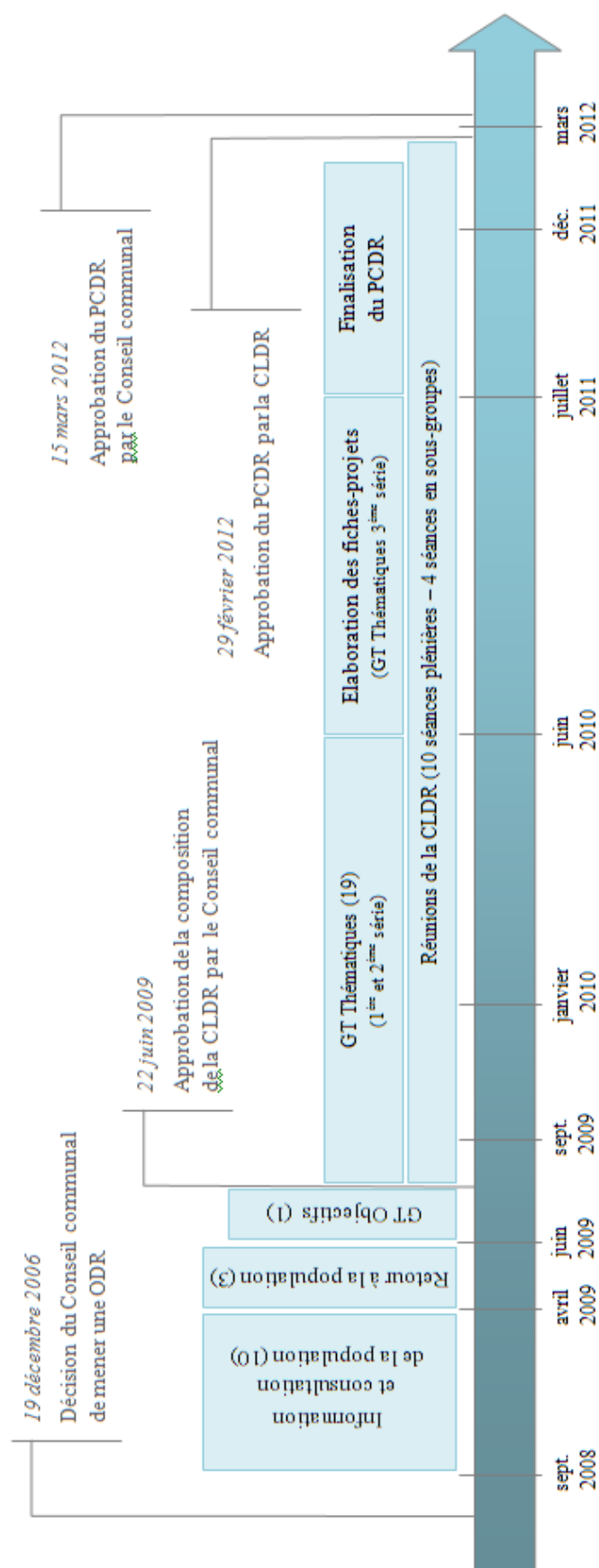
Après une présentation du concept de développement durable, un travail en sous-groupes a permis de dégager des pistes d'actions en partant des problématiques mises en évidence dans le document de synthèse de la consultation (document intitulé : *Les défis*) et en les analysant sous l'angle du développement durable. Les agents de développement ont veillé à rappeler les réflexions issues des débats lors des réunions organisées après cette conférence.

¹⁷² Cf. 9.4, p. 163

¹⁷³ Cf. 12, p. 168

¹⁷⁴ Depuis 2010, le Festival du Développement Durable de Méry s'est associé avec Tempo Color pour former le Salon Tempo Color, le Salon du Développement Durable.

5. SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION CITOYENNE



6. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

6.1. Calendrier des réunions et participation

Le 30 septembre 2008, une réunion a été organisée avec le personnel communal afin de les informer du commencement d'une Opération de Développement Rural sur leur Commune, et de les inviter à participer aux réunions et à en faire la publicité. Une présentation de l'ODR au Conseil communal a également été organisée le 24 novembre 2008.

Du 17 novembre 2008 au 3 décembre 2008, trois réunions d'information et de consultation ont été organisées par villages. Ensuite, quatre réunions thématiques ont été programmées entre le 19 janvier et le 19 février 2009. Une réunion destinée aux usagers du CPAS a également eu lieu le 5 mars 2009.

Un questionnaire a en outre été remis aux membres de la Commission des aînés qui ont rentré deux questionnaires complétés.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif reprend le nombre des participants aux différentes réunions.

	Dates et lieux	Nombres de participants
Personnel communal	30 septembre 2008 à 13h30 à Ouffet	9
Conseil communal	24 novembre 2008 à 20h à Ouffet	11
<i>Réunions d'information et de consultation villageoises</i>		
Ellemelle et ses hameaux	17 novembre 2008 à 19h30 à Ellemelle	22
Warzée et ses hameaux	25 novembre 2008 à 19h30 à Warzée	24
Ouffet et ses hameaux	3 décembre 2008 à 19h30 à Ouffet	27
Total		73
<i>Réunions d'information et de consultation thématiques</i>		
Agriculture (ouvert à tous)	19 janvier 2009 à 20h à Ouffet	8
Associations (public spécifique)	26 janvier 2009 à 19h à Ouffet	11
Jeunes (public 15 – 25 ans)	6 février 2009 à 18h à Ouffet	8 (+12)
Culture (ouvert à tous)	19 février 2009 à 19h30 à Ouffet	15
CPAS (public spécifique)	5 mars 2009 à 14h30 à Ouffet	3
Consultation des aînés - questionnaires		2
Total		59

Au total, pas moins de 152 personnes ont participé à ces premières réunions d'information et de consultation, soit un pourcentage de 5,8 % de la population.

6.2. Publicité

Réunions à destination du personnel et du Conseil communal

Pour les réunions organisées à l'attention du personnel communal et du Conseil, la Commune s'est chargée des convocations.

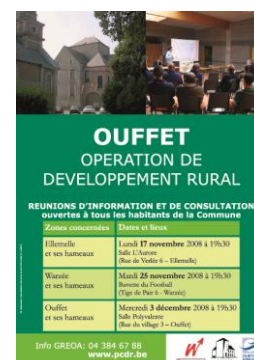
Réunions d'information et de consultation villageoises

Les trois premières réunions d'information et de consultation villageoises ont été annoncées via de nombreux vecteurs.

Un premier *toutes-boîtes* a été réalisé et distribué avec le *Bulletin communal* du mois d'octobre 2008 afin de sensibiliser la population au démarrage de l'Opération de Développement Rural et de l'informer des dates des réunions. Un rappel des dates a également été réalisé dans le *feuilleton mensuel communal* de novembre 2008. En outre, une vingtaine d'*affiches* ont été apposées dans les endroits stratégiques de la Commune (commerces, panneaux d'affichage communaux...).



Toutes-boîtes



Affiche

Un *communiqué de presse* a été réalisé. Trois *articles*, parus dans la presse locale, ont présenté le processus et invité la population à participer aux réunions. Un article est paru dans *Vlan Les Annonces* le 5 novembre 2008, un dans le *Jour Huy-Waremme* le 8 novembre 2008 et un dans la *Meuse Huy - Waremme* le 17 novembre 2008. Des informations ont également été diffusées à la radio sur *Vivacité* le 17 novembre 2008.

Un *courrier personnalisé* informant du démarrage de l'ODR a été envoyé aux associations (écoles, comités, commissions, clubs...) actives dans la Commune. En outre, le site Internet communal www.ouffet.be ainsi que le site www.pcdr.be ont également donné une information sur le processus.

Réunions d'information et de consultation thématiques

Les réunions thématiques citoyennes (Agriculture, Associations, Jeunes, Culture) ont elles aussi été annoncées via de nombreux canaux, notamment le site www.pcdr.be, le *site Internet communal* et le groupe « Ouffet je participe » créé sur *Facebook*. L'article paru dans le *feuilleton communal* de janvier 2009 a annoncé les quatre réunions thématiques, celui paru dans le *feuilleton communal* de février 2009 a permis de rappeler la date de la réunion « Culture ».

Une invitation (flyers), annonçant la réunion sur l'agriculture, a été envoyée à tous les agriculteurs par courrier. Un courrier a été envoyé aux associations actives sur le territoire

communal et un rappel téléphonique a été effectué, afin de mobiliser un maximum de personnes à la réunion « Associations ». Une invitation (flyers) a été envoyée à tous les jeunes de 15 à 25 ans pour la réunion « Jeunes » et des flyers ont été diffusés en toutes-boîtes pour annoncer la réunion sur la culture.



Invitation « Agriculture »



Invitation « Jeunes »



Invitation « Culture »

La réunion à destination des usagers du CPAS a été annoncée par un carton d'invitation remis aux personnes concernées par les assistantes sociales. Le personnel du CPAS a également effectué un rappel téléphonique.

6.3. Réunions préparatoires

Les agents de développement ont rencontré l'Echevine du Développement rural et une employée communale le 2 septembre 2008, afin de programmer les réunions d'information et de consultation et de réfléchir à la publicité ainsi qu'à la méthodologie. Ils ont une nouvelle fois rencontré cette Echevine le 18 décembre 2008 afin de dresser le bilan des réunions d'information et de consultation, de programmer les réunions thématiques et de réfléchir à la publicité et à la méthodologie.

Un agent de développement a rencontré Madame Van der Poorten, assistante sociale au CPAS, le 16 janvier 2009, afin de préparer la réunion de consultation des personnes bénéficiant de l'aide du CPAS.

Afin de préparer la consultation des jeunes, les agents de développement ont distribué aux représentants du Patro et des Maisons de jeunes des grilles "atouts – faiblesses - propositions" qu'ils étaient invités à compléter préalablement avec les jeunes de leur groupe. Certains participants étaient donc le porte-parole d'autres jeunes.

6.4. Méthodologie

Les objectifs de la *rencontre avec le personnel communal* et de la *rencontre avec le Conseil communal* étaient de présenter le GREOA, l'ODR et les éléments principaux de l'étude socio-économique, et de favoriser l'échange d'informations (tout au long du processus). Les coordonnées des personnes de contact ont été rappelées afin de faciliter les relations de collaboration avec le GREOA. La présentation de ces différents éléments a été suivie d'un

échange de questions-réponses. Le personnel communal a également reçu une fiche intitulée « propositions de projets », afin d'inciter ces personnes à transmettre des propositions.

A la lumière des expériences menées en matière d'ODR, il a été décidé d'organiser *en même temps l'information et la consultation de la population*.

Les *réunions d'information et de consultation* avaient un triple objectif :

- informer la population de ce qu'est une ODR,
- communiquer les éléments principaux de l'étude socio-économique,
- consulter les citoyens afin de connaître leurs avis et propositions sur la Commune.

La méthodologie décrite ci-après a été utilisée pour les réunions d'information et de consultation citoyenne. Un bref exposé d'une vingtaine de minutes illustré par une projection de diapositives Power-Point a servi d'introduction. Il a débuté par une présentation des agents de développement et du GREOA. Il s'est poursuivi par la définition et l'explication du processus d'une Opération de Développement Rural et du concept de développement durable. Ensuite, les données essentielles de l'étude socio-économique ont été exposées.

Après l'exposé, l'assemblée a été répartie en plusieurs sous-groupes au sein desquels un rapporteur a été nommé. Chaque sous-groupe a approfondi un thème particulier : cadre de vie, vie économique, services – vie sociale et vie associative. La mobilité et la sécurité routière intervenant dans différents thèmes, ces points ont été intégrés à chacune des grilles d'analyse. Cette méthode a permis une meilleure répartition des habitants dans les sous-groupes.

Le but principal du travail en sous-groupes était de recueillir un maximum d'idées (atouts, faiblesses, propositions) sans en débattre, chacun ayant l'opportunité de s'exprimer sur des points qui concernent toute l'entité ou bien des zones plus précises. Pour faciliter le travail, chaque sous-groupe disposait de tableaux à trois colonnes (atouts, faiblesses, propositions) reprenant les différents thèmes à aborder.

Approximativement une heure plus tard, chaque rapporteur a exposé à l'assemblée les résultats du travail de son sous-groupe. Les autres personnes présentes à la réunion ont eu la possibilité de soulever certains aspects de la situation qui n'auraient pas été évoqués. Dans le même temps, les agents de développement ont pris les notes nécessaires à la rédaction des procès-verbaux. Une liste des présences a circulé dans l'assemblée afin de disposer de données relatives à la participation et de constituer progressivement un carnet d'adresses, utile pour mobiliser les habitants pour la suite du processus.



Ouffet – 3 décembre 2008



Culture – 19 février 2009

La méthode qui vient d'être décrite a été utilisée pour les réunions d'information et de consultation par village. Elle a été légèrement adaptée pour *les réunions thématiques*.

La réunion thématique sur le thème de la culture et celle portant sur l'agriculture, ouvertes à l'ensemble de la population, ont permis aux participants de s'exprimer sur les thèmes du jour. Les agents de développement ont proposé une série de sujets à développer, en rapport avec ces thèmes. Mais les participants ont également eu l'occasion, s'ils le souhaitaient, de s'exprimer sur l'ensemble des sujets en rapport avec la vie communale.

Hervé Persain, animateur de l'action régionale au Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy (CCAH), a été invité comme personne-ressource à la réunion portant sur la culture. Il a présenté, avec une Power Point, le CCAH et les possibilités de collaborations avec ce Centre. Il a également attiré l'attention des participants sur différents éléments relevés dans les comptes-rendus des réunions précédentes et ayant un rapport avec la culture (au sens large); il y a apporté son éclairage.

La réunion « Associations », avait pour objectif de réunir un maximum de représentants d'associations. Ils se sont bien évidemment exprimés sur la vie sociale et associative, et ont également pu s'exprimer sur le cadre de vie et la vie économique. Les jeunes, lors de la réunion qui leur était destinée, ont également pu s'exprimer sur l'ensemble des thèmes de la vie communale.

L'objectif de la réunion organisée avec les personnes bénéficiant du soutien du CPAS était de les informer sur l'Opération de Développement Rural en cours et de récolter les avis et propositions de ces personnes, sur base de thèmes proposés.

La présence de mandataires aux réunions d'information et de consultation a permis à ceux-ci d'échanger avec les participants et d'être à l'écoute de leurs avis.

7. REUNIONS DE RETOUR

7.1. Calendrier des réunions et participation

<i>Réunions de retour</i>		
<i>Lieux</i>	<i>Dates</i>	<i>Nombres de participants</i>
Ellemelle	28 avril 2009	9 personnes
Warzée	4 mai 2009	8 personnes
Ouffet	13 mai 2009	8 personnes
Total	3 réunions	25 personnes

La participation de la population à ces réunions n'a pas été optimale, les agents de développement ont donc évalué, avec la Commune, les moyens mis en œuvre pour mobiliser la population.

7.2. Publicité

La publicité des réunions de retour a été réalisée via un *mailing* aux personnes ayant participé aux précédentes réunions.

Les articles, publiés dans les *feuilles communales* de mars et avril 2009, ont présenté un bref bilan des réunions d'information et de consultation et ont annoncé les réunions de retour (l'appel à candidatures pour la CLDR a également été annoncé dans l'article du mois d'avril).

Les réunions de retour ont par ailleurs été annoncées sur les sites Internet www.pcdr.be et www.ouffet.be. Des informations ont été diffusées sur le compte Facebook du pcdr *Ouffet je participe*.

7.3. Réunion préparatoire

Les agents de développement ont rencontré l'Echevine du Développement rural le 19 janvier 2009 afin de préparer les réunions de retour et l'appel à candidatures pour la Commission Locale de Développement Rural.

7.4. Méthodologie

A partir des données de l'étude socio-économique et de la consultation de la population, les agents de développement du GREOA ont identifié différents défis devant servir ultérieurement de base aux futurs Groupes de Travail (GT objectifs et GT thématiques). L'objectif des réunions de retour était de permettre à la population de prendre connaissance de ces défis et de donner son avis sur ceux-ci.

La réunion a débuté par une présentation Powerpoint rappelant ce qu'est une Opération de Développement Rural. La logique suivie pour identifier les défis a ensuite été expliquée et ceux-ci ont été présentés et examinés en fonction des éléments du pré-diagnostic et des avis et propositions émis par les citoyens. Suite à cet exposé, un document intitulé "Les défis", reprenant de façon détaillée la présentation orale, a été remis à chaque participant.

L'agent de développement a alors invité les personnes présentes à donner leur avis sur ces défis. Pour chaque défi, un tableau à trois colonnes reprenait les éléments avec lesquels les participants étaient en accord, ceux avec lesquels ils étaient en désaccord et les suggestions qu'ils souhaitaient apporter. Ces tableaux à compléter étaient disposés sur les tables, accompagnés de documents reprenant une synthèse du pré-diagnostic, des avis ainsi que des propositions des citoyens en rapport avec chaque défi. Alors que le travail avait été mené individuellement, une mise en commun des ces avis a ensuite été proposée et a permis d'affiner les défis.

<i>Les défis proposés</i>
Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti
Développer le secteur économique
Développer et améliorer les infrastructures de rencontres
Améliorer l'offre de services
Améliorer la mobilité et la sécurité routière

La réunion s'est poursuivie par une explication sur la suite du processus : Groupes de Travail objectifs et Groupes de travail thématiques, formation de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)... Les participants ont reçu un feuillet d'explications relatif à la CLDR ainsi qu'une fiche pour poser leur candidature.

8. GROUPE DE TRAVAIL OBJECTIFS

8.1. *Calendrier et participation*

Afin de maintenir la mobilisation de la population, il a été décidé de concentrer la réflexion relative aux objectifs de développement au cours d'une seule réunion car la rédaction des objectifs attire généralement peu de monde. La présence des trois agents de développement a permis d'accompagner le travail de chaque sous-groupe, pour un maximum d'efficacité. De plus, il était prévu que les défis et objectifs de développement formulés dans ce Groupe de Travail soient revus par les membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) notamment pour vérifier la cohérence de l'ensemble.

La réunion du Groupe de Travail Objectifs a eu lieu le 9 juin 2009 à 20h00 à Ouffet et a rassemblé 21 personnes.

8.2. *Publicité*

La publicité pour cette réunion a été réalisée dans le *feuillet communal* de mai 2009 et sur les sites Internet www.pcdr.be et www.ouffet.be. Des *mails* et des *courriers* ont été envoyés à tous les contacts (personnes ayant déjà participé à au moins une réunion dans le cadre de l'ODR...). *Facebook* a également été utilisé comme vecteur publicitaire.

Cette réunion a également été annoncée lors des réunions de retour.

8.3. *Réunion préparatoire*

Les agents de développement ont préparé la réunion *Objectifs* avec l'Echevine du Développement rural et le Bourgmestre, par échange de mails et contacts téléphoniques. Cette préparation a été affinée le 9 juin 2009, juste avant la réunion.

8.4. *Méthodologie*

En introduction, les agents de développement ont présenté le but de la réunion et rappelé la logique de l'ODR, à l'aide d'une Powerpoint et d'un schéma de synthèse. Un document reprenant ce schéma ainsi que la définition des différents termes y afférant a été remis aux participants. L'ensemble des participants a alors été invité à réfléchir et à s'exprimer sur ce qui caractérise l'identité communale ; ces réflexions devant permettre ultérieurement d'identifier un super-défi.

Les agents de développement ont ensuite proposé de former des sous-groupes par défi (les trois premiers défis dans un premier temps : patrimoine naturel et bâti, économie, infrastructures de rencontres). Pour aider les participants dans leur réflexion, le défi et une synthèse relative à celui-ci ont été présentés. La discussion a d'abord porté sur la formulation du défi, afin de déterminer s'il devait être modifié ou non. Chaque participant a ensuite été invité à réfléchir individuellement à des objectifs de développement et à les noter sur des post-it. Les agents de développement ont alors rassemblé les post-it par thème. Sur base de cette première réflexion, les participants aux sous-groupes ont discuté et formulé des objectifs de

développement. L'assemblée a été réunie et le résultat du travail en sous-groupes a été présenté. Quelques modifications au résultat du travail en sous-groupes ont été apportées.

Ensuite, l'assemblée a à nouveau été séparée en deux sous-groupes pour discuter des deux derniers thèmes (services à la population - mobilité et sécurité routière). La méthode de travail a été identique à celle utilisée dans les premiers sous-groupes.



Groupe de travail Objectifs

9. REUNIONS THEMATIQUES CITOYENNES (première série)

9.1. Calendrier et participation

Huit réunions thématiques citoyennes ont été organisées afin de mener une première réflexion sur les projets à mener pour atteindre les objectifs de développement. Elles ont rassemblé au total 148 personnes, soit 5,6 % de la population.

<i>Thèmes</i>	<i>Dates et lieux</i>	<i>Participants</i>
Village d'Ellemelle	14 septembre 2009 à 18h à Ellemelle	20
Tourisme & Patrimoine	14 octobre 2009 à 20h à Ouffet	24
Village de Warzée	19 octobre 2009 à 20h à Warzée	15
Village d'Ouffet	26 octobre 2009 à 20h à Ouffet	29
Environnement	9 novembre 2009 à 20h à Ellemelle	17
Economie	17 novembre 2009 à 20h à Warzée	14
Vie culturelle, associative, sportive & Jeunesse	23 novembre 2009 à 20h à Ellemelle	13
Services - Logement - Communication - Mobilité	1 décembre 2009 à 20h à Ouffet	16
Total	8 réunions	148 personnes

9.2. Publicité



Pour annoncer les réunions thématiques citoyennes, un *folder* (format américain) a été distribué en toutes-boîtes et dans les lieux publics (Administration communale, commerces...), un article est paru dans le *feuillet communal* de septembre 2009, un autre dans le *Bulletin communal* d'octobre 2009, des *mails* et des *courriers* ont été envoyés ; les dates ont également été annoncées sur les sites Internet www.pcdr.be et www.ouffet.be ainsi que sur *Facebook*.

La participation à ces réunions s'est avérée meilleure qu'aux réunions de retour. L'effort réalisé pour la publicité semble avoir porté ses fruits.

Un article paru dans *Le Jour* le 11 septembre 2009 a annoncé la série de réunions et plus spécialement la première réunion à Ellemelle.

9.3. Réunion préparatoire

Une réunion préparatoire a eu lieu le 9 juin 2009, entre les agents de développement, le Bourgmestre et l'Echevine du Développement rural, afin de réfléchir notamment à la publicité et aux personnes-ressources à inviter lors de ces premières réunions thématiques. Une nouvelle rencontre a eu lieu le 7 juillet 2009 pour affiner la programmation des réunions.

9.4. Méthodologie

L'objectif de ces réunions étaient de mener une première réflexion sur les projets à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de développement identifiés par le GT Objectifs.

Différentes personnes ressources ont été contactées et ont participé à ces réunions :

Personne-ressource	Thème de la rencontre
Martine Marchal (Directrice a.i. de la Direction de la restauration, SPW/DGO4 département du patrimoine et membre de la CLDR)	Tourisme et Patrimoine
Jean-Pierre Henrotteaux (Chargé de cours «Tourisme» à la Haute Ecole Charlemagne de Liège)	Tourisme et Patrimoine
Marc Wauthélet (Chargé de mission ressources hydriques au GAL du Pays des Condruses)	Environnement
Hervé Persain (Animateur régional au CCAH – Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy)	Vie culturelle, associative, sportive & Jeunesse
Béatrice Georges (Chargée de mission mobilité au GAL du Pays des Condruses)	Services - Logement - Communication – Mobilité

Dans un premier temps, les participants ont été invités à se présenter. Ensuite, les agents de développement ont fait un rappel des étapes précédentes (réunions d'information et de consultation, réunion de retour et GT Objectifs). Ils ont également présenté les défis et objectifs de développement identifiés par le GT Objectifs, en mettant en avant ceux qui

concernaient plus spécifiquement le thème du jour. Un document reprenant ces défis et objectifs a été distribué aux participants. Les agents de développement ont également rappelé les étapes à venir.

Ensuite, différentes propositions de projets ont été passées en revue. Les participants ont effectué un premier tri dans les propositions d'actions et de projets et ont été invités à éventuellement en formuler de nouvelles.

10. REUNIONS THEMATIQUES CITOYENNES (deuxième série)

10.1. Calendrier et participation

Les thèmes des réunions relevaient de 4 grandes thématiques : Cadre de vie (GT1) / Activités économiques (GT2) / Tourisme et Patrimoine (GT3) / Vie sociale et associative - Services (GT4).

Thèmes	Dates et lieux	Participants
Mobilité douce : chemins, promenades... (GT3)	24 février 2010 à 20h à Ouffet	22
Energie et production locale (GT2)	6 mars 2010 à 13h30 à Ouffet	15
Eau (GT1)	11 mars 2010 à 20h à Ouffet	16
Parc artisanal, atelier rural, soutien aux commerces et artisans... (GT2)	18 mars 2010 à 20h à Ouffet	15
Espaces publics et infrastructures de rencontres d'Ouffet : visite de terrain (Tour de Justice et bâtiment rue aux Oies) et réunion (GT4)	20 mars 2010 à 10h à Ouffet	24
Patrimoine et développement touristique (GT3)	30 mars 2010 à 20h à Ouffet	17
Espaces publics et infrastructures de rencontres d'Ellemelle (GT4)	21 avril 2010 à 20h à Ellemelle	8
Espaces publics et infrastructures de rencontres à Warzée (GT4)	27 avril 2010 à 19h30 à Warzée	15
Biodiversité (GT1)	5 mai 2010 à 20h à Ouffet	20
Services (GT4)	11 mai 2010 à 20h à Ouffet	15
Vie associative (GT4)	17 mai 2010 à 20h à Ouffet	11
Total	11 réunions	178 personnes

Suite à la réunion du 24 février 2010, les agents de développement ont organisé une réunion entre les personnes intéressées par la thématique des chemins à Ouffet et les membres du GT « Chemins » mis en place par la CLDR d'Aywaille, actif depuis plusieurs années. Suite à cette rencontre, un GT « Chemins » s'est réuni pour la première fois le 11 mai 2010 et depuis sa création, il se réunit régulièrement (2 réunions par mois). En outre, le 19 avril 2011, le GT a organisé une rencontre avec le Service Technique de la Province de Liège (rencontre à laquelle un agent de développement était présent) pour récolter des données. De plus le GT a reçu une formation dispensée par la société GIM, les 20 septembre 2011 et 18 octobre 2011, afin d'utiliser un Système d'Information Géographique.

Par ailleurs, suite à la réunion sur le thème de l'eau du 11 mars 2010, menée en collaboration avec le Contrat Rivière Ourthe (CRO), un groupe a participé le 30 avril 2010 à une journée organisée et encadrée par le CRO pour compléter l'inventaire de terrain réalisé par leur service. Diverses problématiques avaient en effet déjà été relevées en septembre 2009. Le Contrat Rivière devait finaliser son programme d'actions 2011-2013 en juin 2010.

10.2. Publicité

Un *toutes-boîtes* (format A5) a été envoyé aux habitants et des *articles* ont été publiés dans les *feuilles communales* de février, avril et mai 2010 afin d'annoncer et de rappeler les réunions programmées.



Toutes-boîtes

Outre l'invitation faite aux personnes-ressources, les agents de développement ont veillé à inviter à ces réunions l'ensemble des personnes concernées par la thématique abordée via des *courriers ciblés* et un *rappel téléphonique*. C'est ainsi que les associations (24), les agriculteurs (42), les services (16), les acteurs touristiques (5), les acteurs économiques (50) et les écoles (5) ont été personnellement conviés aux réunions.

Les dates ont été annoncées sur le site Internet www.pcdr.be ainsi que sur le *site Internet communal*.

10.3. Réunions préparatoires

Une rencontre a été organisée le 17 décembre 2009, entre les agents de développement, le Bourgmestre et l'Echevine du Développement rural, afin de fixer le planning de cette deuxième série de réunions thématiques citoyennes, et de réfléchir aux vecteurs publicitaires à utiliser.

Les agents de développement ont ensuite contacté les personnes-ressources pour préparer les réunions.

10.4. Méthodologie

L'objectif des ces réunions était de mener une réflexion plus approfondie sur les propositions de projets retenues lors des précédentes réunions des Groupes de Travail. Il s'agissait d'identifier les projets à intégrer dans le programme d'actions et ceux qui feraient l'objet d'une fiche-projet.

Afin d'avoir une base et d'enrichir la réflexion, des informations ont été apportées par les agents de développement ou des personnes ressources. Les différentes propositions de projets et d'actions ont été discutées une à une et les participants ont réfléchi à leur pertinence et leur importance. Ils ont également entamé une réflexion sur la manière de les mettre en œuvre.

Différentes personnes ressources ont été contactées et ont participé à ces réunions :

<i>Personne-ressource</i>	<i>Thème de la rencontre</i>
Benoît Noël (Chargé de mission agriculture au GAL) Marc Wauthelet (Chargé de mission ressources hydriques au GAL)	Energie et production locale
Cécile Pironet (Coordinatrice Contrat Rivière Ourthe) Marc Wauthelet (Chargé de mission ressources hydriques au GAL)	Eau
Jordane Demoliner (MCH - Meuse Condroz Hesbaye)	Parc artisanal, atelier rural, soutien aux commerces et artisans
Benoît Noël (chargé de mission agriculture au GAL) Marc Wauthelet (chargé de mission ressources hydriques au GAL)	Biodiversité
Martine Balthazart (Directrice de l'antenne régionale de Huy – Hesbaye, Condroz, Brabant wallon – de l'ADMR)	Services

11. REUNIONS THEMATIQUES CITOYENNES (troisième série)

11.1. Calendrier et participation

Suite à la réunion de la CLDR du 24 juin 2010, une nouvelle série de réunions thématiques relatives aux projets pour les espaces publics et infrastructures de rencontres, ouverte à toute la population, a été organisée en septembre 2010, dans les trois villages de la Commune.

<i>Thèmes</i>	<i>Dates et lieux</i>	<i>Participants</i>
Espaces publics et infrastructures de rencontres de Warzée	6 septembre 2010 à Warzée	14
Espaces publics et infrastructures de rencontres d'Ellemelle	22 septembre 2010 à Ellemelle	15
Espaces publics et infrastructures de rencontres d'Ouffet	30 septembre 2010 à Ouffet	22
Total	3 réunions	51 personnes

11.2. Publicité



Un toutes-boîtes (format américain) annonçant les 3 réunions a été distribué aux habitants.

Des articles ont été publiés dans les *feuilles communales mensuelles* d'août et de septembre 2010 pour annoncer ces réunions.

Toutes les personnes ayant participé à au moins une des réunions depuis le début du processus et ayant une adresse mail, ont été contactées par mail.

Des *courriers et mails personnalisés* ont été envoyés aux personnes présentes (35) aux réunions thématiques « Ouffet », « Ellemelle » et « Warzée » organisées dans le cadre de la deuxième série de réunions thématiques.

Des *courriers* et des *mails* ont également été envoyés à toutes les associations (24), aux écoles (5), et à certains prestataires de services (7) susceptibles d'utiliser les lieux d'accueil et les infrastructures de rencontres en projet. Un *rappel téléphonique* a également été effectué pour tous ces acteurs de la vie communale.

Les membres de la CLDR ont également été invités par *mail* ou par *courrier*.

11.3. Réunions préparatoires

Une rencontre a été organisée le 1^{er} juillet 2010, avec l'Echevine du Développement rural et le Bourgmestre, afin de préparer cette troisième série de réunions thématiques (planning, publicité et méthodologie).

Afin de préparer la réunion concernant les espaces publics et infrastructures de rencontres d'Ellemelle, les agents de développement ont rencontré Monsieur Jean-Paul Brohez (membre de l'asbl *Semences de curieux* et locataire de l'ancienne Administration communale) les 17 juin 2010, 19 juillet 2010 et 13 août 2010. Monsieur Enzo Righès (participant au projet *Atelier du regard*) était également présent le 13 août 2010. Le Collège a visité l'ancienne Administration communale, en compagnie de Monsieur Brohez, le 17 juin 2010.

11.4. Méthodologie

L'objectif de ces réunions était d'envisager la réflexion sur les espaces publics et les infrastructures de rencontres de manière globale sur l'ensemble du territoire communal, afin de dégager des complémentarités entre ces différents lieux.

Chaque réunion a débuté par le rappel des étapes de l'Opération de Développement Rural déjà parcourues. L'agent de développement expliquait ensuite l'objectif poursuivi par cette série de réunions. Les différents projets à l'ordre du jour faisaient ensuite l'objet d'une réflexion approfondie.

12. ENQUÊTE AFIN D'APPROFONDIR LES DONNÉES

Suite aux réunions thématiques citoyennes (troisième série) et à la réunion de la CLDR du 25 octobre 2010, les agents de développement ont réalisé une enquête (une partie inventaire et une partie « prospective ») auprès des acteurs associatifs, via de nombreuses rencontres (détaillées dans le tableau de synthèse ci-dessous) et des conversations téléphoniques en vue d'affiner les données pour la finalisation des projets.

<i>Rencontres avec les représentants des clubs, comités...</i>	
19/11/2010	Bibliothèque Ouffet
23/11/2010	Ecole communale Warzée
24/11/ 2010	Comité « L'Aurore » à Ellemelle Noël au théâtre Boule de Neige
25/11/2010	Vendredi de la Tour RFC Ouffet-Warzée
26/11/2010	Commission Consultative des aînés Fabrique d'Eglise Warzée
29/11/2010	Syndicat d'initiative
30/11/2010	Chorale Télé-Service-Condroz Troupe de théâtre Club de judo
01/12/2010	Fête médiévale; activités socio-culturelles et sportives de l'école Saint-Joseph
02/12/2010	Comité des fêtes et Maison des jeunes de Warzée
07/12/2010	Patro Ouffet Maison des jeunes de Ouffet
<i>Contacts par téléphone/mail/courrier</i>	
ACRF (Action Chrétienne Rurale des Femmes) - Mouvement féminin d'éducation permanente en milieu rural	
Amicale Athénée Ouffet	
Athénée Ouffet section fondamentale	
Athénée Ouffet section secondaire	
L'Aube - Société de gymnastique	
CCAH	
Club moto Ouffet	
TCO - Tennis Club Ouffet	
Institut Libre du Condroz Saint-François	
La Sittelle - Service extrascolaire	

13. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

13.1. *Appel à candidatures et constitution de la Commission*

L'appel à candidatures a été publié dans le *feuillet communal* en avril et mai 2009. L'appel est également paru sur le site *www.pcdr.be* et le *site Internet communal*.

Un *mail* a été envoyé à tous les contacts pour annoncer l'appel à candidatures. Des *mails de rappel* ont également été envoyés.

Les agents de développement ont profité des *réunions de retour* pour rappeler les rôles et missions de la CLDR et informer les participants de l'appel à candidatures. Lors de ces réunions, deux documents étaient distribués aux participants : un document de présentation de la CLDR, et une fiche de candidature à la CLDR.

13.2. *Composition*

Lors de la séance du 22 juin 2009, le Conseil communal a approuvé la composition de la CLDR ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur.

Lors de la CLDR du 14 décembre 2010, il a été décidé de transmettre un courrier aux membres absents à 3 réunions successives et non-excuses et de lancer un appel à candidatures pour remplacer les personnes démissionnaires et démissionnées.

C'est en février 2011 que cet appel a été lancé et publié sur le site Internet *www.pcdr.be*. Un *courrier* approprié a été envoyé à toutes les associations de la Commune.

La nouvelle composition de la CLDR a été approuvée lors de la séance du Conseil communal du 4 mars 2011. La démission des membres suivants a été approuvée : Jacques RONDELET, Cécile LABORY, Isabelle SCHLÖSSER, Kristel COPPE, Chantal LEGREVE, Marie-Louise DONCEEL, Myriam ROYER, Vincent DEBOTZ, Armand DEMOITIE et Maria DEFAYS. Les candidatures suivantes ont été reçues : Joseph BAUDOIN, Marie-Louise DEFÊCHEREUX, Marcel DEFERERE, Astrid D'HEUR, Corinne GILON, Géraldine GODBILLE, Anne LEDOUPPE, Marie-Cécile SEIDEL et Freddy WALHIN.

La CLDR se compose de 17 membres effectifs et 17 membres suppléants. Elle est présidée par le Bourgmestre Monsieur M. Gielen et le secrétariat est assuré par le Secrétaire communal.

Représentation		Effectifs		Suppléants	
Géographique					
Ouffet	1	MARCHAL	Martine	JANSSEN	Paulette
Warzée	2	VAN SULL	Philippe	LEDROUPPE	Anne
Ellemelle	3	DEGOTTE	Lucienne	GROSFILS	Francis
Politique					
Entente Communale	4	GIELEN	Marc	MAILLEUX	Caroline
Entente Communale	5	LARDOT	Renée	SERVAIS	Emilie
Entente Communale	6	WAUTELET	Paul	FROIDBISE	Francis
OPA	7	JADIN	Benoît	ROBERT	Tony
Age					
moins de 30 ans	8	TAENS	Guillaume	MAROTTA	Justine
30 à 50 ans	9	GILON	Corinne	D’HEUR	Astrid
plus de 50 ans	10	THIRION	Jean-Claude	DEFRERE	Marcel
Associatif					
	11	TRINE	Jean-Marie	RUTHY	Philippe
	12	DEFECHEREUX	Marie-Louise	WALHIN	Freddy
	13	KALBUSCH	Xavier	LIZEN	Jean-Marie
	14	SEIDEL	Marie-Cécile	GODBILLE	Géraldine
	15	SERVAIS	Valentine	WAUTELET	Fanny
	16	LEGRAND	Jean-Pierre	BAUDOIN	Joseph
	17	SCHLÖSSER	Jean-Pierre	MONFORT	Nathalie

13.3. Préparation des réunions

Outre les nombreux contacts par mail et téléphone, les agents de développement ont rencontré régulièrement les autorités communales afin, entre autres, de préparer les CLDR.

13.4. Calendrier des réunions de la CLDR

Dates	Type de réunions	Nombre de participants
28/09/2009	Réunion plénière	31
08/10/2009	Sous-groupe défis et objectifs	17
07/01/2010	Réunion plénière	22
24/06/ 2010	Réunion plénière	21
25/10/ 2010	Réunion plénière	23
14/12/ 2010	Réunion plénière	20
15/02/ 2011	Réunion plénière	19
05/04/ 2011	(19h) Accueil des nouveaux membres	12
	(20h) Réunion plénière	32
16/05/ 2011	(19h) Présentation fiches pour les nouveaux membres	9
	(20h) Sous-groupe Lot 0 et Programme d'actions	12
22/06/2011	Réunion plénière	30

30/11/2011	Réunion plénière	26
29/02/2012	Réunion plénière	27

13.5. *Déroulement et résultats des réunions de la CLDR*

- **28 septembre 2009 – Réunion plénière: installation de la CLDR et approbation du ROI ; présentation de la synthèse des données socio-économiques et de la consultation citoyenne, présentation des défis et objectifs, présentation de la suite du processus, et sensibilisation au développement durable**

Cette première réunion de la CLDR a permis aux membres de se présenter et d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI).

Les agents de développement ont présenté l'organisme accompagnateur et l'auteur de programme, ils ont rappelé ce qu'est une ODR et le rôle d'une CLDR. L'auteur de programme a présenté une synthèse des données socio-économiques de la Commune, tandis qu'un agent de développement présentait, en parallèle, les résultats de la consultation, ainsi que les défis et objectifs identifiés par la population. Les membres ont ensuite été informés de la suite du processus, et ils ont été sensibilisés à la thématique du développement durable et à son importance dans le processus en cours.

Afin de finaliser ces défis et objectifs de développement, les membres ont été invités à participer à une réunion d'un sous-groupe de la CLDR.

- **8 octobre 2009 – Sous-groupe de la CLDR afin de préciser les défis et objectifs de développement**

La réunion avait pour but de finaliser les défis et les objectifs de développement rédigés par la population lors de la réunion du Groupe de Travail du 9 juin 2008. Les participants ont reçu un document reprenant les défis et objectifs de développement rédigés par le Groupe de Travail ainsi qu'un schéma de rappel du processus et la définition des différents termes. Ensuite, les participants ont discuté de la formulation des défis et objectifs de développement, ils ont réfléchi à des manques éventuels et ont précisé la signification de certains objectifs.

- **7 janvier 2010 – Réunion plénière : réflexion sur les défis et objectifs de développement, ainsi que sur un super défi ; programmation de la deuxième série de réunions thématiques citoyennes**

L'agent de développement a rappelé les étapes du processus ayant mené à la formulation des objectifs. Il a présenté ces objectifs (distribution d'un document) ainsi que quelques propositions de changements émanant entre autre de l'auteur de programme.

Les membres se sont répartis en sous-groupes afin de réfléchir à un défi et aux objectifs correspondants, en répondant à différentes questions destinées à les guider dans leur réflexion. Ils ont également reçu une liste des propositions d'actions et de projets retenus lors de réunions thématiques organisées de septembre à décembre 2009, ainsi qu'un document « Les défis » et une synthèse du pré-diagnostic. Le rapporteur de chaque groupe a ensuite présenté à l'ensemble des membres le fruit de la réflexion et l'ensemble des membres a été invité à réagir. Quelques modifications et précisions ont ainsi été apportées dans la formulation de ces

défis et objectifs. Les membres ont également entamé une réflexion destinée à formuler un « super défi ».

Le programme de travail pour la suite du processus et les réunions citoyennes thématiques (2^{ème} série) a été finalisé ; les membres se sont inscrits dans un ou plusieurs GT.

- **24 juin 2010 – Réunion plénière : réflexion sur les premières ébauches de fiches-projets et décision d'organiser une troisième série de réunions thématiques citoyennes**

Les premières fiches-projets issues de la réflexion des participants à la deuxième série de réunions citoyennes thématiques ont été présentées aux membres de la CLDR. Ceux-ci les ont étudiées à la lumière des objectifs de développement identifiés. Un tableau croisé projets - objectifs a également été distribué afin de faciliter la réflexion.

Un fil conducteur à la réflexion a été présenté aux membres qui ont ensuite fait part de leurs réflexions.

Suite à cette analyse, les membres ont proposé d'organiser une troisième série de réunions thématiques, afin d'approfondir les fiches relatives aux espaces publics et infrastructures de rencontres.

- **25 octobre 2010 – Réunion plénière : réflexion sur les fiches-projets et souhait d'approfondir les besoins des utilisateurs d'infrastructures de rencontres**

La CLDR s'est réunie afin de vérifier si les membres étaient bien en accord avec le contenu des fiches-projets envoyées à tous les membres préalablement à la réunion. Ces fiches avaient été retravaillées par les agents de développement notamment en fonction des résultats de la troisième série des réunions thématiques citoyennes. Les membres ont ainsi pu réfléchir à quelques évolutions pour ces fiches. Cette étape était un préalable à la réflexion sur le classement en lots de ces fiches.

Certains membres ont estimé qu'il était nécessaire d'objectiver les besoins des différents utilisateurs des infrastructures de rencontres. C'est pourquoi les agents de développement ont proposé de rédiger un questionnaire à soumettre aux associations, clubs, comités. L'objectif était d'aboutir à une connaissance approfondie des besoins devant permettre d'identifier les complémentarités entre les différents projets dans les trois villages, en se basant sur le fil conducteur identifié lors de la CLDR du 24 juin.

- **14 décembre 2010 – Réunion plénière : présentation des résultats de l'enquête sur les besoins des utilisateurs d'infrastructures de rencontres et réflexions sur les fiches-projets en fonction des résultats de cette enquête**

Les agents de développement ont présenté les résultats de l'enquête (une partie inventaire et une partie « prospective ») menée sur les besoins en infrastructures des associations, clubs, comités. En fonction des résultats de l'enquête, les membres ont apporté des modifications à certaines fiches-projets.

- **15 février 2011 – Réunion plénière : présentation d'un document d'orientation relatif aux paysages par le GAL ; classement en lots et sélection des trois projets prioritaires**

Une représentante du GAL Pays des Condruses a présenté le projet de réalisation d'un document d'orientation relatif aux paysages, issu de la participation citoyenne, pour les communes du GAL.

Les agents de développement ont ensuite à nouveau présenté l'ensemble des fiches-projets et les membres ont émis quelques remarques avant de les valider. Ils ont alors effectué le classement en lots de ces fiches-projets et ont choisi les trois premières fiches du Lot1.

- **5 avril 2011 (à 19h) – Réunion destinée uniquement aux nouveaux membres : accueil des nouveaux membres et présentation du processus**

Les nouveaux membres se sont présentés. Ils ont ensuite été informés du processus en cours (organisme accompagnateur, présentation de ce qu'est une ODR, un PCDR...), des rôles et missions de la CLDR, ainsi que des défis et objectifs de développement identifiés...

- **5 avril 2011 (à 20h) – Réunion plénière : réflexion sur un super- défi, et sur une éventuelle priorisation des défis et des fiches-projets**

Cette réunion plénière a directement suivi la réunion d'accueil des nouveaux membres. Elle a permis à l'ensemble des membres de réfléchir à la formulation d'un super-défi. Les agents de développement ont également suggéré de réfléchir à une éventuelle priorisation des défis et fiches-projets (ces suggestions n'ont finalement pas été retenues).

Concernant le Lot 0 et le programme d'actions qui étaient à l'ordre du jour, il a été décidé d'organiser, pour les membres qui le souhaitent, une réunion spécifique à ces thèmes.

- **16 mai 2011 (à 19h) – Réunion destinée uniquement aux nouveaux membres : présentation des fiches-projets**

L'ensemble des fiches-projets a été présenté aux nouveaux membres.

- **16 mai 2011 (à 20h) – Sous-groupe de la CLDR afin d'actualiser les documents Lot 0 et Programme d'actions**

Les participants ont apporté les informations nécessaires afin d'actualiser le document Lot 0. Ils ont également mené une réflexion sur le Programme d'actions qui reprend des propositions citoyennes qui ne font pas l'objet de fiches-projets mais qui peuvent cependant être réalisées par la Commune, des associations ou des groupements de citoyens. Pour ce faire, l'agent de développement a distribué un document reprenant les propositions citoyennes retenues à ce jour et qui ne figuraient pas dans les fiches-projets. Ces différentes propositions d'actions ont été passées en revue afin de voir si elles étaient à conserver, à modifier ou à supprimer. Les participants étaient également invités à proposer de nouvelles actions.

- **22 juin 2011 – Réunion plénière : Présentation par le Bureau d'études des esquisses et estimations budgétaires pour 4 fiches-projets**

Le Bureau d'études, « Atelier Paysage » en collaboration avec LRArchitectes sprl, a présenté les esquisses et estimations budgétaires relatives aux 4 fiches-projets suivantes : Tour de Justice (fiche 1.1), Terrain du Doyard (fiche 2.4), Maison de village L'Aurore (fiche 1.2) et Maison de village à Warzée (fiche 1.3).

Après échanges de propos, précisions ou rappel de certains aspects liés à la finalité des fiches-projets concernées, la CLDR adopte l'évolution des fiches-projets telles qu'abouties à ce jour.

▪ **30 novembre 2011 – Présentation du PCDR**

L'auteur de programme et les agents de développement ont présenté les différentes parties du PCDR.

▪ **29 février 2012 – Approbation du PCDR**

Le PCDR a été mis à la consultation des membres qui ont effectué certaines remarques, en préalable à la réunion. Celles-ci ont été exposées en synthèse par l'auteur de programme et les agents de développement. Le PCDR a ensuite été approuvé à l'unanimité des membres présents. La CLDR a en outre confirmé le choix de la première fiche-projet : (Ouffet) Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice.

14. SUIVI DU PROCESSUS

Les agents de développement ont veillé à informer régulièrement la population de l'avancement du processus via des articles dans le feuillet communal et la mise à jour régulière du site Internet www.pcdr.be.

En plus des articles mentionnés précédemment relatifs à une étape bien précise du processus, des synthèses ont été rédigées dans les Bulletins communaux d'octobre 2010, décembre 2010, avril 2011, juin 2011, juillet 2011, octobre 2011 et février 2012.

15. CONSULTATION DE LA POPULATION : LES RESULTATS

Ce chapitre synthétise les résultats de toute la phase de consultation de la population (consultations par village, consultations thématiques, Groupes de Travail (GT), personnes ressources...). Afin d'en faciliter la lecture et la compréhension, les résultats des discussions sont présentés en fonctions des défis (cf. partie III¹⁷⁵).

Certaines idées de projets, qui ont déjà donné lieu à des réalisations, sont reprises dans le *Lot 0*¹⁷⁶. D'autres propositions n'étant pas encore réalisées sont reprises soit dans les *fiches-projets*¹⁷⁷ soit dans le *programme d'actions*¹⁷⁸. Enfin, certaines propositions formulées par la population, après réflexion en GT, n'ont pas été retenues et sont mentionnées dans les *projets non retenus*¹⁷⁹. Afin de ne pas alourdir le texte, un renvoi sera uniquement effectué en notes de bas de page vers les fiches-projets.

15.1. *Cadre de vie*

Patrimoine naturel

Les habitants apprécient leur cadre de vie condrusien et rural, notamment le patrimoine naturel (nombreux beaux paysages...) et souhaitent **le préserver et le valoriser**. Ils craignent que certains projets ne portent atteinte au caractère rural de la Commune. Quelques citoyens estiment d'ailleurs que certains bâtiments plus récents ne s'intègrent pas à l'existant, ce qui a un impact négatif sur le cadre de vie.

Environnement et sa gestion

La **gestion environnementale** englobe différents aspects (biodiversité, eau, déchets, énergie...) qui méritent, selon les citoyens, d'être **améliorés**. La sensibilisation de la population au respect de son cadre de vie et à l'environnement est également primordiale.

Différentes suggestions des citoyens relatives à la création d'un service communal d'environnement (conseils, aides, sensibilisation...), à la plantation d'arbres, d'arbustes et de haies d'espèces indigènes, à l'information et la sensibilisation des agriculteurs et particuliers sur les initiatives pouvant accroître la **biodiversité** ont été proposées¹⁸⁰. La notion de sensibilisation est également très importante en vue de changer les mentalités des citoyens.

La Commune mène déjà certaines **actions** en la matière. La participation de la Commune à la semaine de l'arbre, certaines années, permet entre autre de réaliser un travail de sensibilisation. Il est à signaler également que la commune d'OUFFET a adhéré en 2009 à la charte PEFC pour la gestion forestière durable en Région Wallonne (2007-2011). Par contre, la Commune n'a pas souscrit à la convention de fauchage tardif bien qu'elle le pratique le long de plusieurs voiries communales. Certains habitants estiment que la Commune devrait

¹⁷⁵ Cf. p. 197

¹⁷⁶ Cf. p. 229

¹⁷⁷ Cf. Lot 1 p.249, Lot 2 p.331, Lot 3 p.383

¹⁷⁸ Cf. p. 243

¹⁷⁹ Cf. p. 419

¹⁸⁰ Partie IV, fiche-projet n°2.6, p. 369

s'inscrire officiellement à cette démarche au moins à quelques endroits de la Commune. Les Ouffetois préconisent également la gestion différenciée des espaces verts communaux et privés ainsi que le développement d'un travail de sensibilisation des habitants et des autorités communales relatif à la préservation des espaces verts.

Le thème de **l'eau** a été abordé sous plusieurs aspects. La commune d'Ouffet a adhéré au Contrat Rivière Ourthe (CRO) en 2010. Les membres de la CLDR ont d'ailleurs participé au printemps 2010 à une journée organisée et encadrée par le CRO pour compléter l'inventaire de terrain, ce qui a permis de finaliser le programme d'actions 2011-2013 du Contrat Rivière. La lutte contre les plantes invasives est menée dans ce cadre. L'entretien des bords de cours d'eau et la protection des berges s'avèrent également nécessaires. Quant à l'étang d'Ellemelle, il a fait l'objet de différents aménagements et, vu le souhait des habitants de s'impliquer davantage dans ce projet, un comité de gestion de l'étang s'est constitué. Il a en outre été demandé de ne pas effectuer le curage de l'étang en période de reproduction de la faune. Concernant le coût de l'eau, les agriculteurs regrettent qu'il ne cesse d'augmenter. Enfin, certains habitants estiment que le village d'Ouffet est très sec pour la faune et proposent dès lors l'aménagement d'une fontaine ou d'un étang¹⁸¹.

Concernant **l'épuration des eaux**, les habitants ont proposé de réfléchir à la pertinence d'aménager des systèmes de lagunage collectifs notamment *rue de Hody*, l'une des quelques rues d'Ouffet à être en assainissement autonome. Cependant, un changement pourrait intervenir puisqu'une enquête de révision du PASH est en cours. Trois stations d'épuration sont par ailleurs en projet à Ellemelle, Warzée et Ouffet Nord et, pour les citoyens, il est important de réfléchir à l'opportunité d'inclure du lagunage dans ces stations. Il a été demandé que les habitants d'Ellemelle soient informés sur le projet de station d'épuration de leur village. En matière d'égouttage, il est à signaler que des travaux ont été réalisés au centre d'Ouffet et que d'autres travaux sont à l'étude à Warzée. Il a par ailleurs été demandé de revoir l'égouttage de la *rue Mognée*.

En matière de **gestion des déchets**, différentes remarques ont été formulées. Le système de sacs payants ne donne pas satisfaction à tout le monde car ceux-ci sont chers et non résistants. Les déchets le long des routes et sur les chemins sont révélateurs d'un manque de civisme. L'organisation d'opérations de nettoyage collectives a été suggérée, mais l'idée après réflexion, n'a pas semblé très pertinente. D'autres actions ont également été prônées : réfléchir au concept de bac à ordures, intensifier la récolte des encombrants verts, dissimuler les bulles à verres, installer des poubelles publiques à tri sélectif, penser à un aménagement pour les déchets du cimetière.

Quant aux déchets agricoles, les agriculteurs relèvent que la fréquence du ramassage (deux fois par an) n'est pas suffisante. L'amélioration de la gestion de ce type de déchets, avec notamment la possibilité de déposer les plastiques toute l'année au recyparc, a été proposée. L'installation d'une unité de **biométhanisation**¹⁸² a été suggérée : des matières organiques comme les déchets de cuisine, crottins d'animaux... peuvent devenir source d'énergie via ce processus. Liée à un réseau de chaleur, cette infrastructure permettrait de relier et chauffer différents bâtiments publics d'Ouffet. Il est également suggéré d'alimenter un lotissement via ce type d'infrastructure.

¹⁸¹ Partie IV, fiche-projet n°2.3, p. 347

¹⁸² Partie IV, fiche-projet n°3.1, p. 387

Les Ouffetois souhaiteraient davantage d'informations relatives à l'**utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables**. Ils souhaitent également une amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, la mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et la sensibilisation des habitants à ces thématiques¹⁸³. Ils rappellent l'importance d'isoler davantage les bâtiments avant d'investir dans des énergies alternatives. La participation de la Commune au projet « 31 communes au soleil » (projet visant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur des bâtiments appartenant aux communes associées et sensibilisation de la population via des conférences...) répond bien à l'attente de la population dans ce domaine, de même que la décision de réaliser des travaux d'économie d'énergie dans les locaux communaux (2008).

D'autres suggestions ont été formulées, mais n'ont finalement pas été retenues : regroupement de quelques habitants pour l'achat d'une éolienne à axe vertical (participation citoyenne), organisation d'achats groupés (pellets, panneaux photovoltaïques, mazout...) afin d'obtenir une réduction du coût d'achat... Il a également été suggéré de réduire l'éclairage de bâtiments publics, notamment l'église et l'étang d'Ellemelle (ces bâtiments sont effectivement munis d'une minuterie afin de s'éteindre à 1h du matin).

Dans cette même optique, les Ouffetois souhaitent **valoriser les matériaux locaux**, notamment la paille ou le chanvre, notamment dans les constructions d'infrastructures publiques. Ils ont suggéré d'imaginer un espace convivial (salle...) utilisant ces matériaux, ce qui valoriserait l'agriculture locale et symboliserait l'identité de la Commune. Cette préoccupation a notamment été prise en compte dans la conception de différents projets, notamment le projet d'éco-construction de la Maison de village « L'Aurore »¹⁸⁴ à Ellemelle.

Il a par ailleurs été signalé que les carrières causent des nuisances aux riverains.

Patrimoine bâti

Le **patrimoine bâti intéressant** (Tour de Justice, biens et sites classés, fermes et châteaux, petit patrimoine, murets, cimetière, fours à chaux, chapelles ...) n'est pas suffisamment mis en valeur. Et certains éléments du patrimoine sont en mauvais état ou ont disparu.

Les habitants souhaitent que le patrimoine bâti, tant public que privé, soit entretenu, restauré et valorisé et qu'un travail de sensibilisation et d'information de la population soit développé. L'acquisition, la restauration et l'aménagement de bâtiments intéressants à préserver¹⁸⁵ est un des projets qui favorise la **mise en valeur du patrimoine bâti** sur l'ensemble de la Commune. D'autres actions évoquées par la population concernent la valorisation du patrimoine et notamment la préservation et la valorisation du centre d'Ellemelle¹⁸⁶, au vu de sa qualité architecturale. L'aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école d'Ellemelle¹⁸⁷ répond également à cette demande de valorisation du patrimoine, car il permettra, entre autre, de valoriser cet édifice à l'aspect patrimonial et culturel intéressant. D'autres propositions¹⁸⁸ concernent la réalisation d'un inventaire du patrimoine architectural de qualité et sa cartographie, le classement de certains

¹⁸³ Partie IV, fiche-projet n°2.7, p. 373

¹⁸⁴ Partie IV, fiche-projet n°1.2, p. 273

¹⁸⁵ Partie IV, fiche-projet n°3.7, p. 417

¹⁸⁶ Partie IV, fiche-projet n°2.5, p. 365

¹⁸⁷ Partie IV, fiche-projet n°3.2, p. 391

¹⁸⁸ Partie IV, fiche-projet n°2.5, p. 365

éléments du patrimoine, l'information sur le patrimoine via des panneaux didactiques placés notamment devant les éléments du patrimoine situés sur les parcours de promenades.

La valorisation du patrimoine passe en effet également par la création d'une **promenade** « patrimoine » qui relierait les éléments clés du patrimoine de la Commune et par la poursuite éventuelle de la rédaction de feuillets relatifs aux 6 promenades sur le territoire communal¹⁸⁹. Il serait intéressant d'exploiter davantage le patrimoine (bâtiments et sites) et de mieux le faire connaître. Une seule des promenades figure sur un carnet reprenant des informations et des anecdotes sur les lieux traversés. D'autres carnets pourraient également être réalisés pour plusieurs autres promenades. Un Groupe de Travail (GT) pourrait se constituer pour s'atteler à cette tâche. La création d'une balade thématique sur le thème des Nutons avait également été suggérée par l'auteur du livre « Les Nutons du Condroz »¹⁹⁰.

L'adoption d'**outils d'aménagements du territoire** (RCU, SSC, CCATM...) est souhaitée par certains mais après réflexion, cette proposition n'a cependant pas été conservée. La participation de la Commune à l'élaboration d'un programme paysage sur le territoire du GAL débouchera sur la rédaction d'un document d'orientation, outil d'aide à la gestion paysagère.

Bien qu'il existe une disponibilité de **terrains à bâtir**, beaucoup ne sont pas à vendre car ils sont exploités pour l'agriculture.

Atouts	Faiblesses
- richesse du patrimoine naturel (paysages...) - richesse du patrimoine bâti (Tour de Justice, biens et sites classés...) - 6 promenades - caractère rural de la Commune - adhésion de la Commune au Contrat-Rivière - aménagement de l'étang d'Ellemelle - travaux d'égouttage réalisés dans le centre d'Ouffet	- patrimoine naturel et bâti insuffisamment mis en valeur - mauvaise intégration de certains bâtiments récents - incivilités (déchets le long des routes)
Besoins identifiés par la population	
- préserver et valoriser le patrimoine naturel - améliorer la gestion environnementale - sensibiliser la population à l'environnement et au respect de son cadre de vie - développer le maillage écologique et favoriser la biodiversité - informer davantage les habitants sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables - valoriser les matériaux locaux (chanvre...) notamment dans les constructions publiques - entretenir, restaurer et valoriser le patrimoine bâti	

¹⁸⁹ Partie IV, fiche-projet n°2.5, p. 365

¹⁹⁰ Partie IV, fiche-projet n°1.4, p. 303

15.2. Activités économiques

Commerces, activités artisanales et entreprises

Le **développement du secteur économique** ainsi que la création d'emplois sont préconisés, tout en conservant l'identité rurale propre à OUFFET.

Commerces

Pour les citoyens, il semble que ce soit l'implantation de deux grandes surfaces aux extrémités de la Commune qui ait entraîné la fermeture de la grande surface située dans la *rue Sauvenière* (rue principale d'Ouffet) et l'**affaiblissement des petits commerces indépendants** du centre de l'entité. Cette grande surface drainait en effet des personnes dans la rue Sauvenière, ce qui était profitable aux commerces de cette rue.

Essayer de conserver des commerces dans le centre est essentiel car ce sont eux qui « amènent la vie » dans ce centre. Les Ouffetois préconisent de soutenir les commerces de proximité, mais également de **créer ou soutenir des initiatives locales** (Groupe d'Achats Commun, dépôts ou passages d'un légumier, boulanger...). Certains commerçants (légumier, boulanger, etc.) effectuent des livraisons sur demande. Le service est existant mais pas suffisamment connu de la population. Il est proposé de créer une banque de données des commerces et des services afin de répertorier ceux-ci¹⁹¹. Mais, selon certains, faire davantage de publicité n'aidera pas les commerces car les habitants connaissent déjà ce qui existe. Quant aux propositions de créer un four à pain public, de favoriser l'implantation d'une boulangerie à Ellemelle ou l'implantation d'une vidéothèque sur le territoire communal, elles ne sont pas retenues.

Les personnes non motorisées ont des **difficultés d'accès aux commerces** et ce d'autant plus pour les villages d'Ellemelle et Warzée¹⁹². Un accès plus facile aux commerces mais également aux lieux publics est également souhaité pour les usagers doux et PMR. Par ailleurs, les horaires de la poste ne donnent pas satisfaction.

Pour faciliter l'accès à la rue commerçante, l'aménagement de la *rue Sauvenière* a été proposé. L'offre de **parking dans le centre** est insuffisante selon certains, alors que les facilités de parking sont un critère important dans le choix d'un lieu où faire ses courses. Différentes propositions ont été suggérées. Mettre quelques places de la *rue Sauvenière* en zone bleue permettrait notamment d'éviter, comme cela semble être le cas actuellement, que certains commerçants laissent leur voiture sur les places de parking. La réalisation d'une analyse des flux de stationnement dans la *rue Sauvenière* a d'ailleurs été suggérée. Concernant les vendeurs qui s'installent une fois par semaine sur la Grand Place (par exemple pour la vente de poulets rôtis), il est proposé de leur aménager un emplacement spécifique car, actuellement, ils occupent des places de parking qui sont proches des commerces. D'autres aménagements sont demandés pour la Grand-Place¹⁹³ afin d'accroître l'attractivité du centre. Il a également été proposé d'aménager un parking de délestage au cimetière et un sentier pour rejoindre la *rue Sauvenière*. Cette proposition n'a finalement pas été retenue, ce parking

¹⁹¹ Partie IV, fiche-projet n°1.6, p. 323

¹⁹² Le Ouffibus peut s'arrêter à la Sauvenière mais c'est en réalité plutôt un service, à faire connaître davantage, qu'un outil de relance économique.

¹⁹³ Partie IV, fiche-projet n°2.3, p. 347

n'étant pas assez proche des commerces d'Ouffet. Les trottoirs entre la rue Sauvenière et le cimetière ont par ailleurs été aménagés en 2011, conformément aux souhaits des habitants.

Activités artisanales, entreprises, emploi

Il est également important de faciliter la **promotion de la production locale et de l'artisanat**. La banque de données des commerces et des services dont il a déjà été fait mention, qui serait reprise sur le site Internet communal, permettrait notamment aux Ouffetois de mieux connaître les productions locales. L'APAQW (Agence Wallonne pour la promotion d'une Agriculture de Qualité) promeut les produits wallons liés à l'alimentation. Il est essentiel de mettre la qualité des produits en avant si l'on veut diversifier les critères de choix, sachant que le premier critère est généralement le prix. Quant aux carrières, elles disposent déjà de leur stratégie marketing (une des carrières ne vend pas aux particuliers mais aux marbriers).

Deux projets sont particulièrement révélateurs de la volonté des habitants de **favoriser l'implantation, dans la Commune, de nouvelles activités pourvoyeuses d'emplois**: l'aménagement d'un (ou plusieurs) atelier rural (ateliers ruraux)¹⁹⁴ ainsi que le développement du parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries et d'un bâtiment relais en collaboration avec la SPI¹⁹⁵. L'objectif général d'un atelier rural est de fixer et développer des activités économiques, soutenir la diversification des activités rurales et la création d'emplois. L'aménagement d'un meilleur accès au parc artisanal permettra de le développer davantage, d'autant que le prix des terrains est attractif pour les entreprises et qu'environ la moitié des parcelles sont encore à vendre. Des jeunes indépendants sont demandeurs de terrains. La commune est propriétaire du zoning, mais la SPI en fait également la promotion. L'avantage de ce parc est que les entrepreneurs peuvent construire une habitation sur leur terrain afin d'y habiter ou d'y installer un « concierge ».

La création d'une **Agence de Développement Local (ADL)** a été proposée, mais cette idée n'a finalement pas été retenue car, selon les Ouffetois, il n'est pas pertinent de créer une ADL pour une commune de la taille d'OUFFET, même en association avec des communes voisines. L'organisme Meuse Condroz Hesbaye, présent sur le territoire de la Commune, a un rôle de promotion du tissu économique de Huy - Waremme, en assurant la visibilité des initiatives locales, en permettant le réseautage des PME et en assurant une veille informative du tissu économique (PME avec fiduciaires, banques...).

En matière de soutien à la **recherche d'emploi**, différents outils sont mis en place et sont appréciés par les habitants. La Maison de l'Emploi organise des permanences dans la Commune et une farde reprenant les offres d'emploi mises à jour régulièrement est à disposition des demandeurs d'emploi. Inciter les demandeurs d'emploi à se rendre à la Maison de l'Emploi a été suggéré mais il s'avère que divers organismes (CPAS, FOREM, etc.) le font déjà. En outre, des ordinateurs sont accessibles à la bibliothèque pour effectuer des recherches sur Internet, notamment pour un emploi. Des formations en informatique sont également organisées pour les débutants et les initiés.

Des **formations** (mécanique, menuiserie, électricité...) sont organisées en soirée à l'Athénée royal. Suite à la proposition formulée par certains habitants d'organiser des cours pour le permis de conduire, il est suggéré de mettre le logiciel « Feu Vert » à disposition de ceux qui

¹⁹⁴ Partie IV, fiche-projet n°2.1, p. 335

¹⁹⁵ Partie IV, fiche-projet n°1.5, p. 317

le souhaitent (sur les ordinateurs de la bibliothèque...). Cette proposition ne rencontre pas l'adhésion de tous car il semble que beaucoup de jeunes et moins jeunes disposent d'un ordinateur. Il existe déjà des structures qui apportent un soutien pour l'accès au permis de conduire : l'asbl « Devenir » située à Clavier, l'ALE... Mais il est évident que les gens doivent connaître l'information. Enfin, un appel est lancé aux jeunes, chaque année au mois de mai, pour leur proposer des jobs d'étudiant durant l'été.

Agriculture

Pour les citoyens, la présence de plusieurs exploitations agricoles de taille importante offre un potentiel pour le développement d'un projet de **biométhanisation**¹⁹⁶ dans la Commune.

L'industrialisation de l'agriculture a entraîné la disparition de la vente directe de produits dans les fermes, ce que certains regrettent. Ils regrettent également le peu de produits du terroir sur le territoire d'OUFFET. Plus globalement, comme cela a déjà été dit, les habitants souhaitent **promouvoir la production locale et l'artisanat**.

Toutefois, le développement de produits du terroir et de la vente directe de produits à la ferme relève, selon les habitants, du domaine privé car on ne peut pas obliger les agriculteurs à se diversifier dans telle ou telle voie. Quant aux agriculteurs, ils considèrent que se lancer dans la **diversification agricole** comporte certains risques et les normes de l'AFSCA notamment ne les encouragent pas dans ce sens. Certaines grandes surfaces locales se fournissent chez des producteurs locaux. Il est suggéré de se servir du « label » de la Commune comme « le village des crèches », ou « Ouffet médiéval » et de donner une amplification à l'événement en proposant, autour du chapiteau installé à ces occasions, une diffusion de produits (cartes de visite, dégustations...). Ce serait l'occasion de profiter de l'évènement pour lancer autre chose. Le développement du tourisme à la ferme pourrait également contribuer à cette diversification. Les Gîtes de Wallonie et Accueil Champêtre Wallonie sont des organismes actifs dans le secteur. Quant aux relations entre agriculteurs et non agriculteurs, elles sont assez bonnes même si quelques désagréments se produisent de temps à autres (nuisances sonores, empiètement sur certains passages, piquets sur les accotements...).

La proposition de créer un **Groupe d'Achats Communs** (GAC) pour des produits alimentaires a été suggérée par certains Ouffetois en vue de consommer différemment (produits locaux...), de résoudre le problème de l'accessibilité à des commerces de proximité notamment pour les villages de Warzée ou Ellemelle, de permettre à certaines personnes de sortir de leur isolement et d'obtenir également un prix intéressant en se groupant. Cette proposition n'a pas emporté l'adhésion de tous car les participants ont estimé que ce type de projet induirait une concurrence avec les commerces de l'entité et que les contraintes inhérentes au projet étaient nombreuses (normes très strictes de l'AFSCA, nécessité de ne pas rompre la chaîne du froid pour le transport de la viande notamment, quasi inexistence de producteurs de type maraîchage sur le territoire communal...). Il est ressorti de la consultation que si un tel projet devait voir le jour, il devrait venir d'une initiative citoyenne.

Plus tard dans le processus de consultation, le GAL du Pays des Condruses a travaillé sur un projet de **hall-relais agricole**, qui même s'il est différent d'un GAC, s'en rapproche cependant par sa philosophie.

Tourisme

¹⁹⁶ Partie IV, fiche-projet n°3.1, p. 387

La Commune a un potentiel touristique important (patrimoine naturel et bâti) qu'il serait opportun d'exploiter pour **développer un tourisme rural**, diffus. Comme pour le développement du secteur économique, il est essentiel de conserver l'identité rurale propre à la Commune. Différents axes sont à explorer pour contribuer au développement de ce secteur : accueil et information touristique, image de marque, produits touristiques (promenades, ...), infrastructures d'hébergement et secteur HoReCa...

L'**accueil et l'information touristique** sont à améliorer. La Commune, située au carrefour de plusieurs villes, bénéficie d'un passage important de touristes mais ceux-ci ne s'arrêtent pas faute d'activités et d'informations. Il n'existe pas de permanences locales pour l'accueil des touristes et il ne semble pas réaliste d'aménager un bureau d'information touristique (« chalet ») sur la Grand-Place, vu les moyens humains insuffisants du Syndicat d'initiative. Le projet de création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice¹⁹⁷ intègre cet accueil des touristes, avec l'installation de panneaux touristiques et d'une borne d'informations touristiques wifi. Quant au projet d'aménagement de la Place d'Ouffet¹⁹⁸, il vise notamment à faire de ce lieu un point d'accroche touristique ; la création d'un lien entre la place et la Tour est prévue. L'information passe également par Internet : le Syndicat d'initiative a un site qui a été amélioré récemment et les habitants sont demandeurs d'une évolution du site Internet communal¹⁹⁹. L'organisation de formations pour des guides bénévoles a aussi été proposée.

La Commune ne bénéficie pas d'une « image de marque » bien définie, elle ne semble pas avoir d'identité particulière. Pour les citoyens, il serait donc intéressant de donner une identité à la Commune en mettant un thème en avant, ce qui permettrait de créer ou de renforcer une dynamique touristique, de valoriser le patrimoine... Le thème des carrières est proposé, mais la réflexion n'a abouti à aucun projet.

Les **promenades** sont un des éléments qui attirent les touristes mais leur adaptation et la création de nouvelles promenades²⁰⁰ sont souhaités : création d'une promenade sur le thème des Nutons, aménagement de lieux de repos et installation de panneaux didactiques le long de ces promenades...

Le **secteur HoReCa**, davantage développé que par le passé, est selon certains satisfaisant pour une petite Commune, tandis que d'autres pensent qu'il doit poursuivre son développement. Le développement de la documentation concernant les **chambres d'hôtes** existantes et l'aide au développement de nouvelles chambres d'hôtes, tables d'hôtes et du tourisme à la ferme (informations sur les aides possibles...) ont été suggérés. Le développement du tourisme à la ferme a également été évoqué mais ce type d'initiative relève du privé.

¹⁹⁷ Partie IV, fiche-projet n°1.1, p. 253

¹⁹⁸ Partie IV, fiche-projet n°2.3, p. 347

¹⁹⁹ Partie IV, fiche-projet n°1.6, p. 323

²⁰⁰ Partie IV, fiche-projet n°1.4, p. 303

Atouts	Faiblesses
- parc artisanal - carrières - outils favorisant la recherche d'emploi - potentiel touristique important (patrimoine naturel et bâti, promenades...)	- affaiblissement des petits commerces indépendants, notamment rue Sauvenière - difficultés dans l'accès aux commerces (problèmes de mobilité...) - offre de parking insuffisante dans le centre - produits du terroir peu mis en valeur - pas d' « image de marque » de la Commune - pas de permanences d'accueil pour les touristes - manque d'informations touristiques
Besoins identifiés par la population	
- Soutenir les commerces de proximité - Accroître l'attractivité du centre - Promouvoir la production locale et l'artisanat - Favoriser le développement d'entreprises - Développer le Parc artisanal - Améliorer l'accueil et l'information touristique	

15.3. Vie citoyenne, lien social et participation citoyenne

Dynamiser la vie citoyenne afin de permettre à chacun de s'épanouir, de renforcer le lien social et la participation citoyenne est le grand axe identifié par la population, autour duquel la réflexion s'est articulée.

Infrastructures

Les associations et les activités qu'elles proposent sont nombreuses et diversifiées, mais les infrastructures de rencontres sont insuffisantes car mal équipées et pas toujours conviviales. La Tour de Justice est très difficile à chauffer en hiver, les villages d'Ouffet et de Warzée manquent de locaux polyvalents et la salle L'Aurore à Ellemelle est inadaptée aux besoins. Il manque également d'espaces sportifs. Afin de poursuivre le développement de l'offre d'activités, les citoyens ont estimé qu'une réflexion sur les **infrastructures de rencontres à développer** dans les différents villages devait être menée.

Un fil conducteur à la réflexion s'est dégagé progressivement. L'**intégration des différents villages** (fort centrés sur eux-mêmes) **dans une même dynamique communale**, entamée depuis plusieurs années grâce à la mise en œuvre de différents projets, est à poursuivre. Les projets liés à la convivialité dans les villages sont essentiels afin de renforcer l'identité villageoise et développer une dynamique communale par la mise en réseau des acteurs locaux, c'est-à-dire davantage de synergies entre les clubs, comités, la Commune... Comme chaque

village a ses spécificités, il est intéressant que les déplacements se fassent dans différentes directions, les salles ne doivent donc pas toutes proposer la même chose.

Les problèmes liés à la mobilité et les réponses pouvant y être apportées sont bien sûr également à intégrer à la réflexion. Le développement des infrastructures permet aussi notamment de mieux **rencontrer différents objectifs** retenus par les OUFFETOIS: favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative, favoriser les pratiques sportives, favoriser l'épanouissement intellectuel de tous et renforcer les relations intergénérationnelles. Ces points seront développés dans les paragraphes suivants.

A **Ouffet**, différents aménagements ont été suggérés et retenus par les habitants: aménagement plus convivial de la Place²⁰¹ (avec aire de repos...), aménagement de la Tour de Justice²⁰² afin notamment d'en faire un véritable pôle culturel et de rencontres, aménagement d'un local communautaire dans le lotissement en projet rue Tige Pirette²⁰³ (La Maladrée), création d'une Maison communautaire²⁰⁴ et aménagement du terrain du Doyard²⁰⁵. Par ailleurs, depuis les premières consultations, différents projets se sont concrétisés ou sont en passe de l'être. Un terrain multisports a été aménagé en 2011, à proximité de la Sittelle. L'aménagement d'un complexe communal polyvalent rue aux Oies, prévu pour 2012, projet mené dans un esprit d'intégration, répond aux besoins manifestes des habitants pour ce genre d'infrastructures susceptibles d'accueillir des activités associatives, culturelles, festives... pour un grand nombre de personnes, ce qui était impossible dans la Commune avant cet aménagement.

Dans le village d'Ellemelle, la construction d'une nouvelle Maison de village²⁰⁶ a été suggérée pour redynamiser la vie associative. A Warzée, un terrain multisports a été aménagé en 2011 près de l'école communale. L'aménagement d'une Maison de village²⁰⁷ est un projet souhaité par la population pour davantage d'espaces de convivialité dans le village. En outre, l'école manque de locaux pour ses activités dans la Commune et serait intéressée par ce projet pour pouvoir en bénéficier également. L'aménagement plus convivial de la Place du Baty a également été demandé (bancs, poubelles, quelques tables de pique-nique...). Un autre projet retenu concerne la rénovation de la buvette de football²⁰⁸, qui outre les activités liées au foot, accueille également de nombreux événements liés à la vie associative.

Participation

La **vie de quartier** est **assez peu développée**, car il semble que les OUFFETOIS apprécient de rester chez eux. Les fêtes de quartier sont de moins en moins nombreuses et les écoles sont le principal moteur de la vie villageoise. En outre, les bénévoles qui font vivre les quartiers se démotivent et la relève ne semble pas toujours assurée. Il semble cependant que les aînés n'accordent pas toujours facilement leur confiance aux jeunes bénévoles, alors qu'il est important de leur confier des responsabilités dans l'organisation des événements liés à la vie associative, si l'on veut les pérenniser. La Commune organise par ailleurs depuis plusieurs

²⁰¹ Partie IV, fiche-projet n°2.3, p. 347

²⁰² Partie IV, fiche-projet n°1.1, p. 253

²⁰³ Partie IV, fiche-projet n°3.5, p. 407

²⁰⁴ Partie IV, fiche-projet n°2.2, p. 339

²⁰⁵ Partie IV, fiche-projet n°2.4, p. 353

²⁰⁶ Partie IV, fiche-projet n°1.2, p. 273

²⁰⁷ Partie IV, fiche-projet n°1.3, p. 289

²⁰⁸ Partie IV, fiche-projet n°3.3, p. 397

années l'accueil des nouveaux habitants, mais le succès de cette manifestation est assez mitigé.

Différents projets d'activités ou de manifestations ont été suggérés pour redynamiser cette vie de village et, plus généralement, pour favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative, qui est un objectif de développement clairement identifié pour les 10 années à venir. La mise sur pied d'une troupe de théâtre est à signaler. Quant au projet « Village des crèches », il pourrait être redynamisé et éventuellement, comme par le passé, être davantage associé à des fêtes de quartier. Ce type d'événement, sans demander une implication et un travail trop lourd de la part des habitants, permet notamment de faciliter l'intégration des nouveaux habitants. Il est également proposé de réinstaurer le jumelage avec la commune de Vagney. La mise en place d'autres manifestations a également été suggérée : manifestations liées aux épouvantails comme cela se fait déjà dans d'autres communes, organisation de processions (enterrement de Mati Loë...) ou d'événements folkloriques tels qu'organisés dans le passé... Cependant, certaines activités sont pérennisées à Warzée: le Carnaval, Halloween à l'école communale, la fête locale ; et d'autres ont vu le jour (24 h de Cuistax, épreuve de quads). A la Salle L'Aurore à Ellemelle, des cours de stretching et de danses de salon sont notamment dispensés.

Certaines idées n'ont pas été retenues. L'idée de relancer L'Opération « Villages fleuris », suggérée dans un premier temps, est finalement abandonnée, l'enthousiasme des habitants n'ayant jamais vraiment été au rendez-vous. La création d'un Système d'Echange Local (SEL) est également une proposition qui avait été formulée mais qui n'a cependant pas suscité l'intérêt de la majorité des habitants. Mais après réflexion, il s'avère que les citoyens souhaitent surtout **pérenniser les activités existantes** et réfléchir aux infrastructures. Cette réflexion sur les infrastructures a bien eu lieu et a mené à de nombreux projets (voir paragraphe précédent), qui permettront notamment de favoriser les rencontres.

Sport

L'**offre d'activités sportives** semble satisfaisante. Quatre comités sportifs sont présents dans la Commune : judo, tennis, football, gymnastique. Pour les aider, la Commune répond, selon ses possibilités, à leurs besoins en matière d'infrastructures et de logistique. Il n'est pas envisagé de créer de nouveaux comités. Par contre, des partenariats public-privé pourraient être créés en fonction d'éventuelles futures opportunités. De tels partenariats existent déjà (piscine, asbl TSA²⁰⁹...) et fonctionnent bien mais selon certains, la coordination entre les clubs devrait être renforcée. Le projet de mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs²¹⁰ est destiné en partie à combler cette lacune.

Un **manque d'infrastructures** est constaté pour la pratique du sport, en dehors du football et du tennis, et les salles destinées à la pratique du sport ne sont accessibles que via les écoles. Quelques éléments sont mis en avant: le terrain de tennis à Ouffet n'est pas entretenu et n'a plus de filets, le terrain de football d'Ouffet quant à lui n'est plus utilisé pour les matchs mais bien pour les entraînements et, à terme, il est destiné à une toute autre affectation. Quant au club de judo, il utilise une salle à l'Athénée vu l'absence d'infrastructures communales adaptées.

²⁰⁹ Tennis, sports, accueil aux sports

²¹⁰ Partie IV, fiche-projet n°1.7, p. 327

Les habitants souhaitent **favoriser les pratiques sportives** ; ils relèvent notamment qu'il est important d'aider les clubs existants à se maintenir. L'aménagement de deux terrains multisports, réalisé en 2011, répond déjà en partie à cette attente. Plusieurs projets sont liés à une amélioration des infrastructures relatives aux activités sportives: construction d'une Maison de village à Ellemelle²¹¹ adaptée à des activités sportives (tennis de table...), construction d'une Maison de village à Warzée²¹² (qui permettra notamment aux enfants de l'école de pratiquer la gymnastique dans des locaux adaptés), rénovation de la buvette de football à Warzée²¹³...

Culture

Le CCAH organise un réseau de permanents culturels locaux : à Anthisnes, c'est la personne de la Maison des Associations qui fait office de permanent culturel, à Hamoir la personne de l'Office du Tourisme, à OUFFET un conseiller communal... A terme, il est suggéré d'engager une personne dans les différentes communes pour remplir ce rôle, ce qui se fait déjà dans quelques communes.

Différentes **activités artistiques et culturelles** (Vendredis de la Tour, village des crèches, exposition « Boule de Neige...) existent sur le territoire communal. Selon les habitants il est cependant souvent nécessaire de se déplacer car les activités ne sont pas assez nombreuses, ce qui s'explique par le manque d'infrastructures adéquates mais aussi par des problèmes de mobilité, pour certains. Une piste de réponses aux problèmes de mobilité est la possibilité de proposer un transport collectif, avec l'Ouftibus (pour 8 personnes maximum). Les citoyens ne semblent par ailleurs pas toujours bien informés des activités proposées et, comme cela a déjà été dit précédemment, les habitants de la Commune semblent parfois être « bien chez eux ».

D'une façon générale, pour les habitants, il importe de **favoriser l'épanouissement intellectuel de tous** (bibliothèque, formations, activités culturelles, accès multimédias...). Différents projets envisagés vont dans ce sens. A Ouffet, la Tour de Justice que les habitants souhaitent voir devenir un pôle culturel, avec entre autres, l'aménagement de la bibliothèque. Les habitants apprécient d'ailleurs déjà le dynamisme de cette infrastructure (heure du conte pour les enfants, extension des heures de la bibliothèque...), qui ne pourra que s'accroître une fois qu'elle sera installée dans de nouveaux locaux. A Ellemelle, les habitants souhaitent un espace pouvant accueillir une scène amovible pour permettre le développement d'activités culturelles.

Il est aussi suggéré de développer l'offre artistique et culturelle (expositions, excursions...) via la mise en place de **partenariats** et le renforcement de la **communication** : activités en décentralisation, synergies avec les communes voisines, collaboration avec le CCAH pour la promotion d'événements, création d'un Comité culturel, publication d'un agenda culturel²¹⁴.... Le développement de projets de marketing touristiques et culturels a aussi été préconisé, notamment via la proposition de sites de tournage à des sociétés de production (proposition qui n'a en fin de compte pas été retenue). L'utilisation de la thématique des nutons (conte fantastique local) pour développer le folklore a également été suggérée, mais cette proposition n'a pas suscité d'enthousiasme. Certains regrettent l'absence de formations musicales dans la

²¹¹ Partie IV, fiche-projet n°1.2, p. 273

²¹² Partie IV, fiche-projet n°1.3, p. 289

²¹³ Partie IV, fiche-projet n°3.3, p. 397

²¹⁴ Partie IV, fiche-projet n°1.7, p. 327

Commune. Il serait peut-être possible d'en proposer une. Il est proposé de décentraliser certains des activités de l'Académie OVA (Ourthe-Vesdre-Amblève) à OUFFET.

Communication

Au niveau de la communication, la diffusion des informations pourrait être améliorée en utilisant de manière plus optimale les outils existants (site Internet, bulletin communal).

La mise en évidence de lacunes dans l'information et la communication, à destination des habitants et des touristes, a conduit à l'adoption d'une fiche-projet²¹⁵ listant différents projets et actions à mettre en œuvre, afin d'**améliorer l'information et la communication**, notamment en utilisant de manière plus optimale les outils existants.

Les habitants souhaitent davantage d'informations sur la vie associative (activités des associations, activités pour les jeunes, moyens disponibles pour créer des activités...), mais également sur d'autres domaines de la vie communale. Il est suggéré à cette fin d'améliorer le **site Internet communal** (mise à jour plus régulière, lien vers le site des associations, adresses mails des élus...). Les lacunes constatées s'expliquent par le peu de personnel employé par la Commune et le fait qu'aucune de ces personnes ne soit spécialisée en informatique. L'idéal serait d'engager une personne à mi-temps, ce qui ne semble pas possible ; il serait par contre possible et intéressant d'envisager dans ce cadre l'accueil d'un étudiant en stage par exemple. Une autre possibilité à explorer est de faire appel à la personne qui donne les cours d'informatique. Quant au **feuillet communal/bulletin communal**, vu les améliorations apportées, il donne globalement satisfaction, mais il est encore susceptible d'améliorations. La réalisation d'un bottin des commerces et des services est également demandée.

En matière de vie associative, il serait utile qu'**une personne centralise toutes les informations** relatives aux activités (calendrier des associations). Un employé communal pourrait apporter des conseils aux associations et pourrait les soutenir lorsque des événements sont organisés (réalisation d'affiches...). La plupart des activités communiquées à la Commune sont toutefois reprises sur le calendrier d'Intradel.

La **communication entre les associations** mérite également d'être renforcée²¹⁶, notamment via l'organisation d'une rencontre des acteurs locaux une à deux fois par an et la création d'un Comité culturel.

En outre, afin d'améliorer l'information à destination des touristes, il est proposé d'installer une borne d'information et des panneaux d'**informations touristiques** à la Tour de Justice. Il est également suggéré d'améliorer le site Internet communal dans ce sens.

Quant aux **nouvelles technologies de l'information et de la communication**, il est à signaler que des cours d'informatique sont dispensés dans les locaux de la bibliothèque.

Petite enfance et enfance - jeunesse – seniors

Bien que des activités soient proposées aux enfants (notamment via la Sittelle) et aux jeunes (maisons des jeunes, Patro, activités pour les 12-15 ans...), cela semble insuffisant. Différentes **propositions** ont été formulées : développer le concept de la Sittelle, organiser des activités et

²¹⁵ Partie IV, fiche-projet n°1.6, p. 323

²¹⁶ Partie IV, fiche-projet n°1.7, p. 327

stages pour enfants et adolescents, organiser une journée d'animation par le Patro pendant les plaines de vacances pour le faire connaître...

En matière d'**infrastructures** par contre, les locaux dont disposent les comités des jeunes semblent relativement adéquats: un local à Ouffet (ouvert trois fois par semaine mais temporairement fermé depuis août 2011) et un local à Warzée (ouvert une fois par semaine). La fréquentation de ces lieux est relativement importante, mais les jeunes ne sont pas encadrés par un éducateur. La proposition de créer une Maison des jeunes reconnue par la Communauté française, prévoyant un encadrement, a été évoquée puis finalement abandonnée (un projet de ce type avait déjà été lancé avec la Teignouse mais avait été un échec). Il est cependant proposé de développer les activités pour les jeunes ainsi que leur encadrement.

Quant au **Patro**, il fonctionne bien. Il favorise les rencontres entre jeunes et assure l'encadrement des plus jeunes. En outre, la mixité sociale y est importante et fonctionne bien.

Les activités organisées pour les **seniors** connaissent des succès divers: les voyages et excursions fonctionnent bien, les après-midi « Jeux de sociétés » sont en plein essor. L'Ouflibus est à disposition des aînés pour leur déplacement vers les diverses activités et est apprécié.

Relations intergénérationnelles

Les habitants souhaitent un **renforcement des relations intergénérationnelles**. Plusieurs activités ont déjà été mises en place pour favoriser ces interactions : projet de lecture intergénérationnel développé par l'école communale, activités de détente intergénérationnelles (collaboration entre la Commission des aînés et l'équipe d'animation de La Sittelle, cours de jeux d'échec à destination des enfants)... Tous les projets liés au développement d'infrastructures de rencontres permettront également de renforcer ces relations intergénérationnelles. Le projet de Maison communautaire²¹⁷ en lien avec la Sittelle s'inscrit aussi dans cette optique.

Atouts	Faiblesses
- activités et associations nombreuses et diversifiées - offre d'activités sportives satisfaisante - deux terrains multisports - bibliothèque - activités proposées aux enfants et aux jeunes - patro - accueil extra-scolaire - comités des jeunes - activités pour les seniors	- infrastructures de rencontres, culturelles et sportives insuffisantes ou inadaptées - manque d'espaces sportifs - vie de quartier peu développée - insuffisance des activités culturelles et artistiques proposées dans la Commune - information aux citoyens susceptible d'améliorations - site Internet communal susceptible d'être amélioré - activités proposées aux enfants et aux jeunes insuffisantes
Besoins identifiés par la population	
- Aménager et construire différentes infrastructures de rencontres	

²¹⁷ Partie IV, fiche-projet n°2.2, p. 339

- Redynamiser la vie de village
- Pérenniser les activités existantes
- Mettre en réseau les acteurs socio-culturels et sportifs
- Favoriser les pratiques sportives
- Favoriser le développement de nouvelles activités culturelles
- Améliorer la diffusion des informations sur la vie communale
- Renforcer les relations intergénérationnelles

15.4. *Solidarité citoyenne (services - logements)*

La réflexion sur les services et les logements s'est articulée sur la volonté exprimée par les habitants de **développer la solidarité citoyenne**.

Services

Comme dans les autres communes wallonnes, on constate un vieillissement progressif de la population à OUFFET. Et, si l'évolution du nombre de seniors est à prendre en compte, d'autres catégories de la population évoluent elles-aussi (jeunes, seniors, sans-emploi...), ce qui implique des changements dans l'organisation de la société. Il est donc nécessaire d'adapter l'offre de services, en veillant à favoriser la mixité sociale. Les Ouffetois pensent qu'il est important de **soutenir les services aux personnes**.

La population considère que la **Commune** est **bien desservie en services sociaux**, que les assistantes sociales du CPAS sont dynamiques... Le Télé-Service du Condroz (TSC) offre de nombreux services et organise un repas chaque mois pour un prix très modique. La Maison Croix-Rouge est présente à Ouffet et va développer sur la Commune le projet Estia²¹⁸, qui existe déjà dans d'autres communes. Un autre service, visant à assurer le transport des enfants pour des visites à leur parent en prison, est également en train de se mettre en place. Mais l'ensemble des services offerts est peut-être insuffisamment connu, même si l'existence de tous ces services est régulièrement rappelée dans le feuillet communal et si un inventaire de l'ensemble des services à domicile a été réalisé et diffusé par le CPAS. Il apparaît également que certaines personnes éprouvent un sentiment de gêne à l'idée de faire appel à certains services.

Différentes **propositions** ont été faites afin d'améliorer encore l'offre de ces services. OUFFET étant une petite commune, il n'est pas possible d'avoir une multitude de services en fonds propres. Des conventions sont donc conclues avec d'autres services, grâce à l'intervention du CPAS : SACHA (accompagnement pour personnes handicapées adultes²¹⁹), Teignouse, Centre de Santé Mentale de Nandrin... Certains de ces services organisaient des permanences à OUFFET mais au vu du faible taux de fréquentation, celles-ci ont été supprimées. Il n'est donc pas envisagé d'en recréer. Le projet de Maison communautaire²²⁰ suscite l'adhésion des OUFFETOIS, qui accordent une grande importance aux services offerts aux seniors. En outre, quelques aménagements au local du TSC ont été suggérés.

²¹⁸ Il s'agit de visites à domicile de personnes âgées demandeuses, réalisées par des bénévoles.

²¹⁹ Ce service est implanté à Aywaille.

²²⁰ Partie IV, fiche-projet n°2.2, p. 339

Avec la construction de nouveaux logements, de nouveaux besoins en matière **d'accueil de la petite enfance** ont été identifiés. Il est apparu essentiel de réfléchir au type de structure ; il semble que pour une commune de la taille d'OUFFET, le partenariat public-privé soit privilégié²²¹.

En matière de **formations** et d'**enseignement**, différents éléments sont soulignés. L'offre scolaire, via les nombreux établissements scolaires présents sur le territoire, donne satisfaction. La question des formations offertes sur la Commune a été abordée dans le paragraphe sur l'économie.

Concernant les **nouvelles technologies de l'information et de la communication**, toutes les habitations ont la possibilité d'avoir une connexion Internet. L'accès aux nouvelles technologies peut cependant s'avérer problématique pour les aînés, même si les cours dispensés dans les locaux de la bibliothèque ainsi que le WebBus sont des atouts relevés par la population.

Le projet de déménagement de la bibliothèque permettra de développer les services offerts par celle-ci. L'espace actuellement occupé par la bibliothèque pourra être occupé par l'Administration communale, qui a besoin d'espaces supplémentaires.

Logements

Différents constats sont posés par les habitants: beaucoup de terrains et d'appartements sont vides, les logements sociaux ne sont pas assez nombreux (bien que la Commune ait pris de bonnes initiatives en la matière), le coût du chauffage est élevé pour les logements sociaux de la rue du village, les jeunes ont des difficultés à trouver un logement à prix abordable, la population Ouffetoise est vieillissante... Les habitants souhaitent donc **dynamiser la création de tous types de logements adaptés aux besoins**.

Les espaces communaux libres pour le développement du **logement social et collectif** sont donc un atout. Pour la Maladrée (Tige Pirette), la construction d'une quarantaine de maisons, autour de voiries déjà construites, est en cours. Il s'agit de logements pour personnes à revenus moyens ou modestes. Dans un premier temps quatre logements seront mis en location par OAL (Ourthe-Amblève Logement). Lors d'une deuxième phase, 4 appartements seront construits et loués toujours par OAL; le reste est à vendre. Le projet lié à l'aménagement du terrain du Doyard²²² prévoit également la construction de logements.

Concernant les **seniors**, une maison de repos est implantée sur le territoire communal. Toutefois, la population Ouffetoise va continuer à vieillir, des logements doivent donc être créés pour cette catégorie de la population, afin de permettre à ces personnes de continuer à habiter la Commune. La création de logements adaptés aux seniors est donc proposée. Le projet de logements intergénérationnels²²³ va au-delà, puisque ce sont des logements conçus et aménagés, par un pouvoir public, pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services. Des appartements destinés à l'intergénérationnel sont prévus à La Maladrée. Concernant une aide éventuelle à apporter aux personnes qui réalisent des adaptations à leur

²²¹ Partie IV, fiche-projet n°2.9, p. 379

²²² Partie IV, fiche-projet n°2.4, p. 353

²²³ Partie IV, fiche-projet n°3.4, p. 403

logement afin d'y faciliter la vie des personnes âgées et/ou handicapées, il s'avère surtout important que les personnes disposent d'une bonne information sur les primes existantes.

Les habitants proposent également de créer des **logements tremplins**²²⁴, c'est-à-dire des logements locatifs à loyers modérés pour les jeunes afin de les aider à s'installer dans la Commune.

Atouts	Faiblesses
- commune bien desservie en services sociaux (TSC, Maison Croix-Rouge...) - offre scolaire développée - maison de repos	- population vieillissante - logements sociaux insuffisants
Besoins identifiés par la population	
- Augmenter l'offre de logement adapté aux besoins - Améliorer l'offre de services (Maison communautaire...)	

15.5. Mobilité – Sécurité routière

Le fil conducteur issu de la réflexion de la population, c'est-à-dire l'intégration des différents villages (fort centrés sur eux-mêmes) dans une même dynamique communale, déjà développé ci-dessus, est entre autre lié aux questions de **mobilité et de sécurité routière, deux secteurs qui, selon les habitants, méritent d'être améliorés.**

Mobilité

OUFFET est une Commune où il est difficile de se déplacer sans voiture, vu notamment le peu de possibilités offertes par les transports en commun. Ceci mérite une attention particulière, notamment parce que, comme cela a été signalé précédemment, cette déficience peut représenter un frein dans le développement même des activités économiques, culturelles, sportives... Il est dès lors opportun d'envisager de nouvelles initiatives en la matière: développement des transports en commun, des transports alternatifs et des services de mobilité, mise en œuvre de différents aménagements (aires de stationnements, plaques de signalisation, mobilité des usagers doux, accessibilité...) et amélioration du trafic régional.

Transports en commun - Transports alternatifs - Création de services de mobilité

La Commune, et plus particulièrement le village d'Ellemelle, est mal desservie en transports en commun. Il est très difficile de se rendre à Liège en bus et le temps de parcours pour aller à Huy est long. En outre, le prix de l'abonnement est élevé pour le service offert (pas assez de places dans les bus, horaires inadaptés et non respectés...). Il est par ailleurs à signaler que la présence des écoles a des conséquences sur la mobilité (embouteillages) et les transports en commun (horaires de bus adaptés aux horaires scolaires). Les OUFFETOIS souhaitent que des **améliorations** soient apportées aux **lignes TEC**: correspondance avec les trains à Hamoir et les bus à Aywaille, fréquence plus régulière vers Huy ainsi que vers les hôpitaux et l'Université de Liège, déplacement des arrêts sur la route du Condroz plutôt que dans les villages, liaison vers Warzée et Anthisnes depuis Ellemelle, placement d'abris de bus,

²²⁴ Partie IV, fiche-projet n°3.4, p. 403

augmentation de l'offre hors périodes et horaires scolaires... Différents projets, initiés par le GAL, sont en cours de réflexion : dialogue avec le TEC pour un redéploiement des lignes, mise en place d'une liaison rapide entre Marche et Liège (Rapidobus)...

Ce projet, qui concerne la mise en place d'un **bus à grande vitesse sur la route du Condroz** avec des navettes depuis les villages, répond manifestement aux attentes de la population. Cette réorganisation des lignes et modes de déplacements vers cette dorsale est en phase de réflexion au niveau des communes. Le projet de Taxi social (voir ci-dessous) pourra d'ailleurs également être utile dans le cadre de ce projet « Marche - Liège ». Le projet d'aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations²²⁵ s'inscrit dans un projet plus large qui permettrait de rejoindre la route du Condroz et le Rapidobus en transport en commun.

Les habitants souhaitent que les **services de mobilité** soient **élargis et coordonnés**. L'organisation du co-voiturage, à partir du site Internet communal (notamment pour les écoles) est suggérée. En outre, un projet de mise en place d'auto-stop de proximité sur le territoire du GREOA et du GAL Pays des Condruses a été évoqué pour répondre en partie aux mêmes objectifs.

D'autres projets déjà mis en œuvre répondent aux attentes des habitants. Le service communal de taxi social, **l'Ouftibus**, et le service **Taxi Condruses**, assuré par deux minibus qui desservent les 7 communes membres du GAL du Pays des Condruses.

Aires de stationnement

La question du stationnement dans le centre d'**Ouffet** a déjà été abordée dans le chapitre relatif aux commerces. Trois idées complémentaires concernent également les environs du cimetière d'Ouffet et du complexe communal polyvalent rue aux oies: l'aménagement de places de parking pour les visiteurs du bâtiment rue aux Oies, l'aménagement d'un parking pour quelques camions et l'aménagement d'un site de co-voiturage à cet endroit, en cours de réflexion avec le GAL du Pays des Condruses. La proposition d'aménagement d'un parking pour camions se justifie selon certains par les problèmes posés par le stationnement de ceux-ci à proximité des habitations des chauffeurs : diminution de la largeur de la voirie et des trottoirs, nuisances sonores tôt le matin... Les riverains sont donc demandeurs d'un parking sécurisé. Il apparaît cependant que ce n'est pas nécessairement le rôle de la Commune d'aménager ce type de parking, mais que cela relèverait plutôt de la responsabilité des entreprises de transport.

A **Warzée**, la Commune possède un terrain à droite du cimetière sur lequel il y a une possibilité d'aménager un parking.

Mobilité des usagers doux, accessibilité et trafic régional

Pour favoriser la **mobilité douce**, **différents aménagements** sont préconisés: réhabilitation de chemins et sentiers, création de pistes cyclables, élargissement ou création de trottoirs...

²²⁵ Partie IV, fiche-projet n°2.8, p. 377

La Commune est bien desservie en chemins et sentiers mais ceux-ci manquent parfois d'entretien, selon quelques personnes, et certains ont disparu, ce que regrettent les habitants qui souhaitent **l'amélioration du maillage des voies lentes entre villages et à l'intérieur des villages**. Le projet de renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la Commune et vers les communes voisines²²⁶ répond bien à cette attente. Des besoins spécifiques ont été identifiés : l'aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale »²²⁷, les aménagements à partir du terrain du Doyard afin de favoriser la mobilité douce vers les différents pôles d'activités importants du village²²⁸. Pour mener une réflexion plus approfondie, un Groupe de Travail (GT) « chemins et sentiers » a été mis en place. Celui-ci a notamment prévu de réaliser une actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux et une révision des promenades. Il a également été rappelé qu'il est toujours possible pour un ou plusieurs habitants de prendre l'une ou l'autre initiative (par exemple débroussailler une partie de chemin) sans attendre nécessairement que ce soit pris en charge par la Commune. Le projet transcommunal d'aménagement d'une voie lente cyclopédestre entre Clavier et Comblain-au-Pont visant à compléter le maillage eurégional actuel de structure de type RAVeL²²⁹ est aussi évoqué afin de favoriser la mobilité douce en ne se limitant pas au territoire communal.

La création de **pistes cyclables** a également été suggérée. Un seul endroit a été envisagé pour un tel aménagement (route reliant Ellemelle à Ouffet, avec aménagement d'une piste cyclable d'un côté et placement de plots en plastique dans les virages pour ralentir la vitesse) mais l'idée a finalement été abandonnée. Le système de **trottoirs** partagés (piétons, cyclistes), tel qu'il existe en France, a été mentionné (car il aurait pu être intéressant à Warzée) mais la réflexion n'a pas abouti à un projet. Différents aménagements liés à la sécurité des usagers doux (réfection de trottoirs...) ont été réalisés dans les trois villages de la Commune : les trottoirs entre la rue Sauvenière et le cimetière ont été aménagés fin 2011, le trottoir demandé rue Mognée (rue d'accès à l'Athénée) fait l'objet d'une réfection, etc. Il importe également de veiller à ce que les trottoirs soient libres d'accès.

Afin de **faciliter la circulation**, l'aménagement d'un giratoire sur le haut de la Sauvenière est prévu. Il serait intéressant de placer des panneaux "excepté circulation locale/convois agricoles" sur certaines routes (chemin de Lizin...) et il manque de plaques de signalisation pour indiquer les directions (ex: direction Fraiture depuis Ellemelle) et les entrées de villages.

Le projet d'aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale »²³⁰ et le projet de Rapidobus sont souhaités afin de faciliter le transport en commun vers les **grandes agglomérations**. L'accès au Sart-Tilman représente un gros problème pour les OUFFETOIS (étudiants...), il s'agit vraiment d'une priorité pour la Commune.

La circulation des poids lourds entraîne des nuisances dans l'entité. Mais même si la question des camions n'apparaît pas comme prioritaire, il apparaît cependant souhaitable et nécessaire de mener une réflexion (intégrant le projet de parking pour camions) sur cette problématique dans son contexte régional. Il est proposé de détourner le passage des **camions** par le zoning, en aménageant un accès vers le zoning à partir de la rue de Hody, pour rejoindre la route de

²²⁶ Partie IV, fiche-projet n°1.4, p. 303

²²⁷ Partie IV, fiche-projet n°2.8, p. 377

²²⁸ Partie IV, fiche-projet n°2.4, p. 353

²²⁹ Partie IV, fiche-projet n°3.6, p. 413

²³⁰ Partie IV, fiche-projet n°2.8, p. 377

Hamoir. Ce projet s'inscrit dans un projet plus large qui vise à créer une liaison entre l'autoroute de Wallonie (E42) et la Route du Condroz (N63). Cependant, le projet de liaison Tihange - Tinlot rencontre d'importantes difficultés ; le projet de contournement à Ouffet apparaît dès lors comme peu réaliste.

Sécurité routière

Différents éléments mis en évidence par les habitants (vitesse,...) sont susceptibles d'être améliorés afin de répondre au souhait des habitants de **sécuriser la Commune par les moyens adéquats**.

Vitesse

Les habitants se plaignent d'une **vitesse excessive des véhicules** dans la Commune (Ellemelle...). Concernant plus particulièrement la grand-route, les différents aménagements réalisés (trottoirs, bandes blanches...) ont permis d'améliorer la sécurité, mais cette voirie reste cependant dangereuse. Il est prévu que l'IBSR revienne placer un appareil de mesure (la vitesse moyenne enregistrée précédemment était de 51 km/heure en zone 30). Par ailleurs, un problème de vitesse des convois agricoles et des camions est signalé à Béemont sur la route qui descend de Pair. L'installation de radars préventifs solaires plus nombreux, ainsi que l'intensification des contrôles de vitesse sont demandées. Enfin, le passage de quads n'est pas apprécié par tout le monde et certains souhaitent que la Commune mette en place des moyens de dissuasion. Cette proposition n'est pas évidente à mettre en place mais des aménagements ponctuels seront envisagés ; tel est déjà le cas à Himbe.

Endroits à sécuriser

Différents aménagements de sécurisation (réfection ou aménagement de trottoirs, installation de passages pour piétons, de chicanes, d'îlots rétrécisseurs...) demandés lors des consultations, pour les villages d'Ouffet, Warzée et Ellemelle, ont été réalisés ; d'autres aménagements sont encore prévus très prochainement, ou sont en cours de réflexion. Il a également été signalé que certaines taques d'égouts sont parfois dangereuses et qu'elles devraient être remplacées. Les voiries servant au charroi agricole sont trop souvent encombrées. Le fumier cause des dégâts aux voiries (écoulement, dégradation...). Et différentes petites infrastructures routières ont également été demandées à Ellemelle.

Les habitants ont également exprimés le souhait d'être davantage informés des travaux prévus et en cours.

Atouts	Faiblesses
- Oufibus (service communal de taxi social) - Taxi Condruses (service de taxi social sur le territoire du GAL) - réalisation de différents aménagements de sécurisation (usagers doux...)	- transports en commun limités - vitesse excessive des véhicules
Besoins identifiés par la population	
- apporter des améliorations aux lignes TEC - faciliter l'accès à la route du Condroz (et au Rapidobus à mettre en place) - améliorer la gestion du trafic régional - favoriser la mobilité douce	

16. CONCLUSION

Après les réunions d'information et de consultation de la population en 2008 où les atouts et les faiblesses de la Commune ont été discutés, les habitants se sont rencontrés pour rédiger les défis et objectifs de développement pour la Commune et réfléchir à des projets. Au fur et à mesure, ceux-ci ont été revus et approfondis avec des personnes ressources et par la CLDR qui a suivi de près le processus depuis 2009 et a participé de manière active et constructive à l'élaboration du PCDR. Au total, plus de 50 réunions de participation citoyenne se sont déroulées depuis 2008 sans compter les nombreuses rencontres individuelles (personnes ressources...).

Les données issues de cette participation citoyenne, du vécu des habitants et de leurs expériences ont permis d'enrichir pleinement les données objectives de l'étude socio-économique. Dans la partie qui suit, les objectifs de développement, sont le fruit des informations recensées dans les parties I (étude socio-économique) et II (résultats de la participation citoyenne).

Partie III

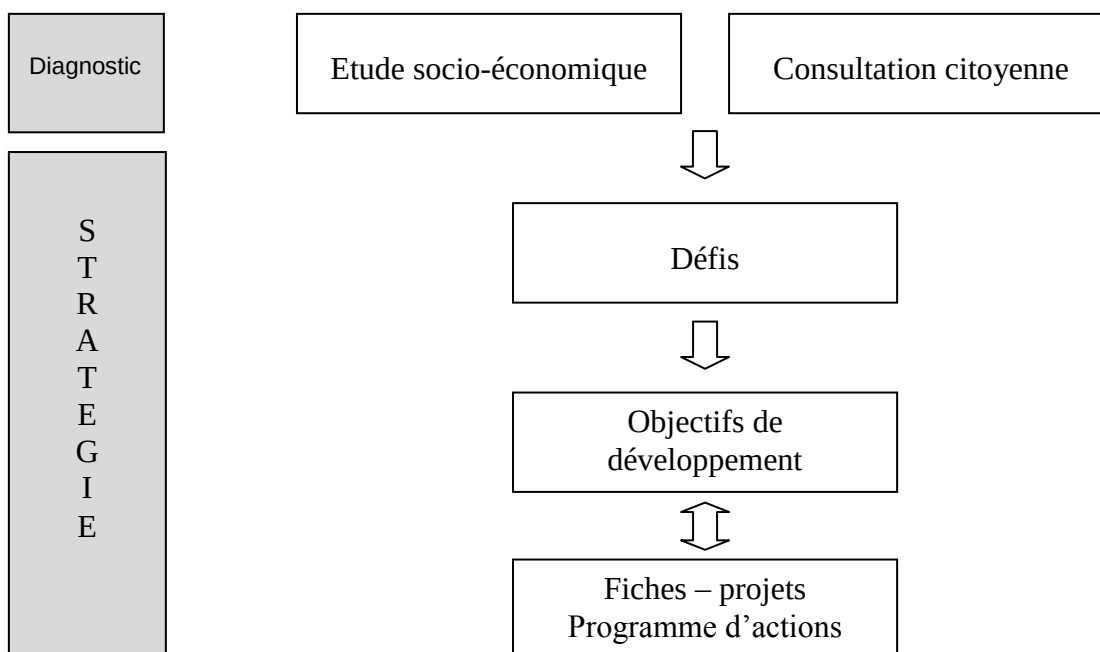
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION	201
1. LA SITUATION EXISTANTE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DE L'ENTITÉ ET LES SOUHAITS ÉMIS PAR LES CITOYENS	203
2. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT PROPREMENT DITS, LEURS JUSTIFICATIONS ET LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS	208
CONCLUSION.....	223

INTRODUCTION

Cette Partie III du PCDR de OUFFET constitue le cœur de la stratégie de développement pour les années à venir et est le fruit d'un véritable travail collaboratif auquel les OUFFETOIS ont participé activement.

Le schéma ci-dessous synthétise l'élaboration de la stratégie de développement :



L'intégration des données de l'étude socio-économique et du vécu citoyen a permis d'établir un diagnostic en termes d'atouts, de faiblesses et de besoins repris dans le chapitre 1 de cette partie. Sur la base de ce diagnostic, les grandes lignes directrices pour un développement harmonieux et durable de la Commune ont été définies dans le chapitre 2 de cette partie.

Les réflexions de l'auteur de programme et de la population ont mené à la définition de 5 défis et 19 objectifs de développement. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs projets et actions ont été retenus, ceux-ci sont présentés dans la partie IV²³¹ du présent document. Les tableaux de synthèse en partie V²³² présentent la stratégie de développement dans son ensemble (défis, objectifs et projets).

²³¹ Cf. page 225.

²³² Cf. page 423.

1. LA SITUATION EXISTANTE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DE L'ENTITÉ ET LES SOUHAITS ÉMIS PAR LES CITOYENS

Ce chapitre intègre des éléments objectifs de l'étude socio-économique et les avis des OUFFETOIS. Le croisement des données aboutit donc à des constats en termes d'atouts, de faiblesses et de besoins.

Malgré la segmentation de la matière en paragraphes, la transversalité du PCDR reste de mise. Le but de ce chapitre est de brosser un portrait de la Commune le plus proche possible de la réalité et du ressenti des habitants. Pour une vision plus détaillée des données objectives et des avis de la population, le lecteur est invité à lire attentivement le chapitre 12 de l'étude socio-économique intitulé « *Caractéristiques générales de la Commune* »²³³ ainsi que le chapitre « *Consultation de la population: les résultats* »²³⁴ de la partie II.

Au sein des paragraphes, quelques phrases sont mises en évidence et permettent de fixer une image pouvant qualifier l'entité. Bien entendu, comme il s'agit de grands axes, l'identité propre qualifiant les différents villages et hameaux d'OUFFET s'obtient en affinant les concepts généraux.

1.1. Les enjeux liés au cadre de vie et à l'environnement

OUFFET, une entité condrusienne présentant une structure physique multi-facettes

Le sud de l'entité est plus vallonné et présente un large plateau aux espaces ouverts ce qui n'est pas sans conséquence sur les impacts paysagers des activités humaines. A cet égard, les habitants ont notamment manifesté leur intérêt pour le *Programme paysage* en cours d'élaboration sur le territoire du GAL du *Pays des Condruses*. Le réseau hydrographique s'articule notamment autour du Néblon et les nappes phréatiques constituent une richesse largement exploitée par la SWDE.

OUFFET, des biotopes variés et une biodiversité intéressante parfois menacée par les activités humaines

Les zones humides, les structures forestières, les zones agricoles ainsi que les composantes lithologiques calcifères, psammitiques et schisteuses sont des facteurs conduisant au développement d'une faune et d'une flore diversifiée. Ce patrimoine naturel est parfois protégé (4 sites Natura 2000, 144 arbres et haies remarquables) et certains outils de gestion ont été mis en place (Contrat de Rivière Ourthe, Plan d'aménagement forestier). Les citoyens sont bien conscients de l'importance de gérer le patrimoine naturel avec prudence et répondent généralement positivement aux actions à visée environnementale proposées. Cependant, en ce qui concerne plus particulièrement l'épuration des eaux usées mais aussi la gestion des déchets, il transparaît en filigrane que de nombreux OUFFETOIS sont parfois un peu « perdus » face à la complexité des législations existantes en ces matières.

²³³ Cf. page 140.

²³⁴ Cf. page 154.

Face à l'explosion des prix des produits pétroliers mais aussi dans une optique de préservation de l'environnement, la gestion énergétique est de plus en plus au centre des préoccupations. Une meilleure isolation des structures publiques mais aussi des habitations privées²³⁵ est un des points qui a été soulevé lors des réunions publiques et, ceci prioritairement à l'utilisation des techniques dites « vertes » de production d'énergie. L'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal est un premier pas qui a été vu de manière positive par les citoyens. Les incivilités commises à l'encontre de l'environnement ont été vivement dénoncées et le besoin d'un renforcement des sanctions à l'égard des contrevenants a été demandé.

OUFFET, des villages constitués de bâtiments intéressants mais une certaine hétérogénéité des constructions

L'analyse du bâti²³⁶ de l'étude socio-économique montre bien que les différents villages et hameaux disposent tous d'atouts patrimoniaux qui ne sont pas toujours suffisamment mis en valeur (trois biens sont d'ailleurs classés). L'impact du développement des activités humaines sur le territoire a un impact non négligeable sur la structuration même des villages qui s'étendent de plus en plus, diluant ainsi l'homogénéité initiale des centres comme par exemple à Ellemelle dont la croissance est particulièrement forte ces dernières années. La participation citoyenne confirme cet état de fait et l'aspect plus particulier de la demande en logement sera traité au sein du paragraphe 1.3 page 205. De même, selon les citoyens, la valorisation de ces richesses, témoins des racines villageoises, n'est pas optimale. Une gestion territoriale raisonnée jugulant une dispersion trop grande des villages et hameaux de l'entité a été clairement exprimée. La question de la valorisation des terrains à bâtir de cette Commune en croissance démographique se pose et il est primordial de réfléchir à la manière dont ceux-ci pourraient être bâtis en tenant compte des aspects environnementaux et paysagers.

1.2. Les enjeux liés au secteur économique et à l'emploi

OUFFET, commune rurale, dont le secteur agricole joue encore un grand rôle malgré la disparition d'exploitations et dont le tourisme est peu développé

Le secteur agricole est effectivement en crise mais par rapport à d'autres communes de la Microrégion, sa présence est encore forte avec à la fois de l'élevage et de la culture. Comme dans l'ensemble de la Région wallonne voire de l'Europe occidentale, le métier d'agriculteur attire de moins en moins et il est difficile de susciter des vocations. Dans un souci de rentabilité les exploitations sont également de plus en plus grandes et nous assistons à une « industrialisation » qui est en contradiction avec les attentes des citoyens désirant une agriculture moins intensive et plus de proximité. Les contraintes administratives et de sécurité alimentaire des petites productions locales de produits du terroir constituent des freins à leurs développements. La SPI confirme cette constatation puisqu'un projet du GAL du *Pays des Condruses* d'installation d'un Hall Relais lié au secteur agricole est à l'étude.

²³⁵ Comme le montre le point 7.2 p. 79, le parc immobilier est particulièrement ancien et les techniques d'isolation de l'époque n'étaient pas aussi performantes qu'actuellement.

²³⁶ Cf. page 54

OUFFET, est également une commune peu touristique mais qui dispose d'un potentiel de développement de ce secteur. En effet, malgré la présence d'activités événementielles comme le « Village des Crèches » drainant un public nombreux, la Commune est peu fréquentée par les touristes alors que cette entité condrusienne ne manque pas d'atouts au niveau des possibilités de promenades. Bien entendu, si les OUFFETOIS sont favorables aux retombées économiques du secteur touristique sur l'HoReCa (peu présent sur l'entité), ils sont également attentifs aux éventuelles nuisances qu'un développement trop important pourrait générer. Un juste équilibre est donc à trouver.

OUFFET, comptant de nombreux emplois du secteur public disposant d'une zone d'activité économique favorable à l'implantation de PME

En observant le nombre de postes de salariés occupés au niveau de l'entité, il transparaît que le secteur public est particulièrement bien représenté puisque l'enseignement secondaire représente à lui seul plus de 170 emplois. Outre les postes directement créés par le secteur de l'enseignement, des activités commerciales (snack, librairie...) sont bien entendu dopées par la clientèle des établissements scolaires.

Le parc artisanal compte à l'heure actuelle une bonne dizaine d'entreprises et le développement du parc en collaboration avec la SPI est également jugé utile par la population locale tout en attirant l'attention sur l'adéquation entre les activités à développer et le caractère rural de la Commune.

1.3. Les enjeux liés à la vie citoyenne (lien social, participation...) et les enjeux liés à la solidarité

Les deux enjeux présentés dans le titre sont liés et afin de présenter les données de manière cohérente, il a été décidé de les intégrer dans un seul et même paragraphe.

OUFFET, une commune en démographie croissante mais une population vieillissante

Cette Commune à démographie croissante a des besoins en termes de logements et d'offres de services. Il apparaît donc de nouvelles constructions²³⁷ et les rénovations de logements sont nombreuses au vu de l'ancienneté du parc. En fonction des prix du marché analysés au sein de l'analyse socioéconomique paragraphe n° 7.6 page 84, la situation aux niveaux acquisitif et locatif est de plus en plus difficile. Ceci est notamment confirmé par les jeunes ménages qui ont participé à l'ODR. Les organismes comme l'OAL et l'AISOA²³⁸ sont vus de manière positive. Associés au programme communal d'actions en matière de logement, ils contribuent également aux projets communaux de développement de l'offre de logements à prix modéré.

Il existe de nombreux services d'aide de droit public ou privé auxquels les citoyens de différentes tranches d'âge peuvent s'adresser. Cependant, malgré de nombreux efforts de communication consentis, la connaissance des possibilités d'accompagnement est loin d'être optimale. Cette constatation est notamment tirée de la participation citoyenne puisque les agents de développement se sont rendus compte que nombre d'OUFFETOIS ont découvert des services dont ils ignoraient l'existence. Le vieillissement de la population (même s'il est

²³⁷ Cf. point 1.1. de ce chapitre page 231

²³⁸ Cf. Partie I, point n° 7.8 p. 88.

moins marqué qu'en Région wallonne) induira ainsi également des adaptations des services et aides actuellement disponibles. De même, afin de pallier à d'éventuels manques, le renforcement d'une certaine solidarité entre les habitants d'un même quartier est préconisé. Le paragraphe suivant constitue également un point important afin d'arriver à de meilleures relations interpersonnelles et intergénérationnelles.

OUFFET, une commune vivante au niveau associatif bénéficiant d'infrastructures améliorables voire à édifier où l'esprit participatif se construit peu à peu

Au vu de la liste des associations et clubs reprises dans les annexes de la Partie I, les OUFFETOIS ont diverses possibilités de s'inscrire dans une activité sportive ou de participer à une animation culturelle. Il existe effectivement quelques infrastructures de rencontres mais les habitants regrettent le manque d'espaces polyvalents tant pour le développement d'activités culturelles mais aussi sportives. Des petits espaces conviviaux au sein des villages pour stimuler les rencontres sont préconisés par les habitants.

De plus, selon les données provenant de la participation citoyenne, il apparaît que la dynamique de quartier n'est pas suffisante. L'individualisme semblerait gagner du terrain et les comités de village ont un rôle essentiel à jouer pour lutter contre ce phénomène de repli mais, il n'est pas toujours aisé de trouver des bénévoles pour remplacer certains seniors. Les citoyens qui se sont investis dans l'ODR ont également indiqué que l'amélioration de la qualité de vie au sein des quartiers passait indubitablement par le renforcement de la solidarité et des liens intergénérationnels. Les différents établissements scolaires restent des lieux importants où se nouent des contacts et facilitent donc l'intégration des nouveaux ménages avec enfants sur la Commune.

L'élaboration du PCDR a été une bonne occasion d'impliquer les habitants. Le dynamisme de la CLDR et sa composition qui reprend de nombreux jeunes est un signal positif sur la volonté participative des habitants.

1.4. Les enjeux liés à la mobilité et la sécurité routière

OUFFET, une commune où l'offre de transports en commun est limitée en dehors des heures scolaires

Il est difficile de se mouvoir sans son véhicule personnel car, l'offre de transports en commun est relativement faible en dehors des heures scolaires. Cependant, afin de pallier à cela, OUFFET s'est dotée d'un bus à la demande, le *Ouftibus*, ce qui peut répondre à certains problèmes locaux. Depuis 2011, il existe également le *Taxi Condruses* (service de taxi social). Afin de renforcer la solidarité entre les habitants dans le cadre du covoiturage, la Commune a également souscrit à *Carpoolplaza*.²³⁹

La Commune est bien desservie en chemins et sentiers mais les aménagements favorisant les modes doux de déplacement font défaut; la quasi inexistence de pistes cyclables est d'ailleurs regrettée par les habitants. La réhabilitation de certains chemins pour renforcer le maillage intervillages est une demande persistante de certains OUFFETOIS ce qui favoriserait la

²³⁹ <http://www.carpool.be/rwl/particulieren/index.html>

mobilité douce de manière intra-communale mais aussi développerait le réseau de promenades favorisant un tourisme familial diffus.

OUFFET, une commune où le sentiment d'insécurité des villageois est lié à une vitesse des véhicules ressentie comme excessive au sein de l'entité

Les villageois sont particulièrement sensibles à la notion de sécurité routière et, effectivement, il est important d'en tenir compte dans les fiches-projets. Cependant, comme évoqué dans la partie socio-économique, la probabilité d'être blessé est plus grande sur les routes régionales où la vitesse est limitée à 90 km/h. De plus, les usagers doux (piétons, cyclistes, cavaliers...) sont rarement blessés puisque des lésions physiques sont constatées en grande majorité chez les automobilistes et leurs passagers. Par contre, les motards sont également souvent impliqués dans des accidents avec blessé. Le besoin de sécurisation en permettant à tous les usager de circuler de manière harmonieuse est un souhait qui a donc été émis à de nombreuses reprises.

1.5. Emergence d'un constat global

Un constat général s'impose : trente ans après la fusion des communes, les trois villages semblent encore centrés sur eux-mêmes sans se placer dans une réflexion pour l'ensemble de l'entité. L'évolution de la réflexion menée dans le cadre de l'Opération de Développement Rural a conduit à l'émergence d'un super défi, exposé dans la partie 2 de ce chapitre. L'optique est que le PCDR devienne un élément fédérateur pour l'entité tout en respectant les spécificités locales.

2. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT PROPREMENT DITS, LEURS JUSTIFICATIONS ET LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

L'analyse des éléments objectifs de l'étude socio-économique et des avis de la population a conduit à l'identification de défis et d'objectifs de développement, résultats à atteindre au moyen d'un ensemble de projets.

Les défis et objectifs ont été rédigés lors d'une réunion à laquelle l'ensemble de la population était invitée (9 juin 2009). Ils ont ensuite été retravaillés par un sous-groupe de la CLDR (8 octobre 2009). L'ensemble des membres de la CLDR réunis en séance plénière (7 janvier 2010) les a encore également retravaillés et enfin validés. Quelques très légères modifications de formes ont encore été apportées lors de la CLDR du 24 juin 2010. Quant à la réflexion sur un super défi, déjà entamée lors de ces précédentes réunions, elle s'est affinée lors de la réunion plénière de la CLDR du 5 avril 2011. Cette méthode a eu pour but de favoriser l'appropriation du diagnostic par les citoyens.

Les participants n'ont pas souhaité prioriser les défis ou les objectifs de développement afin de conserver la cohérence de l'ensemble de la stratégie.

Le lecteur trouvera ci-dessous les explications issues des débats citoyens et de l'étude socio-économique appuyant la pertinence des objectifs de développement. Les effets multiplicateurs attendus feront également partie de ces éclaircissements.

Le terme *effet multiplicateur* doit être interprété comme l'expression des effets indirects qui peuvent découler d'actions réalisées. Le lecteur pourra constater que les effets multiplicateurs liés à un objectif en rejoignent d'autres, ce qui signifie que les objectifs concourent tous vers la même vision commune de développement pour OUFFET.

En outre, des pistes d'indicateurs ont été définies pour les différents objectifs de développement afin de constituer une grille d'évaluation à élaborer après l'approbation du PCDR. Cette grille sera un outil permettant d'évaluer les objectifs de développement durant la période de validité du PCDR.

Comme évoqué dans le chapitre précédent, les membres de la CLDR ont décidé de rédiger un *super-défi* à intégrer dans la réflexion de chaque enjeu.

SUPER-DEFI

Une Commune, trois villages, Ruralité, Patrimoine : des valeurs à développer durablement ensemble

Les citoyens souhaitent un développement communal durable, autrement dit *un développement répondant aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* (rapport Brundtland, 1987).

Les termes « *Commune* » et « *villages* » englobent différents aspects liés à la vie communale et villageoise (environnemental, économique, social, mobilité, culturel...). Les termes

juxtaposés « *une Commune, trois villages* » révèlent la volonté d'intégrer ces 3 villages dans une même dynamique communale, tout en respectant les spécificités de ceux-ci, autrement dit la volonté de renforcer l'identité communale et le sentiment d'appartenance, à son village et à la Commune, en évitant donc le repli identitaire.

En ce qui concerne la « *Ruralité* », il ne s'agit pas ici de s'attarder sur les définitions purement formelles de cette notion (critères de densité de population, d'affectation du sol...) car elles sont complexes, plurielles et évolutives. Il s'agit plutôt de relever ce que les habitants ont souhaité mettre en exergue à travers ce terme, c'est-à-dire l'importance de la convivialité, d'un patrimoine naturel de qualité, d'une agriculture encore bien présente, d'un petit centre commercial autonome (nombreux corps de métiers) en symbiose avec la nature... et surtout leur volonté d'éviter que leur commune devienne une « commune-dortoir » ou « cité-dortoir ». Les habitants ont clairement exprimé leur volonté de conserver l'identité rurale propre à OUFFET.

Quant au « *Patrimoine* », il est à prendre dans le sens large du terme, intégrant le patrimoine naturel et le patrimoine bâti, mais également le patrimoine immatériel (mémoire collective et savoir-faire des artistes et artisans).

Le développement des 4 « valeurs » (*une Commune, 3 villages, Ruralité, Patrimoine*) devra permettre de rencontrer les trois objectifs principaux du développement durable : maintenir l'intégrité de l'environnement, améliorer l'efficacité économique, améliorer l'équité sociale et lutter contre l'exclusion. Le terme « ensemble » montre la nécessité pour tout un chacun de se sentir impliqué dans ce processus de développement, et renvoie à des notions telles que la participation, mais aussi la solidarité, la convivialité... qui pour exister et se renforcer nécessitent de faciliter la mobilité entre les 3 villages.

2.1 Les enjeux liés au cadre de vie

Défi 1 : Préserver et valoriser le cadre de vie condrusien et rural

Lors de la rédaction des objectifs, les habitants d'OUFFET ont mis en avant la qualité de leur cadre de vie, qualifié d'agréable par certains, et même d'exceptionnel par d'autres. Ils ont insisté sur l'importance non seulement de le préserver, mais également de le valoriser.

Ce cadre de vie est typiquement condrusien et rural. OUFFET est en effet situé au cœur du Condroz liégeois, et, avec 92% de parcelles non bâties et une majorité de terres agricoles, prés et pâtures, l'aspect rural du territoire est encore bien marqué.

La préservation et la valorisation du cadre de vie a été déclinée en trois objectifs complémentaires. Le premier vise la préservation et la valorisation du patrimoine bâti et naturel de la Commune qui forment le « cadre de vie ». Le second et le troisième objectif insistent sur deux aspects plus particuliers : la volonté de favoriser la biodiversité et le souhait d'améliorer la gestion de cet environnement naturel.

1.1 Préserver et valoriser la qualité du bâti et du patrimoine naturel

Justification de l'objectif

OUFFET est caractérisé par un patrimoine bâti intéressant (trois sites classés, de nombreuses fermes et châteaux de caractère, un petit patrimoine qui tend hélas à disparaître...). Les

villages et hameaux ont conservé de manière plus ou moins importante leur typicité d'antan. Le bâti est relativement ancien (54% des habitations datent d'avant 1946 ; 64% des habitations datent d'avant 1962) ce qui explique le nombre important de permis octroyés pour des rénovations (55% des demandes de permis sur 10 ans). Le centre du village d'Ellemelle est également à épingle pour l'homogénéité de ses constructions ocres, caractéristique des pierres d'avoine. Mais dans d'autres villages, le manque d'intégration des nouvelles constructions au bâti existant est regretté.

La commune de OUFFET présente un patrimoine naturel intéressant : réseau hydrographique important (Ourthe, Néblon, nombreux ruisseaux), paysages condusiens offrant de vastes panoramas, plusieurs sites et éléments naturels protégés ou reconnus (4 sites Natura 2000, arbres et haies remarquables, éléments du patrimoine naturel repris dans deux sites classés).

Il est important de *préserver* cette richesse communale (aussi bien naturelle que bâtie) en portant attention aux actions qui pourraient la détériorer. Préserver est donc entendu ici dans le sens de « conserver – protéger ».

Il est apparu également important de *valoriser* ce patrimoine naturel et bâti, de le promouvoir, de le faire connaître afin que les habitants et les personnes extérieures prennent conscience de leur richesse et de la nécessité d'en prendre soin. La valorisation pourra alors avoir un impact sur la préservation de ce patrimoine.

Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration du cadre de vie
- Augmentation de l'attrait touristique de la Commune et donc bénéfice pour le développement économique d'OUFFET
- Renforcement de l'identité villageoise et du sentiment d'appartenance à l'entité communale

Indicateurs

- Nombre de mesures de préservation du patrimoine naturel
- Le nombre de mesures de préservation du patrimoine bâti
- Le nombre d'actions de valorisation du patrimoine naturel
- Le nombre d'actions de valorisation du patrimoine bâti
- Nombre de permis d'urbanisme octroyés pour des rénovations
- Nombre d'éléments du petit patrimoine réhabilités
- L'indice de satisfaction de la population quant à la préservation et à la valorisation du bâti et du patrimoine naturel

1.2 Favoriser la biodiversité

Justifications de l'objectif

Un objectif spécifique à la biodiversité a été rédigé afin d'insister sur cette notion. Même si différents projets sont déjà mis en œuvre au niveau communal (Contrat Rivière et lutte contre les plantes invasives, aménagement d'une zone humide avec l'étang d'Ellemelle, zones Natura 2000...) l'effort est à poursuivre. L'écart entre les espaces naturels, correspondant à la

disparition de corridors écologiques, ne permet plus à certaines espèces de se développer, c'est pourquoi il est important de recréer des relais écologiques et de mener diverses actions favorisant la biodiversité. Ce soutien à la biodiversité passe par un renforcement de l'information, notamment des particuliers.

Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration de la qualité environnementale
- Protection des espèces locales

Indicateurs

- Etat du maillage écologique
- Nombre d'espèces animales et végétales

1.3 Améliorer la gestion environnementale

Justification de l'objectif

Cet objectif se veut complémentaire aux deux objectifs précédents. La gestion environnementale telle qu'envisagée dans cet objectif concerne l'utilisation rationnelle de l'énergie, la valorisation des énergies renouvelables et de l'éco-construction (isolation, économies d'énergies et de ressources...), une meilleure gestion des déchets, la gestion des ressources hydriques... Différentes mesures et outils existent : Contrat de rivière Ourthe, Plan d'aménagement forestier, Life Héliantheme, zones de protection autour des captages... En outre, l'égouttage est bien avancé (plus de 94 % du réseau réalisé en 2005 pour le PASH de l'Ourthe qui reprend la presque totalité des habitations). Au niveau énergie, la Commune a installé des panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment de l'Administration communale dans le cadre du projet « 31 communes au soleil », elle a réalisé des travaux d'économie d'énergie dans les locaux communaux dans le cadre des subsides UREBA, des bénévoles ont suivi une formation guides énergie... Toutefois, les efforts sont à poursuivre en matière de gestion environnementale. L'amélioration de cette gestion est tout d'abord à effectuer au niveau communal afin de montrer l'exemple aux citoyens puis d'informer et de sensibiliser ceux-ci afin que chacun participe à l'amélioration de la qualité environnementale.

Effets multiplicateurs attendus

- Développement économique par la valorisation des filières énergies renouvelables et éco-construction car il existe un réel créneau à exploiter par les corps de métier
- Contribution aux objectifs fixés à un niveau supérieur (fédéral, européen, mondial...) de réduire les émissions de gaz à effets de serre, l'utilisation des énergies fossiles et du nucléaire
- Amélioration de la qualité environnementale

Indicateurs

- Consommation énergétique des bâtiments communaux
- Nombre de bâtiments communaux alimentés par énergie renouvelable
- Part de la consommation énergétique produite par des énergies renouvelables

- Nombre de primes octroyées pour l'installation de panneaux solaires
- Nombre de citernes à eau de pluie placées, par capacité
- Nombre d'incivilités environnementales constatées par an
- Qualité physico-chimique des cours d'eau
- Qualité biologique des cours d'eau
- Qualité physico-chimique des eaux souterraines
- Quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant (kg/habitant)
- Quantité de déchets en collecte sélective (Papier-carton/PMC/verre/textile)
- Proportion de déchets recyclés
- Pourcentage de la population dont les eaux usées sont épurées
- Longueur d'égouts existants par rapport à la longueur d'égouts prévus (%)
- Longueur de collecteurs existants par rapport à la longueur de collecteurs prévus (%)

2.2 Les enjeux liés au secteur économique et à l'emploi

Défi 2 : Développer le secteur économique et l'offre d'emplois en conservant l'identité rurale propre à Ouffet

A OUFFET, le secteur public est le plus gros pourvoyeur d'emploi (296 effectifs en 2010), explicable par la présence de plusieurs établissements scolaires d'ampleur relativement importante. Le secteur privé représente quant à lui 196 emplois.

Il est important de développer le secteur économique et l'offre d'emplois, dont le taux est relativement faible à OUFFET (12% de demandeurs d'emploi inoccupés), afin notamment de permettre aux jeunes de rester dans leur village. Ce développement ne doit cependant pas être anarchique. L'aspect rural est en effet un élément spécifique à la commune d'OUFFET, qui ne doit pas devenir, comme les habitants l'ont rappelé à de nombreuses reprises, et selon leurs termes, ni une « cité-dortoir », ni un « Far West économique ».

Le développement de l'économie locale est à envisager via différents aspects repris dans les objectifs ci-dessous : le soutien aux commerces de proximité, le développement du tourisme rural, la promotion de la production locale et de l'artisanat, l'implantation de nouvelles activités pourvoyeuses d'emploi.

2.1 Soutenir les commerces de proximité

Justification de l'objectif

Le terme « soutenir » a été préféré au terme « développer » car les petits commerces de proximité ont tendance à disparaître, au grand regret des habitants. Ces commerces, situés principalement dans la *rue de La Sauvenière* à Ouffet, ont souffert de la fermeture de la grande surface située dans cette même rue et de l'installation de deux autres grandes surfaces aux entrées du centre d'Ouffet. Le soutien aux commerces indépendants passe par la valorisation de ce centre (*rue de la Sauvenière* et alentours) et de ses commerces (accès facilité, répertoire des commerces...).

Effets multiplicateurs attendus

- Développement des relations interpersonnelles et intergénérationnelles
- Maintien de l'activité à OUFFET qui a tendance à devenir une « commune dortoir »

- Maintien d'emplois
- Impact positif sur le développement du tourisme

Indicateurs

- Nombre d'actions de soutien aux commerces de proximité
- Nombre d'indépendants
- Nombre de commerces
- Nombre d'emplois dans le secteur commercial
- Indice de satisfaction de la population et des commerçants

2.2 Développer le tourisme rural

Justification de l'objectif

L'objectif vise à développer le tourisme rural à OUFFET. Le terme « tourisme rural » s'entend comme un tourisme respectueux de l'identité rurale de la Commune, c'est-à-dire un tourisme responsable, basé sur le cadre de vie rural et respectant les ressources et la population tout en stimulant l'économie locale.

OUFFET est intégré au Pays d'Ourthe-Ambève et situé à proximité de Durbuy. Au niveau local, le Syndicat d'Initiative gère cette matière. La Commune ne dispose pas d'attractions majeures, l'offre d'hébergements et le secteur HoReCA sont relativement limités, mais différents attraits liés au patrimoine naturel et bâti (promenades pédestres et cyclistes de 54,3 km au total, Tour de Justice, vallon du Néblon...), aux manifestations locales (villages des crèches, Ouffet médiéval...) sont intéressants à développer autour d'une « image de marque » à construire.

Effets multiplicateurs attendus

- Impact positif sur la création d'emplois locaux
- Impact sur les commerces et plus particulièrement le secteur HoReCa

Indicateurs

- Nombre de nuitées
- Nombre de visiteurs aux manifestations
- Fréquentation des circuits touristiques
- Nombre d'établissements HoReCa
- Nombre d'employés dans le secteur HoReCa

2.3 Promouvoir la production locale et l'artisanat

Justification de l'objectif

La production locale et l'artisanat se réfèrent notamment à l'activité agricole, à l'activité liée aux carrières ainsi qu'aux artisans présents dans la Commune (menuisier, etc.).

L'agriculture est un secteur encore relativement bien présent sur l'entité avec 41 exploitations en activité en 2010. Néanmoins le nombre d'exploitations diminue et, corrélativement, la main d'œuvre. Les perspectives de succession, même si elles sont meilleures que dans le reste de la Région wallonne, ne sont cependant pas très optimistes.

Quant à l'industrie extractive, elle est toujours active à différents endroits du territoire communal.

L'objectif vise à promouvoir les productions locales de tous types non seulement pour favoriser le développement économique local mais aussi pour réduire les transports et contribuer de manière plus ou moins importante à la réduction des émissions de CO²/gaz à effets de serres. En outre, ces secteurs d'activités sont une « image de marque » pour la Commune qu'il convient de préserver et de promouvoir.

Effets multiplicateurs attendus

- Contribution au développement économique de la Commune et de l'offre d'emploi
- Maintien d'une activité dans la Commune afin d'agir contre le phénomène « commune dortoir »
- Augmentation de l'attrait touristique de la Commune
- Réduction des émissions de CO₂

Indicateurs

- Nombre d'actions de promotion
- Nombre d'exploitations agricoles
- Nombre d'agriculteurs
- Nombre d'emplois liés aux carrières
- Nombre d'artisans
- Nombre de produits locaux

2.4 Favoriser l'implantation de nouvelles activités pourvoyeuses d'emplois

Justification de l'objectif

A OUFFET, on compte 43 entreprises en 2010. Par ailleurs, OUFFET dispose d'un parc artisanal d'un peu plus de 14 ha qui compte aujourd'hui une petite dizaine d'entreprises et pour lequel un projet d'aménagement est prévu.

L'objectif vise à favoriser l'implantation de nouvelles activités (petites ou moyennes entreprises) pourvoyeuses d'emploi dont le taux est faible à OUFFET, comme explicité plus haut.

Il s'agit d'impulser des réalisations concrètes (atelier rural...) induisant des conditions favorables à l'extension d'activités existantes ou à l'établissement de nouvelles activités sur le territoire, dans le respect du cadre de vie. Cet objectif concerne l'ensemble du territoire communal, et intègre la promotion et le développement du parc artisanal, point d'ancrage important pour le dynamisme économique de l'entité et pour l'emploi.

Effets multiplicateurs

- Contribution au développement économique de la Commune et de l'offre d'emploi
- Regain de l'activité au sein des villages qui ont tendance à devenir des « villages dorts »
- Maintien des jeunes dans la Commune
- Réduction des déplacements domicile/travail

Indicateurs

- Nombre d'entreprises
- Nombre d'emplois
- Pourcentage de demandeurs d'emplois inoccupés
- Nombre d'Ouffetois travaillant dans des entreprises locales

2.3 Les enjeux liés à la vie citoyenne (lien social, participation...) et les enjeux liés à la solidarité

Défi 3 : Dynamiser la vie citoyenne afin de permettre à chacun de s'épanouir, de renforcer le lien social et la participation citoyenne

Les habitants des différents villages se côtoient assez peu. Et même au sein des villages, où il existe une certaine convivialité, la vie villageoise tend à se réduire.

Dynamiser la vie citoyenne implique notamment une réflexion sur les infrastructures de rencontres, l'animation de celles-ci, les synergies entre acteurs, l'implication et la participation de la population dans la vie locale (associative, culturelle, sportive...).

3.1 Développer les infrastructures de rencontres

Justification de l'objectif

Les habitants ont à maintes reprises insisté sur le manque d'infrastructures (bâtiments ou infrastructures extérieures) permettant l'organisation d'activités tant associatives que culturelles ou sportives dans les villages. Certaines infrastructures existantes ne sont par ailleurs pas adaptées aux besoins (Tour de Justice, salle L'Aurore à Ellemelle...). Le complexe communal polyvalent *rue aux Oies*, en projet actuellement, constitue une première réponse à ces besoins clairement identifiés de Maisons de village, espaces communautaires, espaces de détente et de loisirs extérieurs mais d'autres aménagements complémentaires seront nécessaires afin de pouvoir pallier aux besoins des nombreuses associations, comités, clubs... actifs à OUFFET. Des besoins en matière d'infrastructures ont été identifiés dans chacun des villages mais il y a également une volonté de créer des synergies entre les différents villages via les infrastructures.

Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration des relations interpersonnelles et intergénérationnelles
- Intégration des villages dans une même dynamique communale

Indicateurs

- Nombre d'infrastructures de rencontres
- Taux d'occupation des infrastructures

3.2 Favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative

Justification de l'objectif

L'aménagement d'infrastructures de rencontres seul ne suffira pas à dynamiser la vie citoyenne si la population ne s'implique pas dans la vie locale. Cet objectif est donc intimement lié au précédent.

Selon certains habitants, la culture ouffetoise n'est pas une culture de participation. Il existe cependant un certain nombre d'associations sur le territoire communal mais le renouvellement des membres n'est pas toujours assuré, d'autant plus que certains aînés n'accordent pas facilement leur confiance aux plus jeunes désireux de s'impliquer.

Il importe de favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative, moteur de la dynamique villageoise et communale.

Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration des relations interpersonnelles et intergénérationnelles
- Activités au sein des villages qui contribuent à lutter contre les « villages dortoirs »
- Intégration des villages dans une même dynamique communale
- Retombées sur l'économie locale (commerces, tourisme)

Indicateurs

- Nombre de commissions consultatives/associations/comités
- Nombre de membres dans les commissions/associations/comités
- Nombre d'activités organisées par an
- Fréquentation des activités
- Indice de satisfaction de la population

3.3 Favoriser les pratiques sportives

Justification de l'objectif

Le sport est également considéré comme un élément à valoriser afin de permettre l'épanouissement personnel de chacun. Le sport est aussi un élément qui peut être fédérateur et moteur d'une dynamique villageoise et communale.

Un certain nombre d'activités sportives sont proposées sur le territoire communal mais les infrastructures disponibles sont insuffisantes ou inadaptées. Il est donc proposé de favoriser les pratiques sportives par l'aménagement d'infrastructures adéquates et en renforçant la coordination entre les clubs.

Effets multiplicateurs attendus

- Augmentation de la pratique sportive et effets bénéfiques sur la santé
- Amélioration des relations interpersonnelles et intergénérationnelles
- Activités au sein des villages qui contribuent à lutter contre les « villages dortoirs »

Indicateurs

- Nombre d'infrastructures sportives
- Taux d'occupation des infrastructures sportives
- Nombre de clubs sportifs et nombre d'affiliés
- Nombre d'activités sportives

3.4 Favoriser l'épanouissement intellectuel de tous (bibliothèque, formations, activités culturelles, accès multimédias...)
--

Justification de l'objectif

L'épanouissement intellectuel vient compléter l'éventail des éléments nécessaires au bien-être des citoyens. Des services, activités et formations liés à l'épanouissement intellectuel sont proposés sur le territoire communal, mais ils sont insuffisants, notamment à cause du manque d'infrastructures adéquates. Il manque en outre d'informations et de moyens pour ceux qui souhaitent développer de nouvelles activités.

La bibliothèque, vue comme un lieu d'animation, de synergies avec les écoles... et pas seulement comme un lieu de documentation, est dans une dynamique positive qu'il importe de renforcer encore. La Commune ne compte pas de centre culturel mais est affiliée au Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy (CCAH). Aucune formation musicale n'est proposée sur le territoire communal. Celui-ci ne compte pas d'espaces permanents dédiés à l'accès aux multimédias, mais le Webbus circule dans la Commune et des cours d'informatique sont dispensés aux seniors.

Effets multiplicateurs attendus

- Développement de la participation citoyenne
- Amélioration des relations interpersonnelles et intergénérationnelles
- Intégration des villages dans une même dynamique communale
- Activités au sein des villages qui contribuent à lutter contre les « villages dortoirs »

Indicateurs

- Nombre d'infrastructures permettant d'accueillir des activités culturelles
- Nombre d'activités/formations organisées par tranche d'âge
- Nombre de participants par activité
- Nombre de lecteurs à la bibliothèque
- Indice de satisfaction de la population

3.5 Améliorer la communication et l'information

Justification de l'objectif

Il existe différents outils de communication (feuillet communal/bulletin communal, site Internet communal...) mais leur utilisation n'est pas optimale, c'est principalement leur contenu qui doit être amélioré. Les différents canaux sont à utiliser en fonction des publics cibles, sans oublier que certaines catégories de la population n'ont pas accès aux nouvelles technologies de l'information et la communication.

Pour dynamiser la vie et la participation citoyenne, l'amélioration de la transmission de l'information venant de la Commune ou d'associations vers les citoyens est une priorité. L'amélioration de l'information aura notamment pour effet de créer un meilleur dialogue entre les instances communales et les citoyens qui pourront être encore davantage des acteurs communaux à part entière.

La communication entre acteurs associatifs est également à améliorer. Les associations et groupements actifs sur la Commune sont nombreux et dynamiques mais il manque de synergies entre eux et des collaborations sont à développer. Les effets multiplicateurs de cette mise en réseau seront notamment de permettre aux groupements d'échanger leurs expériences tout en réalisant des économies d'échelles.

La communication à destination des personnes extérieures à la commune, notamment les touristes est également à améliorer.

Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration des relations interpersonnelles et intergénérationnelles, renforcement de la convivialité et de la cohésion sociale
- Renforcement de la participation et de l'implication citoyenne
- Intégration des villages dans une même dynamique communale
- Meilleur dialogue entre citoyens et instances communales
- Meilleur dialogue entre acteurs associatifs, économies d'échelle, efficacité...
- Augmentation de l'attrait touristique de la Commune et donc bénéfice pour le développement économique de OUFFET

Indicateurs

- Nombre de moyens de communication
- Indice de satisfaction de la population
- Fréquence de mises à jour du site Internet
- Nombre de visites sur le site Internet communal
- Fréquence de parution du bulletin communal

3.6 Renforcer les relations intergénérationnelles

Justification de l'objectif

Un certain nombre d'outils existants permettent et favorisent déjà les relations intergénérationnelles (projet de lecture intergénérationnel organisé par l'école de Warzée,

activités de détente intergénérationnelles organisées par la Commission des aînés et La Sittelle...).

Mais il est important de renforcer encore davantage ces relations entre générations car celles-ci co-existent mais ne se rencontrent pas toujours vraiment. Les politiques sont élaborées en fonction de besoins spécifiques de publics cibles (petite enfance, troisième âge...)... Les rencontres entre les générations sont à réinventer et constituent un enjeu important pour le vivre ensemble (entraides entre générations, solidarité, échanges...).

Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration de la cohésion sociale
- Activités au sein des villages qui contribuent à lutter contre les « villages dorts »

Indicateurs

- Nombre d'activités ou services favorisant les relations intergénérationnelles
- Proportion des différentes tranches d'âge lors des activités
- Indice de satisfaction de la population

Défi 4 : Développer la solidarité citoyenne

Ce défi relève du domaine du social, tandis que le défi 3 visait la rencontre entre les personnes. La solidarité citoyenne recouvre différents domaines. Des besoins en matière de services aux personnes et de logements ont été particulièrement mis en évidence.

4.1 Soutenir les services aux personnes

Justification de l'objectif

Les services sociaux et de santé sont nombreux à agir sur la Commune d'Ouffet (ALE, Maison de l'emploi, ADMR, Croix-Rouge, Télé-Service du Condroz, ARPI, Maison de repos...). Certains sont situés sur le territoire communal et d'autres en dehors mais leur champ d'action couvre la Commune.

Pour la petite enfance, il existe quelques gardiennes ONE sur le territoire communal mais aucune crèche. Pour les enfants, un accueil extra-scolaire est organisé à La Sittelle toute l'année après l'école et durant les vacances scolaires pendant lesquelles il existe également une plaine de vacances. Toutefois, il semble manquer de places d'accueil pour la petite enfance à moyen terme, en fonction de la croissance démographique, même si elle est relativement lente par rapport à d'autres communes de la Microrégion.

Il existe donc différents services pour les différentes tranches d'âge mais il importe de les soutenir via le développement d'infrastructures et d'un encadrement adapté, notamment pour la petite enfance, les jeunes et pour les seniors. Concernant ces derniers, étant donné le vieillissement de la population constaté à Ouffet (coefficient de sénilité de 0.64 en 2010) comme en Région wallonne (coefficient de sénilité de 0.68 en 2010), de nombreux services et équipements collectifs devront s'adapter.

En outre, l'information sur l'ensemble des services offerts sur le territoire communal est à renforcer.

Effets multiplicateurs attendus

- Création d'emplois locaux
- Amélioration du bien-être de la population
- Maintien des jeunes (jeunes ménages notamment) dans la Commune

Indicateurs

- Nombre de services par secteur et tranche d'âge
- Nombre d'utilisateurs par service
- Indice de satisfaction de la population

4.2 Dynamiser la création de tous types de logements adaptés aux besoins

Justification de l'objectif

Malgré les projets de logements envisagés dans le lotissement *rue Tige Pirette* et les nombreuses initiatives déjà existantes en matière de logements (AISOA, OAL...), la Commune manque encore de logements.

La Commune atteint 4% de logements sociaux, ce qui n'est pas encore suffisant pour arriver au taux de 10% imposé par la Région wallonne.

Les jeunes ont des difficultés à trouver un logement à prix abordable (bien que, selon l'étude, les prix moyens relatifs à l'acquisition de logements à OUFFET soient inférieurs aux prix pratiqués dans la plupart des communes de la Micro-région). Or, il est important de les maintenir dans la Commune car ils ont un impact positif sur la dynamique locale (vie associative, écoles ...).

L'augmentation des personnes vivant seules (divorces, vieillissement progressif de la population ...) implique également une adaptation des logements à leurs besoins.

L'objectif envisagé vise donc à dynamiser la création de tous types de logements adaptés aux besoins.

Effets multiplicateurs attendus

- Maintien des jeunes dans la Commune
- Amélioration du bien-être de la population
- Renforcement des relations intergénérationnelles
- Contribution aux objectifs fixés par la Wallonie en matière de logements
- Retombées économiques dans le secteur du bâtiment

Indicateurs

- Nombre de logements
- Nombre de logements dédiés aux jeunes

- Nombre de logements dédiés aux seniors
- Nombre de logements à loyers modérés
- Nombre de logements sociaux
- Nombre d'habitants
- Indice de satisfaction de la population

2.5 Les enjeux liés à la mobilité et la sécurité routière

Défi 5 : Améliorer la mobilité et la sécurité routière

OUFFET est une Commune où il est difficile de se déplacer sans un véhicule automobile car les transports en commun offrent peu de possibilités. En effet, il n'existe aucun arrêt de train sur la Commune, les lignes de bus sont peu nombreuses et les passages peu fréquents en dehors du transport scolaire. La Commune s'est dotée d'un mini-bus et un GT de la CLDR travaille à l'élaboration d'un maillage piéton intervillages répondant en partie aux besoins. Cependant des actions sont encore à mener afin d'améliorer la mobilité pour tous les types d'usagers (automobilistes, motards...). Ceci mérite une attention particulière puisque cette déficience peut représenter un frein dans le développement des activités économiques, culturelles, sportives... Dès lors, il est important d'envisager de nouvelles initiatives en matière de mobilité.

Des aménagements liés à la sécurité sont également à envisager, notamment pour favoriser la mobilité douce.

Ces éléments sont essentiels à améliorer afin de faciliter la mobilité entre les 3 villages et ainsi les contacts entre habitants pour tendre au « super défi » visant à intégrer les 3 villages dans une même dynamique communale.

5.1 Sécuriser la Commune par les moyens adéquats

Justification de l'objectif

La vitesse excessive constatée dans les villages est le problème mentionné de manière récurrente par les habitants. Différents lieux sont actuellement jugés dangereux pour diverses raisons (trafic de poids lourds, vitesse, problème de signalisation, visibilité...) même si dans les faits le nombre d'accidents est faible à OUFFET, comparativement aux autres communes. L'objectif vise donc à prendre des mesures pour remédier à ces constats induisant un sentiment d'insécurité (aménagement d'infrastructures, signalisation...).

Effets multiplicateurs attendus

- Encouragement de la mobilité douce
- Renforcement de la convivialité

Indicateurs

- Indice de satisfaction des habitants
- Nombre d'aménagements de sécurité
- Nombre d'accidents de la route impliquant des usagers doux

5.2 Améliorer le maillage des voies lentes entre villages et à l'intérieur des villages

Justification de l'objectif

La Commune est bien desservie en chemins et sentiers mais certains ne sont pas entretenus, d'autres ont disparus... L'objectif vise à réaliser un réseau cohérent de mobilité douce au niveau communal, mais également entre OUFFET et les communes voisines. Cela permettra de recréer un réseau de voies lentes entre les différents lieux de vie de l'entité.

Effets multiplicateurs attendus

- Intégration des villages dans une même dynamique communale
- Encouragement de la mobilité douce
- Meilleur accès aux commerces, services et activités

Indicateurs

- Nombre de km de voies lentes réhabilitées
- Fréquentation des voies lentes
- Indice de satisfaction de la population

5.3 Elargir et coordonner les services de mobilité

Justification de l'objectif

Etant donné l'absence de gare de train et le peu de bus dans la Commune, se déplacer sans voiture à OUFFET est difficile. Différents services et initiatives ont vu le jour pour tenter de remédier à ce problème. L'objectif vise à élargir les services de mobilité existants (transports en commun, bus à la demande, covoiturage...) et à les coordonner afin d'améliorer la mobilité à OUFFET.

Effets multiplicateurs attendus

- Intégration des villages dans une même dynamique communale
- Renforcement des relations interpersonnelles
- Meilleur accès aux services, à l'emploi...

Indicateurs

- Nombre de services de mobilité
- Nombre d'arrêts TEC
- Fréquence des bus
- Nombre de voyageurs TEC
- Nombre de personnes pratiquant le covoiturage
- Nombre d'utilisateurs des taxis sociaux

CONCLUSION

Les objectifs de développement ont été rédigés avec la population dans un véritable travail de co-production, tout d'abord avec l'ensemble de la population puis avec les membres de la CLDR. Ce travail a permis de dégager une stratégie de développement pour la mise en place de projets répondant à de réels besoins identifiés et repris dans la partie IV du présent document. Cette stratégie donne aussi des lignes directrices pour d'autres initiatives publiques et/ou privées.

En outre, la stratégie de développement définie dans le PCDR est en cohérence avec les politiques régionales : SDER, Plan Marshall 2.vert, Déclaration de Politique régionale, etc.

Partie IV

PROJETS

LOT 0	229
1.1. Cadre de vie.....	231
1.2. Activités économiques	234
1.3. Vie citoyenne, lien social et participation citoyenne.....	235
1.4. Solidarité citoyenne (Services – Logements).....	238
1.5. Mobilité – Sécurité routière.....	239
PROGRAMME D’ACTIONS.....	243
2.1. Cadre de vie.....	245
2.2. Secteur économique	245
2.3. Vie citoyenne, lien social, participation citoyenne.....	246
2.4. Solidarité citoyenne (Services – Logement)	247
2.5. Mobilité – Sécurité routière.....	247
LOT 1	249
LOT 2	331
LOT 3	383
PROJETS NON RETENUS	419

LOT 0

1. LOT 0

Suite aux avis et propositions exprimés par la population, les autorités communales et certaines associations ont réalisé ou entamé certaines actions qui font partie du Lot 0. La consultation a donné de nouvelles idées d'actions mais a aussi permis de conforter des décisions antérieures et d'accélérer la concrétisation de certaines d'entre elles, notamment reprises dans la déclaration de politique générale.

Afin de disposer d'un aperçu structuré des actions réalisées ou entamées, celles-ci sont classées par thème. Elles ont également été reclassées par objectifs de développement dans le tableau récapitulatif en partie V.

1.1. *Cadre de vie*

Adhésion au Contrat de Rivière Ourthe

La Commune a adhéré en 2010 au Contrat de Rivière Ourthe (CRO). Un Contrat Rivière regroupe des acteurs et usagers de la rivière autour d'un programme de restauration, protection et valorisation des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau. Le CRO regroupe 25 communes, 3 provinces, 42 associations en partenariat avec la Région wallonne.

Concernant la commune d'Ouffet, un inventaire a été réalisé en septembre 2009 et a été complété par des bénévoles, dans le cadre de réunions du PCDR, le 30 avril 2010.

Le programme d'actions du Contrat de Rivière Ourthe 2011-2013 mentionne différentes actions, par exemple :

- assainissement autonome: rechercher une solution pour diminuer l'impact du rejet d'eaux usées domestiques dans le ruisseau d'Ellemelle à Moulin, Fontaine de Lizin, Néblon,
- pollutions : débarrasser les cours d'eau des déchets anthropiques qui y ont été déposés,
- patrimoine bâti / petit patrimoine : réaménager quelques éléments du patrimoine,
- information-sensibilisation : proposer aux écoles de l'entité le développement d'un projet pédagogique autour du parrainage d'un cours d'eau,
- pesticides: organiser la gestion différenciée des espaces verts communaux,
- information-sensibilisation : reprendre dans le bulletin communal divers articles de sensibilisation aux grands thèmes du Contrat de Rivière (herbicides, déchets, utilisation rationnelle de l'eau de pluie...).

Lutte contre les plantes invasives

Dans le cadre du CRO, la commune d'Ouffet a adopté en 2010 un nouveau règlement communal pour lutter contre les plantes invasives (renouée du Japon, berce du Caucase et balsamine d'Himalaya), un fléau qui touche les 24 communes du Contrat de Rivière. Les propriétaires de terrains privés où se développent ces plantes sont invités à collaborer avec la commune et le Contrat-Rivière pour endiguer le phénomène. Une première action a déjà été concrétisée pour la berce du Caucase.

Ce règlement communal vient en complément d'un programme de gestion des plantes invasives le long de l'Ourthe orchestré par le Contrat de Rivière. À Ouffet, ce type d'invasion est limité. Les derniers relevés font état de berces du Caucase le long du Néblon et du Renal, et de renouées à Ellemelle. Mais la commune d'Ouffet est un endroit stratégique car elle se situe en tête de bassin, en amont, et peut donc facilement contaminer les autres bassins.

Pour sensibiliser et faire de la prévention, un dépliant explicatif a été distribué, en 2010, dans les communes, notamment à OUFFET.

En décembre 2010, deux ouvriers Wallon'net ont été engagés par l'asbl Contrat de Rivière Ourthe et ont été chargés de missions ciblées autour de l'Ourthe et de ses affluents. Ils travaillent, environ deux semaines par an, sur la commune d'Ouffet, à la lutte contre les plantes invasives et au nettoyage des petits ruisseaux. Ces ouvriers sont engagés pour 2 ans.

Aménagement de l'étang d'Ellemelle et création d'un comité de gestion citoyen

L'étang d'Ellemelle a fait l'objet de différents aménagements, réalisés en 2009, dans le cadre du Plan Mercure :

- curage du bassin d'eau, tout en veillant à respecter le milieu écologique,
- sécurisation de l'étang en partie par un enrochement et en partie par un soutènement des berges naturelles,
- pavage en klinkers permettant la promenade et l'accès aux PMR,
- installation de tables et de bancs, d'un éclairage public et d'un ponton.

Un comité de gestion de l'étang d'Ellemelle (gestion des plantes, empoissonnement...), regroupant des personnes-ressources, a été créé, et s'est réuni à diverses reprises depuis 2010. L'institut Malvaux a réalisé des analyses relatives à la qualité de l'eau de l'étang.

Semaine de l'arbre

La commune d'Ouffet a participé à la Semaine de l'Arbre en novembre 2009 (distribution d'arbres et autres essences buissonnantes, toutes indigènes).

Engagement d'un éco-passeur

Un dossier d'engagement d'un « EcoPasseur » a été introduit fin février auprès du SPW avec les communes de Hamoir et Ferrières également en ODR.

Réduction de l'éclairage à Ellemelle, Ouffet et Warzée (églises, Tour de Justice et étang d'Ellemelle)

Les différents monuments de la Commune sont munis d'une minuterie afin de s'éteindre la nuit. Il en est de même au niveau de l'étang d'Ellemelle, par souci d'économie et par respect de l'écosystème aquatique.

Conférence sur le Développement durable

Afin de sensibiliser les habitants à la thématique du développement durable, une conférence-échange intitulée « Le développement durable au quotidien : projets collectifs et actions

individuelles » a été organisé en septembre 2009 à Ouffet. Cette conférence-échange était animée par l'asbl Exposit D. Cette conférence s'inscrivait dans la série de réunions thématiques organisées dans le cadre du PCDR.

Projet « 31 communes au soleil »

La Commune a adhéré au projet « 31 communes au soleil », regroupant les 31 communes de l'arrondissement de Huy-Waremme. Ce projet consiste, pour les communes associées, à installer des panneaux solaires photovoltaïques sur un ou plusieurs de leurs bâtiments publics. Les objectifs sont multiples : atteindre une plus grande indépendance énergétique, inscrire la commune dans une dynamique durable, offrir un modèle pour l'équipement des maisons ou des entreprises de la commune, mais aussi au-delà, et aider les habitants à bien en comprendre le fonctionnement.

La commune d'Ouffet a équipé le bâtiment de l'Administration communale, et a organisé une conférence sur le projet en mai 2010.

Travaux d'économie d'énergie dans les locaux communaux (dossier UREBA 2008)

Différents locaux communaux ont fait l'objet de travaux, réalisés en partie avec des subsides UREBA, visant à réaliser des économies d'énergies :

- bibliothèque communale (rue du Village),
- local communal, rue du Perron (Patro, etc),
- grenier de l'Administration communale.

Le local communal rue du Perron a également fait l'objet de travaux, réalisés sur fonds propres : chauffage et bardage. Le gros-œuvre a été réalisé par le personnel communal.

Adhésion à la Charte PEFC

La commune d'Ouffet a adhéré en 2009 à la Charte PEFC pour la gestion forestière durable en Région Wallonne (2007-2011).

Epuration

Trois stations d'épuration sont en projets, à Ellemelle, Warzée et Ouffet Nord.

Des travaux d'égouttage ont été réalisés au centre d'Ouffet (rue du Perron, haut de la rue de la Sauvenière et Chaussée de Huy) en 2011 et vont l'être rue du Bout en 2012. Ces travaux sont fondamentaux pour les riverains concernés (problème de caves inondées, d'égouts bouchés, etc.). D'autres travaux d'égouttage sont à l'étude à Warzée.

Participation à l'élaboration d'un Programme paysage sur le territoire du GAL en impliquant les citoyens (projet transcommunal)

Le projet consiste, pour la commune d'Ouffet, à participer à un Programme paysage, dans le cadre du projet *Aménagement du territoire* initié par le GAL du Pays des Condruses. L'idée est d'associer les habitants, agriculteurs, promeneurs, cavaliers, touristes... car chacun est acteur du paysage !

Le bureau d'étude Survey et Aménagement, en collaboration avec le GAL, a mis en place trois groupes de travail thématiques. Des relevés de terrain ont ensuite été réalisés en juin et juillet 2011 par le bureau d'études et le GAL. Ces relevés étaient également ouverts à toute personne désirant apporter sa contribution dans le but d'obtenir une grande diversité de perception.

Ce Programme paysage a pour objectif de fournir un document d'orientation, à l'intention des communes, destiné à les aider lors de prises de décision en matière d'aménagement du territoire. Le document reprendra des propositions d'actions de protection, de gestion et d'aménagement d'un point de vue paysager. Ce sera un outil d'aide à la gestion paysagère à destination des communes mais aussi à destination de l'ensemble de la population sensible au paysage. La présentation du diagnostic a eu lieu en février 2012.

Journées du patrimoine

En 2011, à l'occasion des 23ème Journées du Patrimoine en Wallonie, l'asbl *Semence de curieux/Les ateliers du regard*, avec l'aide de l'Administration communale d'Ouffet a organisé des visites de l'ancienne école d'Ellemelle (dans le cadre d'une exposition sur une œuvre littéraire).

Projet « Nos Mémoires Vives »

« Nos Mémoires Vives » est un projet lancé en 2011 par la Commune avec les élèves de trois écoles ouffetoises. La Commune avait en effet répondu à un appel à projet du Ministre Lutgen visant à valoriser et restaurer les divers monuments aux morts qui commémorent les victimes des deux guerres mondiales. L'idée de départ était de restaurer le monument aux morts de la guerre 40-45 qui se trouve au cimetière d'Ouffet et qui se dégradait.

Mais le projet ne s'arrêtait pas là. Trois écoles de l'entité ont été sollicitées par la Commune afin d'imaginer ensemble une œuvre commémorative qui s'érigerait à côté du monument aux morts. Une classe par école (des élèves de 4e, 5e et 6e) a été désignée et s'est ainsi penchée sur cette création avec cette envie d'évoquer la solidarité humaine. La réalisation de cette création par un artiste est en cours (2012).

1.2. Activités économiques

Projet de hall-relais agricole

Un appel à projet 'hall relais agricole' du Plan Marshall 2.Vert, initié par les Ministres Marcourt et Lutgen, a été lancé en janvier 2011. Le dossier de candidature pour un projet de hall relais situé à Ouffet, déposé en janvier 2011 par la SPI, en collaboration étroite avec le GAL Pays des Condruses, a été retenu en juillet 2011.

Le GAL a effectué un travail de regroupement des producteurs et structuré la création d'une coopérative regroupant divers producteurs de son territoire. Une partie du projet est en route : le Point ferme. L'activité principale de la coopérative est la vente de produits fermiers en circuit court à des consommateurs regroupés sur leurs lieux de travail, au sein d'associations, etc. Les produits sont livrés par paniers. La SPI a acheté le bâtiment d'une ancienne grande

surface rue de la Sauvenière à Ouffet en vue d'y installer la plate-forme de la coopérative (hall relais).

1.3. Vie citoyenne, lien social et participation citoyenne

Infrastructures et vie associative

Complexe communal polyvalent rue aux Oies

La Commune a acquis en 2010 un ancien moulin rue aux Oies, dans le quartier de Temme à Ouffet, afin de le transformer en complexe communal polyvalent, répondant à un besoin prioritaire exprimé par la population, les écoles...

A côté du bâtiment actuel sera érigée une annexe à l'architecture contemporaine, qui tranchera volontairement avec le cachet préservé de la bâtisse (qui date de 1922), pour y aménager des locaux techniques et l'ascenseur. Les pierres de taille seront laissées apparentes, tandis qu'une isolation par l'intérieur protégera le bâtiment des pertes d'énergie. L'idée est d'aménager un bâtiment basse-énergie.

A l'intérieur, le rez-de-chaussée sera constitué d'un sas d'entrée vitré, un ascenseur, une petite pièce polyvalente (pour des vestiaires ou une zone d'accueil), des blocs sanitaires, un monte-charge, une cuisine, une zone frigo, un bar et une salle d'activités de taille moyenne (60 personnes).

L'étage, ouvert jusqu'au toit, sera entièrement occupé par la grande salle polyvalente (d'une capacité d'environ 300 personnes). Un élément suspendu y sera aménagé pour d'éventuelles projections, le matériel sono et les éclairages. Cette salle sera destinée à accueillir des activités culturelles (soupers, rencontres d'associations, spectacles des écoles...).

Quant au sous-sol, il renfermera toutes les zones techniques, notamment la pompe à chaleur.

Sur le flanc extérieur, une tour grillagée abritera les escaliers d'accès qui mèneront de manière indépendante aux deux niveaux, permettant ainsi que deux activités différentes se déroulent en même temps.

Les aménagements extérieurs prendront en compte la biodiversité et des espaces de convivialité (bancs, tables...) ainsi qu'un espace de stationnement seront aménagés.

Rénovation des locaux occupés par le Patro

Depuis l'été 2011, le Patro d'Ouffet dispose de nouveaux locaux, construits à l'emplacement des deux anciennes petites bâtisses qui étaient devenues étroites et désuètes. Ce bâtiment comprend de vastes espaces polyvalents.

Renouvellement du Comité de village à Ellemelle

De nouveaux membres ont intégré le comité de gestion de la salle de village afin de le redynamiser. Le Comité a été rebaptisé *Comité Les Foyons*. Depuis ce renouvellement, des activités sont organisées régulièrement dans la salle (danse de salon, cours de stretching...).

Sport

Création de deux terrains multisports à Ouffet et à Warzée

Les terrains, aménagés durant l'été 2011, sont bardés de bois et de métal, et disposent d'un revêtement synthétique, comme les pistes d'athlétisme. Ils offrent 300 m² d'aire sportive et un mur d'escalade. Les jeunes peuvent y jouer au basket, volley, football, badminton... Les deux sites sportifs sont ouverts en permanence à tous les jeunes de l'entité.

Le terrain multisports d'Ouffet est situé à gauche de la Sittelle, garderie extra-scolaire (rue des Pahys). Des bancs, des modules pour les plus petits et un barbecue sont également installés.

L'autre terrain multisports est aménagé à Warzée près de l'école (Grand'Route de Warzée, entre la route et le parking). Des jeux et modules pour les plus petits ont également été aménagés.

Participation de la commune d'Ouffet à l'initiative « Je cours pour ma forme »

Depuis 3 ans, la commune d'Ouffet, en collaboration avec les communes de Hamoir, Anthisnes, Comblain-Au-Pont et Ferrières, a organisé 4 sessions « Je cours pour ma forme ». Il s'agit d'un programme d'initiation à la course à pied, ouvert à tous. Les séances sont placées sous l'autorité d'un entraîneur qui adapte leur contenu à la forme de chaque participant.

Stages sportifs

Des stages sportifs sont organisés pendant les vacances scolaires en collaboration avec TSA asbl.

Terrains de football à Warzée

Le deuxième terrain de football à bénéficie d'un éclairage.

Culture

Heure du conte pour les enfants à la bibliothèque communale

Mensuellement (sauf pendant les vacances d'été), depuis février 2010, une conteuse anime cette activité d'une quarantaine de minutes pour les enfants. Cette activité attire parfois jusqu'à 45 participants.

Heure du conte pour les adultes à la bibliothèque communale

Cette activité a été organisée pour la première fois en 2011, à l'essai, et a rencontré un succès mitigé (participation d'une petite dizaine de personnes). Il n'est donc pas certain que cette initiative sera rééditée.

Projet lecture intergénérationnel

L'école communale de Warzée a développé, depuis octobre 2009, sous le patronage des enseignants et de l'échevine, un projet « Lecture » se déroulant, en 2011, les lundis, mardis et jeudis de 15H45 à 16H15.

Une équipe de bénévoles soutient les enseignants dans cette activité d'aide à la lecture. Un appel aux bénévoles a été lancé en début d'année scolaire (2011-2012). Ce projet fonctionne très bien au niveau des primaires. Par ailleurs, un projet de ce type est étudié au niveau maternel pour être mis en place en 2012-2013.

Activités de détente intergénérationnelles

Grâce à une collaboration entre La Commission des Aînés et l'équipe d'animation de la Sittelle, des papys et mamys ont été invités à transmettre leur savoir-faire aux enfants de 8 à 12 ans, lors d'après-midi de vacances.

Extension des heures d'ouverture de la Bibliothèque

Le Conseil communal a décidé de majorer le budget alloué aux prestations de la bibliothécaire. Depuis janvier 2010, la bibliothèque a élargi ses horaires d'ouverture et est désormais accessible les mercredis de 14h00 à 17h00. Cette adaptation vise à attirer plus d'enfants.

Cours d'informatique

Depuis 2009, l'asbl DEVENIR (située sur la commune de Marchin dispense, dans les locaux de la bibliothèque, des cours d'initiation à l'informatique (2h, 2 fois par semaine) pour le prix de 20 € par personne, par groupe de cinq. Chaque personne a droit à 15 fois 2h. Ces cours sont destinés aux seniors, débutants ou initiés et ils rencontrent un grand succès (liste d'attente). En outre, des cours de perfectionnement sont organisés depuis la rentrée scolaire 2011.

Organisation du Ouff'Estival

Les 9 et 10 septembre 2011, le Syndicat d'Initiative et l'Administration communale, en collaboration avec l'asbl A.C.E. (Association Clavier Événements), ont organisé, sous chapiteaux, à la Tour de Justice, le premier « Ouff'Estival ». Celui-ci se greffe aux *Vendredis de la Tour*, les concerts gratuits proposés par le Syndicat d'Initiative d'Ouffet à la Tour de Justice d'Ouffet, un vendredi par mois.

Site Internet www.generationsrurales.be

Ce site Internet interactif sur la mémoire locale et l'intergénérationnel en Ourthe-Amblève a été créé par le GREOA en 2011 à destination des 13 communes membres et répond au souhait des Ouffetois de renforcer les relations intergénérationnelles. Autour de ce site, le GREOA a lancé une campagne promotionnelle et éducative : affiches, flyers, newsletters, concours pour les écoles, formations à l'utilisation du site (système CMS) en partenariat avec l'Espace Public Numérique Ourthe-Amblève... Depuis le lancement du projet, divers articles sur la Commune ont été rédigés : La tour aux dîmes de Warzée, d'anciennes cartes postales, les élèves de Warzée en 1894, Warzée au temps des gallo-romains...

Communication

Information sur les services

Un inventaire des services à domicile disponibles dans la Commune est paru dans le Feuilleton communal de mai 2009. Une information a également été diffusée concernant les places disponibles chez les gardiennes d'enfants.

Amélioration du site Internet communal

Durant l'été 2011, un article a été inséré sur le site Internet communal et est paru dans le Bulletin communal afin d'inciter les personnes concernées à alimenter la rubrique « Partenaires commerçants » en y insérant, par rubrique, une liste des activités, entreprises ... qui existent sur la commune d'Ouffet et en leur associant éventuellement le lien vers le site de cette activité. Il était également signalé qu'une rubrique concernant les activités touristiques serait créée pour mentionner les infrastructures d'accueil disponibles.

Seniors

Nouvelle association pour les seniors de la commune d'Ouffet

Comme la Commune ne comptait plus en 2011 aucune association 3X20 (ou dénomination similaire), la Commission Communale Consultative des Aînés, interpellée par ce constat, a souhaité contribuer à la mise sur pied d'un nouveau groupe. Plusieurs réunions ont eu lieu et, avec des bénévoles d'Ellemelle, d'Ouffet et de Warzée, une association dénommée ELOWSeniors s'est créée (Ellemelle Ouffet Warzée Seniors) au printemps 2011. Elle est constituée de représentants des trois villages et propose des activités réparties en différents endroits de la Commune.

1.4. Solidarité citoyenne (Services – Logements)

Travaux de réfection à La Sittelle

Des travaux ont été programmés pour les bâtiments de l'accueil extra-scolaire : réfection de la cour, peintures, modules...

Appel à projets « Générations rurales » pour le projet de Maison communautaire

La Commune a répondu à l'appel à projets « Générations rurales » lancé par le Ministre wallon des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, des Forêts et du Patrimoine en 2010. La commune va recevoir 50.000 € de subsides pour la création d'une Maison communautaire (cf. fiche 2.2).

1.5. Mobilité – Sécurité routière

Ouftibus

L'Ouftibus a été mis en place en janvier 2010. La société Visiocom met à disposition de la Commune un minibus pendant trois ans, financé par les commerçants via une publicité apposée sur le véhicule. Le CPAS met un chauffeur à disposition et finance les frais de fonctionnement (entretien, frais d'assurance, carburant, nettoyage). Le poste de chauffeur est occupé par une personne remise au travail dans le cadre de l'article 60 ; elle a été engagée par la suite. Le minibus peut transporter 9 personnes et est accessible à la population sous certaines conditions, tous les jours, sous réservation préalable de 5 jours minimum et pour des déplacements dans un rayon de 40 km autour d'Ouffet. Le tarif est de 0.30 € par kilomètre et 3 € par heure d'attente sur place.

Les transports effectués en priorité sont des transports groupés, sur base de réservation. Ce service est aussi utile dans le cadre de la vie culturelle.

Taxi social du GAL

En septembre 2010 le GAL du Pays des Condruses a lancé le projet Taxi Condruses. Avec ses deux minibus, ce service de taxi social dessert les sept communes du GAL (Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot). Ce service répond à des demandes variées.

La création d'une centrale de mobilité est projetée : il s'agirait d'un point centralisé destiné à fournir à la population un maximum d'informations relatives à la mobilité (TEC, Ouftibus, taxi social, Télé-services...). Une information centralisée est déjà proposée pour le taxi social.

Adhésion à Carpoolplaza et Damier

Des services tels que « Carpoolplaza » (service de covoiturage) et « Damier » (base de données des moyens de mobilité) sont accessibles sur le site Internet de la Commune.

En 2011, le GAL a signé une convention avec l'ASBL Taxistop pour adhérer au projet « Carpoolplaza » et obtenir un portail Internet qui facilite le covoiturage dans les sept communes du Pays des Condruses. La banque de données de Carpoolplaza centralise les offres et les demandes et établit une liste de partenaires potentiels en fonction des différents paramètres enregistrés.

Aménagement d'une aire de covoiturage

Suite à un appel de la Province de Liège, différents lieux pour aménager des aires de covoiturage ont été retenus. Une de ces aires sera aménagée à Ouffet sur le terrain de l'ancienne gare vicinale (tram) rue aux Oies en face du cimetière.

Groupe de Travail Chemins²⁴⁰

Des membres de la CLDR ont créé un GT Chemins en mai 2010. Ils se réunissent une fois par semaine. Ils réalisent un inventaire des chemins et sentiers et émettent des propositions relatives à la mobilité douce et aux promenades.

Réflexion sur une redéfinition de l'offre de transports en commun

Le GAL du Pays des Condruses, en collaboration avec la SRWT (Société Régionale Wallonne des Transports) réfléchit à une redéfinition de l'offre de transports en commun, plus adaptée aux critères de développement durable. La réflexion porte sur un canevas qui pourrait être appliqué partout, qui viserait par exemple à créer des lignes de bus plus directes, avec moins d'arrêts mais plus fréquentés. Les usagers pourraient facilement se rendre à vélo ou en voiture vers les aires de covoiturage. Il s'agit d'articuler plusieurs modes de transport ensemble, mais également de travailler à un changement de mentalité (il existe toute une série d'outils que les gens ne connaissent pas, en matière de covoiturage ou d'achat de voiture à plusieurs, par exemple).

Aménagements de sécurité

Plan Triennal 2007-2009, concrétisé en 2010, concernant des aménagements de sécurité à Ellemelle (rue de Moulin - chicanes et ruelle des Fossés - chicanes), Warzée (rue du Batty : plateau) et Ouffet (rue Tige Pirette : îlots rétrécisseurs, places de parking).

Aménagements de mobilité douce

Différents projets ont été réalisés sur fonds propres :

- en 2008, pose de potelets sur la liaison école Saint-Joseph / rue des Pahys à destination de la Sittelle, ainsi que l'aménagement sur la grand-route d'un passage pour piétons afin de sécuriser cette liaison au maximum,
- travaux de réfection du trottoir et pose de potelets rue du Perron à Ouffet, aux abords de la sortie de l'Institut Libre du Condroz (2009),
- réalisation d'aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles pour les usagers doux et PMR au fur et à mesure des besoins,

Les crédits d'impulsion 2009 ont permis de terminer la sécurisation des cheminements piétonniers à Warzée (vers le Gros-Thier, Tige de Pair et liaison vers le Baty par la gare TEC).

En 2011, un trottoir a été aménagé Chaussée de Huy. Il prolonge celui de la rue Sauvenière jusqu'au cimetière et donc jusqu'au trottoir qui longe celui-ci vers les commerces situés à la sortie du Village.

Un trottoir a également été réalisé rues Halbadet et Es Golet.

²⁴⁰ Cf. fiche 2.4, p. 353

Depuis 2011, la « Vieille route de Huy » reliant Warzée à Ouffet est interdite aux véhicules motorisés sauf les tracteurs. Une signalisation a été mise en place. Cette nouvelle disposition répond à une demande de favoriser la mobilité douce sur cette route.

L'aménagement d'une piste cyclable avait été proposée sur la route Ouffet-Ellemelle mais l'idée avait finalement été abandonnée vu les difficultés techniques de ce projet. La pose de petits plots en plastique dans les virages avait également été suggérée. L'idée retenue est de créer des lignes blanches sur les bords de la voirie.

Les formalités de déplacements d'un chemin communal sont en cours afin de prolonger le Tige d'Oneux pour relier Warzée à Ouffet sans emprunter la grand route.

Accès à la Sittelle

Un passage pour piétons a été aménagé sur la grand-route à l'endroit où arrive le chemin de la Sittelle.

Aménagement du carrefour du bas de la Sauvenière

Des travaux (Plan Escargot) sont prévus au printemps 2012 pour le nouveau carrefour devant l'école Saint-Joseph.

Aménagement au cimetière de Warzée

Sur la droite du cimetière, un parking va être aménagé en 2012. La rampe d'accès est en voie de réalisation. Notons que l'aménagement d'un espace pour les déchets du cimetière est également souhaité.

Sécurisation du Chemin des facteurs

En 2011, un règlement complémentaire de circulation a été adopté pour le chemin vicinal situé entre Himbe et le Pont Jenneret, au niveau du carrefour entre les nationales 638 et 623 va être restauré en 2012 (placement de la signalisation adéquate...). La Commune a en effet décidé que le Chemin des facteurs devait désormais retrouver son calme et être dédié avant tout aux modes doux de circulation, et non aux engins motorisés tels que motos et quads.

PROGRAMME D' ACTIONS

2. PROGRAMME D'ACTIONS

Le Programme d'actions est l'ensemble des propositions citoyennes qui ne font pas l'objet de fiches-projets mais qui pourraient cependant être progressivement mises en œuvre par la Commune, des associations ou des groupements de citoyens, et contribuer, tout comme les fiches-projets, à atteindre les objectifs du PCDR. Ces actions pourront éventuellement recevoir des subsides autres que ceux du développement rural.

2.1. Cadre de vie

Epuración et systèmes de lagunage

Réfléchir à la pertinence d'aménager des systèmes de lagunage collectif a été suggéré.

Une réflexion est également à mener sur l'opportunité d'inclure du lagunage dans les stations d'épuration de Warzée, Ellemelle et Ouffet Nord. Cette réflexion est à mener, en collaboration, par la Commune, l'AIDE et le GAL.

Entretien des bords des cours d'eau et protection des berges

Les Ouffetois ont proposé d'entretenir les bords des cours d'eau et de prendre différentes initiatives afin de protéger les berges: pose de clôtures, installation de systèmes permettant de détourner le ruisseau pour le bétail, installation d'abreuvoirs à museaux, installation d'abreuvoirs solaires hors ruisseau. Cette réflexion est à mener avec le GAL, le CTA (Centre de Technologies Agricoles) et le Contrat de Rivière.

Gestion des déchets

Quelques propositions permettant d'améliorer la gestion des déchets sont suggérées: réfléchir au concept de bac à ordures, intensifier la récolte des encombrants verts et dissimuler les bulles à verres.

2.2. Secteur économique

Exploiter le potentiel touristique des carrières

Le thème des carrières a été proposé comme un des éléments pouvant renforcer l'attractivité touristique de la Commune.

Reconnaissance des promenades par le CGT

Travailler à la reconnaissance des promenades par le CGT.

2.3. Vie citoyenne, lien social, participation citoyenne

Infrastructures

Place du Baty

Installer des bancs et des poubelles sur cette place, ainsi que 2 ou 3 tables pour permettre le pique-nique, afin de rendre cette place plus conviviale.

Activités

Pérenniser les activités existantes

Il est proposé de réinstaurer le jumelage avec la commune de Vagney.

Redynamiser le projet Village des crèches pour qu'il redevienne une fête de quartier a également été suggéré. Le Syndicat d'initiative a décidé de ne pas relancer le projet en 2011, mais il pourrait revoir le jour ultérieurement sous une forme différente.

Panneau d'affichage à la salle polyvalente de Ouffet

Un panneau d'affichage pourrait être installé à l'entrée de la salle polyvalente ou à l'intérieur de celle-ci.

La Sittelle

Les cailloux qui recouvrent la cour ne sont pas adaptés. Un autre revêtement est demandé. L'aménagement d'un préau dans la cour permettrait aux enfants de sortir quand il pleut. Un module intérieur dans le premier local est souhaité.

Enfants et Jeunes

Développement des activités pour les enfants et les jeunes et amélioration de leur encadrement

Des activités sont déjà proposées aux enfants, notamment via la Sittelle, mais d'autres projets pourraient également se concrétiser: développement du concept de la Sittelle, organisation d'autres activités et stages pour enfants, organisation d'une journée d'animation par le Patro pendant les plaines de vacances pour se faire connaître,...

Ouffet est une position centrale pour les jeunes de la région. Il est important que des activités soient organisées pour eux (atelier DJ, conférence sur l'alcool au volant...), et que leur encadrement soit amélioré.

Sport

Partenariat public-privé

Des partenariats public-privé pourraient être créés en fonction d'éventuelles futures opportunités. De tels partenariats existent déjà (piscine, asbl TSA...) et fonctionnent bien.

Culture

Académie Ourthe-Vesdre-Amblève

Il est suggéré de décentraliser des activités de l'Académie OVA à Ouffet (théâtre, diction, musique...).

2.4. Solidarité citoyenne (Services – Logement)

Local de Télé-Service Condroz

Quelques aménagements sont souhaités (isolation...) afin de rendre le local plus fonctionnel et plus convivial

Croix-Rouge

La Maison Croix-Rouge propose de développer le projet Estia, qui n'existe pas encore sur OUFFET ; il s'agit de visites à domicile de personnes âgées demandeuses, réalisées par des bénévoles. Un autre service est également en train de se mettre en place, il vise à assurer le transport des enfants pour des visites à leur parent en prison.

2.5. Mobilité – Sécurité routière

Giratoire sur le haut de la Sauvenière (Ouffet)

L'aménagement d'un giratoire sur le haut de la rue de la Sauvenière est envisagé par le SPW

Petites infrastructures routières (Ellemelle)

Quelques initiatives permettant de renforcer la sécurité routière à Ellemelle sont proposées :

- tracer des bandes blanches le long des voiries à partir d'Ellemelle (la plupart des voiries communales n'en ont pas) ;
- entre Ellemelle et Fraiture, mettre trois catadioptrés dans le virage au bout de la rue de Soheit.
- au bout de la descente de la ruelle des Fossés, placer éventuellement un miroir.

Parking camion

Quelques emplacements pour camions pourraient être aménagés dans l'entité

Limitation de vitesse

L'installation de radars préventifs solaires supplémentaires, ainsi que l'intensification des contrôles de vitesse sont demandées.

Améliorations à apporter aux lignes TEC

Les Ouffetois souhaitent que des améliorations soient apportées aux lignes TEC :

- correspondance avec les trains à Hamoir et les bus à Aywaille,
- fréquence plus régulière vers Huy, les hôpitaux et l'Université de Liège,
- liaison vers Warzée et Anthisnes depuis Ellemelle,
- placement d'abris de bus,
- augmentation de l'offre hors périodes et horaires scolaires...

Aménagements rue Mognée

L'aménagement a été proposé dans le cadre du « plan trottoirs » fin 2011.

LOT 1

INDEX DES FICHES-PROJETS DU LOT 1

N°	LIEU	TITRE	PAGE
1.1	OUFFET	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice	253
1.2	ELLEMELLE	Eco-construction d'une Maison de village "L'Aurore" et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable	273
1.3	WARZEE	Construction d'une Maison de village et aménagement de ses abords, sur un terrain à acquérir, afin de favoriser la vie associative et de répondre à certains besoins de l'école communale	289
1.4	OUFFET (entité communale)	Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades	303
1.5	OUFFET	Développement du Parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries et d'un Bâtiment Relais en collaboration avec la SPI	317
1.6	OUFFET (entité communale)	Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication, à destination de la population et des touristes	323
1.7	OUFFET (entité communale)	Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	327

REMARQUES

En ce qui concerne la priorisation des fiches-projets, la CLDR s'est prononcée pour désigner le trois premiers projet du Lot 1. Les autres projets du Lot 1 sont considérés sur un pied d'égalité; la CLDR décidera ultérieurement de la succession des autres projets en fonction de leur évolution.

Le Bureau d'études « Atelier Paysage », en collaboration avec LRArchitectes sprl, a réalisé les esquisses et estimations budgétaires relatives aux 4 fiches-projets suivantes: Tour de Justice (fiche 1.1), Terrain du Doyard (fiche 2.4), Maison de village L'Aurore (fiche 1.2) et Maison de village à Warzée (fiche 1.3).

Fiche n°1.1

OUFFET

Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice

Description du projet

Le projet consiste à aménager la Tour de Justice en pôle culturel, touristique et de rencontres, de la manière suivante :

- au rez-de-chaussée, installer des panneaux d'informations touristiques ainsi qu'une borne d'informations touristiques *wifi* qui sera renseignée via un fléchage depuis la Grand Place. La borne d'informations touristiques sera accessible en permanence et l'accès à l'escalier sera fermé. Les visiteurs auront également accès aux toilettes. Le bar actuel est également à aménager, en y intégrant le nécessaire pour cuisiner;
- au premier étage, aménager la salle polyvalente afin d'y accueillir, dans de meilleures conditions, de nombreuses activités, et notamment les expositions et concerts des *Vendredis de la Tour* (qui sont actuellement organisés dans cette salle). Des aménagements acoustiques sont nécessaires et l'isolation de cette salle est à penser dans le respect de l'âme du lieu (en laissant certains murs de pierre apparents). Le bar existant est également à aménager;
- au deuxième étage, aménager une salle afin d'y accueillir la bibliothèque communale, actuellement ouverte trois fois par semaine. Deux espaces complémentaires à la bibliothèque, ouverts sur celle-ci, sont à prévoir (un pour l'heure du conte et un destiné à accueillir les 6 ordinateurs des cours d'informatique) ainsi qu'un local de rangement. Une ligne téléphonique ainsi qu'un système Wifi sont également à installer. Une attention particulière sera apportée à l'isolation de cet étage et un chauffage propre à ces locaux est à prévoir;
- au troisième étage, en lien avec la bibliothèque, aménager un espace « permanent » destiné à accueillir un centre d'interprétation de l'histoire locale et de l'histoire de la Tour (patrimoine religieux, procès de sorcellerie, histoire en rapport avec les carrières, la vie rurale...). Un appel aux habitants est envisagé afin de recenser les pièces intéressantes;
- au quatrième étage, aménager un panorama;
- aménager des espaces permettant la tenue d'expositions temporaires (dans les escaliers, les caves...).

Un espace ou local de rangement est à envisager, notamment pour les Vendredis de la Tour et le Syndicat d'initiative. Un placard pourra être aménagé dans l'escalier (sur le mur rouge).

Outre les accès à l'eau, à l'électricité et la mise en conformité par rapport aux normes de sécurité, les aménagements suivants sont à installer: des toilettes accessibles aux PMR, une cuisine, du chauffage. L'isolation du bâtiment est à réaliser avec des matériaux locaux

(chanvre ou paille, par exemple). Un accès est à aménager vers les 3^{ème} et 4^{ème} étages via un nouvel escalier. L'accessibilité des PMR est également à revoir en réfléchissant à l'installation d'un ascenseur. Un escalier de secours s'avère nécessaire (à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment).

Les abords de la Tour sont à aménager et à sécuriser afin de diminuer l'importance donnée à la voiture, en veillant à favoriser la biodiversité (plantations indigènes...) et en plaçant un panneau d'informations touristiques. Le parc est à conserver tel quel (notamment pour permettre l'organisation de la Fête médiévale), mis à part la plantation d'une haie du côté de la *rue Haïre*.

Cette fiche est liée au projet du complexe communal polyvalent *rue aux Oies* qui sera complémentaire au présent projet²⁴¹, ainsi qu'avec la fiche relative à l'aménagement de la *Grand place* (fiche n°2.3), puisque la *liaison Grand-Place - Tour de Justice* sera favorisée par des aménagements (bacs de fleurs...).

Cette fiche est également en lien avec les espaces de rencontres envisagés dans les autres villages, Warzée (fiche n°1.3) et Ellemelle (fiche n°1.2), afin de rechercher les complémentarités et de mettre en réseau ces infrastructures et leurs utilisateurs (échange de matériels, de bonnes pratiques...) cf. fiche n°1.7.

La Tour est envisagée en tant que **pôle centralisateur**, renforçant la dynamique des villages et de la Commune. Elle pourra devenir un symbole fort, l'image de marque de la Commune recherchée par les habitants. Dans cet esprit, une bonne gestion et une animation du lieu, en collaboration avec les autres infrastructures communales, seront essentielles.

Origine de la demande

- CLDR
- Consultation citoyenne
- Commune
- Divers comités et associations (Vendredis de la Tour ...)
- Bibliothèque

Justification du projet

L'ancienne cour de justice, détruite à deux reprises, fut à chaque fois reconstruite. Encore en service au XVI^e siècle, elle possédait alors un hourd et une chapelle. Les bâtiments furent édifiés aux XVII^e et XVIII^e siècle au départ d'une tour médiévale de plan quadrangulaire.

La Tour de Justice d'Ouffet est un élément patrimonial de qualité. La façade et la toiture sont classées, de même que les alentours. Les aménagements proposés, et notamment l'utilisation permanente du deuxième étage par la bibliothèque, permettront de valoriser ce lieu et surtout de le « faire vivre », tout en lui conservant son caractère historique.

La Tour de Justice accueille déjà régulièrement un certain nombre de manifestations culturelles: les concerts des Vendredis de la Tour et le Ouff'Estival, la Fête médiévale, le repas organisé par le Comité de la Fête médiévale, des expositions (Boule de Neige,...), des activités organisées dans le cadre de « Noël au théâtre » (en collaboration avec le Centre

²⁴¹ Cf. Lot 0, p. 229

Culturel de l'Arrondissement de Huy avec qui la Commune est partenaire). Des réunions et manifestations de différents comités y sont également organisées: réunions du Comité de la Fête médiévale, réunions des membres du Syndicat d'initiative (SI), réunions du club de moto, repas de ELOWSeniors et également la fête de Saint-Nicolas organisée par le SI, le « Voyage autour d'une fourchette » organisé par Télé-Service-Condroz et la concentration du club de moto. Une foire aux vins et produits de terroir s'y est également tenue pendant trois ans. Mais l'infrastructure ne répond pas aux besoins liés à de telles manifestations (absence d'équipements sanitaires, électriques...) L'aménagement d'une salle polyvalente au premier étage permettra d'accueillir ces activités, ainsi que d'autres, dans de meilleures conditions.

La bibliothèque, occupant actuellement les locaux adjoints à l'Administration communale, ne dispose pas d'une superficie suffisante pour être reconnue, et les locaux ne peuvent être agrandis, faute de place. Or, la bibliothèque n'est pas seulement un lieu d'accès aux livres, mais également un lieu d'animation, de synergies avec les écoles... Des cours d'informatique y sont également organisés. Un déménagement de la bibliothèque à la Tour de Justice permettra de disposer d'une plus grande superficie et de transformer la Tour de Justice en véritable pôle culturel de la Commune. Ce changement de localisation permettra également à l'Administration de s'agrandir lorsque l'espace deviendra insuffisant.

L'aspect culturel de ce pôle sera encore renforcé par l'aménagement d'espaces permettant la tenue d'expositions temporaires, et d'un espace permanent relatif à l'histoire locale des villages et à l'histoire de la Tour. Celui-ci permettra de conserver la mémoire locale, et ainsi de renforcer l'identité villageoise et communale.

La Tour de Justice est également un endroit touristique appelé à se développer. La Commune ne dispose pas actuellement d'infrastructures d'accueil pour les touristes, c'est pourquoi l'installation de panneaux et d'une borne wifi d'informations touristiques est prévue. L'aménagement d'un panorama en haut de la Tour sera un atout supplémentaire pour attirer les touristes en ce lieu.

La Tour est appelée à devenir un pôle « centralisateur » fédérant les acteurs des différents villages. La valorisation de ce lieu telle qu'envisagée, dans la mesure où il est un élément patrimonial important, symbole de la Commune, permettra de faire de la Tour l'image de marque de la Commune.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ces aménagements valorisent la Tour et ses abords, et donc le cadre de vie. La position centrale de la Tour dans le village permet son accès par des modes doux. Les abords sont aménagés dans une optique respectueuse de la biodiversité. Au niveau *économique*, ce projet participe au développement d'un tourisme doux dans la Commune, qui peut avoir un impact positif sur l'HoReCa. Il veillera également à utiliser des matériaux locaux. Au niveau *social*, ce projet renforce la cohésion sociale, en offrant un lieu, adapté et très accessible, pour les rencontres et le développement d'activités socio-culturelles. Il prend également en compte l'accessibilité des PMR.

Localisation

Rue du Perron

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Tâches à réaliser

- Déterminer précisément les aménagements à prévoir
- Réfléchir de façon approfondie à la gestion et à l'animation du lieu, en collaboration avec les autres infrastructures villageoises
- Réaliser les plans en concertation avec la population
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Avis de la Commission Royale des Monuments, Sites et fouilles
- Enquête publique
- Réaliser les travaux
- Entretenir les infrastructures
- Evaluer le projet

Objectifs visés

1.1	Préserver et valoriser la qualité du bâti et du patrimoine naturel
1.2	Favoriser la biodiversité
1.3	Améliorer la gestion environnementale
2.2	Développer le tourisme rural
2.3	Promouvoir la production locale et l'artisanat
3.1	Développer les infrastructures de rencontres
3.2	Favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative
3.4	Favoriser l'épanouissement intellectuel de tous (bibliothèque, formations, activités culturelles, accès multimédias...)
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles

Indicateurs

- Nombre de visiteurs à la Tour
- Nombre de touristes dans la Commune
- Nombre de connexions à la borne d'information touristique
- Nombre d'activités (concerts, expositions...) organisées dans la Tour
- Nombre d'associations utilisatrices de la Tour
- Nombre de participants aux activités organisées dans la Tour
- Nombre de lecteurs inscrits à la bibliothèque
- Energie nécessaire au fonctionnement du bâtiment (électricité, chauffage, eau chaude)

Création d'emploi(s) envisagée

Un mi-temps pourrait éventuellement être créé

Estimation globale du coût

A. Bâtiment existant (Tour de justice)		€ 1.004.629,11
1228m² brut		ratio au m² brut
748m² net (ép. des murs)		ratio au m² net
		€ 818,10
		€ 1.343,09
1.	Installation de chantier	€ 20.000,00
2.	Démolitions	€ 63.100,00
3.	Terrassements	€ 21.330,00
4.	Gros œuvre	€ 64.020,00
5.	Menuiseries extérieures et ferronneries	€ 95.200,00
6.	Parachèvement des sols	€ 138.424,00
7.	Parachèvement des murs	€ 155.161,81
8.	Parachèvement des plafonds	€ 19.699,20
9.	Electricité	€ 85.400,00
10.	Chauffage	€ 111.900,00
11.	Ventilation	€ 63.800,00
12.	Sanitaire	€ 43.600,00
13.	Menuiseries intérieures	€ 84.994,10
14.	Ferronneries / escalier	€ 8.000,00
15.	Peintures	€ 30.000,00
B. Bâtiment neuf (Tour de circulations)		€ 467.302,00
185m² brut		ratio au m² brut
153m² net (ép. des murs)		ratio au m² net
		€ 2.525,96
		€ 3.054,26
1.	Installation de chantier	€ 10.000,00
2.	Terrassements	€ 15.303,00
3.	Gros œuvre	€ 244.805,00
4.	Charpente et couverture	€ 5.600,00
5.	Menuiseries extérieures	€ 41.733,33
6.	Parachèvement des sols	€ 20.055,00
7.	Parachèvement des murs	€ 22.520,67
8.	Parachèvement des plafonds	€ 6.885,00
9.	Electricité	€ 8.700,00
10.	Chauffage	€ 12.000,00
11.	Ventilation	€ 6.600,00
12.	Sanitaire	€ 3.000,00
13.	Ascenseur	€ 57.000,00
14.	Menuiseries intérieures	€ 3.100,00
15.	Peintures	€ 10.000,00
C. Abords		€ 381.000,00
2730m²		ratio au m²
		€ 139,56
1.	Travaux préparatoires et terrassements	€ 25.000,00
2.	Revêtements (coût moyen y compris bordures, fondations, égouttage, revêtement)	€ 182.500,00
3.	Equipements	€ 157.000,00
4.	Engazonnement et plantations	€ 16.500,00

D. Etudes		€ 337.730,01
1.	Géomètre	€ 10.000,00
2.	Architecte (12,5% du montant des travaux)	€ 183.991,39
3.	Ingénieur stabilité (2% du montant des travaux)	€ 29.438,62
4.	Ingénieur techniques spéciales (10% du montant des techniques)	€ 39.200,00
5.	Architecte paysagiste (10% du montant des abords)	€ 38.100,00
6.	Signalétique et scénographie	€ 25.000,00
8.	Coordination sécurité santé	€ 12.000,00
BUDGET TOTAL hors TVA, imprévus et révisions		€ 2.190.661,12
	Imprévus et révisions 10%	€ 219.066,11
	TVA 21%	€ 506.042,72
BUDGET TOTAL TTC		€ 2.915.769,95
	Budget Mobilier TTC	€ 128.432,50
	Hors budget subsidié - à évaluer avec la Commune	

31 octobre 2011

LRArchitectes sprl

Serge Landtmeters/Pascal Rahier/Ingénieurs architectes

Atelier Paysage

Etienne Cellier/Architecte paysagiste

Répartition du financement

Développement Rural : 80%

Commune : 20%

Programme de réalisation

Une phase

Etat du dossier

Le représentant de LRArchitectes SPRL a rencontré le 11 juin 2011 une personne de la DGATLP Direction de Liège – Patrimoine / Monuments et sites afin de présenter le dossier « Esquisse » relatif à la transformation de la Tour de Justice d'Ouffet et de demander un avis préliminaire par rapport à l'intervention proposée sur ce bâtiment classé (façade) en site classé.

L'esquisse présentée porte sur la réorganisation fonctionnelle de la Tour et l'intervention nécessaire dans ce cadre en ce qui concerne les techniques et parachèvements. Les points spécifiques principaux du projet concernent la nécessité de mise en place d'un ascenseur et la position de celui-ci dans un volume extérieur au bâtiment actuel afin de conserver des surfaces suffisantes et nécessaires à l'utilisation de la Tour, et dans un second temps, la localisation et l'expression contemporaine de ce volume extérieur en dialogue avec la Tour de Justice.

La DGATLP a signalé que ce type de projet devra faire l'objet d'un suivi par une commission ad hoc dans le cadre d'une procédure réglementée et que cet avis préliminaire devait être considéré avec cette réserve. Néanmoins, au vu d'expériences comparables, la DGATLP s'est

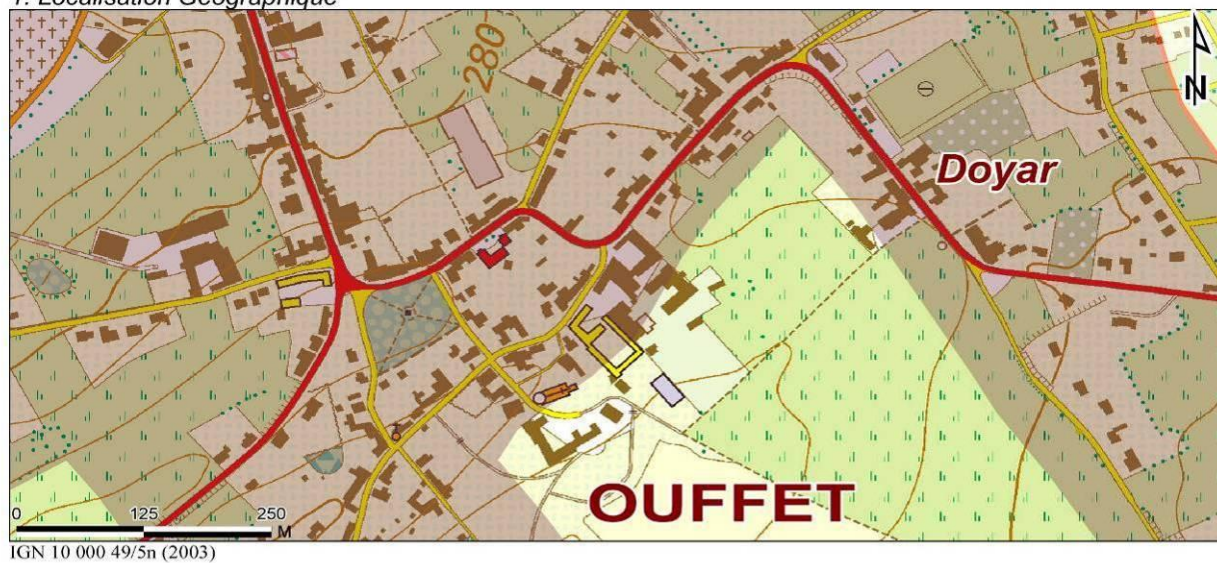
positionnée favorablement sur les 2 points spécifiques: il n'y a pas d'opposition de principe à ce que l'ascenseur s'exprime dans un volume extérieur indépendant, et de plus, dans ce cadre, la DGATLP est favorable à une expression clairement contemporaine qui permet d'identifier les époques de construction des différents volumes.

Programmation dans le temps

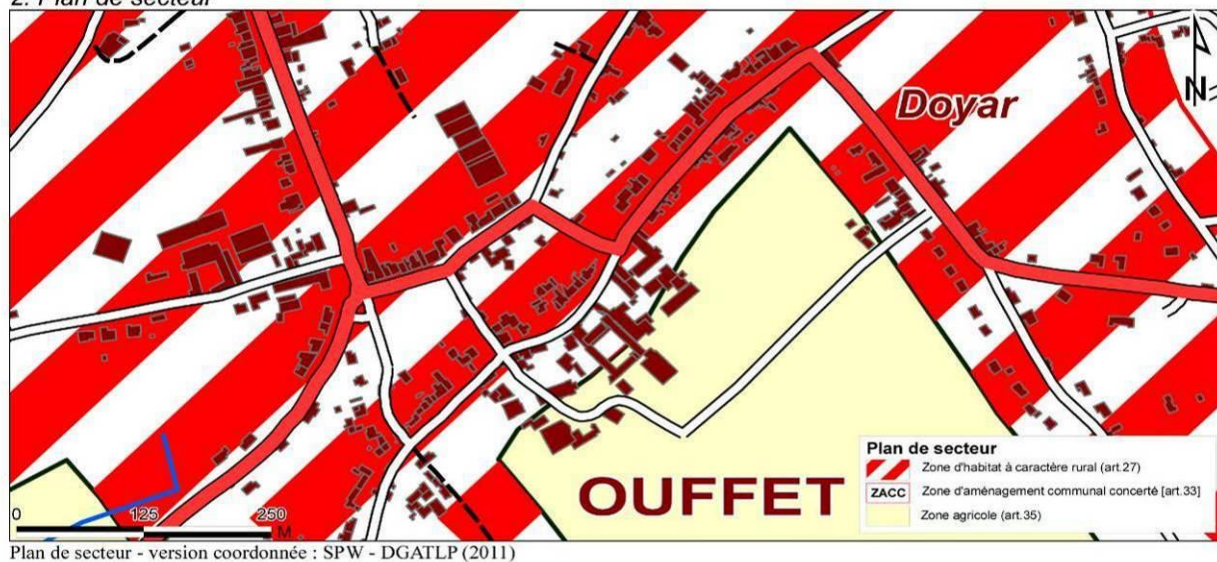
Dans les 3 ans

Annexes

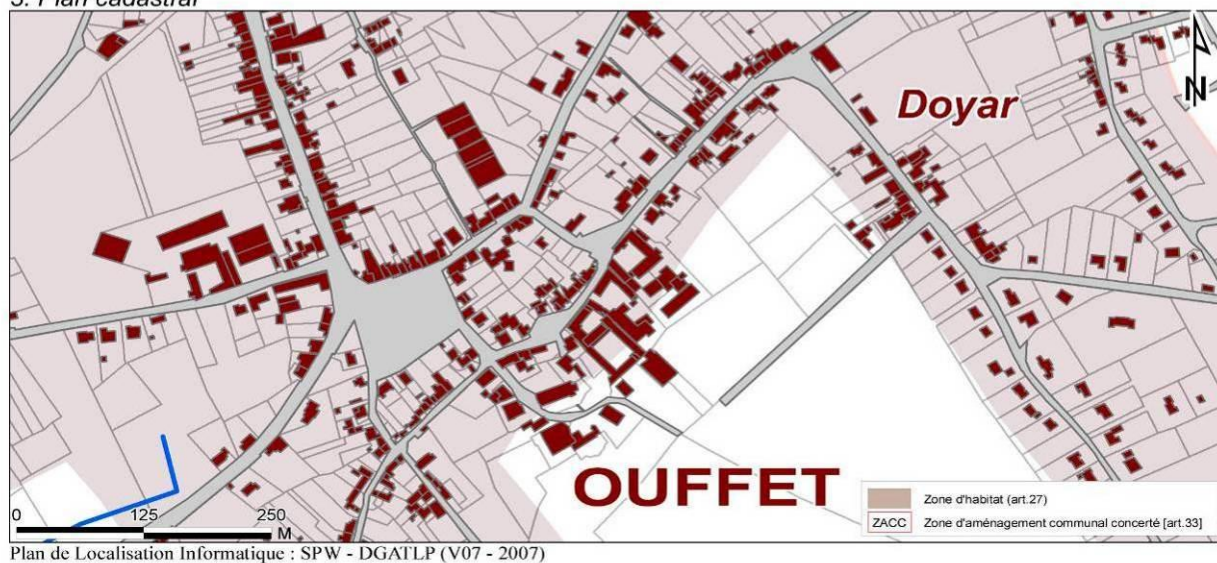
1. Localisation Géographique



2. Plan de secteur



3. Plan cadastral



4. Plan de situation



5. Photos de la situation actuelle



Vues depuis la rue du Perron



Vues depuis l'arrière de la Tour



Vue de l'avant depuis la Tour



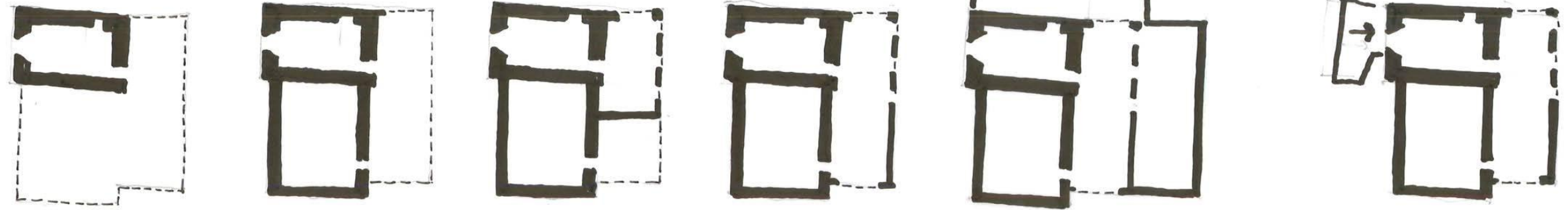
Vue de l'arrière depuis la Tour



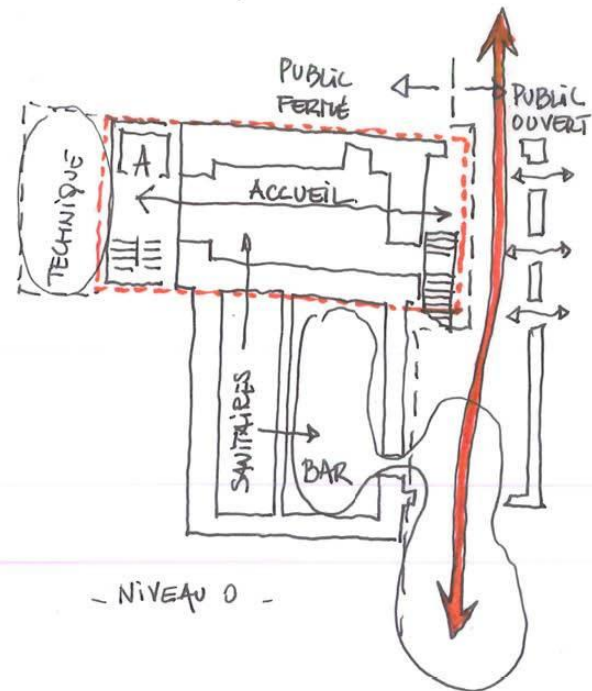
Quelques clichés de l'intérieur

6. Esquisses des aménagements

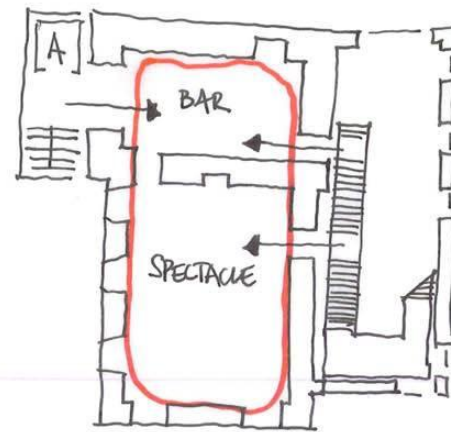
- EVOLUTION -



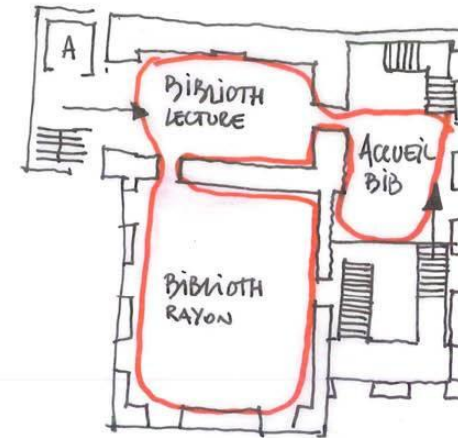
- ORGANISATION



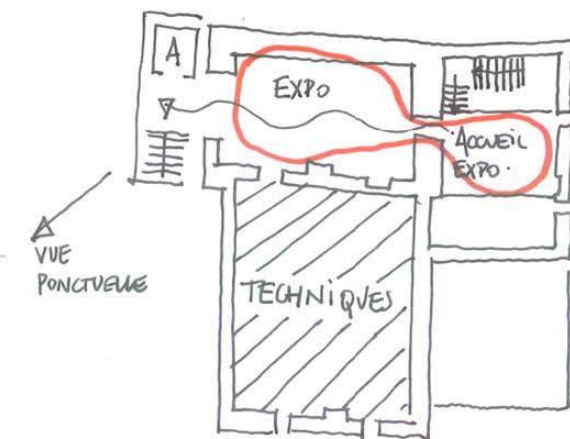
- NIVEAU 0 -



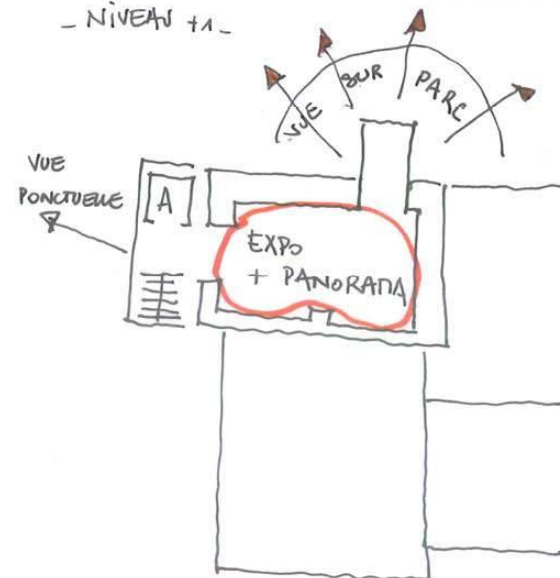
- NIVEAU +1 -



- NIVEAU +2 -



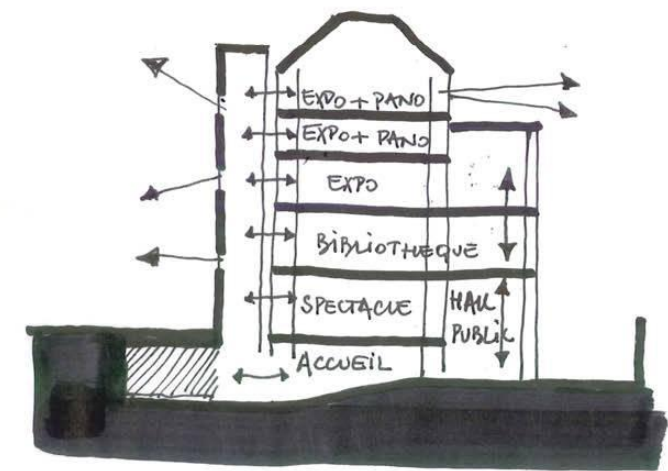
- NIVEAU +3 -

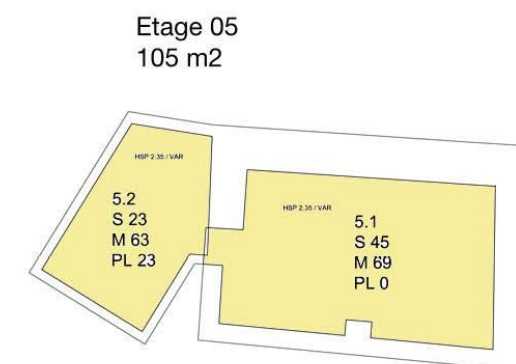
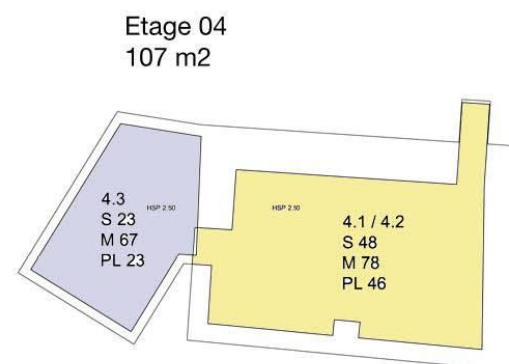
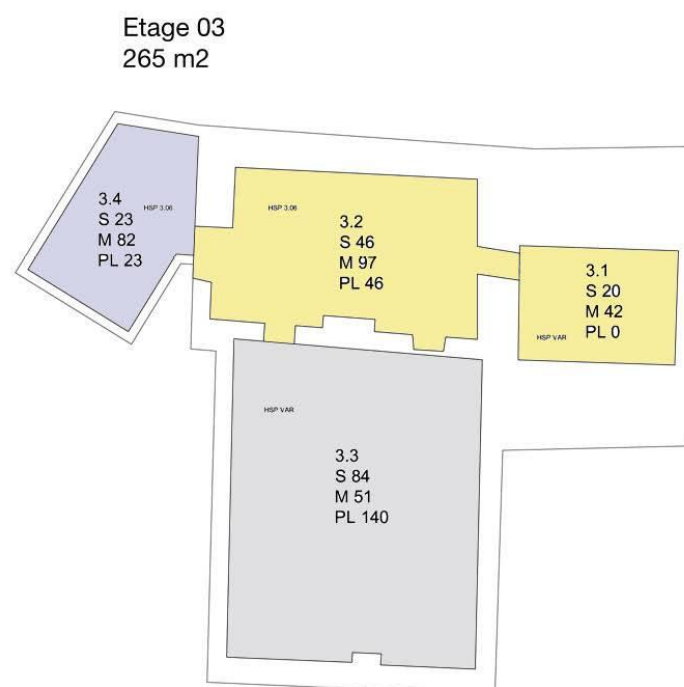
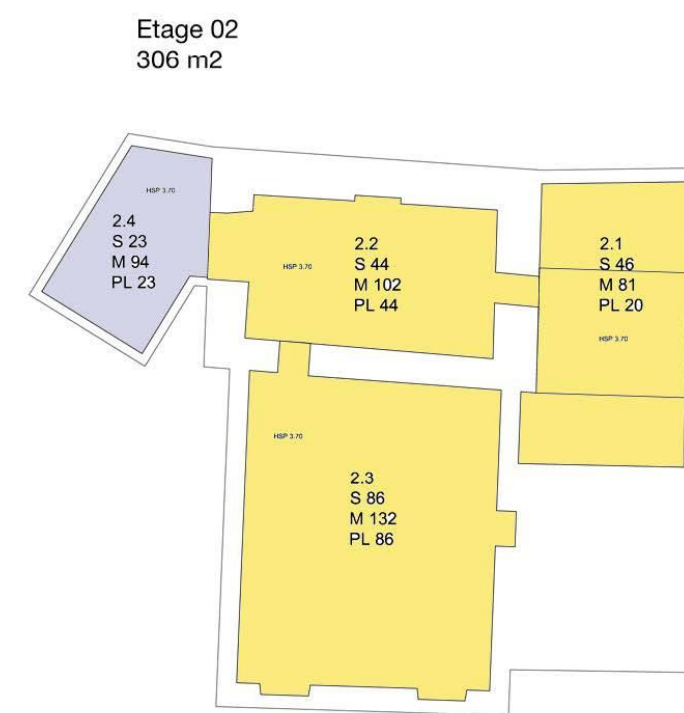
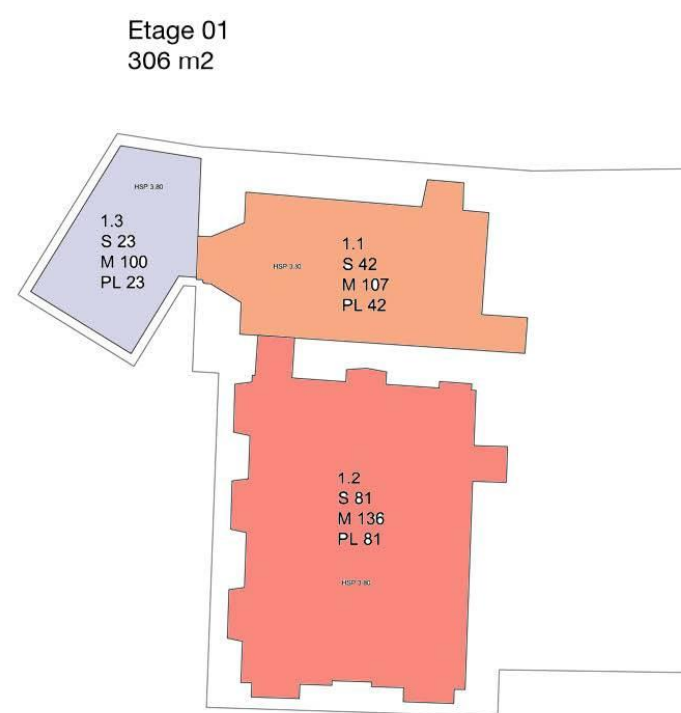
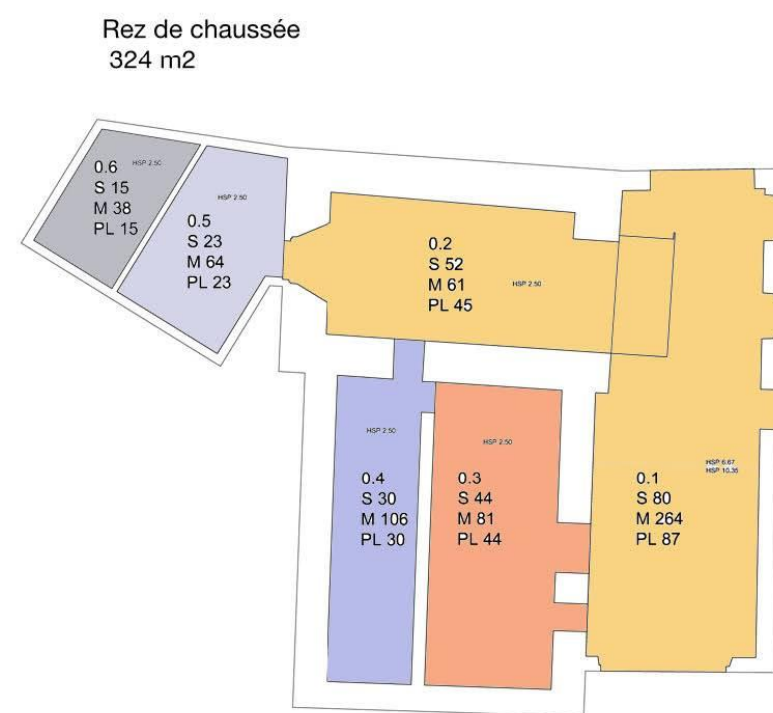


- NIVEAU +4 -



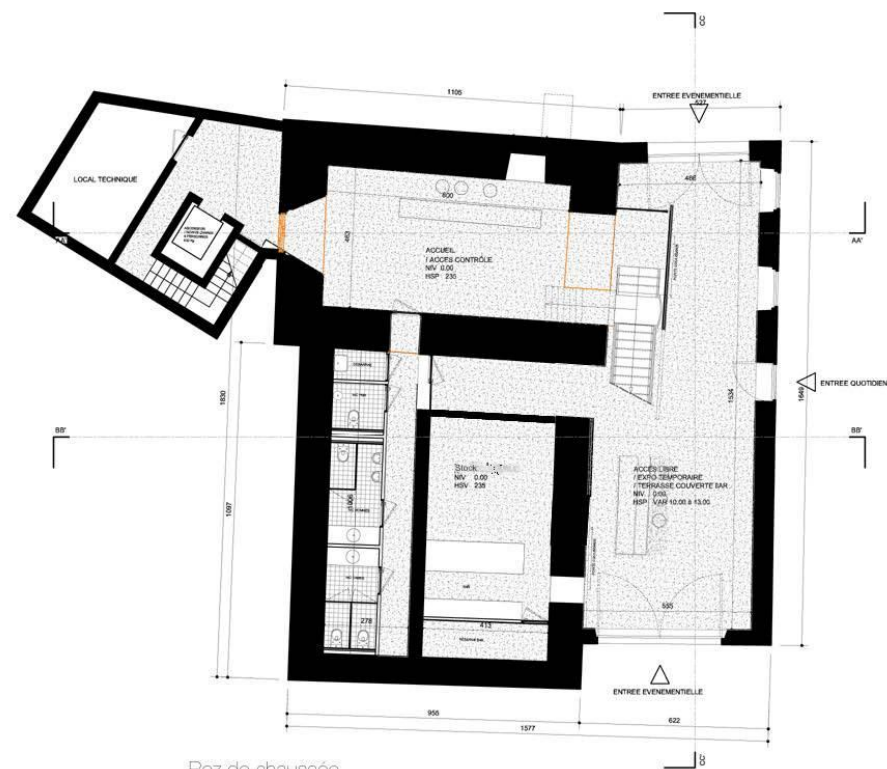
- NIVEAU +5 -



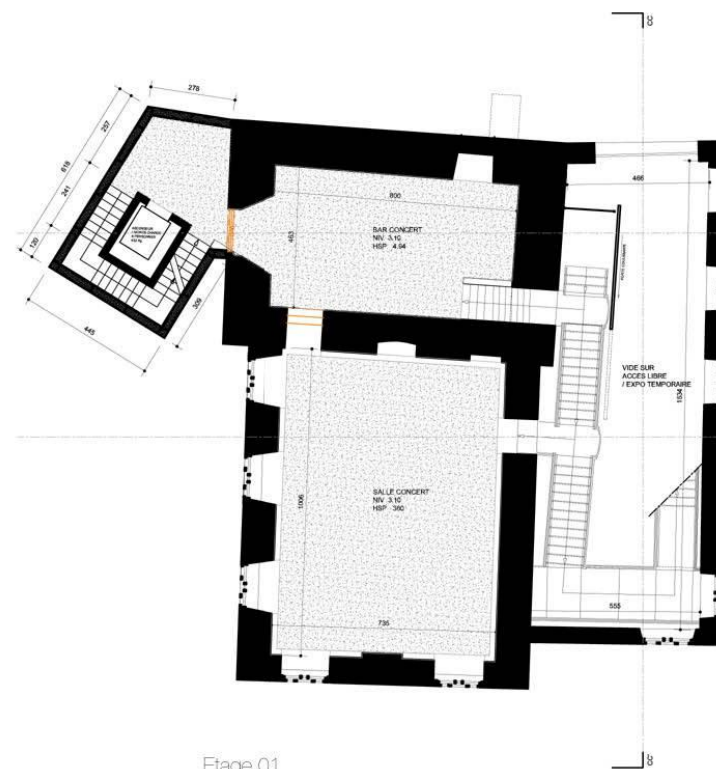


- Espace polyvalent
- Bibliothèque
- Accueil
- Bar
- Salle de concert

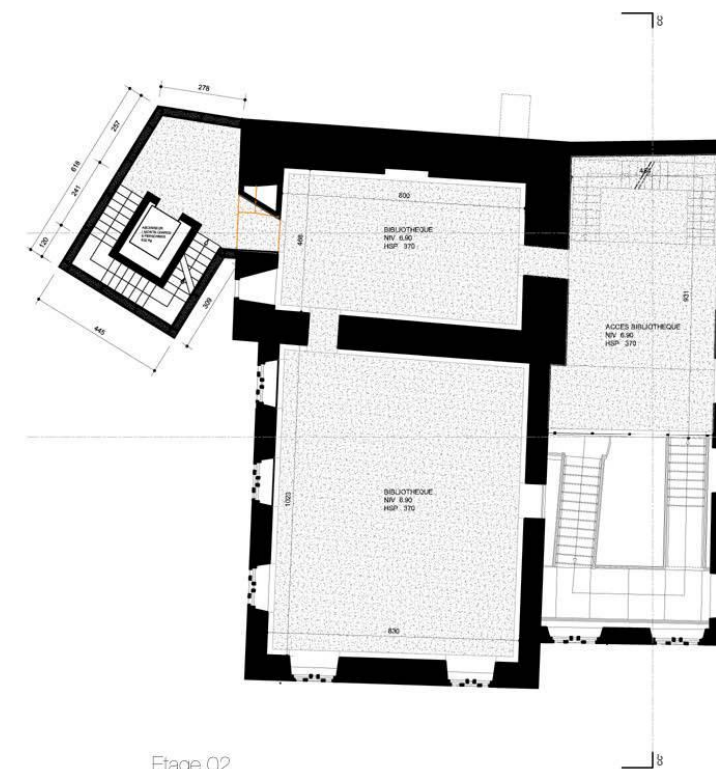
- Espace de stockage
- Espace de circulations
- Sanitaires
- Espace technique



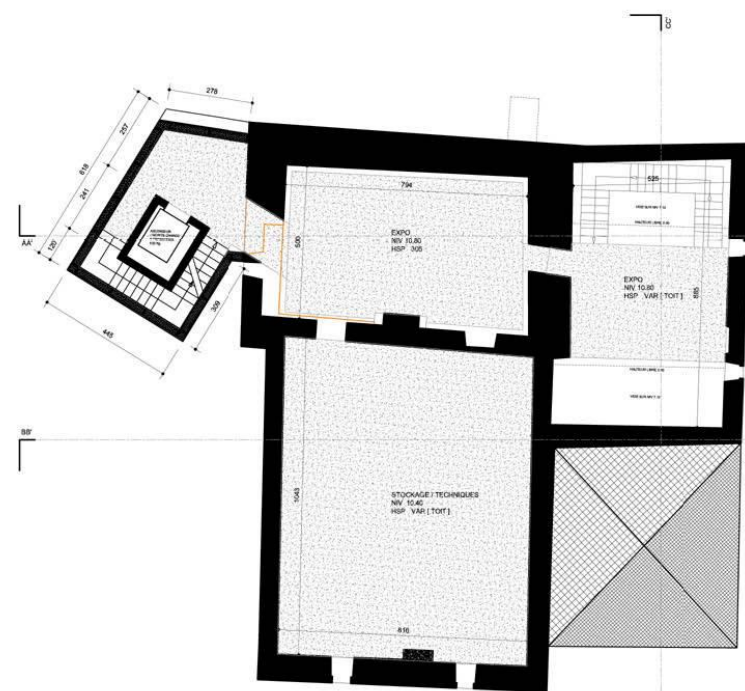
Rez de chaussée
Echelle : 1/200
Niv 0.00



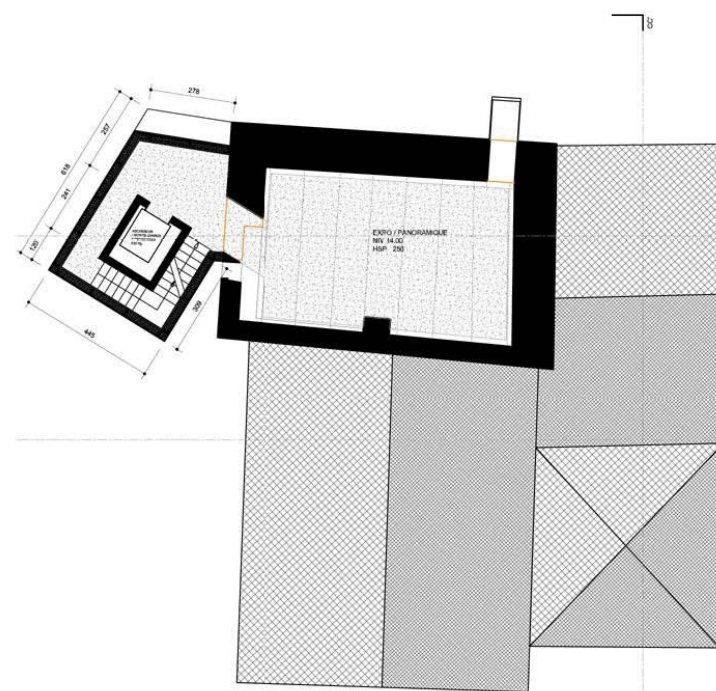
Etage 01
Echelle : 1/200
Niv 2.90



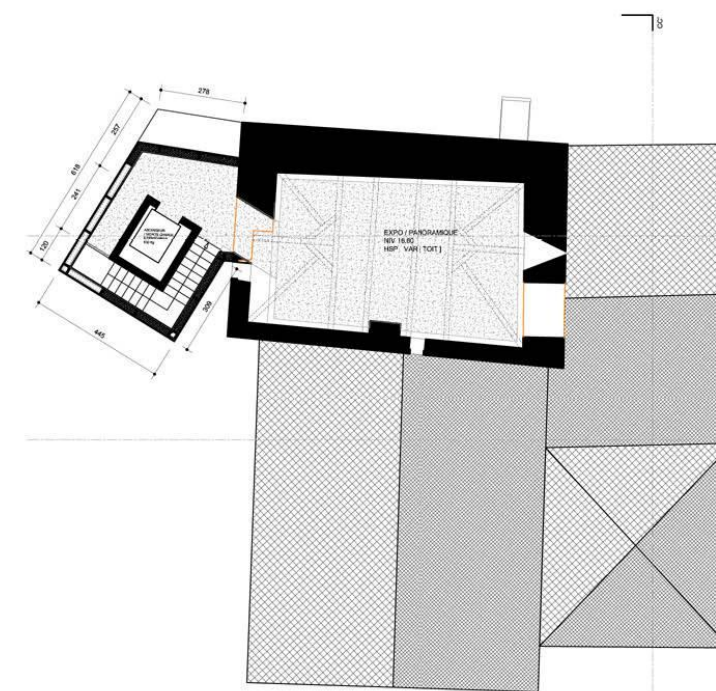
Etage 02
Echelle : 1/200
Niv 6.90



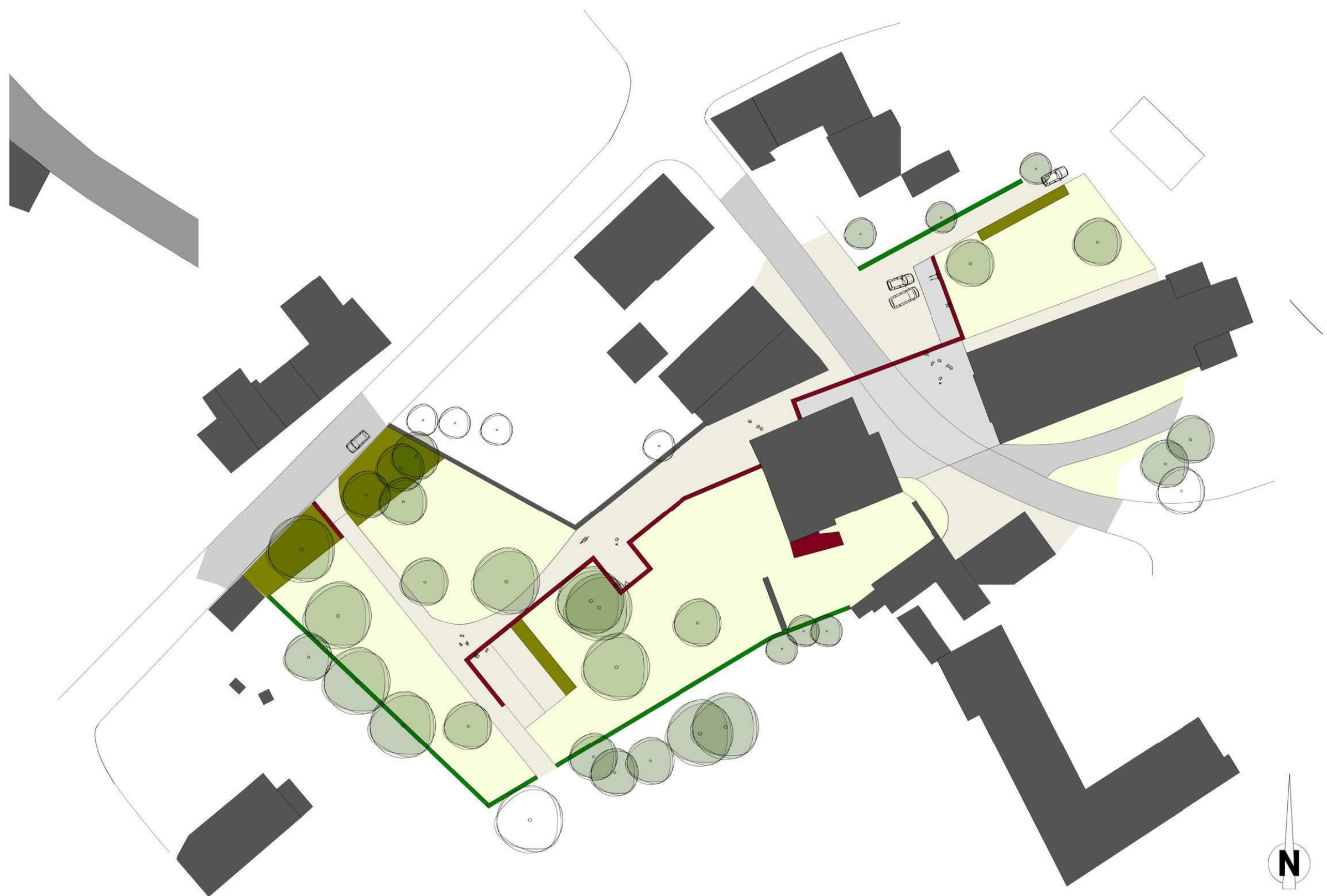
Etage 03
Echelle : 1/200
Niv 10.80



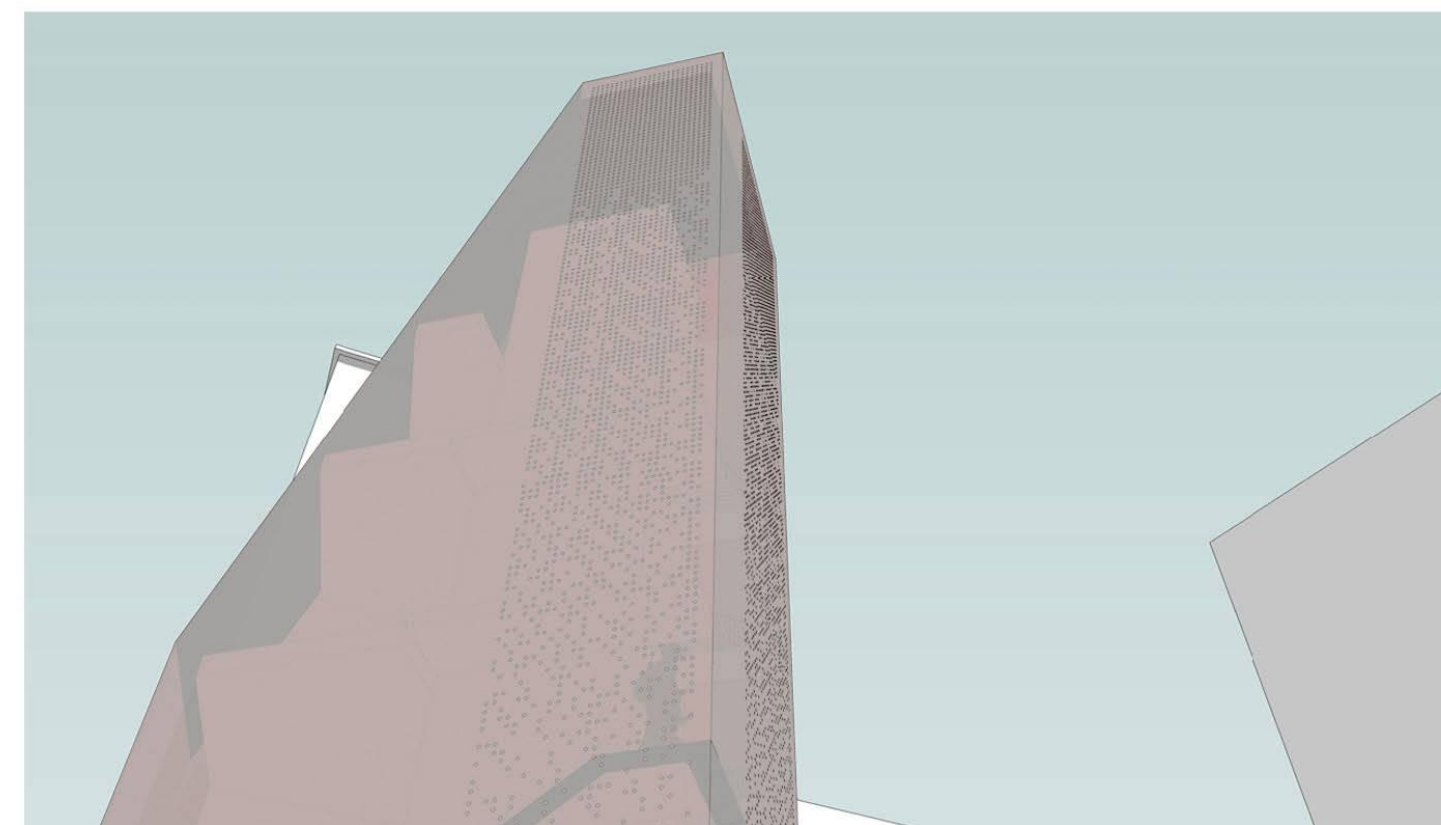
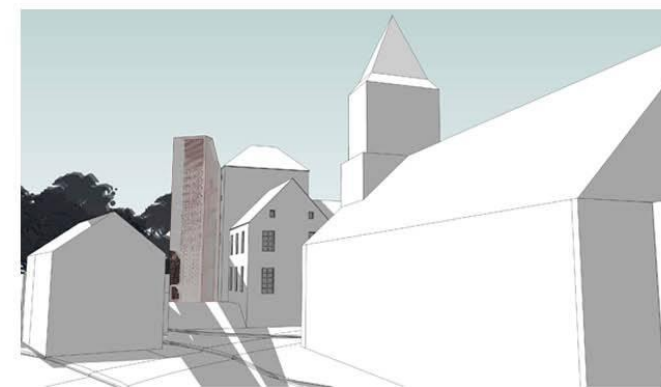
Etage 04
Echelle : 1/200
Niv 14.00



Etage 05
Echelle : 1/200
Niv 16.60



Echelle 1/500



Fiche n° 1.2

ELLEMELLE

Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable

Description du projet

Le projet consiste à :

1. construire une Maison de village à l'emplacement actuel de la salle « L'Aurore », avec une superficie plus importante (capacité : 100 personnes assises), comprenant:
 - une salle incluant des cloisons mobiles, pour permettre aussi bien l'organisation de gros événements que des réunions en groupes plus restreints;
 - un espace pouvant accueillir une scène amovible pour y présenter des spectacles (théâtre wallon...);
 - un espace avec un accès indépendant de celui de la salle, facilement accessible pour des réunions (jeunes...);
 - une cuisine;
 - un bar;
 - des sanitaires;
 - un espace permettant de stocker le matériel.

La salle devra être adaptée à des activités sportives (tennis de table...).

La conception de la salle tiendra compte des préoccupations écologiques: utilisation de matériaux écologiques et locaux, bonne isolation et système de chauffage adapté, récupération de matériaux, énergies renouvelables, récupération de l'eau de pluie...

Une information concernant les techniques et matériaux employés est à envisager dans l'optique de sensibiliser la population à d'autres types de constructions.

2. poursuivre les aménagements de convivialité entamés aux abords de la salle, comprenant actuellement un étang aménagé avec une table de pique-nique et des bancs, en y ajoutant un terrain de pétanque, un espace vert dégagé et une petite plaine de jeux, tout en sécurisant bien l'espace par rapport à la route via une séparation physique. Un parking est également à aménager. Les abords seront aménagés de manière à intégrer l'étang et en veillant à favoriser la biodiversité ; un panneau didactique sera installé.
3. Soutenir le Comité de gestion actuel de la salle et favoriser son rôle proactif dans l'animation de la salle.

Ce projet est lié à la fiche 3.2 « *Ancienne Administration communale* » ainsi qu'avec les autres infrastructures communales envisagées: le projet du complexe communal polyvalent rue aux Oies (Lot 0) et les infrastructures envisagées dans les autres villages (fiches 1.1, 1.3, 3.3) afin de développer les complémentarités et de mettre en réseau ces infrastructures et leurs utilisateurs cf. fiche n°1.7.

Origine de la demande

- CLDR
- Consultation citoyenne
- Commune
- Comité de gestion de la salle
- Diverses associations

Justification du projet

Le village d'Ellemelle a connu, jusqu'il y a 10 ans, une vie culturelle, sportive (tennis de table, cyclisme) et sociale très riche. Les activités culturelles se sont raréfiées, le Festival Country et le club de tennis de table n'existent plus et parallèlement les relations entre habitants sont moins développées, cela au grand regret de certains.

Une des explications à cette évolution réside dans les problèmes liés à l'état de la salle (vétusté, consommation énergétique importante...). Fort occupée il y a quelques années, elle avait connu une baisse de fréquentation ; elle n'était plus utilisée que de manière épisodique pour des mariages, communions, anniversaires, réunions du Comité l'Aurore, une activité à la St-Nicolas, le fête d'Halloween, et par le théâtre wallon et les marches ADEPS. Jusqu'il y a peu, le nombre de membres du Comité de gestion de la salle ne faisait que décroître, mais de nouveaux membres s'y sont cependant récemment intégrés et le Comité a été rebaptisé *Comité Les Foyons*. Depuis ce renouvellement du comité, des activités sont organisées régulièrement dans la salle (danse de salon, cours de stretching).

La construction d'une nouvelle salle et l'aménagement convivial de ses abords ainsi que l'animation, par ce nouveau, permettra de redynamiser la vie associative, de susciter de nouvelles rencontres, et de nouvelles activités pourraient voir le jour. Le comité envisage d'y développer certains projets: accueil de la petite enfance (1x/semaine), atelier danse et théâtre, soirée jeux de société, club de scrabble, cours de yoga, pratique du tennis de table et autre dans un coin sport – détente, soirées ciné-club, repas de village « auberge espagnole », construction d'une crèche dans le cadre du village des crèches... Télé-Service-Condroz pourrait également utiliser cette salle notamment pour leur « Voyage autour d'une fourchette » et leur défilé.

Ce projet est d'autant plus important que cette salle est le seul lieu de rencontre du village où il n'existe plus d'école. La fiche n°3.2 est complémentaire à ce projet.

L'aménagement des abords de la salle est un aspect important du projet à poursuivre. Suite aux aménagements de l'étang réalisés en 2009, un premier pas vers plus de convivialité a été réalisé. Toutefois, il manque encore certains espaces de détente pour certaines tranches de la population dans le village. Actuellement, les jeunes jouent au football sur la route car ils n'ont aucun espace public disponible. Un espace vert dégagé serait donc utile. En outre, de nombreuses nouvelles constructions (une vingtaine) sont apparues ces dernières années, avec généralement de jeunes enfants dont les parents sont à la recherche d'aires de jeux et de rencontres. La population d'Ellemelle a augmenté de 25 % en 5 ans.

L'aspect « éco-construction » sera utilisé, à titre d'exemple, pour les particuliers et pour d'autres projets communaux.

Cet aménagement, pensé en collaboration avec les autres infrastructures villageoises, participera au renforcement des rencontres entre habitants des différents villages et à une nouvelle dynamique communale.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. En effet, au niveau *Environnemental*, ce projet intègre les principes de l'éco-construction et vise à les promouvoir. De plus, au niveau *social*, ce projet favorise le développement de la vie culturelle, sportive et sociale, et renforce donc la cohésion sociale. Au niveau *économique*, ce projet vise l'utilisation de matériaux locaux et pourra être profitable à des entrepreneurs locaux qui travaillent dans le secteur de l'éco-construction.

Localisation

Rue de Verlée, 6

Statut de propriété

Propriété communale

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Tâches à réaliser

- Détermination précise des aménagements à prévoir
- Réflexion approfondie sur la gestion et l'animation du lieu, en collaboration avec les autres infrastructures communales
- Réalisation des plans en concertation avec la population
- Réalisation de certains aménagements avec la population (table d'orientation...)
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réalisation des travaux
- Entretien des infrastructures
- Evaluation du projet

Objectifs visés

1.2	Favoriser la biodiversité
1.3	Améliorer la gestion environnementale
2.3	Promouvoir la production locale et l'artisanat
3.1	Développer les infrastructures de rencontres
3.2	Favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative
3.3	Favoriser les pratiques sportives
3.4	Favoriser l'épanouissement intellectuel de tous (bibliothèque, formations, activités culturelles, accès multimédias...)
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles

Indicateurs

- Nombre d'activités (régulières et ponctuelles) organisées
- Nombre de participants aux activités
- Energies nécessaires au fonctionnement du bâtiment (électricité, chauffage, eau chaude)
- Proportion d'énergie consommée provenant d'énergies renouvelables
- Coût énergétique de la construction du bâtiment (« énergies grises » des matériaux)
- Quantité de matériaux locaux utilisés
- Nombre d'actions de sensibilisation de la population à la construction écologique
- Impact de ces actions de sensibilisation de la population à la construction écologique (enquêtes...)

Création d'emploi(s) envisagée

Le projet a priori ne devrait pas entraîner la création d'un emploi mais il pourrait favoriser l'emploi dans le secteur de l'éco-construction.

Estimation globale du coût

A. Bâtiment neuf (salle polyvalente)		€ 622.870,00
392m² brut		ratio au m² brut € 1.588,95
1.	Installation de chantier	€ 6.050,00
2.	Terrassements	€ 16.700,00
3.	Gros œuvre	€ 66.000,00
4.	Ossature bois, charpente et couverture	€ 186.000,00
5.	Menuiseries extérieures et bardage	€ 102.600,00
6.	Parachèvement des sols	€ 15.400,00
7.	Parachèvement des murs	€ 39.200,00
8.	Parachèvement des plafonds	€ 23.520,00
9.	Electricité	€ 57.000,00
10.	Chauffage	€ 44.500,00
11.	Ventilation	€ 12.300,00
12.	Sanitaire	€ 17.600,00
13.	Menuiseries intérieures	€ 21.000,00
14.	Peinture	€ 15.000,00
B. Abords		€ 163.463,00
1464m²		ratio au m² € 111,66
1.	Travaux préparatoires et terrassements	€ 22.000,00
2.	Revêtements (coût moyen y compris bordures, fondations, égouttage, revêtement)	€ 81.630,00
3.	Equipements	€ 35.500,00
4.	Engazonnement et plantations	€ 9.333,00
5.	Divers	€ 15.000,00

C. Etudes		€ 91.675,90
1.	Géomètre	€ 1.500,00
2.	Essais de sol	€ 1.000,00
3.	Architecte (8% du montant des travaux)	€ 49.829,60
4.	Ingénieur stabilité	€ 5.000,00
5.	Ingénieur techniques spéciales & PEB	€ 10.000,00
6.	Architecte paysagiste (10% du montant des abords)	€ 16.346,30
7.	Signalétique	€ 3.000,00
8.	Coordination sécurité santé	€ 5.000,00
BUDGET TOTAL hors TVA, imprévus et révisions		€ 878.008,90
	Imprévus et révisions 10%	€ 87.800,89
	TVA 21%	€ 202.820,06
BUDGET TOTAL TTC		€ 1.168.629,85
	Budget Mobilier TTC	€ 27.105,00
	Hors budget subsidié - à évaluer avec la Commune	

31 octobre 2011

LRArchitectes sprl

Serge Landtmeters/Pascal Rahier/Ingénieurs architectes

Atelier Paysage

Etienne Cellier/Architecte paysagiste

Le projet a été estimé sur base d'un objectif « passif », ce qui signifie que, selon l'ancienne appellation, la valeur « K » serait de 15. Dans le cadre de la nouvelle législation relative à la PEB, cela signifie que le besoin en énergie pour le chauffage doit être inférieur ou égal à 15 kWh/m².an.

Répartition du financement

Développement rural : 80%

Commune : 20% :

Programme de réalisation

Une phase

Etat du dossier

Des travaux d'aménagement des abords de l'étang ont été réalisés en 2009 (cf. Lot 0). Un comité de gestion de l'étang (gestion des plantes, empoissonnement...), regroupant des personnes-ressources a été créé.

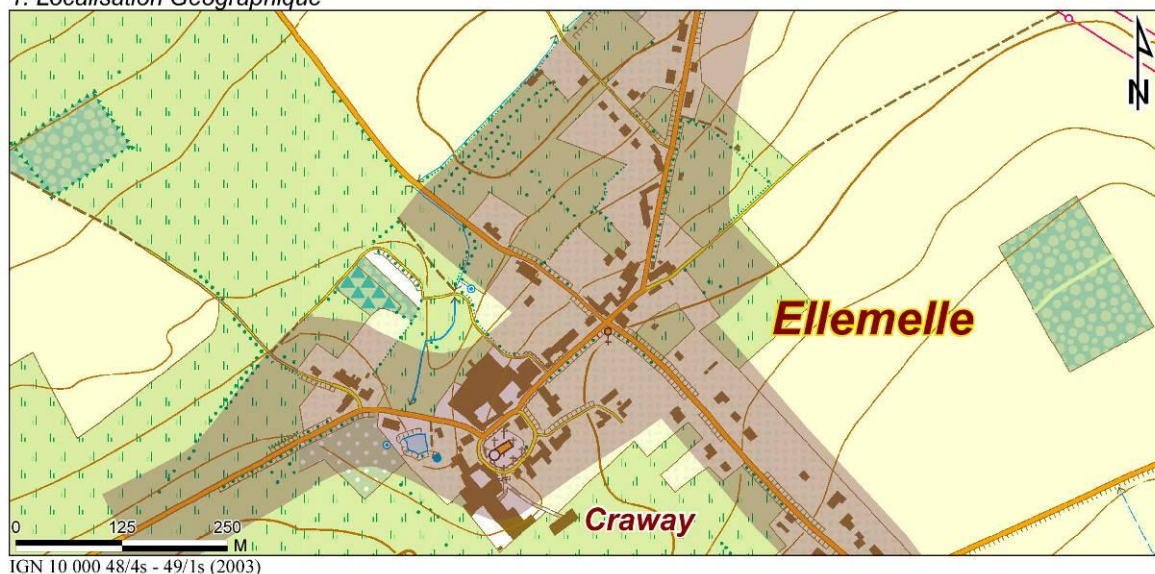
Le comité « L'Aurore » a accueilli récemment plusieurs nouveaux membres et a mis en place de nouvelles activités. Ce comité s'appelle à présent « Les Foyons ».

Programmation dans le temps

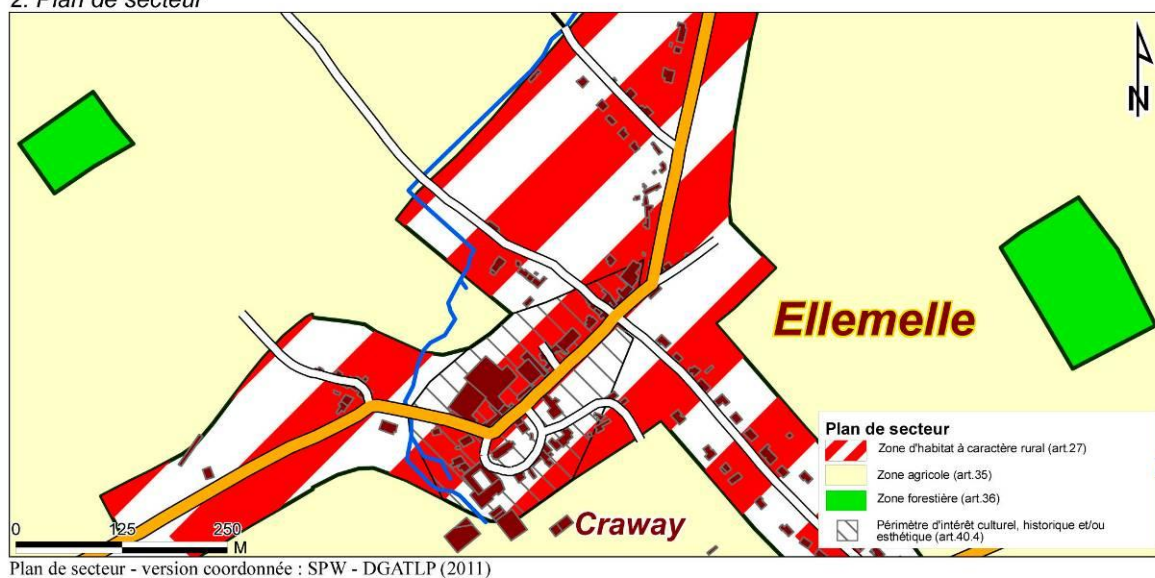
Dans les 3 ans

Annexes

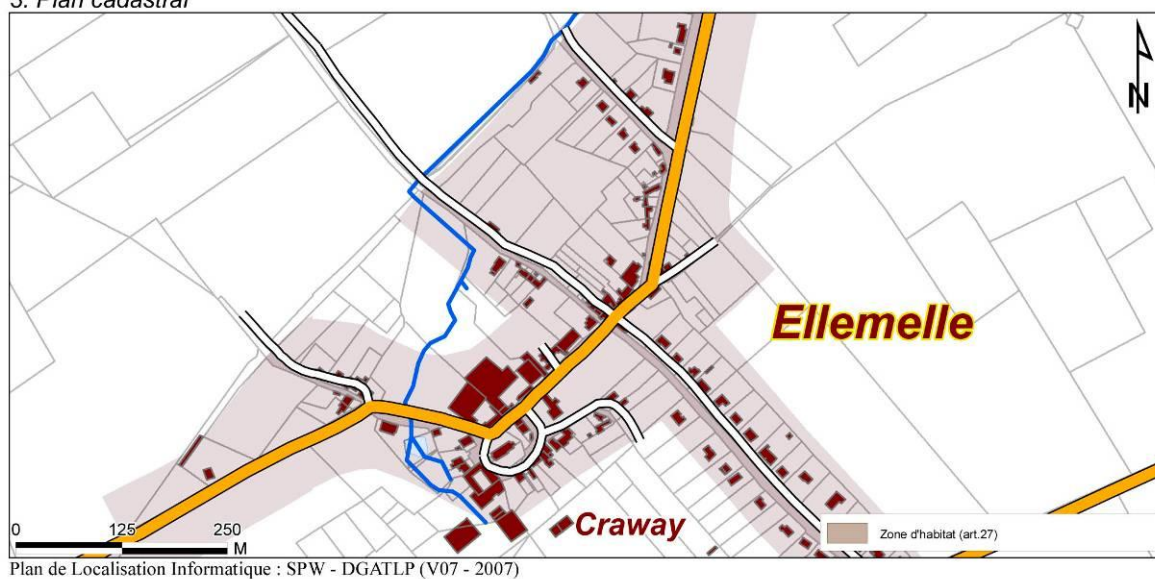
1. Localisation Géographique



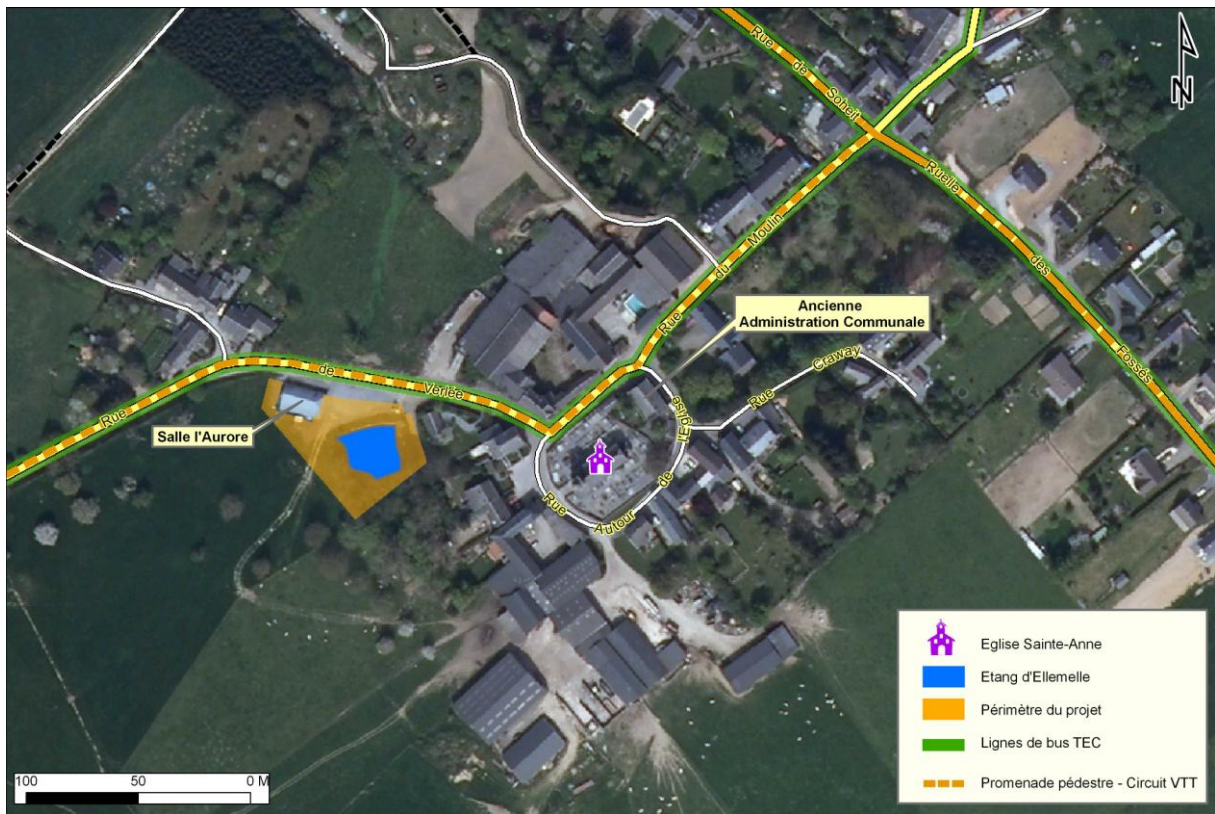
2. Plan de secteur



3. Plan cadastral



4. Plan de situation



5. Photos de la situation actuelle



Etang d'Ellemelle

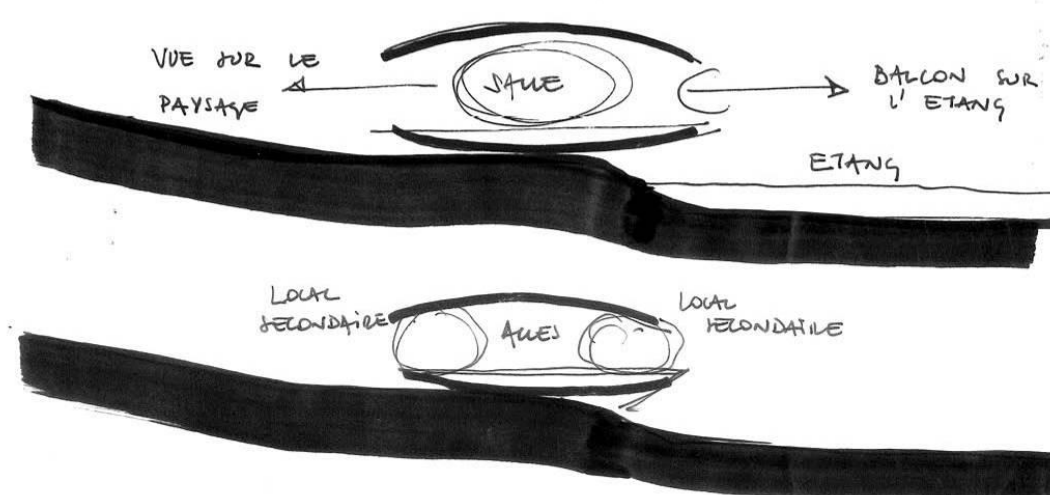
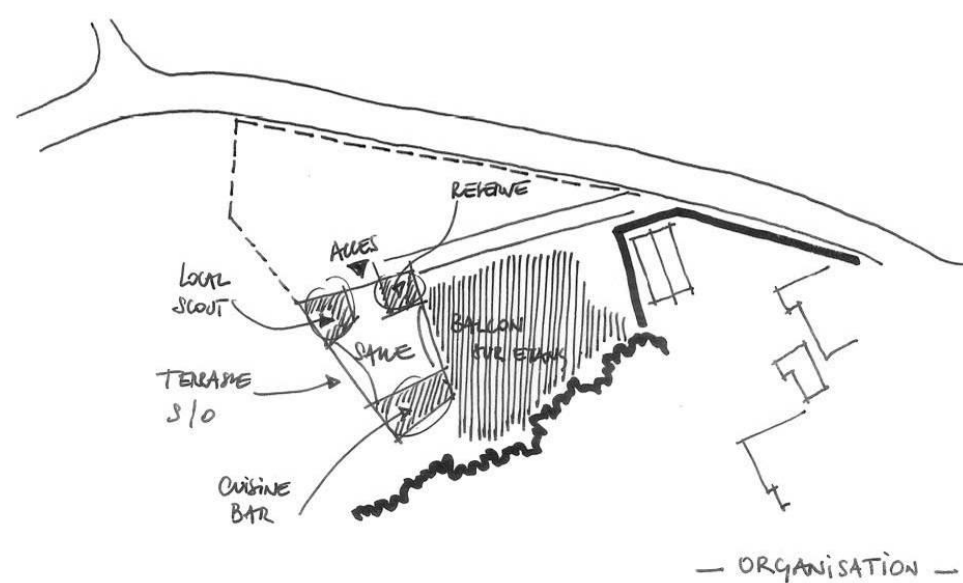
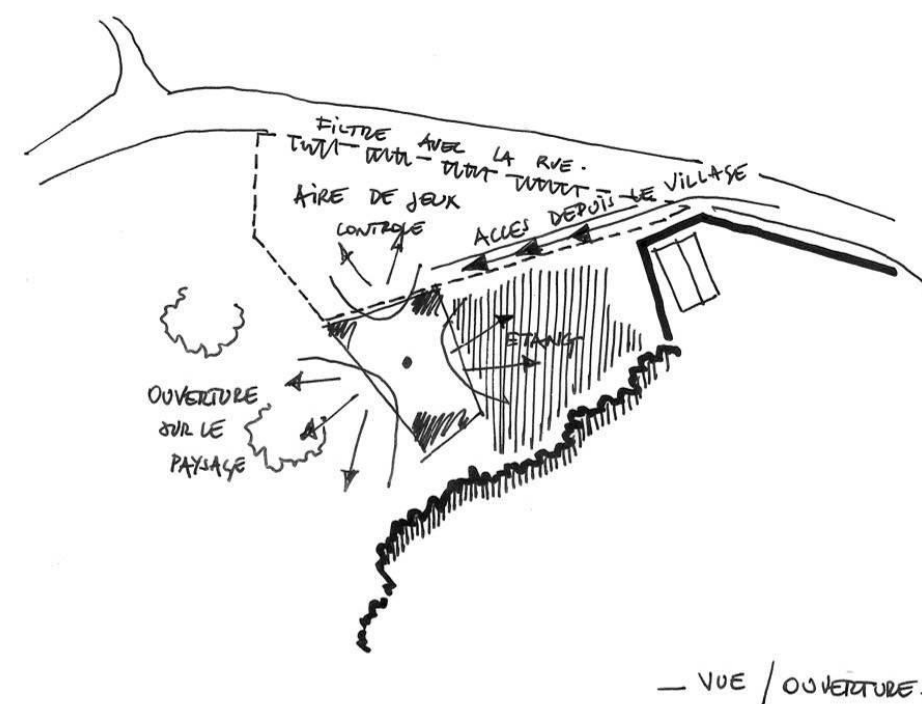
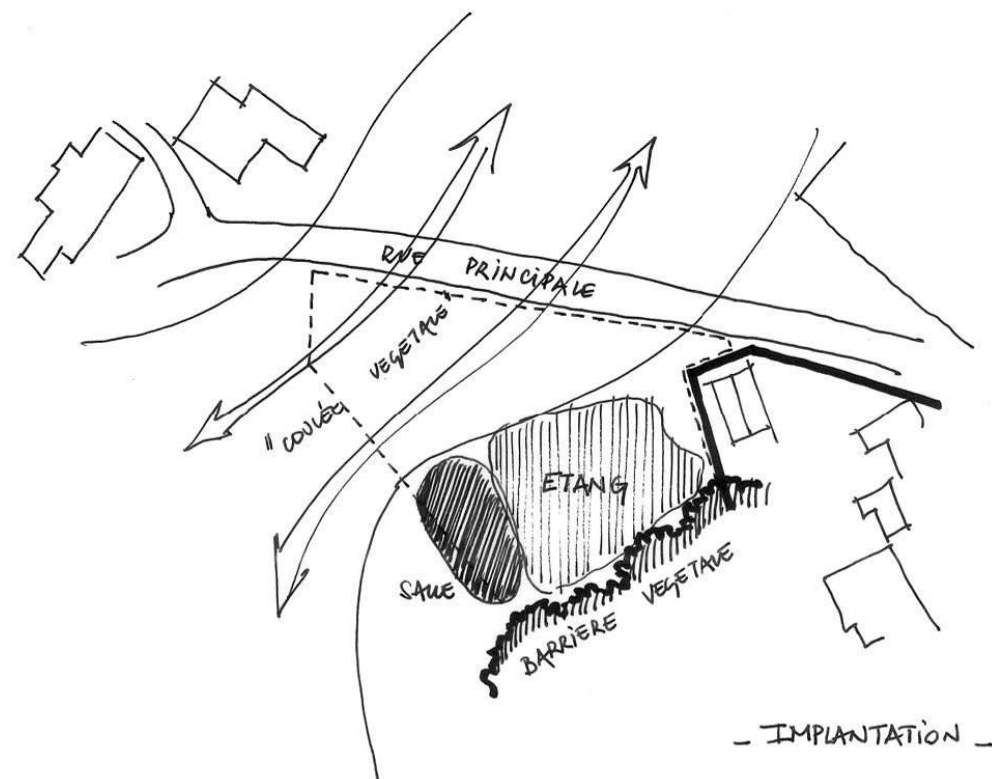


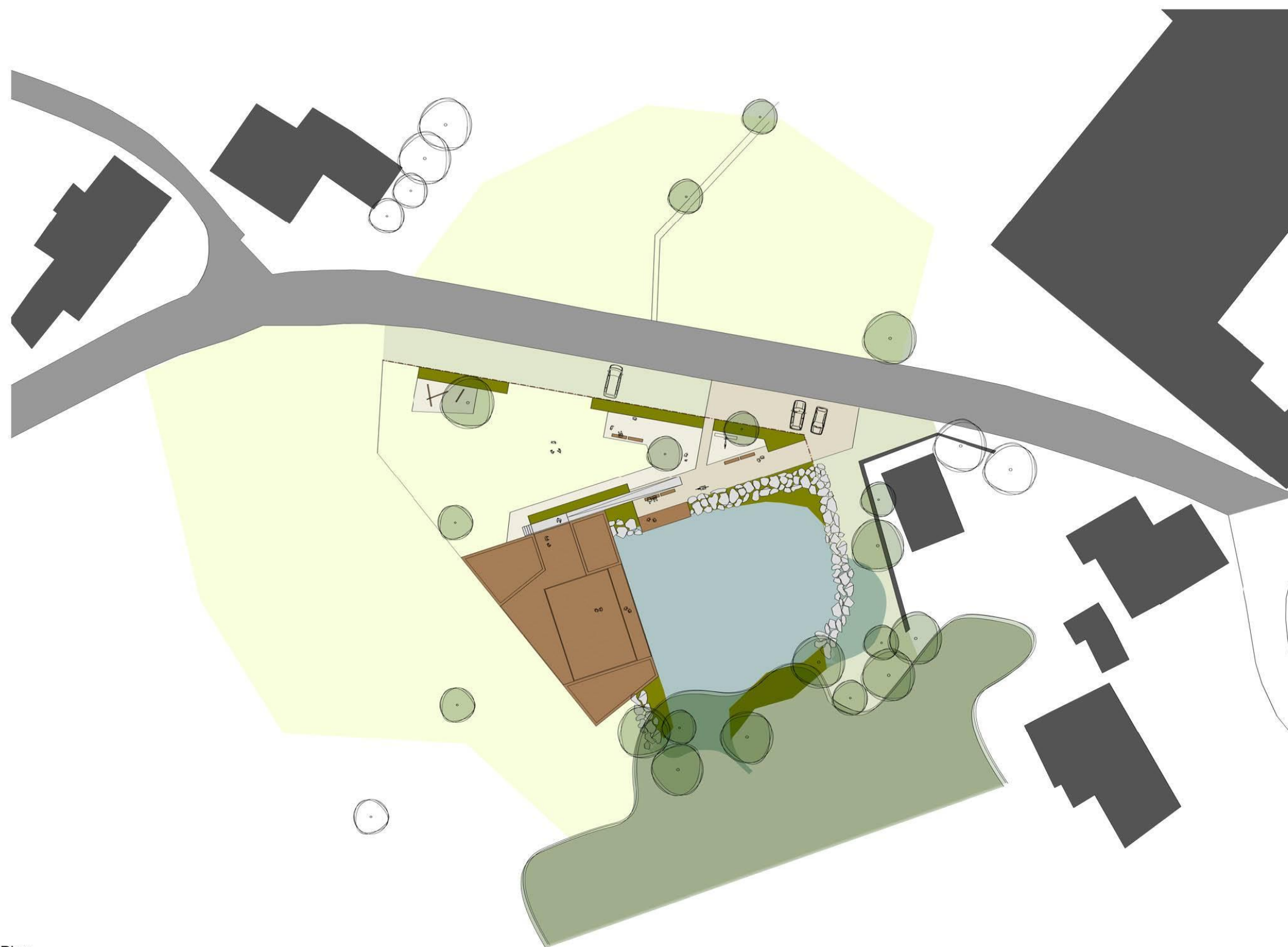
Abord de l'étang



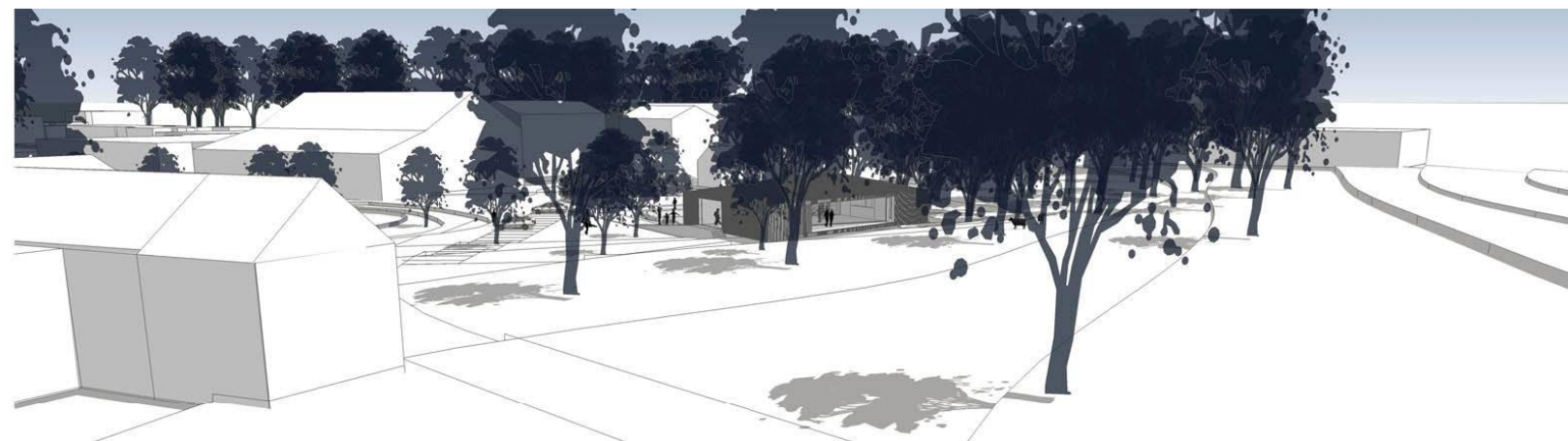
Bâtiment actuel de l'Aurore

4. *Esquisses des aménagements*





Plan
Echelle : 1/500





Fiche n°1.3

WARZEE

Construction d'une Maison de village et aménagement de ses abords, sur un terrain à acquérir, afin de favoriser la vie associative et de répondre à certains besoins de l'école communale

Description du projet

Le projet consiste à construire au cœur de Warzée, une Maison de village répondant aux attentes du monde associatif de la Commune et également de l'école communale située à proximité. Cette infrastructure est à construire sur un terrain à acquérir, derrière l'école.

La Maison de village de plain pied comprendra :

- une grande salle pouvant être scindée en locaux modulables qui pourront avoir différentes destinations : activités associatives et villageoises, réfectoire et salle de gymnastique pour l'école...
- une petite cuisine;
- des sanitaires;
- des espaces de rangement.

Elle devrait être en mesure d'accueillir environ 80 personnes.

La construction de cette infrastructure, en utilisant des énergies renouvelables, implique également l'aménagement de ses abords (terrain de pétanque, possibilités de stationnement, implantation réfléchie de points lumineux, placement de petit mobilier, plantations favorisant la biodiversité...).

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche 3.3 « (Warzée) Rénovation de la buvette de football ».

Elle est également à mettre en lien avec le projet du complexe communal polyvalent rue aux Oies (Lot 0) et les infrastructures envisagées dans les autres villages (fiches 1.1, 1.2, 3.3) afin de développer les complémentarités et de mettre en réseau ces infrastructures et leurs utilisateurs cf. fiche 1.7.

Origine de la demande

- CLDR
- Consultation citoyenne
- Commune
- Comité des fêtes de Warzée
- Ecole de Warzée

Justification du projet

La création d'une Maison de village répond manifestement à un réel besoin, vu notamment la richesse de la vie associative dans le village et les nombreux événements organisés. Ceux-ci sont actuellement principalement organisés à la buvette du terrain de football, qui est beaucoup utilisée pour le football et environ 25 fois par an pour d'autres usages, et qui s'avère inadaptée pour certaines activités. La superposition d'agenda pose donc problème, ainsi que l'absence de locaux modulables. Cet espace est de plus décentré par rapport au centre du village.

La construction d'une Maison de village, située au cœur du village, est importante afin notamment de soutenir les activités associatives. Ces locaux pourront être occupés par des privés (enterrements, communions...), le comité des fêtes (pour la fête du village), le comité du football et éventuellement par les enfants du catéchisme... Les utilisateurs de la salle profiteront du terrain multisports récemment aménagé à proximité de l'école. Et l'existence de ces nouveaux locaux suscitera sans doute également l'envie pour certains d'y organiser de nouvelles activités...

En outre, les locaux de l'école communale de Warzée deviennent exigus (manque d'espace pour le réfectoire, utilisation du préau pour le cours de gymnastique et absence de local pour le rangement du matériel...). L'aménagement de locaux polyvalents à proximité de l'école répondra donc également aux besoins en matière scolaire (réfectoire, salle de gymnastique, locaux de rangement). L'école compte, en 2011, 31 enfants en maternelle et 54 en primaire. Sa fréquentation est stable depuis plusieurs années.

Cet aménagement, pensé en collaboration avec les autres infrastructures villageoises, participera au renforcement des rencontres entre habitants des différents villages et à une nouvelle dynamique communale.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, les abords sont à aménager dans l'optique de favoriser la biodiversité. La localisation centrale permet l'accessibilité à cette salle par les modes doux. *Au niveau social*, ce projet renforce la cohésion sociale en répondant aux besoins de la vie associative et en favorisant les rencontres. Ce projet répond également aux besoins de l'école de Warzée. *Au niveau économique*, une attention sera portée à l'utilisation des matériaux locaux.

Localisation

Terrain situé derrière l'école de Warzée (parcelle ruelle des Ris)

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Terrain derrière l'école : privé

Tâches à réaliser

- Achat du terrain
- Détermination des aménagements à prévoir
- Réflexion approfondie sur la gestion et l'animation du lieu, en collaboration avec les autres infrastructures communales
- Réalisation des plans en concertation avec la population
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réalisation des travaux
- Entretien des infrastructures
- Evaluation du projet

Objectifs visés

1.2	Favoriser la biodiversité
1.3	Améliorer la gestion environnementale
2.3	Promouvoir la production locale et l'artisanat
3.1	Développer les infrastructures de rencontres
3.2	Favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative
3.3	Favoriser les pratiques sportives
3.4	Favoriser l'épanouissement intellectuel de tous (bibliothèque, formations, activités culturelles, accès multimédias...)
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles
4.1	Soutenir les services aux personnes

Indicateurs

- Taux d'occupation de la salle
- Nombre d'activités (régulières et ponctuelles) organisées
- Nombre de participants aux activités
- Nombre d'associations utilisatrices de l'infrastructure
- Proportion d'énergie consommée provenant d'énergies renouvelables

Création d'emploi(s) envisagée

A ce stade, il ne semble pas que des emplois seront créés.

Estimation globale du coût

A. PHASE 1: ACHAT DU TERRAIN		
	BUDGET TOTAL Achat du terrain (66,43 ares à 37,50€/m²)	€ 249.112,50
B. PHASE 2: ETUDES & TRAVAUX		
1. Bâtiment neuf (salle polyvalente)		€ 515.510,00
320m² brut	ratio au m² brut	€ 1.610,97
1.	Installation de chantier	€ 4.500,00
2.	Terrassements	€ 37.000,00
3.	Gros œuvre	€ 173.250,00
4.	Couverture	€ 48.750,00

5.	Menuiseries extérieures et bardage	€ 82.250,00
6.	Parachèvement des sols	€ 14.210,00
7.	Parachèvement des murs	€ 7.100,00
8.	Parachèvement des plafonds	€ 9.300,00
9.	Electricité	€ 33.800,00
10.	Chauffage	€ 36.500,00
11.	Ventilation	€ 13.050,00
12.	Sanitaire	€ 18.600,00
13.	Menuiseries intérieures	€ 22.200,00
14.	Peintures	€ 15.000,00
2. Abords		€ 253.300,00
3220m²		ratio au m² € 78,66
1.	Travaux préparatoires et terrassements	€ 22.000,00
2.	Revêtements (coût moyen y compris bordures, fondations, égouttage, revêtement)	€ 139.800,00
3.	Equipements	€ 74.350,00
4.	Engazonnement et plantations	€ 17.150,00
3. Etudes		€ 92.070,80
1.	Géomètre	€ 1.500,00
2.	Essais de sol	€ 1.000,00
3.	Architecte (8% du montant des travaux)	€ 41.240,80
4.	Ingénieur stabilité	€ 5.000,00
5.	Ingénieur techniques spéciales & PEB	€ 10.000,00
6.	Architecte paysagiste (10% du montant des abords)	€ 25.330,00
7.	Signalétique	€ 3.000,00
8.	Coordination sécurité santé	€ 5.000,00
BUDGET TOTAL Etudes & travaux hors TVA, imprévus, révisions et terrain		€ 860.880,80
Imprévus et révisions 10%		€ 86.088,08
TVA 21%		€ 198.863,46
BUDGET TOTAL Etudes & travaux TTC		€ 1.145.832,34
BUDGET TOTAL des 2 phases TTC		€ 1.394.944,84
Budget Mobilier TTC		€ 28.634,00
Hors budget subsidié - à évaluer avec la Commune		

31 octobre 2011

LRArchitectes sprl

Serge Landmeters/Pascal Rahier/Ingénieurs architectes

Atelier Paysage

Etienne Cellier/Architecte paysagiste

Le projet a été estimé sur base d'un objectif « passif », ce qui signifie que, selon l'ancienne appellation, la valeur « K » serait de 15. Plus concrètement, dans le cadre de la nouvelle législation relative à la PEB, cela signifie que le besoin en énergie pour le chauffage doit être inférieur ou égal à 15 kWh/m².an.

Répartition du financement

Développement rural : 80%

Commune : 20%

Programme de réalisation

Phase 1 : acquisition du terrain

Phase 2 : construction de la Maison de village et aménagement des abords

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

L'école manquant de place à l'heure actuelle pour diverses activités décrites ci-dessus, la réalisation du projet est une priorité, ainsi que pour les associations.

Etat du dossier

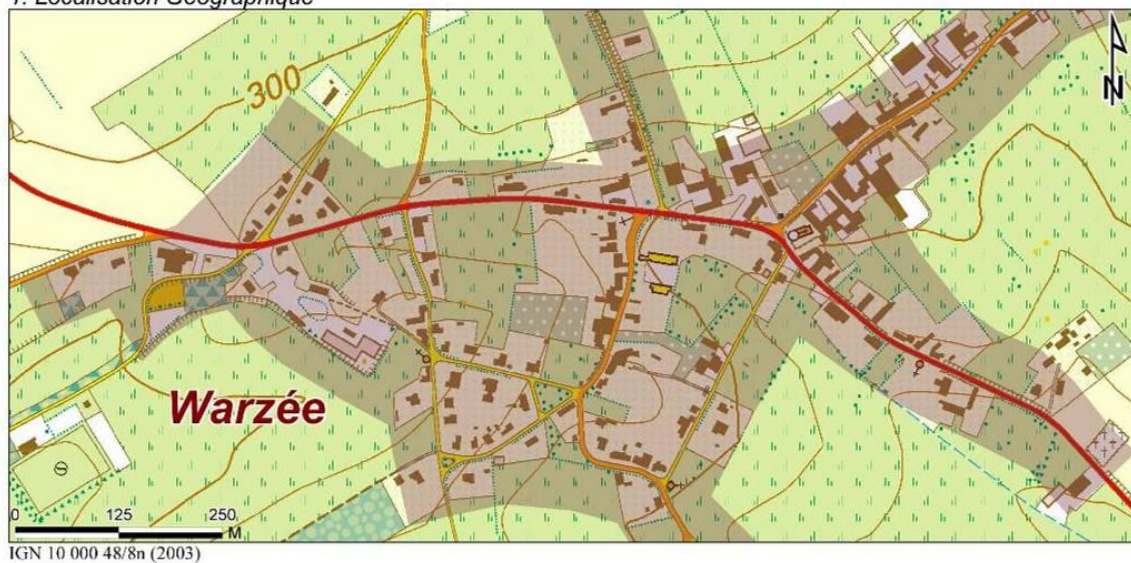
Renseignements pris pour une estimation du coût du terrain

Programme dans le temps

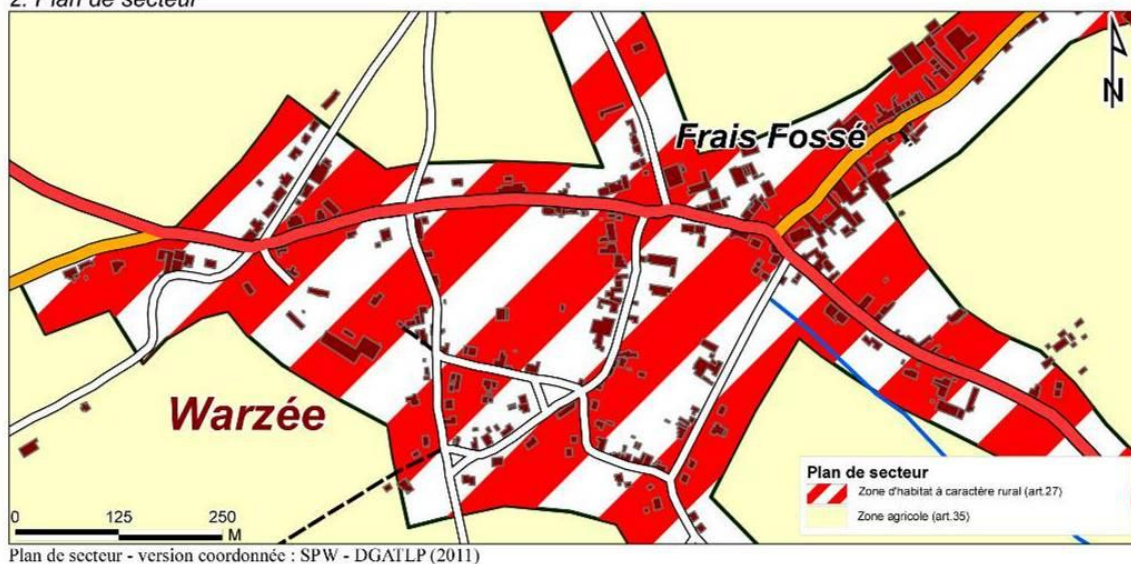
Dans les 3 ans

Annexes

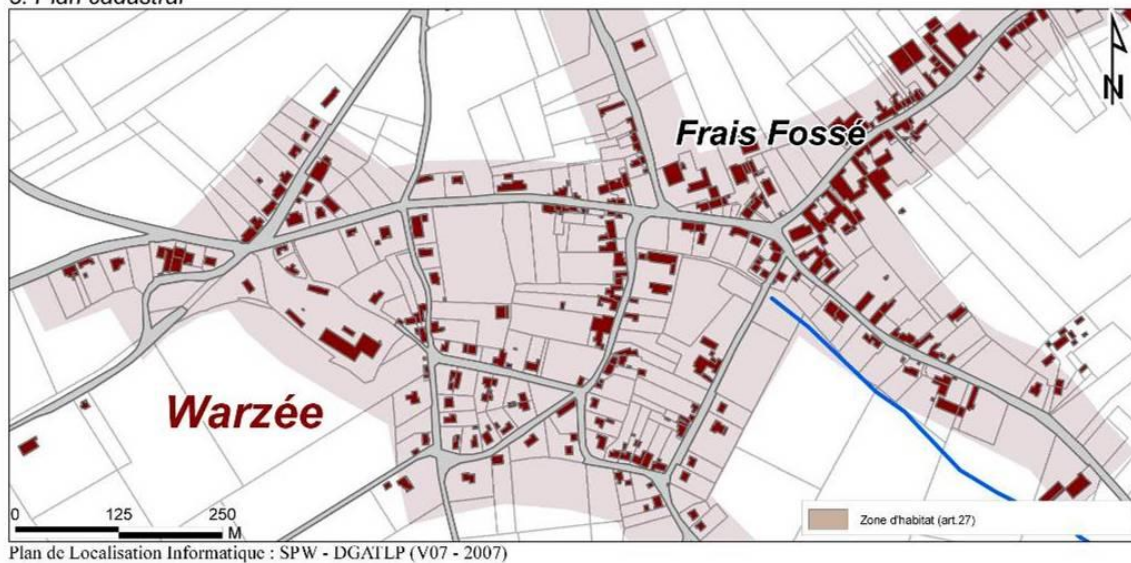
1. Localisation Géographique

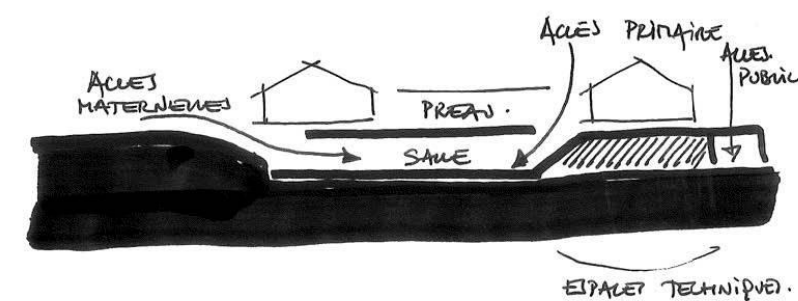
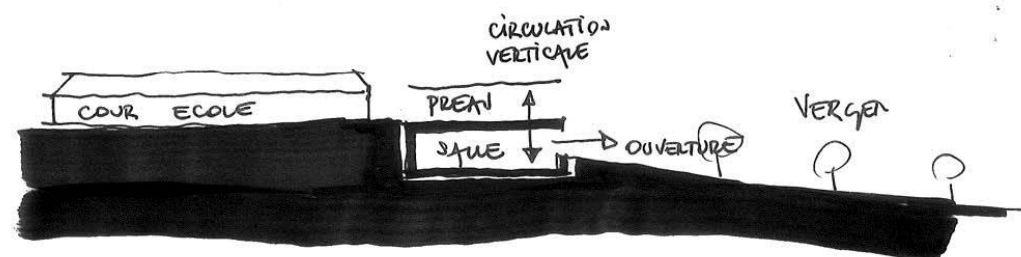
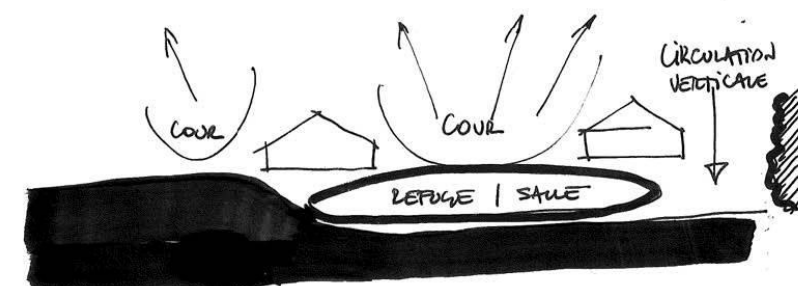
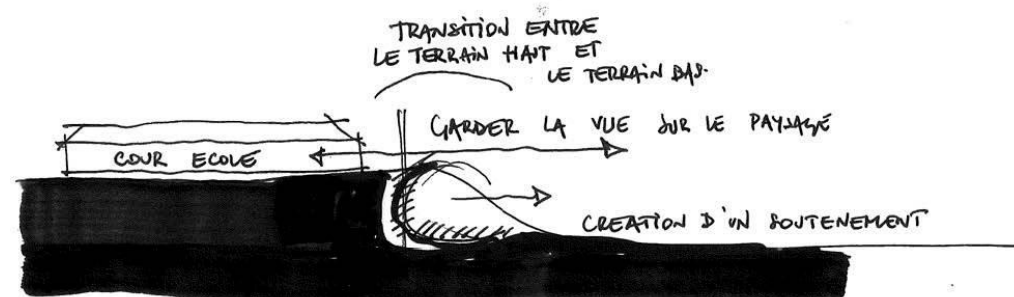
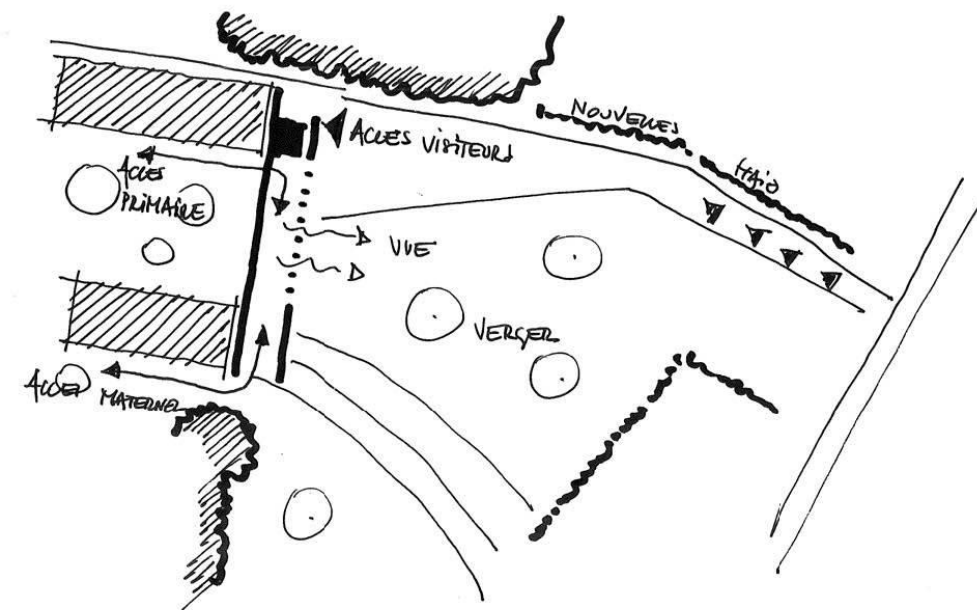
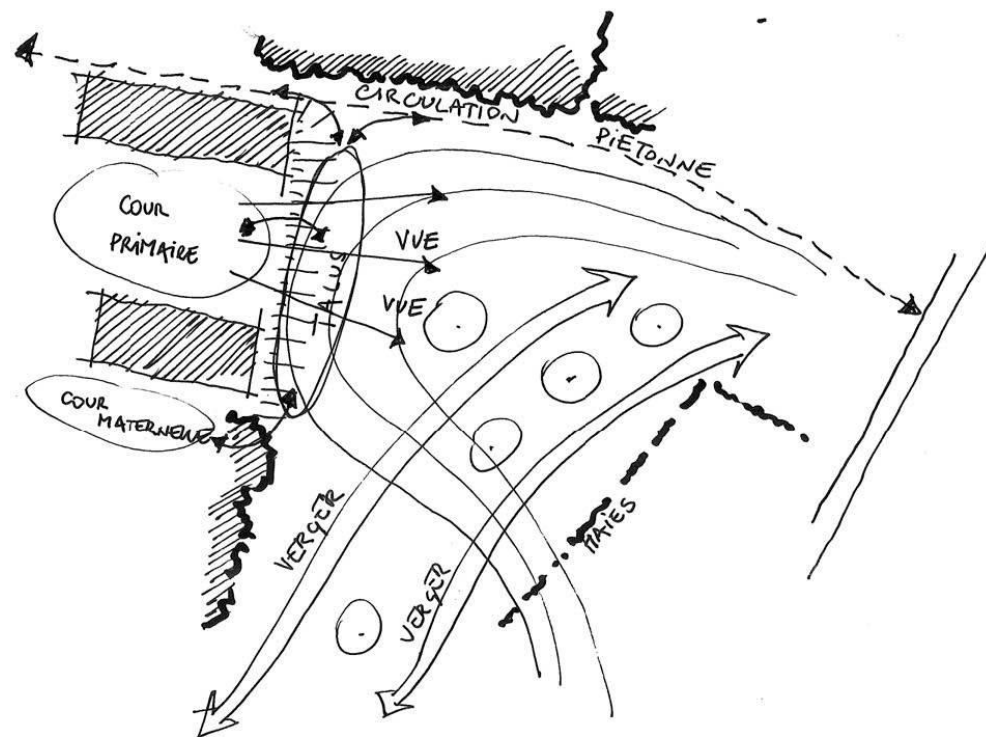


2. Plan de secteur



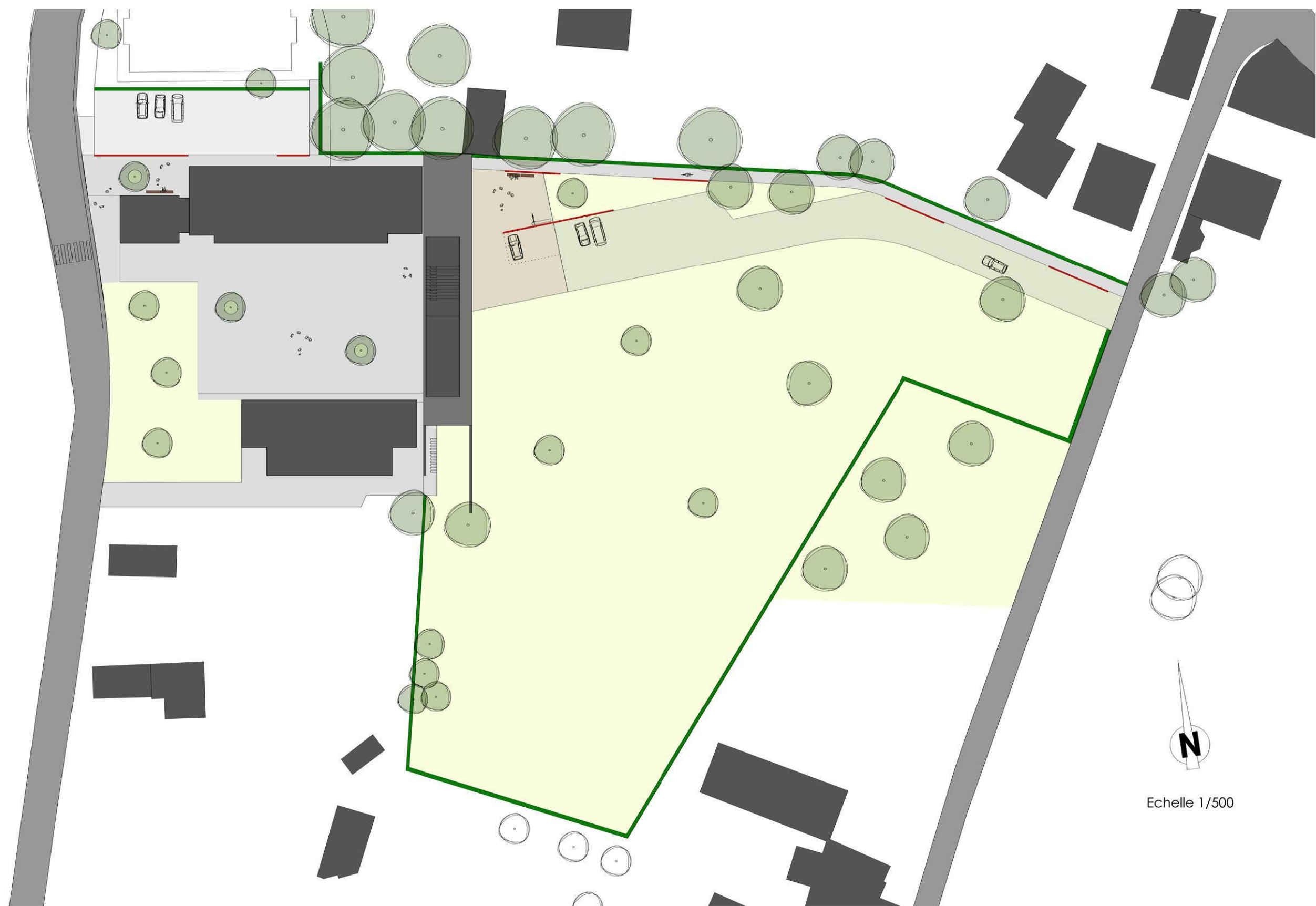
3. Plan cadastral

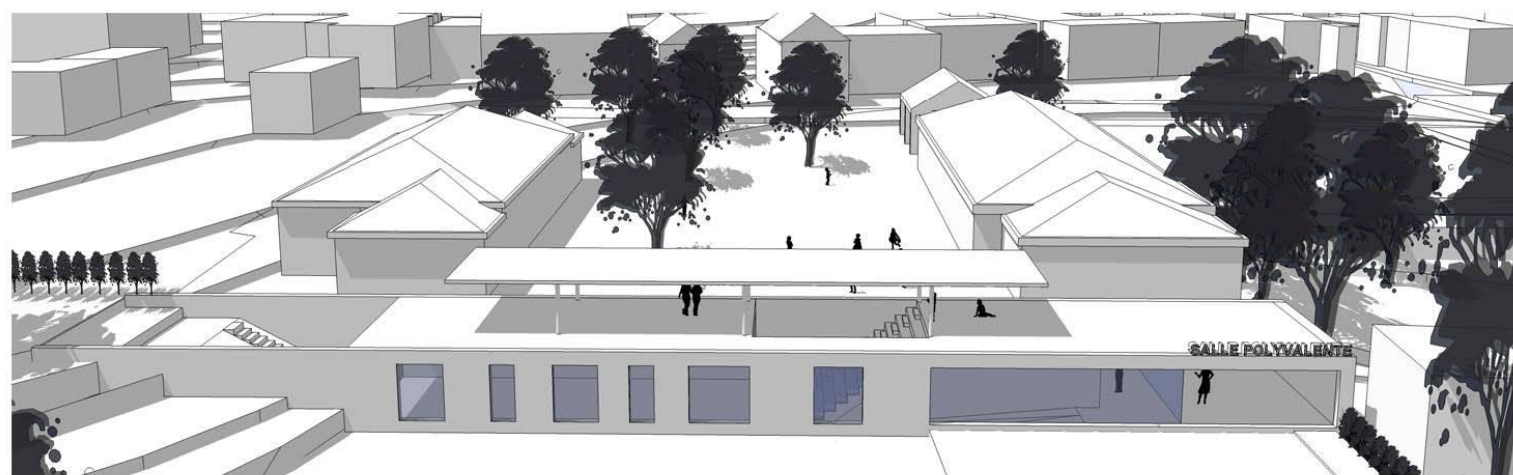




- COUPES TRANSVERSALES -

- COUPES LONGITUDINALES -





Fiche n° 1.4

OUFFET (entité)

Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades

Description du projet

Le projet comprend plusieurs aspects :

1. Inventaire et état des lieux

Une actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux est nécessaire. Cela consiste à superposer l'atlas des chemins et sentiers vicinaux scanné à un extrait de carte IGN récent et à y indiquer l'ensemble des modifications apportées depuis 1841. Sur base de cette carte, un travail de terrain est nécessaire pour réaliser l'état des lieux de ces chemins et sentiers.

2. Liaisons entre les lieux de vie

Sur base de la cartographie des chemins et sentiers vicinaux et innommés, voies vertes, rues et routes, la création d'un réseau d'itinéraires pour usagers doux entre les différents lieux de vie et points d'intérêts est à étudier. Pour réaliser ce réseau, certains chemins et sentiers seront peut-être à réhabiliter, à créer, etc. La création de pistes cyclables, d'infrastructures de sécurisation et la pose de nouveaux revêtements sont également à envisager.

a) Aménagement des liaisons sécurisées entre les villages:

- prolongement du chemin Tige d'Oneux pour relier Warzée à Ouffet sans emprunter la Grand-route;
- sécurisation de la vieille route de Huy entre Warzée et Ouffet;
- réfection du revêtement du chemin de promenades entre Ellemelle et Lizin;
- entre Ellemelle et Warzée, prolongement, en empruntant l'ancien tracé du vicinal, du chemin agricole, actuellement en cul-de-sac;
- etc.

b) Aménagement d'autres liaisons sécurisées vers les communes voisines:

- réhabilitation du sentier longeant le Pelé Bois (sentier n°6) ;
- restauration des chemins de la Ferme de Houpe-le-Loup et du Bois du Trou du Loup vers Comblain-Fairon ;
- réflexion sur les possibilités de relier Ouffet à La Rock à Anthisnes ;
- etc.

3. Adaptation et création de certaines promenades balisées

En lien avec les points 1 et 2, il s'agira d'adapter et/ou créer certaines promenades

- en analysant les possibilités de connexions avec les promenades des communes voisines (édition de cartes reprenant les promenades de plusieurs entités) ;
- en créant éventuellement des boucles cyclistes (à reprendre sur les cartes de promenades) ;
- en valorisant certains éléments intéressants (étang d'Ellemelle, éléments patrimoniaux...) ;
- en créant une balade thématique sur le thème des Nutons, se basant sur le conte « Les Nutons du Condroz » écrit par un écrivain local. Le parcours pourrait passer par Clavier, Ouffet, Anthisnes et Comblain. Des collaborations pourraient être établies avec les associations locales.

Il s'agit en outre de continuer à veiller à l'entretien des promenades, à en assurer un balisage et à y placer des panneaux didactiques (bilingue ou trilingue). Des lieux de repos (bancs...) seront également aménagés le long des promenades.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche n° 2.5 « Valorisation du patrimoine ». Cette fiche est également à mettre en lien avec la fiche n° 3.6 « Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus » et la fiche n° 2.8 « Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une gare TEC multimodale afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations ».

Ce projet est à mettre en lien avec le projet du GAL du Pays des Condruses visant à structurer un réseau de promenades sur le territoire du GAL.

Origine de la demande

- CLDR
- Consultation citoyenne
- Commune
- GT « Chemins »

Justification du projet

La réalisation d'un inventaire et d'un état des lieux permet d'avoir une vue d'ensemble sur le réseau de chemins et sentiers. De nombreux chemins ont été avec le temps annexés par des privés. Ces chemins permettaient notamment, par le passé, de relier différents lieux de vie entre eux. L'objectif est donc d'identifier d'éventuels chemins vicinaux disparus qu'il serait utile de réhabiliter, ou, s'ils ont été vendus, d'instaurer une éventuelle servitude de passage. De nouveaux chemins, ainsi que des pistes cyclables peuvent également être aménagés.

La création d'un réseau d'itinéraires pour les usagers doux répond à un souhait de la population de pouvoir se déplacer à pied ou à vélo et de pratiquer des loisirs doux et un tourisme durable en toute sécurité. La création d'un tel réseau est une alternative à l'utilisation de la voiture pour pouvoir se rendre, en sécurité, à l'Administration communale, à différents services (CPAS, poste, banque, etc.), aux écoles, commerces, salles de village, plaines de jeu...

En outre, cela permet de sauvegarder des chemins et sentiers qui peuvent être considérés comme des éléments du patrimoine.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable (3 piliers) de la Commune.
Environnement - Ce projet favorise les déplacements doux et limite donc l'utilisation de la voiture, consommatrice d'énergie et source d'émission de CO2.

Economie - Ce projet contribue au développement d'un tourisme doux, qui peut entraîner des retombées positives pour l'HoReCa.

Social - Ce projet facilite les rencontres. Il favorise les déplacements doux et pas ou peu coûteux, générateur de bien-être et contribuant au maintien d'une bonne condition physique.

Localisation

Les chemins à prendre en compte sont à déterminer en fonction de l'inventaire.

Statut de propriété

A préciser

Tâches à réaliser

- Réalisation d'un inventaire des chemins
- Définition des chemins à (ré)ouvrir et aménager
- Aménagement des chemins ainsi définis
- Placement d'un fléchage adéquat renseignant les différents chemins et les possibilités de rejoindre les différents villages
- Diffusion de l'information auprès de la population des nouvelles possibilités de liaisons inter-villages
- Adaptation et création de promenades valorisant certains éléments intéressants (patrimoine...)
- Entretien
- Evaluation

Objectifs visés

1.1	Préserver et valoriser la qualité du bâti et du patrimoine naturel
2.2	Développer le tourisme rural
3.3	Favoriser les pratiques sportives
5.1	Sécuriser la commune par les moyens adéquats
5.2	Améliorer le maillage des voies lentes entre villages et à l'intérieur des villages

Indicateurs

- Nombre des chemins/liaisons aménagés
- Nombre de mètres de sentiers ou voiries (ré)aménagés / entretenus
- Fréquentation de ces sentiers ou voiries (ré)aménagés / entretenus
- Nombre de promenades créées
- Nombre d'éléments valorisés par ces promenades

Création d'emploi envisagée

Un ouvrier pour l'entretien du réseau de chemins et sentiers

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Commune, Développement rural, CGT, PICVerts...

Programme de réalisation

Plusieurs phases

Etat du dossier

Un GT « Chemins », composé de membres de la CLDR, a été mis en place en mai 2010. Il a débuté la réalisation d'un inventaire.

Le GT a en outre revisité certaines promenades et effectué de nouvelles propositions qui seront à intégrer dans une prochaine réédition des cartes. Les formalités de déplacement d'un chemin communal sont notamment en cours afin de prolonger le Tige d'Oneux pour relier Warzée à Ouffet sans emprunter la Grand Route.

Le GT a enfin proposé une nouvelle promenade à Ellemelle ainsi qu'une nouvelle promenade sur les châteaux.

Programmation dans le temps

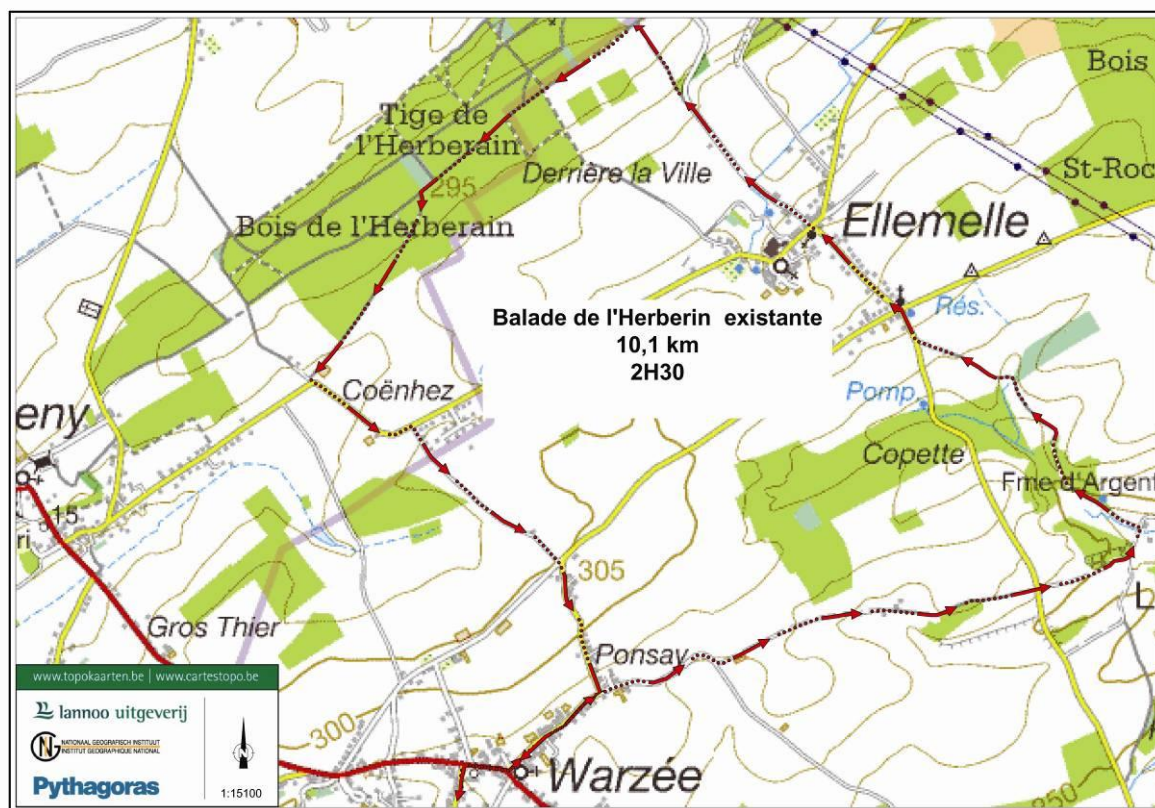
Dans les 3 ans

Annexes

Propositions du GT Chemin

Balade de l'Herberin

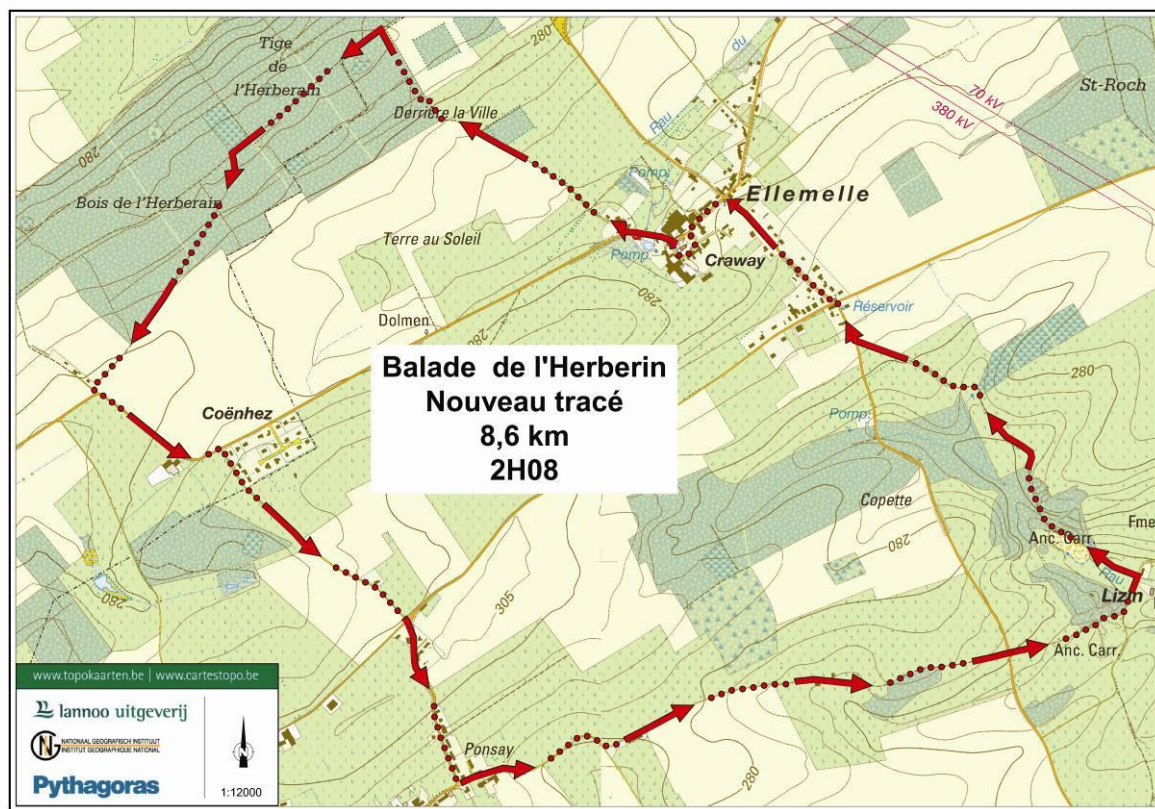
La carte ci-dessous montre la situation actuelle.



Et voilà la nouvelle Balade de l'Herberin : le point de départ a été déplacé de Warzée à l'étang d'Ellemelle, avec passage rue de Verlée vers le lieu dit « Derrière la ville » au lieu de passer rue de Soheit (passage dangereux) et au retour passage rue Autour de l'église afin de revisiter le centre d'Ellemelle.

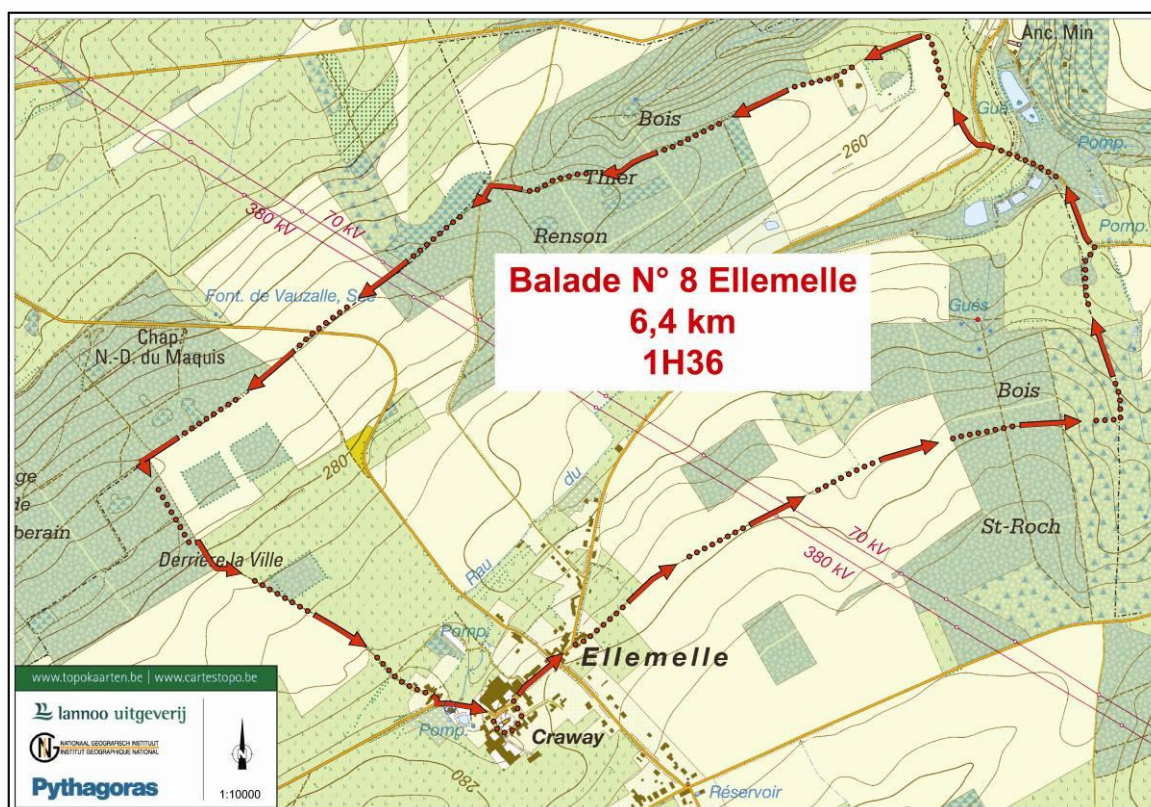


La carte ci dessous montre la nouvelle promenade en utilisant l'ancien sentier Ell N°26



Balade d'Ellemelle

Création d'une ballade dans le village d'ELLEMELLE, avec comme point de départ l'étang (Salle l'Aurore), passage tige D'Xhos, jusqu'au chemin des meuniers (Ell n° 13), ensuite rue de Xhos à Tavier, Tige de Parfondvaux, Tige de l'Herberin et revenir par le sentier (Ell n° 26) déjà décrit dans la ballade de l'Herberin

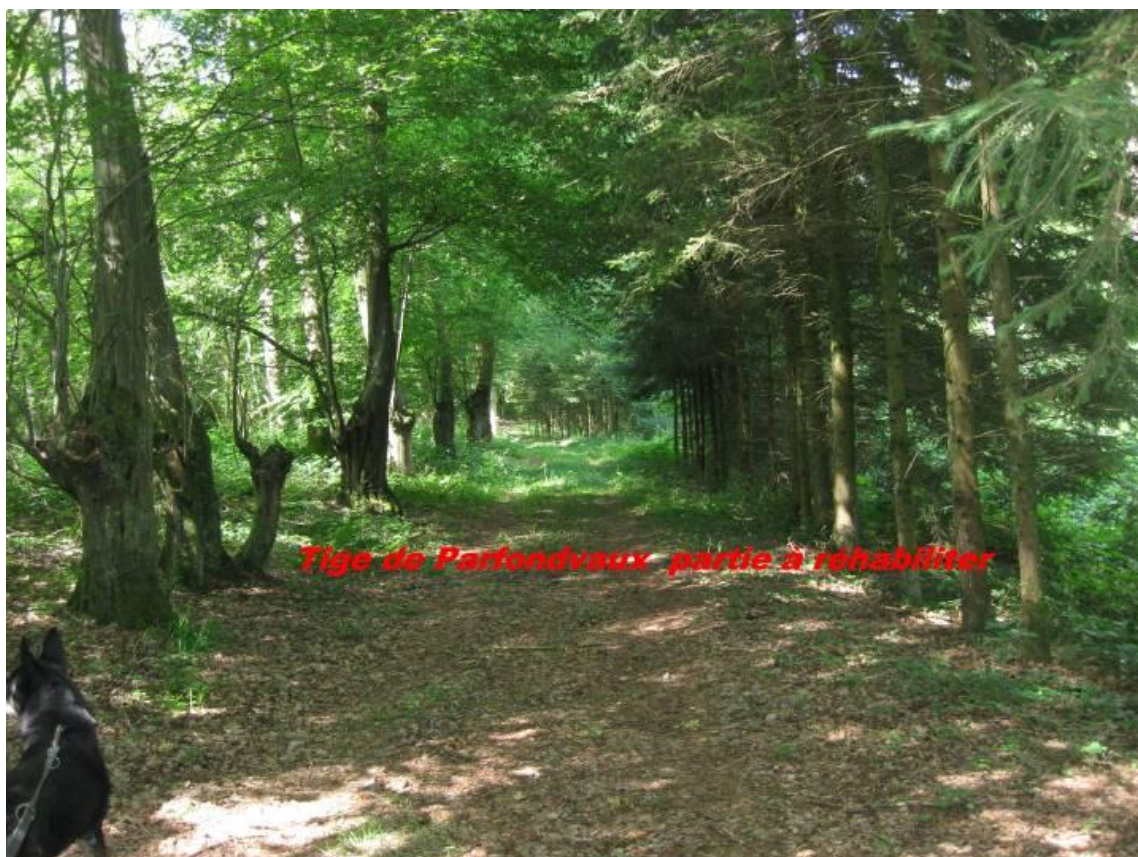


Cela nécessite la réouverture du sentier N°10 (Tige de Parfondvaux et de l'Herberin), pour le tige de l'Herberin la commune de Tinlot a déjà établi le projet à concrétiser en association avec la commune d'Ouffet). De plus la réouverture Du Tige d'Xhos et de Parfondvaux pourra servir pour la liaison inter villages. De plus ce projet est à mettre en lien avec le projet du GAL du Pays des Condruzes visant à structurer un réseau de promenades sur le territoire du GAL



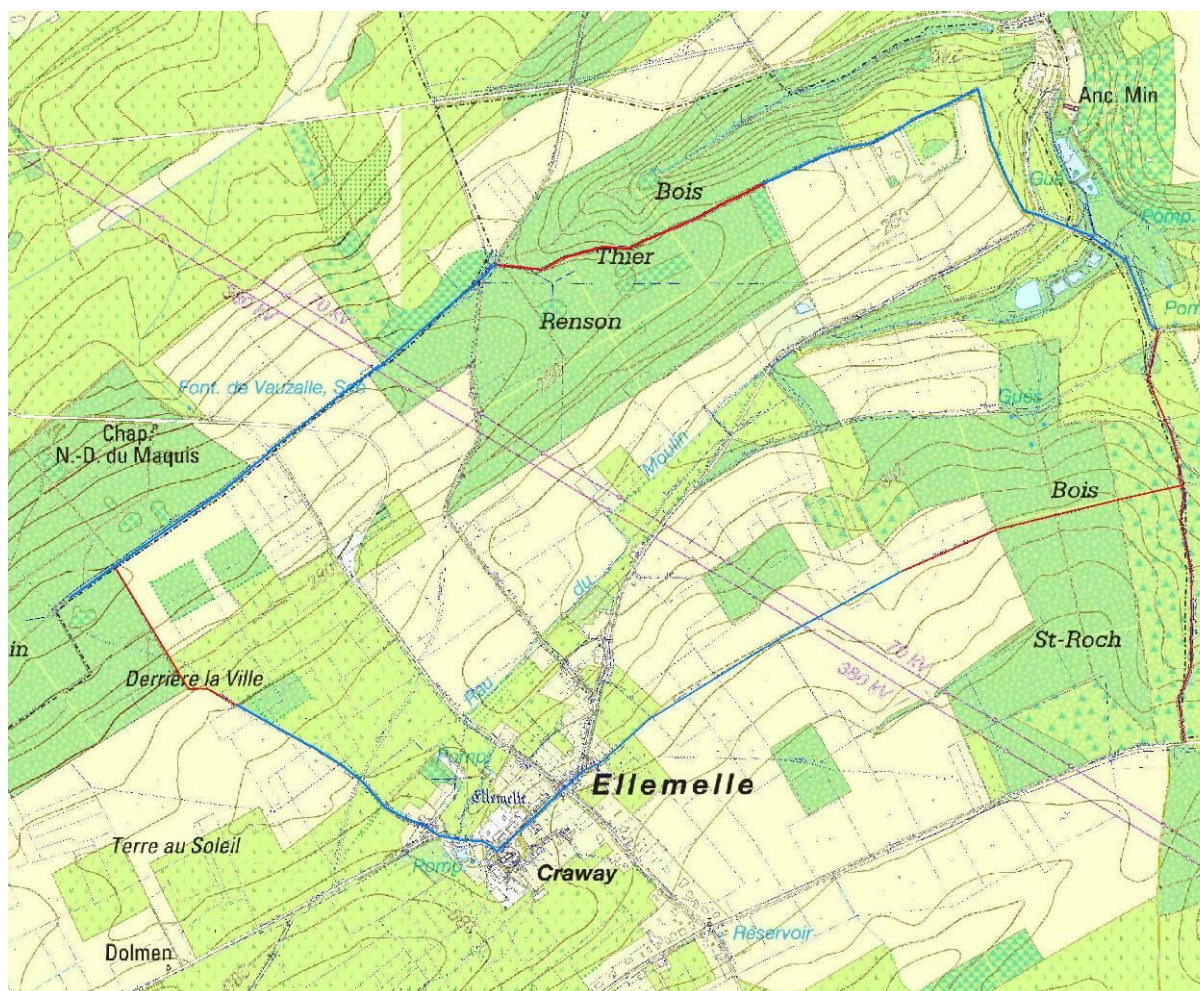


Tige d'Xhos

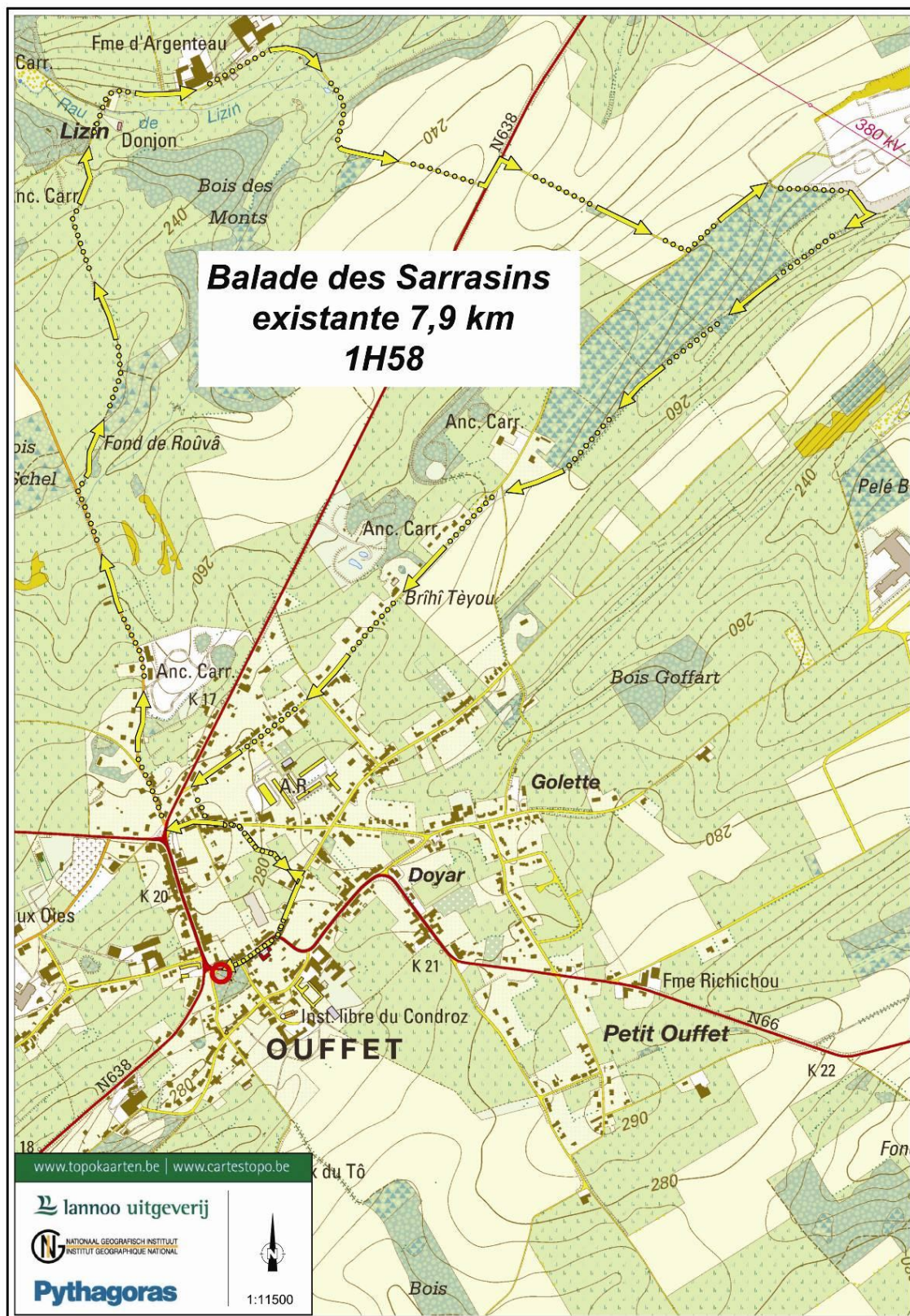


Tige de Parfondvaux partie a rehabiliter



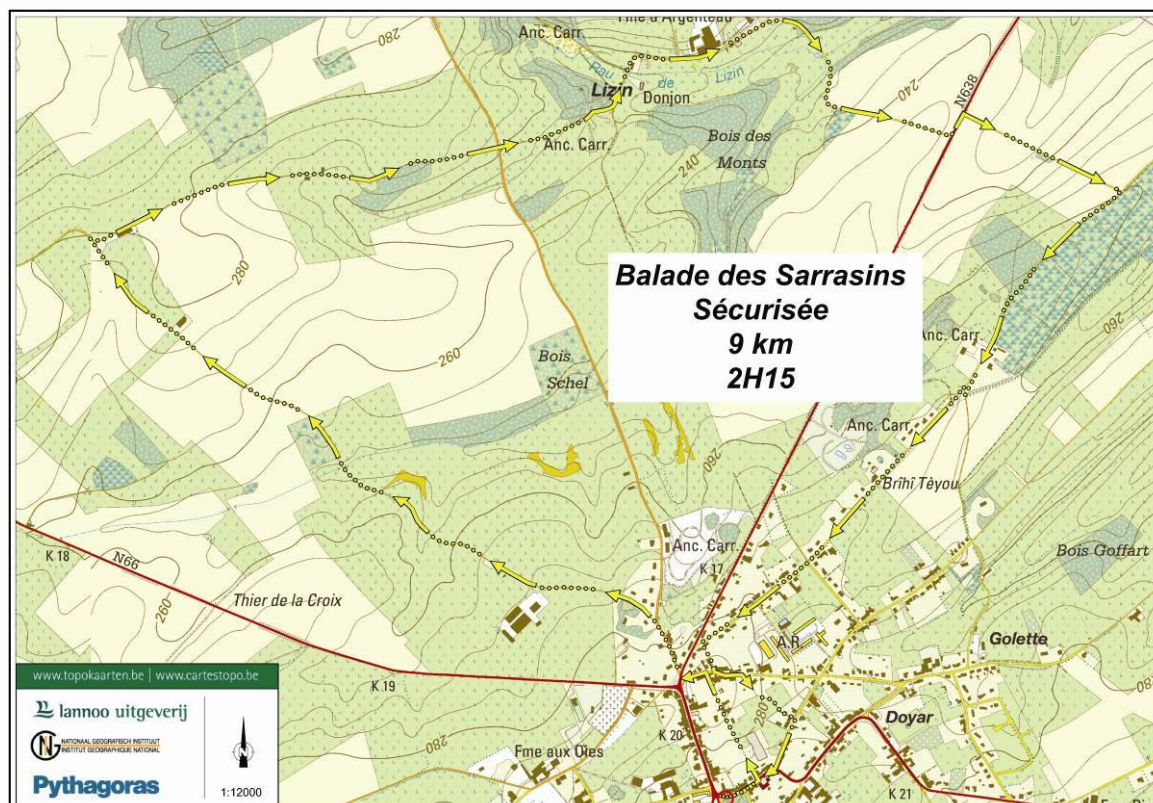


Balade des Sarrasins



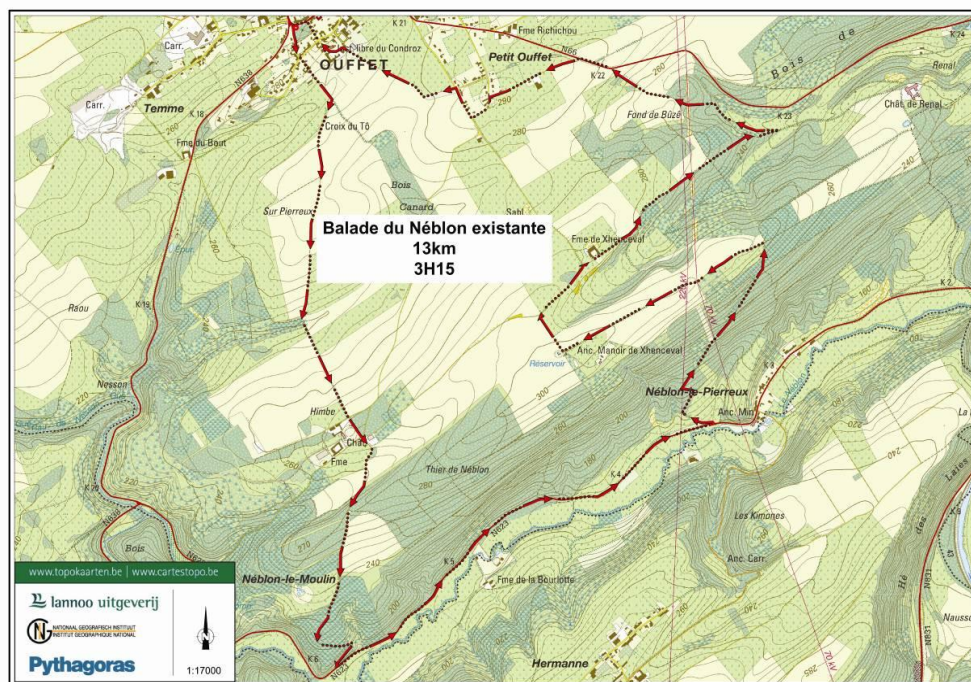
Afin de sécuriser la promenade et étant donné que, actuellement, les premières propositions n'ont pas été retenues, à savoir :

- création d'une piste cyclable depuis le croisement avec la vieille route de Huy jusqu'au Fond de Rouvâ pour rejoindre l'ancien chemin N° Ouf N°10 Tige des Meuniers. (Pour l'histoire ce chemin va jusque MOULIN)
 - entre les mêmes points création d'un sentier en contrebas de la Route d'Ellemelle
- Il a été décidé de modifier le tracé en passant par la Vieille route de Huy.

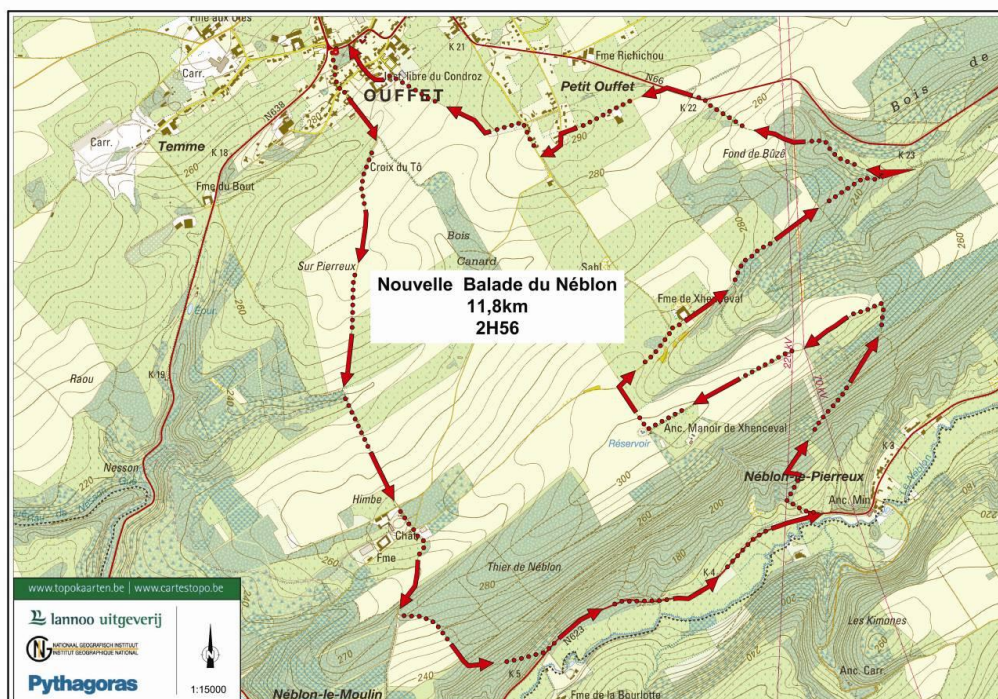


Balade du Néblon

Situation existante



Très rapidement on constate qu'il est impossible d'éviter la N 623 sans passer sur des chemins privés. Ce que nous avons trouvé c'est la possibilité de diminuer la longueur du passage sur la N 623.



Développement du Parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries et d'un Bâtiment Relais en collaboration avec la SPI**Description du projet**

Le projet consiste, dans le parc artisanal, à :

- aménager de nouvelles voiries, pour permettre l'installation d'entreprises supplémentaires
- aménager un bâtiment relais au nord-ouest du parc, qui sera géré par la SPI (Services Promotion Initiatives en Province de Liège).

Un Bâtiment Relais est un petit bâtiment industriel, situé obligatoirement dans une ZAE, comprenant le plus souvent deux ailes symétriques, chacune composée d'un atelier plutôt réservé à l'activité industrielle et d'une partie de bureaux. Complètement aménagée, l'infrastructure est conçue pour accueillir une ou deux entreprises. La flexibilité et la modularité sont en effet les maître-mots, la jonction des deux blocs est donc possible suivant les besoins.

Les entrepreneurs peuvent disposer d'un logement intégré au bâtiment de l'entreprise.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche 2.1 « Atelier rural ».

Origine de la demande

- Commune
- CLDR

Justification du projet

Les zones arrières du Parc artisanal, encore inoccupées, connaissent un problème d'accès. La SPI a donc comme projet d'aménager de nouvelles voiries (cf. tracé en pointillés sur la carte). A l'heure actuelle le parc compte une dizaine de petites et moyennes entreprises ; l'aménagement de nouvelles voiries permettrait l'installation d'une dizaine de nouvelles entreprises. La SPI a également comme projet d'aménager un bâtiment relais au nord-ouest du parc.

Ces aménagements permettront de développer les activités économiques et de soutenir la diversification des activités rurales. Ils contribueront également à la création d'emplois en aidant les jeunes entreprises à se lancer ou en aidant des entreprises en voie d'expansion ou de diversification.

Développer la dimension économique à Ouffet et donc y créer de l'emploi aura pour avantage de limiter le côté « Commune dortoir » qui fait que des habitants quittent chaque jour l'entité pour aller travailler et revenir en soirée. La volonté de renforcer le lien social, clairement

exprimée par la population, révèle également ce souhait de ne pas vivre dans une « Commune dortoir ».

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ce projet crée des emplois locaux et permet ainsi de limiter les déplacements. Au niveau *économique*, ce projet permet la création d'emplois de proximité. *Au niveau social*, ce projet permettra la création d'éventuels nouveaux services.

Localisation

Voiries : Voir tracé en pointillés sur la carte dans les annexes

Bâtiment relais : Le bâtiment relais serait aménagé par la SPI sur un terrain qu'elle rachèterait à la Commune. La localisation sera définie de commun accord entre la SPI et la Commune, si possible à l'entrée du Parc pour que le bâtiment bénéficie d'une situation attractive.

Statut au plan de secteur

Zone d'activité économique mixte

Statut de propriété

Propriété communale.

Pour le bâtiment relais, la SPI achètera un terrain à la Commune

Tâches à réaliser

- Aménagement des nouvelles voiries
- Rachat d'un terrain par la SPI à la Commune
- Construction d'un bâtiment relais
- Vente/location des parcelles restantes
- Entretien
- Evaluation

Objectifs visés

2.3	Promouvoir la production locale et l'artisanat
2.4	Favoriser l'implantation de nouvelles activités pourvoyeuses d'emplois

Indicateurs

- Nombre de nouvelles entreprises implantées dans le zoning et nombre d'emplois créés dans ces entreprises
- Nombre d'emplois « locaux » créés
- Taux d'utilisation du bâtiment relais et nombre d'emplois créés dans le bâtiment relais

Création d'emploi(s) envisagée

L'installation ou la création d'entreprises dans le parc artisanal créera des emplois.

Estimation globale du coût

Voiries

Estimation du budget avant étude : 600.000 €

Bâtiment relais

Le budget sera défini en fonction du plafond de subside, soit 480.000 €.

Répartition du financement

Voirie : SPI/commune d'Ouffet

Bâtiment relais : SPI, subside de la RW plafonné à 480.000 €

Programme de réalisation

1^{ère} phase : Voiries

2^{ème} phase : Bâtiment relais

Etat du dossier

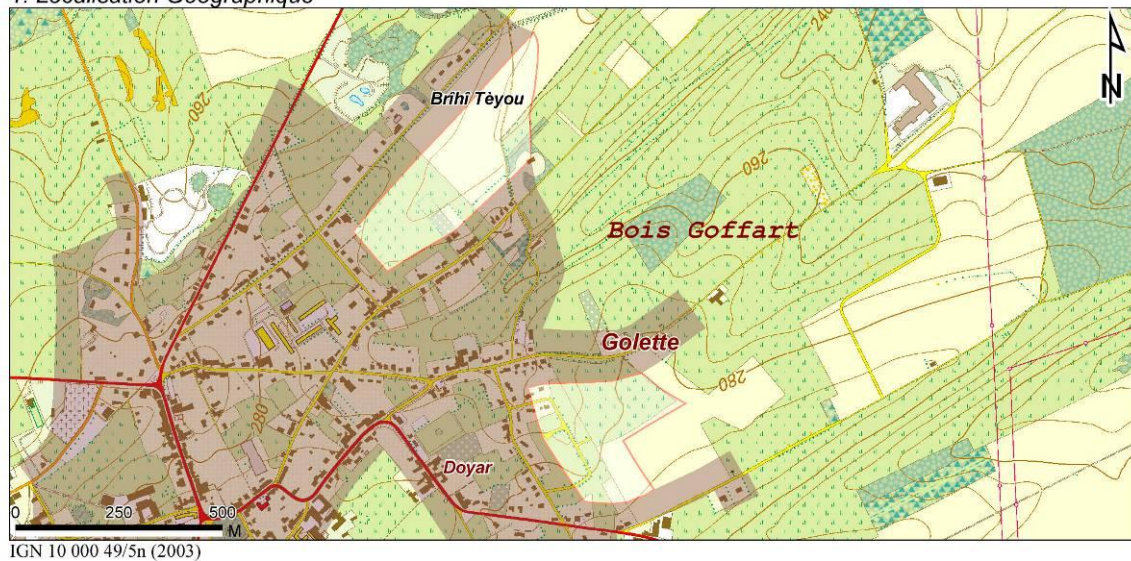
Une étude de l'aménagement des voiries, par le Bureau Bourguet, a été réalisée. Le budget pour la réalisation des travaux a été adopté pour 2012. Les travaux sont envisageables pour septembre 2012.

Programme dans le temps

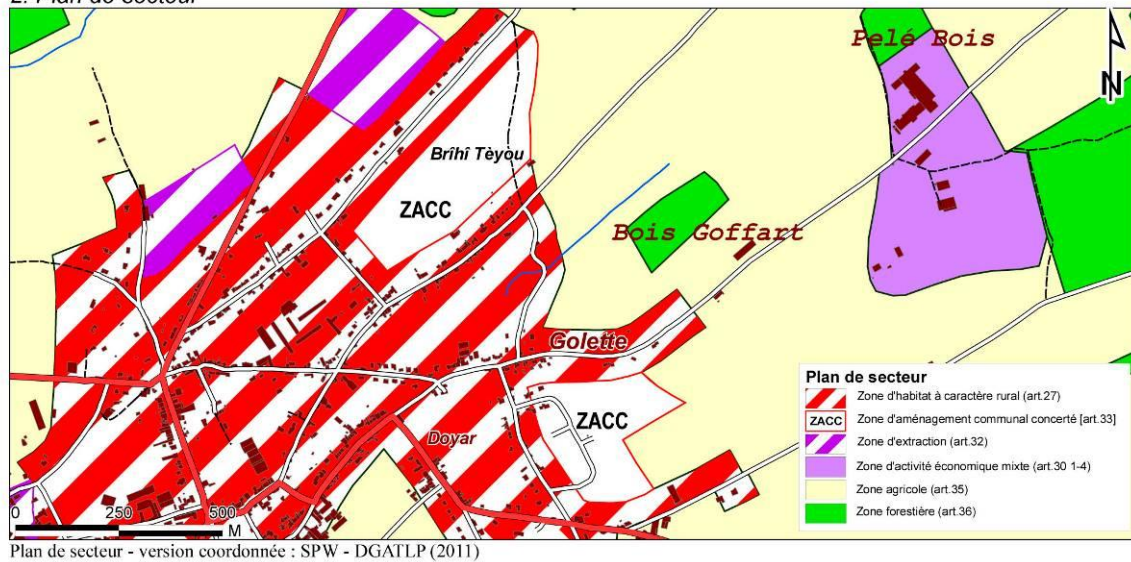
Dans les 3 ans

Annexes

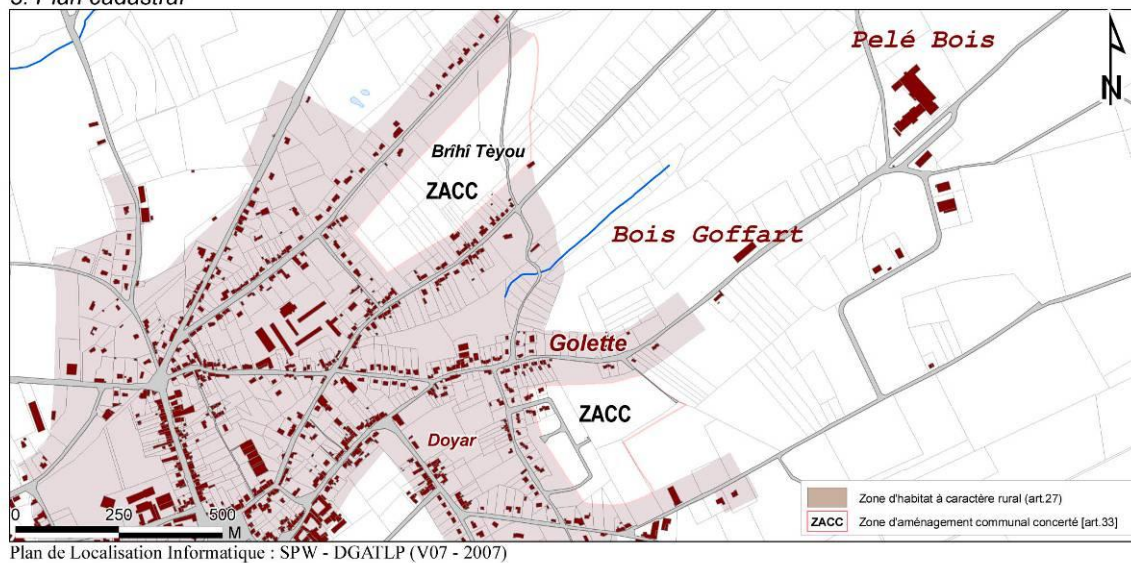
1. Localisation Géographique



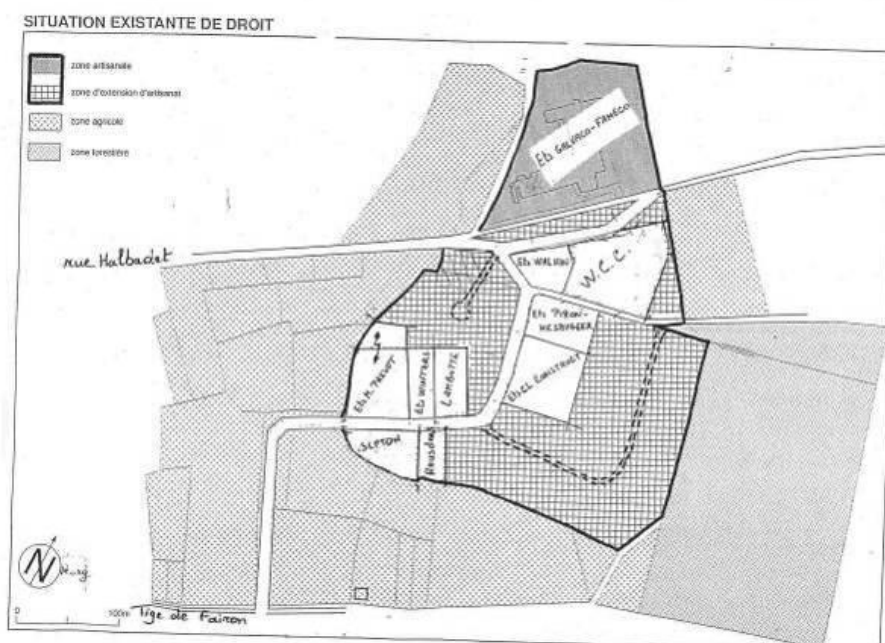
2. Plan de secteur



3. Plan cadastral



GREOA/PCDR d'OUFFET/Partie IV/Projets/Lot 1/Fiche n°1.5



5. Photos



Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication, à destination de la population et des touristes**Description du projet**

Le projet consiste à améliorer l'accès à l'information et à renforcer la communication, à destination des habitants et des touristes, par différentes actions :

- développer le site Internet communal www.ouffet.be: mise à jour régulière, téléchargement de documents (documents administratifs, Bulletins communaux, comptes rendus des Conseils communaux...), informations sur le secteur associatif, les services, la bibliothèque, informations touristiques (mise en valeur des atouts, feuillet "promenades", infrastructures d'accueil...), liens vers des sites connexes (chambres d'hôtes...);
- apporter quelques améliorations au feuillet communal (ajout des coordonnées des associations, annonce des activités organisées par le secteur associatif et la bibliothèque...);
- adopter une meilleure utilisation du calendrier Intradel (y ajouter un maximum d'événements et notamment les activités de la bibliothèque...);
- créer un bottin des commerces et services à diffuser sur le site Internet communal (sans oublier de susciter la transmission d'informations par les commerçants afin d'avoir des données à jour);
- installer, au rez-de-chaussée de la Tour de Justice, des panneaux d'informations touristiques ainsi qu'une borne d'informations touristiques wifi qui serait renseignée, via un fléchage depuis la Grand Place (cf. fiche 1.1);
- développer la documentation sur les chambres d'hôtes;
- etc.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche 1.7 « Mise en réseau des acteurs locaux ».

Le renforcement de l'information destinée aux touristes est complémentaire à d'autres projets favorisant le développement d'un tourisme diffus : fiche 2.5 « valorisation du patrimoine », fiche 1.1 « Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice »...

Origine de la demande

- Consultation de la population
- CLDR
- Commune

Justification du projet

Des efforts sont à consentir en matière de communication en optimisant l'utilisation des outils existants, afin d'offrir aux habitants ainsi qu'aux touristes davantage d'informations sur

différents domaines relatifs à la vie communale. Il est particulièrement important de développer le contenu du site communal.

En outre, l'évolution des technologies en matière de communication nécessite des adaptations au niveau des moyens de communication locaux afin de répondre aux attentes des citoyens. Cependant, tout le monde n'étant pas connecté à Internet depuis son domicile, l'amélioration ne doit pas porter uniquement sur le vecteur « nouvelles technologies ».

Ce projet est à mettre en lien avec le projet de mise en réseau des acteurs locaux, et comme celui-ci, il permettra de dynamiser la vie citoyenne en renforçant le sentiment d'appartenance ainsi que l'identité villageoise et communale, la participation et l'implication citoyenne, la convivialité et la cohésion sociale.

L'amélioration de l'information destinée aux touristes, via l'amélioration du site Internet communal, est également une composante du projet (fiche 1.1) « Tour de Justice », qui comprend l'installation de panneaux d'informations touristiques et d'une borne d'informations touristiques wifi.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *économique*, ce projet concourt au développement touristique et économique de la Commune. Au niveau *social*, ce projet favorise l'accès à l'information pour tous, dynamise la vie socio-culturelle de la Commune et renforce également le sentiment d'appartenance. Les actions mises en place veilleront à ne pas aller à l'encontre de la *dimension environnementale*.

Localisation

Sans objet

Statut au plan de secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

Tâches à réaliser

- Préciser les moyens à disposition du projet (financiers, humains...)
- Mettre en œuvre les actions, en consultation avec les experts en la matière
- Evaluer et mettre en place des actions correctives éventuelles

Objectifs visés

2.1	Soutenir les commerces de proximité
2.2	Développer le tourisme rural
2.3	Promouvoir la production locale et l'artisanat
3.2	Favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative
3.3	Favoriser les pratiques sportives
3.4	Favoriser l'épanouissement intellectuel de tous (bibliothèque, formations, activités culturelles, accès multimédias...)

3.5	Améliorer l'information et la communication
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles
4.1	<i>Soutenir les services aux personnes</i>

Indicateurs

- Nombre de visites sur le site Internet
- Fréquence des mises à jour du site Internet
- Fréquence de parution du feuillet communal
- Fréquence des mises à jour du bottin des commerces et services
- Enquête de satisfaction

Création d'emploi(s) envisagée

A ce stade, les actions seraient prises en charge par le personnel administratif en place et il n'est pas envisagé de création d'emploi.

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

Plusieurs phases

Etat du dossier

Différentes actions relatives à l'information sur les services ont déjà été mises en œuvre (voir Lot 0, page 229).

En juin 2011, un article a été inséré sur le site Internet communal afin d'inciter les personnes concernées à alimenter la rubrique « Partenaires commerçants » en y insérant, par rubrique, une liste des activités, entreprises... qui existent sur la commune d'Ouffet et en leur associant éventuellement le lien vers le site de cette activité.

Le Syndicat d'Initiative a un site Internet et est en train de le faire évoluer.

Programme dans le temps

Dans les 3 ans

Description du projet

Le projet consiste à mettre en œuvre différentes initiatives favorisant la mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs (associations, services communaux, clubs, comités gestionnaires des infrastructures à aménager dans les villages) :

- organiser une rencontre des acteurs locaux une à deux fois par an,
- coordonner l'agenda des activités et de l'utilisation des infrastructures (réalisation d'un agenda culturel deux fois par an...),
- réaliser un inventaire des besoins de chacun (en matériel, en moyens humains...),
- poursuivre la collaboration avec le Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy (CCAH) et créer un *Comité culturel* (rassembler le politique communal et les représentants des associations afin que celles-ci puissent réaliser leurs éventuelles demandes et qu'ensuite celles-ci remontent au CCAH),
- développer d'autres partenariats, par exemple avec les communes voisines, pour accroître l'offre artistique et culturelle,
- etc.

La Commune continuera à apporter un soutien logistique aux associations pour l'organisation d'activités (promotion, matériel...).

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche 1.6 « Actions à développer afin d'améliorer la communication et l'information » ainsi qu'avec l'ensemble des fiches relatives aux infrastructures de rencontres (fiches 1.1, 1.2, 1.3, 2.2, 3.3) afin de renforcer les synergies et la dynamique communale.

Origine de la demande

- Consultation de la population
- CLDR
- Divers comités et associations
- Commune

Justification du projet

Divers projets ont été et sont envisagés afin d'intégrer les villages dans une même dynamique communale.

Dans les années 80, l'opération de rénovation rurale a permis de raccourcir la distance reliant les villages de Ellemelle et Ouffet de 7 km à 2,5 km. Le projet mené en Lot 0 concernant l'aménagement d'une salle polyvalente, rue aux Oies, est aussi mené dans un esprit d'intégration. Un nouvel élément centralisateur de cette intégration villageoise serait le projet

d'aménagement de la Tour de Justice à des fins culturelles et touristiques. La valorisation des promenades et des liaisons intervillages, ainsi que le renforcement de l'information viendraient renforcer ce projet.

Les projets liés à la convivialité dans les villages sont eux aussi essentiels afin de renforcer l'identité villageoise et de permettre la mise en place d'une dynamique communale par la mise en réseau des acteurs locaux.

Ce projet est donc un élément complémentaire essentiel à la mise en œuvre des projets d'infrastructures villageoises à Ouffet (fiches 1.1, 2.2), Warzée (fiches 1.3, 3.3) et Ellemelle (fiche 1.2) afin de favoriser les rencontres entre villageois mais aussi de rassembler les villages et les différents acteurs de la Commune.

Ce projet permettra également de renforcer :

- le sentiment d'appartenance ainsi que l'identité villageoise et communale ;
- la participation et l'implication citoyenne ;
- la convivialité et la cohésion sociale ;
- les économies d'échelle (via le prêt ou l'échange de matériel par exemple...) ;
- la bonne circulation de l'information ;
- l'optimisation des activités locales (échanges de bonnes pratiques, éviter le double emploi...).

De manière générale ce projet permettra de dynamiser la vie citoyenne afin de permettre à chacun de s'épanouir, de renforcer le lien social et la participation citoyenne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune.

Au niveau *environnemental*, ce projet permet des économies d'échelles et évite donc le gaspillage de ressources. Au niveau *social*, ce projet dynamise la vie culturelle, sportive et sociale et renforce la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance.

Localisation

Sans objet

Statut au plan de secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

Tâches à réaliser

Désignation d'un responsable chargé de coordonner la mise en réseau des acteurs locaux et des infrastructures.

Comité culturel :

- déterminer le type de structure à mettre en place ;
- créer le Comité culturel ;
- établir un programme d'actions ;
- réaliser des actions.

Objectifs visés

3.2	Favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative
3.3	Favoriser les pratiques sportives
3.4	Favoriser l'épanouissement intellectuel de tous (bibliothèque, formations, activités culturelles, accès multimédias...).
3.5	Améliorer la communication et l'information
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles

Indicateurs

- Nombre d'actions de coordination par an
- Nombre de personnes participant aux différentes activités socio-culturelles et sportives organisées sur le territoire communal
- Nombre d'activités organisées par le Comité culturel
- Nombre de personnes ayant participé aux activités mises en place par le Comité culturel
- Taux de participation (des acteurs locaux) aux rencontres des acteurs locaux
- Echange de ressources entre acteurs locaux (fréquence...)

Création d'emploi(s) envisagée

A ce stade, il n'est pas prévu de création d'emploi pour ce projet.

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Sources de financement à explorer : Commune, Communauté française, Province de Liège, appels à projets éventuels...

Programme de réalisation

Plusieurs phases

Etat du dossier

A Ouffet, un Conseiller communal a été désigné comme *permanent culturel* : il se réunit avec les permanents culturels des autres communes du CCAH quelques fois par an ; ils sont notamment informés de divers sujets tels que la création d'un groupe d'achat collectif pour du matériel de régie, l'introduction d'une demande à Art et vie...

Programme dans le temps

Dans les 3 ans

LOT 2

INDEX DES FICHES-PROJETS DU LOT 2

N°	LIEU	TITRE	PAGE
2.1	OUFFET (entité communale)	Aménagement d'un (ou plusieurs) atelier rural (ateliers ruraux)	335
2.2	OUFFET	Création d'une Maison communautaire intégrant une dimension intergénérationnelle	339
2.3	OUFFET	Aménagement de la Place d'Ouffet afin de la rendre plus conviviale et d'en faire un premier point d'accroche touristique	347
2.4	OUFFET	Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	353
2.5	OUFFET (entité communale)	Valorisation du patrimoine	365
2.6	OUFFET (entité communale)	Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité	369
2.7	OUFFET (entité communale)	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	373
2.8	OUFFET (entité communale)	Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations	377
2.9	OUFFET (entité communale)	Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance résultant d'un partenariat public-privé	379

Les membres de la CLDR n'ont pas souhaité prioriser les fiches dans le lot 2.

Description du projet

Dans le cas où le bâtiment relais de la SPI (fiche 1.5), qui devrait être construit dans le parc artisanal, ne permettrait pas de répondre à tous les besoins concernant ce type d'infrastructures, la création d'un (ou plusieurs) atelier rural (ateliers ruraux) sera mise en œuvre.

Le projet consiste à aménager un (ou plusieurs) atelier rural (ateliers ruraux) sur le territoire communal, dans un bâtiment à construire ou à réhabiliter et à le louer pour une durée limitée aux TPE et PME. Cet (ces) atelier (ateliers) comprendr(a)(ont) un ou plusieurs grands espaces/ateliers, des bureaux administratifs, des espaces sanitaires... et sera(ont) modulable(s) afin de permettre l'accueil d'entreprises variées.

Dans la mesure du possible, l'utilisation de matériaux locaux et d'énergies renouvelables sera privilégiée, de même qu'une éco-gestion ainsi que des entreprises de production locale et artisanale.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche 3.7 « Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver » si le projet se conjugue avec la réhabilitation de bâtiments, et avec la fiche 1.5 « Développement du Parc artisanal ».

Origine de la demande

- Commune
- CLDR

Justification du projet

Ce projet est complémentaire à l'aménagement du parc artisanal et à la création d'un bâtiment relais de la SPI.

L'aménagement d'un atelier rural permettra de développer les activités économiques, de soutenir la diversification des activités rurales et contribuera à la création d'emplois, en aidant les jeunes entreprises à se lancer ou en aidant des entreprises en voie d'expansion ou de diversification. Ce projet, destiné au TPE et PME, répond donc parfaitement à un des défis identifiés par les OUFFETOIS pour leur Commune, à savoir développer le secteur économique et l'offre d'emplois en conservant l'identité rurale propre à OUFFET.

La mise en œuvre de ce projet aura pour avantage de limiter le côté « Commune dortoir » d'OUFFET (la plupart des habitants quittent chaque jour l'entité pour aller travailler et reviennent en soirée), volonté qui s'exprime notamment au travers du défi lié au renforcement du lien social.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ce projet souhaite intégrer la dimension écologique dans les techniques de construction ou de rénovation, et dans la gestion du (des) bâtiment(s). La création d'emplois locaux permet de limiter les déplacements. Au niveau *Economique*, ce projet favorise la création d'emplois et il est souhaité qu'il favorise aussi la production locale et artisanale. Au *niveau social*, ce projet apportera de l'activité au sein des villages.

Localisation

A déterminer

Statut au plan de secteur

A déterminer (zone constructible)

Statut de propriété

A préciser en fonction de la localisation

Tâches à réaliser

- Déterminer la localisation
- Déterminer avec précision les aménagements souhaités
- Réaliser les plans
- Rechercher une ou des entreprises intéressées par l'occupation du bâtiment
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réaliser les travaux
- Entretenir les aménagements
- Evaluer le projet

Objectifs visés

1.3	Améliorer la gestion environnementale
2.3	Promouvoir la production locale et l'artisanat
2.4	Favoriser l'implantation de nouvelles activités pourvoyeuses d'emplois

Indicateurs

- Taux d'occupation de l'infrastructure
- Nombre d'entreprises qui utilisent l'infrastructure
- Nombre d'emplois créés
- Type d'entreprises occupant les infrastructures
- Energies nécessaires au fonctionnement du bâtiment (électricité / chauffage ...)

Création d'emploi(s) envisagée

Des emplois sont à envisager dans la mesure où la création d'un atelier rural vise à dynamiser le secteur économique local.

Estimation globale du coût

A préciser.

Un atelier rural est destiné à être loué par une Commune à un entrepreneur et génère donc des recettes. Le projet étant financé à 80% par la Région wallonne, celle-ci a droit de regard sur 80% des recettes. Cet argent doit être investi soit dans un autre projet PCDR, soit dans les frais d'entretien du bâtiment.

L'atelier peut être vendu. Le produit de la vente doit être réinvesti dans un projet de développement rural (atelier rural ou autre).

Répartition du financement

Développement rural: 80%

Commune: 20%

Programme de réalisation

Une phase

Etat du dossier

Intention

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

Description du projet

Le projet consiste à créer une Maison communautaire dans le bâtiment communal abritant notamment l'accueil extra-scolaire (La Sitelle). La Maison Communautaire est une maison d'accueil et d'occupation pour personnes âgées et/ou fragilisées, ouverte un ou deux jours par semaine, proposant des activités de jour encadrées par des professionnels.

Cette infrastructure comprendra:

- une cuisine ;
- un salon/une salle à manger ;
- un espace de repos ;
- un espace sanitaire ;
- un local réserve ;
- un jardin.

Une attention sera portée à une rénovation durable du bâtiment.

Diverses activités seront proposées aux bénéficiaires, certaines revêtant un caractère intergénérationnel. Cette dimension sera renforcée via l'utilisation commune de certains locaux (la cuisine existante notamment) avec l'accueil extra-scolaire.

La gestion de la Maison communautaire sera assurée par un Comité d'accompagnement dont la composition est à préciser (représentant du CPAS, personnel encadrant...).

Ces locaux pourront être utilisés par certaines associations, en dehors des horaires d'ouverture de la Maison communautaire.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche 2.4 « Terrain du Doyard » et avec la fiche 2.9 « Structure d'accueil pour la petite enfance ».

Origine de la demande

- Consultation de la population
- CLDR
- Commune

Justification du projet

Comme en Région wallonne et de manière générale, le vieillissement progressif de la population OUFFETOISE nécessite la mise en place de nouveaux services et équipements collectifs. La création de ce type de structure (Maison communautaire) permet d'apporter une aide à la famille et aux proches et de lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou fragilisées. L'entrée éventuelle en Maison de repos peut ainsi être postposée.

Ceci constitue également un complément aux services à domicile et à la maison de repos existants dans la Commune.

La localisation du projet, juste à côté du lieu d'accueil extra-scolaire (La Sittelle), favorisera les relations intergénérationnelles que souhaitent amplifier les habitants de la Commune.

La proximité du terrain du Doyard (fiche 2.4), et de la (future) aire de divertissements et de rencontres semble également un atout dans le choix du lieu de la Maison communautaire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, l'aspect « durable » sera pris en compte pour la rénovation du bâtiment.

Au niveau *économique*, ce projet génère des emplois.

Au niveau *social*, ce projet renforce la cohésion sociale et améliore la qualité de vie des personnes âgées et/ou fragilisées, ainsi que celle de leurs proches. Il favorise également les relations intergénérationnelles.

Localisation

Local situé à côté de La Sittelle, rue des Pahys 6 à Ouffet

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Tâches à réaliser

- Préciser les aménagements à prévoir
- Composer le Comité d'accompagnement et identifier les moyens de fonctionnement
- Réaliser les travaux
- Mettre en place des activités intergénérationnelles et autres
- Entretenir les infrastructures
- Evaluer le projet

Objectifs visés

1.3	Améliorer la gestion environnementale
3.1	Développer les infrastructures de rencontres
3.4	Favoriser l'épanouissement intellectuel de tous (bibliothèque, formations, activités culturelles, accès multimédias...)
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles
4.1	Soutenir les services aux personnes

Indicateurs

- Fréquence d'accueil
- Nombre de personnes fréquentant la Maison communautaire
- Satisfaction de ces personnes et de leurs proches (enquêtes)
- Nombre d'activités intergénérationnelles organisées par an

Création d'emploi(s) envisagée

La création est envisagée pour le fonctionnement général des services rendus dans la structure. Le nombre exact est encore à évaluer.

Estimation globale du coût

DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
A. GROS ŒUVRE			
Ouverture porte d'entrée arrière			700,00 €
Habillage porte d'entrée arrière			1.100,00 €
Ouverture de 2 baies entre salle de repos et d'activités			1.600,00 €
Habillage de 2 baies			743,00 €
Démolition carrelage existant			1.920,00 €
Démolition manteau de 2 cheminées			300,00 €
Démolition mur couloir			800,00 €
Maçonnerie wc + linteau			850,00 €
Reboucher escaliers			500,00 €
Détapissage	109,7 m ²	6,00 €	658,20 €
Plafonnage	109,7 m ²	48,00 €	5.265,60 €
B. CARRELAGES			
Carrelages au sol	63,14 m ²	72,00 €	4.546,08 €
Plinthes	53,8 m ²	11,00 €	591,80 €
Carrelages mur wc	21,12 m ²	68,00 €	1.436,16 €
Chape stabilisé	63,14 m ²	15,00 €	947,10 €
Isolant 3 cm	63,14 m ²	6,45 €	407,25 €
C. ELECTRICITE			
Interrupteur pour 1 point lumineux	2	79,00 €	158,00 €
Interrupteur pour 1 point lumineux	2	79,00 €	158,00 €
Interrupteur pour 1 point lumineux	1	39,00 €	39,00 €
Interrupteur pour 1 point lumineux	1	39,00 €	39,00 €
Prise simple	10	32,00 €	320,00 €
Prise téléphone	1	36,00 €	36,00 €
Plafonnier rond décoratif	4	95,00 €	380,00 €

Coffret	1	330,00 €	330,00 €
Réception organisme agréé	1	280,00 €	280,00 €
D. MENUISERIE			
Porte extérieure 105 x 298 avec attique	1	1.700,00 €	1.700,00 €
Porte intérieure largeur handicap	1	400,00 €	400,00 €
Porte intérieure cave couloir	1	300,00 €	300,00 €
Porte accordéon séparation repos et activités	1	1.000,00 €	1.000,00 €
Plafond suspendu profilé alu	46,76 m²	55,00 €	2.571,80 €
E. TERRASSE ARRIERE DU BATIMENT			
Terrasse en dalle 30 x 30 + bordures et caniveaux	100 m²	70,00 €	7.000,00 €
Tuyaux diam.110	1	150,00 €	150,00 €
F. CHAUFFAGE ET SANITAIRE			
Déplacement radiateurs	2	86,00 €	172,00 €
Pose radiateurs	2	400,00 €	800,00 €
Vanne thermostatique	2	85,00 €	170,00 €
Thermostat d'ambiance	1	210,00 €	210,00 €
Tuyauterie	1	150,00 €	150,00 €
Robinetterie	1	100,00 €	100,00 €
Lave-mains	1	77,50 €	77,50 €
Wc monobloc	1	347,40 €	347,40 €
Matériel handicap	1	200,00 €	200,00 €
Tuyauterie	1	100,00 €	100,00 €
Décharge eaux usées	1	250,00 €	250,00 €
G. POSE LATEX			
Pose latex en 3 couches	174,64 m²	11,70 €	2.043,28 €
Latex	1	990,00 €	990,00 €
TOTAL HTVA			42.837,17 €
<i>TVA 21 %</i>			<i>8.995,81 €</i>
TOTAL TVAC			51.832,98 €
Description du projet et estimation budgétaire remise dans le cadre de l'appel à projet "Génération rurales" 2010			
Administration communale d'Ouffet rue du Village 3 4590 Ouffet			

D'autres frais actuellement non éligibles par le développement rural seront à évaluer ultérieurement :

- payement du salaire du personnel
- budget de fonctionnement avec d'éventuelles recettes (participation financière des bénéficiaires)...

Répartition du financement

Frais d'investissement

Subsides « Générations Rurales » : 50.000 €

Commune

Frais de fonctionnement :

Commune

Des subsides (aménagement ou activités) pourront également être obtenus via le concept « Vieillir en restant actif » : Commune/ville/région, amie des aînés.

Programme de réalisation

Une phase pour la construction

Etat du dossier

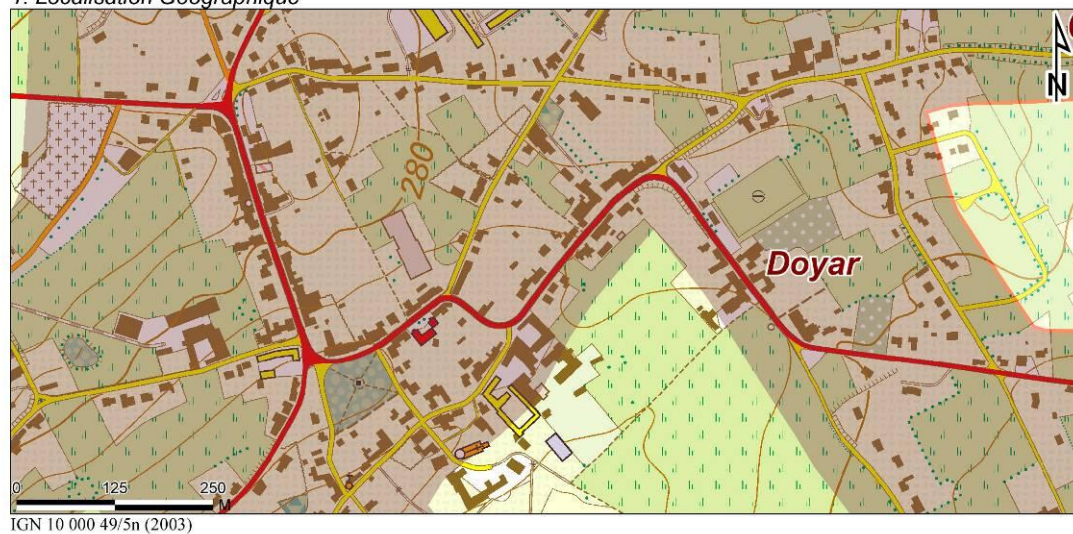
- Ce projet a fait l'objet au sein de la Commune d'une réflexion approfondie (visite de la Maison communautaire de Couthuin par des représentants de la Commission consultative des aînés...).
- Un projet a été rentré dans le cadre de l'appel à projets « Générations Rurales » en septembre 2010. Le projet a été retenu en 2012 ; la Commune a reçu une promesse de subsides de 50.000 €

Programme dans le temps

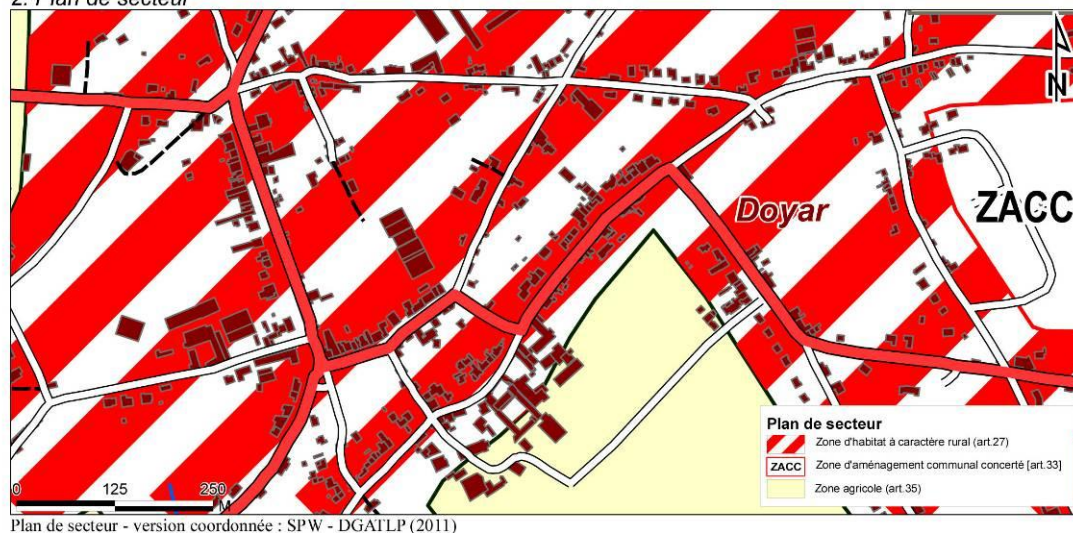
Dans les 6 ans

Annexes

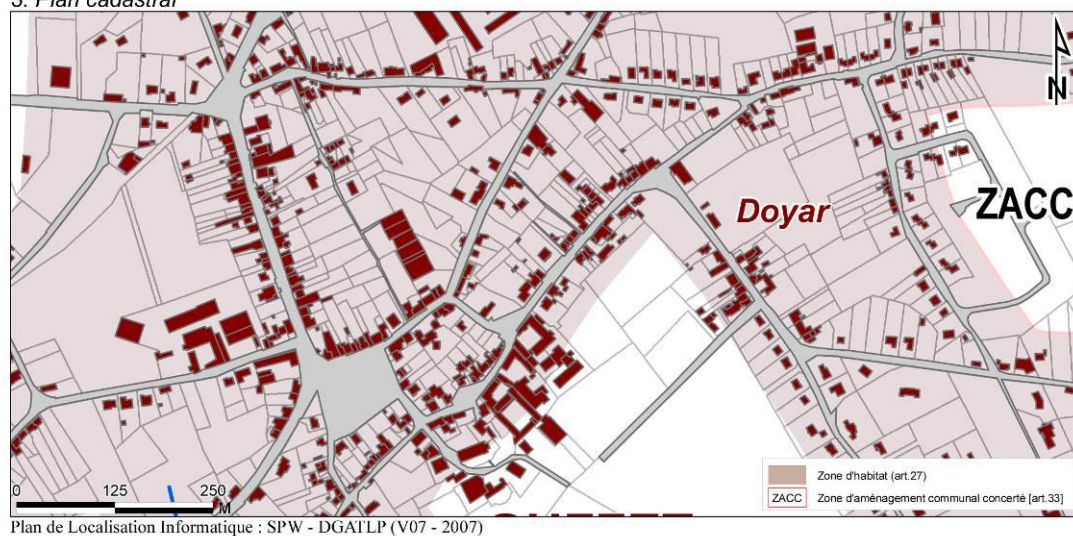
1. Localisation Géographique



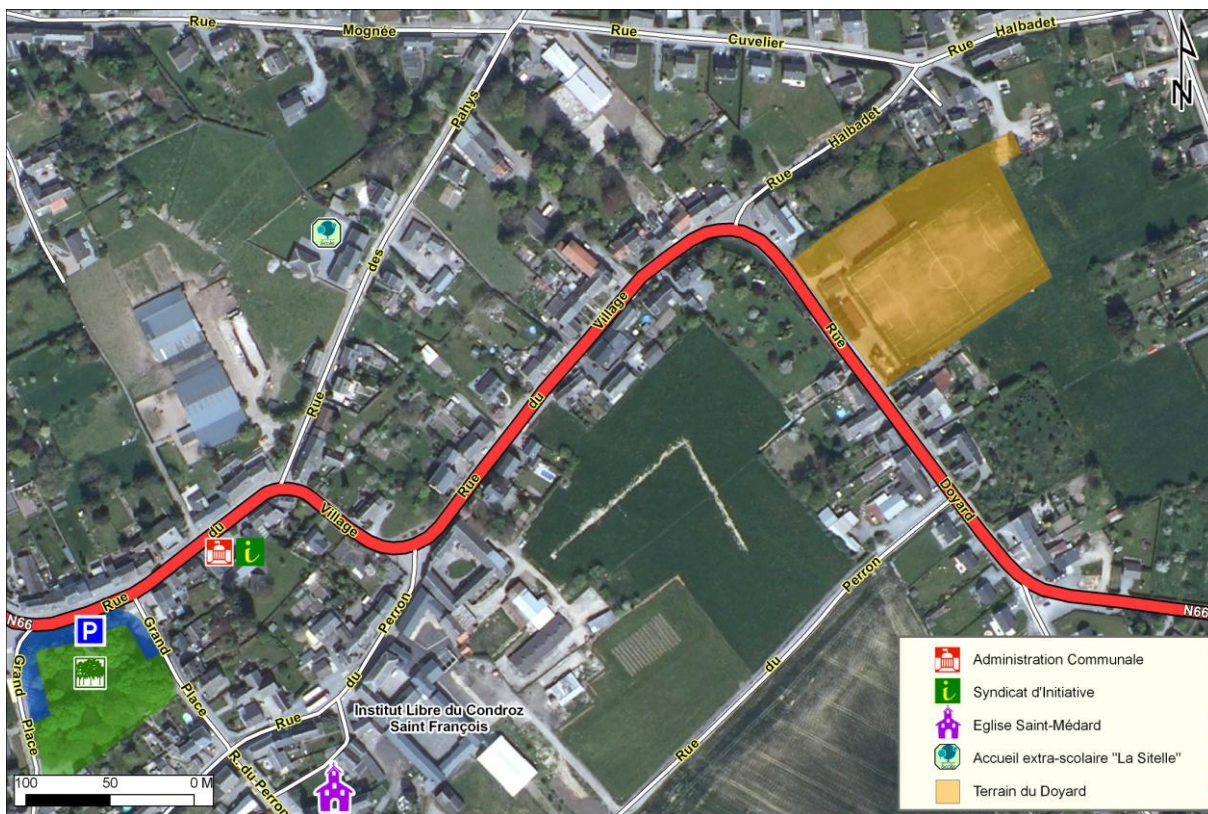
2. Plan de secteur



3. Plan cadastral



4. Plan de situation



5. Photos de la situation actuelle



Vues depuis la rue des Pahys

Fiche n° 2.3

OUFFET

Aménagement de la Place d'Ouffet afin de la rendre plus conviviale et d'en faire un premier point d'accroche touristique

Le projet consiste à réaliser différents aménagements ponctuels sur la place d'Ouffet, en tenant compte des besoins en espace liés à la Fête foraine, la Fête Médiévale, la brocante du Télé-Service Condroz et du Village des crèches, et en préservant les arbres :

- aménagement éventuel d'une fontaine, ou d'un étang (en lien avec l'histoire de la place qui était un étang il y a de nombreuses années) (derrière la cabine de téléphone) ;
- aménagement d'une aire de repos avec bancs et tables, près de cette fontaine éventuellement ou à l'avant de la Place ;
- installation d'un éclairage « basse consommation » ;
- placement d'un panneau d'informations touristiques renseignant les principales curiosités à découvrir dans la Commune et invitant les promeneurs à se rendre vers la Tour de Justice toute proche pour de plus amples informations (cf. fiche n° 1.1) ;
- plantations de petite taille dans le fond de la Place, fleurissement de la Place, dans l'optique de favoriser la biodiversité ;
- aménagement éventuel d'un sentier.

Il sera également important de réfléchir au stationnement (emplacement spécifique pour les vendeurs ambulants...).

Un lien agréable (bacs de fleurs...) et sécurisé (garde-corps le long des trottoirs...) est à créer entre la Place et la Tour, afin d'inciter les promeneurs et touristes à découvrir la Tour et le patrimoine bâti de qualité alentour.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche- projet 1.1. « Tour de Justice ». Le projet est également à mettre en lien avec le projet de rond point rue Sauvenière.

Origine de la demande

- La CLDR
- La consultation citoyenne
- Commune

Justification du projet

Anciennement appelée "Place de l'étang", la Grand Place était en grande partie occupée par un étang et constituait le cœur du village. L'étang a été comblé et un monument a été érigé au centre de la place en hommage aux morts pour la patrie.

Aujourd'hui la Grand Place reste un lieu de passage important, un point de départ de promenades, un lieu de stationnement pour les personnes qui se rendent dans les commerces ou à l'école... Et plusieurs manifestations s'y déroulent tout au long de l'année.

La revalorisation de ce lieu le rendra plus convivial et incitera davantage les habitants et touristes à le fréquenter; les rencontres seront donc favorisées.

Le centre d'Ouffet compte un certain nombre de commerces, principalement rue Sauvenière. Cependant, l'implantation de deux grandes surfaces aux extrémités de la Commune et la fermeture de la grande surface rue de la Sauvenière ont entraîné une diminution de la fréquentation de cette rue commerçante. Ce projet, en intégrant également une réflexion relative à la mobilité et au stationnement, renforcera l'attractivité du centre.

Le projet valorisera également la Commune d'un point de vue touristique. A partir de ce lieu central qu'est la Place, les touristes, via un panneau d'informations, et un cheminement fleuri et sécurisé, seront incités à découvrir la Tour de Justice et les autres atouts touristiques de la Commune.

Ce projet renforcera le sentiment d'appartenance au village et à la Commune. Il est également attendu que l'ensemble des aménagements d'Ouffet stimule une dynamique communale de mise en réseau des acteurs locaux.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ce projet favorise la biodiversité. Au niveau *économique*, ce projet favorise le tourisme et renforce l'attractivité du centre et de ses commerces. Au niveau *social*, ce projet renforce les liens interpersonnels.

Localisation

Grand'Place

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Tâches à réaliser

- Détermination précise des aménagements à prévoir
- Réalisation des plans en concertation avec la population
- Elaboration du panneau d'information touristique en collaboration avec les acteurs locaux
- Réalisation des travaux
- Entretien des aménagements
- Evaluation

Objectifs visés

1.1	Préserver et valoriser la qualité du bâti et du patrimoine naturel
1.2	Favoriser la biodiversité
2.1	Soutenir les commerces de proximité

2.2	Développer le tourisme rural
3.1	Développer les infrastructures de rencontres
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles
5.2	Améliorer le maillage de voies lentes entre villages et à l'intérieur des villages

Indicateurs

- Fréquentation de la Place par les citoyens et les touristes
- Nombre d'activité s'y déroulant

Création d'emplois envisagée

Sans objet

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Développement rural, Commune, Commissariat Général au Tourisme (pour les panneaux), Crédits d'Impulsion...

Programme de réalisation

Une phase

Etat du dossier

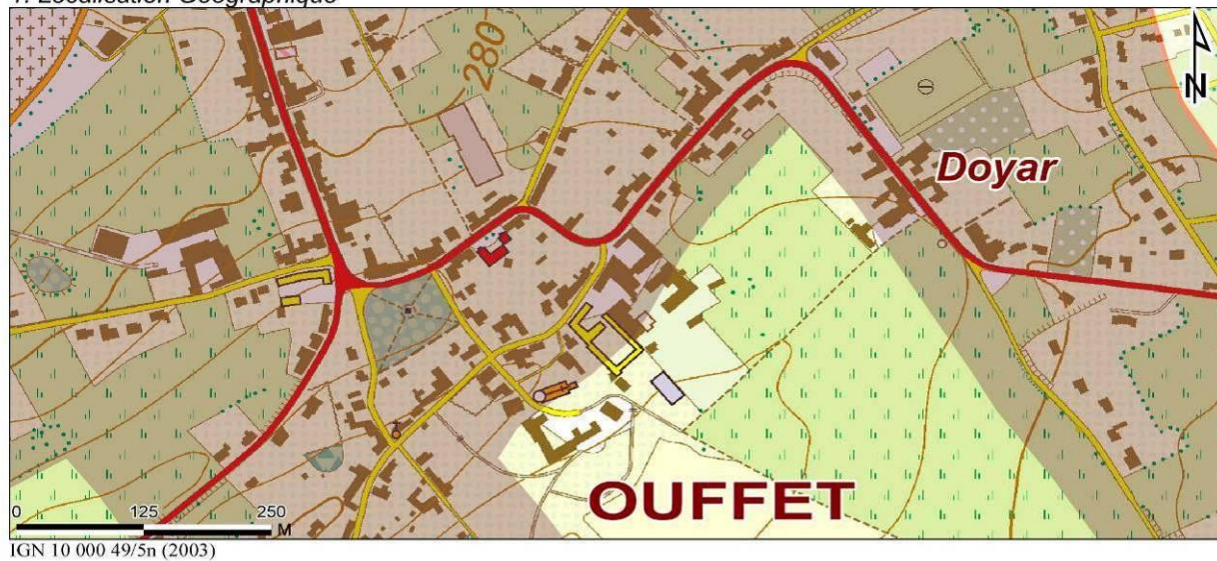
- Concernant la réfection des sentiers, un projet avait été introduit en 2010 et 2011 dans le cadre des crédits d'impulsion mais le dossier n'a pas été retenu. Il a été réintroduit en 2012.
- Concernant l'aménagement du carrefour au bas de la rue Sauvenière, le marché a été attribué. Les travaux doivent commencer au printemps 2012.

Programmation dans le temps

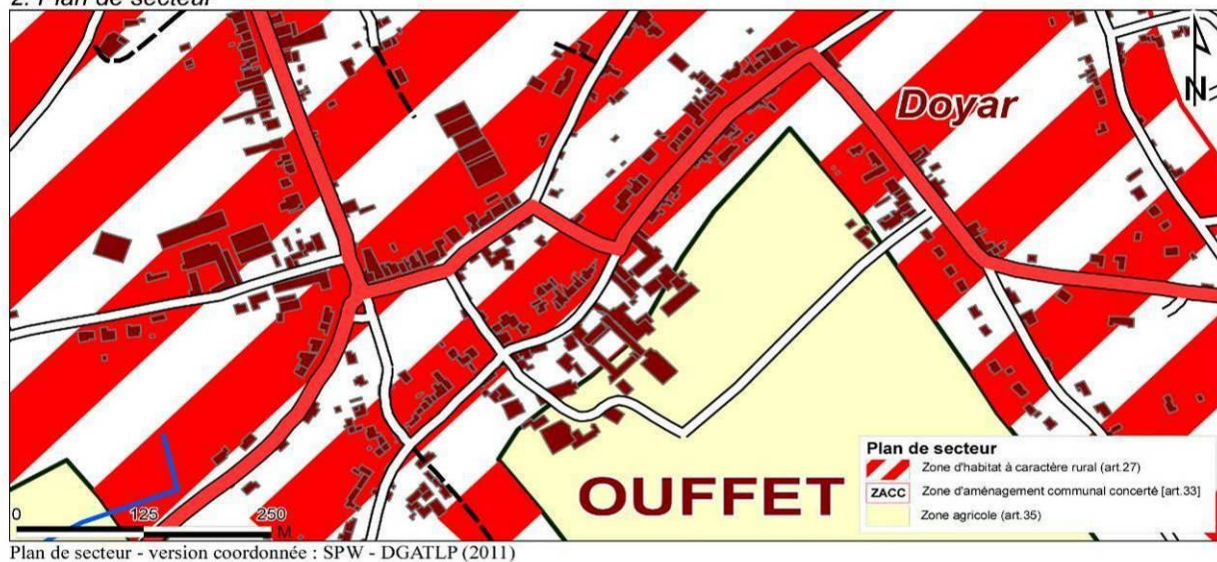
En une phase

Annexes

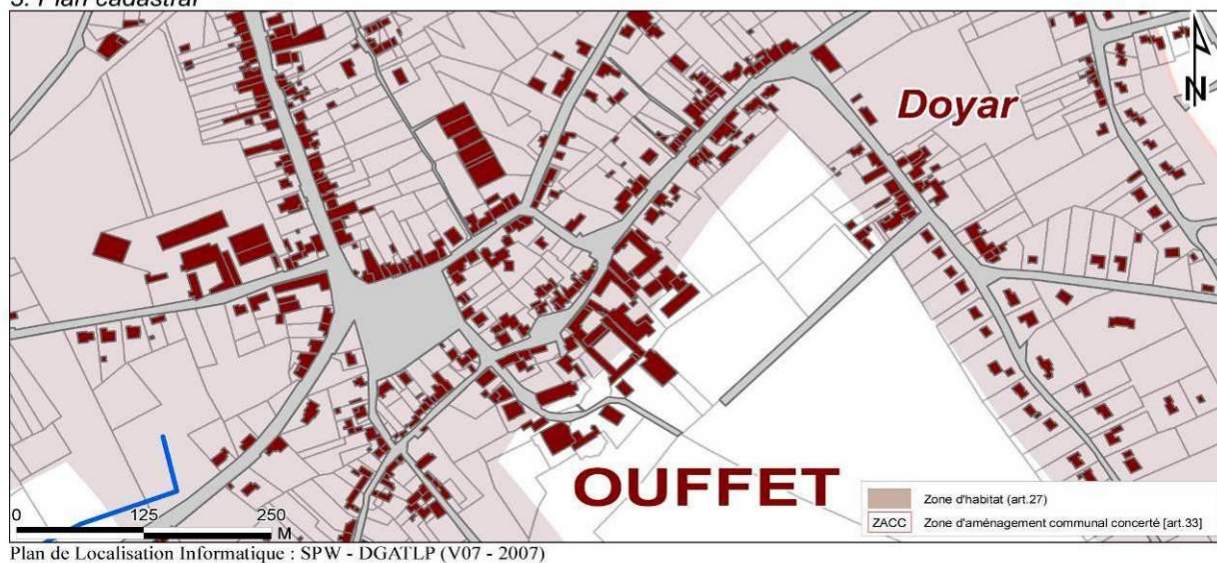
1. Localisation Géographique



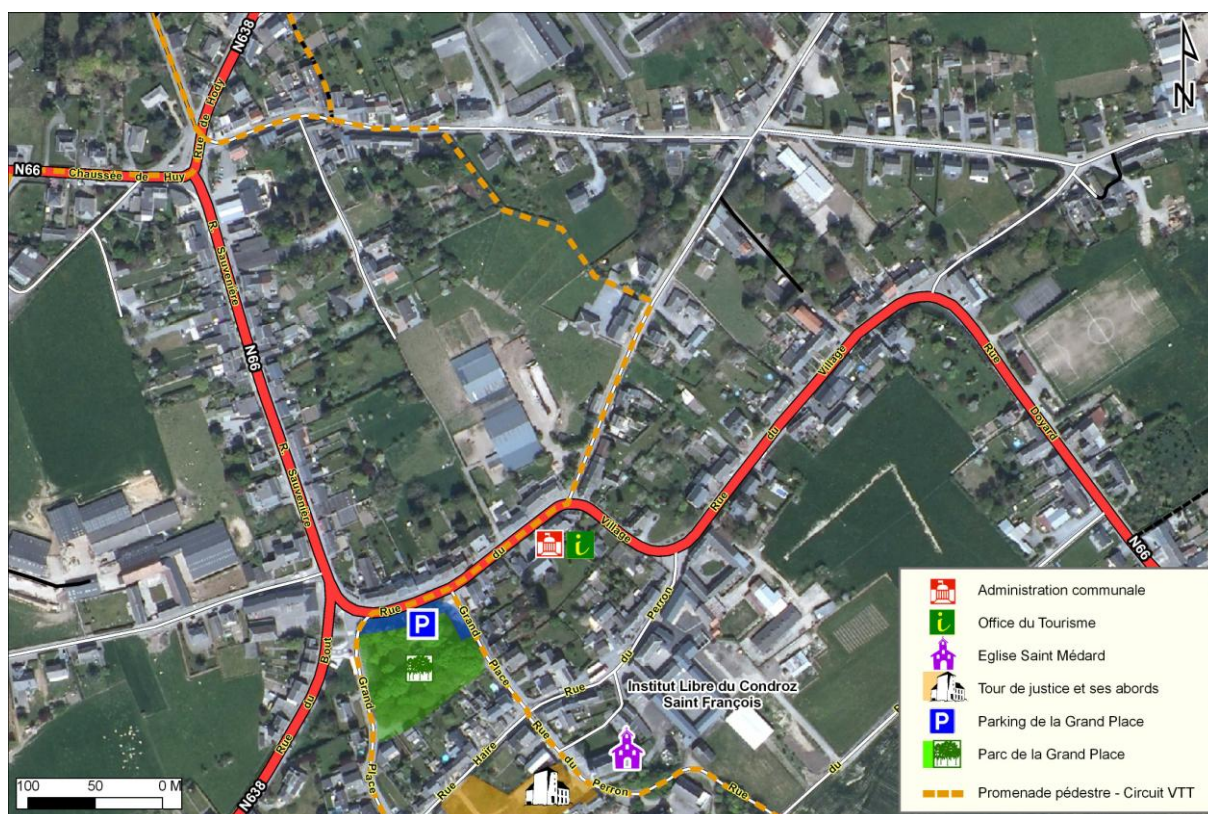
2. Plan de secteur



3. Plan cadastral



4. Plan de situation



5. Photos de la situation actuelle



Fiche n°2.4

OUFFET

Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village

Description du projet

Le projet consiste à réaffecter le terrain du Doyard (environ 1,5 ha), terrain de football appelé à disparaître puisque l'activité est en train de se centraliser à Warzée, en y aménageant une aire de divertissements et de rencontres, ainsi que des logements dont trois logements sociaux (plan d'ancrage communal 2012-2013).

Cette aire comprendra différents aménagements :

- sentiers ;
- plaine de jeux ;
- parcours vitae et/ou terrain de tennis et/ou mini-golf ;
- fontaine.

Les espaces seront aménagés de manière à favoriser la biodiversité et les espaces situés en bord de route seront sécurisés.

Le projet concerne également des aménagements afin de favoriser la mobilité douce entre le terrain du Doyard et deux pôles importants d'activités du village : le centre d'Ouffet et La Sittelle :

- sécurisation d'une partie des trottoirs rue du Doyard et aménagement d'un passage pour piétons afin de permettre un accès sécurisé au chemin El Prèye (récemment remis en état) ;
- sécurisation de la partie de trottoir de la rue du Doyard et de la rue du Village menant au sentier accédant à la Sittelle.

Ce projet est également à mettre en lien avec la fiche 2.2 « Maison communautaire », la fiche 2.3 « Place d'Ouffet » et la fiche 1.1 relative à l'aménagement de la Tour de Justice.

Dans un second temps, il sera intéressant de mener une réflexion concernant la destination du terrain situé actuellement en zone agricole, en face du terrain du Doyard, de l'autre côté de la rue du Doyard, dans le but d'une densification de l'habitat.

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne
- CLDR

Justification du projet

Ce terrain se situe entre le centre du village et le nouveau lotissement au Tige Pirette, légèrement excentré, où sont prévus, à terme, environ 80 logements. Vu sa situation centrale

par rapport aux différents noyaux d'habitat du village (l'ancien et le nouveau, rue Tige Pirette), l'aménagement du terrain permettra notamment aux futurs habitants de ce lotissement de disposer d'un grand espace vert, utile vu les dimensions relativement réduites des parcelles du lotissement, et d'un lieu de rencontres ; cet espace sera également un lieu de rencontres pour les occupants des logements situés sur le terrain du Doyard, et également pour l'ensemble de la population communale.

Le fait d'aménager un espace vert situé en zone à bâtir permettra également de conserver un « poumon vert » au sein du village.

Cet espace servira également de lien entre le futur lotissement rue Tige Pirette et le centre du village. Les aménagements de mobilité faciliteront les déplacements depuis le terrain du Doyard et le lotissement rue Tige Pirette vers :

- l'accueil extra-scolaire (La Sittelle) et la Maison communautaire (fiche n°2.2);
- le centre d'Ouffet (église, grand place, Tour de Justice...) : accès plus facile aux commerces, services (La Poste, CPAS, Administration communale...), écoles, bibliothèque, activités culturelles...

Une réflexion est à entamer sur la manière de faire vivre ce lieu (activités associatives, culturelles, touristiques...)

Ce projet vise à renforcer le sentiment d'appartenance au village et à la Commune. Il est également attendu que l'ensemble des aménagements prévus à OUFFET stimule la dynamique communale, la mise en réseau des acteurs locaux.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ce projet favorise la mobilité douce. Il permet également de conserver un « poumon vert » au centre du village et favorise la biodiversité. *Au niveau économique*, ces aménagements améliorent l'accessibilité aux commerces et aux services du centre d'Ouffet. *Au niveau social*, ces aménagements renforcent la convivialité.

Localisation

Rue du Doyard

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat

Statut de propriété

Propriété communale

Tâches à réaliser

- Détermination précise des aménagements à prévoir
- Réalisation des plans en concertation avec la population
- Réalisation des travaux
- Entretien des aménagements
- Evaluation

Objectifs visés

1.1	Préserver et valoriser la qualité du bâti et du patrimoine naturel
1.2	Favoriser la biodiversité
2.1	Soutenir les commerces de proximité
3.1	Développer les infrastructures de rencontres
3.3	Favoriser les pratiques sportives
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles
4.2	Dynamiser la création de tous types de logements adaptés aux besoins
5.1	Sécuriser la Commune par les moyens adéquats
5.2	Améliorer le maillage des voies lentes entre villages et à l'intérieur des villages

Indicateurs

- Fréquentation de l'aire de divertissement et de rencontres
- Satisfaction des utilisateurs (enquête)
- Part de plantes indigènes
- Nombre de logements construits

Création d'emploi(s) envisagée

Sans objet à ce stade

Estimation globale du coût

A. Abords		€ 1.145.250,00
21800m²		ratio au m² € 52,53
1.	Travaux préparatoires et terrassements	€ 50.000,00
2.	Revêtements (coût moyen y compris bordures, fondations, égouttage, revêtement)	€ 520.000,00
3.	Equipements	€ 265.000,00
4.	Engazonnement et plantations	€ 110.250,00
5.	Divers	€ 200.000,00
B. Etudes		€ 157.025,00
1.	Géomètre	€ 5.000,00
2.	Essais de sol	€ 1.500,00
3.	Architecte (8% du montant des constructions relatives aux abords)	€ 12.000,00
4.	Ingénieur stabilité (1,5% du montant des constructions relatives aux abords)	€ 2.250,00
5.	Ingénieur techniques spéciales & PEB bâtiments (2,5% du montant des constructions relatives aux abords)	€ 3.750,00
6.	Architecte paysagiste (10% du montant des abords)	€ 114.525,00
7.	Signalétique	€ 10.000,00
8.	Coordination sécurité santé	€ 8.000,00
BUDGET TOTAL hors TVA, imprévus et révisions		€ 1.302.275,00

	Imprévus et révisions 10%	€ 130.227,50
	TVA 21%	€ 300.825,53
BUDGET TOTAL TTC		€ 1.733.328,03
	Bâtiments neufs (27 logements) Surfaces brutes habitables à construire de l'ordre de 2750m ² budget travaux indicatif non compris : 2750 x 1250,00€/m ² = 3.437.500,00€ HTVA	hors budget

31 octobre 2011

LRArchitectes sprl

Serge Landtmeters/Pascal Rahier/Ingénieurs architectes

Atelier Paysage

Etienne Cellier/Architecte paysagiste

Répartition du financement

Développement rural, Espaces verts...

Commune

Parcours vitae : Infrasports

Programme de réalisation

Une phase

Etat du dossier

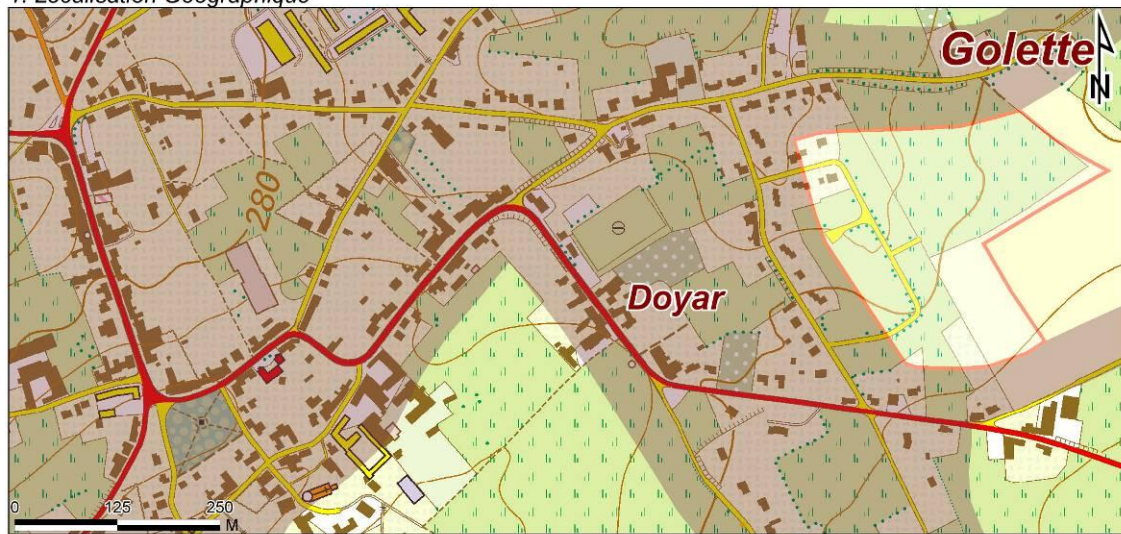
Le plan d'ancrage communal logement 2012-2013 prévoit la création de trois logements sociaux sur le terrain du Doyard.

Programme dans le temps

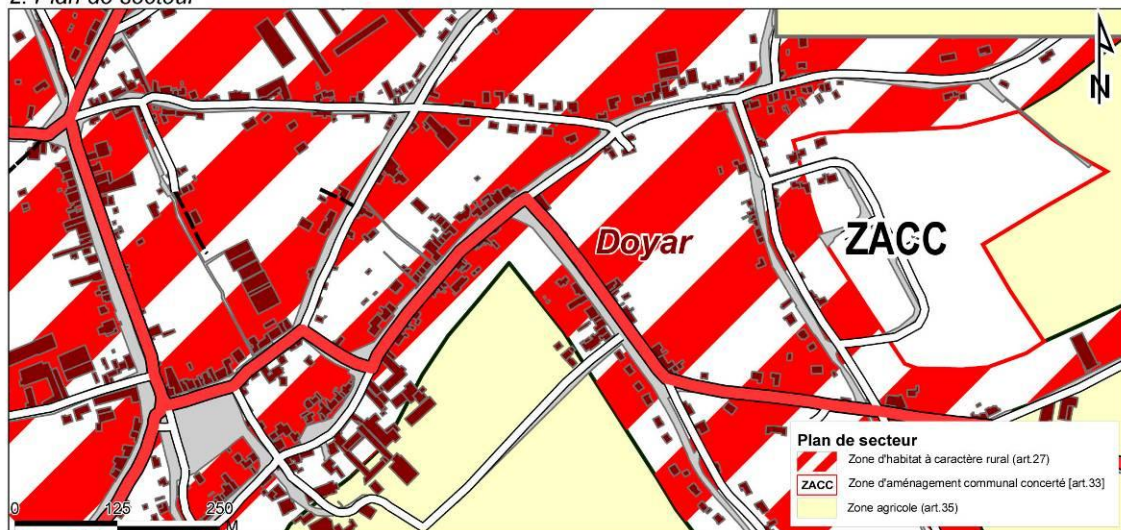
Dans les 6 ans

Annexes

1. Localisation Géographique

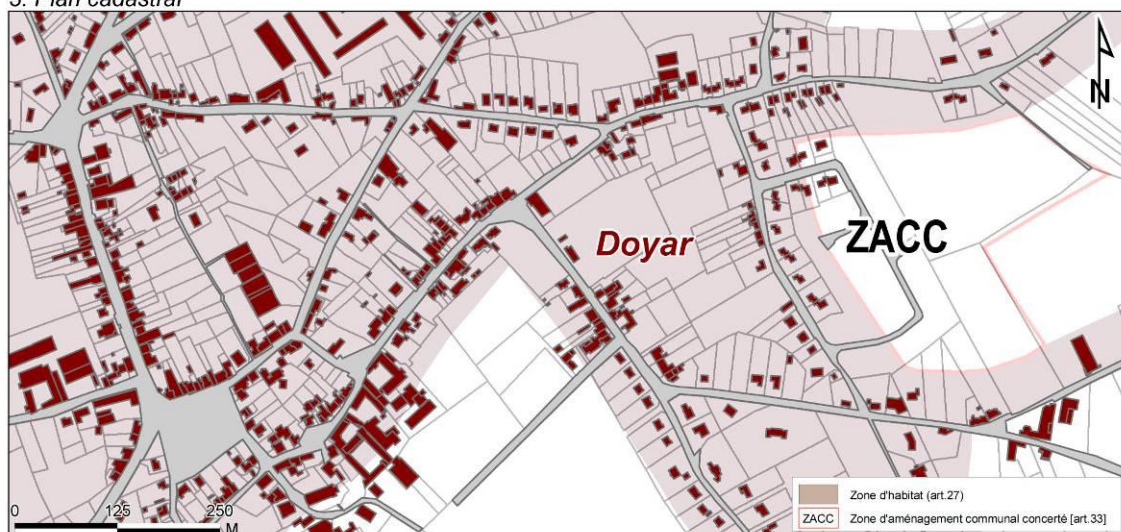


2. Plan de secteur



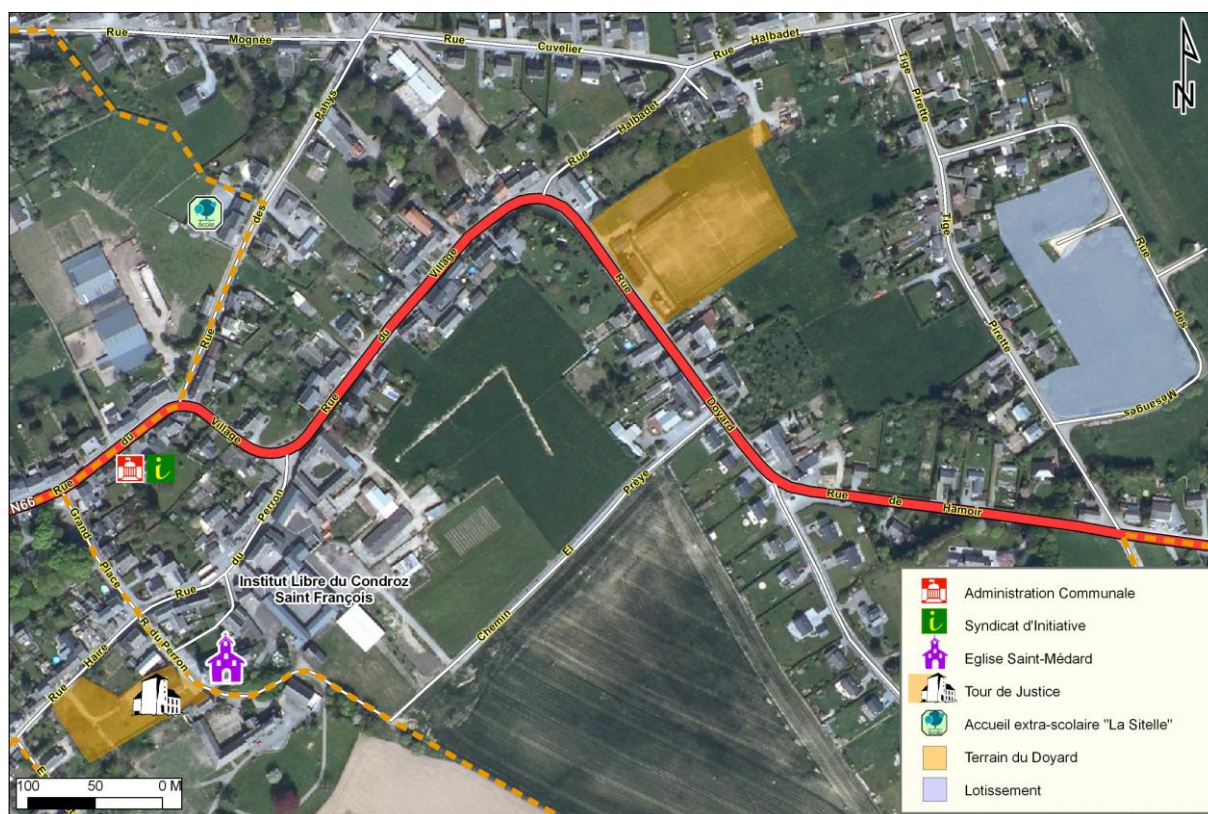
Plan de secteur - version coordonnée : SPW - DGATLP (2011)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique : SPW - DGATLP (V07 - 2007)

4. Plan de situation



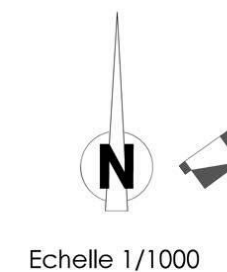
5. Photos de la situation actuelle



Vues du terrain de football



Vues depuis la rue du Doyard



Description du projet

Le projet consiste à entretenir et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel, tant public que privé (quand cela est possible), à travers divers projets :

1. réactualisation de l'inventaire relatif au patrimoine, cartographie du patrimoine architectural de qualité et restauration des éléments en mauvais état (cimetières et tombes, murets, fontaines...);
2. création d'une promenade « Patrimoine », reliant les éléments clés du patrimoine de la Commune ;
3. poursuite éventuelle de la rédaction de « feuillets » relatifs aux 6 promenades existantes sur la Commune, reprenant des informations et des anecdotes sur les lieux traversés, à diffuser également sur le site Internet communal ;
4. information plus large sur le patrimoine, notamment en installant des panneaux didactiques devant les éléments les plus intéressants du patrimoine ;
- 6.
5. classement éventuel de certains éléments du patrimoine (en commençant par une information sur les avantages et contraintes) ;
- 7.
6. préservation et valorisation du centre d'Ellemelle: classement du centre comme ensemble architectural, mise en valeur de fontaines en collaboration avec le Contrat de Rivière Ourthe, restauration de certains bâtiments ou murets...

Ces différentes actions sont à réaliser en collaboration avec la population. Ce projet veillera également à favoriser les relations intergénérationnelles.

Cette fiche est à mettre en lien avec les fiches 3.7 « Acquisition de bâtiments intéressants à préserver », 1.1 « Création d'un pôle culturel et touristique sur le site de la Tour de Justice », 1.6 « Communication » et 1.4 « Chemins ».

Origine de la demande

- Consultation de la population
- CLDR
- Commune

Justification du projet

La Commune dispose d'un patrimoine intéressant. Ce patrimoine mériterait d'être davantage mis en valeur car il agrmente le cadre de vie, sert de repères à la population et contribue au sentiment d'appartenance.

En outre, le patrimoine constitue un atout non négligeable pour le développement d'un tourisme rural. L'information à ce sujet est à renforcer, ce que prévoit la fiche 1.6 « Information et Communication ».

Le centre d'Ellemelle est déjà en périmètre d'intérêt culturel, paysager et esthétique. Mais c'est indicatif et non-contraignant. Ce centre mérite d'être valorisé davantage.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *économique*, ce projet favorise le développement d'un tourisme rural. Au niveau *social*, ce projet renforce le sentiment d'appartenance des Ouffetois. Au niveau *environnemental*, ce projet de valorisation du patrimoine naturel permettra d'en prendre davantage soin.

Localisation

Entité

Statut au plan de secteur

A déterminer en fonction de la localisation

Statut de propriété

A déterminer en fonction de la localisation

Tâches à réaliser

- Création d'un Groupe de Travail « patrimoine » qui pourra poursuivre la réflexion et mettre en œuvre les actions
- Evaluation

Objectifs visés

1.1	Préserver et valoriser la qualité du bâti et du patrimoine naturel
2.2	Développer le tourisme rural
3.2	Favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative
3.4	Favoriser l'épanouissement intellectuel de tous (bibliothèque, formations, activités culturelles, accès multimédia...)
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles

Indicateurs

- Nombre d'éléments patrimoniaux restaurés
- Nombre de feuillets relatifs aux promenades existantes
- Nombre de panneaux didactiques installés devant les éléments patrimoniaux intéressants
- Nombre d'actions réalisées afin de valoriser et préserver le centre d'Ellemelle
- Nombre de personnes fréquentant les promenades

Création d'emploi(s) envisagée

Sans objet

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Sources de financement potentielles :

- SPW - DGO Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO4) – Département du Patrimoine - Direction de la Restauration - Petit Patrimoine Populaire Wallon ;
- Qualité Village Wallonie (« Fonds du Patrimoine ») ;
- Commune ;
- Développement rural (si l'élément patrimonial s'intègre dans un projet global),
- Commissariat Général au Tourisme ;
- Etc.

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Actuellement sur les 6 promenades de la Commune, une seule figure sur un carnet reprenant des informations et des anecdotes sur les lieux traversés. La CLDR a proposé de créer un Groupe de Travail (GT) pour rédiger les feuillets relatifs aux 5 autres promenades. Ce GT n'a pas encore été mis en place.

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

Annexes

Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité**Description du projet**

Le projet consiste à favoriser la biodiversité en développant le maillage écologique, les actions et projets se basant sur une réflexion globale de conservation du patrimoine naturel menée avec un maximum d'acteurs, communaux et autres.

Le maillage écologique vise à relier entre eux des espaces verts par toutes les voies possibles (jardins, murs, talus...) quelque peu aménagés à cet effet, afin de préserver et développer la biodiversité de la faune et de la flore.

Différentes actions sont à programmer :

- information et sensibilisation des personnes concernées, c'est-à-dire tous les habitants et acteurs locaux, par des conférences, brochures, site Internet communal...
Ces actions portent sur les mesures agri-environnementales (MAE) et sur d'autres initiatives que peuvent prendre les agriculteurs (buttes semées de hautes herbes pérennes non fauchées, arbres en champ...) et/ou les particuliers (création de fontaines naturelles et de mares, aménagement de prairies fleuries et de pré-vergers, élevage d'animaux de race locale menacée, gestion différenciée, construction, entretien ou restauration de murs en pierres sèches... ;
- mise en œuvre de différents outils de la Région wallonne auxquels les communes peuvent souscrire : fauchage tardif, Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)... ;
- organisation de promenades sur le thème des plantes sauvages et médicinales ;
- mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts communaux ;
- création d'un service communal de l'environnement ;
- réhabilitation du réseau de haies et des boisements linéaires ;
- plantation d'arbres, arbustes et haies d'espèces indigènes (information, incitants financiers...).
- intégration de préoccupations relatives à la biodiversité dans les projets de lotissements (définition de règles...).

Les actions entamées dans le cadre du Contrat de Rivière sont à poursuivre :

- lutte contre les plantes invasives (publication d'articles dans le bulletin communal, diffusion du dépliant de sensibilisation de la Région wallonne...),
- pratique de la gestion différenciée des espaces verts au niveau communal et sensibilisation des particuliers à ce type de gestion pour l'entretien de leurs jardins,
- ...

Ce projet est à mettre en lien avec les différents aménagements d'espaces publics.

Origine de la demande

- Consultation citoyenne
- CLDR
- Commune

Justification du projet

La commune d'Ouffet recense notamment quatre sites identifiés comme intéressants à préserver et repris en Natura 2000. Par ailleurs, on constate une diminution du nombre d'éléments du maillage écologique dans l'entité (arrachage de haies...). Il importe donc de veiller à renforcer ce maillage afin de réhabiliter le réseau de haies et les boisements linéaires. En effet, les massifs boisés existants, souvent de petites tailles, doivent être reliés entre eux pour créer la connectivité (maillage) nécessaire au déplacement de bon nombre d'espèces (oiseaux et chauves-souris entre autres..) et fournir ainsi un habitat plus propice à leur développement. Or, le territoire communal, à part quelques haies isolées, en est fort dépourvu. Il paraît dès lors utile de sensibiliser les différents acteurs de la vie communale et de mener diverses actions afin de renforcer le maillage écologique et de favoriser la biodiversité.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ce projet favorise la biodiversité. Au niveau *social*, ce projet peut développer le lien social via l'implication des citoyens dans certaines actions.

Localisation

Sans objet

Statut au plan de secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

Tâches à réaliser

Cf. listes d'actions

Objectifs visés

1.1	Préserver et valoriser la qualité du bâti et du patrimoine naturel
1.2	Favoriser la biodiversité
1.3	Améliorer la gestion environnementale
3.2	Favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative

Indicateurs

- Nombre d'actions d'information et de sensibilisation
- Nombre d'espèces indigènes

Création d'emploi(s) envisagée

Un emploi pourrait être créé lors de la mise en place du service environnement.

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

La Commune d'Ouffet adhère au Contrat de Rivière Ourthe depuis 2010. Deux ouvriers Wallon'net ont été engagés (en janvier 2011) pour 2 ans, par l'asbl Contrat de Rivière Ourthe. Ces deux ouvriers sont chargés de missions ciblées autour de l'Ourthe et de ses affluents. Il est prévu qu'ils travaillent environ une semaine par an sur la commune d'Ouffet, à la lutte contre les plantes invasives et au nettoyage des petits ruisseaux.

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population

Description du projet

Le projet consiste à :

1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux notamment par la *réalisation d'audit énergétique*²⁴² afin de procéder à leur rénovation énergétique et écologique (isolation thermique (chanvre, paille...), réseau de chaleur, chauffage, éclairage, ventilation...):
 - Administration communale ;
 - Le bâtiment des Pahys (Sitelte, logement de transit...) ;
 - Ecole communale.

Une comptabilité énergétique²⁴³ ou une étude de pré-faisabilité²⁴⁴ pourra en outre s'avérer pertinente.

2. Mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables: solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien, pompe à chaleur, géothermie, hydraulique, biométhanisation, biocarburants... Le développement de cultures énergétiques comme le chanvre ou le miscanthus est à encourager. Il est souhaitable que ces initiatives intègrent une dimension citoyenne.
3. Sensibiliser la population à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) et aux énergies renouvelables, en utilisant différentes méthodes et différents outils :
 - collaboration avec les guides énergie de la Commune (jeu énergie...),
 - information de la population sur l'isolation (primes...), réalisation de campagnes d'informations dans le Bulletin communal, via des réunions....
 - rappel régulier des missions et coordonnées des guichets de l'énergie (www.energie.wallonie.be),
 - organisation de visites chez des particuliers qui témoigneraient de leur expérience en la matière...

²⁴² Un audit énergétique permet de relever les consommations énergétiques d'un bâtiment et d'envisager les possibilités d'améliorer de ce point de vue sa performance.

²⁴³ Une comptabilité énergétique met en place un suivi actif et précis des consommations pour chaque unité technique d'exploitation, par service ou par usage d'un bâtiment public. Elle permet ainsi :

- de constituer un outil de décision pour la gestion énergétique;
- d'établir des ratios de consommation;
- de contrôler les dérives et dérapages de consommation.

²⁴⁴ Une étude de pré-faisabilité évalue l'intérêt économique, technique et énergétique d'une technologie particulière à installer dans le bâtiment en lieu et place d'un équipement plus classique (ex: cogénération, chaufferie au bois...).

Source : <http://energie.wallonie.be>

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche-projet n° 3.1 « Construction d'une infrastructure de biométhanisation permettant la production d'énergie verte ». Le point 3 est à mettre en relation avec la fiche 1.6 relative à la communication.

Origine de la demande

- Consultation citoyenne
- CLDR
- Commune

Justification du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique wallonne mais aussi nationale et internationale.

Les mesures d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE), visant à consommer moins d'énergie en conservant le même confort,

- génèrent des gains financiers plus rapidement que la mise en place de technologies nouvelles,
- permettent la réduction des émissions de CO₂,
- complètent la mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables.

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise. L'utilisation des énergies renouvelables n'aurait aucun sens si elle n'était pas utilisée de manière rationnelle.

Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en diversifiant les sources énergétiques réduisant ainsi la dépendance aux ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon) comme préconisé au niveau régional, national et international.

Ce projet permet en outre de valoriser des ressources locales (co-produits agricoles, site venteux, soleil...) et d'éviter ainsi d'importer des combustibles.

La sensibilisation de la population va de paire avec les actions mises en œuvre par les autorités communales, actions qui en tant que telles sont notamment des moyens de sensibiliser.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ce projet réduit la consommation énergétique et fait appel aux énergies renouvelables.

Localisation

A déterminer

Statut au plan de secteur

A déterminer

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

- Mettre en place une comptabilité énergétique des bâtiments communaux
- Rentrer les dossiers de demandes de subsides
- Mener une politique active d'utilisation des sources d'énergies renouvelables pour chaque bâtiment construit ou rénové
- Sensibiliser la population à l'URE et aux énergies renouvelables
- Evaluation

Objectifs visés

1.3	Améliorer la gestion environnementale
2.3	Promouvoir la production locale et l'artisanat
3.5	Améliorer la communication et l'information

Indicateurs

- Consommation énergétique des bâtiments communaux
- Proportion d'énergies consommées provenant d'énergies renouvelables
- Nombre d'actions réalisées afin de sensibiliser la population à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) et aux énergies renouvelables

Création d'emploi(s) envisagée

Un dossier d'engagement d'un « EcoPasseur » a été introduit fin février auprès du SPW avec les communes de Hamoir et Ferrières également en ODR.

Estimation globale du coût

Audit : 2000 € TVAC par bâtiment (montant à adapter en fonction de la taille du bâtiment)
Rénovation énergétique : à déterminer en fonction de l'audit

Répartition du financement²⁴⁵

Audit

UREBA : 50% (25% si l'audit bénéficie d'autres subsides)
Commune : 50%

Rénovation énergétique des bâtiments publics

UREBA : 30% (15% si cumul avec autres subsides)
Commune : 70%

Comptabilité énergétique

UREBA : 50% (25% si le projet bénéficie d'autres subsides)
Commune : 50%

²⁴⁵ Source : <http://energie.wallonie.be>

Etude de pré-faisabilité

UREBA : 50% (25% si le projet bénéficie d'autres subsides)

Commune : 50%

Programme de réalisation

- Pour chaque bâtiment :
 - 1°) Audit et/ou comptabilité énergétique et/ou étude de pré-faisabilité
 - 2°) Rénovation énergétique/énergies renouvelables
 - 3°) Sensibilisation de la population

Etat du dossier

Le dossier UREBA 2009 comportait 3 volets :

- partie « éclairage bibliothèque » réalisée en juin 2009
- bâtiment du Perron (gros œuvre et toiture)
- grenier de l'administration communale

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations**Description du projet**

Ce projet vise à aménager une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une gare TEC multimodale.

Le lieu de la gare TEC multimodale est encore à confirmer. Elle se situerait soit rue aux Oies à Ouffet, soit près de la gare TEC de Warzée (N66 Hamoir-Huy). Au vu du projet de parking de covoiturage de la Province de Liège à Ouffet, il semble que la localisation à Ouffet soit plus probable.

Ce projet s'inscrit dans un projet plus large qui permettrait de rejoindre la route du Condroz en transport en commun où un « Rapidobus » ferait la liaison Liège-Marche (N63). Ce projet est mené par le GAL du Pays des Condruses en collaboration avec le TEC.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche n°1.4 « Chemins ».

Origine de la demande

- Consultation citoyenne
- Communes
- GAL du Pays des Condruses
- CLDR

Justification du projet

Le GAL du Pays des Condruses réfléchit à une meilleure organisation de la mobilité de son territoire autour du rabattement vers les dorsales du territoire et les lignes de bus qui les empruntent (N698 Ohey-Huy, N641 Ocquier-Huy, N66 Hamoir-Huy, N636 Ciney-Liège, N63 Marche-Liège). Il envisage l'aménagement, sur ces dorsales, de « gares TEC multimodales (GTMM) » comprenant un petit parking d'environ 10 à 20 voitures, un parking vélos, des abris accessibles, conviviaux et accueillants.

Le projet de liaison pour les modes doux envisagé s'inscrit dans ce projet transcommunal. Il facilitera l'utilisation des transports en commun vers les grandes agglomérations. Il améliorera le maillage des voies lentes entre villages. Et il contribuera également au développement du tourisme rural.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ce projet favorise la mobilité douce et les transports en commun. Au niveau *économique*, ce projet contribue au développement d'un tourisme rural. Au niveau *social*, ce projet favorise les rencontres. Il incite également aux modes doux de déplacement, sources de bien-être.

Localisation

A préciser

Statut au plan de secteur

A préciser

Statut de propriété

A préciser

Tâches à réaliser

Détermination du lieu d'implantation de la gare TEC multimodale sur le territoire communal d'Ouffet

Aménagement d'une liaison sécurisée

Aménagement de la gare TEC multimodale

Evaluation

Objectifs visés

2.2	Développer le tourisme rural
3.3	Favoriser les pratiques sportives
5.1	Sécuriser la Commune par les moyens adéquats
5.2	Améliorer le maillage de voies lentes entre villages et à l'intérieur des villages
5.3	Elargir et coordonner les services de mobilité

Indicateurs

- Fréquentation de la liaison sécurisée
- Nombre d'utilisateurs des services du TEC

Création d'emploi(s) envisagée

Sans objet

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer : développement rural, SPW, FEADER, Province, Commune...

Programme de réalisation

A déterminer

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

Fiche n°2.9

OUFFET (entité communale)

Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance résultant d'un partenariat public-privé

Description du projet

Le projet consiste à créer une structure d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal, résultant d'un partenariat public-privé, la Commune mettant un local à la disposition de deux gardiennes ONE. Ce local devra être aux normes ONE.

La localisation est à déterminer. Dans l'optique où la crèche serait située près de La Sittelle et de la future Maison communautaire (fiche 2.2), des liens seront à envisager avec l'accueil extra-scolaire et la Maison communautaire. Cet emplacement serait idéal pour favoriser les échanges intergénérationnels. Cette fiche-projet est également à mettre en relation avec la fiche 3.2 « Ancienne Administration d'Ellemelle » et la fiche 3.7.

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne
- CLDR
- Gardiennes ONE

Justification du projet

A l'heure actuelle les demandes de garde d'enfants sont comblées dans la Commune via les gardiennes ONE mais, vu les projets de constructions dans la Commune, la population va s'agrandir et de nouveaux besoins dans ce domaine vont apparaître.

Vu les nombreux projets de construction dans la Commune (cf. fiches 2.4, 3.4, 3.5), il est apparu essentiel de réfléchir à l'opportunité de créer une structure d'accueil, centrée sur la petite enfance, pour les nouvelles familles qui viendront s'installer à Ouffet.

Le partenariat public-privé aurait notamment pour avantage de permettre des horaires d'ouverture plus larges, et donc plus adaptés aux besoins des parents.

Des relations intergénérationnelles pourront être développées via des liens avec l'accueil extra-scolaire et avec la Maison communautaire. Le choix éventuel de l'emplacement de la structure d'accueil près de la Sittelle faciliterait bien sûr grandement la mise en place de ces relations intergénérationnelles.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *économique*, ce projet, en répondant aux besoins en matière de garde d'enfants, facilite l'accès à l'emploi. Au niveau *social*, ce projet répond aux besoins en matière de garde

d'enfants et favorise les relations intergénérationnelles. Les locaux et les aménagements envisagés veilleront à respecter la *dimension environnementale*.

Localisation

A déterminer

Deux localisations ont été évoquées : dans le complexe de La Sittelle et à l'ancienne administration communale à Ellemelle

Statut de propriété

A déterminer

Statut au plan de secteur

A préciser en fonction de la localisation

Tâches à réaliser

- Déterminer le lieu
- Etablir un partenariat avec des gardiennes ONE
- Réaliser les aménagements en collaboration avec l'ONE
- Gérer et entretenir l'infrastructure
- Evaluer le projet

Objectifs visés

1.3	Améliorer la gestion environnementale
2.4	Favoriser l'implantation de nouvelles activités pourvoyeuses d'emplois
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles
4.1	Soutenir les services aux personnes

Indicateurs

- Nombre de places d'accueil créées
- Nombre d'enfants fréquentant l'établissement
- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'activités intergénérationnelles organisées par an

Création d'emplois envisagée

Oui

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Intention

Programmation dans le temps

Dans les 6 ans

LOT 3

INDEX DES FICHES-PROJETS DU LOT 3

N°	LIEU	TITRE	PAGE
3.1	OUFFET (entité communale)	Construction d'infrastructures de biométhanisation permettant la production d'énergie verte et création d'un réseau de chaleur	387
3.2	ELLEMELLE	Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine	391
3.3	WARZEE	Rénovation des locaux du Complexe sportif Tige de Pair	397
3.4	OUFFET (entité communale)	Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré	403
3.5	OUFFET	Construction et aménagement d'un local communautaire dans le lotissement en projet rue Tige Pirette à Ouffet (mise en œuvre de la ZACC)	407
3.6	TRANSCOMMUNAL	Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	413
3.7	OUFFET (entité communale)	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés, et de valoriser le patrimoine bâti	417

Description du projet

Le projet consiste à :

- implanter sur le territoire d'OUFFET une ou plusieurs structures permettant la biométhanisation;
- créer un réseau de chaleur pour chacune des infrastructures.

Une étude a été menée par le GAL du Pays des Condruses, en collaboration avec Walvert, concernant les potentialités de biométhanisation sur le territoire communal. Deux sites potentiels ont été répertoriés : le centre d'Ouffet et le parc artisanal.

Le (ou les) réseau(x) de chaleur permettront de relier différents bâtiments proches :

- des bâtiments communaux ;
- les deux écoles secondaires d'Ouffet;
- des surfaces commerciales
- des habitations privées ;
- des entreprises ;
- etc.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche-projet n°2.7 relative à la mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables.

Origine de la demande

- Consultation citoyenne
- Agriculteurs
- CLDR
- Commune

Justification du projet

A OUFFET, 41 exploitations sont encore en activité. Selon l'étude commandée par le GAL, deux exploitations dans la Commune ont un potentiel intéressant pour la biométhanisation.

La production d'énergies vertes (chaleur et électricité) par l'intermédiaire du biogaz produit est bénéfique au niveau environnemental et valorise certaines matières organiques comme le lisier. Le digestat issu du processus de biométhanisation devient inodore et contient de l'azote sous forme minérale. Son épandage sur les terrains agricoles donne peu ou pas de nuisances olfactives. En outre, il est bon pour le bétail, est mieux incorporé au sol et permet de remettre les prés en pâture de suite.

Quant à la chaleur, celle-ci pourrait être valorisée via notamment deux écoles secondaires, entreprises (zoning), commerces, particuliers... Les particuliers qui choisiront de se raccorder au réseau de chaleur pourront éventuellement bénéficier de prix intéressants pour se chauffer.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ce projet génère des énergies vertes. *Au niveau économique*, il est possible que des emplois soient créés pour la gestion de l'infrastructure. *Au niveau social*, ce projet permettra de réduire la facture énergétique des personnes qui feront partie du réseau.

Localisation

A déterminer

Statut au plan de secteur

A préciser

Statut de propriété

A préciser

Tâches à réaliser

- Réalisation d'une étude d'avant projet
- Demande de permis
- Etude d'Engineering
- Réalisation
- Mise en service et optimisation
- Evaluation

Objectifs visés

1.3	Améliorer la gestion environnementale
2.3	Promouvoir la production locale et l'artisanat

Indicateurs

- Quantité de chaleur valorisée
- Quantité d'électricité valorisée
- Nombre de bâtiments publics reliés au réseau de chaleur
- Nombre d'habitations privées et/ou entreprises reliées au réseau de chaleur

Création d'emploi(s) envisagée

A déterminer

Estimation globale du coût

A préciser

Répartition du financement

A déterminer

Sources de financement à explorer: Développement rural, FIA (Fonds d'investissement agricole)...

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Une étude du potentiel d'installation d'unités de biométhanisation sur le territoire du Pays des Condruces a été réalisée par Walvert.

Programme dans le temps

Dans les 10 ans

Fiche n° 3.2

Ellemelle

Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine

Description du projet

Le projet consiste à réaménager le bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école, d'un point de vue énergétique (isolation, nouveaux vitrages, système de chauffage adapté...), et à le mettre aux normes, ainsi que l'annexe.

L'utilisation future du bâtiment est encore à définir : structure d'accueil de la petite enfance, logements...

L'aspect patrimonial et culturel de l'ensemble du bâtiment est à préserver et à valoriser, et plus particulièrement l'ancienne salle de classe, la cour, le préau (cloche...) ainsi que le four à pain qui constituent un patrimoine intéressant.

Ce projet est également à mettre en lien avec fiche 1.2 relative à l'éco-construction d'une maison de village.

Origine de la demande

- CLDR
- Commune
- Consultation citoyenne

Justification du projet

Ce bâtiment en pierre fait partie du patrimoine villageois : il abritait autrefois l'école du village et l'ancienne administration. Aujourd'hui il sert de logement et d'atelier à une asbl. Certains éléments ont gardé leur caractère d'antan, comme la salle de classe, la cour, le préau et l'ancien four à pain. Pour les habitants, ce bâtiment a une valeur importante. En outre, il fait partie d'un noyau villageois qui devrait être classé comme ensemble architectural (cf. fiche 2.5). Il est donc important de conserver et restaurer la partie « école » de ce bâtiment, qui pour les habitants représente « l'âme du village ».

Ces aménagements sont d'autant plus importants que le bâtiment n'a pas été rénové depuis de nombreuses années.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ce projet valorise le cadre de vie et réduit la consommation énergétique. Au *niveau social et économique* : non pertinent.

Localisation

Rue de Verlée 4

Statut de propriété

Communale

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Tâches à réaliser

- Détermination précise de l'affectation du lieu et des aménagements à prévoir
- Réflexion approfondie sur la gestion et l'animation du lieu, en collaboration avec les autres infrastructures communales
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réalisation des travaux
- Entretien des infrastructures
- Evaluation

Objectifs visés

1.1	Préserver et valoriser la qualité du bâti et du patrimoine naturel
1.3	Améliorer la gestion environnement

Indicateurs

- Consommation énergétique du bâtiment
- D'autres indicateurs seront à définir lorsque l'affectation du bâtiment sera déterminée

Création d'emplois envisagée

Sans objet à ce stade

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

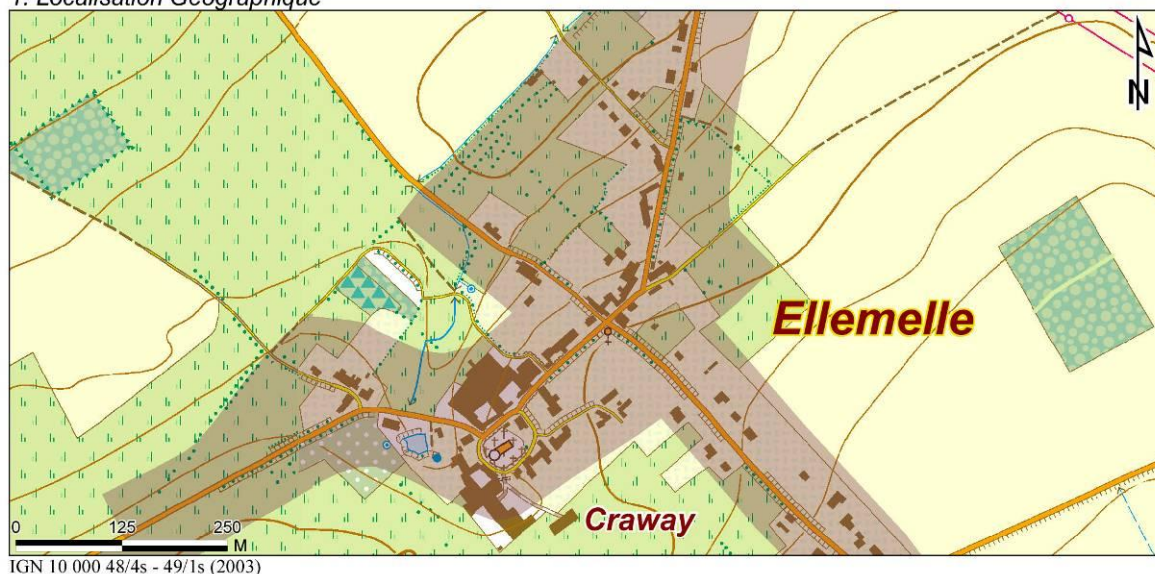
Intention

Programmation dans le temps

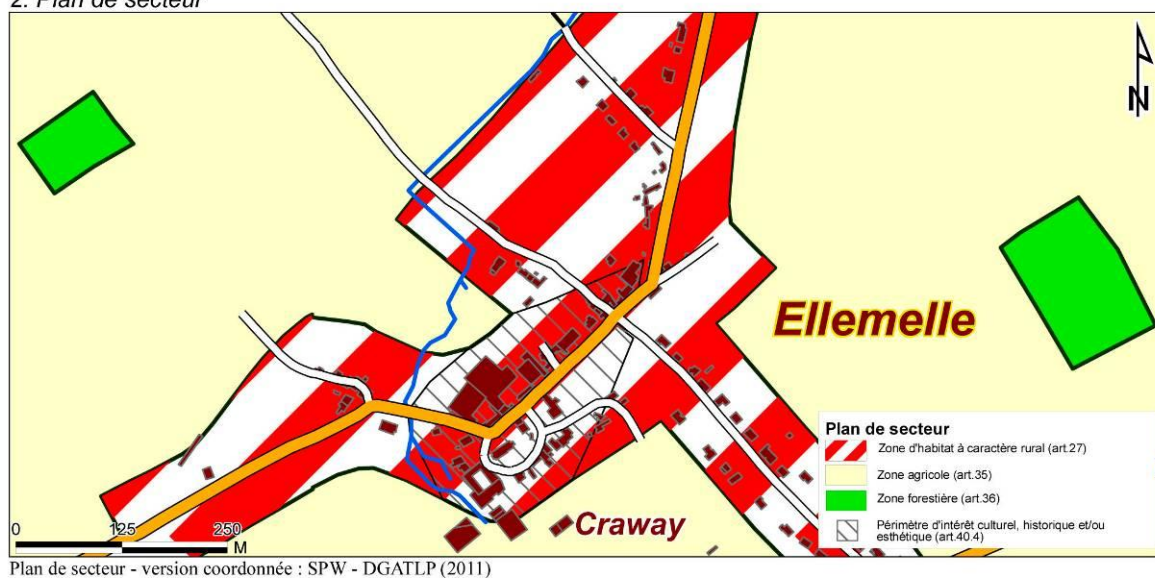
Dans les 10 ans

Annexes

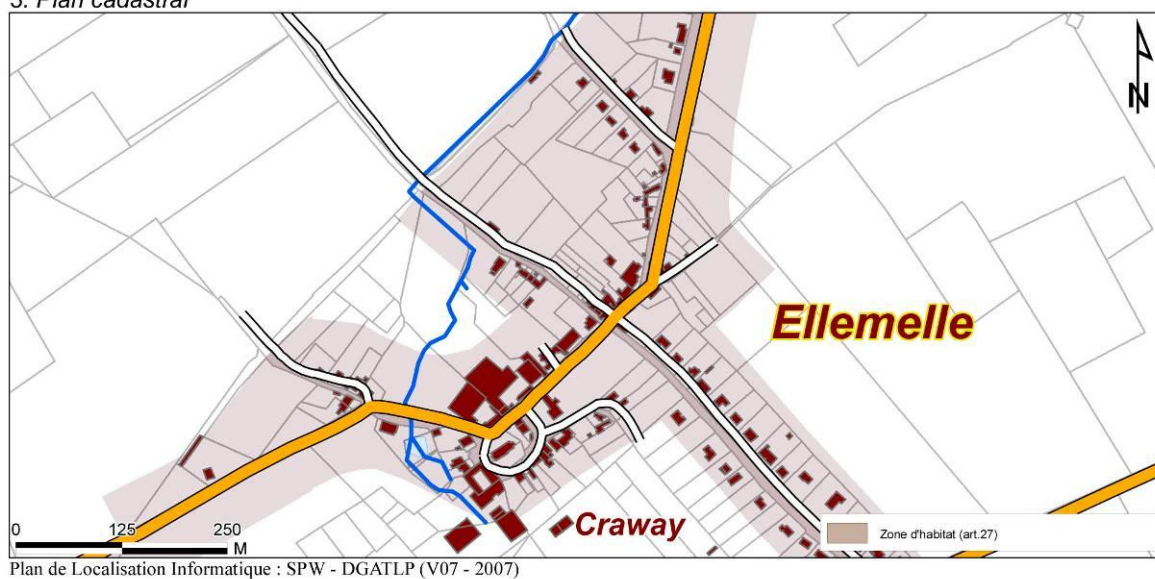
1. Localisation Géographique



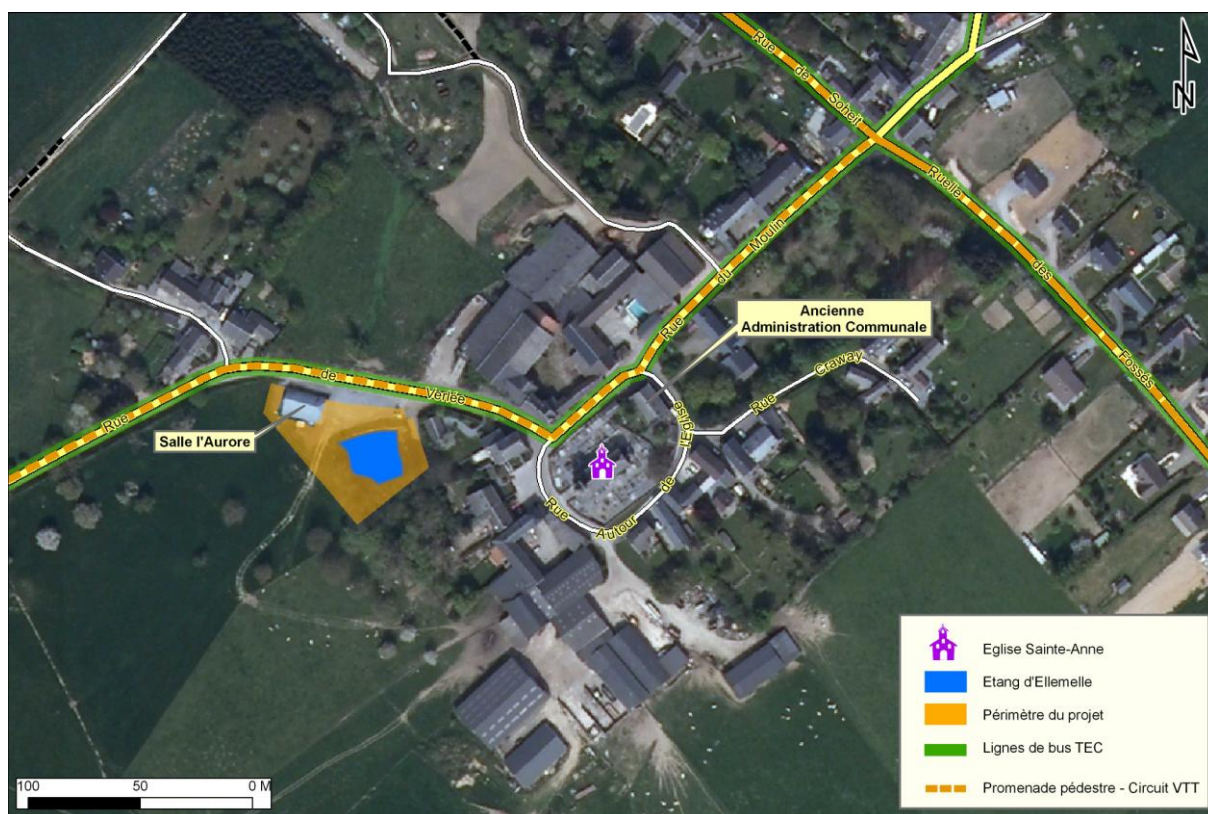
2. Plan de secteur



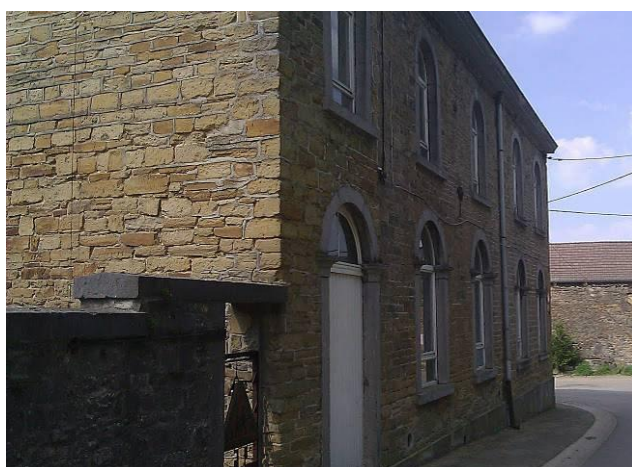
3. Plan cadastral



4. Plan de situation



5. *Photos de la situation actuelle*



Ancienne école communale

Fiche n°3.3

WARZÉE

Rénovation des locaux du Complexe sportif Tige de Pair

Description du projet

Le projet consiste à rénover les locaux du complexe sportif (football) :

1. amélioration de l'isolation, via la rénovation des murs extérieurs (nouveau bardage), des vitrages et de la toiture du bâtiment ;
2. installation d'un système de chauffage adapté ;
3. rénovation des vestiaires, des sanitaires et des locaux annexes ;
4. finition des abords, en conservant le parking actuel. L'aménagement sera pensé afin de favoriser la biodiversité.

Cette fiche est à mettre en lien avec la fiche 1.3 « Maison de village » à Warzée et la fiche 2.7 « Amélioration de la performance énergétique des bâtiments ».

Origine de la demande

- CLDR
- Consultation citoyenne
- Comité des fêtes de Warzée
- Club de football
- Divers comités et associations
- Commune

Justification du projet

La buvette de football est utilisée par les équipes et les membres du club de football (chaque semaine et également pour plusieurs soupers annuels), par de nombreuses associations et particuliers (Télé-Service-Condroz, école communale, comités de fêtes...), ainsi que pour des événements villageois de grande ampleur (carnaval, grand feu...). Cette buvette ne permet pas actuellement de répondre à tous les besoins et est inadaptée pour certaines activités (vu les dimensions importantes de la salle et l'ancienneté du bâtiment).

La fiche 1.3 « (Warzée) Maison de village » permettra de répondre à une partie des besoins des associations et particuliers, vu notamment l'aspect modulable de l'espace. Et la buvette de football continuera à accueillir, outre les membres des clubs de football, certaines associations et certains événements nécessitant des locaux plus vastes que ceux de la Maison de village (la buvette peut accueillir 150 personnes assises).

La mauvaise isolation de la buvette de football génère des coûts de chauffage assez importants, c'est pourquoi il est utile d'apporter des améliorations à ce niveau, afin de limiter les frais de fonctionnement. L'installation d'un système de chauffage moins bruyant améliorera également la convivialité du lieu pour les nombreux utilisateurs.

Les vestiaires, sanitaires et locaux annexes datent des années 1970, et ont besoin d'être rénovés.

En ce qui concerne les abords, des aménagements ont été entamés (accès facilité à la buvette via l'aménagement d'un sentier en tarmac) mais des compléments sont encore à apporter. Ces aménagements devront permettre l'installation d'un chapiteau (pour le carnaval organisé par le Comité des fêtes de Warzée).

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ce projet réduit la consommation énergétique, il favorise la biodiversité. Au niveau *social*, ce projet améliore la convivialité du lieu et renforce la cohésion sociale. Au niveau *économique* : sans objet.

Localisation

A l'emplacement de l'actuelle buvette de football de Warzée, Tige de Pair.

Statut de propriété

Commune

Statut au plan de secteur

Zone agricole

Tâches à réaliser

- Détermination précise des aménagements à prévoir
- Réflexion approfondie sur la gestion et l'animation du lieu, en collaboration avec les autres infrastructures villageoises
- Réalisation des plans en concertation avec la population et les associations concernées
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réalisation des travaux
- Entretien des infrastructures

Objectifs visés

1.2	Favoriser la biodiversité
1.3	Améliorer la gestion environnementale
3.1	Développer les infrastructures de rencontres
3.2	Favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative
3.3	Favoriser les pratiques sportives
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles

Indicateurs

- Consommation énergétique du bâtiment
- Statistiques de fréquentation

Création d'emplois envisagée

Sans objet

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Infrasports : 75%

Commune : 25 %

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Intention

Programmation dans le temps

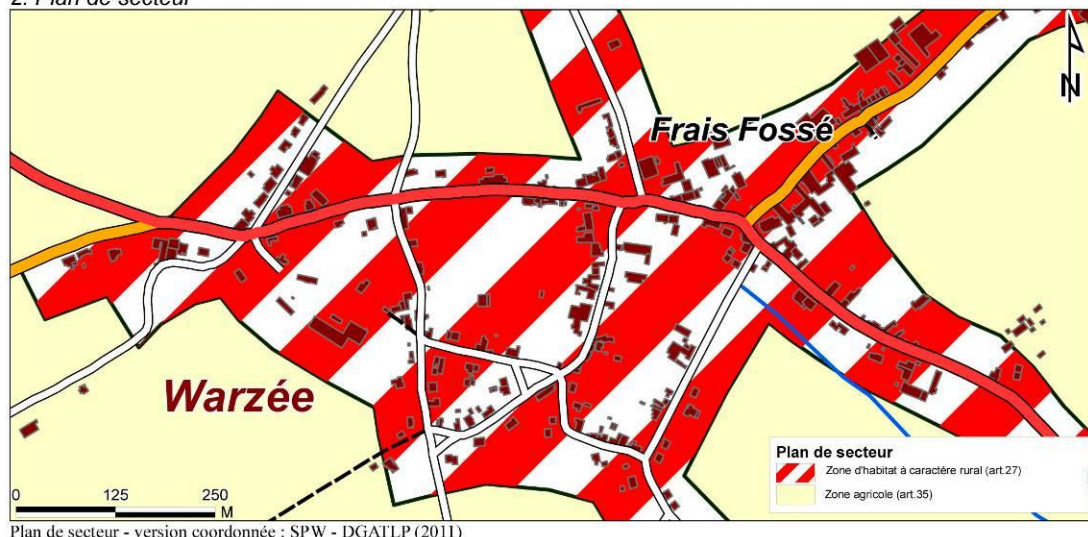
Dans les 10 ans

Annexes

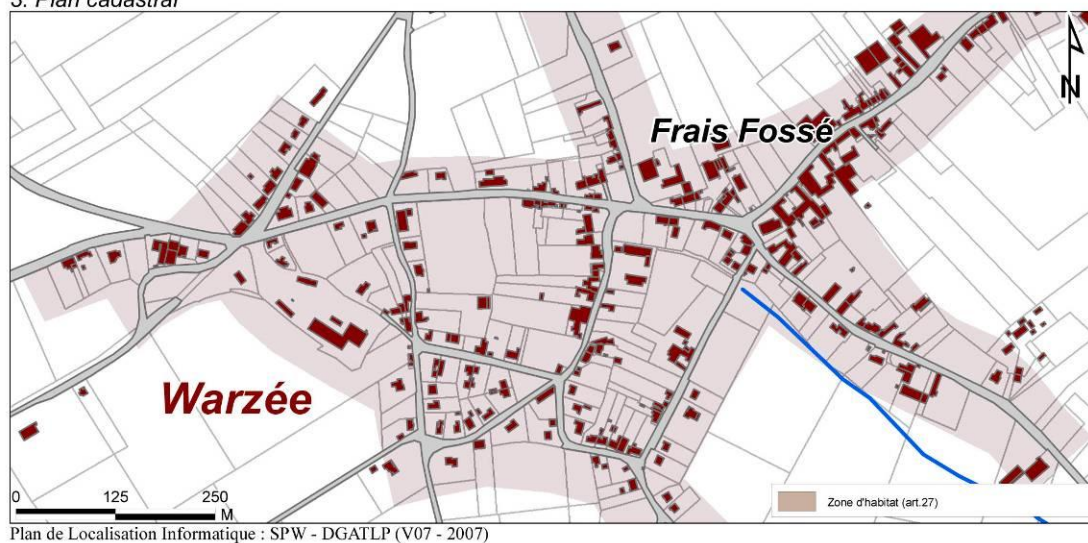
1. Localisation Géographique



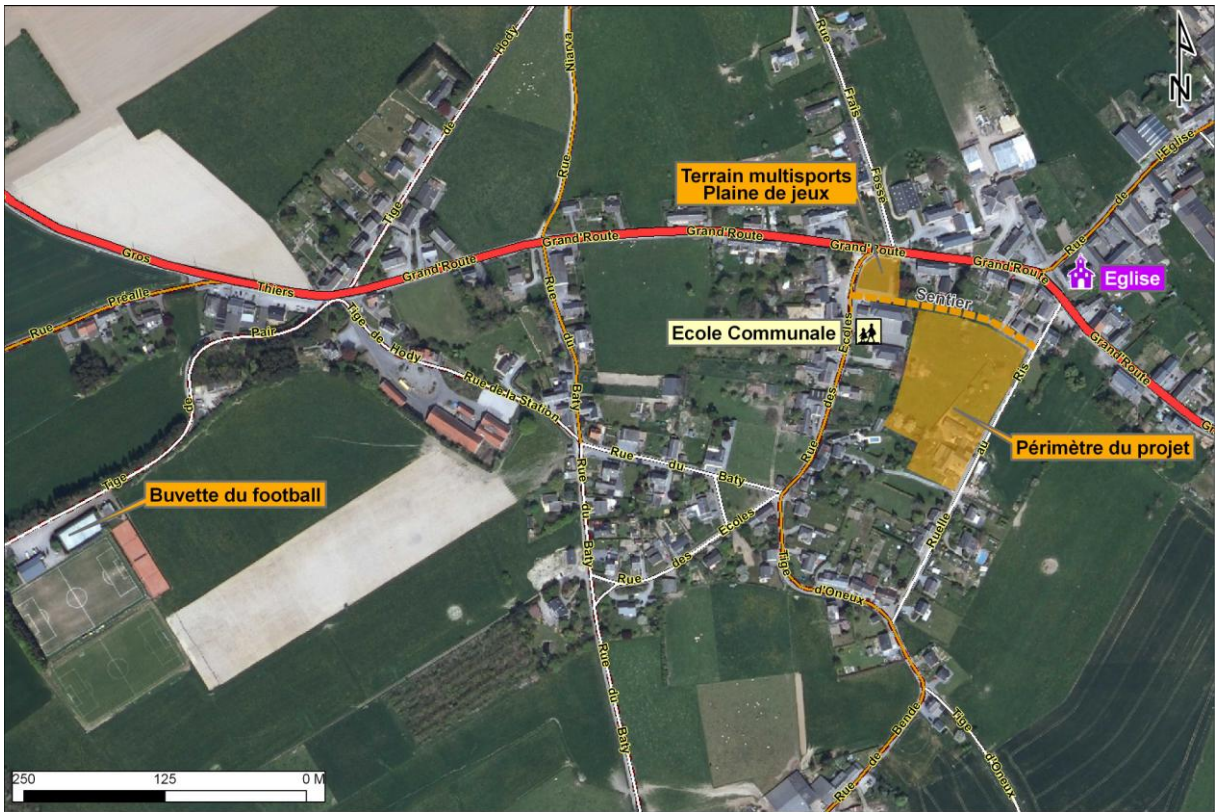
2. Plan de secteur



3. Plan cadastral



5. Plan de situation



6. Photos de la situation actuelle



Description du projet

Les projets peuvent prendre différentes formes :

- création de logements tremplins, qui sont des logements locatifs mis à la disposition de jeunes ménages par la Commune moyennant un loyer. Si les jeunes locataires achètent ou construisent un logement dans la même commune, une partie du loyer versé peut leur être restituée ;
- création de logements à loyer modéré, (sans restitution de loyer en cas d'installation définitive dans la Commune) ;
- création de logements intergénérationnels. Ces logements sont conçus et aménagés, par un pouvoir public, pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment les échanges de services. Des espaces communs (jardin communautaire, petite salle...) sont donc à envisager.

Les projets sont à conjuguer avec d'autres projets réalisés en matière de logement, de manière complémentaire et coordonnée.

La meilleure intégration possible dans le tissu local existant doit être assurée. Quant au choix du bâtiment, il peut s'agir de réhabilitation du bâti existant ou de construction de nouveaux bâtiments. Les installations doivent être performantes au niveau énergétique.

Cette fiche est à mettre en lien avec le plan d'ancrage communal en matière de logement. Un lien est également à faire avec la fiche 3.7 « Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés », la fiche 3.2 « Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école » et la fiche 2.4 relative à l'aménagement du terrain du Doyard.

Origine de la demande

- Consultation citoyenne
- CLDR
- CPAS
- Commune

Justification du projet

Malgré les projets de logements envisagés dans le lotissement rue Tige Pirette, la Commune manquera encore de logements type appartements, pour les jeunes et les personnes seules dont le nombre augmente (divorces, personnes âgées...).

Différents constats justifient la création de logements intergénérationnels : l'évolution de la société crée des barrières entre les générations, la pratique du lotissement aggrave le

phénomène, la vie sociale s'appauvrit, la mémoire collective s'éteint... Les logements intergénérationnels permettent de promouvoir la solidarité et les échanges entre générations, d'assurer la diversité sociale, de favoriser la cohésion sociale, de retarder la solution « maison de repos », de faciliter la vie des jeunes ménages, d'augmenter l'offre de logements locatifs à loyer modéré... A Ouffet, le vieillissement progressif de la population implique une adaptation à la population âgée, notamment en matière de logements.

Il est également important de maintenir les jeunes dans la Commune car ils ont un impact positif sur la dynamique locale (vie associative, écoles ...). Or, ceux-ci ont tendance à quitter la Commune car ils ont des difficultés à trouver un logement à prix abordable. En outre, comme mentionné dans l'étude socio-économique, la base de la pyramide des âges d'Ouffet est faible. Bien que ce phénomène soit observable de manière générale en Région wallonne, il est important pour la Commune de veiller à sédentariser les jeunes.

La création de logements tremplins est un des moyens pour y tendre, complémentaire à d'autres actions visant à développer les services (cf. fiche 2.9 relative à l'accueil de la petite enfance...), ainsi que le tissu économique et professionnel (fiches 1.5 et 2.1 relatives au parc artisanal et à l'atelier rural). Les logements tremplins contribueront à maintenir des jeunes dans la Commune en leur permettant de faire des économies pour, quelques années plus tard, s'y installer définitivement (acquisition ou construction de logements).

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, les aménagements seront performants au niveau énergétique.

Au niveau *social*, ce projet vise à satisfaire les besoins de différents types de publics en matière de logements, il améliore la qualité de vie et renforce les liens sociaux. Au niveau *économique* dans la mesure il génèrera des activités pour les entreprises de construction/rénovation.

Localisation

Localisation à déterminer

Statut au plan de secteur

A déterminer

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

- Détermination des lieux où construire ou rénover ces logements avec l'aide de l'Ecopasseur
- Construction et/ou rénovation de ces logements
- Mise en place d'une gestion et d'une animation de ces lieux
- Evaluation

Objectifs visés

1.3	Améliorer la gestion environnementale
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles
4.2	Dynamiser la création de tous types de logements adaptés aux besoins

Indicateurs

- Nombre de logements tremplins créés
- Nombre de locataires dans ces logements tremplins
- Nombre de logements à loyer modéré créés
- Nombre de locataires dans ces logements à loyer modéré
- Nombre de logements intergénérationnels créés
- Nombre de locataires dans ces logements intergénérationnels
- Taux d'occupation des logements

Création d'emploi(s) envisagée

Sans objet

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Développement rural : 80%
Commune : 20%

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Quatre appartements sont prévus pour de l'intergénérationnel dans le lotissement de La Maladraye dans le plan d'ancrage communal 2010-2012.

Programme dans le temps

Dans les 10 ans

Fiche n°3.5

OUFFET

Construction et aménagement d'un local communautaire dans le lotissement en projet rue Tige Pirette à Ouffet (mise en œuvre de la ZACC)

Description du projet

Le projet consiste à construire et aménager un local communautaire, dans le lotissement en projet rue Tige Pirette. Les abords de ce local ou cet espace sont à aménager afin d'y favoriser la biodiversité.

Ce projet de lotissement est en cours et est scindé en plusieurs phases :

- La première phase est la création d'un lotissement de 44 parcelles sur un terrain appartenant à la Société Wallonne du Logement (enquête publique clôturée en mai 2010). Le projet comprend également 4 appartements dédiés à de l'habitation sociale, gérés par Ourthe-Amblève Logement. Une placette publique est aussi prévue et sera financée par la Société Wallonne du Logement (SWL).
- Dans un second temps, 40 parcelles supplémentaires seraient mises en vente (ZACC).

Des synergies seront à prévoir avec les autres infrastructures et activités communales. Cette fiche est à lier avec la fiche 2.4 relative à la réaffectation du terrain du Doyard, situé à proximité, ainsi qu'avec d'autres projets relatifs à des infrastructures de rencontres (fiches 1.1, 2.2)

Origine de la demande

- Commune
- Consultation citoyenne
- CLDR

Justification du projet

Ce lotissement en projet va accueillir de nombreux nouveaux habitants qui sont excentrés par rapport aux infrastructures existantes au centre. Ceci permettra de créer un lieu de vie et de rencontres pour ces nouveaux habitants.

Cet aménagement, comme les autres infrastructures villageoises, doit faire l'objet d'une réflexion globale, afin de participer au renforcement des rencontres entre habitants d'un même quartier ou village mais également entre habitants des différents villages. Des synergies avec les autres infrastructures, associations et activités seront prévues, ce qui facilitera la mise en place d'une nouvelle dynamique communale.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, l'aménagement des abords du local est pensé dans l'optique de favoriser la

biodiversité. Au niveau *social*, ce projet favorise les relations interpersonnelles. Au *niveau économique* : sans objet.

Localisation

Rue Tige Pirette

Statut de propriété

Société Wallonne du Logement

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat et ZACC

Tâches à réaliser

- Détermination des aménagements à prévoir
- Réflexion approfondie sur la gestion et l'animation du lieu, en collaboration avec les autres infrastructures villageoises et en veillant à impliquer les habitants
- Réalisation des plans en concertation avec la population
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réalisation des travaux
- Entretien des infrastructures
- Evaluation

Objectifs visés

1.2	Favoriser la biodiversité
3.1	Développer les infrastructures de rencontres
3.2	Favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative
3.6	Renforcer les relations intergénérationnelles

Indicateurs

- Nombre d'activités organisées dans ce local
- Taux d'occupation

Création d'emplois envisagée

Sans objet

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

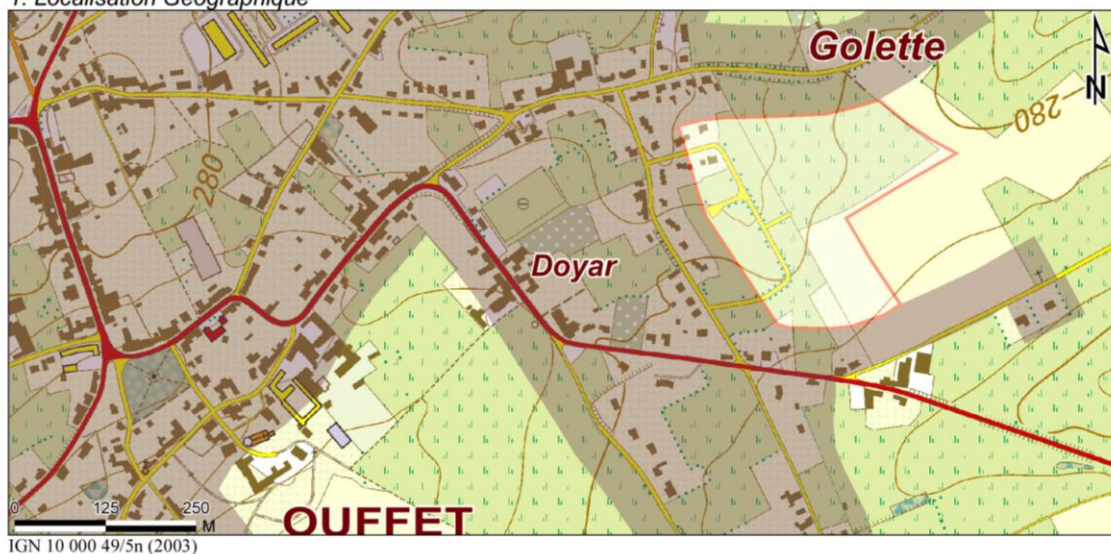
Des aménagements de sécurité ont été réalisés rue Tige Pirette en mai 2010, dans le cadre du plan triennal.

Programmation dans le temps

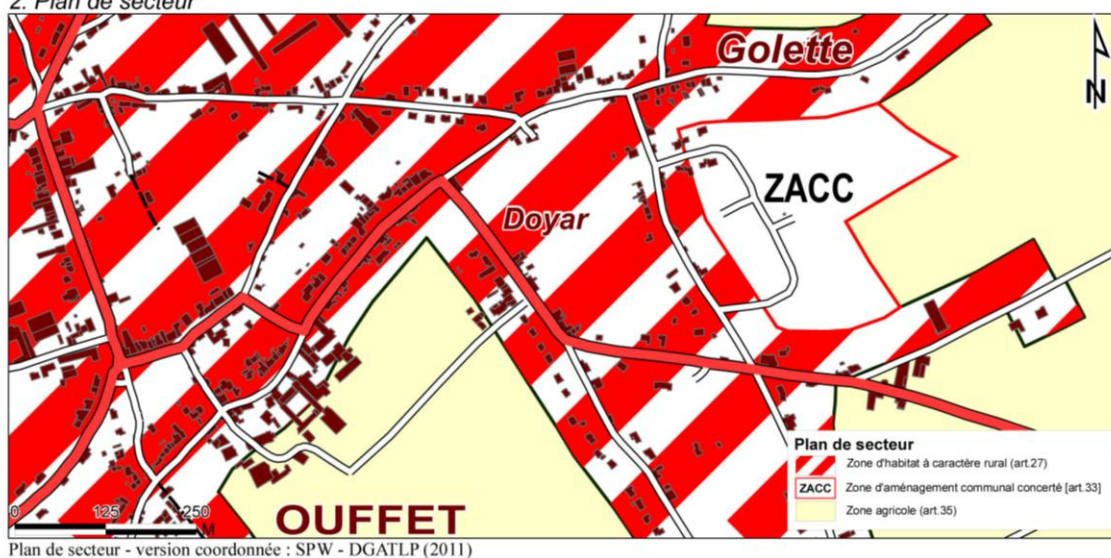
Dans les 10 ans

Annexes

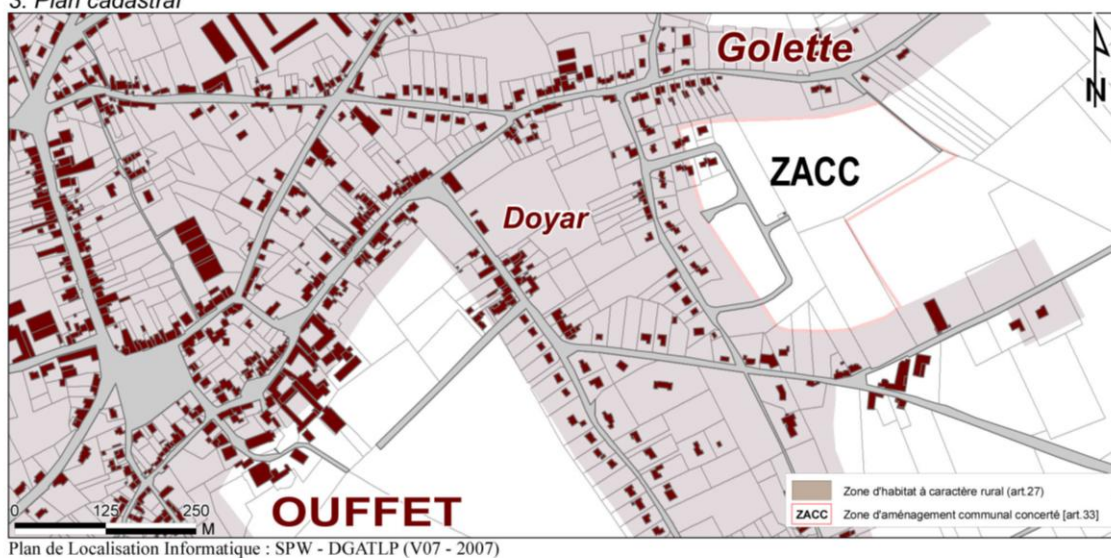
1. Localisation Géographique



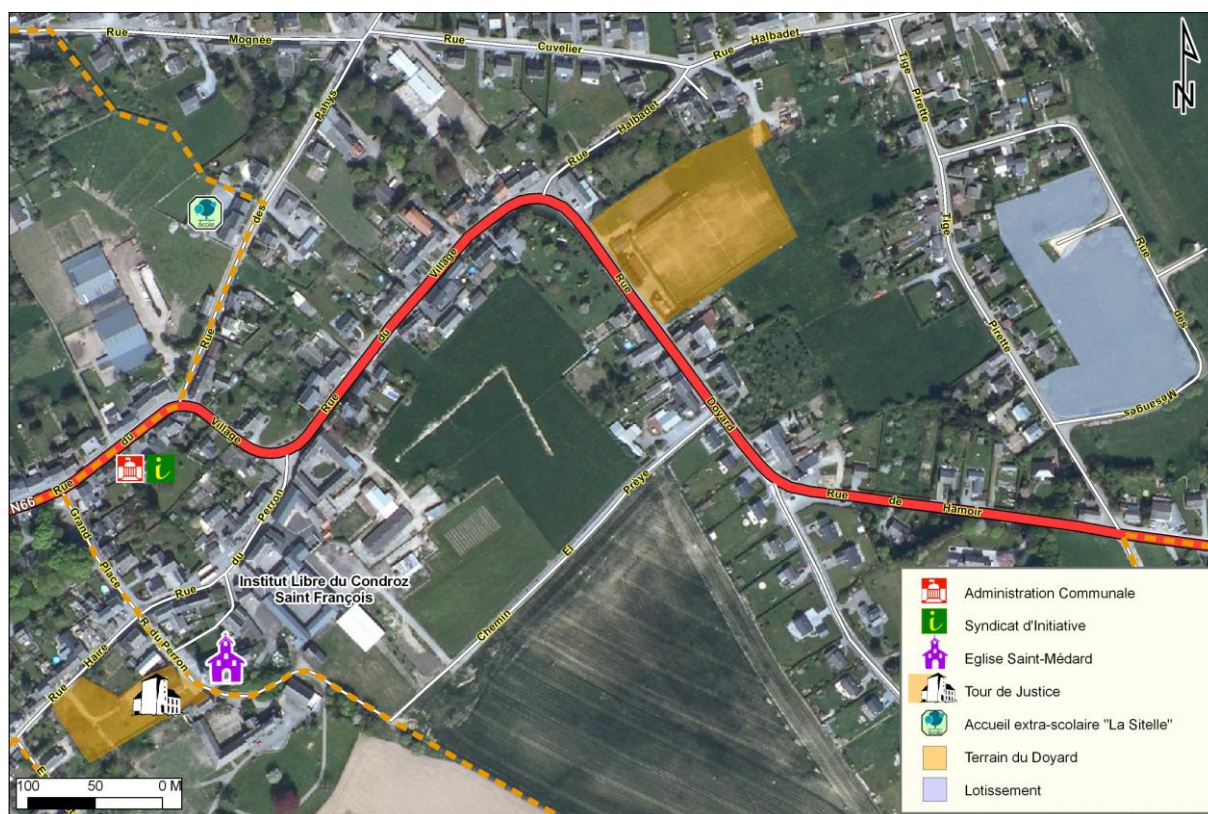
2. Plan de secteur



3. Plan cadastral



4. Plan de situation



5. Photos de la situation actuelle



Fiche n°3.6

OUFFET (Transcommunal)

Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus

Description du projet

Le projet s'inscrit dans une optique transcommunale et consiste à compléter le maillage de voie lente cyclopédestre de type RAVeL du Condroz en reliant la commune de Clavier (section L 126 Ciney-Marchin) à celle de Comblain-au-Pont (RAVeL n°5 de l'Ourthe) en passant par OUFFET et Anthisnes (centre).

Le parcours suivrait en partie le tracé de l'ancienne ligne vicinale Clavier/Comblain-au-Pont. Ainsi, il passerait par Ochain (Clavier), Béemont, Warzée, OUFFET, Anthisnes et Comblain-au-Pont. A Comblain-au-Pont, ce parcours rejoint le RAVeL de l'Ourthe (n°5) et le projet²⁴⁶ de voie lente cyclo-pédestre de type RAVeL le long de l'Amblève (Comblain-au-Pont/Quarreux).

Cette fiche-projet est à lier à la fiche n°1.4 relative au renforcement de liaisons sécurisées entre les lieux de vie.

Origine de la demande

- Commune
- CLDR

Justification du projet

Un des objectifs poursuivis est de compléter le réseau RAVeL. Ce projet a donc un effet positif sur la mobilité car il valorise les modes doux de déplacement. Il renforce le lien entre différents lieux de vies et villages à l'intérieur de la Commune, et favorise donc les relations entre habitants de l'entité communale. Il renforce également le lien avec d'autres villages et centres situés hors-commune.

Ce projet augmente également l'attrait touristique de la Commune et en facilite l'accès cycliste et pédestre.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, ce projet améliore la mobilité douce. Au niveau *économique*, ce projet favorise le développement d'un tourisme diffus. Au niveau *social*, ce projet facilite les rencontres et la pratique de loisirs « doux » et peu coûteux.

Localisation

²⁴⁶ Etude de faisabilité sur une voie lente cyclo-pédestre de type "RAVeL" le long de l'Amblève (Quarreux / Comblain-au-Pont et extensions) réalisée par le GREOA en octobre 2007

Ancienne ligne vicinale Clavier/Comblain-au-Pont

Statut au plan de secteur

A préciser

Statut de propriété

A préciser

Tâches à réaliser

- Prise de contact avec les communes d'Anthisnes, Clavier et Comblain-au-Pont
- Réalisation d'une étude de faisabilité
- Recherche de sources de financement
- Détermination définitive du tracé et réalisation d'un plan de mesurage précis
- Rachat éventuel de parcelles
- Détermination précise des aménagements
- Réalisation des travaux (revêtements, bancs...)
- Evaluation

Objectifs visés

1.1	Préserver et valoriser la qualité du bâti et du patrimoine naturel
2.2	Développer le tourisme rural
3.3	Favoriser les pratiques sportives
5.2	Améliorer le maillage de voies lentes entre les villages et à l'intérieur des villages

Indicateurs

- Nombre de piétons/cyclistes qui utiliseront cette voie cyclopédestre de type RAVeL

Création d'emploi(s) envisagée

Emplois indirects

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Développement rural : 80%
Commune : 20%

Programme de réalisation

A voir en fonction de l'aménagement des différents tronçons.

Etat du dossier

Ce projet serait à étudier en complément de l'étude réalisée²⁴⁷ par le GREOA pour l'aménagement d'une voie lente cyclopédestre de Quarreux à Comblain-au-Pont (Pont-de-Scay) qui propose une extension de Comblain-au-Pont à Anthisnes.

Programme dans le temps

Dans les 10 ans

²⁴⁷ <http://ravelambleve.ourthe-ambleve.be/downloads/annexe.pdf>

Fiche n°3.7

OUFFET (entité communale)

Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés, et de valoriser le patrimoine bâti

Description du projet

Le projet consiste à acquérir, restaurer et aménager des bâtiments, dont certains sont intéressants d'un point de vue architectural. Ces bâtiments, acquis par la Commune, pourraient être affectés à diverses utilisations en fonction des besoins identifiés: logement, atelier rural, maison de village, maison de services, crèche.... Une attention particulière est à apporter, lors de l'aménagement des bâtiments, à leur éco-rénovation.

Si l'affectation concerne des logements, un lien doit être fait avec la fiche 3.4 « Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré ». Si le(s) bâtiment(s) acquis est (sont) destiné(s) à être transformé(s) en atelier rural, un lien est alors à établir avec la fiche 2.1. Si l'affectation concerne une structure d'accueil de la petite enfance, il faut se référer à la fiche 2.9.

Origine de la demande

- Commune
- CLDR

Justification du projet

Le territoire communal bénéficie d'un patrimoine bâti d'une certaine richesse. Si celui-ci est à l'abandon ou insuffisamment valorisé, l'achat par la Commune permettra de le remettre en valeur.

Il peut par ailleurs être intéressant d'acquérir d'autres bâtiments, n'ayant pas nécessairement une richesse architecturale particulière, et cela afin de répondre à des besoins bien identifiés.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement durable de la Commune. Au niveau *environnemental*, les aménagements envisagés sont écologiques. Au niveau *social*, les aménagements auront pour but d'améliorer le bien-être de la population. Le projet pourra également développer une dimension économique. La (les) dimension(s) développée(s) par le projet ne devront en tout cas pas se contrecarrer l'une l'autre.

Localisation

A déterminer

Statut de propriété

A déterminer en fonction de la localisation

Statut au plan de secteur

A déterminer en fonction de la localisation

Tâches à réaliser

- Identifier les bâtiments intéressants susceptibles d'être acquis par la Commune
- Déterminer les besoins et les opportunités en matière de logements ou autres (atelier rural...)
- Réfléchir à la gestion du projet et de l'infrastructure
- Réaliser les plans en concertation avec la population concernée
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réaliser les travaux
- Entretenir les aménagements
- Evaluation

Objectifs visés

1.1	Préserver et valoriser la qualité du bâti et du patrimoine naturel
1.3	Améliorer la gestion environnementale

Indicateurs

- Nombre de bâtiments acquis et restaurés

Création d'emplois envisagée

Sans objet

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

Une ou plusieurs phases

Etat du dossier

Intention

Programmation dans le temps

Dans les 10 ans

PROJETS NON RETENUS

Globalement, peu de projets n'ont pas été retenus. Toutefois, certains n'ont pas été retenus étant donné leur non-faisabilité ou par le fait que les participants présents n'ont pas adhéré au projet ou ont estimé que ce n'était pas leur rôle ni celui de la Commune de se charger de ces projets. C'est le cas notamment pour les projets suivants.

Regrouper quelques habitants pour l'achat d'une éolienne à axe vertical

Organiser des achats groupés (pellets, panneaux photovoltaïques, mazout...) afin d'obtenir une réduction du coût d'achat

Créer un four à pain public

Favoriser l'implantation d'une boulangerie à Ellemelle

Favoriser l'implantation d'une vidéothèque sur le territoire communal

Aménager un parking de délestage au cimetière

Cette proposition n'a finalement pas été retenue, ce parking n'étant pas assez proche des commerces d'Ouffet.

Adopter des outils d'aménagement du territoire (Schéma de Structure, Commission communale Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Règlement Communal d'Urbanisme...)

Créer une Agence de Développement Local (ADL)

La création d'une Agence de Développement Local (ADL) a été proposée, mais cette idée n'a finalement pas été retenue car, selon les Ouffetois, il n'est pas pertinent de créer une ADL pour une commune de la taille d'OUFFET, même en association avec des communes voisines.

Créer un Groupe d'Achats Communs

La proposition de créer un Groupe d'Achats Communs (GAC) pour des produits alimentaires a été suggérée par certains Ouffetois en vue de consommer différemment (produits locaux...), de résoudre le problème de l'accessibilité à des commerces de proximité notamment pour les villages de Warzée ou Ellemelle, de permettre à certaines personnes de sortir de leur isolement et d'obtenir également un prix intéressant en se groupant. Cette proposition n'a pas emporté l'adhésion de tous car les participants ont estimé que ce type de projet induirait une concurrence avec les commerces de l'entité et que les contraintes inhérentes au projet étaient nombreuses (normes très strictes de l'AFSCA, nécessité de ne pas rompre la chaîne du froid pour le transport de la viande notamment, quasi inexistence de producteurs de type maraîchage sur le territoire communal...). Il est ressorti de la consultation que si un tel projet devait voir le jour, il devrait venir d'une initiative citoyenne.

En outre, entre temps, le projet Pointferme du GAL a vu le jour.

Relancer l'Opération « Villages fleuris »

Cette proposition a été abandonnée, l'enthousiasme des habitants n'ayant jamais vraiment été au rendez-vous.

Créer un Système d'Echange Local (SEL)

Cette proposition est n'a pas suscité l'intérêt de la majorité des habitants.

Proposer des sites de tournage à des sociétés de production

Cette proposition n'a pas été retenue.

Utiliser la thématique des nutons (conte fantastique local)

Cette proposition a été suggérée afin de développer le folklore mais elle n'a pas suscité d'enthousiasme.

Créer une Maison des jeunes reconnue par la Communauté française

La proposition de créer une Maison des jeunes reconnue par la Communauté française, prévoyant un encadrement, a été évoquée puis finalement abandonnée car un projet de ce type avait déjà été lancé avec la Teignouse mais s'était soldé par un échec.

Créer une piste cyclable

Un seul endroit a été envisagé pour un tel aménagement (route reliant Ellemelle à Ouffet, avec aménagement d'une piste cyclable d'un côté et placement de plots en plastique dans les virages pour ralentir la vitesse) mais l'idée a finalement été abandonnée.

Le système de trottoirs partagés (piétons, cyclistes), tel qu'il existe en France, a été mentionné (car il aurait pu être intéressant à Warzée) mais la réflexion n'a pas abouti à un projet.

PARTIE V

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
FICHE 1.1: OUFFET Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice	1.1, 1.2, 1.3, 2.2 , 2.3, 3.1 , 3.2, 3.4 , 3.6	2.915.769,95 €	Développement Rural : 80% Commune : 20%	Dans les 3 ans
FICHE 1.2: ELLEMELLE Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable	1.2, 1.3 , 2.3, 3.1 , 3.2, 3.3, 3.4, 3.6	1.168.629,85 €	Développement Rural : 80% Commune : 20%	Dans les 3 ans
FICHE 1.3: WARZEE Construction d'une Maison de village et aménagement de ses abords, sur un terrain à acquérir, afin de favoriser la vie associative et de répondre à certains besoins de l'école communale	1.2, 1.3, 2.3, 3.1 , 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 4.1	1.394.944,84 €	Développement Rural : 80% Commune : 20%	Dans les 3 ans
FICHE 1.4: OUFFET (entité) Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades	1.1, 2.2, 3.3, 5.1, 5.2	A déterminer	Sources de financement à explorer : Commune, PICVerts, CGT, Développement rural...	Dans les 3 ans
FICHE 1.5: OUFFET Développement du Parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries et d'un Bâtiment Relais en collaboration avec la SPI	2.3 , 2.4	<i>Voiries :</i> 600.000 € <i>Bâtiment relais :</i> Le budget sera défini en fonction du plafond de subside, soit 480.000 €	<i>Voiries :</i> SPI, Commune <i>Bâtiment relais :</i> SPI	Dans les 3 ans

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
FICHE 1.6: OUFFET (entité) Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication, à destination de la population et des touristes	2.1, 2.2, 2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1	A déterminer	A déterminer	Dans les 3 ans
FICHE 1.7: OUFFET (entité) Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6	A déterminer	Sources de financement à explorer : Commune, Fédération Wallonie-Bruxelles, Province de Liège, appels à projets éventuels...	Dans les 3 ans
FICHE 2.1: OUFFET (entité) Aménagement de un (ou plusieurs) atelier rural (ateliers ruraux)	1.3, 2.3, 2.4	A déterminer	Développement Rural : 80% Commune : 20%	Dans les 6 ans
FICHE 2.2: OUFFET Création d'une Maison communautaire intégrant une dimension intergénérationnelle	1.3, 3.1, 3.4, 3.6, 4.1	51.832,98 €	<i>Frais d'investissement</i> Subsides « Générations Rurales » Commune <i>Frais de fonctionnement :</i> Commune	Dans les 6 ans
FICHE 2.3: OUFFET Aménagement de la Place d'Ouffet afin de la rendre plus conviviale et d'en faire un premier point d'accroche touristique	1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.6, 5.2	A déterminer	Sources de financement à explorer : Développement rural, Commune, Commissariat Général au Tourisme (pour les panneaux), Crédits d'impulsion...	Dans les 6 ans
FICHE 2.4: OUFFET Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	1.1, 1.2, 2.1, 3.1, 3.3, 3.6 ; 4.2, 5.1, 5.2	1.733.328,03 €	Développement rural, Espaces verts, Commune, Infrasports (parcours vitae)	Dans les 6 ans

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
FICHE 2.5: OUFFET (entité) Valorisation du patrimoine	1.1, 2.2, 3.2, 3.4, 3.6	A déterminer	Sources de financement à explorer : Petit Patrimoine Populaire Wallon (DGO4), Qualité Village Wallonie (« Fonds du Patrimoine »), Commune, Développement rural (si l'élément patrimonial s'intègre dans un projet global), CGT...	Dans les 6 ans
FICHE 2.6: OUFFET (entité) Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité	1.1, 1.2, 1.3, 3.2	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
FICHE 2.7: OUFFET (entité) Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	1.3, 2.3, 3.5	- Audit : 2000 € par bâtiment (montant à adapter en fonction de la taille du bâtiment) - Rénovation énergétique : à déterminer en fonction de l'audit	- UREBA : 50 % pour audit, comptabilité énergétique et étude de pré-faisabilité, 30 % pour la rénovation énergétique des bâtiments publics - Commune : 50 % pour audit, comptabilité énergétique et étude de pré-faisabilité, 70 % pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	Dans les 6 ans
FICHE 2.8: OUFFET (entité) Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations	2.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3	A déterminer	Sources de financement à explorer : développement rural, SPW, FEADER, Commune...	Dans les 6 ans
FICHE 2.9: OUFFET (entité) Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance résultant d'un partenariat public-privé	1.3, 2.4, 3.6, 4.1	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
FICHE 3.1: OUFFET (entité) Construction d'infrastructures de biométhanisation et création d'un réseau de chaleur	1.3 , 2.3	A déterminer	Sources de financement à explorer : Développement rural, Fonds d'Investissement Agricole...	Dans les 10 ans
FICHE 3.2: ELLEMELLE Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine	1.1 , 1.3	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
FICHE 3.3: WARZEE Rénovation des locaux du Complexe sportif Tige de Pair	1.2, 1.3, 3.1 , 3.2, 3.3 , 3.6	A déterminer	Infrasports : 75% Commune : 25 %	Dans les 10 ans
FICHE 3.4: OUFFET (entité) Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré	1.3, 3.6, 4.2	A déterminer	Développement Rural : 80% Commune : 20%	Dans les 10 ans
FICHE 3.5: OUFFET Construction et aménagement d'un local communautaire dans le lotissement en projet rue Tige Pirette à Ouffet (mise en œuvre de la ZACC)	1.2, 3.1 , 3.2, 3.6	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
FICHE 3.6: OUFFET (trnascommunal) Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	1.1, 2.2 , 3.3, 5.2	A déterminer	Développement Rural : 80% Commune : 20%	Dans les 10 ans
FICHE 3.7: OUFFET (entité) Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés, et de valoriser le patrimoine bâti	1.1 , 1.3	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans

SUPER-DEFI

Une Commune, trois villages, Ruralité, Patrimoine : des valeurs à développer durablement ensemble

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches projets
1	Préserver et valoriser le cadre de vie condrusien et rural			
1.	<i>Préserver et valoriser la qualité du bâti et du patrimoine naturel</i>	Adhésion au Contrat de Rivière Ourthe, Lutte contre les plantes invasives (dépliant sensibilisation-prévention, ouvriers Wallon'net), Aménagement de l'étang d'Ellemelle et création d'un comité de gestion citoyen, Participation à la semaine de l'arbre en 2009, Adhésion à la Charte PEFC, Participation à l'élaboration d'un Programme paysage sur le territoire du GAL en impliquant les citoyens (projet transcommunal) Participation aux journées du patrimoine en 2011, « Nos mémoires vives » : création d'une œuvre commémorative	Entretien des bords des cours d'eau et protection des berges	1.1, 1.4, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.2, 3.6, 3.7
2.	<i>Favoriser la biodiversité</i>	Adhésion au Contrat de Rivière Ourthe, Lutte contre les plantes invasives (dépliant sensibilisation-prévention, ouvrier Wallon'net 2 semaines par an), Aménagement de l'étang d'Ellemelle et création d'un comité de gestion citoyen, Participation à la semaine de l'arbre en 2009, Adhésion à la Charte PEFC	Réfléchir à l'aménagement de lagunages collectifs, Entretien des bords des cours d'eau et protection des berges	1.1, 1.2, 1.3, 2.3, 2.4, 2.6, 3.3, 3.5

3.	<i>Améliorer la gestion environnementale</i>	Adhésion au Contrat de Rivière Ourthe, Lutte contre les plantes invasives (dépliant sensibilisation-prévention, ouvrier Wallon'net 2 semaines par an), Aménagement de l'étang d'Ellemelle et création d'un comité de gestion citoyen, Réduction de l'éclairage à Ellemelle, Ouffet et Warzée (églises, Tour de Justice et étang d'Ellemelle), Conférence sur le Développement durable, Projet « 31 communes au soleil », Travaux d'économie d'énergie dans les locaux communaux (dossier UREBA 2008), Adhésion à la Charte PEFC, Poursuite des travaux d'égouttage, Engagement d'un éco-passeur	Réfléchir à l'aménagement de lagunages collectifs, Entretien des bords des cours d'eau et protection des berges, Améliorations dans la gestion des déchets	1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 2.6, 2.7, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.7
	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches projets
2	Développer le secteur économique et l'offre d'emplois en conservant l'identité rurale propre à Ouffet			
1.	<i>Soutenir les commerces de proximité</i>	Amélioration du site Internet communal, Aménagement du carrefour du bas de la Sauvenière, Aménagement au cimetière de Warzée (parking, rampe d'accès...)	Installer un giratoire sur le haut de la rue Sauvenière (Ouffet)	1.6, 2.3, 2.4
2.	<i>Développer le tourisme rural</i>	GT « Chemins »	Exploiter le potentiel touristique des carrières, Redynamiser le projet Village des crèches, Reconnaissance des promenades par le CGT	1.1, 1.4, 1.6, 2.3, 2.5, 2.8, 3.6
3.	<i>Promouvoir la production locale et l'artisanat</i>	Hall relais agricole (point ferme) Amélioration du site Internet communal	Exploiter le potentiel touristique des carrières	1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.7, 3.1

4.	<i>Favoriser l'implantation de nouvelles activités pourvoyeuses d'emplois</i>	Hall relais agricole (point ferme)	Développer des activités pour les enfants et les jeunes et amélioration de leur encadrement	1.5, 2.1, 2.9
	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches projets
3	Dynamiser la vie citoyenne afin de permettre à chacun de s'épanouir, de renforcer le lien social et la participation citoyenne			
1.	Développer les infrastructures de rencontres	Aménagement de l'étang d'Ellemelle et création d'un comité de gestion citoyen, Complexe communal polyvalent rue aux Oies, Rénovation des locaux occupés par le Patro, Création de deux terrains multisports à Ouffet et à Warzée, Travaux de réfection à La Sittelle, Appel à projets « Générations Rurales » pour le projet de Maison Communautaire	Installer quelques éléments de convivialité sur la Place du Baty à Warzée, Aménagement au bâtiment de La Sittelle	1.1, 1.2, 1.3, 2.2, 2.3, 2.4, 3.3, 3.5
2.	Favoriser l'implication de la population dans la vie sociale et associative	Aménagement de l'étang d'Ellemelle et création d'un comité de gestion citoyen, Nouvelle association pour les seniors de la commune d'Ouffet, Renouvellement du Comité de village à Ellemelle	Pérenniser les activités existantes, Réinstaurer le jumelage avec la commune de Vagney, Redynamiser le projet Village des crèches, Développer des activités pour les enfants et les jeunes et amélioration de leur encadrement, Etablir des partenariats public-privé pour le sport	1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 1.7, 2.5, 2.6, 3.3, 3.5
3.	Favoriser les pratiques sportives	Création de deux terrains multisports à Ouffet et à Warzée, Participation à « Je cours pour ma forme », Aménagement de mobilité douce « Vieille route de Huy », Sécurisation du Chemin des facteurs, Eclairage du deuxième terrain de football, Renouvellement du Comité de village à Ellemelle, Stages sportifs	Développer des activités pour les enfants et les jeunes et amélioration de leur encadrement, Etablir des partenariats public-privé pour le sport,	1.2, 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 2.4, 2.8, 3.3, 3.6

4.	Favoriser l'épanouissement intellectuel de tous (bibliothèque, formations, activités culturelles, accès multimédias...)	Projet « Nos mémoires vives » : création d'une œuvre commémorative, Heure du conte pour les enfants et les adultes à la bibliothèque communale, Projet lecture intergénérationnel, Activités de détente intergénérationnelles, Extension des heures d'ouverture de la Bibliothèque, Cours d'informatique, Organisation du Ouff'Estival, Site Internet www.generationsrurales.be , Nouvelle association pour les seniors de la commune d'Ouffet, Renouvellement du Comité de village à Ellemelle	Pérenniser les activités existantes, Réinstaurer le jumelage avec la commune de Vagney, Redynamiser le projet Village des crèches, Développer des activités pour les enfants et les jeunes et amélioration de leur encadrement, Décentraliser des activités de l'Académie OVA à Ouffet	1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 1.7, 2.2, 2.5
5.	Améliorer la communication et l'information	Information sur les services dans le feuillet communal Amélioration du site Internet communal	Installer un panneau d'affichage à la salle polyvalente d'Ouffet	1.6, 1.7, 2.7
6.	Renforcer les relations intergénérationnelles	Participation aux journées du patrimoine en 2011, Projet « Nos mémoires vives » : création d'une œuvre commémorative, Projet lecture intergénérationnel, Activités de détente intergénérationnelles, Site Internet www.generationsrurales.be , Renouvellement du Comité de village à Ellemelle, Appel à projets « Générations Rurales » pour le projet de Maison Communautaire	Installer quelques éléments de convivialité sur la Place du Baty à Warzée, Pérenniser les activités existantes, Réinstaurer le jumelage avec la commune de Vagney, Redynamiser le projet Village des crèches	1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 1.7, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.9, 3.3, 3.4, 3.5

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches projets
4	Développer la solidarité citoyenne			
1.	Soutenir les services aux personnes	Travaux de réfection à La Sittelle, Appel à projets « Générations Rurales » pour le projet de Maison Communautaire	Aménagement au bâtiment de La Sittelle, Développer des activités pour les enfants et les jeunes et amélioration de leur encadrement, Réaliser quelques aménagements au local du Télé-Service Condroz, Développer le projet Estia de la Maison Croix-Rouge	1.3, 1.6, 2.2, 2.9
2.	Dynamiser la création de tous types de logements adaptés aux besoins			2.4, 3.4

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches projets
5	Améliorer la mobilité et la sécurité routière			
1.	Sécuriser la Commune par les moyens adéquats	Aménagements de sécurité, Aménagements de mobilité douce, Accès sécurisé à la Sittelle, Aménagement du carrefour du bas de la Sauvenière, Aménagement au cimetière de Warzée (parking, rampe d'accès...), Sécurisation du Chemin des facteurs	Installer un giratoire sur le haut de la rue Sauvenière (Ouffet), Améliorer la sécurité routière à Ellemelle, Aménager des emplacements pour camions dans l'entité, Augmenter les contrôles de vitesse, Aménagements rue Mognée	1.4, 2.4, 2.8
2.	Améliorer le maillage des voies lentes entre villages et à l'intérieur des villages	GT « chemins »		1.4, 2.3, 2.4, 2.8, 3.6
3.	Elargir et coordonner les services de mobilité	Ouftibus, Taxi social du GAL, Adhésion à Carpoolplaza et Damier, Projet d'aménagement d'une aire de covoiturage retenu (Province), Réflexion sur une redéfinition de l'offre de transports en commun (GAL, Commune, SRWT)	Apporter des améliorations aux lignes TEC	2.8

